

PAUL GUIRAUD

LECTURES HISTORIQUES

CLASSE DE CINQUIÈME

LA VIE PRIVÉE ET LA VIE PUBLIQUE
DES GRECS

LECTURES HISTORIQUES

*Rédigées conformément aux programmes du 28 janvier 1890
à l'usage de l'enseignement secondaire.*

6 VOLUMES IN-16, ILLUSTRÉS DE NOMBREUSES GRAVURES
cartonnage toile

Histoire ancienne (Égypte, Assyrie). CLASSE DE SIXIÈME, par M. G. MASPERO, membre de l'Institut. 1 vol. 5 fr.

Histoire de la Grèce (Vie privée et Vie publique des Grecs). CLASSE DE CINQUIÈME, par M. Paul GUIRAUD, professeur-adjoint à la Faculté des lettres de Paris. 1 vol. 5 fr.

Histoire romaine (Vie privée et Vie publique des Romains). CLASSE DE QUATRIÈME, par M. Paul GUIRAUD. 1 vol. 5 fr.

Histoire du Moyen Age (395-1270). CLASSE DE TROISIÈME, par M. Ch. V. LANGLOIS, chargé de cours à la Faculté des lettres de Paris. 1 vol. 5 fr.

Histoire du Moyen Age et des Temps modernes. CLASSE DE SECONDE, par M. MARIÉJOL, professeur à la Faculté des lettres de Lyon, 1 vol. 5 fr.

Histoire des Temps modernes. CLASSE DE RHÉTORIQUE, par M. LACOUR-GAYET, professeur au lycée Saint-Louis. 1 vol. 5 fr.

Fougères (G.). professeur adjoint à la Faculté des lettres de Paris. *La vie privée et publique des Grecs et des Romains.* Album contenant 885 gravures, plans, vues, restaurations d'édifices, reproductions de sites classiques et de monuments figurés (vases peints, bas-reliefs, peintures, mosaïques, monnaies, pierres gravées, etc.), avec des sommaires et des légendes explicatives. 2^e édition revue. 1 volume grand in-4, broché. 12 fr.
Cartonné percaline. 15 fr.

PAUL GUIRAUD

MAITRE DE CONFÉRENCES A L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE
PROFESSEUR-ADJOINT A LA FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS

Inv. A. 33.888



262/29

LECTURES HISTORIQUES

RÉDIGÉES CONFORMÉMENT AU PROGRAMME DU 22 JANVIER 1890

POUR LA CLASSE DE CINQUIÈME

LA VIE PRIVÉE ET LA VIE PUBLIQUE DES GRECS

—
TROISIÈME ÉDITION

Comprenant un chapitre complémentaire sur l'art grec

56680

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

—
1901

Droits de traduction et de reproduction réservés



BIBLIOTECA CENTRALĂ UNIVERSITARĂ

BUCH

COTA.....57598.....

1956

RC116/03

B.C.U.Bucuresti



C56680

AVERTISSEMENT

Le présent volume a pour objet de décrire l'ensemble des institutions, des mœurs, des usages qui se rapportent à la vie publique et privée des Grecs. Il ne fait pas double emploi avec le précis du cours de cinquième ; il en est plutôt le complément nécessaire. Les précis sont généralement muets sur ces matières, parce qu'ils sont obligés de raconter avant tout les événements historiques, et qu'ils n'ont plus assez de place pour le reste. Il est utile néanmoins que les élèves aient des connaissances précises sur tous ces points, qu'ils sachent comment on mangeait, comment on s'habillait à Athènes, ce qu'étaient un esclave, un propriétaire rural, un industriel, de quelle façon les morts étaient honorés, quel était l'armement d'un hoplite, comment se célébraient les cérémonies religieuses, etc. Il est question de tout cela dans ce livre.

J'ai rédigé moi-même quelques-uns des morceaux qu'il contient ; ce sont ceux qui n'ont point de signature. Convaincu que rien ne donne une impression nette des choses comme la lecture des documents originaux, j'ai fait beau-

coup d'emprunts aux auteurs anciens. Ces extraits, à condition de les bien choisir, sont facilement accessibles même à de jeunes intelligences, et je crois n'en avoir cité aucun qui les dépasse. Je ne les ai pas tous traduits à nouveau; mais j'ai toujours vérifié l'exactitude des traductions que je citais.

Quand je n'ai pu trouver chez les contemporains des textes qui répondissent à l'objet de ce livre, j'ai eu recours aux ouvrages modernes. J'ai transcrit plusieurs passages sans y rien changer. Mais parfois aussi je me suis permis d'y faire quelques retouches, soit pour rectifier une erreur, soit pour rendre une phrase plus claire. Enfin j'ai souvent condensé en deux ou trois pages ce que l'auteur avait plus longuement développé.

Les gravures, toutes empruntées aux monuments originaux, n'ont pas pour but d'illustrer ce petit volume, mais plutôt d'instruire les élèves par les yeux, en leur faisant voir certains objets que la parole ne suffit pas à décrire.

A partir de la deuxième édition, l'appendice sur les Perses a été remplacé par un chapitre sur l'art grec. Je me suis proposé non pas d'y retracer toute l'histoire du développement artistique de la Grèce, mais simplement de montrer le degré de perfection que les Grecs ont atteint dans ce domaine.

TABLE DES GRAVURES

1. Maison grecque	86
2. Siège	89
3. Lit	90
4. Grand coffre	91
5. <i>Pithos</i>	92
6. Cratère	93
7. <i>Cyathos</i>	94
8. <i>Cantharos</i>	94
9. Corbeille à ouvrage	95
10. Marmite	95
11. Lampe en forme de barque	96
12. Ornementation d'un vase	98
13. Costume primitif des femmes	100
14. <i>Exomis</i> et <i>himation</i>	102
15. Chlamyde	105
16. <i>Petasos</i>	105
17. Chausures	105
18. <i>Chiton</i> féminin	104
19. Costume d'intérieur et de sortie	105
20. <i>Himation</i> féminin	106
21. Chapeau de femme	106
22. Barbe primitive	107
23. Coiffures primitives	108
24. Chevelure du IV ^e siècle	109
25. Coiffures de femmes	110
26. Femme élégante de Tanagra	115
27. Pendant d'oreille	116
28. Bracelet	116
29. Autre bracelet	117
30. Chaines	117
31. Ceinture	118
32. Épingles à cheveux	118
33. Miroir	119
34. Repas grec	121
35. Esclave cuisinier	125
36. Danseuse	128
37. Exposition du mort	145
38. Convoi funèbre	146
39. Cithare et flûte	239
40. Chariot grec	248
41. Le Parthénon d'Athènes	267
42. Théâtre d'Athènes	299

43. Acteur tragique	501
44. Acteur comique	502
45. <i>Altis</i> ou enceinte sacrée d'Olympie	504
46. Stade d'Athènes	510
47. Saut avec des haltères	512
48. Jet du disque	512
49. Jet du javelot à l'aide d'une courroie	515
50. Course de chars	515
51. Char de guerre	415
52. Hoplite	421
53. Cavalier	423
54. Fortifications de Messène	455
55. Porte de Mégalopolis à Messène	457
56. Avant d'une trière	441
57. Le Pirée	446
58. Plan du Parthénon	481
59. Colonne dorique	482
60. Chapiteau ionique	483
61. Fronton du temple d'Athéna, à Égine	485
62. Procession des Panathénées (frise de la cella du Parthénon)	485
63. Procession des Panathénées (frise du Parthénon)	486
64. Idoles primitives	492
65. Idoles primitives	495
66. Athéna Parthénon	501
67. Métope d'Olympie (Héraclès et le taureau crétois)	505
68. Autel de Pergame (restauration)	507
69. Bas-relief de Pergame (Groupe d'Athéna)	510
70. Atelier de potier	521
71. Four de potier	523
72. Peinture de vase archaïque	525
73. Peinture de vase (Achille et Troïlos)	526
74. Statuette de Tanagra	532
75. Statuette de Tanagra	533
76. Statuette de Tanagra	534
77. Statuettes de Tanagra	535
78. Coupe en or avec cannelure	536
79. Coupe en or	536
80. Diadème en or	537
81. Rondelle en or	538
82. Bouton en or	539
83. Pendant d'oreille	540
84. Vases de Vaphio	543
85. Collier en or	549
86. Collier	550
87. Phiale	552
88. Vase de Nicopol	553
89. Monnaie d'Évainetos	556

BIBLIOGRAPHIE

Je n'ai pas l'intention de donner ici une bibliographie complète de l'histoire grecque. Il suffira d'indiquer les ouvrages qu'il est le plus utile de consulter. Dans le nombre, je ne citerai que par exception ceux qui ne sont pas écrits ou traduits en français.

1^o *Histoires générales de la Grèce ancienne.*

DURUY, *Histoire des Grecs*; Paris, Hachette, 1887-1889, 3 vol. gr in-8°, avec de nombreuses gravures.

CURTIUS, *Histoire grecque*, traduite sous la direction de Bouché-Leclercq; Paris, Leroux, 1880-1883, 5 vol. in-8°, suivis d'un excellent *Atlas* dû au traducteur.

GROTE, *Histoire de la Grèce*, traduite par de Sadous; Paris, Lacroix, 1864-1867, 19 vol. in-8° (complète, mais indigeste).

2^o *Ouvrages généraux sur les institutions et les mœurs de la Grèce.*

FUSTEL DE COULANGES, *La cité antique*; Paris, Hachette.

SCHÖMANN, *Antiquités grecques*, trad. par Galuski; Paris, Picard, 1884-1887, 2 vol. in-8°.

BARTHÉLEMY, *Voyage du jeune Anacharsis en Grèce*; Paris, Hachette, 3 vol. in-8° (date du dernier siècle, a conservé pourtant beaucoup de valeur, sans compter qu'il est écrit avec agrément).

SALOMON REINACH, *Manuel de philologie classique* avec un *Appendice*; Paris, Hachette, 1880-1884, 2 vol. in-8°.

GOW, *Minerva*, adapté par Reinach; Paris, Hachette, 1890, in-12.

K. FR. HERMANN, *Manuel des antiquités grecques* (allemand); une nouvelle édition complètement remaniée est en cours de publication (Fribourg-en-Brisgau, 1882 et suiv.).

MAHAFFY, *La vie sociale en Grèce* (anglais); Londres, 1888.

DAREMBERG ET SAGLIO, *Dictionnaire des antiquités*; Paris, Hachette, in-4° (en cours de publication).

3° *Ouvrages sur les institutions et les mœurs publiques de la Grèce.*

GILBERT, *Manuel des antiquités politiques de la Grèce* (allemand); Leipzig, Teubner, 1881-1885, 2 vol. in-8° (une 2^e édition, fort améliorée, du 1^{er} vol. a paru en 1893).

PERROT, *Essai sur le droit public d'Athènes*; Paris, Thorin, 1869.

BÖCKH, *Économie politique des Athéniens*, trad. par Laligant; Paris, 1828, 2 vol. in-8°. La troisième édition allemande, parue en 1886 (Berlin, Reimer, 2 vol. in-8°) est plus complète que la traduction française.

MEIER ET SCHÖMANN, *Le procès attique* (allemand); Berlin, Calvary, 1883-1887; 2^e édition revue par Lipsius, in-12 (étude sur l'ensemble des institutions judiciaires d'Athènes).

THONISSEN, *Le droit pénal de la République athénienne*; Bruxelles, 1875, in-8°.

DAREST, HAUSSOULLIER, REINACH, *Recueil des inscriptions juridiques grecques*, avec traductions et commentaires; Paris, Leroux (en cours de publication).

4° *Ouvrages sur l'armée et la marine.*

RÜSTOW ET KÖCHLY, *Histoire de l'armée grecque depuis les temps les plus anciens jusqu'à Pyrrhus* (allemand); Aarau, 1852, in-8°.

PASCAL, *Étude sur l'armée grecque d'après Vollbrecht et Köchly*; Paris, Klincksieck, 1886, in-12.

HAUVETTE-BESNAULT, *Les stratèges athéniens*; Paris, Thorin, 1885, in-8°.

A. MARTIN, *Les cavaliers athéniens*; Paris, Thorin, 1886, in-8°.

BÖCKH, *Documents sur la marine athénienne* (allemand); Berlin, 1840.

CARTAULT, *La trière athénienne*; Paris, Thorin, 1881, m-8°.

VARS, *L'art nautique dans l'antiquité d'après Breusing*; Paris, Klincksieck, 1887, in-12.

5° *Ouvrages sur la religion et le culte.*

MAURY, *Histoire des religions de la Grèce antique*; Paris, Ladrangé, 1857-1859, 3 vol. in-8°.

DECHARME, *Mythologie de la Grèce antique*; Paris, Garnier, 1886, 2^e édition in-8°.

PRELLER, *Mythologie grecque* (allemand); Berlin, Weidmann (4^e édition en cours de publication).

BOUCHÉ-LECLERCQ, *Histoire de la divination dans l'antiquité*; Paris, Leroux, 1879-1882, 4 vol. in-8°.

J. MARTHA, *Les sacerdoces athéniens*; Paris, Thorin, 1882, in-8°.

JULES GIRARD, *Le sentiment religieux en Grèce d'Homère à Eschyle*; Paris, Hachette, 1879, 2^e édition, in-8°.

6^e Ouvrages sur la vie sociale et économique.

PAUL GIRARD, *L'éducation athénienne au v^e et au iv^e siècle*; Paris, Hachette, 1889, in-8°.

DUMONT, *Essai sur l'éphébie attique*; Paris, Didot, 1875-1876, 2 vol. in-8°.

BECQ DE FOUQUIÈRES, *Les jeux des anciens*; Paris, Reinwald, 1869, in-8°.

GUHL ET KONER, *La vie antique*, trad. par Trawinski; tome I; Paris, Rothschild, 1884, in-8°.

WALLON, *Histoire de l'esclavage dans l'antiquité*; tome I; Paris, Hachette, 1879, in-8°.

BECKER, *Chariklès, tableaux de mœurs de l'ancienne Grèce* (allemand), Berlin, Calvary, 1877-1878; 2^e édit. revue par Göll; 3 vol. in-12.

BUCHSENSCHÜTZ, *Propriété et travail dans l'antiquité grecque* (allemand); Halle, 1869, in-8° (traite de l'agriculture, du commerce et de l'industrie).

PAUL GUIRAUD, *La propriété foncière en Grèce jusqu'à la conquête romaine*; Paris, Hachette, 1895, in-8°.

7^e Ouvrages sur l'art grec.

PERROT ET CHIPIEZ, *Histoire de l'art dans l'antiquité*; tome VI et VII; Paris, Hachette.

RAYET, *Monuments de l'art antique*; Paris, Quantin, 1884, in-f°.

— *Histoire de la céramique grecque* (achevée par Collignon); Paris, Decaux, 1888.

— *Études d'archéologie et d'art*; Paris, Didot, 1888.

DUMONT, *Les céramiques de la Grèce propre*; 2 vol.; Paris, Didot, 1888-1890.

BEULÉ, *Histoire de l'art grec avant Périclès*; Paris, Didier.

— *Fouilles et découvertes*; Paris, Didier, 2 vol.

HEUZEY, *Catalogue des figurines antiques de terre cuite du Musée du Louvre*; Paris, Mourguès.

COLLIGNON, *L'archéologie grecque*; Paris, Quantin.

- COLLIGNON, *Histoire de la sculpture grecque*; Paris, Didot, 1892-1897, 2 vol.
- LALOUX ET MONCEAUX, *Restauration d'Olympie*; Paris, Quantin, 1889, in-f°.
- LALOUX, *L'architecture grecque*; Paris, Quantin.
- PAUL GIRARD, *La peinture antique*; Paris, Quantin.
- POTTIER, *Les statuettes de terre cuite dans l'antiquité*; Paris, Hachette, 1890.
- *Catalogue des vases antiques de terre cuite du Louvre* (s. d.).
- FR. LENORMANT, *Monnaies et médailles*; Paris, Quantin.
- BOUTMY, *Philosophie de l'architecture en Grèce*; Paris, Alcan, 1870.
- TAINE, *Philosophie de l'art*; Paris, Hachette, 2 vol.
- DIEHL, *Excursions archéologiques en Grèce*; Paris, Colin.

LECTURES HISTORIQUES

SUR LA GRÈCE

CHAPITRE I

GÉNÉRALITÉS

SOMMAIRE. — 1. Le type hellénique. — 2. Le génie grec. — 3. Le bonheur aux yeux d'un Athénien. — 4. Parallèle entre les Athéniens et les Spartiates. — 5. Esprit des Lacédémoniens. — 6. Caractère des Thébains. — 7. Simplicité de la vie grecque. — 8. Divisions du temps. — 9. Mesures, poids et monnaies. — 10. Manière de compter.

1. — LE TYPE HELLÉNIQUE

La race hellénique était fort belle; elle en était elle-même persuadée, et les étrangers ne contestaient point le bien fondé de l'orgueil qu'elle en éprouvait. Écoutez ce que dit Adamantios, médecin célèbre du début du v^e siècle de notre ère, et impartial en la cause, puisqu'il était de race juive et vivait à Alexandrie: « Si la race hellénique s'est conservée pure chez les habitants de quelque pays, ceux-ci sont suffisamment grands, larges d'épaules, droits de stature, solidement membrés; ils ont le teint clair, le tempérament blond, la carnation ferme et modérément développée, les jambes droites, bien faites, terminées par des extrémités fines, la tête sphérique et de grandeur moyenne, le cou robuste. Leurs cheveux, nuancés de roux, sont souples et frisent aisément; leur visage est rectangulaire, les lèvres minces, le nez droit. Leurs yeux, tout humides, lancent

des regards doux et pénétrants, et ont beaucoup d'éclat ; car, de tous les peuples, les Grecs sont celui qui a les plus beaux yeux. »

Cette analyse du type parfait de la race hellénique est d'une précision qui impose la confiance. Elle s'applique d'ailleurs parfaitement, aujourd'hui encore, aux habitants de certains cantons reculés de la Grèce, par exemple à ceux de l'ouest de l'Arcadie. Nulle part en Europe le type viril n'est aussi beau que dans ces montagnes où peu d'envahisseurs ont pénétré, où aucun n'a séjourné assez longtemps pour que la pureté du sang hellénique en ait été altérée.....

Il n'est pas à croire cependant que les artistes n'eussent qu'à promener leurs regards autour d'eux pour trouver le modèle des types si parfaits qu'ils ont donnés aux dieux et aux éphèbes. L'estime en laquelle on tenait l'élégance des formes et la pureté des traits montre qu'elles ne se rencontraient pas chez tout le monde. A Athènes particulièrement, où les esclaves et les étrangers domiciliés formaient la plus grande partie de la population, et où les unions illégitimes étaient d'usage courant, la race devait être des plus mélangées, et les types des individus variés à l'extrême. Jamais anthropologue n'a pu tirer aucune conclusion de la comparaison des crânes découverts dans les tombeaux d'Athènes.... Il suffit d'ailleurs d'ouvrir les poètes comiques pour y trouver la mention de nez crochus ou camards, de bouches fendues jusqu'aux oreilles, d'épaules voûtées, de ventres exubérants, de jambes grêles ou tordues. Parmi les œuvres de la sculpture, les monuments privés, portraits, stèles funéraires et bas-reliefs votifs, nous montrent souvent des physionomies fort éloignées de la correction classique. Ni tous les cosmètes des éphèbes, ni, parmi les grands hommes, Euripide et Démosthène, n'étaient beaux. Socrate était de la laideur la plus triviale.

(Rayet, *Monuments de l'art antique*, t. II.)

2. — LE GÉNIE GREC

Ce qui frappe tout d'abord dans la race hellénique, c'est la variété de ses aptitudes. Juvénal relevait avec amertume la soupplesse des Grecs de la décadence, qui envahissaient Rome et s'y

trouvaient bons pour tous les métiers. Cette boutade contient une part de vérité. Ce que le Romain tournait en ridicule, Thucydide l'admirait chez les Athéniens de son temps, et les Athéniens, en cela comme en beaucoup d'autres choses, étaient les plus grecs de tous les Grecs. Aristote, à son tour, remarquait qu'en général les peuples européens, habitant des pays froids, avaient de l'énergie, mais peu de vivacité d'esprit ; les Asiatiques, au contraire, habitant des pays chauds, de la vivacité d'esprit, mais peu d'énergie ; tandis que les Grecs devaient à leur climat tempéré d'allier l'énergie du caractère à l'intelligence. Cet égal développement de facultés diverses a été la cause de l'heureux équilibre et de l'harmonie qu'on remarque dans les grandes œuvres de la littérature comme dans celles de l'art. L'Hellène a toujours eu de la raison dans l'imagination, de l'esprit dans le sentiment, de la réflexion dans la passion. Jamais on ne le voit entraîné totalement d'un seul côté. Il a, pour ainsi dire, plusieurs facultés prêtes pour chaque chose, et c'est en les associant qu'il donne à ses créations leur véritable caractère....

Un autre trait de la race grecque, c'est son inépuisable curiosité. En fait de sciences naturelles ou morales, d'histoire, de géographie, de philosophie, de mathématiques, les Grecs ont été des curieux dans le meilleur sens du mot, et c'est ainsi qu'ils ont posé les premiers presque tous les grands problèmes et inauguré presque toutes les bonnes méthodes. L'énigme, sous quelque forme qu'elle s'offrit à eux, les a toujours tentés, celle du monde particulièrement. Partout ils ont voulu voir et connaître. Ce besoin d'interroger tout ce qui peut répondre éclate chez les premiers philosophes physiciens de l'Ionie ; il s'exprime avec une naïveté et une grandeur merveilleuses dans l'ouvrage d'Hérodote ; et dans l'histoire des sciences, il reste une des gloires de l'école péripatéticienne, qui a ouvert tant de routes à la recherche. Il est vrai que la facilité à tout comprendre et à se prêter à tout est un privilège parfois dangereux. Dans un ancien poème, le héros Amphiaraos disait à son fils Amphiлоque, au moment de se séparer de lui : « Mon enfant, inspire-toi de l'exemple du poulpe, et sache t'accommoder aux mœurs de ceux vers qui tu iras ; tantôt sous un aspect, tantôt sous un autre, montre-toi

semblable aux hommes parmi lesquels tu habiteras. » Ce conseil exprimait une des tendances du caractère national ; le souple et astucieux Ulysse est le Grec par excellence.

La race hellénique est essentiellement fine d'esprit. « De bonne heure, dit Hérodote, l'Hellène s'est distingué du Barbare en ce qu'il est plus avisé et plus dégagé d'une sorte de crédulité. » Cela se voit en Grèce dans tous les temps et dans tous les pays. On oppose souvent, non sans raison, la gravité du génie dorien à la subtilité élégante du génie ionien ; on plaisante sur la niaiserie des gens de Kyme, et on cite la lourdeur des Béotiens. Ce sont là ou des vérités relatives fort grossies, ou de simples boutades propagées par la malignité. Sans alléguer les grands noms littéraires ou politiques de la Béotie, on ne persuadera à personne que les artistes ignorés qui modelaient sans prétention les jolies statuettes de Tanagra aient été des rustres et des lourdauds. Et quant à la gravité dorienne, ce serait une singulière erreur que de la concevoir comme une sorte de pesanteur d'esprit incompatible avec la finesse. Les bons mots des Spartiates étaient fortement renommés dans toute la Grèce. Moins gracieux et moins légèrement ironiques que ceux des Athéniens, ils avaient plus de concision et plus de force. Plusieurs sages, célèbres par leurs sentences, appartenaient à la partie dorienne de la Grèce, et lorsque Cicéron voulait enseigner à aiguiser les mots spirituels qui sont une arme pour l'éloquence, c'était à tous les Grecs sans distinction qu'il demandait des exemples : « J'ai rencontré chez les Grecs, dit-il, une foule de bons mots ; les Siciliens excellent dans ce genre, et aussi les Rhodiens et les Byzantins, mais surtout les Athéniens.... »

La tradition a eu en Grèce une grande force, mais elle n'y a jamais étouffé complètement la liberté individuelle.... Par la hardiesse du jugement, par la fantaisie de l'imagination, par la sincérité naïve ou réfléchie des sentiments, l'Hellène échappe à ce qui pourrait gêner l'essor de la nature. Rien d'artificiel ne vient se superposer en lui à la pure humanité. Les caractères propres qu'elle prend dans ses œuvres sont ceux dont elle ne peut pas se dispenser, parce qu'il les porte réellement en lui. Ils ne tiennent ni à un rôle accepté ni à une discipline quelconque.

Sur ses dispositions morales, des divergences notables se sont produites parmi d'éminents critiques. Pour les uns, l'insouciance et la gaieté, voilà le fond du caractère hellénique. « Les Grecs, dit M. Renan, en vrais enfants qu'ils étaient, prenaient la vie d'une façon si gaie que jamais ils ne songèrent à maudire les dieux, à trouver la nature injuste et perfide envers l'homme. » Et ailleurs le même écrivain nous parle de « cette jeunesse éternelle, de cette gaieté qui ont toujours caractérisé le véritable Hellène, et qui, aujourd'hui encore, font que le Grec est comme étranger aux soucis profonds qui nous minent. » M. Jules Girard prend le contrepied de ces affirmations. « Il y a eu en réalité chez le Grec, dit-il, un souci de lui-même, de sa condition et de sa destinée, qui s'éveilla en même temps que sa brillante imagination, qui mit dans ses premières œuvres, quelque énergiques qu'elles fussent d'ailleurs, un accent de plainte dont rien, chez les modernes, n'a dépassé la force pathétique. » Ce qu'il y a de vérité dans cette opinion, nul ne peut le méconnaître. Mais la première résume à grands traits, avec une exagération sans doute volontaire, une impression juste dans son ensemble. Les Grecs sentaient les misères de la vie et en souffraient. Mais il y a loin de là à une conception foncièrement triste des choses. Toute leur poésie est en définitive la poésie de la vie ; leur idéal est un idéal de jeunesse et de beauté, qu'ils cherchent sans cesse à réaliser et auquel ils aiment à attacher leur pensée. La grande cause de la tristesse habituelle, c'est-à-dire le sentiment profond d'une disproportion constante entre ce que l'on désire et ce que l'on obtient, les Grecs l'ont à peine connue. Quelques penseurs parmi eux ont pu s'en douter ; mais la race grecque a été, plus que toute autre, amie de la vie, jouissant de ses pensées et de ses sentiments, et portée par nature à un optimisme toujours actif.

(Maurice Croiset, *Hist. de la litt. grecque*, t. I, pp. 5-20.)

3. — LE BONHEUR AUX YEUX D'UN ATHÉNIEN

« Le plus heureux homme que j'aie connu, disait Solon à Crésus, c'est Tellus d'Athènes. Citoyen d'une ville prospère, il a

eu des enfants beaux et bons, et de tous il a vu naître des enfants qui ont tous vécu; secondelement, il a possédé des biens autant qu'il convient chez nous, et il a eu la fin la plus brillante. En effet, comme les Athéniens livraient bataille à nos voisins d'Éleusis, il combattit dans leurs rangs, décida la victoire et trouva une mort glorieuse. Les Athéniens l'ensevelirent aux frais de l'État, à l'endroit où il était tombé, et ils l'honorèrent grandement. »

Au temps de Platon, Hippias, d'accord avec le sentiment populaire, disait: « Ce qu'il y a de plus beau en tout temps, pour tout homme, et en tout lieu, c'est d'avoir des richesses, de la santé, de la considération parmi les Grecs, de parvenir ainsi à la vieillesse, et, après avoir rendu honorablement les derniers devoirs à ses parents, d'être conduit soi-même au tombeau par ses descendants avec la même magnificence. »

(Hérodote, I, 50; Platon (?), *Premier Hippias*, p. 291.)

4. — PARALLÈLE ENTRE LES ATHÉNIENS ET LES SPARTIATES

Des envoyés de Corinthe adressèrent ces paroles aux Spartiates:

« Les Athéniens sont novateurs, prompts à concevoir des desseins et à exécuter ce qu'ils ont résolu; vous, votre caractère est de conserver ce qui existe, de ne rien changer par vos projets, de reculer même devant les actes les plus nécessaires. Ils sont entreprenants au delà de leurs forces, aventureux au delà de toute attente, et pleins d'espoir dans le danger; votre habitude est de faire moins que vous ne pouvez, de ne pas vous fier même aux prévisions les plus certaines, et de croire que vous ne vous tirerez jamais d'un péril. Ils sont impatients d'agir, et vous pleins de lenteur. Ils aiment à quitter leur pays, et votre plus grand désir est de rester dans le vôtre. Ils croient en effet qu'une expédition au dehors pourra leur procurer quelque gain, et vous, qu'elle risquera d'amoindrir ce que vous possédez. Vainqueurs de leurs ennemis, ils donnent tout essor à leur ambition; vaincus, ils la réduisent le moins possible. Tandis qu'ils abandonnent complètement leur corps à leur patrie, comme

un bien étranger, ils gardent énergiquement, pour la mieux servir, la pleine possession de leur esprit. Si l'exécution fait défaut à quelqu'un de leurs projets, ils se croient dépouillés de ce qui leur appartient; et ce qu'ils viennent d'obtenir par les armes leur semble peu de chose auprès de ce que l'avenir leur promet. Voient-ils échouer une tentative, ils se dédommagent par de nouvelles espérances. Pour eux seuls en effet la possession se confond avec l'espérance, parce que les entreprises suivent immédiatement les résolutions. Et c'est ainsi que toute leur existence se consume péniblement au milieu des fatigues et des dangers. Ils ne jouissent nullement des biens acquis, parce qu'ils acquièrent toujours, parce qu'ils ne connaissent d'autre fête que l'exercice utile de leur activité, et qu'à leurs yeux le repos et l'oisiveté sont un plus grand malheur qu'une vie laborieuse et pénible. De sorte que si l'on disait simplement qu'ils sont nés pour ne souffrir la tranquillité ni chez eux ni chez les autres, on donnerait une juste idée de leur caractère. »

(Thucydide, I, 70; trad. par Jules Girard.)

5. — ESPRIT DES LACÉDÉMONIENS

— A des députés de Samos qui avaient débité une longue harangue, les Lacédémoniens répondirent : « Nous en avons oublié le commencement, et nous n'avons pas compris la fin parce que nous avions oublié le commencement ».

— Les Thébains élevaient certaines prétentions contraires à celles de Sparte : « Il vous faut, leur dit un Lacédémonien, avoir moins de fierté ou plus de puissance ».

— Quelqu'un voyant un tableau qui représentait des Spartiates tués par des Athéniens, disait : « Quels vaillants hommes que ces Athéniens ! — Oui, en peinture », ajouta un Spartiate.

— On infligeait un châtiment à un homme, et il répétait sans cesse : « C'est malgré moi que j'ai failli. — Eh bien ! dit un Spartiate, malgré toi aussi tu es châtié. »

— Des gens ayant rencontré des Lacédémoniens sur leur

route leur dirent : « Vous êtes bien heureux : il n'y a qu'un instant, des brigands ont passé par ici. — Ce n'est pas pour nous qu'a été la chance, répondirent-ils, mais pour eux, qui ne sont pas tombés entre nos mains. »

— Un Spartiate entendant un orateur dérouler de grandes périodes : « Voilà, dit-il, un homme qui sait bien tourner sa langue sans avoir rien à dire ».

— Un autre, interrogé sur quelque chose, répondit : « Non. — Tu mens. — Tu vois bien, répliqua le Lacédémonien, que tu parles pour ne rien dire, puisque tu m'interroges sur ce que tu sais. »

(Plutarque, *Apophthegmes de Lacédémoniens inconnus*, 1, 2, 7, 9, 33, 56, 63 ; trad. Bétolaud.)

6. — CARACTÈRE DES THÉBAINS

Un écrivain messénien de la fin du IV^e siècle trace d'eux ce portrait :

« Les Thébains ont l'âme grande, et leur optimisme est admirable ; mais ils sont audacieux, insolents, orgueilleux, prompts à frapper un compatriote aussi bien qu'un étranger, et dépourvus de tout sentiment de justice. S'il surgit entre eux quelque différend au sujet d'un contrat, ils en appellent non à la raison, mais à la violence, et ils transportent dans le domaine de la justice les procédés usités par les athlètes dans les luttes de la gymnastique. De là vient que leurs procès traînent pendant trente années. Si l'un d'eux s'en plaint devant le peuple, il n'a qu'à quitter aussitôt le pays ; sinon, il s'expose à périr dans quelque embuscade nocturne de la main de ceux qui ne veulent pas que le procès se juge. Pour un rien, chez eux, un meurtre a lieu. Tels sont les hommes. Cela n'empêche pas d'ailleurs qu'il ne se rencontre à Thèbes des hommes dignes d'estime et d'amitié. Quant aux femmes, leur taille, leur démarche, le rythme de leurs mouvements les placent parmi les plus belles et les plus élégantes de la Grèce. »

(Dicéarque, dans les *Fragment des historiens grecs*, t. II, p. 258.)

7. — SIMPLICITÉ DE LA VIE GRECQUE

La civilisation, en se déplaçant vers le nord, a dû pourvoir à toutes sortes de besoins qu'elle n'était pas obligée de satisfaire dans ses premières stations du sud. Dans un climat humide ou froid, comme la Gaule, la Germanie, l'Angleterre, l'Amérique du Nord, l'homme mange davantage ; il lui faut des maisons plus solides et mieux closes, des habits plus chauds et plus épais, plus de feu et plus de lumière, plus d'abris, de vivres, d'instruments et d'industries. Il devient forcément industriel, et, comme ses exigences croissent avec ses satisfactions, il tourne les trois quarts de ses efforts vers l'acquisition du bien-être. Mais les commodités dont il se munit sont autant d'assujettissements où il s'embarrasse, et l'artifice de son confortable le tient captif....

Dans la Grèce ancienne, une tunique courte et sans manches pour l'homme, pour la femme une longue tunique qui descend jusqu'aux pieds, et, se doublant à la hauteur des épaules, retombe jusqu'à la ceinture : voilà tout l'essentiel du costume ; ajoutez une grande pièce carrée d'étoffe dont on se drape, pour la femme un voile quand elle sort, assez ordinairement des sandales ; Socrate n'en portait qu'aux jours de festin ; très souvent on va pieds nus et tête nue. Tous ces vêtements peuvent être ôtés en un tour de main ; ils ne serrent point la taille ; ils indiquent les formes ; le nu apparaît par leurs interstices et dans leurs mouvements. On les ôte tout à fait dans les gymnases, dans le stade, dans plusieurs danses solennelles ; « c'est le propre des Grecs, dit Pline, de ne rien voiler ». L'habillement n'est chez eux qu'un accessoire lâche qui laisse au corps sa liberté, et qu'à volonté, en un instant, on peut jeter bas.

Même simplicité pour la seconde enveloppe de l'homme, la maison. Comptez tout ce qui compose aujourd'hui un logis pas-sable, grande bâtie de pierre de taille, fenêtres, vitrines, papiers, tentures, persiennes, doubles et triples rideaux, calorifères, cheminées, tapis, lits, sièges, meubles de toute espèce, innom-

brables brimborions et ustensiles de ménage et de luxe, et mettez en regard le ménage hellénique. Des murs qu'un voleur peut percer, blanchis à la chaux, encore dépourvus de peintures au temps de Périclès, un lit avec quelques couvertures, un coffre, quelques beaux vases peints, des armes suspendues, une lampe de structure toute primitive, une toute petite maison qui n'a pas toujours de premier étage : cela suffit à un Athénien noble ; il vit au dehors, en plein air, sous les portiques, dans l'agora, dans les gymnases, et les bâtiments publics qui abritent sa vie publique sont aussi peu garnis que sa vie privée.... En Grèce, un théâtre contient de trente à quarante mille spectateurs, et coûte vingt fois moins que chez nous ; c'est que la nature en fait les frais : un flanc de colline où l'on taille des gradins circulaires, un autel au bas et au centre, un grand mur sculpté pour répercuter la voix de l'acteur, le soleil pour lustre, et, pour décor lointain, tantôt la mer luisante, tantôt des groupes de montagnes veloutées par la lumière.

Aujourd'hui un État comprend trente à quarante millions d'hommes répandus sur un territoire large et long de plusieurs centaines de lieues. C'est pourquoi il est plus solide qu'une cité antique ; mais en revanche il est bien plus compliqué, et, pour y remplir un emploi, un homme doit être spécial. Partout les emplois publics sont spéciaux comme les autres. La masse de la population n'intervient dans les affaires générales que de loin en loin, pour des élections. Elle vit, ou vivote en province sans pouvoir se faire d'opinions personnelles ni précises, réduite à des impressions vagues et à des émotions aveugles, obligée de se remettre aux mains de gens plus instruits qu'elle expédie dans la capitale et qui la remplacent quand il faut décider de la guerre, de la paix ou des impôts....

Au contraire, l'Athénien décide lui-même des intérêts généraux ; cinq ou six mille citoyens écoutent les orateurs et votent sur la place publique ; on y vient pour faire des décrets et des lois, comme pour vendre son vin et ses olives ; le territoire n'étant qu'une banlieue, le campagnard n'a pas beaucoup plus de chemin à faire que le citadin. De plus, les affaires dont il s'agit sont à sa portée ; car ce sont des intérêts de clocher,

puisque la cité n'est qu'une ville. Il n'a pas de peine à comprendre la conduite qu'il faut tenir avec Mégare ou Corinthe ; il lui suffit pour cela de son expérience personnelle, et de ses impressions journalières ; il n'a pas besoin d'être un politique de profession, versé dans la géographie, l'histoire, la statistique et le reste. Pareillement il est prêtre chez lui, et de temps en temps pontife de sa phratrie ou de sa tribu ; car la religion est un beau conte de nourrice, et la cérémonie qu'il accomplit consiste en une danse ou un chant qu'il sait dès l'enfance, et dans un repas auquel il préside avec un certain habit. De plus, il est juge dans les tribunaux, au civil, au criminel, au religieux, avocat et obligé de plaider dans sa propre cause. Un méridional, un Grec est naturellement vif d'esprit, bon et beau parleur ; il sait les lois en gros ; les plaideurs les lui citent ; d'ailleurs l'usage lui permet d'écouter son instinct, son bon sens, son émotion, ses passions, au moins autant que le droit strict et les arguments légaux. Riche ou pauvre, il est soldat ; comme l'art militaire est encore simple, la garde nationale est l'armée. Pour la former et former le parfait soldat, deux conditions sont requises, et ces deux conditions sont données par l'éducation commune, sans instruction spéciale, sans école de peloton, sans discipline ni exercices de caserne. D'un côté, ils veulent que chaque soldat soit le corps le plus robuste, le plus souple et le plus agile, le plus capable de bien frapper, parer et courir ; à cela leurs gymnases pourvoient. De l'autre côté, ils veulent que les soldats sachent marcher, courir, faire toutes les évolutions en bon ordre ; à cela l'orchestrique suffit : toutes leurs fêtes nationales et religieuses enseignent aux enfants et aux jeunes gens l'art de former et de dénouer les groupes. Ainsi préparé par les mœurs, on comprend que le citoyen soit soldat sans effort et du premier coup. Il sera marin sans beaucoup plus d'apprentissage. En ce temps-là, un navire de guerre n'est qu'un bateau de cabotage, contient tout au plus deux cents hommes et ne perd guère de vue les côtes. Dans une cité qui a un port et vit de commerce maritime, il n'est personne qui ne s'entende à manœuvrer un tel navire, personne qui ne connaisse d'avance ou n'apprenne vite les signes du temps, les chances du vent, les

positions et les distances, toute la technique et tous les accessoires qu'un matelot ou un officier de mer ne sait chez nous qu'après dix ans d'étude et de pratique.

Toutes les particularités de la vie antique dérivent de la même cause, qui est la simplicité d'une civilisation sans précédents, et toutes aboutissent au même effet, qui est la simplicité d'une âme bien équilibrée, en qui nul groupe d'aptitudes et de penchants n'a été développé au détriment des autres, qui n'a pas reçu de tour exclusif, que nulle fonction spéciale n'a déformée. Aujourd'hui nous avons l'homme cultivé et l'homme inculte, le citadin et le paysan, le provincial et le Parisien, en outre, autant d'espèces distinctes qu'il y a de classes, de professions et de métiers, partout l'individu parqué dans le compartiment qu'il s'est fait, et assiégié par la multitude des besoins qu'il s'est donnés. Moins artificiel, moins spécial, moins éloigné de l'état primitif, le Grec agissait dans un cercle politique mieux proportionné aux facultés humaines, parmi des mœurs plus favorables à l'entretien des facultés animales : plus voisin de la vie naturelle, moins assujetti par la civilisation surajoutée, il était plus homme.

(Taine, *Philosophie de l'art*, t. II, pp. 159-168.)

8. — DIVISIONS DU TEMPS

1^o Ère. — Pendant longtemps, les États grecs n'eurent pas d'ère commune. Chacun datait ses documents publics par le nom d'un magistrat local, dit *éponyme*. Tels furent les éphores à Sparte, les cosmes en Crète, l'archonte à Athènes, le prytane à Chio. Au 1^{er} siècle, sans rompre avec cet usage, on commença à compter par olympiades. Cette ère commence dans l'été de 776 av. J.-C. Comme une olympiade comprend une période de quatre années, une date grecque se désigne ainsi : Olympiade 100, 1^{re}, 2^e, 3^e ou 4^e année. Pour convertir en années de l'ère chrétienne une date donnée en olympiades, par exemple 01. 75, 1 (date de la bataille de Salamine), on multiplie 75 — 1 par 4, et on retranche le produit (296) de 776 ; on obtient de la sorte 480 av. J.-C.

2^e Mois. — L'année grecque se composait de 12 mois lunaires, comptant 30 et 29 jours alternativement. L'année lunaire avait donc 354 jours, ou 11 jours de moins que l'année solaire. Pour racheter la différence, les Athéniens imaginèrent d'intercaler tous les huit ans trois mois de 30 jours qui se plaçaient dans la 3^e, la 5^e et la 8^e année. Comme cela ne suffisait pas encore, on ajoutait tous les seize ans 5 jours supplémentaires.

L'année ne commençait pas partout au même moment. Celle d'Athènes commençait au solstice d'été (21 juin), celle de Délos au solstice d'hiver (21 décembre), celle de Béotie en octobre.

Les mois portaient des noms différents suivant les pays. Voici le calendrier athénien :

Hécatombéon (vers juillet).
Métagitnion (août).
Boédromion (septembre).
Pyanepsion (octobre).
Mæmactéron (novembre).
Posidéon (décembre).

Gamélion (janvier).
Anhestérion (février).
Élaphébolion (mars).
Munychion (avril).
Thargélion (mai).
Skirophorion (juin).

Le mois intercalaire venait après Posidéon, et s'appelait le second Posidéon.

3^e Jours. — Chaque mois se divisait en trois décades. On désignait les jours comme il suit :

1^{er} Νουμηνία (nouvelle lune).
2 Δευτέρα ήσταμένου (2^e jour du mois commençant).
3 Τρίτη —
4 Τετράς —
5 Πέμπτη —
6 Ἔκτη —
7 Ἐεδόμη —
8 Ὁγδόη —
9 Ἔνατη —
10 Δεκάτη —
11 Ἐνδεκάτη, ou πρώτη ἐπὶ δέκα, ou πρώτη μεσοῦντος (du milieu).
12 Δωδεκάτη.
13 Τρίτη ἐπὶ δέκα.
14 Τετράς ἐπὶ δέκα.
15 Πέμπτη ἐπὶ δέκα.
16 Ἔκτη ἐπὶ δέκα.

17 Ἐεδόμη ἐπὶ δέκα.
18 Ὁγδόη ἐπὶ δέκα.
19 Ἔνατη ἐπὶ δέκα.
20 Εἰκάς.
21 Δεκάτη φθίνοντος (dixième du mois finissant, en comptant depuis le dernier jour du mois).
22 Ἔνατη —
23 Ὁγδόη —
24 Ἐεδόμη —
25 Ἔκτη —
26 Πέμπτη —
27 Τετράς —
28 Τρίτη —
29 Δευτέρα —
30 Ἔνη καὶ νέα (ancienne et nouvelle lune).

Dans les mois de 29 jours, on supprimait δευτέρα φθίνοντος, et le 29^e s'appelait ἔνη καὶ νέα.

Il est probable que les Grecs ne distinguèrent, à l'origine, que le jour et la nuit. Avec le temps et la diversité croissante des occupations de la vie civile, le nombre des divisions se multiplia. En général, le jour de 24 heures comprend six parties, 3 pour le jour proprement dit (πρωΐ, μεσημέρια, δεῖλη), et 3 pour la nuit (έσπερα, μέση νύξ, έως). On trouve encore des désignations assez vagues comme ὥρηρος (le lever), περὶ πλήθουσαν ἀγοράν (quand l'agora est pleine de monde, entre le matin et midi), περὶ λύχνων ἀφάσ (quand on allume les lampes), περὶ πρῶτον ὅπνον (au premier sommeil). Dans les camps, la nuit est divisée en trois veilles (φυλακατ).

Ce n'est qu'après Alexandre qu'on fit commencer le jour au lever du soleil ; auparavant il commençait à son coucher.

Les anciens ont divisé le jour et la nuit en 12 heures, composées à partir du lever du soleil, de sorte que midi coïncidait avec le commencement de la 7^e heure du jour, et minuit avec la 7^e heure de la nuit. L'emploi du mot ὥραι dans le sens d'*heures* est postérieur au milieu du 4^e siècle. La longueur des heures était variable suivant les saisons, puisqu'elle dépendait de celle du jour et de la nuit ; les astronomes seuls comptaient par heures égales comme nous. A l'époque de Démosthène, on avait des horloges à eau ou *clepsydres*, où le temps se mesurait par le volume d'eau qui s'écoulait régulièrement d'un réservoir.

(Reinach, *Traité d'épigraphie grecque*, pp. 473 et suiv.; Gow, *Minerva*, pp. 77 et suiv.)

9. — MESURES, POIDS ET MONNAIES

Mesures de longueur (attiques).

Doigt (δάκτυλος).	0 ^m 0195
Largeur de la main (παλαιστή).	0 ^m 0771 (4 doigts).
Σπιθαμή.	0 ^m 2312 (12 doigts).
Pied (πούς).	0 ^m 3083 (16 doigts).
Coudée (πῆχυς).	0 ^m 4624 (1 pied $\frac{1}{2}$).
Orgyie (όργυιά).	1 ^m 850 (4 coudées).
Pléthre (πλέθρον).	30 ^m 85 (100 pieds).
Stade (στάδιον).	184 ^m 98 (6 pléthres).

Mesures de superficie (attiques).

Pied carré	0 ^{m. q.} 0950
Pléthre carré	9 ^{ares} 50

Mesures de capacité (attiques).

LIQUIDES	litres	SOLIDES	litres
Métrète	59,59	Médimpe	52,53*
Chous.	3,285	Hecteus	8,754
Cotyle.	0,2756	Chénice.	1,094
Kyathos	0,0456		

Les mesures éginétiques, usitées à Sparte et dans le Péloponnèse, étaient plus grandes d'un tiers environ.

Poids et monnaies attiques après Solon.

	grammes	francs
Chalque (1/8 d'obole).	0,091	0,02
Obole	0,728	0,16
Drachme (6 oboles).	4,366	0,98
Mine (100 drachmes).	456,6	98,20
Talent (60 mines)	26196	5894

La valeur des monnaies ne demeura pas immuable. On calcule qu'à l'époque d'Alexandre le talent ne valait plus que 5 812 francs, et qu'il tomba à 5 662 francs après Alexandre. Ces variations dépendaient de la quantité d'argent fin que renfermaient les pièces.

(Hultsch, *Griechische und römische Metrologie*, p. 254, 697, 700, 705, 705; 2^e édit.)

10. — MANIÈRE DE COMPTER

Les Grecs ont eu plusieurs systèmes de numération.

1^o Le système *acronymique*, qui a été presque seul en usage entre 600 et 400 av. J.-C., et qui consiste à prendre pour *chiffre* la première lettre du mot qui exprime le *nombre*, l'unité étant représentée par une simple barre verticale :

I	==	1	X ($\chi(i\lambda\alpha)$) . . .	==	1000
II ou Γ ($\pi\acute{e}\nu\tau\varepsilon$) . .	==	5	M ($\mu\acute{u}\rho\alpha$) . . .	==	10000
Δ ($\delta\acute{e}\nu\alpha$)	==	10	La $\frac{1}{2}$ unité ($\eta\mu\iota\sigma\upsilon$)		
II ($\acute{e}\kappa\alpha\tau\acute{o}\nu$) . . .	==	100			s'écrit C

2^o Le système *alphabétique*, usité à partir de 500, qui consiste à donner aux 24 lettres la valeur de leur numéro d'ordre dans l'alphabet :

A	=	4	H	=	7	N	=	13	T	=	19
B	=	2	Θ	=	8	Ξ	=	14	Υ	=	20
Γ	=	3	I	=	9	O	=	15	Φ	=	21
Δ	=	4	K	=	10	Π	=	16	Χ	=	22
Ε	=	5	Λ	=	11	Ρ	=	17	Ψ	=	23
Z	=	6	M	=	12	Σ	=	18	Ω	=	24

5^o Le système *alphabétique décimal*, qui est ainsi conçu :

Les 10 premières lettres de l'alphabet, avec un accent à droite et en haut, indiquent les chiffres de 1 à 10 :

α'	$=$	1	ζ' (<i>stigma, lettre disparue</i>)	$=$	6
β'	$=$	2	ζ'	$=$	7
γ'	$=$	5	η'	$=$	8
δ'	$=$	4	θ'	$=$	9
ϵ'	$=$	5	ι'	$=$	10

Ces mêmes lettres précédées de τ désignent les chiffres de 11 à 19 :

$$\begin{array}{lcl} \alpha' & = & 11 \\ \beta' & = & 12 \\ \theta' & = & 19 \end{array}$$

Les dizaines sont représentées par les neuf lettres qui suivent : t ;

Les centaines sont représentées par les huit lettres suivantes :

σ'	=	200	χ'	=	600
τ'	=	300	ψ'	=	700
υ'	=	400	ω'	=	800
φ'	=	500	\beth' (<i>sampi</i> , disparu).	=	900

Les milliers sont représentés par les neuf premières lettres de l'alphabet, avec un accent à gauche et en bas :

α'	=	1000	γ'	=	6000
β'	=	2000	ζ'	=	7000
γ'	=	3000	η'	=	8000
δ'	=	4000	θ'	=	9000
ϵ'	=	5000			

Pour 10000, 20000, 30000, etc., ces mêmes lettres sont surmontées d'un tréma :

$\ddot{\alpha}$	=	10 000	$\ddot{\gamma}$	=	60 000
$\ddot{\beta}$	=	20 000	$\ddot{\zeta}$	=	70 000
$\ddot{\gamma}$	=	30 000	$\ddot{\eta}$	=	80 000
$\ddot{\delta}$	=	40 000	$\ddot{\theta}$	=	90 000
$\ddot{\epsilon}$	=	50 000	$\ddot{\iota}$	=	100 000

On note ainsi les sommes d'argent :

Τ	=	1 talent.
Ρ	=	5 —
Δ	=	10 —
Η	=	100 —
Μ	=	500 —
Χ	=	1000 —

Τ	=	1 drachme.
Ρ	=	5 —
Δ	=	10 —
Ρ	=	50 —
Η	=	100 —
Μ	=	500 —
Χ	=	1000 —
Ρ	=	5000 —

(Bouché-Leclercq, *Atlas pour servir à l'hist. gr.*, pp. 107-109.)

CHAPITRE II

LA FAMILLE

SONMAIRE. — 1. La famille primitive.

2. La famille fondée sur la religion. — 3. Le célibat. — 4. Objet du mariage en Grèce. — 5. Rites religieux du mariage. — 6. La dot.

7. Condition juridique de la femme. — 8. La femme athénienne. — 9. Rôle de la femme dans la maison d'après Xénophon. — 10. Les femmes spartiates. — 11. Énergie des femmes spartiates. — 12. Courage des Argiennes.

13. Divorce.

14. Les cérémonies du septième et du dixième jour après la naissance. — 15. Les noms propres. — 16. L'adoption. — 17. L'autorité paternelle. — 18. Devoirs des enfants envers leurs parents.

19. Règles relatives à la transmission des successions. — 20. Règles relatives au mode de partage des successions. — 21. Le testament.

22. Testament de Platon. — 23. Partage amiable d'une succession. — 24. Pillage d'une succession. — 25. Prétentions frauduleuses à une succession. — 26. La fille épicière. — 27. La tutelle.

1. — LA FAMILLE PRIMITIVE

Dans les temps primitifs de la Grèce, la famille (*γένος*) différait beaucoup de ce qu'elle fut ultérieurement, au ^{ve} et au ^{iv^e} siècle. Elle était d'abord très nombreuse, et ses membres demeuraient tous groupés sous le même toit. Homère, qui n'établit aucune distinction entre les institutions des Grecs et celles des Troyens, décrit ainsi le palais de Priam : « A l'intérieur, il y a cinquante appartements, construits l'un près de l'autre, en pierres polies. Là reposent, auprès de leurs épouses, les fils de Priam. De l'autre côté et en face, dans la cour des

femmes, s'élèvent l'un près de l'autre, construits en pierres polies, douze appartements, où reposent auprès de leurs chastes épouses les gendres du roi. »

Plus tard, quand le *γένος* fut remplacé par l'*οἶκος*, c'est-à-dire par la famille entendue au sens moderne du mot, on fut tenté de le considérer comme une association factice, où la parenté n'était pour rien. Cependant nous savons qu'on appliquait encore aux membres des *γένη* l'épithète *d'όμογάλακτες* (nourris du même lait); ce qui indique bien une parenté par le sang. Peu importait d'ailleurs que l'on y entrât par la naissance ou par l'adoption; le fils adoptif était mis sur le même pied qu'un fils ordinaire; sa présence n'était pas une dérogation à la règle qui voulait que tous les *γεννήται* fussent du même sang; son initiation au culte d'une maison nouvelle l'avait complètement détaché de son père naturel, et lui avait donné pour père l'adoptant.

Le *γένος* était donc une réunion de personnes qui toutes descendaient d'un ancêtre commun. Mais, pour cela, une condition était indispensable. Ces personnes ne faisaient partie du *γένος*, elles n'étaient parentes entre elles, que si elles se reliaient par les mâles à cet aïeul plus ou moins éloigné. Les enfants de la sœur et les enfants du frère étaient les uns pour les autres des étrangers.

Le chef de la famille possédait une autorité très forte. C'était généralement le père qui l'exerçait. Si le père était mort, elle passait à son fils aîné, et le *pater familias* était, dans ce cas, le plus âgé des frères vivants. On sait d'ailleurs que le mot *pater* « contenait en lui non pas l'idée de paternité, mais celle de puissance » (Fustel de Coulanges), et qu'il servait notamment à désigner la souveraineté des dieux. Dans le principe, le père avait chez les Grecs un droit absolu de vie et de mort sur ses enfants. Même innocents, il était libre de les faire périr. Laïus est informé par un oracle que son fils Oedipe lui sera un jour fatal; pour conjurer ce danger, il l'expose sur une montagne déserte. Les vents sont contraires au départ de la flotte achéenne; Agamemnon n'hésite pas à immoler sa fille Iphigénie pour apaiser la malveillance des dieux. A plus forte raison, le père a-t-il ce droit quand ses enfants sont coupables. Dracon n'avait édicté

aucune peine contre le parricide, parce que le châtiment de ce crime incombait exclusivement au chef de la maison. On racontait à Athènes l'histoire d'un archonte de la fin du VIII^e siècle qui, pour punir l'inconduite de sa fille, la laissa dévorer par un cheval. Avant Solon, le père avait la faculté de vendre ses filles, et le frère ses sœurs, s'il était lui-même chef de famille. Il n'était pas nécessaire qu'elles eussent commis un acte répréhensible; la misère du père suffisait pour l'y autoriser. Les vieux législateurs, Solon, Pittacos, Charondas, reconnaissaient au père le droit d'expulser le fils qui lui manquait de respect. Dans Homère, le mariage est un contrat passé entre deux pères de famille; le plus souvent, on néglige de consulter les goûts des futurs conjoints. Les présents que le fiancé offre à celui qui sera son beau-père sont un véritable prix d'achat; parfois même il y a une sorte de mise aux enchères de la jeune fille. Dans la maison, le premier devoir de la femme est l'obéissance. Pénélope descend de sa chambre pour prier l'aède Phémios de cesser un chant qui l'importune. A peine a-t-elle paru, voilée, sur le seuil de la pièce, que son fils Télémaque l'interpelle ainsi : « Retourne à ton appartement; occupe-toi de tes travaux, du fuseau, de la toile; ordonne à tes servantes d'achever leur tâche; les discours sont réservés aux hommes, *à moi surtout qui commande dans ce palais.* »

Tous ces traits nous montrent que la famille hellénique était, au début, gouvernée despotiquement par son chef. La puissance du père établissait entre tous ses membres une étroite cohésion et empêchait que le groupe ne se disloquât. Sans doute il arrivait de temps en temps qu'un individu indigne en fût chassé, ou qu'un homme en sortît volontairement, par fantaisie, par esprit d'insubordination, par désir de chercher fortune ailleurs. Mais ceux qui restaient auprès du maître étaient pour lui comme les sujets d'un roi absolu. Ils étaient tous solidaires les uns des autres. Que l'un d'eux empruntât quelque chose à un étranger, la communauté répondait de la dette; que l'un d'eux fût victime ou auteur d'un acte délictueux, toute la famille s'unissait pour accorder ou poursuivre la réparation du dommage. Elle possédait des biens; mais ceux-ci, surtout les immeubles, étaient

la propriété collective de tous. La terre n'appartenait pas au chef ; elle était au γένος tout entier, et le chef n'en avait, pour ainsi dire, que le dépôt et la garde. Bien plus, chacune des générations qui se succédaient sur ce domaine indivis était obligée de le transmettre à la suivante, au moins tel qu'elle l'avait reçu, car chacune n'était en réalité qu'un moment dans l'existence de la famille ; aucune d'elles n'avait le droit d'accaparer le fruit du long labeur qu'avaient fourni les précédentes ; elle pouvait en bénéficier ; mais il fallait que ses successeurs en profitassent à leur tour. Platon reproduit fidèlement les idées des anciens sur ce point, lorsqu'il dit : « Je ne vous considère ni vous ni vos biens comme étant à vous-mêmes, mais comme étant à votre famille, tant à votre postérité qu'à vos ancêtres. »

Des causes multiples amenèrent peu à peu la dissolution de la famille patriarcale. Les différentes branches d'un même γένος s'isolèrent à la longue les unes des autres ; chaque ménage se constitua à part, pour vivre de sa vie propre, sans avoir avec les ménages apparentés de relations plus étroites que chez nous. C'est tout au plus si, dans certaines cérémonies religieuses et dans certains actes judiciaires, on voyait parfois reparaître quelque souvenir de l'ancienne unité. Comme il arrive toujours, ce fut dans les familles nobles, surtout dans les familles sacerdotales, que persista le plus longtemps le vieil esprit de solidarité, mais sous une forme de plus en plus atténuée.

2. — LA FAMILLE FONDÉE SUR LA RELIGION

Pour comprendre l'organisation de la famille hellénique, il faut se rendre compte d'un fait que M. Fustel de Coulanges a mis en pleine lumière, et qui est absolument contraire à nos habitudes.

Les Grecs pensaient que les morts continuaient de vivre dans le tombeau. L'existence d'un mort n'était pas purement spirituelle ; il avait besoin de manger et de boire comme jadis, quand il était sur la terre. « Je verse sur le tombeau, dit Iphigénie dans Euripide, le lait, le miel, le vin ; car c'est avec cela

qu'on réjouit les morts. » Oreste adresse à son père mort cette prière : « Si je vis, tu recevras de riches banquets ; mais si je meurs, tu n'auras pas ta part des repas fumeux dont les morts se nourrissent ». « Les morts, écrit Lucien, mangent les mets que nous plaçons sur leur tombeau, et boivent le vin que nous y versons ; en sorte qu'un mort à qui l'on n'offre rien est condamné à une faim perpétuelle. » (Fustel de Coulanges, *la Cité antique*, p. 14-15, 7^e édit.) C'était pour le fils une obligation stricte que de fournir à son père les aliments nécessaires. Il n'y était pas seulement tenu par devoir de reconnaissance ; son intérêt même l'y forçait. Les morts, en effet, étaient à certains égards « des êtres sacrés. Les anciens leur donnaient les épithètes les plus respectueuses qu'ils pussent trouver ; ils les appelaient bons, saints, bienheureux. Ils avaient pour eux toute la vénération que l'homme peut avoir pour la divinité qu'il aime ou qu'il redoute. Dans leur pensée, chaque mort était un dieu. (*Ibid.*, p. 16.) Aussi puissant pour le bien que pour le mal, ce mort faisait le bonheur ou le malheur des siens, suivant qu'il était lui-même l'objet de leurs hommages ou de leurs dédains.

Ainsi toute famille avait ses dieux particuliers, qui étaient ses ancêtres, et, par suite, sa religion. Mais cette religion était fort exclusive. Les morts n'acceptaient pas les offrandes du premier venu ; les seules qui leur fussent agréables étaient celles que leur apportaient leurs descendants. Un étranger était pour eux un inconnu, presque un ennemi. Il fallait donc multiplier les précautions pour que leur postérité ne s'éteignît jamais. Il fallait en outre, si quelque étranger s'introduisait dans la famille, l'initier tout d'abord au culte domestique et le présenter aux aïeux. C'est de ce double principe que découlèrent toutes les règles relatives à la famille hellénique.

3. — LE CÉLIBAT

La religion s'unissait à l'intérêt public pour combattre le célibat. Si l'État était intéressé à ce que le mariage donnât naiss-

sance à un grand nombre de citoyens et de soldats, il n'était pas moins nécessaire que la perpétuité des familles fût assurée, et que les ancêtres fussent certains de recevoir sans interruption le culte qui leur était dû. L'homme qui restait dans le célibat se rendait donc coupable d'un double délit, envers ses aïeux et envers la société. Platon (*Lois*, p. 721) veut que l'on se marie entre trente et trente-cinq ans. « C'est un crime, dit-il, que de se refuser à prendre femme. Quiconque négligera ce soin payera chaque année une amende, afin qu'il ne s'Imagine pas que le célibat soit un état commode et avantageux, et il n'aura non plus aucune part aux honneurs que la jeunesse rend à ceux d'un âge avancé. » Dans un passage du *Banquet* (p. 192), il fait allusion aux lois qui concernent l'obligation du mariage. Ce texte, joint au témoignage de Plutarque et de Pollux, semblerait indiquer que, même à Athènes, le célibat était puni. Quant au silence des orateurs attiques sur ce point, il prouverait simplement que dans le cours du IV^e siècle la loi était à peu près tombée en désuétude. Pourtant il subsistait encore quelque chose de l'ancienne prohibition, s'il est vrai, comme l'affirme Dinarque (*C. Démosthène*, 74), que l'orateur, que le stratège, pour inspirer confiance au peuple, dût justifier qu'il avait des enfants légitimes. A Sparte, des peines étaient portées contre les célibataires, et même contre ceux qui se mariaient tard ou mal; mais nous ne les connaissons pas. Plutarque et Athénée disent seulement qu'on s'efforçait de les tourner en ridicule, et que les jeunes gens les respectaient peu. En tout cas, ils ne perdaient pas les droits du citoyen, puisqu'on nous en signale un qui fut un illustre chef d'armée.

4. — OBJET DU MARIAGE EN GRÈCE

Dans les idées primitives, le mariage n'est institué que pour assurer la perpétuité de la famille et la continuation des sacrifices héréditaires. Il n'est question ni d'inclination mutuelle ni de convenances d'affection; les deux époux ne s'unissent pas pour mettre en commun leurs pensées et leurs sentiments, pour se

soutenir l'un l'autre dans les épreuves de la vie : ils s'acquittent d'une obligation à la fois patriotique et religieuse. Ces idées, mêmes affaiblies avec le temps, gardèrent toujours de l'empire sur les âmes.... De là vient que dans le mariage, tel que les Grecs le comprenaient, la personne de la femme n'est rien. On ne compte pas ses sentiments ; elle n'est pas choisie pour elle-même, mais acceptée comme un instrument nécessaire à la conservation de la famille et de la cité. Il semble qu'elle ne puisse rendre d'autre service et qu'elle soit incapable d'aucune autre vertu ; sa tâche est remplie quand elle a donné le jour à des fils. Ce n'est pas tout : du moment que le mariage n'est plus qu'un devoir civique, auquel on ne peut se soustraire sans être criminel envers la religion et envers l'État, le charme de la vie domestique est supprimé, et du même coup l'influence de la femme amoindrie. L'Athénien se prêtait au mariage comme on s'acquitte d'une dette, sans empressement et d'assez mauvaise grâce. Il introduisait une épouse légitime dans la maison, parce que l'intérêt de la république l'exigeait ; du reste, il mesurait strictement la part qu'elle aurait dans son existence, et, une fois ces limites tracées, il ne s'embarrassait pas davantage de jouir de la famille.

(Lallier, *De la condition de la femme dans la famille athénienne*, pp. 14-17 ; Thorin, édit.)

5. — RITES RELIGIEUX DU MARIAGE

Le mariage était la cérémonie sainte qui avait pour effet d'initier la jeune fille au culte de sa nouvelle famille. Il est habituel aux écrivains grecs de lui appliquer des mots qui indiquent un acte religieux. Pollux dit que dans les anciens temps, au lieu de le désigner par son nom particulier, *γάμος*, on le désignait simplement par le mot *τέλος*, qui signifie cérémonie sacrée, comme si le mariage avait été la cérémonie sacrée par excellence.

Cette cérémonie n'avait pas lieu dans un temple ; elle était accomplie dans la maison, et c'était le dieu domestique qui y présidait. A la vérité, on invoquait aussi les dieux du ciel dans les prières ; on prit même l'habitude de se rendre préalablement dans

des temples et d'offrir à ces dieux des sacrifices que l'on appelait les préludes du mariage (*προτέλεια, προγάμια*). Mais la partie principale et essentielle de la cérémonie devait toujours s'accomplir devant le foyer domestique.

Le mariage se composait, pour ainsi dire, de trois actes. Le premier se passait devant le foyer du père, *ἴγγυησις*; le troisième au foyer du mari, *τέλος*; le second était le passage de l'un à l'autre, *πουπῆ*.

1^o Dans la maison paternelle, en présence du prétendant, le père, entouré ordinairement de sa famille, offre un sacrifice. Le sacrifice terminé, il déclare, en prononçant une formule sacramentelle, qu'il donne sa fille au jeune homme. Cette déclaration est tout à fait indispensable au mariage. Car la jeune fille ne pourrait pas aller tout à l'heure adorer le foyer de l'époux, si son père ne l'avait pas préalablement détachée du foyer paternel. Pour qu'elle entre dans sa nouvelle religion, elle doit être dégagée de tout lien et de toute attache avec sa religion première.

2^o La jeune fille est transportée à la maison du mari. Quelquefois c'est le mari lui-même qui la conduit. Dans certaines villes, la charge d'amener la jeune fille appartient à un de ces hommes qui étaient revêtus d'un caractère sacerdotal et qu'ils appelaient hérauts. La jeune fille est ordinairement placée sur un char; elle a le visage couvert d'un voile et porte sur la tête une couronne; la couronne était en usage dans toutes les cérémonies du culte. Sa robe est blanche: le blanc était la couleur des vêtements dans tous les actes religieux. On la précède en portant un flambeau; c'est le flambeau nuptial. Dans tout le parcours, on chante autour d'elle un hymne religieux, qui a pour refrain: *Ω Υμήν, ὦ Υμέναιε*. La jeune fille n'entre pas d'elle-même dans sa nouvelle demeure. Il faut que son mari l'enlève, qu'il simule un rapt, qu'elle jette quelques cris et que les femmes qui l'accompagnent feignent de la défendre. On veut sans doute marquer par là que la femme qui va sacrifier à ce foyer n'y a par elle-même aucun droit, qu'elle n'en approche pas par l'effet de sa volonté, et qu'il faut que le maître du lieu et du dieu l'y introduise par un acte de sa puissance. Après cette lutte simulée, l'époux la soulève dans ses bras et lui fait franchir

la porte, mais en ayant bien soin que ses pieds ne touchent pas le seuil.

3^e Ce qui précède n'est que l'apprêt et le prélude de la cérémonie. L'acte sacré va commencer dans la maison. On approche du foyer; l'épouse est mise en présence de la divinité domestique. Elle est arrosée d'eau lustrale; elle touche le feu sacré. Des prières sont dites. Puis les deux époux se partagent un gâteau, un pain, quelques fruits. Cette sorte de léger repas qui commence et finit par une libation et une prière, ce partage de la nourriture vis-à-vis du foyer, met les deux époux en communion religieuse ensemble, et en communion avec les dieux domestiques.

(Fustel de Coulanges, *la Cité antique*, pp. 45-45; 7^e édit.)

6. — LA DOT

La femme apportait généralement une dot à son mari. On a prétendu à tort que le père était tenu de doter sa fille; s'il le faisait, c'était de son plein gré. En revanche, le fils devenu chef de la famille, était astreint à cette obligation envers sa sœur. Le fils, en effet, héritait seul, et il paraissait juste qu'on détachât une partie du patrimoine pour aider sa sœur à s'établir, d'autant plus que si elle ne se mariait pas, elle demeurait à sa charge. La loi athénienne prescrivait aux plus proches parents de doter l'orpheline pauvre ou de l'épouser.

Les dots n'étaient jamais considérables, sauf peut-être à Sparte dans la seconde moitié du IV^e siècle. Le chiffre le plus élevé que l'on ait rencontré jusqu'ici est celui de 10 talents (59 000 fr.). A Athènes, 30 mines (2946 fr.) passaient pour une dot moyenne. Le plus souvent, elles consistaient en argent ou en objets mobiliers. Mais il n'était pas interdit d'y faire entrer des immeubles, et même des terres.

La constitution de dot n'exigeait l'intervention d'aucun officier ministériel. Une simple déclaration devant témoins suffisait. Il n'était pas défendu d'y joindre un acte écrit, ou de recourir à certains moyens de publicité; mais ce n'était pas obligatoire.

Lorsqu'un individu mariait sa fille, il avait soin, en versant la dot, de demander à son gendre une garantie hypothécaire sur ses biens. Le gage était constaté par une inscription placée sur l'immeuble. En voici un exemple : « Terrain hypothéqué à Euthydiké pour sa dot. »

Le mari avait l'administration des biens dotaux, mais il devait les transmettre intacts à sa postérité. Si le mariage était rompu par le divorce, il restituait la dot aux parents, ou il leur en payait l'intérêt à raison de 18 % par an. Si la femme mourait la première, sans enfants, les biens faisaient retour à ceux qui les lui avaient donnés ou à leurs représentants.

Je cite quelques extraits d'une inscription de Myconos qui énumère des chiffres de dot.

« Sostratos a marié sa fille Xanthè à Éparchidès, et lui a donné une dot de 1500 drachmes.... Il a là-dessus versé 100 drachmes d'argent, et un trousseau estimé 200 drachmes....

Callippos a marié sa fille Aristolochè à Sostratos, avec une dot de 14000 drachmes, et a ajouté 406 drachmes d'intérêts que Sostratos lui devait, pour la dot (payée à l'avance).

Ameinocratès a marié sa fille à Philotimos, avec une dot de 10 000 drachmes.

Callixénos a marié sa fille Timécratè à Rhodoclès, avec une dot de 700 drachmes, sur laquelle un trousseau de 500 ; Rhodoclès reconnaît avoir reçu le trousseau et 100 drachmes ; pour les 500 autres drachmes, Callixénos a hypothéqué à Rhodoclès sa maison de ville.

Dexiclès a marié sa fille Mnéso à Timéas, avec une dot de 5 500 drachmes.

Ctésonidès a marié sa sœur Dikaiè à Pappias, avec une dot de 1 000 drachmes d'argent et un trousseau de 500 drachmes ; Pappias reconnaît avoir reçu le trousseau et 100 drachmes d'argent.

Tharsagoras a marié Panthalis, fille de Mnésiboulos, à Pyrrhacos, et lui a donné la maison du faubourg, à condition que Tharsagoras restera propriétaire de la maison sa vie durant.

Ctéision a marié sa fille Hermoxénè à Hiéronidès, et lui a donné en dot 1600 drachmes, une maison et deux esclaves, dont l'une s'appelle Syra.... » (*Inscriptions juridiques grecques*, I, p. 48.)

7. — CONDITION JURIDIQUE DE LA FEMME

Le premier effet du mariage était de soumettre la femme à l'autorité de son mari; mais cette autorité n'est pas, à proprement parler, une puissance, et ne ressemble nullement à la *manus* du droit romain. C'est une magistrature, et, comme dit Aristote, un pouvoir qui a un caractère politique. Le mari devint le *xύριος*, c'est-à-dire le maître de sa femme, parce que toute femme doit avoir un *xύριος*, et que dans le mariage ce droit ne peut appartenir qu'au mari. Sans lui, la femme ne peut aliéner. Elle ne peut s'obliger que jusqu'à concurrence de la valeur de 1/2 hectolitre d'orge. Si la femme devient veuve, elle a pour *xύριος* son fils, ou, à défaut, son plus proche parent. Son mari a même le droit de lui choisir, avant sa mort, un second époux. En somme, elle est considérée comme mineure toute sa vie.

(Dareste, *Plaidoyers civils de Démosthène*, I, p. xxv; Fustel de Coulanges, *la Cité antique*, p. 95.)

8. — LA FEMME ATHÉNIENNE

On parle quelquefois des Athéniennes comme on parlerait des femmes de l'Orient moderne, et l'on s'exagère la rudesse des mœurs antiques, qui les auraient renfermées dans le gynécée comme dans une prison. La clôture n'était rigoureuse que pour les jeunes filles; elle était moins sévère pour la femme mariée, et même dans certains cas disparaissait complètement. Il fallait bien tolérer ces exceptions, quelles que fussent les exigences de la coutume. L'épouse d'un citoyen riche pouvait sans peine se conformer à l'usage et rester au fond de ses appartements; dans les familles peu aisées, la femme était à chaque instant attirée au dehors par les besoins du ménage. Elle devait aller au marché, acheter les provisions, et s'acquitter par elle-même de

ces soins, qui d'ordinaire étaient abandonnés aux esclaves. Parfois même, il arrivait que des femmes fissent le commerce sur l'agora. La mère d'Euxithéos, client de Démosthène, vendait des rubans, et Aristophane prétend que la mère d'Euripide était marchande de légumes. Toutefois de pareils faits se produisaient rarement. La pauvreté pouvait contraindre quelques femmes à prendre ce parti, mais l'opinion était sévère pour elles et les condamnait.

Dans l'intérieur de la maison, les femmes étaient vraiment souveraines. Elles surveillaient les esclaves et dirigeaient le travail de leurs servantes; elles étaient encore chargées de tous les détails de l'administration et des dépenses du ménage. Dans le discours de Lysias pour le meurtre d'Ératosthène, Euphilétos déclare qu'il avait remis à sa femme le personnel de toute la maison. Et ce n'était pas seulement chez Euphilétos, un homme de la petite bourgeoisie, que les choses se passaient de la sorte; même dans les demeures les plus opulentes, la maîtresse de maison n'est pas complètement dispensée des soins domestiques. Elle a de nombreux auxiliaires pour la seconder, mais elle conserve la direction générale et ne se laisse guère effacer par ses intendants. En général, l'Athénienne était jalouse de son autorité dans les choses du ménage; elle s'y attachait d'autant plus fortement qu'elle n'en était point distraite par d'autres occupations. Elle ne possédait qu'un pouvoir déterminé; elle tenait à le garder, et puisqu'elle obtenait sur ce point seulement la confiance de son mari, elle prétendait l'avoir tout entière.

Il se produisait quelques abus. Plus d'une femme, soit insouciance, soit gourmandise, gaspillait les provisions. Le mari devait intervenir et lui retirer les clefs du garde-manger. Mais habituellement les Athénienes méritaient l'éloge qu'Euphilétos donnait à sa femme: « C'était une ménagère entendue. »

Parfois même leur économie dégénérait en avarice. Il leur en coûtait de voir consommer ces provisions qu'elles administraient avec tant de soin; elles ne distinguaient pas assez entre les dépenses nécessaires et les dépenses superflues, et se montraient aussi sévères pour les premières que pour les autres. Elles faisaient fête à leurs maris quand ils rapportaient de l'ar-

gent au logis, mais elles étaient trop promptes à leur reprocher aigrement ce qu'ils dépensaient.

Elles avaient encore un autre défaut. Souvent elles étaient d'un caractère impérieux, fières de leur autorité et désireuses de la faire sentir à tout le monde. Comme elles vivaient presque continuellement au milieu des esclaves, occupées à leur donner des ordres, à gourmander leur paresse, à les reprendre de leurs fautes, elles contractaient l'habitude du commandement, et, confondant quelquefois le maître avec les serviteurs, lui parlaient du même ton. J'ajoute qu'elles avaient l'orgueil de leur vertu; et quand elles opposaient aux mœurs faciles des hommes la gravité de leur propre vie, leur application à remplir tous leurs devoirs, leur fidélité à garder intact l'honneur de la maison, elles étaient aisément convaincues de leur supériorité. Les griefs cachés qu'elles portaient au fond de leur âme aigrissaient leur humeur, et provoquaient, sur le moindre prétexte, ces paroles sèches et brusques, ces vives reparties que les comiques leur reprochent.

Tous ces défauts s'aggravaient chez les héritières qui enrichissaient leurs maris en les épousant. Elles tenaient davantage à une fortune qui était entrée avec elles dans le ménage. Elles étaient aussi plus arrogantes; elles n'oublaient pas et ne permettaient à personne d'oublier qui elles étaient et ce qu'elles possédaient. « Si vous êtes pauvre et que vous épousiez une femme riche, dit un poète comique, vous vous donnez une maîtresse et non une femme; vous vous réduisez à la condition d'être à la fois esclave et pauvre. » « A la fierté de son regard, tout le monde reconnaîtra ma femme, ou plutôt la maîtresse que je subis.... Malheur à moi! Faut-il que j'aie épousé une Créobyla avec ses dix talents, une femme qui n'a qu'une coudée de haut! Et avec cela une morgue intolérable! Par Zeus Olympien et par Athéna, c'est à n'y pas tenir.... C'est elle qui m'a apporté cette maison et ces champs; mais, pour avoir tout cela, il a fallu la prendre, et de tous les mauvais marchés qu'on peut faire, c'est le plus mauvais de tous; elle est un vrai fléau pour tout le monde, et non seulement pour moi, mais pour son fils et plus encore pour sa fille. » (Ménandre.)

Les hommes souffraient de ces défauts, mais ils en étaient responsables. Ils avaient confiné la femme dans les soins du ménage ; elle s'y complaisait à l'excès, et y contractait des travers dont il lui était difficile de se garantir. Le vice principal de la famille athénienne, c'est que la femme n'est pas associée assez intimement à la vie de son mari. Il semble que les Grecs eux-mêmes l'aient compris ; ils reconnaissent quelquefois qu'ils ont fait trop bon marché du bonheur domestique. Un personnage de Ménandre déplore la légèreté avec laquelle les mariages se concluent. Ne vaudrait-il pas mieux songer un peu moins à la dot, et se préoccuper davantage des qualités et des défauts de la femme qu'on veut épouser ? « Mais non, nous allons prendre mille renseignements inutiles ; nous demandons qui a été le grand-père, qui a été la grand'mère de la fiancée ; nous faisons apporter la dot sur la table, pour que l'expert vérifie si l'argent est de bon aloi, l'argent qui ne restera pas seulement cinq mois dans la maison ; pour celle qui devra demeurer toute sa vie auprès de nous, nous ne songeons pas à nous informer de ce qu'elle vaut, nous la prenons au hasard sans la connaître, au risque de trouver en elle une femme colère, d'une humeur difficile, bavarde peut-être. » (Édit. Didot, p. 54, fr. 3.)

L'Athénien fait trop volontiers deux parts dans son existence. En rentrant chez lui, il oublie ou plutôt il renferme en lui tout ce qui l'a occupé au dehors. Il a été sur la place publique, il a siégé à l'assemblée ou dans les tribunaux, il s'est mêlé à l'entretien des sophistes et des rhéteurs, il a discuté sur les affaires de l'État ou réglé celles de son commerce ; mais il se gardera de rien dire à sa femme de ce qu'il a vu ou entendu. Ce sont des pensées qui lui appartiennent, qu'il prétend se réserver à lui seul. Sans doute on voit, par l'exemple de Thémistocle¹, que le mari permettait parfois à sa femme de pénétrer plus avant dans sa vie, et qu'il subissait même sa domination. Mais quelle conclusion en tirer ? Thémistocle obéit à sa femme, qui obéit elle-même aux

1. « Thémistocle disait en plaisantant que son fils, tout jeune encore, était le plus puissant de tous les Grecs : « Les Athéniens commandent aux Grecs, moi je commande aux Athéniens, sa mère me commande, et lui commande à sa mère. » (Plutarque, *Thémistocle*, 48.)

fantaisies d'un enfant; c'est une marque de condescendance ou de faiblesse, c'est une surprise de l'affection qui veut bien se soumettre sans discuter et sans réfléchir; ce n'est pas une confiance éclairée, un assentiment raisonnable accordé à des conseils dont il aurait reconnu et éprouvé la sagesse. On ne peut vraiment attacher aucune importance à de pareils exemples. Que des hommes d'un caractère faible ou lassés par l'activité qu'ils déployaient au dehors aient plié dans leur intérieur devant les caprices de leurs femmes, le fait est sans conséquence, et ne suffit pas à établir que l'Athénienne ait été admise à partager les pensées, les projets et les ambitions de son mari.

Elle n'a même pas une part considérable de l'éducation de ses enfants. Tout d'abord, ils sont confiés à des nourrices. Ce n'est pas que la mère les néglige; elle s'intéresse à leurs jeux, elle les caresse; mais entre elle et eux il y a une étrangère. Si la nourrice prend pour eux les soins les plus pénibles, elle détourne à son profit une partie de cette affection que la mère lui abandonne, en lui abandonnant les devoirs qu'elle ne remplit pas elle-même. Les garçons vont de bonne heure se faire instruire au dehors. Les filles restent auprès de leurs mères, mais leur instruction était très sommaire. Quand vient le moment de marier les enfants, la mère n'est pas appelée à intervenir dans une décision que le père, en vertu des lois, se réserve à lui seul. Elle n'a pas été consultée, quand on a disposé de son sort; elle n'est pas consultée davantage, quand il s'agit de régler l'établissement de ses fils ou de ses filles.

Les seuls incidents qui rompent la régularité de sa vie, ce sont les visites que les femmes se font entre elles et les cérémonies religieuses qu'elles célèbrent très fréquemment. Les maris se désiaient des visites qu'échangeaient les femmes, des conversations qu'elles avaient entre elles, comme si elles n'eussent pu se réunir que pour se raconter leurs griefs contre le chef de famille ou combiner quelque projet de vengeance. Elles faisaient plus que de se visiter entre voisines; elles s'invitaient mutuellement à des repas. Ménandre avait composé une comédie intitulée *le Souper des femmes*, dont il nous reste des fragments. Dans les funérailles, elles avaient un rôle prépondérant. Leur place était

marquée dans les festins si nombreux de la cité. Il leur était interdit de paraître dans les grands jeux de la Grèce ; mais elles étaient admises aux représentations dramatiques, du moins aux tragédies. Ces fêtes les arrachaient pour un jour à leurs occupations habituelles ; elles élevaient leur âme dans une région plus haute, les associaient aux émotions patriotiques des citoyens, et les intéressaient dans une certaine mesure aux fêtes et au culte de l'État. Outre les divinités nationales, elles avaient des divinités particulières pour lesquelles elles professaient une grande dévotion.... Platon se plaint qu'elles aillent en secret dans des espèces d'oratoires domestiques adresser des prières à une foule de dieux, de héros et de génies. Il en était de ces pratiques comme des festins qu'elles se donnaient entre elles. En les tenant à l'écart de leur propre existence, les hommes les poussaient, presque malgré elles, à s'isoler de leur côté et à se détourner vers des distractions et des croyances particulières.

La femme athénienne n'était pas méprisée. Elle n'aurait pas possédé le gouvernement de la maison, si l'on eût douté de son activité ou de son intelligence. Les attaques des poètes comiques ne doivent pas nous en imposer : elles semblent dictées par la crainte plus encore que par le dédain. D'ailleurs, Ménandre et les autres se résument eux-mêmes. Ils raillent le mariage, ils insultent la femme, mais ils trouvent aussi pour la louer des paroles touchantes. « C'est un beau spectacle que de contempler la vertu d'une femme. » Et ailleurs : « Une femme vertueuse est le salut de la maison. » (Ménandre) Les orateurs insistent avec force sur la sainteté du mariage et sur la fidélité que se doivent les époux. Ils nous montrent la femme intervenant dans les conseils de la famille, sinon pour les diriger, du moins pour en être témoin et s'y associer. Ce qui est vrai, c'est que l'Athénien, tout en respectant et en aimant sa femme, ne la connaît pas. Distrait par les occupations et les plaisirs du dehors, il vit à côté d'elle, content des vertus qu'elle pratique dans la tâche de chaque jour, et n'exigeant rien de plus. La femme elle-même ne soupçonne pas qu'elle soit faite pour une destinée plus haute et une existence mieux remplie. Comme les mœurs de son temps l'enfermaient dans un étroit domaine, elle s'habi-

tue à cet amoindrissement de ses facultés, et d'ordinaire s'y résigne sans regret.

(D'après Lallier, *De la condition de la femme dans la famille athénienne*, p. 62-84.)

9. — RÔLE DE LA FEMME DANS LA MAISON D'APRÈS XÉNOPHON

Ischomachos a épousé une jeune fille de quinze ans à peine, et il l'a conduite dans sa maison. Ils ne se connaissent guère. Avant le mariage, ils ne se sont même pas entrevus; ce n'est pas une inclination naturelle qui a décidé de leur union, mais un lien de parenté peut-être, des convenances d'intérêt, et la volonté des deux familles. Devant cet homme, à qui son existence est liée pour l'avenir et qui est encore pour elle un étranger, la jeune femme est timide et craintive. Elle s'effraie de son ignorance; elle s'effraie aussi de la supériorité que donnent à son mari un âge plus mûr et une raison plus formée. Ischomachos ne se dissimule pas qu'elle est sans expérience, qu'elle a vécu jusqu'ici entourée d'une surveillance étroite, « dressée à ne rien voir, à ne rien entendre, à ne faire aucune question ». Pour toute science, elle est habile à travailler la laine, et a vu comment on distribuait la tâche aux servantes. Mais son ignorance même et sa timidité la disposent à une sorte de condescendance affectueuse.

Quand il lui a laissé le temps de s'habituer et de s'apprivoiser, Ischomachos entreprend de l'instruire. Il s'efforce tout d'abord de lui rendre la confiance. Elle ne doit pas se considérer comme une esclave faite pour obéir, mais comme l'associée de son mari, ayant elle aussi sa part d'autorité. Ses devoirs sont différents, mais ils ne sont ni moins importants ni moins difficiles. L'homme et la femme s'unissent pour laisser après eux des enfants qui continueront leur race; ces enfants, il faut les élever. Au mari, il convient d'aller chercher au dehors ce qui est nécessaire à la nourriture et à l'entretien des siens; à la femme, de faire à l'intérieur un sage emploi de ces ressour-

ces que le travail du mari a procurées. Cette diversité des fonctions s'explique par l'inégalité des forces physiques et la différence des dispositions morales.

Ces principes établis, Ischomachos entre dans le détail des devoirs imposés à la femme. Elle doit rester dans son intérieur; elle y est souveraine, et le mari ne saurait empiéter sur ses droits, sans se rendre à la fois ridicule et coupable. Le domaine est restreint, mais la tâche est grande, et capable de suffire à l'activité même la plus laborieuse. La reine des abeilles ne quitte pas la ruche, et pourtant n'est-ce pas elle qui dirige tous les travaux? Elle ne permet à aucune de ses compagnes de demeurer inactive, elle les envoie travailler au dehors, elle reçoit les provisions que chacune d'elles rapporte, elle en assure la durée et en surveille l'emploi. De même, sans jamais sortir de la maison, la femme veille au départ des serviteurs qui vont aux champs, indique leur besogne à ceux qui restent, et ne les perd pas de vue; elle dresse le compte de toutes les provisions qui sont apportées, distribue celles qui seront consommées immédiatement, met les autres en réserve, et règle la dépense avec une prudente économie. C'est elle encore qui enseigne aux esclaves l'art de filer et de tisser la laine; c'est elle qui récompense les bons serviteurs et qui punit les mauvais; c'est elle enfin qui gouverne la maison entière, et tous y sont soumis à son autorité. Le mari lui-même n'est pas excepté; elle peut par ses qualités prendre sur lui un ascendant véritable, faire de lui son premier serviteur et s'assurer par son habileté dans la conduite des affaires domestiques une affection et un respect qui se soutiendront alors même que sa beauté aura disparu, et lui prépareront une vieillesse heureuse et honorée.

Ischomachos ajoute d'autres conseils. C'est l'ordre, dit-il, qui fait la beauté des choeurs et la force des armées; sans l'ordre, les marins ne pourraient ranger dans un vaisseau, où l'espace est si étroitement mesuré, un si grand nombre d'objets. « Et nous, quand nous disposons d'un espace si vaste dans une maison, et quand la maison est solidement bâtie en terre ferme, nous ne saurions pas trouver pour chaque objet une place bien convenable? Ce serait faire preuve de peu d'in-

telligence. » Choisir pour les vêtements et pour les provisions de toute nature un endroit approprié, établir partout une ordonnance exacte, et veiller à ce que rien ne vienne troubler cet arrangement, ce n'est pas seulement travailler à la prospérité de la famille et au développement de sa richesse, c'est encore réjouir les yeux et contenter l'esprit par l'agréable spectacle de la symétrie. Les meubles les plus vulgaires et d'un usage journalier, les ustensiles de ménage les plus communs s'embellissent par cette disposition régulière, et « des marmites mêmes, quand elles sont rangées avec intelligence, présentent un aspect harmonieux ». Ischomachos montre à sa femme les différentes pièces du logis et lui indique la destination de chacune d'elles. Ils font une sorte d'inventaire de leur avoir, et assignent à chaque objet la place qu'il doit occuper.

Ce n'est pas tout. Il faut aussi une intendante qui secondera la femme et gouvernera les esclaves sous sa direction. Il ne suffit pas de désigner pour ce poste de confiance l'esclave la plus sobre, la plus vigilante et la plus chaste; il est bon de l'associer aux joies et aux tristesses de la maison, de l'intéresser à l'accroissement de la fortune de ses maîtres en lui faisant voir qu'elle aura sa part dans cette prospérité. A ces conditions, la femme trouvera dans l'intendant une auxiliaire dévouée, qui sera comme le premier ministre de cette royaute domestique, mais un premier ministre qui sait se tenir à son rang et ne rien entreprendre sur les attributions de la souveraineté. L'intendant soulagera sa maîtresse sans la remplacer jamais, et surtout sans la dispenser de tout surveiller par elle-même.

Un jour, la jeune femme se farde afin de paraître plus belle, et elle met des chaussures à talons hauts pour se grandir. Ischomachos lui reproche doucement cette innocente coquetterie. En se mariant, ils se sont fait un don mutuel de leur corps, et pour lui, il croirait tromper sa femme si, au lieu de lui offrir un corps robuste et bien portant, il ne lui donnait que du vermillon à voir et à toucher. Pourquoi donc aurait-on recours à ces ornements empruntés, qui d'ailleurs ne font illusion à personne et nuisent à la vraie et solide beauté? Celle-ci ne s'entretient point par de pareils artifices; il y faut moins de raffinements et

de recherches. « Ne pas vivre perpétuellement assise, à la manière des esclaves, mais debout près du métier des servantes, dans l'attitude du commandement, diriger leurs travaux, inspecter la boulangerie, se tenir auprès de l'intendante lorsqu'on mesure les provisions, parcourir toute la maison pour voir si chaque chose est à sa place », voilà les moyens pour nos femmes d'acquérir et de conserver la seule beauté qui soit franche et durable, celle qui vient de la santé.

(D'après Xénophon, *l'Économique*, ch. vii et suiv., et Lallier, pp. 45-55.)

10. — LES FEMMES SPARTIATES

Les femmes jouissaient à Sparte d'une considération plus haute que dans le reste de la Grèce. Leur éducation les rapprochait davantage des hommes ; elles étaient habituées, dès l'enfance, à se sentir citoyennes, et prenaient vivement à cœur les intérêts publics. Pour le courage, le patriotisme et l'abnégation, elles ne le cédaient pas à l'autre sexe : de là le respect dont elles étaient entourées. L'éloge ou le blâme des femmes importait fort ; on tenait grand compte de leur sentiment, même pour des choses qui étaient en dehors de leur compétence. Telle était leur influence, que les Grecs affectaient de regarder le gouvernement de Sparte comme un gouvernement de femmes.

Cela ne les empêchait pas d'ailleurs d'être soumises à leurs devoirs d'épouses et de mères. Aussitôt mariée, la femme spartiate s'appliquait aux soins de la maison. Platon dit qu'elle ne tissait ni ne filait, ces occupations étant abandonnées aux esclaves, mais qu'elle dirigeait les travaux du ménage. Elle veillait, autant que son mari, à l'éducation de ses enfants. Les relations des femmes avec les hommes étaient moins libres que celles des jeunes filles. Le mot de Périclès, que le mieux pour une femme est de ne faire parler d'elle ni en bien ni en mal, était vrai aussi de Sparte. Les femmes ne se montraient que voilées, tandis que les jeunes filles allaient à visage découvert. Un Spartiate, interrogé sur l'origine de cette coutume, ré-

pondit : « Il faut bien qu'une fille cherche un mari ; une femme n'a qu'à garder le sien ». Cette parole prouve que le goût personnel tenait plus de place à Sparte qu'ailleurs dans le choix d'une épouse. Elle est de plus l'indice qu'en ces matières les mœurs spartiates avaient quelque analogie avec les mœurs anglaises ou américaines.

(Schömann, *Antiquités grecques*, I, pp. 308-309, trad. Galuski.)

11. — ÉNERGIE DES FEMMES SPARTIATES

— Une mère ayant appris que son fils s'était sauvé des mains de l'ennemi et avait pris la fuite, lui envoya cette lettre : « Un bruit odieux s'est répandu sur toi ; il faut t'en laver, ou cesser de vivre. »

— Un Spartiate racontait la mort glorieuse de son frère à leur mère commune : « N'es-tu pas honteux, lui dit-elle, d'avoir manqué à lui tenir compagnie en semblable voyage ? »

— Une Lacédémoneenne qui avait envoyé à la guerre ses fils, au nombre de cinq, se tenait aux portes de la ville, attendant avec impatience l'issue de la bataille. Ayant interrogé le premier individu qui se présenta, elle apprit que tous ses fils étaient morts : « Ce n'est pas cela que je demande, dit-elle. Où en sont les affaires du pays ? — Sparte est victorieuse. — Eh bien ! c'est avec joie que j'apprends aussi la mort de mes fils. »

— Une Lacédémoneenne était exposée en vente, et on l'interrogeait sur ce qu'elle savait faire. Elle répondit : « Je sais être fidèle ».

— Une autre réplique dans une circonstance analogue : « Je sais être libre ». Son maître lui ayant prescrit un travail qui ne s'accordait pas avec la condition d'une femme libre, elle lui dit : « Tu te repentiras d'avoir perdu une femme telle que moi », et elle se tua.

(Plutarque, *Apophthegmes de Lacédémoneennes inconnues*, 2, 5, 6, 26, 29 ; trad. Bétolaud.)

12. — COURAGE DES ARGIENNES

Cléomène, roi de Sparte, ayant détruit un grand nombre d'Argiens, marchait contre leur ville. A ce moment, une ardeur et une audace toute divine s'empara des femmes qui étaient à la fleur de l'âge, et elles résolurent de sauver Argos en repoussant l'ennemi. Guidées par Télésilla, elles saisissent des armes, se campent sur les murs, et forment une ceinture de défense autour des remparts, à la grande stupéfaction des assiégeants. Cléomène est repoussé, après avoir perdu beaucoup de monde, et Démarate, l'autre roi, qui avait pénétré jusqu'à l'intérieur et occupé un quartier, est chassé par elles de cette position. La ville ainsi délivrée, les femmes qui avaient succombé dans l'action furent ensevelies dans la voie Argienne, et aux survivantes on permit d'élever, en témoignage de leur valeur, une statue au dieu Arès. Tous les ans on célèbre encore cet anniversaire. C'est une fête où l'on revêt les femmes de tuniques et de chlamydes d'hommes, tandis que les hommes prennent des habits de femme.

(Plutarque, *Sur les vertus des femmes*, 4; trad. Bétolaud.)

13. — DIVORCE

Le divorce, à peu près inconnu dans les premiers temps de la Grèce, était devenu très fréquent à l'époque classique, si fréquent que les orateurs grecs nous représentent la constitution d'une dot comme une précaution nécessaire pour donner quelque solidité au lien du mariage. Le mari, très souvent, ne gardait sa femme que parce qu'il craignait d'être obligé, en la renvoyant, de restituer la dot.

Les Athéniens ont deux mots pour désigner le divorce. Ils appelaient ἀποπομπή (renvoi) le divorce prononcé par le mari, et ἀπόλειψις (délaissement) le divorce qui avait lieu par la volonté de la femme. Le premier n'était soumis à aucune formalité; le mari pouvait, quand bon lui semblait, renvoyer sa

femme ; celle-ci était répudiée sans intervention d'aucun magistrat ; elle retournait auprès de son père ou de son *κύριος*, les enfants restant auprès du mari. C'est d'ordinaire par-devant témoins que le mari répudiait ainsi sa femme, bien que cette solennité ne fût pas obligatoire. Quant à la femme, elle ne pouvait agir par elle seule ; il fallait qu'elle allât trouver l'archonte, et l'archonte ne prononçait le divorce, sur sa demande, qu'autant qu'elle justifiait, dans une requête écrite, qu'elle avait de bonnes raison pour divorcer. Si simple que fût cette démarche, elle était rendue fort difficile par l'état de dépendance où la femme était tenue¹. L'opinion publique se montrait d'ailleurs très défavorable à celles qui divorçaient².

Le divorce pouvait donc avoir lieu soit du consentement des deux époux, soit par la volonté d'un seul, malgré les résistances de l'autre. Dans ce dernier cas, celui qui se refusait au divorce pouvait intenter contre l'autre un procès civil.

Le divorce pouvait être provoqué même par un tiers. Le père, par exemple, avait le droit de séparer sa fille du mari soit pour la reprendre chez lui, soit pour la marier à un autre. Après la mort du père, l'orpheline pouvait être sommée par son plus proche parent d'abandonner son mari et de l'accepter lui-même pour époux.

Le mari était libre de donner sa femme en mariage à autrui. Il semble qu'il n'eût même pas besoin pour cela de son assentiment. Plutarque, il est vrai, lorsqu'il nous dit que Périclès céda sa femme à un autre homme, ajoute que ce fut avec le consen-

1. « Hipparète, la femme d'Alcibiade, était vertueuse et aimait son mari, mais elle avait beaucoup à souffrir de ses désordres. Elle quitta la demeure conjugale pour se réfugier auprès de son frère. Alcibiade ne parut pas s'en soucier et continua sa vie de débauches. Il fallait qu'Hipparète déposât la demande de son divorce entre les mains de l'archonte, et aucun intermédiaire ne pouvait faire cette démarche. Comme elle s'avancait sur la place publique pour remplir la formalité légale, Alcibiade se précipita sur elle, l'enleva, et la ramena dans sa maison, sans que personne s'y opposât et osât la lui soustraire. Elle resta avec lui jusqu'à l'époque de sa mort, qui arriva peu de temps après, alors qu'Alcibiade était à Éphèse. » (Plutarque, *Vie d'Alcibiade*, 8.)

2. « Il est rude et difficile le chemin que suit une femme pour abandonner la demeure de son mari et rentrer dans celle de son père ; c'est une route que l'on parcourt la rougeur au front. » (Anaxandride.)

tement de celle-ci ; mais les textes ne s'accordent pas tous sur ce dernier point. Strymodore d'Égine maria sa femme à son esclave Hermée. Socrate, le banquier, donna la sienne à Satyros, son affranchi.

Le divorce avait pour conséquence la restitution de la dot, sauf peut-être quand il était provoqué par l'adultère de la femme. En cas de retard dans le remboursement, le mari devait des intérêts, calculés à raison de 18 pour 100.

L'enfant né après le divorce, mais conçu avant, était en principe l'enfant du mari ; mais le mari avait la faculté de le désavouer, s'il doutait de sa paternité.

A Thurium, celui des deux époux qui avait pris l'initiative du divorce ne pouvait se remarier qu'avec une personne plus âgée que celle dont il s'était séparé.

A Gortyne en Crète, le divorce par consentement mutuel était permis ; mais la volonté d'un seul des conjoints suffisait aussi. Toutefois, on distinguait entre le divorce arbitraire et le divorce justifié par des motifs sérieux. Le mari, par exemple, qui renvoie sa femme sans raison, ou qui l'oblige, par son inconduite ou ses mauvais traitements, à le quitter, est tenu de lui payer des dommages et intérêts. Si les époux étaient en désaccord sur la question de savoir qui était responsable du divorce, les tribunaux statuaient.

(Caillemer, *Dict. des ant.* de Daremburg et Saglio, II, pp. 519-521.)

14. — LES CÉRÉMONIES DU SEPTIÈME ET DU DIXIÈME JOUR APRÈS LA NAISSANCE

Quelques jours après la naissance de l'enfant, probablement le septième, avait lieu une cérémonie appelée *ἀγριθρόμεια*. La porte de la maison était ornée de couronnes d'olivier, si le nouveau-né était un garçon, et de guirlandes de laine, si c'était une fille. Les femmes qui avaient assisté la mère dans ses couches se lavaient les mains en signe de purification. L'enfant tenu par l'une d'elles était porté rapidement autour

du foyer et associé ainsi au culte domestique; puis un repas réunissait les parents et les amis de la famille.

Le dixième jour était celui où l'on donnait son nom à l'enfant; il n'était pas rare pourtant que cette formalité s'accomplît le septième jour. Les parents et amis étaient conviés à un sacrifice et à un festin. L'usage voulait qu'ils fissent à l'enfant quelques cadeaux; c'étaient des jouets ou de petits objets qu'on suspendait ensuite à son cou.

L'accomplissement de cette cérémonie était la preuve que le père considérait l'enfant comme sien. « Nul de vous n'ignore, dit Démosthène, qu'on ne célèbre jamais le dixième jour d'un enfant si l'on ne croit pas en être le père légitime, et, d'autre part, qu'après avoir célébré le dixième jour, après avoir donné à un enfant l'affection qu'on porte à un fils, on ne se permet pas de le désavouer. » (*Contre Boëtos*, I, 22.)

(D'après Becker-Göll, *Chariklès*, II, pp. 21-24; et Saglio, *Dict. des antiq.*, I, p. 238.)

15. — LES NOMS PROPRES

Les Grecs n'étaient pas désignés, comme nous, par un nom héréditaire, le nom de famille, et par un nom variable, le prénom. Ils ne portaient ordinairement qu'un nom, auquel on ajoutait le nom du père au génitif. Exemple : Κλέων Δίωνος (Cléon, fils de Dion).

Souvent, on donnait au fils le nom de son père : tel fut le cas de Démosthène. Mais souvent aussi on lui donnait le nom de son grand-père paternel, surtout s'il était l'aîné; c'est ce que fit Miltiade pour son fils Cimon. De même les filles recevaient fréquemment le nom de leur grand'mère. Parfois on prenait le nom d'un oncle de l'enfant ou d'un ami. Il n'était même pas rare qu'on empruntât le nom d'un peuple étranger. C'est ainsi que Cimon appela ses trois fils Lakédaimonios, Éléos et Thessalos.

Les parents choisissaient volontiers des noms qui fussent en rapport avec leur profession ou avec celle qu'ils destinaient à leurs enfants. De là des coïncidences entre le sens des noms des

Greks et les talents qui les ont rendus célèbres (*Périclès*, c'est-à-dire celui dont la gloire s'étend au loin; *Démosthène*, la force du peuple). Ces coïncidences sont particulièrement fréquentes chez les artistes, qui suivaient généralement la carrière de leur père (*Χερσίφρων*, *Χειρίσοφος*, *Εὔγειρος*).

Beaucoup de noms propres étaient composés avec un nom de divinité ou dérivés d'un de ces noms : Théodore, Théodote, Zénodote, Diodore, Hérodote. Si un dieu ou un héros était honoré comme le protecteur d'une famille, l'enfant recevait un nom rappelant cette protection : Diogène, Apollonios, Démétrios, Dionysios.

Enfin certains noms étaient de simples qualifications morales (*Σοφία*, *Ἀνδράγαθος*, *Ἀείμνηστος*, *Εὔκλεια*).

(D'après S. Reinach, *Traité d'épigraphie grecque*, pp. 503 et suiv.; et Hermann-Blümner, *Griechische Privatalterthümer*, pp. 284-285.)

16. — L'ADOPTION

Les adoptions étaient très fréquentes en Grèce. Isée nous en donne la raison : « Tous ceux, dit-il, qui voient arriver la mort, se préoccupent de ne point laisser leur maison déserte, et d'avoir, au contraire, quelqu'un qui apporte à leurs mânes les offrandes funèbres et qui leur rende tous les honneurs prescrits par l'usage. Si donc on est exposé à mourir sans enfants, on s'en crée par l'adoption. » (*Sur l'héritage d'Apollodore*, 50.) « Ménéclès, dit-il ailleurs, songeait à ne pas demeurer sans enfants, mais à trouver quelqu'un qui pendant sa vie eût soin de sa vieillesse, l'ensevelit après sa mort, et d'année en année honorât sa tombe. » (*Sur l'héritage de Ménéclès*, 10.) C'est donc une pensée religieuse qui multipliait les adoptions. On adoptait un fils pour être certain de recevoir plus tard les hommages dus aux morts.

Pour adopter, il fallait être sans enfants. Cependant l'acte n'était pas annulé, s'il survenait après coup à l'adoptant un enfant légitime; la succession se partageait alors entre celui-ci

et l'adopté. Il va de soi qu'un mineur ne pouvait être adopté par autrui qu'avec le consentement de ses parents ; pour l'adopté majeur, aucune autorisation n'était nécessaire.

L'adoption se faisait soit par acte entre-vifs, soit par testament.

Dans le premier cas, l'adoptant réunissait ses proches, les membres de sa phratie, et, après un sacrifice, il leur présentait l'adopté. On votait et, si le résultat du scrutin était favorable, l'adopté était inscrit, avec son nouveau titre, sur le registre de la phratie. Cette formalité, bien qu'elle fût généralement usitée, n'était pas pourtant obligatoire.

L'adoption testamentaire n'avait d'effet qu'à la mort de l'adoptant. On pouvait adopter de la sorte non seulement un individu déjà né, mais encore un individu à naître. Ainsi le père qui n'avait que des filles adoptait parfois le fils qu'aurait l'une d'elles. Il y avait même des adoptions posthumes ; si quelqu'un mourait sans postérité, son plus proche parent était tenu de lui assigner un de ses enfants pour fils adoptif.

L'adopté devenait l'héritier de l'adoptant et continuait sa personne, à charge de remplir ses obligations envers lui, notamment celle de pourvoir à sa sépulture et d'honorer ses mânes. En revanche, il rompait tout lien avec sa famille primitive. S'il lui plaisait d'y rentrer, il devait laisser dans sa famille adoptive des enfants issus de lui.

(Gide et Caillemer, *Dict. des antiqu.*, I, p. 75.)

17. — L'AUTORITÉ PATERNELLE

Cette autorité avait beaucoup diminué depuis les temps primitifs, et l'on peut dire, d'une façon générale, qu'au v^e siècle elle était à peu près telle que chez nous. Il existait pourtant quelques différences notables.

Dans les premiers jours qui suivaient la naissance, le père avait le droit de désavouer l'enfant, s'il doutait de sa légitimité. Même s'il le considérait comme sien, il avait le droit de l'abandonner, et il n'est pas douteux qu'on le faisait parfois, surtout quand il s'agis-

sait d'une fille. A Thèbes, la loi interdisait formellement cette pratique. Toutefois si un individu était trop pauvre pour nourrir son enfant, il était libre de le porter aux magistrats ; ceux-ci se chargeaient de le mettre en nourrice aux frais de l'État, et il était entendu que le père nourricier, pour se dédommager de sa peine, se servirait plus tard de l'enfant comme d'un esclave. Pareillement à Éphèse, l'exposition des nouveau-nés n'était autorisée qu'en cas d'indigence absolue.

Le père avait encore le droit de répudier et, par conséquent, de déshériter le fils qui se conduisait mal envers lui. Ce droit lui était reconnu en particulier par les législations de Solon, de Pittacos et de Charondas. Platon impose au père l'obligation de consulter au préalable un conseil de famille et de se soumettre à la décision de la majorité. Mais ce n'était pas l'habitude, même à Athènes, et il suffisait que le père signifiât publiquement sa volonté par l'organe d'un héraut ; il n'avait d'autre contrôle à subir que celui de l'opinion. On appelait cet acte *ἀποχήρησις*. Il convient d'ajouter qu'il était excessivement rare.

Le père avait enfin le droit de nommer les tuteurs de ses enfants mineurs, et de désigner dans son testament le mari que sa fille devrait épouser.

Le pouvoir du père sur ses enfants cessait à leur majorité, qui commençait soit à l'âge de dix-huit ans révolus, soit avec la dix-huitième année.

18. — DEVOIRS DES ENFANTS ENVERS LEURS PARENTS

Les enfants étaient tenus à des devoirs généraux de respect et d'obéissance envers leurs parents. Il est inutile d'énumérer ici en détail toutes leurs obligations ; il suffira d'insister sur deux d'entre elles.

D'abord le fils doit pourvoir à l'entretien de ses parents, s'ils sont dans le besoin. « La loi, dit Isée, ordonne de nourrir les parents ; les parents sont le père, la mère, l'aïeul, l'aïeule, le bisaïeul et la bisaïeule. » (*Sur l'héritage de Ciron*, 52.) Il y avait une étroite corrélation entre le droit d'hériter et le devoir

de fournir des aliments, et un client d'Isée, pour réclamer la succession d'un individu, se fonde précisément sur ce fait que, si ce dernier vivait encore et se trouvait sans ressources, ce serait lui qui l'aurait à sa charge. (*Sur l'héritage de Cléonome*, 39-40.) Le fils n'échappait à cette nécessité que dans un seul cas. Si son père, malgré sa pauvreté, avait négligé de lui apprendre un métier, il perdait tout droit à une pension alimentaire. (Plutarque, *Solon*, 22.)

En second lieu, le fils devait rendre à ses parents morts les honneurs prescrits par la loi religieuse. Parmi les griefs que l'orateur Lyeurgue allègue contre Léocrate figure « le crime d'outrage à l'égard des parents, puisqu'il a, pour sa part, anéanti leurs tombeaux et aboli les cérémonies funèbres qu'ils exigent. » (148)

Le fils qui manquait à ses devoirs pouvait être traduit en justice. Le choix de la peine était laissé à l'appréciation du tribunal, qui allait parfois jusqu'à prononcer une sentence de mort. Dans tous les cas, le coupable était déchu de tous ses droits politiques.

19. — RÈGLES RELATIVES À LA TRANSMISSION DES SUCCESSIONS

Les successions sont déférées d'abord aux descendants, c'est-à-dire aux fils, et, à défaut de fils, aux filles. Le partage se fait également. L'héritier en ligne directe se saisit lui-même des biens et n'a pas besoin de demander un envoi en possession. Les enfants adoptifs sont entièrement assimilés aux enfants nés du sang. Quant aux enfants illégitimes, ils n'ont aucun droit de succession. La loi les exclut de la famille, et permet seulement de leur faire un legs jusqu'à concurrence de 1000 drachmes (982 fr.).

Après les descendants, la loi appelle les collatéraux, sans s'arrêter aux ascendants. Faire remonter la succession eût été, pour les anciens, une idée contradictoire. La succession en ligne collatérale est déférée suivant le degré de parenté. La loi appelle d'abord la descendance du même père, c'est-à-dire les frères du défunt et leurs enfants, puis les sœurs et leurs enfants; en se-

conde ligne, elle appelle la descendance de l'aïeul paternel, c'est-à-dire les cousins du défunt et les enfants des cousins, toujours en préférant le mâle. Elle s'arrête aux enfants de cousins. A défaut de parents dans la descendance du père ou de l'aïeul, viennent dans le même ordre les parents qui descendent de la mère, puis la descendance de l'aïeule maternelle. On passe ensuite aux plus proches parents du côté paternel.

Les collatéraux ne peuvent recueillir la succession qu'en demandant l'envoi en possession.

Tous les héritiers peuvent s'abstenir; on ne trouve, du reste, aucune trace d'une institution analogue au bénéfice d'inventaire¹.

(Dareste, *Plaidoyers civils de Démosthène*, I, p. xxvii-xxix.)

20. — RÈGLES RELATIVES AU MODE DE PARTAGE DES SUCCESSIONS

Les opérations du partage d'une succession n'étaient pas moins compliquées à Athènes que chez nous.

Il fallait avant tout former la masse partageable.

Cette masse se composait d'abord de tous les biens que le défunt possédait au moment de sa mort. Pour prévenir toute incertitude sur leur consistance, les héritiers s'empressaient de dresser, immédiatement après le décès, un inventaire. Aux biens existants dans la succession on ajoutait les biens rapportés par les héritiers. Chaque héritier, en effet, était tenu de rapporter à la masse les dons qui lui avaient été faits par le défunt et les sommes dont il était débiteur envers lui.

Lorsque la masse était formée, les héritiers, avant de faire les lots, pouvaient être admis à exercer certains prélevements. Si, par exemple, le père de famille avait, par testament, donné à l'un de ses enfants un préciput ($\piρεσθείς$), ce préciput devait être délivré préalablement au partage. Si l'un des héritiers avait dissipé des choses héréditaires, les autres héritiers pouvaient pré-

1. Le bénéfice d'inventaire est un expédient qui permet à l'héritier de ne pas accepter la succession qu'après qu'il en a été dressé un inventaire; il peut ainsi la répudier s'il s'aperçoit que le passif est supérieur à l'actif.

lever une valeur égale à celle que leur cohéritier avait détruite. Enfin, si l'un des héritiers était créancier du défunt, il était autorisé soit à prélever sur l'actif de la succession le montant de sa créance, soit à en exiger de ses cohéritiers le paiement.

Quand on procédait à l'amiable au partage d'une succession, les héritiers pouvaient composer les lots à leur guise et les répartir par la voie du sort ou d'après les convenances de chacun. Souvent aussi l'un d'eux faisait les lots, et les autres choisissaient. S'ils ne pouvaient pas se mettre d'accord, les lots étaient formés par les *δατηται* et attribués par la voie du sort. Dans la formation des lots, on ne tenait pas compte seulement de la valeur des biens ; on se préoccupait surtout de leur solidité. Ainsi, une usine pour la fabrication des boucliers, qui ne rapportait que soixante mines par an, fut considérée comme l'équivalent d'une maison de banque dont les bénéfices s'élevaient chaque année à cent mines. Les cohéritiers voyaient dans l'usine une propriété stable, tandis qu'ils étaient effrayés par les risques attachés à l'exploitation d'une banque.

Quelquefois, pour ne pas laisser un seul des héritiers exposé à toutes les éventualités d'un partage aléatoire, on décidait que certains biens, une maison de banque, par exemple, une usine, resteraient provisoirement en dehors du partage ; les autres biens étaient distribués entre les successibles. Les biens exclus du partage continuaient d'être la propriété commune, et leurs revenus étaient répartis à des époques déterminées.

(Caillemer, *le Droit de succession légitime à Athènes*, pp. 199-204; Thorin, édit.)

21. — LE TESTAMENT

Le testament a été inconnu des Athéniens jusqu'au commencement du VI^e siècle, et des Spartiates jusqu'au commencement du IV^e.

Plusieurs conditions étaient requises pour qu'un acte de ce genre fût valable. Il fallait avant tout que le testateur se trouvât en pleine possession de lui-même. Celui qui subissait une con-

trainte physique ou morale, celui à qui la vieillesse, la maladie, la folie, ôtaient l'usage de ses facultés ne pouvait, aux termes de la loi, disposer de ses biens. Tout citoyen qui avait eu à manier les deniers publics était privé du droit de tester tant que ses comptes n'étaient pas approuvés. L'enfant mineur et la femme étaient dans le même cas. L'enfant adoptif n'avait pas non plus la liberté de léguer ses biens, parce que, s'il mourait sans postérité, sa fortune devait retourner à la famille de l'adoptant.

L'acte était habituellement rédigé par le testateur devant témoins, et déposé soit chez un ami, soit dans un temple, ou chez un magistrat. Il était rare que le contenu fût porté à la connaissance des témoins; ceux-ci savaient seulement qu'un testament avait été fait. On avait toujours le droit de modifier un testament par un codicille ou même de le révoquer.

Une phrase de Plutarque semble indiquer qu'à Sparte la liberté de tester était absolue. A Athènes, la loi ne permettait de tester au profit d'un parent ou d'un étranger que si l'on n'avait pas d'enfant mâle. Dans ce cas, d'ailleurs, il n'était pas rare qu'on s'en créât un par voie d'adoption testamentaire. Si le père n'avait qu'une fille, il pouvait tester, mais à la condition d'imposer au légataire le devoir d'épouser sa fille. Lorsqu'il avait plusieurs filles, il ne désignait pas autant d'héritiers; il en choisissait un, qui prenait la succession, à charge de marier et de doter toutes les autres.

Parfois le père ne testait que pour partager également ses biens entre ses enfants; mais, d'ordinaire, c'était pour déroger au droit commun et pour leur assigner à chacun des parts inégales. Il était libre d'avantagez celui qu'il préférât; le plus souvent c'était l'aîné qu'il favorisait. Il pouvait, du reste, à côté de ses fils, inscrire parmi ses héritiers un individu quelconque. En Crète, la quotité disponible paraît avoir été réduite à une cinquantaine de francs. A Athènes, il n'y avait peut-être pas de limite légale, mais simplement des usages.

Tout testament pouvait être attaqué devant les tribunaux. Les juges exigeaient sans doute des motifs sérieux pour casser, quand c'étaient des magistrats, comme à Sparte, à Élis, à Görtyne. Au contraire les grands jurys d'Athènes, de Chio, de Milet,

d'Érésos, et en général des États démocratiques, étaient beaucoup moins portés à respecter les volontés du défunt. Peu versés dans la connaissance des lois et peu soucieux d'en appliquer strictement les règles, ils se laissaient volontiers guider par des raisons de fait ou par des considérations étrangères à la cause.

22. — TESTAMENT DE PLATON

« Platon a laissé les objets ci-après désignés et a disposé comme il suit :

Le terrain situé à Iphæstiades.... ne pourra être aliéné ni par vente ni par échange, mais restera autant que possible la propriété de mon fils Adimante;

De même le terrain situé à Érésides, que j'ai acheté de Callimaque;

3 mines d'argent (295 fr.);

Une aiguière d'argent pesant 165 drachmes (720 grammes); une coupe pesant 45 drachmes (196 grammes); un anneau d'or et un pendant d'oreille en or pesant ensemble 4 drachmes et 3 oboles (20 grammes);

Euclide, le tailleur de pierres, me doit 3 mines;

J'affranchis Artémo;

Je laisse les esclaves dont les noms suivent : Tychon, Bieta, Apolloniadès, Dionysios;

Les meubles désignés dans un écrit dont Démétrios a le double;

Je ne dois rien à personne;

Les tuteurs sont Sosthène, Speusippe, Démétrios, Hégias, Eurymédon, Callimaque, Thrasylle. »

(Diogène de Laërte, *Vies des philosophes*, liv. III, ch. XLI-XLII, trad. par Dareste.)

23. — PARTAGE AMIABLE D'UNE SUCCESSION

Nous convînmes, Olympiodore et moi, que chacun de nous prendrait la moitié de la succession de Conon. Nous rédigeâmes

là-dessus un contrat écrit, et nous nous engageâmes l'un envers l'autre, par les serments les plus forts, à partager loyalement et selon le droit, tout ce qui se trouvait de biens apparents¹, sans que l'un pût avoir plus que l'autre dans la succession, à faire en commun la recherche et le recouvrement du surplus, en nous concertant ensemble toutes les fois qu'il serait nécessaire.... Nous prîmes à témoin de ces conventions les dieux au nom desquels nous nous prêtons un serment réciproque, puis nos parents, et enfin Androclide, chez qui nous déposâmes le contrat. Je fis ensuite deux lots. L'un comprenait la maison que Conon habitait lui-même et les esclaves attachés au tissage. L'autre comprenait l'autre maison et les esclaves employés à broyer les drogues. Tout ce que Conon pouvait avoir laissé d'argent apparent à la banque d'Héraclide fut à peu près entièrement dépensé pour les funérailles et les autres cérémonies, et pour l'érection du monument. Après avoir fait ces deux lots, i'en donnai le choix à Olympiodore, le laissant libre de prendre celui des deux qui lui conviendrait le mieux, et il prit les broyeurs de drogues et la maison. J'eus donc pour ma part les tisserands et l'autre maison.

(Démosthène, *Discours contre Olympiodore*, 8-15; trad. Darest.)

24. — PILLAGE D'UNE SUCCESSION

Voici à quel point d'audace ils en sont arrivés. Euctémon venait d'expirer; son corps était là sur le lit, dans la maison. Leur première pensée fut de consigner les esclaves au logis, pour qu'aucun d'eux n'allât annoncer cette mort aux deux filles, à la femme ou à l'un des parents du défunt; puis, avec la femme (la vieille maîtresse du mort), ils se mirent à emporter le mobilier dans la maison contiguë, qu'avait louée tout exprès quelqu'un de leur bande, un certain Antidoros. Les filles et l'épouse finirent par apprendre le décès: elles se présentèrent; on ne les

1. C'est-à-dire dont l'existence pouvait être facilement constatée,

laissa pas entrer; on leur ferma la porte; on leur dit que ce n'était point à elles d'ensevelir Euctémon. C'est à grand'peine que vers le coucher du soleil elles purent enfin pénétrer dans l'habitation. Elles y trouvèrent le cadavre qui, leur dirent les serviteurs, gisait là abandonné depuis déjà deux jours; quant à ce que contenait auparavant la maison, tout était déménagé par ces gens-là. Les femmes, comme c'était leur devoir, ne s'occupèrent que du cadavre; mais les autres parents firent aussitôt constater par les assistants l'état des lieux, et ils commencèrent par interroger les serviteurs pour savoir où avait été transporté tout le mobilier. Ceux-ci répondirent que tout avait été déposé dans la maison voisine; on voulut exercer alors, suivant la loi, le droit de suite sur les objets volés, et se faire livrer les esclaves qui avaient concouru à l'enlèvement des effets; ces gens se refusèrent à rien faire qui fût conforme à la justice.

(Isée, *Sur l'héritage de Philoctémon*, 39-42; trad. par Perrot.)

23. — PRÉTENTIONS FRAUDULEUSES À UNE SUCCESSION

Le discours d'Isée *Sur l'héritage de Nicostrate*, mort à l'étranger en laissant deux talents, nous offre un vif et curieux tableau de toutes les convoitises que suscitait l'ouverture d'une succession.

« Qui ne coupa ses cheveux en signe de deuil, quand arrivèrent les deux talents? Qui ne se couvrit de vêtements sombres, comme si ce deuil devait lui donner des droits à l'héritage? Combien on vit paraître de prétendus parents et de fils qui se disaient adoptés par acte testamentaire de Nicostrate! C'était Démosthène, qui se présentait comme son neveu; quand on l'eut convaincu de mensonge, il se désista. C'était Téléphe, qui prétendait que Nicostrate lui avait donné tous ses biens; lui aussi, au bout de peu de temps, y renonça. C'était Aminiadès, qui amenait à l'archonte un enfant de moins de trois ans; il l'attribuait à Nicostrate, quand on savait que celui-ci n'avait pas paru à Athènes depuis onze ans. Pyrrhos de Lamptra soutenait que Nicostrate avait consacré sa fortune à la déesse Athéna,

tout, sauf une portion laissée à lui-même. Ctésis de Bésa et Cranaos dirent d'abord qu'ils avaient gagné contre Nicostrate un procès où celui-ci avait été condamné à leur payer un talent; puis, quand il leur fut impossible de le prouver, ils affirmaient que le défunt avait été leur affranchi; là encore ils ne pouvaient arriver à confirmer leurs dires. Ce sont là tous ceux qui, dès le début, convoitèrent l'héritage de Nicostrate. Chariadès n'élevait alors aucune prétention. Ce fut plus tard qu'il présenta comme héritiers institués non seulement lui-même, mais encore l'enfant qu'il avait eu d'une courtisane. Il faudrait, ô juges, que tous ceux qui viennent ainsi réclamer une fortune à titre de donation testamentaire, quand le tribunal déclarerait leur demande mal fondée, fussent frappés d'une amende égale à la valeur du patrimoine dont ils avaient espéré se rendre indûment possesseurs. On ne verrait plus alors les lois méprisées, les familles outragées par ces spéculateurs, et la mémoire des morts insultée par tous leurs mensonges. »

(Isée, *Sur l'héritage de Nicostrate*, 7-11; trad. par Perrot.)

26. — LA FILLE ÉPICLÈRE

Les femmes, en matière de succession, étaient moins bien traitées que les hommes.

D'abord, quand elles venaient en concurrence avec un homme de parenté égale, celui-ci leur était toujours préféré.

En second lieu, la fille, du moins à Athènes, n'héritait pas légalement, s'il y avait un fils. La dot qu'elle avait reçue ou qu'elle recevrait un jour était tout ce qu'elle avait à prétendre, et cette dot n'était pas équivalente à la part de son frère. Ainsi le père de Démosthène, qui avait deux enfants, ne laissa à sa fille que deux talents de dot sur une fortune de quatorze talents. En Crète, la fille n'avait droit qu'à une demi-part des biens mobiliers et des redevances dues par les colons.

Si le défunt n'avait qu'une fille, elle était héritière, ou plutôt elle était adjointe à l'héritage; on l'appelait la fille *épiclère*. Souvent le père prenait soin, de son vivant ou par testament,

de la marier ou de la fiancer. S'il ne l'avait point fait, c'était à l'autorité publique, au roi chez les Spartiates, à l'archonte chez les Athéniens, d'y pourvoir. Les magistrats d'ailleurs n'étaient pas libres de la marier à qui ils voulaient, ni à qui elle voulait. Il y avait un ordre de prétendants déterminé par la loi. Platon, d'accord avec la loi de Gortyne¹, atteste qu'elle devait épouser d'abord un de ses oncles paternels, « en commençant par le plus âgé », puis un de ses cousins germains, puis quelque autre parent, en suivant de proche en proche les degrés de parenté. Tous ces mariages étaient obligatoires pour la jeune fille, sous peine de perdre la moitié de la succession. Si, au moment où elle devenait épicière, elle était déjà mariée, elle pouvait être forcée d'abandonner son mari. Les parents successivement appelés à la main de l'épicière n'étaient pas absolument obligés de l'épouser; chacun d'eux était libre de céder son droit au suivant. Ces sortes de substitutions n'étaient pas rares à Athènes. En Crète, le parent récalcitrant pouvait être condamné par les tribunaux à épouser dans les deux mois. Si tous les parents, l'un après l'autre, se récusait, l'épicière était libre de choisir à volonté dans la tribu. Enfin, si personne dans la tribu ne se présentait, les parents disaient : « Quelqu'un veut-il épouser ? » Un homme répondait parfois à cet appel, et le mariage avait lieu dans un délai de trente jours; si nul ne bougeait, la fille « épousait qui elle pouvait », même en dehors de la tribu. Quand plusieurs parents se la disputaient, les tribunaux prononçaient.

A vrai dire, l'épicière n'avait pas la propriété de la succession paternelle; elle n'en avait que le dépôt. Le véritable héritier de son père était le fils qui naîtrait d'elle. Elle n'était elle-même que l'intermédiaire par lequel les biens de l'aïeul se transmettaient à son petit-fils.

Ces règles, en apparence si singulières, ont été inspirées par la religion. « Le législateur voulait donner au défunt, mort sans héritiers mâles, un continuateur posthume, un héritier qui recueillerait sa fortune et perpétuerait le culte du foyer. Il voulait

1. Gortyne était une ville de Crète. On a découvert récemment une longue inscription qui reproduit une bonne partie de son code civil.

de plus que cet héritier fût, autant que possible, du sang du défunt, et il le cherchait dans le mariage de la fille avec le plus proche parent. Aussitôt qu'un fils naissait du mariage, il était regardé comme le *fils* de son grand-père. Par lui, la maison du défunt devait être restaurée, et les sacrifices domestiques reprendre leur cours interrompu. » (Caillemer, *Le droit de succession legitimate à Athènes*, p. 45-46.)

27. — LA TUTELLE

« A la mort du père, les enfants mineurs passent sous l'autorité d'un tuteur qui est désigné par le testament du défunt. A défaut de cette désignation, la tutelle passe au parent le plus proche, dans l'ordre suivi par la loi pour les successions; et enfin, à défaut de parents, un tuteur est nommé, à Athènes, par l'archonte. Le tuteur a l'administration des biens du mineur et peut en disposer. Mais la loi l'oblige à les affermer devant l'archonte, en prenant hypothèque sur les biens personnels du fermier. » (Dareste, *Plaidoyers civils de Démosthène*, I, p. xxvi.)

Il y avait des tuteurs honnêtes; mais il y en avait aussi qui remplissaient mal leurs devoirs. Rien de curieux à cet égard comme l'exemple de Démosthène.

« Mon père, dit-il, laissa une fortune d'environ 14 talents (82 000 fr.), un fils âgé de sept ans, c'était moi, une fille de cinq, et notre mère qui avait apporté 50 mines (4910 fr.) dans la maison. Sur le point de mourir, il prit ses dispositions à notre égard, et remit le tout entre les mains d'Aphobos et de Démophon, ses deux neveux, issus, l'un de son frère, l'autre de sa sœur. Il leur adjoignit Thérippide, qui ne lui tenait par aucun lien de famille, mais qui était son ami d'enfance. Il donna à ce dernier l'usufruit de 70 mines (6874 fr.), à prendre sur mes biens pendant tout le temps à courir jusqu'au jour de ma majorité, pour éviter que la convoitise ne le poussât à mal administrer mes biens. A Démophon il donna ma sœur et 2 talents (11 788 fr.) payables sur-le-champ; à Aphobos, notre mère avec 80 mines (7856 fr.) de dot, et de plus la jouissance de

ma maison et de mes meubles. En resserrant ainsi entre eux et moi les liens de famille, il pensait que ma tutelle n'en irait que mieux. » (Démosthène, *Premier discours contre Aphobos*, 4-5; trad. Darest.)

Cet espoir fut déçu. D'abord Aphobos n'épousa pas la mère de Démosthène, ni Démophon, sa sœur; ce qui ne les empêcha pas de s'approprier les deux dots, en même temps que Thérippide mettait la main sur le capital dont il devait toucher les revenus. En second lieu, les tuteurs dilapidèrent le patrimoine qui leur était confié. Pour s'acquitter de leur charge, deux moyens s'offraient à eux. Ils pouvaient gérer eux-mêmes la fortune de leur pupille au mieux de ses intérêts. Ils pouvaient aussi, et c'était le procédé le plus sûr, louer ses biens devant l'archonte. Ils ne songèrent pas un seul instant à les affermer; par contre, ils s'entendirent pour gaspiller et détourner presque toute la succession.

Ils vendirent à vil prix les matières premières qui étaient en magasin, pour compter à Thérippide ses 70 mines. Pour procurer à Aphobos les 80 mines qui lui revenaient, ils vendirent la moitié des esclaves armuriers, de telle sorte que l'atelier fut du coup désorganisé. Pendant les deux premières années, Aphobos dirigea la fabrique d'armes, et il prétendit que, loin d'en tirer aucun bénéfice, il avait dû débourser 5 mines (491 fr.). Puis il y eut un long chômage. Finalement Thérippide s'en chargea, mais sans lui rendre son ancienne prospérité. Quant à la fabrique de sièges, elle disparut par la faute d'Aphobos. Bref, la négligence et la cupidité des tuteurs furent telles, qu'à la majorité de Démosthène, c'est-à-dire après dix ans, ils lui offrirent en tout la somme dérisoire de 70 mines (6874 fr.), plus sans doute la maison, qui avait une valeur de 30 mines (2946 fr.). Or, d'après des calculs très plausibles de Démosthène, la succession, si elle avait été bien administrée, aurait dû, à ce moment-là, atteindre 50 talents (177 000 fr.).

Après deux ans d'attente, il se décida à porter plainte contre ses tuteurs, et il attaqua d'abord Aphobos, à qui il réclama 10 talents. Malgré les difficultés de tout genre que son adversaire souleva, il obtint gain de cause. Mais Aphobos ne paya

pas dans les délais légaux; de plus, quand Démosthène voulut saisir ses immeubles, il se heurta à l'opposition d'Onétor, qui se déclara créancier hypothécaire d'Aphobos. Cette créance, semble-t-il, était purement fictive; elle n'avait d'autre objet que de garantir les biens d'Aphobos contre toute saisie. Mais Démosthène fut alors obligé de s'en prendre à Onétor; on ignore d'ailleurs quelle fut l'issue de ce second procès. On ne sait pas davantage si les deux autres tuteurs, Démophon et Thérippide, furent également poursuivis. Il est probable qu'une transaction intervint, et que Démosthène, en fin de compte, se trouva beaucoup moins riche qu'à la mort de son père.



CHAPITRE III

L'ÉDUCATION

SOMMAIRE. — 1. L'enfant jusqu'à sept ans. — 2. Absence d'un enseignement officiel à Athènes. — 3. Enseignement officiel à Téos et ailleurs. — 4. L'enseignement littéraire et musical. — 5. La gymnastique. — 6. Les études de luxe. — 7. Un professeur à la mode. — 8. L'éducation de l'enfant hors de l'école. — 9. La jeune fille athénienne. — 10. L'éphébie. — 11. Serment des éphèbes. — 12. Les éphèbes en dehors du service. — 13. L'éducation spartiate. — 14. Les jeunes filles à Sparte. — 15. L'éducation publique en Crète.

1. — L'ENFANT JUSQU'A SEPT ANS

Sur la manière d'élever les enfants, il y avait en Grèce deux systèmes. « Les Spartiates pratiquaient l'éducation que nous appelons *à l'anglaise*. Ils ne serraiient pas le corps du poupon dans un maillot; ils l'endurcissaient à supporter les intempéries, ils le lavaient à l'eau froide, ils le couvraient peu, même l'hiver. Les Athéniens usaient de procédés plus doux; on leur reprochait d'élever leurs progénitures, comme nous dirions, *dans du coton*. Cependant, à Athènes même, il y avait des *laconomans*, comme nous avons en France des *anglomans*. On avait l'habitude d'aller chercher des nourrices dans les pays de saines constitutions, en Thessalie, dans le Péloponnèse. Mais les esprits sévères blâmaient beaucoup cette mode égoïste qui détachait la mère de l'enfant et l'abandonnait à des mains mercenaires. Les philosophes prêchaient l'allaitement maternel et faisaient honte aux jeunes femmes de leur coquetterie inavouable, de leur

paresse. Il semble que la plupart faisaient la sourde oreille, comme nos Parisiennes. » (Pottier, dans le *Temps* du 21 décembre 1889.)

Jusque vers l'âge de six ou sept ans, l'enfant était tout au jeu. Les peintures de vases nous offrent à cet égard des détails curieux. « Nous y voyons des bambins courir, traînant derrière eux des chariots minuscules à deux roues ; un marmot de trois ans à peine et assis par terre paraît fort occupé à tasser de la terre autour d'un petit rameau qui lui représente sans doute un arbre luxuriant. Un autre, moins sage et abandonné à ses instincts gloutons, se traîne à quatre pattes vers une table chargée de mets et de friandises, prêt à faire main basse sur la dinette d'un camarade distract. Des animaux sont souvent mêlés à ces ébats. On attelle un toutou accommodant à une petite voiture, et l'on se donne par avance les émotions des courses du stade où quelque grand frère a remporté un prix. Faute d'un cheval, on s'empare d'un innocent canard, et on s'efforce de l'enfourcher pour le dresser à l'équitation. Un vase nous montre un gamin se sauvant à toutes jambes devant un chien qui le serre de près, les crocs en avant, et cherche à happer le gâteau que le fuyard tient à la main. La voiture aux chèvres, le classique divertissement de nos babys, existait à Athènes. » (Pottier, *l'Artiste*, 1890, t. I, p. 107.)

2. — ABSENCE D'UN ENSEIGNEMENT OFFICIEL A ATHÈNES

L'enseignement n'était donné à Athènes ni par l'État ni par des corporations semblables à nos congrégations religieuses. Il était absolument libre, et donné par de simples particuliers, dans des locaux privés. « Il y avait des dispositions législatives sur l'éducation. La loi par exemple obligeait les parents à faire instruire leurs enfants ; mais de bonne heure les mœurs nationales, le goût naturel du peuple athénien pour les choses de l'esprit, rendirent cette prescription à peu près inutile ; elle ne servait plus qu'à préserver d'une complète ignorance les enfants à qui leur pauvreté interdisait de prolonger la vie scolaire ; car

il faut bien admettre que si, au v^e et au iv^e siècle, l'Attique compte peu d'illettrés, tous les citoyens sont loin d'y avoir la même culture. Point de programme, d'ailleurs, tracé par le législateur, qui se contente d'indiquer aux professeurs un cadre très général, leur laissant le soin de le remplir comme ils l'entendent. Point de décrets de l'Assemblée mêlant le peuple aux questions d'éducation; les lois pédagogiques que nous connaissons le mieux sont de vieux règlements de police destinés à faire régner dans les écoles la modération et la décence. Des magistrats appelés *sophronistes* sont chargés d'assurer dans toutes les réunions de la jeunesse le respect des convenances. Au-dessus d'eux, l'Aréopage, jusque vers le milieu du v^e siècle, a sur les jeunes gens une action morale qui est la conséquence du pouvoir censorial dont il est armé. Éphialte la lui retire. Au iv^e siècle, on la lui rend, puis il la perd de nouveau pour ne plus la recouvrer qu'à l'époque romaine. Vers la fin de ce même siècle, nous voyons les stratèges mêlés à l'éducation des enfants. » (D'après Girard, *l'Éducation athénienne*, p. 59-60.)

La liberté de l'enseignement n'impliquait pas néanmoins la liberté des doctrines. Le maître ne devait jamais oublier qu'il avait entre ses mains de futurs citoyens, et il n'avait pas le droit de façonnner leur esprit à sa guise. Il était tenu de développer en eux non seulement l'amour de la patrie, mais encore l'amour des institutions nationales. Un professeur qui, sous un régime démocratique, eût enseigné le mépris de la démocratie, se serait exposé à des poursuites. Socrate n'avait pas d'école, à proprement parler, et il ne répandait ses idées que par la conversation. Il fut pourtant accusé de corrompre la jeunesse, c'est-à-dire de la rendre hostile aux principes du gouvernement établi, et, pour ce fait, condamné à mort.

3. — ENSEIGNEMENT OFFICIEL A TÉOS ET AILLEURS

Une inscription de Téos nous apprend qu'au iii^e siècle av. J.-C. il existait dans cette ville des professeurs officiels. Un individu, nommé Polythrous, fait don à ses concitoyens de

34 000 drachmes pour subvenir aux frais de l'instruction de tous les enfants libres, garçons et filles. L'intérêt de cette somme servira à entretenir d'abord trois professeurs de littérature, désignés annuellement par l'Assemblée du peuple. Le premier, celui du degré supérieur, recevra par an 600 drachmes ; celui du second degré, 550 ; celui du troisième, 500. Viennent ensuite deux maîtres de gymnastique, avec un traitement de 500 drachmes, un maître de musique, payé 700 drachmes, enfin un maître d'armes, et un professeur de tir à l'arc et au javelot, touchant l'un 300 drachmes, l'autre 250. L'inscription ne dit pas si les maîtres avaient droit en outre à une rétribution de leurs élèves. Ceux-ci se divisaient en trois classes, d'après leur âge.

Cet exemple n'est pas unique en Grèce. Il y a trace d'un enseignement public à Delphes au ^{nr} siècle av. J.-C., et dans les villes de l'Italie méridionale pour une époque bien antérieure.

(Dittenberger, *Sylloge inscriptionum Græcarum*, 349; Girard, *l'Éducation athénienne*, p. 20.)

4. — ENSEIGNEMENT LITTÉRAIRE ET MUSICAL

L'éducation athénienne, au ^{ve} siècle, comprend trois parties : les lettres, la musique et la gymnastique. Les premières s'apprennent chez le grammaticiste, la seconde chez le cithariste, la troisième chez le pédotribe.

Il est probable que l'enfant, de sept à douze ou quatorze ans, partageait son temps entre les lettres et la musique, et qu'à partir de quatorze ans, il s'occupait surtout de gymnastique, sans renoncer pour cela à la vie intellectuelle.

Les premières connaissances qu'il acquérait étaient, comme partout, la lecture, l'écriture, et les éléments du calcul. Ensuite, le professeur lui donnait à lire, de sa place, des vers empruntés aux meilleurs poètes ; il lui faisait apprendre par cœur des poésies pleines de salutaires conseils, ou qui contenaient des récits édifiants, des éloges d'hommes généreux, ayant accompli jadis de grandes et nobles actions. C'était là un moyen de cul-

ture, non pas littéraire mais morale. On lisait des morceaux des poètes épiques, principalement d'Homère, des lyriques et des tragiques. Ces leçons ne ressemblaient en rien à celles qui de nos jours sont indiquées en classe par le professeur et que l'enfant étudie chez lui. Pour fixer un texte dans la mémoire des écoliers, le maître le déclamait en détail, et ceux-ci le répétaient après lui vers par vers ou phrase par phrase. C'était une dictée qu'on n'écrivait pas. Les élèves venaient tour à tour ou tous ensemble devant le professeur, et se tenaient debout jusqu'à ce que la leçon fût absolument sue.

L'enseignement de la musique occupait une grande place dans l'éducation : on le recevait chez le cithariste. Les seuls instruments qui fussent usités étaient la cithare ou lyre et la flûte. Les peintures de vases nous indiquent la méthode qu'on employait. Le maître exécutait d'abord un air, et l'élève le répétait après lui. Les enfants chantaient aussi les œuvres des meilleurs lyriques, avec ou sans accompagnement de la lyre. Les Grecs attribuaient une efficacité singulière à la musique. Platon prétend, par exemple, que cet art « inspire à l'âme le goût de la vertu », et Damon énonçait comme un principe qu'on n'en peut changer les règles sans ébranler l'État. Il va sans dire qu'aux yeux du plus grand nombre elle n'avait pas d'autre but que de plaire. Les jeunes Athéniens l'apprenaient, parce que ces leçons formaient le complément naturel des études, et qu'un homme bien né devait être en état de jouer de la lyre pour se distraire. Mais elle n'était pas un simple art d'agrément : par la noblesse de ses rythmes et par la poésie qui en était inséparable, elle élevait les coeurs et les affranchissait des pensées mesquines.

(D'après Girard, *l'Éducat. athénienne*, 2^e partie, l. I, ch. 2 et 3.)

5. — LA GYMNASTIQUE

C'est à partir de la quatorzième année que la gymnastique devenait l'objet, pour l'adolescent, d'une étude sérieuse.... Les principaux exercices enseignés par le pédotribe étaient la lutte, la course, le saut, le jet du disque, le javelot.

Le plus ancien et le plus estimé, parce qu'il exigeait tout ensemble de la vigueur, de la souplesse, et de la présence d'esprit, et qu'il mettait en jeu tous les muscles à la fois, c'était la lutte. On luttait dans la boue et dans la poussière. La boue augmentait la difficulté de la lutte; elle nuisait à l'équilibre, et comme les adversaires y roulaient l'un sur l'autre, les membres, déjà gras de l'huile dont on les avait frottés et tout ruisselants de sueur, en devenaient presque insaisissables. La poussière, au contraire, facilitait la prise en s'attachant au corps; on en soulevait à dessein des nuages qui se répandaient sur l'adversaire et permettaient de l'étreindre sans qu'il échappât. Ce sable fin, qui collait à la peau, préservait aussi des refroidissements: en bouchant les pores, il défendait l'athlète contre le vent âpre qui rend parfois si rigoureux le climat de l'Attique. Le combat terminé, il arrivait que, pour se sécher, on se roulaît encore dans cette poussière bienfaisante; ensuite, on se raclait à l'aide de la strigile¹, on se lavait dans des vasques, et, de nouveau sans doute, on se frictionnait avec de l'huile pour conserver aux articulations leur élasticité....

Le but du lutteur était d'étendre son adversaire sur le dos, de manière qu'il touchât la terre des deux épaules. Il fallait, pour être vainqueur, arriver trois fois à ce résultat. La lutte consistait donc à terrasser sans frapper: de là des ruses et un art véritable, dont la langue savait rendre les moindres finesse. Les deux principales formes de cette épreuve étaient la lutte où l'on restait debout et celle où l'on roulaît à terre. Dans la première, on essayait d'abattre son concurrent sans tomber soi-même; dans la seconde, qui préludait souvent à l'autre, les deux champions, enchevêtrés, s'efforçaient réciproquement de se maintenir le dos au sol: il en résultait un tournoiement plein de péripéties, qui faisait que tantôt l'un, tantôt l'autre se trouvaient dessus, jusqu'au moment où le plus fort ou le plus adroit fixait à terre son camarade et l'obligeait à s'avouer vaincu....

La course était aussi un des plus anciens exercices: elle

1. La strigile était un petit instrument en métal, muni d'une poignée, que l'on passait sur la peau pour la débarrasser de ses impuretés.

fortifiait les muscles des jambes et les poumons. On courait dans le sable, pour que la difficulté fût plus grande. Il y avait plusieurs sortes de courses: la course simple, où l'on parcourait un stade (185 mètres); la course double, ou la *diaule*, où, le stade parcouru, on revenait au point de départ; la course *hippique*, où l'on fournissait la même carrière qu'un cheval dans l'hippodrome, c'est-à-dire où deux fois on allait du point de départ au but, et inversement, ce qui faisait quatre stades; enfin la longue course, ou le *dolique*, dans laquelle l'espace à franchir était variable et atteignait parfois jusqu'à vingt-quatre stades (3840 mètres). Quand le but était rapproché, ce qu'on estimait le plus, c'était la vitesse; dans les longues courses, il s'agissait moins d'aller vite que de conserver la même allure et de ménager ses forces. On ne voit pas que le pédotribe exerçât ses élèves à la course armée. C'était un exercice d'athlète, dont la fatigue eût été trop grande pour des adolescents. La course aux flambeaux n'était pas non plus en usage dans les palestres: on la réservait pour certaines solennités qui se célébraient en partie la nuit: c'était moins une gymnastique qu'une sorte de spectacle.

Le saut peut être considéré comme une des formes de la course. Les enfants sautaient des fossés, plus ou moins larges suivant leur âge; ils franchissaient aussi d'autres obstacles. Pour s'alourdir et s'obliger à un plus grand effort, ils prenaient dans chaque main une haltère en plomb. Les haltères n'augmentaient pas seulement le poids du corps; on s'en servait encore pour allonger le saut; au moment de s'enlever sur les jarrets, on les projetait en avant par un mouvement rapide qui entraînait l'athlète et le faisait retomber plus loin que s'il eût été réduit à son propre poids.

Le disque et le javelot avaient, dans les palestres, une grande importance. Le premier développait les muscles des bras et des épaules; le second, tout en fortifiant les bras, exerçait le coup d'œil. Le disque était un cercle plein, en bronze, dont le diamètre variait. L'effort nécessaire pour prendre et remuer ce rond de métal poli était un premier exercice salutaire pour les doigts. On lançait le disque fléamment avec la main droite

ou avec la main gauche; il y avait aussi deux façons de le lancer, soit en hauteur, soit dans le sens horizontal. On s'exerçait encore à l'envoyer en l'air, peut-être en le faisant tournoyer sur lui-même, et à le recevoir à plat sur l'avant-bras et sur la main. Quand on le lançait devant soi, on lui imprimait une sorte d'élan en ramenant le bras en arrière; pour ajouter à la force du jet, on faisait rapidement quelques pas en avant. On ne fixait pas de but à atteindre: lorsqu'il y avait plusieurs concurrents, celui dont le disque était allé le plus loin était proclamé vainqueur.

Le javelot demandait autant d'adresse que de vigueur: on visait au but, et, pour y arriver, il fallait de la sûreté dans le regard et un juste sentiment des distances.... On n'avait garde de mettre entre les mains des enfants des javelots armés: les imprudences eussent été funestes. Ils se servaient tout uniment de bâtons d'une longueur déterminée. Pour envoyer ces bâtons, on avait eu de bonne heure l'idée d'y fixer une courroie dans laquelle on passait l'index et le médius, ou simplement l'index, et qui aidait à la fois à lancer l'arme avec plus de vigueur et à la mieux diriger. Mais les jeunes gens, en général, paraissent s'être peu servis de ce secours. L'endroit où il fallait saisir le javelot avait son importance. Si on l'eût tenu trop près du bout, l'exercice eût été trop facile: on recommandait, à ce qu'il semble, de le tenir par le milieu.... L'arme une fois saisie à l'endroit convenable, on l'élevait à la hauteur de l'oreille, puis on la lançait en se portant avec rapidité de quelques pas en avant.

Ces divers exercices étaient suivis de près par le maître; la baguette à la main, il regardait faire les jeunes gens, les louait, les réprimandait, les interrogeait pour leur donner des explications. Quand il le jugeait nécessaire, il n'hésitait pas à jeter bas son manteau, pour appuyer la démonstration par l'exemple. Il était secondé dans ces soins par les jeunes gens eux-mêmes. Il y avait dans les palestres un véritable enseignement mutuel: les enfants se chargeaient tour à tour d'instruire et de diriger leurs camarades; peut-être aussi le pédotribe désignait-il les plus forts pour remplir auprès des autres l'office de moniteurs.

En dehors de ces épreuves, d'autres exercices constituaient une sorte de gymnastique complémentaire. Ainsi les jeunes gens faisaient des mouvements destinés à les assouplir; on les compliquait souvent, en tenant des haltères. Ils pratiquaient le maniement du cerceau et le jeu de la balle. Ils se livraient au pugilat, sorte de lutte à coups de poing, et au pancrace, variété du pugilat, où l'on frappait avec le poing, mais où l'on cherchait également à s'étreindre. On s'initiait en outre au métier militaire; on apprenait l'équitation, du moins quand on appartenait à une famille riche; quant à la danse, elle ne paraît pas avoir figuré parmi les matières ordinaires de l'enseignement.

(P. Girard, *l'Éducation athénienne*, pp. 194-215.)

6. — LES ÉTUDES DE LUXE

Il y avait en outre des études de luxe, qui, sans jamais devenir trop absorbantes, se développèrent de plus en plus vers la fin du v^e siècle et dans le cours du iv^e. Les matières enseignées dans l'âge précédent ne suffirent plus, et l'on se mit à apprendre le dessin, les sciences, notamment la géométrie, l'astronomie, la géographie, enfin la rhétorique et la philosophie. Les connaissances humaines ayant fait à cette époque de grands progrès sur tous ces points, il était naturel que l'éducation en bénéficiât. Mais on devine sans peine que ce surcroît d'études était réservé, par la force même des choses, aux jeunes gens les plus riches et les plus intelligents d'Athènes; c'est ainsi qu'on ne voit guère, parmi les auditeurs de Socrate, que des fils de famille. Les conservateurs à outrance, comme Aristophane, avaient beau blâmer ces innovations ou les tourner en ridicule, elles subsistèrent malgré eux.

Platon montre à merveille combien était grande la curiosité d'esprit de ces jeunes gens, et l'impression que faisait sur eux la parole du maître.

« Le jeune homme, dit-il, qui pour la première fois a goûté de cette source, s'en réjouit comme s'il avait trouvé un trésor de sagesse; il se sent transporté de plaisir. Il est charmé de

remuer tous les discours, de ramasser tantôt toutes les idées et de les mêler en une seule, tantôt de les dérouler et de les diviser en parcelles, de jeter dans l'embarras d'abord et surtout lui-même, ensuite tous ceux qui l'approchent, jeunes, vieux, gens de son âge, quels qu'ils soient, sans épargner son père ni sa mère, ni aucun de ceux qui l'écoutent. »

Démodocos, un ancien stratège, vient consulter Socrate pour son fils Théagès. « Quelques jeunes gens de son âge, dit-il, lui répètent certains discours qui le troublent, et il leur porte envie. Depuis longtemps il me tourmente, en me disant que je dois prendre soin de lui et payer un sophiste pour qu'il le rende sage. Mais je pense que, s'il va chez eux, il courra de grands dangers. Jusqu'ici, je l'ai maintenu par mes avertissements; mais je ne le puis plus désormais. Ainsi je pense que le meilleur moyen est de lui céder. »

« Au point du jour, Hippocrate frappa très fort à la porte avec son bâton. Quelqu'un ayant ouvert, il entra aussitôt en toute hâte, et parlant très haut : « Socrate, dit-il, es-tu éveillé ou dors-tu ? » Je reconnus sa voix, et je lui répondis : « Eh bien ! Hippocrate, qu'apportes-tu de nouveau ? — Rien que de bon. — Fort bien ; mais qu'est-ce, et pourquoi es-tu venu à cette heure ? — Protagoras, dit-il, est arrivé. — Que t'importe ? Est-ce que Protagoras t'a fait quelque tort ? — Oui, par les dieux, puisqu'il est sage tout seul, et ne me fait point part de sa sagesse. — Mais, par Zeus, tu n'as qu'à lui donner de l'argent et à te faire écouter de lui ; il te rendra sage, toi aussi. — Plût au ciel que cela fût possible ! Je n'épargnerais rien ni de mon bien ni de celui de mes amis. Je suis d'ailleurs venu te trouver, pour que tu lui parles de moi. On dit que personne n'est plus habile que lui dans l'art de la parole. Nous pourrions aller auprès de lui, afin de le trouver encore au logis. Il loge chez Callias. »

Voici en quels termes Alcibiade parle de Socrate : « Quand je l'écoute, le cœur me bat. Je verse des larmes en l'entendant, et je vois beaucoup d'autres en faire autant. Souvent même il m'a touché au point que mon genre de vie me paraissait insupportable. Et tu ne diras point, Socrate, que ce n'est pas vrai ;

car en ce moment même je sens bien que, si je voulais te prêter l'oreille, je n'y résisterais pas, et je serais ému comme à l'ordinaire. Il me constraint d'avouer qu'ayant besoin de beaucoup de choses, je me néglige moi-même pour m'occuper des affaires des Athéniens. Aussi je m'ensuis de force, comme d'auprès les Sirènes, me bouchant les oreilles, afin de ne pas vieillir assis à côté de lui. J'éprouve devant lui une chose dont personne ne me croirait capable, la honte. Je rougis devant lui seul; car, je le sens moi-même, je ne puis lui rien opposer, je ne puis lui dire que je ne dois pas faire ce qu'il me conseille; et pourtant, quand je l'ai quitté, je succombe au désir de plaire au peuple. Je l'évite donc, comme fait un esclave fugitif, et, quand je le vois, je rougis de ce que je lui ai confessé. Souvent je serais content qu'il ne fût plus de ce monde. Mais, si cela arrivait, j'en serais encore plus fâché; de sorte que je ne sais comment faire avec cet homme. »

(Platon, traduit par Taine, *Essais de critique et d'histoire*, pp. 164, 167, 187; 5^e édition.)

7. — UN PROFESSEUR A LA MODE

De tous les professeurs qui s'adressaient à la jeunesse, il n'y en avait pas de plus populaire qu'Isocrate. Lui-même s'en vante, et rappelle avec orgueil, vers la fin de sa vie, qu'on venait de bien loin pour recueillir ses conseils. Il peint la douleur de tous ces étrangers qui, près de le quitter et de prendre la mer pour retourner dans leur patrie, ne se séparaient de lui qu'en pleurant. Les Athéniens ne se montraient pas moins empressés à ses leçons. C'était évidemment le plus goûté des rhéteurs du temps : il eut plus de disciples que tous ses rivaux ensemble.

Il fallait, pour profiter de son enseignement, séjourner auprès de lui trois ou quatre années. Ses élèves étaient surtout des fils de famille, que leur éducation antérieure rendait capables d'aborder de pareilles études, et qui n'étaient point obligés de travailler pour subsister. Il suffit, pour en avoir la preuve, de parcourir la liste de ceux qu'il a formés. On y trouve des hommes

comme Lysitheïdès, un des Athéniens les plus riches de son temps, comme Eunomos, Callippos, Onétor, Anticlès, Philonidès, Philomélos, Charmantidès, tous honorés de couronnes d'or pour les services qu'ils ont rendus à la république, tous, par conséquent, mêlés aux grandes affaires, et faisant partie de cette aristocratie qui gouverne Athènes, aux mains de qui sont les commandements militaires, les ambassades, toute l'influence, tout le crédit. Le célèbre Androtion, l'adversaire de Démosthène, qu'Isocrate compta parmi ses auditeurs, était d'une ancienne et opulente famille. Son père Andron avait été, au siècle précédent, le familier et l'admirateur des sophistes, ce qui n'allait pas sans une certaine dépense. Lui-même nous apparaît comme un des hommes politiques les plus puissants du *iv^e* siècle. Léodamas d'Acharnes, qui avait reçu, lui aussi, les conseils d'Isocrate, jouissait d'une autorité plus considérable encore ; son éloquence ne le cédait point à celle de Démosthène. Timothée, le disciple chéri du maître, était de l'une des plus grandes maisons de la ville. Il serait facile de citer d'autres exemples. Ceux-ci montrent suffisamment à quelle classe s'adressait l'enseignement d'Isocrate. Les jeunes gens qui recherchaient ses entretiens appartenaient à la meilleure société d'Athènes.

Isocrate, à ce qu'il semble, n'exigeait pas d'honoraires de ses auditeurs athéniens, mais aux étrangers il demandait mille drachmes (980 fr.). Ceux-ci étaient nombreux à ses leçons : leur assiduité auprès du maître expliquerait sa grande fortune. Telle n'en était pas cependant l'unique source. Ses disciples athéniens s'acquittaient envers lui par de splendides cadeaux. Timothée, avec qui il s'était lié d'une amitié très étroite, lui fit un jour présent d'un talent (5894 fr.). Si l'on ajoute que les rois et les tyrans avec qui il était en relations, à qui il envoyait des éloges mêlés de conseils, récompensaient généreusement son éloquence, que le roi de Chypre Nicoclès paya jusqu'à vingt talents le discours qu'il avait composé pour lui, on achèvera de comprendre d'où pouvait venir à Isocrate cette richesse dont ses ennemis lui faisaient un si grand crime. Ces biens considérables et le train de vie fastueux qui en était la conséquence augmentaient encore le prestige du professeur aux yeux d'une jeunesse délicate et

mondaine, qui aimait que la science lui fût présentée sous d'élégants dehors.

(P. Girard, *l'Éducation athénienne*, pp. 307-309.)

8. — L'ÉDUCATION DE L'ENFANT HORS DE L'ÉCOLE

L'école n'était pas le seul endroit où l'on apprit quelque chose le simple fait de vivre dans un milieu restreint, où le moindre événement était connu et commenté, développait singulièrement les intelligences.

Les grands procès politiques attiraient une affluence considérable ; la gravité des intérêts engagés, le talent, la réputation des orateurs, groupaient autour des juges une multitude anxieuse. Les débats terminés, on en parlait ; pendant longtemps, ils servaient de matière aux entretiens. L'enfant n'y demeurait point étranger ; le bruit de ces causes célèbres arrivait à son oreille, et il en suivait avec passion les péripéties. Eschine, à la fin de son plaidoyer contre Timarque, nous montre les fils interrogeant leurs pères sur l'issue du procès ; ne craignent-ils pas, en absolvant le coupable, d'avoir à leur répondre qu'ils ont porté à la morale un coup mortel ?... Il y avait de ces discours prononcés devant le jury qui prenaient le caractère d'un véritable enseignement donné à la jeunesse. Quand l'austère Lycurgue était devant tous la honte de Léocrate, c'était à elle surtout qu'il entendait s'adresser, et ses lieux communs sur la vertu et le patriotisme, ses citations pleines de préceptes, n'étaient pas autre chose que de grandes leçons à son usage. Lui-même trahit ce souci didactique, quand, sur le point de conter la piété filiale du jeune homme qui a sauvé son père des laves de l'Etna, il commence ainsi son récit, en se tournant sans doute vers les plus jeunes de ses auditeurs : « Peut-être ce que je vais vous dire vous semblera-t-il tenir de la légende, mais il vous sied de l'entendre, jeunes gens. » Les dangers que couraient les accusés illustres, les politiques en renom poursuivis par la haine de leurs adversaires, troublaient profondément la jeunesse athénienne. On se souvient de Démosthène obttenant de son pédagogue

d'être conduit au tribunal où va se décider le sort de Callistrate d'Aphidna : si l'on ne peut regarder cette anecdote comme authentique, le trait de mœurs qu'elle révèle n'en est pas moins à noter.

L'enfant s'instruisait encore au théâtre ; car nous savons qu'il lui était ouvert. Le conduisait-on à toute sorte de spectacles ? Il assistait aux tragédies, le fait n'est pas douteux ; si étrange que cela puisse paraître, il assistait aussi, semble-t-il, aux représentations comiques. On devine de quelle utilité étaient pour le développement de son esprit ces fêtes littéraires. Il apprenait en outre dans ces assemblées où le héraut proclamait les récompenses décernées par le peuple à ceux qu'il voulait honorer, comment sa patrie reconnaissait le mérite et quelle gloire il y avait à la servir. « Ne savez-vous pas, dit Eschine en terminant son discours contre Ctésiphon, que ce qui forme les jeunes gens, c'est moins l'école et tous les lieux où l'on cultive leur intelligence, que les proclamations publiques du héraut ? » Et il entend par là ces décrets lus au théâtre et contenant la mention des couronnes et des honneurs accordés aux citoyens qui avaient bien mérité de la république. Athènes passait pour porter dans ces faveurs plus de discernement que les autres cités. Dans une société où l'exemple était si fort, et où volontiers on tournait toute chose en enseignement, en leçon pour l'avenir, une pareille équité et la solennité des récompenses devaient nécessairement stimuler la jeunesse ; c'était pour elle une école de civique émulation.

(P. Girard, *l'Éducation athénienne*, pp. 258-261.)

9. — LA JEUNE FILLE ATHÉNIENNE

Jusqu'au mariage, qui avait lieu le plus souvent vers l'âge de quinze ans, les Athénienes vivaient au fond du gynécée¹, dans une retraite fermée à tous les bruits et à toutes les agitations du dehors. Sans doute, on pourrait désirer pour la jeune fille une éducation plus forte qui, la mettant en contact avec

1. La gynécée était la partie de maison où se tenaient habituellement les femmes, et où les étrangers n'étaient jamais admis.

le monde extérieur, la préparât par ce commerce même aux devoirs qu'elle aurait à remplir un jour ; mais aucun autre système n'aurait mieux entretenu chez elle ces qualités modestes et douces que les Grecs recherchaient surtout dans la femme. A connaître trop tôt la vie et ses épreuves, l'âme, semblaient-ils craindre, perd plus encore qu'elle ne profite ; si elle acquiert plus de finesse et de clairvoyance, cette expérience est chèrement achetée. Que deviennent, avec cette science précoce de la vie et des misères dont elle est pleine, la sérénité de la pensée et la paix intérieure, à laquelle ils attachaient tant de prix ? Qu'ils l'eussent cherché ou non, l'éducation qu'ils donnaient aux jeunes filles avait pour effet de les maintenir dans ces dispositions d'esprit.

Enfants, elles avaient grandi, entourées des soins attentifs de leurs mères ou de leurs nourrices ; plus tard, on leur avait enseigné à travailler la laine et à tisser. Assises près de leurs mères, elles avaient appris à exceller dans ces ouvrages, qui étaient l'occupation et l'honneur des femmes. Rien ne venait les troubler dans leurs paisibles travaux. La porte de l'appartement intérieur était pour elles comme une barrière qu'elles ne franchissaient presque jamais, et aucun étranger ne pénétrait jusqu'à elles. Cependant cette existence négative n'était pas monotone ; nous sommes à Athènes, et le goût des arts sait s'introduire dans le gynécée, tout fermé qu'il est. A ces connaissances toutes pratiques dont on vient de parler s'en ajoutaient quelques autres, la lecture, l'écriture, la musique. Il ne faut rien exagérer ; jamais les Grecs ne se sont souciés de cultiver l'intelligence de la femme, et de l'associer à ces nobles études qui élèvent l'âme et la fortifient. Mais, chez un peuple d'une sensibilité aussi exquise et aussi vive, la musique était autre chose qu'un simple délassement ; elle réglait les mouvements de l'âme, elle éveillait en elle je ne sais quelles impressions harmonieuses, qui lentement et par une force presque insensible pénétraient l'esprit et le façonnaient.

Puis, à de rares intervalles, la jeune fille sort de sa retraite. Elle paraît dans certaines cérémonies religieuses et se mêle aux chœurs de danse. Ou bien elle est choisie pour porter dans les

fêtes les corbeilles sacrées, ou encore, si elle appartient à une famille aristocratique, elle est désignée pour broder le voile destiné à Athéna et qu'on devra promener solennellement dans la procession des grandes Panathénées. Lorsqu'elle rentre ensuite dans la maison de son père, durant les longues heures du travail, tandis qu'elle est penchée sur son métier, le souvenir de ces fêtes auxquelles elle vient d'assister hante son esprit et le remplit de belles et gracieuses images. Pendant que ses doigts agiles font courir la navette, elle revoit par la pensée l'ordonnance régulière des pompes sacrées, les évolutions des chœurs et la noble architecture des temples. Dans une existence aussi uniforme, les moindres incidents prennent de l'importance et laissent des traces durables. En ménageant à la jeune Athénienne de rares occasions d'entrevoir le monde extérieur, et de l'entrevoir dans ces fêtes d'une merveilleuse élégance, la religion n'était pas inutile à l'éducation de son esprit ; elle ne troubloit pas le recueillement du gynécée, mais elle l'animait en quelque sorte par des souvenirs qui, précieusement gardés, concourraient à développer dans son âme le sentiment de la règle et de l'harmonie.

Ainsi, quand on examine les occupations de la jeune fille et les rares plaisirs qui viennent les interrompre, il se dégage de tous ces détails une impression unique : c'est quelque chose de discret et de réservé, une existence unie et paisible, dépendante, mais non avilie, une ignorance soigneusement entretenue, non pour rabaisser l'intelligence de la femme, mais pour conserver dans son intégrité la délicatesse de son âme et cette fleur de chasteté que la connaissance et le soupçon même du mal n'ont pas encore effleurées.

(Lallier, *De la condit. de la femme*, p. 41-44.)

10. — L'ÉPHÉBIE

A l'âge de dix-huit ans, l'Athénien sortait de l'adolescence, et était inscrit sur le *ληξιαρχικὸν γραμματεῖον*, c'est-à-dire sur la liste générale des citoyens. Il était désormais en possession des

droits civils et politiques. Toutefois, il fallait que pendant les deux années suivantes il subît une sorte de noviciat dans le corps des éphèbes : les pauvres seuls en étaient dispensés.

L'éphébie était une institution d'État : ses règlements émanaient tous du sénat ou du peuple ; ses principaux fonctionnaires étaient des magistrats de la cité, et elle relevait de l'autorité supérieure des stratèges.

Il est probable que jusqu'à l'époque macédonienne on ne donna aux éphèbes qu'une instruction militaire. Les inscriptions répètent souvent qu'ils sont sortis de la ville pour vivre à la campagne. « Ils ont habité les dèmes, les fortifications, ils ont campé sur les frontières. » « Dans toutes leurs courses, ils ont respecté les propriétés qu'ils traversaient et n'ont mérité que des éloges. » La sûreté des campagnes devait être un des objets de ces promenades en dehors d'Athènes ; ils surveillaient les chemins ; ils étaient une sorte de gendarmerie mobile, qui en même temps s'exerçait aux armes et à la fatigue. Les détails nous manquent ; mais nous voyons par Xénophon et par Platon ce qu'était cette vie en plein air. « Qu'ils courent dans les champs ; qu'ils chassent dans la montagne ; qu'ils s'exercent à supporter la faim ; celui qui n'a rien tué ne mangera que quelques herbes ; » on couche là où la nuit vous surprend ; on s'enveloppe d'un manteau et on attend le lever du jour. Platon veut qu'on apprenne aux jeunes gens la tactique, les marches, les contre-marches, et l'art des campements. C'était là sans doute l'objet principal de ces expéditions où les éphèbes étaient appelés *περπολοι*. On les habituait à manœuvrer les machines, en particulier la catapulte, à lancer le javelot, à se servir du *kestros* ; on les conduisait sur des vaisseaux de l'État, et on leur montrait les éléments de l'art naval.

Outre le cosmète, qui était le chef de l'éphébie, on distinguait parmi les maîtres du collège, le pédotribe qui présidait à l'ensemble des exercices corporels, l'hoplomaque, ou professeur d'escrime, l'akontiste qui enseignait à lancer le javelot, l'aphétès ou professeur de balistique, le *toxotès*, qui enseignait à tirer de l'arc. Cette simple énumération témoigne assez du caractère militaire de ce corps.

L'éphèbe, en un mot, tant qu'Athènes resta libre, était considéré moins encore comme un futur citoyen que comme un futur soldat.

(D'après Dumont, *Essai sur l'éphébie attique*, I, pp. 146-150, 177 et suiv.)

II. — SERMENT DES ÉPHÈBES

Dans la première année de l'éphébie, au mois de Boédromion, les éphèbes se rendaient en armes au temple d'Aglaure, et là, en présence des gens de leurs dèmes, prononçaient ce serment :

« Je jure de ne jamais déshonorer ces armes sacrées, de ne jamais abandonner ma place dans la bataille. Je combattrai pour mes dieux et mon foyer, ou seul ou avec tous. Je ne laisserai pas après moi ma patrie diminuée, mais plus puissante et plus forte. J'obéirai aux ordres que la prudence des magistrats saura me donner. Je serai soumis aux lois, à celles qui sont maintenant en vigueur et à celles que le peuple établira. Si quelqu'un veut renverser ces lois ou leur désobéir, je ne le souffrirai pas, mais je combattrai pour elles, seul et avec tous. Je vénérerai les cultes de mon père. Je prends à témoin Aglaure, Ényalios, Arès, Zeus, Thallo, Auxo et Hégémonè¹. »

A propos de ce serment, M. Fustel de Coulanges faisait remarquer que la vie civique, à Athènes, s'ouvrait non par une déclaration des droits, mais par une déclaration des devoirs.

(Stobée, *Florilegium*, XLIII, 48; Pollux, VIII, 105; Lycurgue, *Discours contre Léocrate*, 77; Dumont, *l'Éphébie attique*, I, pp. 9-10.)

1. *Aglaure*, était une fille de Cécrops; sa légende était mêlée aux plus vieilles traditions athéniennes. *Ényalios* est un dieu protecteur des armées. *Thallo* est une des Heures, symbole de la jeunesse. *Auxo* et *Hégémonè* sont deux Charites ou Grâces, qui doivent donner la force et la puissance à ceux qui entrent dans la vie publique sous leurs auspices.

Dumont ajoute que ce serment n'est pas complet. Plutarque (*Vie d'Alci-biade*, 15) donne une phrase de plus, sans doute altérée. Peut-être était-elle ainsi conçue : « Les éphèbes jurent de défendre tout ce qui est enfermé dans nos frontières, c'est-à-dire, toutes les vignes, tous les oliviers (qui sont en Attique) sans exception; notre frontière s'arrête là où il n'y a plus de culture, c'est-à-dire à la montagne et à la mer. »

12. — LES ÉPHÈBES EN DEHORS DU SERVICE

Au v^e siècle et au iv^e siècle, les éphèbes n'étaient pas casernés ; ils étaient libres de séjourner où bon leur semblait. Ils habitaient, ceux-ci Athènes, ceux-là les dèmes des environs, sans être tenus de quitter leur domicile ; ils ne se réunissaient que sur convocation ; comme les soldats ordinaires, ils vaquaient, dans l'intervalle, à leurs affaires, et faisaient de leur temps l'emploi qui leur convenait. Hors du service, ils continuaient à mener l'existence brillante à laquelle ils étaient habitués, partageant leur temps entre des leçons qu'ils payaient fort cher et de coûteux plaisirs. Ce sont eux qu'Isocrate nous peint s'abandonnant à la mollesse, faisant rafraîchir leur vin dans l'eau de l'Ennécrounos, buvant ensemble dans les cabarets, passant le jour à remuer les dés ou à se divertir chez les joueuses de flûte. Il leur arrivait de s'associer plusieurs ensemble pour des parties de débauche ; assublés de noms plaisants, ils effarouchaient les citoyens paisibles par leurs bizarres pratiques et leur mépris de tous les usages. On les rencontrait dans les tribunaux, aux audiences où devait parler quelque orateur célèbre. Beaucoup aussi fréquentaient les gymnases, qui étaient, au iv^e siècle, les lieux de rendez-vous de la société élégante. Eschine rappelle que son frère ainé Philocharès n'est pas un homme du commun, qu'il aime à se rendre dans les gymnases ; lui-même se vante d'y passer de longues heures à converser avec les beaux adolescents. Se montrer dans les gymnases prouve qu'on n'a rien à faire, qu'on n'est point obligé, pour vivre, de travailler ; cela indique également qu'on a de grandes relations, car les jeunes gens qu'on y rencontre sont riches, souvent nobles ; voilà pourquoi le vaniteux, dans Théophraste, se fait un devoir d'y paraître. Déjà au v^e siècle il en était ainsi : les cavaliers d'Aristophane, qui réclament si fièrement le droit de vivre en paix dans les gymnases, représentent l'aristocratie de la jeunesse athénienne. Équitation et gymnastique sont deux arts qui vont ensemble, et que doit cultiver tout citoyen d'un certain rang.

Mais ce qui faisait surtout de la fréquentation des gymnases une habitude aristocratique, c'est l'enseignement philosophique qu'on y recevait. Cet enseignement, tous ne pouvaient pas le suivre, car il n'était pas à la portée de toutes les bourses. Plusieurs disciples de Socrate, n'imitant pas le désintéressement du maître, communiquaient leur sagesse à prix d'or, comme Aristippe. Si Platon n'acceptait pas d'honoraires, ses auditeurs étaient en général des jeunes gens appartenant aux meilleures familles et connus pour leur élégance. Un poète comique nous les peint vêtus de fines étoffes, les cheveux et la barbe soigneusement peignés, les pieds chaussés de sandales retenues par des courroies qui s'enroulent gracieusement autour de la jambe. Parmi ces élégants, tout porte à croire qu'il y avait beaucoup d'éphèbes. D'après Diogène Laërce, Théophraste compta jusqu'à deux mille élèves ; il est impossible que ce chiffre n'ait pas compris un certain nombre d'éphèbes. Ajoutez que les éphèbes suivaient aussi les leçons des rhéteurs ; vraisemblablement ils formaient en grande partie l'auditoire de Socrate. C'étaient là des études inabordables pour la masse des jeunes gens, et que les éphèbes riches pouvaient seuls cultiver.

(D'après Girard, *l'Éducation athénienne*, pp. 298-302.)

13. — L'ÉDUCATION SPARTIADE

Dès son entrée dans la vie, l'enfant était à la disposition de l'État. La question de savoir s'il avait droit à l'existence ou s'il était condamné à disparaître, n'était pas, comme ailleurs, laissée à la décision du père. Une commission formée des plus anciens de la tribu se prononçait sur son sort. Paraissait-il faible, infirme ou mal conformé, il était envoyé sur le Taygète dans un lieu désigné à cet effet et nommé *Αποθέτω*. S'il était au contraire sain et solide, on le gardait.

Jusqu'à sept ans, l'enfant demeurait dans la maison paternelle, sous la surveillance des femmes. A sept ans, il était conduit au pédonome, qui présidait à l'éducation de toute la jeunesse. Le pédonome réunissait les enfants en différents

groupes qu'on appelait *λόγια*. La réunion de plusieurs groupes formait une classe (*βοῦλα*). Chaque groupe avait à sa tête un *ιλάρχης*, et chaque classe un *βουάγωρ*, choisis l'un et l'autre parmi les jeunes garçons les plus âgés ; il paraît que le *βουάγωρ* était élu par les enfants eux-mêmes. Ces chefs étaient chargés de diriger les jeux et les exercices gymnastiques, sous le contrôle du pédonome et des *βλόεοι* assistés de mastigophores ou fouetteurs. De nombreux assistants suivaient le spectacle avec un vif intérêt ; ils avaient le droit d'exciter les enfants à tel ou tel tour de force, de provoquer entre eux des défis, de leur donner des conseils, de les réprimander et même de les châtier.

Les exercices corporels étaient gradués suivant l'âge ; mais on ne peut rien spécifier à ce sujet : on sait seulement que le pugilat et le pancrace en étaient exclus, comme convenables à des athlètes, non à des guerriers. Courir, sauter, lutter, lancer le disque et le javelot, étaient les exercices habituels ; il va de soi qu'une part était faite au maniement des armes. On y ajoutait plusieurs sortes de danses, notamment la pyrrhique.

Les jeunes gens allaient à peine couverts, la tête et les pieds nus dès l'âge de douze ans ; ils portaient, même l'hiver, un vêtement unique qui devait durer toute l'année. Leurs cheveux étaient coupés courts. Il leur était défendu de se baigner et de se parfumer, si ce n'est à des jours fixés, qui revenaient rarement. Ils couchaient sans couvertures, sur du foin, de la paille, du jonc ou des roseaux. Leur nourriture était fort simple et distribuée avec une telle parcimonie, qu'elle ne suffisait pas à les rassasier, de sorte qu'ils étaient forcés de voler des aliments. Ces vols ne leur valaient que des éloges s'ils s'en tiraient avec adresse, et étaient punis s'ils se laissaient surprendre.

En dehors des exercices journaliers, on avait imaginé, comme moyen de les aguerrir contre la douleur, l'épreuve du fouet, renouvelée chaque année devant l'autel d'Arthémis Orthia. Les jeunes gens étaient alors frappés jusqu'au sang, avec défense de se plaindre ou de demander merci, sous peine de déshonneur. Celui qui avait eu la meilleure contenance était proclamé « vainqueur à l'autel » ; il n'était pas sans exemple que les victimes expirassent sous les coups.

La culture intellectuelle était très restreinte. Isocrate reproche aux Spartiates de ne pas même connaître les lettres. Il est bien vrai que la lecture et l'écriture ne figuraient pas sur le programme officiel; mais la plupart des citoyens les apprenaient d'eux-mêmes. Par contre, la musique entrait dans l'enseignement public, non seulement comme une distraction, mais comme élément de culture morale; les enfants chantaient des morceaux en rapport avec l'esprit national, et jouaient de la cithare ou de la flûte.

On les admettait aux repas des hommes, et ils y écoutaient les conversations. Tantôt ils entendaient parler des affaires publiques, des actions louables ou répréhensibles des ancêtres ou des contemporains; tantôt ils étaient témoins des plaisanteries joyeuses ou mordantes qui étaient familières à ce peuple. Ils pouvaient prendre part à ces entretiens, exprimer leur propre sentiment, répondre aux railleries et aux questions embarrassantes avec présence d'esprit, vivacité et sobriété; on les habituait surtout à dire beaucoup de choses en peu de mots.

Les citoyens plus âgés avaient droit au respect des jeunes; ils étaient vis-à-vis d'eux dans les rapports de maître à disciple, de supérieur à subordonné. Ils pouvaient les réprimander et même les punir; si un enfant allait se plaindre chez lui, sa correction était aggravée par son père. Les enfants étaient à l'État autant qu'à leur famille; tous les vieillards étaient considérés par eux à l'égal de leur père. Leur décence et leur retenue faisaient l'admiration de la Grèce; ils restaient silencieux comme des statues, levaient à peine les yeux, avaient toujours une attitude sévère, et marchaient posément, les mains cachées sous leur manteau.

Au commencement de la dix-huitième année, ils quittaient la classe des jeunes garçons, pour prendre le nom de *μειλλεῖ-ρευες* ou aspirants. Ils faisaient alors un service analogue à celui des éphèbes athéniens. A vingt ans révolus, ils passaient dans l'armée régulière, sous le nom d'*εἰρρευες* ou *τραχυες*. Enfin, à trente ans, ils entraient dans la catégorie des hommes faits, et pouvaient se créer un ménage particulier; souvent, d'ailleurs, ils n'avaient pas attendu jusque-là pour se marier.

(Schömann, *Antiquit. grecq.*, I, pp. 296 et suiv.; trad. Galuski.)

14. — LES JEUNES FILLES A SPARTE

Les jeunes filles, à Sparte, étaient exercées à la gymnastique et à la musique; mais on ne sait rien de précis sur la manière dont était donné cet enseignement. Il existait probablement pour elles des règlements analogues à ceux des garçons : distribution des enfants du même âge par sections et par classes, gradation des exercices, surveillance des pédonomes et des $\beta\iota\delta\epsilon\sigma\iota$, etc. Elles apprenaient à courir, à sauter, à lutter, à lancer le disque et le javelot; elles apprenaient aussi le chant et la danse, puisque dans les fêtes elles dansaient en rangs et chantaient en chœur. Des emplacements distincts leur étaient sans doute réservés, où la foule ne pénétrait pas. Il y avait pourtant des épreuves publiques, où les garçons assistaient aux jeux des filles, et les filles aux jeux des garçons; il paraît même que dans ces occasions les éloges ou les blâmes des jeunes filles étaient pour l'autre sexe un puissant aiguillon.

Ces mœurs scandalisaient beaucoup les autres peuples, où les femmes étaient tenues absolument à part des hommes, et une Lacédémone, forte et résolue, quand on la comparait aux frêles et timides Athéniennes, devait faire l'effet d'un être sans sexe. La censure s'attaquait surtout à leur costume, qui les couvrait à peine, notamment à la tunique sans manches qui s'arrêtait au-dessus du genou. La morale, semble-t-il, ne souffrait pas de ce régime, et les femmes spartiates y gagnaient d'être les plus robustes et les plus énergiques de la Grèce.

(Schömann, *Antiquités grecques*, I, pp. 502-503; trad. Galuski.)

15. — L'ÉDUCATION PUBLIQUE EN CRÈTE

En Crète, les enfants sont conduits aux *andries*, ou repas communs, et là, assis par terre, ils mangent ensemble, vêtus de mauvaises tuniques, qu'ils portent été comme hiver, se servant eux-mêmes et faisant en même temps le service des tables

des hommes. On les y fait souvent lutter les uns contre les autres.

Devenus plus âgés, à dix-sept ans, ils passent tous sans exception dans les *agèles*. Chaque agèle est formée par les soins d'un enfant appartenant à l'une des plus illustres et plus puissantes familles. Il recrute à cet effet et rassemble le plus de camarades qu'il peut. En général, c'est le père de l'enfant par qui le groupe a été formé qui en est le chef; et il est libre de le conduire où il veut, à la chasse, au stade, et de punir comme il l'entend toute désobéissance à ses ordres. Tous ces enfants sont nourris aux frais de l'État. On leur apprend les éléments de la grammaire, les chants nationaux, et les premiers principes de la musique. On les exerce surtout au maniement des armes; on tâche de les rendre insensibles à la fatigue, au chaud, au froid, aux difficultés d'une route âpre et montueuse, à l'impression des coups reçus soit dans les luttes, soit dans des simulacres de batailles rangées; on leur enseigne le tir de l'arc et la danse armée ou pyrrhique, pour qu'ils trouvent, jusque dans leurs jeux, une utile préparation à la guerre. Plusieurs fois par an, à des époques fixes, on voit tous ces enfants marcher au combat, agèle contre agèle, et cela d'un pas mesuré et réglé par la flûte et la lyre; ce qui est aussi l'habitude du soldat crétois à la guerre; puis le combat s'engage, et ils se portent des coups de leur mieux soit avec le poing, soit avec des armes de bois.

A l'expiration de leur service (qui durait dix ans), tous les jeunes gens libérés sont tenus de se marier en même temps.

(Éphore, cité par Strabon, liv. X, p. 480, 482 et 483;
trad. Tardieu.)

CHAPITRE IV

LA VIE PRIVÉE

- SOMMAIRE.** — 1. Les palais homériques. — 2. Aspect général des villes grecques. — 3. La maison riche des v^e et iv^e siècles. — 4. Le mobilier. — 5. Ornamentation des vases. — 6. Variations du costume grec. — 7. Le costume des hommes au iv^e siècle. — 8. Le costume des femmes. — 9. La barbe et la chevelure. — 10. Bains. — 11. La toilette des femmes. — 12. Les bijoux. — 13. Les repas. — 14. Les cuisiniers. — 15. Un symposion. — 16. Les parasites. — 17. Le luxe à Sybaris. — 18. Prix des denrées alimentaires. — 19. Prix des objets d'habillement et d'ameublement. — 20. Le budget d'un ménage athénien. — 21. La médecine. — 22. Les prêtres médecins. — 23. Guérisons opérées dans le sanctuaire d'Épidaure. — 24. Les médecins publics. — 25. Les médecins privés. — 26. Les funérailles. — 27. Nécessité de la sépulture. — 28. Double mode de sépulture. — 29. Objets placés dans les tombeaux. — 30. Le culte du tombeau d'après les monuments figurés. — 31. Une fondation funéraire.

1. — LES PALAIS HOMÉRIQUES

Dans les maisons royales, une seule partie paraît avoir été en pierre : c'étaient les chambres à coucher du maître et des personnes de sa famille. Telle est la pièce qu'Ulysse construit autour du tronc d'olivier sauvage qui sert de pied à son lit ; telles sont les soixante-deux chambres destinées aux fils et aux filles de Priam dans le grand palais de Troie ; tel est encore l'appartement de la déesse Circé. Ces chambres de pierre, très petites,

devaient être enveloppées dans des constructions de bois. C'était de poutres et de planches qu'étaient faites ces grandes salles où l'on se réunissait pour manger et pour boire ; il en était de même de ces magasins où l'on gardait les provisions, les vêtements et les armes, ainsi que de ces abris où couchaient les esclaves.

Le sol était de terre battue. Les parois et les plafonds des chambres, les battants, les chambranles et quelquefois même le seuil des portes étaient faits de sapin, de chêne, de frêne ou d'olivier. Par le polissage et peut-être à l'aide d'un vernis, le menuisier donnait aux faces apparentes des poutres et des planches un certain luisant. Ce qui assombrissait encore la couleur de ces boiseries, c'était la fumée du foyer, celle des graisses qui, lorsque rôtissait la viande, coulaient en grésillant sur les charbons ardents, celle enfin des éclats de bois résineux que l'on allumait, à la tombée de la nuit, sur un disque de métal, pour éclairer les appartements. Partout se déposait cette suie, qui dans la maison d'Ulysse avait endommagé les armes appendues aux lambris. Il n'y avait pas en effet de cheminée ; on faisait le feu, soit au milieu de la pièce, soit contre un mur, et la fumée s'en allait par la porte, ou par les interstices des ais de la cloison et du toit.

Quelques passages d'Homère semblent indiquer la connaissance d'une décoration dont l'Orient a usé de bonne heure ; nous voulons parler de revêtements en métal, en ivoire ou en faïence émaillée qui auraient été appliqués sur les plafonds et les murs, parfois sur les seuils des portes. Mais ces textes ne concernent que les demeures bâties par les dieux, ou encore le palais d'Alcinoos dans cette île de Schéria où tout est enchanté. Quant au palais de Ménélas, Télémaque y admire l'éclat du bronze, de l'or, de l'argent ou de l'ivoire ; mais le poète ne dit pas que ces matières recouvrent les murs ; peut-être étaient-elles incrustées dans le mobilier.

Dans la salle à manger où se réunissent les prétendants, on fait la cuisine toute la journée ; et les abatis des animaux tués sont entassés dans des corbeilles ou jetés dans les coins ; ce sont des pieds et des têtes de bœuf, ce sont des peaux fraîches et souillées de sang. La cour n'est pas plus propre. Devant la

porte du logis, il y a un tas de fumier où s'étend et dort le vieux chien d'Ulysse; de même dans le palais de Priam. Quand on cherche à se figurer une habitation, on songe aux konaks actuels des pachas et des beys de l'Asie Mineure. Même développement des constructions qui, partie en pierre, partie en bois, couvrent un large espace de terrain. Mêmes divisions de l'édifice: la partie ouverte et publique, le *selamlik*, qui correspond au *mégaron* d'Homère; la partie secrète et privée, le *harem*, qui est l'ancien *thalamos*; enfin de vastes dépendances pour les esclaves et les provisions. Devant et parmi ces bâtiments, des cours spacieuses et mal tenues, où flânenent les gens et où vaguent les animaux. Dans les intérieurs, même mélange d'un certain luxe et d'un laisser-aller qui surprend l'Européen. Des armes de prix, des pipes enrichies de pierres précieuses, des tasses, des cafetières, des bassins d'une forme élégante, et surtout de beaux tapis. Avec cela, partout de la poussière, des murs tachés, des plafonds que la pluie a percés et salis. Dans des enfoncements, on voit amoncelées en pile les couvertures, que le soir les serviteurs étendent sur les divans et sur les planches, comme ils le font sans cesse dans l'*Odyssée*.

(Perrot, *Revue des Deux Mondes*, t. LXX (1885),
pp. 294-298.)

2. — ASPECT GÉNÉRAL DES VILLES GRECQUES

Pendant longtemps les cités grecques n'ont connu le luxe que pour les monuments publics. Les demeures particulières, d'une mesquinerie qui nous surprend, manquaient du confortable le plus élémentaire. Évidemment, ces gens-là ne vivaient guère chez eux, et le plus souvent dormaient dehors sous les portiques. Les rues des villes, étroites et tortueuses, rétrécies encore par les saillies et les balcons du premier étage, laissaient à peine arriver la lumière. Athènes surtout garda longtemps la physionomie la plus piteuse. La ville pourtant avait été brûlée pendant la guerre médique; mais on la reconstruisit avec la même négligence; les rues continuèrent à serpenter au hasard;

les maisons des quartiers populeux restèrent très petites et incommodes. Les étrangers en parlaient avec dédain. Démosthène lui-même voyait avec une sorte d'étonnement les pauvres logis de Miltiade, d'Aristide, de Thémistocle. Ce n'est que peu à peu que le luxe avait gagné les habitations privées. On avait rejeté plus loin le mur d'enceinte et percé de nouveaux quartiers. L'architecte Hippodamos de Milet accomplit une véritable révolution dans la construction des villes. Pour ses travaux du Pirée, de Thurium, de Rhodes, il se préoccupa de disposer les rues sur un plan régulier, d'aligner les maisons. Platon fait allusion aux nouveaux règlements de police dirigés contre les propriétaires. A Athènes, les astynomes et l'Aréopage furent chargés de veiller à la bonne tenue des maisons, d'imposer des réparations, de dresser les contraventions. Presque toutes les villes, Athènes et Mégare, Scione et Potidée, Samos et Sardes, s'entourèrent de grands faubourgs, où le luxe se déploya plus à l'aise. Pour comprendre ce changement, il suffit de comparer dans Athènes les vieux quartiers du Pnyx et de l'Aréopage aux quartiers neufs du Céramique et du Dipylon : aux taudis étriqués ont succédé de véritables habitations. Mais il est difficile de transformer les rues commerçantes des villes et d'y agrandir les maisons. Aussi la classe riche garda-t-elle l'habitude de vivre à la campagne. Thucydide et Isocrate constatent que de leur temps il faut chercher hors des murs les belles habitations. Au IV^e siècle, Démosthène s'effraie du luxe croissant des maisons particulières. Pourtant, c'est surtout dans les pays d'outre-mer, aux colonies, qu'apparaît ce goût nouveau ; et c'est là que l'habitation hellénique, aux V^e et IV^e siècles, atteint son apogée, dans les palais des tyrans et des rois.

(Monceaux, *Dict. des antiquités*, II, p. 342.)

3. — LA MAISON RICHE DES V^e ET IV^e SIÈCLES

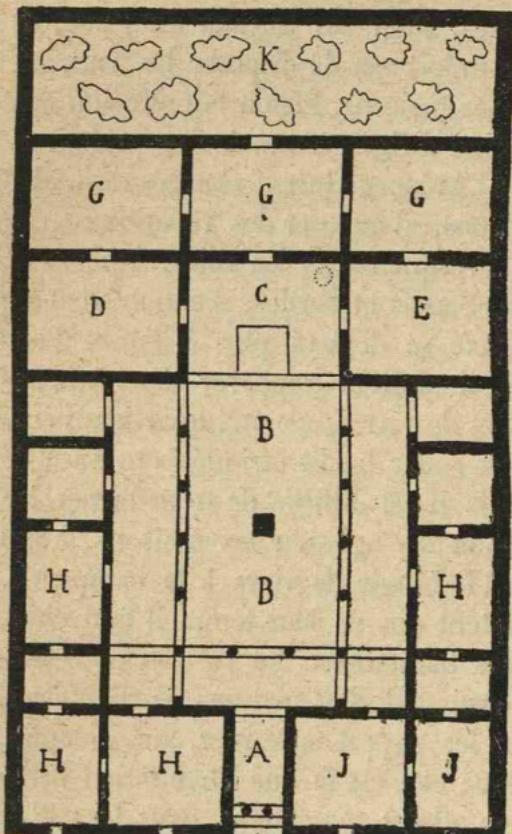
L'habitation était ordinairement précédée d'une barrière qui empiétait sur la rue. L'espace libre entre cette barrière et la porte formait un vestibule, souvent décoré de peintures, d'une

inscription destinée à détourner les voleurs et le mauvais sort, de la primitive image d'Hécate, d'Hermès et d'un autel d'Apollon Agyeus.... A droite et à gauche de l'entrée étaient disposées des écuries ou des boutiques (J, H), ayant directement accès sur la rue. Au bout du vestibule (A), on se heurte à la porte, (*αὐλεῖα θύρα*). Pour avertir les gens, on frappe avec un marteau

de métal, ou bien, comme à Sparte, on crie à tue-tête : « Ohé ! » ; car c'est la nuit seulement qu'on fermait la porte avec un verrou, plus tard avec une clef. Au bruit, le chien, qu'on tenait à la chaîne, commençait d'aboyer, et le portier sortait de sa loge. Depuis l'époque où l'on construisit de grandes habitations privées, chaque citoyen qui se respectait eut son concierge.

La porte ouverte, on entre dans la cour (B) (*αὐλή*), entourée, de trois, quelquefois des quatre côtés, par des péristyles. C'est le centre de la maison ; c'est là que se tiennent souvent dans la journée les maîtres du logis,

qu'on reçoit les visiteurs, et même qu'on mange par les beaux temps. Au milieu se dresse l'autel de Zeus Herkeios ; vers le fond, à droite et à gauche, dans les coins de la cour ou dans des pièces latérales, les autels des dieux de la propriété (*θεοὶ κτήσιοι*), et des dieux de la famille (*θεοὶ πατρῷοι*). Des deux côtés, sous les portiques, s'ouvrent différentes pièces, cham-



Maison grecque.

bres à coucher, magasins, offices. Là se trouvent aussi les chambres des hôtes.

Par le portique qui fait face à l'entrée, ou, si le portique ne se prolonge pas de ce côté, par une large porte, on pénètre dans la salle des hommes (C). C'est la principale pièce du logis où se réunit la famille; elle contient le foyer ou l'autel d'Hestia, parfois enfermé dans une petite chapelle ronde.

Toute cette partie de la maison qui vient d'être décrite formait l'*ἀγδρωνῖτις* ou appartement des hommes. Au fond de la salle du foyer s'ouvrait une porte, la porte de derrière la cour (*θύρα μέταυλος*), par où l'on entrait dans l'appartement des femmes ou *gynécée*. On y rencontrait d'ordinaire la chambre conjugale (*θάλαμος*) et la chambre des filles (E, D), placées à droite et à gauche de la salle des hommes, puis d'autres pièces (G), où travaillaient les femmes esclaves. Derrière le gynécée s'étendait souvent un petit jardin (K); on y arrivait par une porte dite « porte du jardin » (*θύρα κηπαία*).

La cour et les pièces du rez-de-chaussée couvraient des sous-sols, des citernes, des caves. Les maisons riches étaient aussi munies d'une salle de bains, d'une boulangerie, d'une pâtisserie. Quand on cessa de préparer le repas sur l'autel d'Hestia, on construisit une cuisine dans le voisinage de la salle des hommes, où l'on mangeait habituellement. La fumée des fourneaux s'échappait par des tuyaux de cheminée, les seuls de la maison; car les appartements ne se chauffaient jamais qu'avec des foyers portatifs, analogues au brasero d'Italie et d'Orient.

Les maisons grecques, d'Athènes notamment, avaient presque toujours un premier étage. Quand les pièces du rez-de-chaussée suffisaient à la famille, on louait volontiers à des étrangers les pièces supérieures, auxquelles des escaliers conduisaient, dans ce cas, directement de la rue. Dans les habitations modestes, le premier étage était relié au rez-de-chaussée par un escalier intérieur, et renfermait des magasins, des greniers, très souvent l'appartement des femmes; c'est là aussi que couchaient les servantes.

Sur la cour et sur la rue, le premier étage faisait saillie.

Déjà Hippias, fils de Pisistrate, avait frappé d'une taxe les balcons, les escaliers extérieurs et les fenêtres grillées du premier. Au IV^e siècle, Iphicrate fit voter par les Athéniens un impôt analogue sur ces balcons de bois. Dans les belles maisons, les galeries étaient décorées de balustrades et de colonnes. Les murs donnant sur la rue étaient percés de petites fenêtres, où se tenaient volontiers les femmes; ces lucarnes étaient protégées par des volets; il n'y eut de vitres que sous l'empire romain.

A Athènes, après la guerre du Péloponnèse, on commence à construire des maisons plus élevées. On ajoute un deuxième étage, et même un troisième. Aristophane, dans le *Plutus*, raille la hauteur de la maison de Timothée. Celle de Midias, à Éleusis, était si démesurée, qu'elle couvrait d'ombre ses voisines. Toutes ces maisons avaient des toits en tuile.

Pour la construction, on employait des matériaux divers, des pierres de taille ou des moellons pour la fondation, de la brique crue et du bois pour les murs. Ces murs étaient faciles à percer; à Athènes, c'était la spécialité d'une classe de voleurs (*τοιχωρύχοι*).

Longtemps la décoration fut très simple. On se bornait à étendre sur les murs une couche de chaux. Au IV^e siècle se répandent des habitudes de luxe. Dans la maison de Phocion, les murs étaient ornés de plaques de bronze. On employait aussi dans l'ornementation l'or et l'ivoire. Alcibiade fit décorer sa demeure de peintures murales. Le goût s'en répandit vite. Il y en avait dans tous les vestibules de la petite ville de Tanagra. Dans le péristyle, on plaçait des tapisseries, des broderies, de riches pavements. La plupart des pièces étaient fermées par des portières. Les plafonds étaient parfois, dès le temps d'Eschyle, couverts d'arabesques; les Corinthiens donnèrent l'exemple des lambris sculptés, et l'on y vit souvent de vrais tableaux.

Si l'on considère la décoration, l'aménagement, les proportions de la grande maison hellénique au IV^e siècle, on ne peut s'empêcher de lui trouver belle apparence. Mais les riches habitations étaient rares, et l'on n'en peut tracer qu'une sorte de plan idéal. Dans toute la ville, il y avait une foule de logis intermé-

diaires entre la pauvre boutique taillée dans le roc et la grande maison à péristyle¹.

(Monceaux, *Dict. des antiquités*, II, pp. 345-346.)

4. — LE MOBILIER

1^o *Sièges*. — Le *diphros* est un siège bas, sans dossier, à quatre pieds disposés en X ou perpendiculaires. Quand il avait la première forme, il se pliait sans difficulté ; car le siège se composait de sangles entrelacées ; quand il avait la seconde, il ne se pliait pas, le siège et les pieds étant solidement attachés ensemble. En ajoutant un dossier à un *diphros* non pliant, on crée le *κλισμός*, qui offre une grande analogie avec nos chaises ; on entendait par *θρόνος* tous les sièges plus grands qui, outre un dossier élevé, avaient encore des appuis latéraux pour reposer les bras. Dans les temples, le *thronos* était le siège de la divinité ; chez les particuliers, c'était la place d'honneur du maître de la maison et de ses amis. Difficiles à déplacer par suite de leurs dimensions, ces meubles étaient parfois fixés aux murs, tandis que les autres sièges étaient mobiles. On les faisait généralement en bois dur. Ceux des dieux et des magistrats étaient souvent en marbre. Presque toujours ils avaient, sur toutes leurs parties, de riches ornements. On les couvrait volontiers de peaux moelleuses, de tapis



Siège.

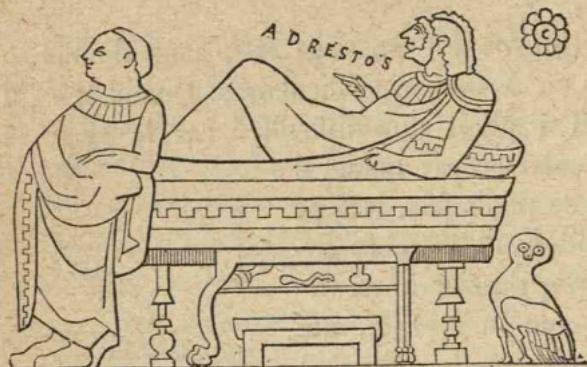
1. La plus grande partie de la population demeurait dans de misérables appartements, ouverts directement sur la rue, composés d'ordinaire de deux pièces très petites et parfois d'une chambre au premier étage avec escalier intérieur. Le roc formait le sol, et souvent les parois inférieures ; les parties plus élevées du mur étaient en bois, en brique crue, en cailloux reliés par un mortier de terre délayée. Le rez-de-chaussée servait souvent de boutique. Parfois les chambres du premier étaient louées à de pauvres gens ou à des étrangers qui voulaient avoir un pied-à-terre en ville ; dans ce cas, l'escalier était extérieur. (Monceaux, *op. cit.*, p. 342.)

ou de coussins. Pour y monter, on se servait fréquemment d'escabeaux.

2^e *Lits.* — La charpente de la couchette antique n'était autre chose qu'un prolongement du *diphros*. Prolonge-t-on le *diphros* à pieds croisés, on obtient un lit de camp; prolonge-t-on le *diphros* à pieds droits, on a une sorte de banquette dépourvue

de dossier. En ajoutant un dossier au chevet, puis un autre aux pieds, ensuite un troisième dans le sens de la longueur, on produit des meubles semblables à nos chaises longues et à nos *sophas*.

Comme matériaux,



Lit.

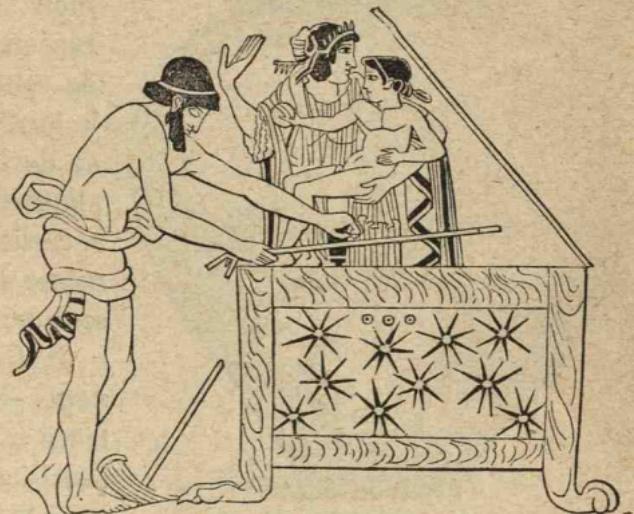
on employait, outre les bois ordinaires, l'érable et le hêtre; avec ce dernier, on fabriquait des meubles soit massifs, soit plaqués. Les lits étaient soigneusement travaillés, surtout les parties qui n'étaient pas recouvertes d'étoffes, comme les pieds et les dossiers. Les pieds étaient sculptés ou bien ouvragés au tour; le reste du lit était souvent incrusté d'or, d'argent, ou d'ivoire.

Dans Homère, il n'est jamais question de coussins et autres objets de literie luxueux. Le lit de l'homme riche se compose d'abord des ἔγγέα, qui étaient soit des couvertures tissées de laine longue, soit une espèce de matelas. On mettait par-dessus des τάπητες. Quelquefois on étendait sous les ἔγγέα des peaux de brebis. Sur le corps, on plaçait des χλωτίναι. Ce mot, qui signifie manteau, indique qu'avant de se coucher on ôtait ses vêtements pour s'en couvrir, ou bien qu'on avait des couvertures de laine pour cet usage. — Après Homère, on posa immédiatement sur la sangle le matelas appelé κέφαλον, τυλεῖον ou τύλη, qui était formé d'un mélange de laine et de plume enfermé dans une enveloppe de toile ou de laine. Sur ce matelas,

on disposait des couvertures. Des oreillers rembourrés complétaient la literie.

Les Grecs avaient encore des lits pour lire, pour écrire et prendre leurs repas. Ils les couvraient de tissus moelleux et plucheux, remarquables par leur finesse et l'éclat de leurs couleurs; un ou deux coussins, bien bombés, maintenaient le corps à demi assis, ou servaient d'appui au bras gauche.

3^e Tables. — On n'employait les tables que pour porter les ustensiles nécessaires dans les repas. Tantôt carrées, tantôt rondes ou ovales, reposant sur trois pieds ou sur un seul, elles étaient comparables aux nôtres, avec cette différence pourtant qu'elles étaient plus basses, et que leur plateau atteignait à peine la hauteur du lit. Les pieds étaient exécutés avec beaucoup de goût. On aimait à leur donner la forme de jambes d'animaux ou à les terminer en sabots. On fabriquait ces meubles avec du hêtre principalement, et plus tard avec du bronze, des métaux nobles et de l'ivoire.



Grand coffre.

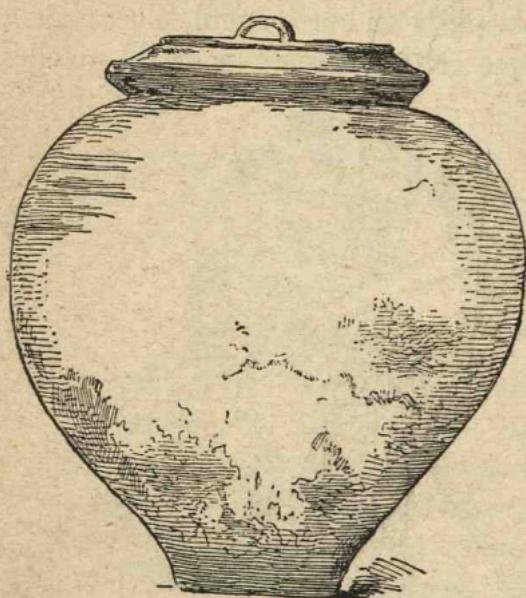
4^e Coffres. — Les Grecs conservaient leurs vêtements dans des coffres plus ou moins grands¹. Il est douteux qu'on ait connu dans la haute antiquité les commodes à tiroirs mobiles

1. Les anciennes peintures de vases nous montrent la solide structure et les dimensions des plus grands de ces coffres. Deux personnes peuvent y tenir ensemble; le couvercle en est plat et s'ouvre sur une charnière; ils posent ordinairement sur des pieds peu élevés, en forme de griffes. La caisse où l'on mettait son argent, ses titres et les objets de grande valeur qu'on possédait, s'appelait *ἀργυροθήκη*; elle se trouvait dans la partie la plus reculée de la maison. (Saglio, *Dict. des antiqu.*, I, 362-363.)

et les armoires droites, munies de vantaux. Cela ne se voit guère que dans des monuments d'une époque plus récente. Les coffres à serrer les habits, mentionnés assez souvent dans Homère, avaient sans doute quelque ressemblance avec nos vieux bahuts. Ils étaient chargés de figures et d'ornements de toute sorte, sculptés ou incrustés de métal et d'ivoire. Ces meubles sont rarement représentés sur les monuments figurés; mais il n'est pas rare d'y rencontrer de petits coffrets portatifs, où l'on serrait les objets de toilette, les bijoux. A l'époque homérique, une bande d'étoffe nouée tenait lieu de fermoir. Dans la suite, on consolida les extrémités de cette bande avec de la terre glaise humectée ou de la cire; on y appliquait alors un anneau à cacheter. On imagina même de clore ces caisses avec des serrures.

5^e *Ustensiles de ménage.* — Parmi les ustensiles à conserver les provisions, le *πίθος* occupe la première place, à cause de son volume.

C'était un vase sans pied, à panse épaisse d'argile, se terminant tantôt en pointe, tantôt à plat. Dans le premier cas, il était assez petit, et on l'enfonçait dans la terre, pour qu'il pût se tenir en équilibre; dans le second, il était de grandes dimensions et avait un large orifice. Le *στάυρος* ressemblait au *pithos*, quoique d'une moindre capacité. Le *βῖκος* se rattache à la même famille. Dans toutes ces jarres, on enfermait du vin, de l'huile, des figues, des salaisons. L'amphore était un vase à deux anses, à large panse ovoïde, à collet plus ou moins long, avec un orifice proportionné à la panse; elle reposait souvent sur un pied; mais souvent aussi elle finissait en pointe, et il fallait alors l'ap-



Pithos.

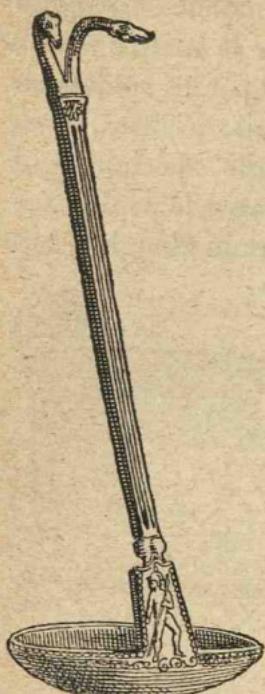
puyer contre un mur ou la placer sur un socle. Le *κάδος* était une variété de l'amphore. L'hydrie était une sorte de cruche, ayant sur la panse une troisième anse, qui permettait de plonger le vase dans l'eau et de le soulever ensuite pour le mettre sur la tête. Le *κώθων* était usité en voyage, notamment par les soldats en campagne; c'était une bouteille à goulot étroit, à anses, et à panse assez forte; elle était faite d'une argile spéciale, qui débarrassait l'eau de ses impuretés. Tel était aussi le *βομβυλιός*; le liquide en sortait goutte à goutte, avec un certain glouglou. Les lécythes étaient des vases à pied de forme allongée, munis d'une anse et destinés à recevoir des parfums. L'*όλαζηστρον* était un petit flacon cylindrique, un peu rétréci vers le collet et pourvu de deux oreillons où se trouvait parfois une ouverture; on le suspendait au moyen d'un fil passé dans ces trous. Ce vase était destiné à renfermer des parfums et des essences. — Les ustensiles à mélanges, usités dans les repas et dans les libations, portaient le nom général de *cratère*. Le cratère avait une grande panse, un large orifice, deux anses sur les côtés et un pied propre à lui donner une assiette solide; la forme d'ailleurs a beaucoup varié¹. — On distinguait parmi les vases à verser: l'aryballe, élargi dans le bas et rétréci au collet, dit Athénée, comme une bourse dont les cordons sont serrés; l'*oenochoé*, le *chous*, le *prochous*, qui offraient quelque analogie avec nos brocs; le cotyle, qui était usité comme mesure de capacité, mais qui était aussi un vase de libations et qui servait, dans les repas, à boire le vin pur; le *kyathos*, espèce de tasse à



Cratère.

1. Les Grecs n'avaient pas l'habitude de boire le vin pur. Avant le banquet, les serviteurs faisaient le mélange du vin et de l'eau dans les cratères, selon des proportions variables et déterminées d'avance. Ensuite le cratère était placé sur la table, et chaque convive, ou l'esclave échanson, y puisait à volonté. (Pottier, *Dict.*, p. 1553.) — Les cratères d'or, d'argent et de bronze figuraient en grand nombre parmi les offrandes religieuses. On s'en servait aussi pour la décoration des jardins; ils étaient alors en marbre.

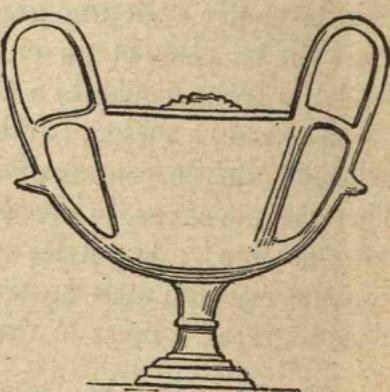
long manche, qui permettait de puiser dans un autre vase, sans plonger ses doigts dans le liquide. — Quant aux vases à boire,



Kyathos.

c'étaient la φιάλη, écuelle plate, sans anses et sans pied, au fond un peu bombé; la κύλιξ, coupe à deux anses portée sur un pied très gracieux; le σκύφος, grande tasse à deux anses, à fond tantôt plat, tantôt pointu; le κάνθαρος, coupe à grandes anses et à pied élevé; le καρχήνιον, coupe oblongue, légèrement renflée au milieu de la panse et garnie d'anses qui descendaient jusqu'au bas; enfin le ρυτόν ou κέρας, qui était en forme de corne. — Pour la batterie de cuisine, il n'en reste, sauf quelques plats, presque aucun vestige. La χύτρα était une marmite à deux anses où l'on faisait cuire les légumes et la viande. Parfois elle avait trois pieds; mais d'ordinaire on la plaçait sur un trépied. Le λέβης, généralement d'airain, était à peu près semblable. Nos musées possèdent des exemplaires de plats; ils sont tous d'un

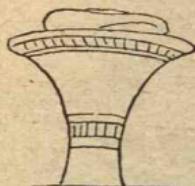
travail massif; les poissons que représentent leurs peintures indiquent assez leur usage; de là le nom d'ἰχθύαι qu'on leur donnait¹. — Le *calathos* était une corbeille faite de jonc ou d'osier entrelacé, assez étroite à la base, s'évasant graduellement; on y mettait la laine destinée aux ouvrages de tapisserie et de broderie. On pouvait y mettre aussi des fleurs, des fruits, des épis, les produits de la moisson ou de la vendange. Pendant les re-



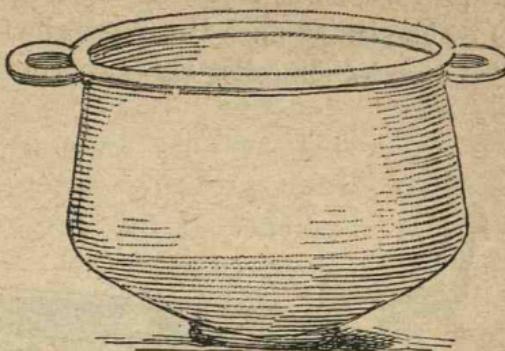
Cantharos.

1. On peut y ajouter la broche (ἀθελός), la fourchette à pot (κρεάγρα, ἐξανστήρ), le couteau (μάχαιρα).

pas, le pain et la patisserie fine étaient servis dans des corbeilles rondes ou ovales, assez basses et munies d'anses (καρυοῦν). On employait encore ces objets pour les offrandes aux dieux; dans la pro-



Corbeille à ouvrage.



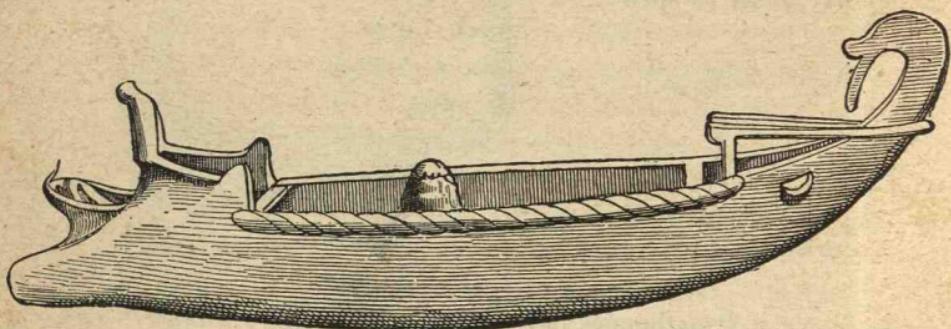
Marmite.

cession des Panathénées figuraient des jeunes filles, appelées *canéphores*¹.

6^e *Flambeaux et lampes.* — Pour éclairer et chauffer les appartements, les Grecs se servaient déjà, au temps d'Homère, de récipients à feu reposant sur de hauts piliers et remplis de bûches et de bois sec ou de copeaux résineux. Ils avaient aussi des torches résineuses composées de morceaux de bois de pin longs et minces, reliés au moyen de bandes d'écorce de roseau ou de papyrus. Plus tard, on imagina des espèces d'étuis en métal ou en argile dont la surface était unie, et l'intérieur plein de substances résineuses; on les appelait du nom de φανός. L'étui était généralement fixé au milieu d'un pot de terre destiné à recevoir le charbon qui tombait ou la résine qui coulait. Le *phanos* placé sur un pied était un λυχνοῦχος. On ignore à quel moment précis l'usage des lampes à huile s'introduisit en Grèce; on les connaissait, en tout cas, à la fin du v^e siècle. Elles étaient en terre cuite ou en métal, et affectaient les formes les plus

1. Les Grecs ont connu le vase de nuit (ἀψίς). Il était indispensable dans les repas et les réunions de buveurs. Les convives se le faisaient présenter par des esclaves. On pourrait même supposer que chacun d'eux avait un ἀψίς assez près de lui; car Eschyle et Sophocle avaient représenté dans des pièces aujourd'hui perdues des Grecs ivres qui se cassaient ces vases sur la tête. (Ch. Morel, *Dict.* I, p. 229.)

variées; elles avaient deux ouvertures, l'une par où entrait l'huile, l'autre par où sortait la mèche. La nuit, pour s'éclairer dans les rues, on employait des torches ou des lanternes consistant en une lampe mise dans une corne transparente. On allumait le feu avec les étincelles qui couvaient sous la cendre du foyer;



Lampe en forme de barque.

on savait pourtant produire la flamme en frottant vivement deux morceaux de bois, dont l'un taillé en vilebrequin s'enfonçait dans l'autre.

(Guhl et Koner, *La vie antique*, I, pp. 184-225; trad. Trawinski.)

5. — ORNEMENTATION DES VASES

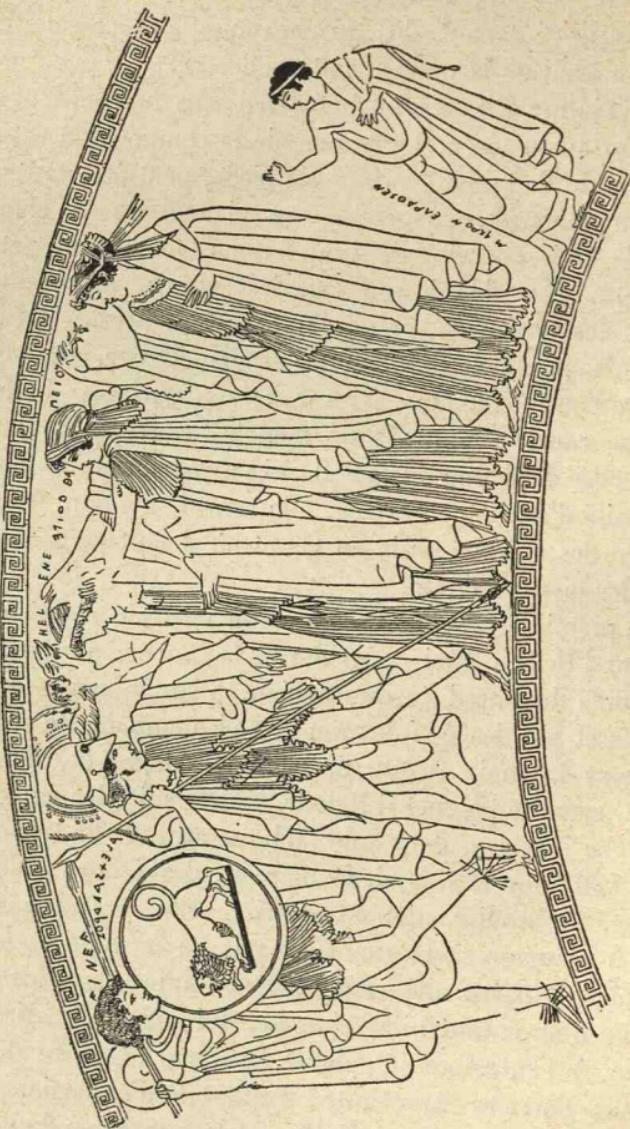
Je reproduis ici la description de quelques peintures de vases, pour montrer quelle était souvent la richesse de leur ornementation.

« On connaît une série de vases dont la destination commandait des sujets d'un ordre spécial. Ce sont les belles amphores à panse élancée, à col allongé, désignées sous le nom de *loutrophores*, et qui jouaient un rôle dans les cérémonies du mariage. Sur une d'elles est figuré d'un côté le départ du nouveau couple pour sa demeure. L'époux, un tout jeune homme, couronné de myrte, a pris sa femme dans ses bras et va la déposer sur le char attelé de mulets que conduit le *parochos*, choisi parmi les

amis du fiancé ; près d'eux se tient un des enfants chargés de faire la conduite à l'épousée. Dans une autre partie, séparée de la première par une colonne dorique, le père et la mère de l'époux, celle-ci tenant des torches nuptiales, accueillent les mariés au seuil de la maison paternelle.....

« La peinture d'une oenochoé place sous nos yeux une scène d'intérieur au gynécée. Le milieu de la composition est occupé par une sorte de tablette munie de pieds, peut-être tout simplement un tabouret, suspendue au plafond de la chambre à l'aide de trois cordelettes. Une femme, tenant un petit objet rond qui ressemble à un vase à parfums, est occupée à y empiler des vêtements soigneusement pliés ; près de là, d'autres vêtements, jetés à la hâte sur un siège à dossier, attendent leur tour. De l'autre côté, une femme, vêtue d'une robe de fine étoffe et d'une courte tunique sans manches couverte de broderies, est absorbée dans une opération qui provoque au plus haut point la curiosité d'un jeune garçon ; elle verse le contenu d'une oenochoé sur des objets réunis en tas et où il faut peut-être reconnaître des pièces d'étoffe. »

« La première face d'un scyphos du v^e siècle représente l'enlèvement d'Hélène. Pâris marche vers la gauche, d'un pas rapide. Il est coiffé du grand casque argien, a sur le corps deux fines tuniques et sur les épaules un grand manteau de voyage. Il tient dans la main droite une longue lance, et, de la main gauche, serre le poignet d'Hélène, qui le suit, les yeux baissés, la marche indécise, dans une pudique attitude de tristesse. Elle a son voile sur la tête, à la manière des jeunes filles et des fiancées. Aphrodite, debout derrière elle, travaille des deux mains à arranger savamment les plis de ce voile et encourage sa protégée à partir allègrement. Éros, figuré dans les airs sous la forme d'un enfant ailé, cherche, lui aussi, en lui montrant la route, à l'entraîner. Quelques figurants achèvent de remplir la scène ; derrière Aphrodite, Peitho (la Persuasion) semble, comme la déesse, parler à Hélène et la confirmer dans sa résolution ; devant Pâris, un jeune guerrier, Énée, la tête nue, les cheveux légèrement bouclés, le pétasos suspendu derrière le dos, deux javelots dans la main droite, et dans la gauche un bouclier



Ornementation d'un vase.

rond décoré de l'image d'un lion, a l'air de trouver que l'on s'attarde, et, tournant la tête vers ses compagnons, il paraît les exciter à aller vite. Enfin, tout à fait à droite de ce groupe de six personnages, dans le petit espace laissé vide par l'anse de la coupe, est un homme jeune et beaucoup plus petit que les autres, et qui fait un geste d'étonnement.

« Sur l'autre face est Ménélas, retrouvant dans le palais de Priam, après la prise de Troie, son épouse infidèle, et tirant son glaive pour la tuer. Hélène s'enfuit vers Aphrodite. Celle-ci, par un geste d'une singulière audace, enlève rapidement l'épais manteau dans lequel Hélène était enveloppée, et son attitude impérieuse, sa tête levée, ses yeux regardant bien en face, son bras droit étendu, commandent à Ménélas de se réconcilier avec sa femme. Trois figures de remplissage encadrent ce groupe d'une composition ingénieuse et très vivante : à gauche, la jeune prêtresse Khriséïs, suivie de son père, Khriseus ; à droite, Priam, assis sur un *diphros*. »

(Rayet et Collignon, *Histoire de la céramique grecque*, pp. 202-203 et 247-250.)

6. — VARIATIONS DU COSTUME DES FEMMES

L'ancien costume hellénique, avant les guerres Médiques, est un costume ajusté, qui serre aux hanches une étroite ceinture. Autour du torse, il s'applique sur les chairs ; au-dessous de la taille, il tombe droit par devant, et, chez les femmes, traîne par derrière sur les talons, tout gaufré de petits plis dont le nombre et la rigoureuse symétrie ne s'expliquent pas seulement par la nature du tissu, mais encore par l'empois et le fer à repasser.

Quelques siècles plus tard, le goût n'est plus le même. L'élément principal du costume, c'est toujours une pièce d'étoffe, en forme de carré long, que des agrafes et, plus rarement, des points de couture permettent de disposer en différentes manières autour du corps ; mais cette pièce a pris plus d'ampleur,



Costume primitif des femmes.

et la laine, qui avait les préférences des Doriens, paraît l'avoir emporté dans tout le monde grec sur la toile de lin dont les Ioniens, à l'époque d'Homère, faisaient aussi un très fréquent usage. Le tissu de laine a bien plus de corps que la toile; il est plus indépendant des formes qu'il enveloppe; le mouvement y creuse des sillons plus larges et plus fermes. Cette substitution d'une matière à une autre a dû être pour beaucoup dans le changement qui s'est produit; on en pourrait encore trouver d'autres raisons, tirées des mœurs qui se sont modifiées, du sens esthétique qui s'est affiné. Quoi qu'il en soit, la draperie s'est affranchie des minuties de l'apprêt; elle s'est défaite de cet air de gêne et d'étranglement auquel n'échappent guère les costumes collants.

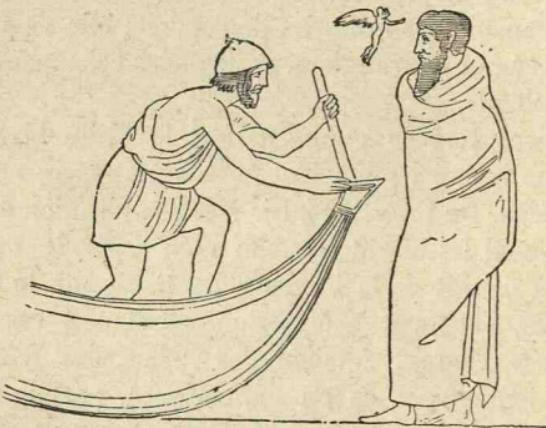
Les anciens Ioniens goûtaient fort la claire blancheur des toiles de lin; mais ils teignaient la laine en rouge, en violet, en jaune, en bleu. On prenait plaisir à la complication des dessins, que le tisserand les obtint sur son métier par le mélange des fils ou que l'aiguille de la brodeuse les traçât sur le fond. Dans les bordures, l'élément géométrique prodiguait ces combinaisons; dans le champ, c'étaient des étoiles, des feuillages, des fleurs, des animaux réels ou chimériques, parfois des figures de dieux et de génies, des scènes de chasse ou de combat. Les Grecs n'ont jamais perdu tout à fait le goût de ces vêtements multicolores, de ces étoffes à grands rameaux. Pourtant ce qui domina au ^{ve} et au ^{iv^e} siècle, c'était un vêtement simple et uni, blanc ou brun, orné tout au plus d'une bande jaune, rouge ou bleue; cette bande était parfois sobrement décorée d'un méandre ou quelque autre motif analogue.

(Perrot, *Revue des Deux Mondes*, t. LXX (1885), pp. 299-500.)

7. — LE COSTUME DES HOMMES AU IV^e SIÈCLE

Le principal vêtement des hommes était le *chiton*; il se mettait directement sur le corps, sans chemise. Le chiton était une pièce d'étoffe qui de haut en bas enveloppait tout le corps. D'un côté, il était complètement fermé, et n'avait qu'une emmanchure

pour passer le bras. De l'autre côté, les coins supérieurs de l'étoffe se rejoignaient sur l'épaule au moyen d'une agrafe ou d'un bouton. Le chiton était, de ce côté-là, tantôt cousu dans toute sa longueur, tantôt, mais plus rarement, ouvert; une ceinture permettait de le retrousser à volonté. Les Athéniens le portèrent d'abord long, comme les Ioniens d'Asie Mineure; après les guerres Médiques, ils le remplacèrent par le modèle court des Doriens, qui ne dépassait pas le genou. Souvent on y adaptait des manches ou des demi-manches. Celui des esclaves et des



Exomis et himation.

ouvriers (*exomis*) n'avait qu'une emmanchure pour le bras gauche, et laissait à nu le côté droit.

Par-dessus le *chiton*, on jetait un vêtement de forme oblongue et très ample appelé *himation*. On fixait un des coins de l'étoffe sur la poitrine au-dessous du bras gauche; l'étoffe couvrait ensuite l'épaule gauche, le dos, passait sur ou sous le bras droit, revenait sur l'épaule gauche, et retombait finalement, par une de ses extrémités, sur le dos. C'était donc une sorte de manteau espagnol. Une variété de ce manteau était le *tribonion*, espèce de surtout beaucoup plus petit, originaire des cités doriennes.

La *chlamyde* était un manteau court qu'on attachait par une agrafe autour du cou et qui flottait librement sur les épaules et sur le dos. On le portait à la chasse, à la guerre et en voyage.

Les jeunes gens, à Athènes, et les citoyens, à Sparte, en faisaient leur costume ordinaire.



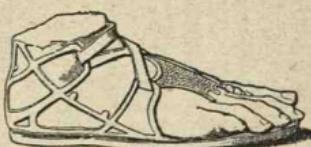
Chlamye.

Dans la ville, les Grecs allaient habituellement tête nue. A la campagne ou en voyage, ils s'abritaient contre le soleil soit avec le *πιλός*, calotte de feutre sans rebord, ou à rebord très petit, soit avec le *πέτασος*, chapeau de feutre, moins profond que les nôtres, et muni d'une courroie qui servait à le fixer sur la tête, ou à le retenir quand on le rejetait sur le dos.

La chaussure la plus usitée était une sandale attachée au pied par des courroies. Les Grecs connaissaient aussi une véritable botte (*endromis*), en peau ou en feutre,



Petasos.



Chaussures.

qui montait jusqu'au mollet, même au delà, et se laçait sur le devant. Au reste, ils marchaient souvent nu-pieds.



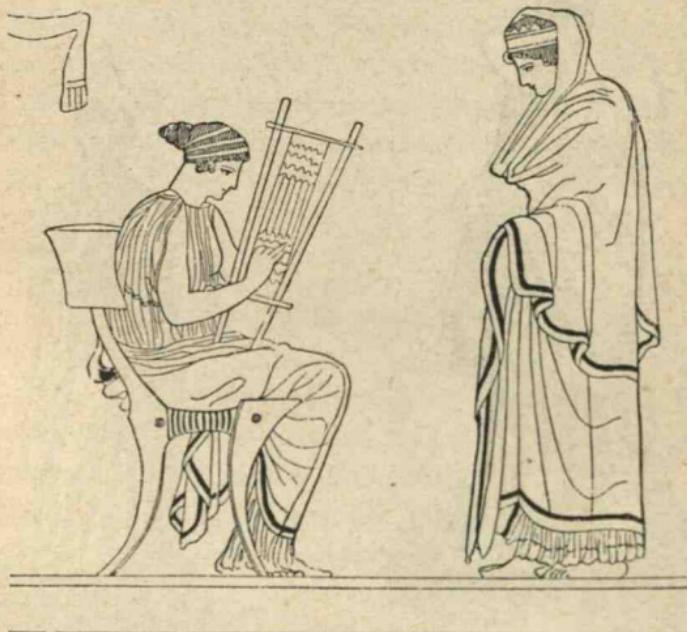
Chiton féminin.

8. — LE COSTUME DES FEMMES

Rien de plus simple que le costume féminin. La partie fondamentale en est la tunique (*chiton*), tombant jusqu'aux talons. C'est une robe où le corsage ne fait qu'un avec la jupe ; tantôt le vêtement a de petites manches ; tantôt il est ouvert par le haut et s'agrafe sur l'épaule. C'est le costume d'intérieur, fait d'une étoffe à la fois souple et lourde, généralement de la laine, quelquefois du lin. D'ordinaire cette robe est blanche, et bordée d'une bande de couleur ; elle est serrée à la taille par une ceinture qui permet de varier les effets ; les jeunes filles la mettaient autour de la taille ; les femmes mariées la portaient plus haut, suivant la mode que l'époque du Directoire emprunta à l'antiquité.

Les bras demeuraient à découvert ; les pieds étaient finement chaussés. « Les femmes de Thèbes, dit un ancien, portent des bottines minces, basses et étroites, de couleur rouge ; ces bottines sont si bien lacées que le pied semble presque nu. » A Tanagra, les figurines portent des bottines jaunes à semelle rouge.

Tel était le vêtement d'intérieur ; mais ce négligé un peu



Costume d'intérieur et de sortie.

sommaire n'était ni assez chaud ni assez décent pour la rue, ni assez élégant. Quand on voulait sortir et faire toilette, on mettait par-dessus l'*himation*, nommé tantôt *péplos*, tantôt *calyptre*. Il est assez difficile de marquer la différence de ces deux termes, d'autant plus que les Grecques n'étaient pas moins curieuses de modes nouvelles que nos contemporaines. Il semble pourtant que la *calyptre* était plus petite et plus fine, le *péplos* plus épais et plus ample.

L'important d'ailleurs était de savoir ajuster élégamment cette pièce d'étoffe large de 1^m,50 et de deux à deux fois et

demie plus longue, qui tantôt était blanche et tantôt rose, comme à Tanagra, ou bordée de bandes de couleur pourpre ou noire. La manière de la porter variait à l'infini. « Faisait-il un peu chaud, dit Rayet, voulait-elle se mettre à l'aise, la Grecque laissait la calyptra flotter par derrière à la hauteur de la taille, en la soutenant seulement sur les deux bras à



Himation féminin.



Chapeau de femme.

demi repliés et laissant les bouts pendre de chaque côté; ou bien encore elle rassemblait un de ces bouts et le rejetait négligemment par-dessus son épaule gauche. Ce n'était plus alors qu'une écharpe élégante, un prétexte à des poses gracieuses. » Voulait-elle se draper plus strictement, elle posait la pièce d'étoffe sur le sommet de la tête et rejetait l'extrémité droite par-dessus l'épaule gauche, de manière à la faire pendre par derrière; le vêtement collait ainsi sur la poitrine et laissait une main en liberté. Quelquefois le bas de la figure était voilé par la pièce d'étoffe; c'était la

mode des femmes de Thèbes. « La partie de leur himation, dit un auteur ancien, qui forme voile au-dessus de leur tête, est disposée de telle sorte que le visage est réduit aux proportions d'un petit masque; les yeux sont seuls à découvert, tout le reste est caché sous le vêtement. »

Sur le sommet de la tête, les femmes posaient volontiers un chapeau rond, presque plat, et surmonté d'une pointe; à la main, elles prenaient l'éventail en forme de lotus, généralement peint en bleu clair; aux bras, aux mains, elles attachaient les bijoux d'or; enfin le fard et l'antimoine servaient à faire la figure, et de savantes mixtures donnaient aux cheveux une belle teinte d'un fauve doré qui rappelle le blond vénitien.

(Diehl, *Excursions archéologiques en Grèce*, pp. 375 et suiv.)

9. — LA BARBE ET LA CHEVELURE

Dans les monuments les plus anciens, on ne voit pas de barbe entière, mais seulement un épais collier à l'assyrienne, qui enveloppe les joues, s'avance fort au delà du menton, et laisse le tour des lèvres entièrement dégagé. Cette mode persista à Sparte. Les Lacédémoniens avaient la barbe longue et touffue, parce qu'ils y voyaient une marque de virilité; mais chaque année, à leur entrée en charge, les éphores renouvelaient la prescription légale « de couper sa moustache ». A Athènes, on laissait pousser la barbe, sans excès toutefois, et l'on en prenait le plus grand soin. Il y avait cependant des individus qui par coquetterie se rasaient et s'épilaient, sans crainte des mauvais propos qu'on débitait sur eux. Quelques rares témoignages prouvent que le rasoir et les pâtes épilatoires furent d'assez bonne heure en usage, notamment dans la Grande-



Barbe primitive.

Grèce. Pourtant ce n'est qu'à partir d'Alexandre que l'on renonça, d'une manière générale, à porter la barbe. Couper sa barbe, ou, au contraire, la porter longue et intacte, fut, selon les temps, un signe d'affliction et de deuil. (Saglio, *Dict. des antiquités*, I, p. 667-669.)

Avant les guerres Médiques, la coiffure des Grecs a un caractère tout oriental. Les grandes robes de lin et les longues chevelures, qui distinguaient alors les principaux citoyens, devaient leur donner un aspect semblable à celui des dignitaires égyptiens ou assyriens. Tantôt les cheveux flottaient librement, divisés en mèches bouclées qui tombaient toutes droites dans le dos ou étaient ramenées en partie de chaque côté sur la



Coiffures primitives.

poitrine ; tantôt on les rejetait en arrière, soit en longues tresses, soit en une seule masse serrée par un ruban. Quelquefois, au lieu de les laisser prendre dans le dos, on les enroulait et on les relevait sur la nuque, en forme de chignon. — Après les guerres Médiques, la coiffure des hommes se raccourcit, et devient toute différente de celle des femmes. A Athènes, les hommes ne portent plus les cheveux longs que pendant leur enfance, et jusqu'à l'âge d'éphèbe. On renonce aux arrangements symétriques. Les cheveux sont courts, mais non

pas ras, du moins chez ceux qui fréquentent encore les gymnases et les palestres ; plus tard ils atteignent une longueur moyenne et tombent sur le cou, sans atteindre les épaules. S'ils bouclent, c'est naturellement. Une épaisse chevelure, haute sur le front, se répandant autour du visage, fut toujours, aux yeux des Grecs, un signe de force et de fierté. Pour les Spartiates, on ne sait s'ils avaient la chevelure longue ou courte en temps ordinaire ; les renseignements des anciens sur ce point sont contradictoires. Les Eubéens sont caractérisés par l'épithète ὄπισθοκόμουαι (qui portent les cheveux en arrière) ; les Thraces, par celle de ἀκροκόμουαι (qui les relèvent sur le sommet de la tête) ; les Macédoniens eurent les cheveux longs jusqu'à Alexandre, et courts après. — Ces usages souffraient d'ailleurs des exceptions. A Athènes, par exemple, les élégants, comme Alcibiade, portaient une longue chevelure soigneusement entretenue. Ce fut aussi le trait distinctif des philosophes que d'avoir de longs cheveux. Les athlètes, au contraire, les ont ordinairement très courts, et parfois tout ras.

La coiffure des femmes changea également après les guerres Médiques, en ce sens qu'elle fut désormais moins apprêtée. Beaucoup laissaient flotter librement leurs boucles ; d'autres liaient l'extrémité de leurs cheveux ou l'emprisonnaient dans une espèce de bourse ; d'autres encore les séparaient en bandeaux unis qui se rattachaient au chignon, ou les relevaient, les enroulaient en couronne autour d'une bandelette, les maintenaient par une tresse. Il en était enfin qui les laissaient descendre seulement jusqu'au cou, et atteindre à peine les épaules. Des

Chevelure du IV^e siècle.

bandelettes, de longues épingle, des résilles, ou des sortes de mouchoirs aidaient à consolider l'édifice, souvent assez haut, de la coiffure. Une simple touffe ramassée et nouée sur



Coiffures de femmes.

le sommet de la tête paraît avoir été une coiffure propre aux jeunes filles. A Sparte, celles-ci avaient les cheveux longs et libres ; mais le jour du mariage, on les leur rasait complètement.

On invoquait volontiers l'assistance du coiffeur ou de la

coifféeuse. Les ustensiles ordinaires de ces artistes étaient les peignes, les ciseaux à cheveux, les ciseaux à ongles, les rasoirs, les miroirs, les serviettes, les fers à friser. On parfumait la chevelure avec des essences odoriférantes ; on la peignait, on la frisait. Les teintures n'étaient pas non plus inconnues aux femmes grecques ; dès le v^e siècle, on savait se faire des cheveux noirs ou blonds. Les faux cheveux étaient aussi en usage ; on portait une perruque entière, ou bien de simples tours de cheveux. D'après quelques épigrammes de l'*Anthologie*, c'était une denrée courante qu'on achetait à l'agora avec les autres articles de toilette.

(Pottier, *Dict. des antiq.*, I, p. 1355 et suiv.)

10. — BAINS

L'usage des bains, chauds ou froids, fut commun en Grèce dès les temps anciens. Les hommes et les femmes ne se contentent pas de se plonger dans la mer ou dans les rivières, ils prennent aussi des bains préparés à domicile. Homère les décrit avec sa précision habituelle. Le feu est allumé sous un trépied ; au-dessus est posé un vase d'airain, où chauffe l'eau qui doit être versée dans la cuve et mêlée à l'eau froide ; la personne à qui le bain est destiné entre dans cette cuve, et une autre la lave en répandant l'eau sur sa tête et ses épaules, puis la frotte d'huile et l'habille. Ce sont des femmes qui prennent ces soins, ordinairement les servantes, ou les filles de la maison, quelquefois la maîtresse elle-même.

Dans Homère, le bain n'est considéré que comme un moyen accidentel de se délasser ; il n'est pas encore d'une pratique courante et journalière. Bien des siècles plus tard, la fréquentation des bains chauds, hormis au gymnase, passait pour un signe de mollesse. Les anciennes lois d'Athènes défendaient d'en établir dans l'enceinte de la ville, tandis que les bains froids et la natation faisaient partie de la première éducation. Les Spartiates se plongeaient tous les jours dans les eaux de l'Eurotas ;

mais les bains chauds ne leur étaient permis qu'exceptionnellement.

Peu à peu cependant d'autres mœurs prévalurent. A Athènes notamment, on s'accoutuma à se baigner chaque jour vers le milieu de l'après-midi. Quelques-uns même se baignaient deux ou trois fois par jour, faisaient des bains leur séjour ordinaire, y soupaient, s'y livraient à des exercices et à des distractions de toute espèce.

Il y avait des bains publics ; il y en avait aussi de privés dans les maisons riches, d'autres enfin qui étaient des entreprises particulières, et où l'on entrat en payant. Une légère redevance était due également par ceux qui allaient aux bains publics. Beaucoup d'individus les fréquentaient par plaisir ; les pauvres y venaient pour se chauffer. Le baigneur fournissait au besoin l'huile, les terres grasses, la soude, et les divers ingrédients dont on se servait pour la toilette ; mais le plus souvent on les apportait avec soi, ou on les faisait apporter par un esclave, ainsi que le linge et les strigiles.

On voit sur un vase peint un édifice qui a la forme d'un portique surmonté d'un fronton. A l'intérieur, l'eau jaillit de deux musles de panthère ; deux hommes debout la reçoivent en douche, en se frottant la poitrine, le dos et les épaules, faisant eux-mêmes et sans aide les opérations dont un homme de service était ordinairement chargé ; des éphèbes, groupés deux à deux de chaque côté du portique, se font aussi les onctions d'usage avec l'huile contenue dans de petits vases qu'ils ont suspendus aux branches des arbres, auprès de leurs vêtements. Tout cela indique une représentation du bain fort ancienne. La scène se passe en plein air, et, autant qu'on en peut juger, il n'y a dans l'établissement aucune pièce spécialement destinée aux frictions, ni à la conservation de l'huile, ni au dépôt et à la garde des habits : autant de dépendances jugées indispensables dans les bains, quand ils eurent pris tout leur développement, ou dans les gymnases dont les bains faisaient partie.

Ordinairement le bain chaud précédait le bain froid. On se plongeait dans l'eau chaude et on la faisait répandre sur son

corps ; ou bien on provoquait la sueur en se tenant dans une étuve, soit sèche, c'est-à-dire dont l'air était sec et chaud, soit remplie de vapeur par l'aspersion de cailloux et de morceaux de fer incandescents. Hérodote mentionne le bain de vapeur comme une chose connue de tout le monde au v^e siècle.

Les Sybarites eurent les premiers, dit-on, des baignoires où l'on pouvait se coucher. Il y avait même dans quelques établissements des piscines alimentées par une eau courante. Mais ce qu'on rencontre le plus fréquemment sur les monuments figurés, ce sont de grandes vasques circulaires, montées sur un pied rond ou sur une colonnette, près desquelles se tiennent des baigneurs, hommes ou femmes, debout, plongeant leurs bras dans le bassin, se faisant arroser d'eau, ou occupés des soins de leur toilette. Dans une peinture de vase, un garçon de bain s'apprête à répandre l'eau d'un récipient sur un personnage placé devant lui, tandis qu'un autre se racle avec une strigile ; un instrument semblable est suspendu à la muraille, ainsi qu'un sac à éponge ou une fiole d'huile.

(Saglio, *Dict. des antiquités*, I, pp. 648-651.)

11. — LA TOILETTE DES FEMMES

Les longs loisirs que faisait aux femmes leur vie habituelle dans l'intérieur de la maison les portaient à s'occuper beaucoup de toilette.

Ischomachos vit un jour la sienne « toute couverte de céruse, afin d'augmenter la blancheur de son teint, et de rouge, pour se donner un faux incarnat ; elle avait en outre des chaussures élévées, afin d'ajouter à sa taille ». Il la blâma de ces raffinements « qui ne peuvent guère tromper que les gens du dehors », et lui conseilla de se montrer à lui « simple et convenablement parée ». (Xénophon, *Économique*, ch. x.)

La femme de Strepsiade, au dire de son mari, sentait toujours « les parfums, le safran ». (*Nuées*, 50.) Aristophane nous représente les femmes honnêtes de son temps, toutes parées, toutes

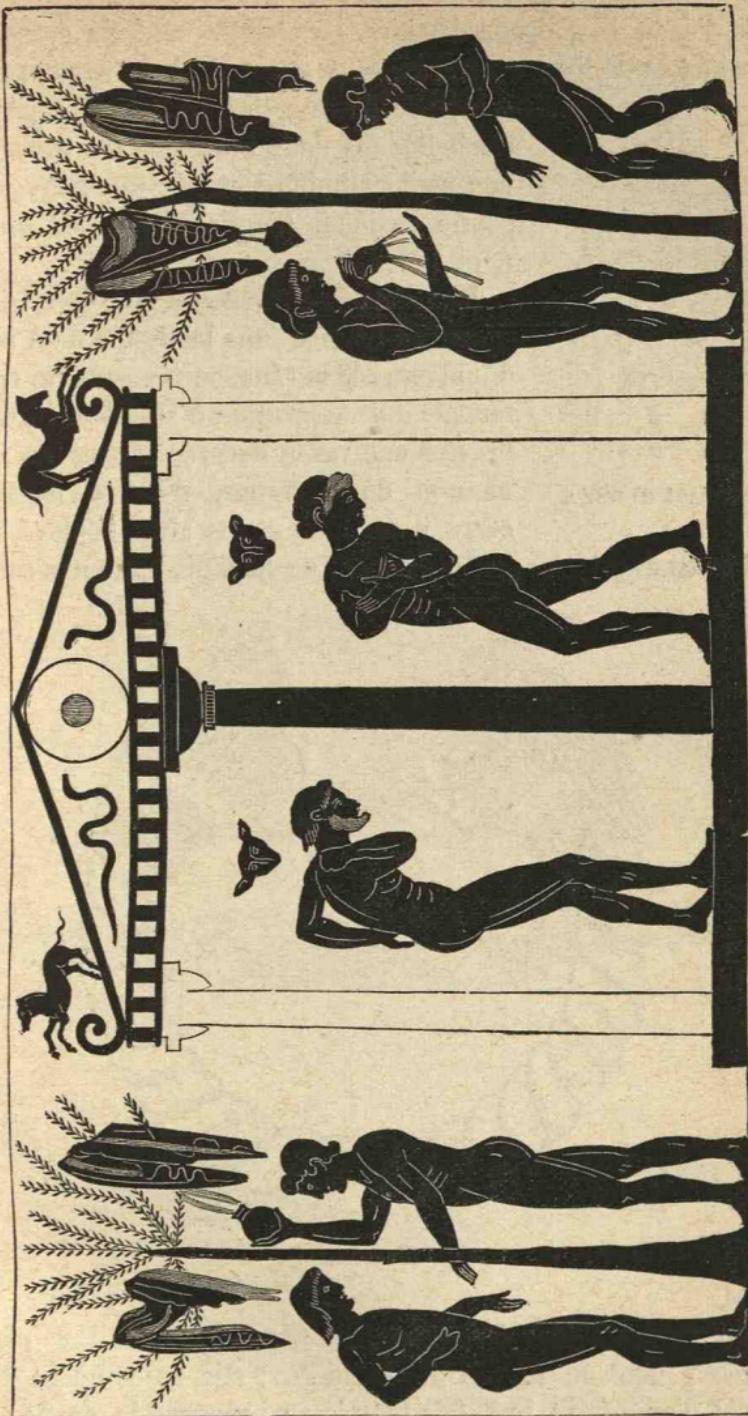
ornées de fleurs, même dans leurs maisons, portant d'élégantes chaussures et des robes aux couleurs voyantes (*Lysistrata*, 43-45). Un poète de l'*Anthologie* mentionne « des étoffes légères teintes en safran et en pourpre, des cheveux d'emprunt parfumés de nard, des mules blanches, une boîte pour le fard et les pommades. » Voici, d'après Aristophane, l'énumération des objets qui composaient l'attirail de la toilette féminine : « Rasoir, miroir, ciseaux, cérat, natron, faux cheveux, franges, bandeaux, mitres, rouge végétal, céruse, parfums, pierre ponce, cordons, résille, voile, fard, colliers, crayons pour les yeux, robe de lin, ellébore, ceinture, mantelet, longue robe, fer à friser, boucles d'oreille, pendants, bracelets, agrafes, anneaux pour les jambes, sceaux, chaînes, bagues, liniments, étuis, cornalines. » (*Fragm.* 509, Didot.)

L'art de déguiser les imperfections physiques était poussé très loin. « La femme est-elle petite? On met du liège à ses chaussures. La grande a des semelles minces, et ne sort pas sans pencher la tête, pour diminuer sa taille. Manque-t-elle de hanches? on lui coud quelque chose par-dessous, et les passants s'écrient en la voyant : Oh! les belles formes! Si elle a le ventre gros, qu'on lui fasse une poitrine pareille à celle des acteurs comiques; quand elle sera debout, son ventre semblera rentrer en arrière, comme s'il était tiré par un crochet. Elle a des sourcils roux, on a du noir pour les peindre. Elle est noire, on l'enduit de céruse. Elle est trop pâle, on use alors de la poudre aux amours. » (Alexis, dans les *Fragments des comiques grecs*, de Didot, p. 537; trad. par J. Denis.)

12. — LES BIJOUX

Plutôt que de donner une sèche énumération des bijoux que l'on portait en Grèce et des termes qui les désignaient, je préfère reproduire la description de quelques-uns d'entre eux.

Pendants d'oreille. — Un petit cygne en émail blanc est suspendu à une rosace bordée d'un feston de petits anneaux en



Rains.

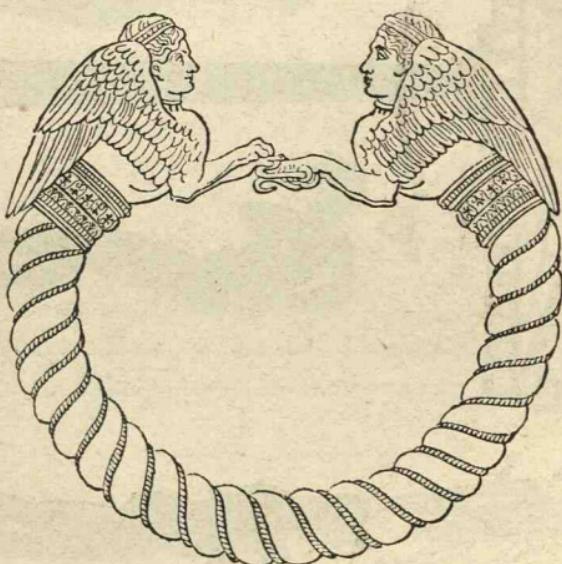
fils d'or et de godrons émaillés. De chaque côté du cygne trois chaînettes de formes diverses sont attachées à la rosace; l'une,

composée d'astragales, se termine par une clochette; les deux autres en fils tressés par une petite amphore et par une baguette ou pointe conique. (Saglio, *Dict. des antiqu.*, I, p. 797.)



Pendant d'oreille.

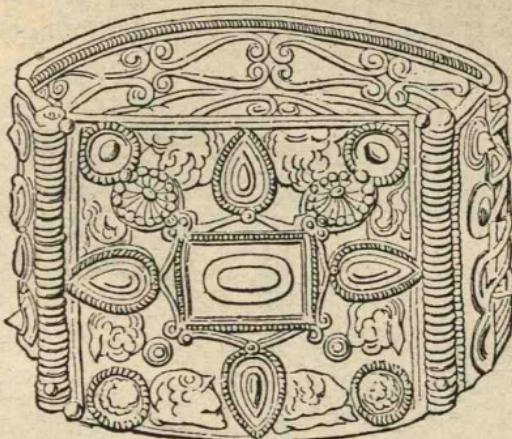
Bracelets. — Un bracelet grec du IV^e siècle, trouvé en Crimée dans la tombe d'un roi ou d'une reine de la Chersonèse, consiste en une torsade qui se termine à ses deux extrémités par une virole décorée d'oves en émail bleu et de filigranes, d'où se dégage le corps d'un sphinx, les ailes déployées, les pattes en avant; les griffes tiennent un fil d'or. Un autre consiste



Bracelet.

en un anneau à jour formé de gros fils d'or forgé. Une plaque carrée y tient au moyen de charnières; elle se compose d'une feuille d'or offrant huit fois figurée au repoussé la partie anté-

rieure d'un lion couché. Cette plaque est ornée de neuf grenats montés en chaton et de fleurs en forme de campanule; chaque charnière est bordée de petits grenats. (*Ibid.*, p. 455.)



Autre bracelet.

Chaînes. — On retrouve dans l'antiquité à peu près toutes les façons de chaînes qui sont usitées chez les modernes. On re-

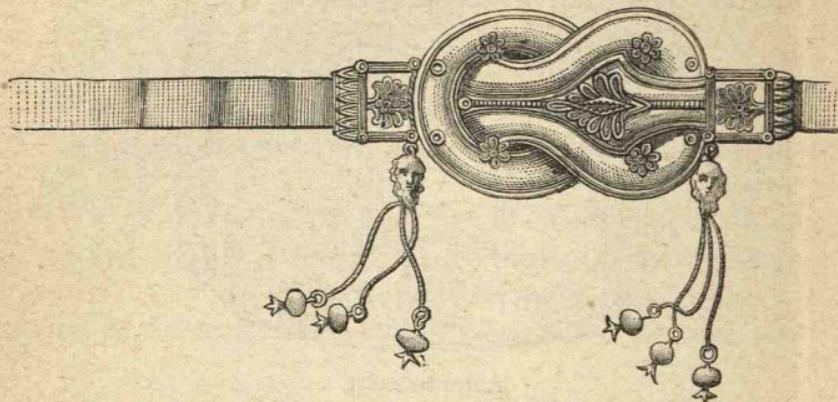


Chaines.

produit ici une chaîne en cordon formant collier, qui provient de l'île de Chypre, et une tresse plate formée de cinq rangs

d'anneaux, qui ont été découverts dans la Russie méridionale. (Saglio, *Dict. des antiq.*, I, p. 969.)

Ceinture. — Une ceinture originaire d'Ithaque consiste en un ruban d'or, avec un nœud pour fermoir; les deux bouts du ruban sont bordés d'un léger feston; des fleurons, des palmettes



Ceinture.

en filigrane et de petites hyacinthes incrustées rehaussent discrètement le contour; de chaque côté du nœud sont suspendues trois cordelettes attachées à la ceinture au moyen d'un anneau qui surmonte un masque de Silène, et terminées par des grenades. (*Ibid.*, p. 798.)



Épingles à cheveux.

gnon, *Manuel d'archéol. grecque*, p. 560.)

Diadème. — Un des plus beaux bijoux grecs du Louvre est un diadème de femme ou *stéphanè*, où des perles en pâte de verre et des palmettes émaillées sont associées aux ornements d'or ciselé. Le diadème imite une couronne de fleurs, faite de marguerites et de fleurs plus petites, auxquelles sont mêlées des aigrettes de feuillage d'un travail exquis. (Collignon, *Manuel d'archéol. grecque*, p. 560.)

Épingles à cheveux. — La figure ci-contre offre, réduite de moitié, une épingle en or, ornée à son extrémité d'une tête



Miroir.

de cerf ou d'élan, du plus fin travail. Une autre est surmontée d'un Amour, qui joue de la flûte. Une troisième porte l'image

d'un petit génie ailé qui tient d'une main une patère, de l'autre un objet de forme cylindrique, peut-être un vase à parfums. (Saglio, *Dict. des antiq.*, I, p. 62.)

Miroirs. — Les miroirs grecs sont en bronze, et généralement arrondis. Au point de vue de la technique, ils se divisent en deux classes : 1^o les miroirs simples, en forme de disques, offrant une face convexe, bien polie, qui reflétait l'image, et une face concave, ornée de figures tracées au burin ; ces disques sont garnis d'un manche, en forme de statuette munie d'un socle, qui permettait, soit de les tenir à la main, soit de les poser sur une table ; 2^o les miroirs figurant une boîte ; ils se composent de deux disques métalliques s'emboîtant l'un dans l'autre, quelquefois réunis par une charnière. Le disque supérieur ou couvercle est orné extérieurement de figures en bas-relief, tandis qu'à l'intérieur il est poli avec soin, et argenté ; c'est cette face qui réfléchissait l'image. Le second disque est décoré au dedans de figures gravées au trait ; souvent le contour des figures est rempli par une légère couche d'argent, tandis que le fond est doré.

(Collignon, *Manuel d'archéol. grecque*, pp. 547-548.)

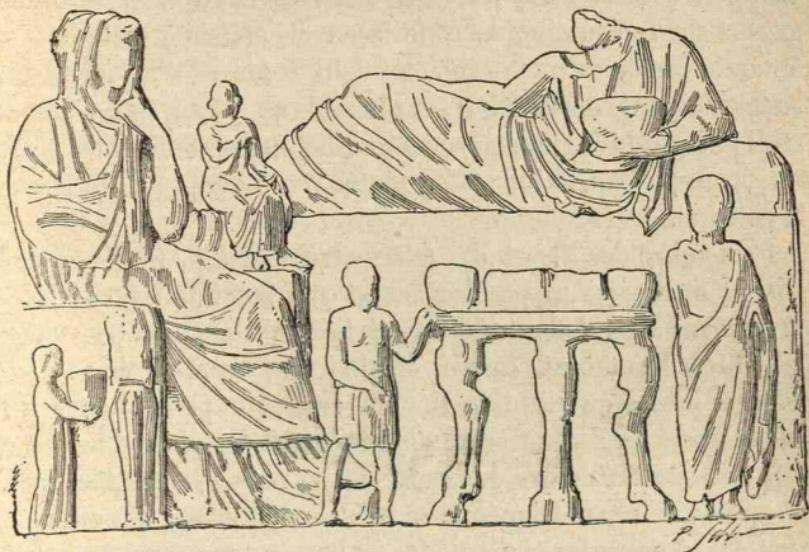
13. — LES REPAS

Il y avait deux déjeuners, dont l'un était pris en se levant ; il consistait en un peu de pain trempé dans du vin. Le second (*ἄριστος* ou *ἄριστον*) avait lieu vers le milieu de la journée. Nous savons peu de chose sur la nature de ce repas ; on peut seulement conclure de quelques textes que la nourriture y était plus substantielle, car on avait recours à la cuisine.

Le repas qui correspond à notre dîner (*δεῖπνον*) se plaçait à la tombée de la nuit, ou même lorsque la nuit avait déjà commencé. C'était le repas pour lequel on faisait des invitations. Un Grec de la ville n'aimait pas de manger seul ; il ne croyait pas avoir vraiment soupé, s'il avait soupé sans amis. De là le grand nombre d'associations, les souscriptions et cotisations qui permettaient de participer à des repas de corps. Ces festins avaient

lieu soit chez un des convives, soit chez quelque affranchi, qui louait une salle pour cet usage, soit chez une courtisane. On appelait aussi ἀπὸ σπυρίδων δεῖπνον le souper où chacun apportait son écot dans des corbeilles (*σπυρίδες*).

Les invitations se faisaient d'une manière fort simple. On priait ses amis de venir, soit de vive voix, sur l'agora, soit en envoyant un esclave chez eux. Les invités liés avec la famille amenaient volontiers des amis avec eux. Il n'était même pas



Repas grec.

rare qu'on s'invitât soi-même, par un abus qui engendra la race si méprisée des parasites. Plutarque consacre un chapitre entier à examiner jusqu'à quel point on peut user de cette licence.

Les convives s'habillaient avec soin; d'ordinaire ils prenaient un bain et se parfumaient. La politesse exigeait d'eux une parfaite exactitude, et l'on se mettait à table sans attendre les retardataires.

Primitivement on mangeait assis. Mais cette habitude ne se conserva que dans un petit nombre de cités, notamment en Crète. Déjà, avant les guerres Médiques, les Spartiates avaient eux-mêmes adopté la coutume orientale de s'étendre sur des lits. Il ne s'agit ici que des hommes; car les enfants et les femmes,

admis par hasard à un repas, étaient toujours assis. Cette règle ne s'appliquait pas aux courtisanes.

Chaque lit contenait une ou deux personnes; placés côté à côté, ils formaient alors une espèce de divan. Ils étaient garnis de belles couvertures, et souvent assez élevés pour qu'on dût y monter au moyen de petits bancs. Les convives avaient derrière eux des coussins semblables à des oreillers ou à des traversins, et ornés d'une housse aux couleurs et aux dessins variés; on les apportait parfois avec soi. Les convives appuyaient le coude gauche sur le coussin; de cette façon, ils étaient à moitié assis, à moitié couchés sur le côté. Les deux convives d'un même lit, se tournaient le dos; mais il est probable que, tout en s'appuyant sur le même bras, ils donnaient une inclinaison différente à leurs corps, en plaçant le bras, l'un plutôt vers le dos, l'autre devant la poitrine.

Le nombre des lits et des tables était variable. On les disposait de manière à rapprocher autant que possible les convives, en formant sans doute un demi-cercle ou un fer à cheval autour des tables. Les tables, carrées et plus tard rondes, étaient un peu plus basses que les lits. Il y en avait une pour chaque lit. On observait un certain ordre de préséance. La place d'honneur était à droite du maître de la maison; la moins honorable, celle qui en était le plus éloignée. Il se produisait souvent des disputes à cet égard entre les convives. Aussi Plutarque recommande-t-il à l'hôte de désigner à chacun sa place.

Tout d'abord, on ôtait ses chaussures, pour ne les reprendre qu'en sortant. Des esclaves lavaient les pieds de tous, et parfois les parfumaient; puis ils passaient de l'eau pour se laver les mains. C'est alors seulement qu'on apportait les tables toutes servies. Chacun n'avait qu'à tendre la main pour saisir les portions déjà préparées dans des plats. On n'avait ni fourchettes ni couteaux; la cuiller était usitée pour les mets liquides ou garnis de sauce, mais on la remplaçait volontiers par une croûte de pain. On mangeait presque tout avec les doigts. On n'avait pas non plus de nappe ni de serviettes; on s'essuyait avec de la mie de pain, ou avec une pâte spéciale qu'on roulait entre ses doigts de manière à en faire des boulettes. Chaque invité était

libre d'amener avec lui ses esclaves; sinon, on était servi par les esclaves de l'hôte. Pour diriger tout ce personnel, il y avait un individu appelé ἐφεστηκώς ou *τραπεζοποιός*. Dans quelques maisons, il était de règle que le menu fût soumis au maître par le cuisinier. On appelait *πρώται τράπεζαι* le repas proprement dit, qui pouvait comprendre plusieurs services, et *δεύτεραι τράπεζαι* le dessert avec le commencement du symposion. Cette dénomination venait de ce que dans l'intervalle on changeait les tables.

Nous avons peu de renseignements sur la marche générale d'un grand repas grec. Il ne paraît pas qu'on débutât, comme chez les Romains, par des hors-d'œuvre froids accompagnés de vin doux, du moins avant l'Empire. Jusque-là, on avait l'habitude de commencer par des mets propres à exciter l'appétit, mais qui n'étaient pas nécessairement froids. On apportait ensuite les viandes, poissons, légumes et ragoûts de toutes sortes dont se composaient les *πρώται τράπεζαι*. Après cela, les esclaves présentaient de l'eau et des serviettes; on se parfumait, on se couvrait de fleurs; on faisait des libations au Bon Génie, en buvant une gorgée de vin pur. Les tables étaient alors enlevées, et on en apportait d'autres, où était servi le dessert. C'était la fin du *δεῖπνον* et le signal du *συμπόσιον*. Alors seulement on se mettait à boire. Les mets précédents s'appelaient *ἔδεσματα*; ceux du dessert, *τρωγάλια*. Le dessert autrefois était simple; à l'époque macédonienne, il formait comme un second repas, avec gibier et volailles. On y mangeait des fruits frais ou secs, puis du fromage. Pour s'exciter à boire, on prenait de l'ail, de l'oignon, du sel mélangé avec du cumin ou d'autres herbes, des gâteaux salés et épicés. Les pâtisseries ne manquaient pas non plus. L'Attique était célèbre pour ses gâteaux, où le miel remplaçait le sucre; on en faisait aussi au fromage, au pavot et au sésame.

Naturellement, le luxe des repas ne fut pas toujours ni partout le même. Au ^{ve} siècle, les raffinements de la table étaient inconnus en Grèce. Jusqu'au temps d'Alexandre, Athènes était renommée pour la frugalité de ses habitants, pour la simplicité qui régnait même chez les riches. Les Béotiens, au contraire, aimaient les grands festins et la bonne chère. Sybaris et les villes de la Grande-Grèce poussaient encore plus loin ce goût-là. Les

Spartiates, qui pendant de longs siècles furent très sobres, ne le cédaient en rien à aucune autre ville hellénique, quant au luxe de la table, vers l'époque de Cléomène (2^e moitié du III^e siècle).

(Ch. Morel, *Dict. des antiquités*, t. I, pp. 1272-1276.)

14. — LES CUISINIERS

En Grèce, le mot propre pour désigner les fonctions de cuisinier est *μάγειρος*. Les lexicographes anciens font dériver ce mot de *μαγίς*, *μᾶξα*, galette de farine, ou bien de *μάσσω*, pétrir. En effet, à l'origine, la fabrication du pain était l'acte principal de la cuisine, et les attributions du cuisinier comprenaient indistinctement tout ce qui se rapporte à l'alimentation. Au temps d'Homère, ce sont les femmes esclaves qui sont occupées à moudre le blé dans l'intérieur de la maison, et sans doute à préparer tous les accessoires du repas; on ne voit pas que les fonctions de cuisinier soient attribuées à un serviteur en particulier. Bien plus, il est d'usage que les hommes libres, même les héros et les rois, se chargent d'immoler les animaux destinés aux repas, et, avec l'aide de quelques serviteurs, procèdent eux-mêmes au dépeçage et à la cuisson des viandes. Le dîner offert par Achille dans sa tente aux envoyés des Grecs, les repas chez Ménélas, chez Nestor, la réception d'Ulysse par le porcher Eumée, sont des exemples typiques de cet usage. Toutefois, on peut croire que l'intervention directe du chef de la maison est due, dans la plupart des cas, au désir d'honorer un hôte; il est probable que, dans la vie ordinaire, le soin de ces apprêts était laissé à de jeunes compagnons d'armes (*κοῦροι*) ou bien à des écuyers tranchants (*δακτροί*). De toute façon, dans la vie homérique, ces fonctions n'ont aucun caractère servile. Les apprêts d'un repas sont en même temps ceux d'un sacrifice aux dieux; il s'y mêle toujours une pensée religieuse qui leur enlève toute vulgarité.

La cuisine devint assez tard un métier, et pendant longtemps on se contenta du repas le plus simple, préparé dans l'intérieur de la maison par les soins des maîtres eux-mêmes. Hérodote donne à entendre que de son temps les Grecs ignoraient encore

l'usage des hors-d'œuvre et des plats nombreux et compliqués que goûtaient déjà les Orientaux, et Athénée dit que jusqu'au temps d'Alexandre, Athènes même fut renommée pour la frugalité et la simplicité de la nourriture. Nous pouvons croire cependant qu'avant cette époque les Athéniens avaient introduit chez eux un certain luxe de table, qui comportait un personnel assez nombreux. Dès le milieu du v^e siècle, il est question des *μάγειροι*, chargés spécialement d'apprêter les repas; dans une comédie de Cratinos, on voit apparaître le personnage du cuisinier qui vante son art et dit qu'il n'est pas donné à tout le monde de savoir assaisonner un poisson; chez Aristophane, la servante de Perséphonè annonce à Xanthias, qu'il prend pour Héraclès, le menu que sa maîtresse a fait préparer pour lui: deux marmites de pois cassés, un boeuf entier, des gâteaux et des galettes, des volailles bouillies, des croquettes frites et du vin délicieux; on n'attend plus que lui, car le cuisinier allait retirer les poissons du feu et l'on dressait la table.

Faut-il croire, d'après Athénée, que tous les cuisiniers jusqu'aux premiers Macédoniens aient été des hommes libres? Il paraît probable, au contraire, que l'art culinaire dut être beaucoup plus tôt abandonné à des serviteurs subalternes. Ne voyons-nous pas par de nombreux fragments de la comédie nouvelle, que le type de l'esclave cuisinier, fripon et hableur, devint dès le commencement du iv^e siècle très commun sur la scène grecque? Leurs noms mêmes désignent des esclaves: Σύρος, Καρίων, Δράκων, Δαιδαλος; ce sont des surnoms qui indiquent leur pays d'origine ou leur caractère de voracité et de fourberie. On les faisait venir souvent de l'étranger, de Byzance, de Sicile, etc.; dans une comédie de Posidippe, un cuisinier dit formellement qu'il a été acheté comme esclave.

Malgré leur vile condition, les cuisiniers d'Athènes paraissent avoir pris dans la ville une place assez considérable, si l'on en



Esclave cuisinier.

juge par les railleries dont les poètes comiques poursuivent leurs prétentions. Ce sont des artistes en leur genre; leur apprentissage dure deux ans sous la direction d'un cuisinier en réputation, et, pendant ce temps, ils portent le tablier de l'apprenti. Souvent même, on les prend tout enfants pour les instruire. Pour un métier si difficile, l'apprenti n'a pas seulement les leçons de ses maîtres: on lui met entre les mains des livres qui contiennent les règles de son art. Enfin, de temps à autre, le disciple subit des examens. Ce n'est qu'après ces longues études qu'il peut aspirer à devenir un de ces artistes illustres dont on cite les noms, et qu'un seul plat a suffi à rendre célèbres; sept d'entre eux sont comparés aux sept sages de la Grèce.

A Athènes, le cuisinier a sous ses ordres l'*օφοποιός*, qui hache les condiments, allume et souffle le feu, le *τραπεζοποιός*, qui arrange la table, lave la vaisselle, remplit les coupes, le *διάχονος* ou *ἀγοραστής*, qui va au marché, etc. Dans un dîner d'apparat, on ne compte pas moins de douze cuisiniers employés aux préparatifs du festin. Les maisons bourgeoises ne comportaient pas pour tous les jours un train aussi luxueux. On avait des facilités pour se procurer, quand on en avait besoin, un plus grand nombre de cuisiniers. Il y avait sur l'agora un endroit spécial, où se tenaient des cuisiniers de louage avec tous leurs ustensiles et leurs aides.

En somme, le luxe en ce genre paraît avoir été poussé, à Athènes, dès le 1^{re} siècle, aussi loin qu'il le fut à Rome. Le menu du repas était sans doute moins compliqué en Grèce; le nombre et l'importance des cuisiniers n'y fut pas moindre. Athénée raconte que le cuisinier de Démétrius de Phalère, nommé Moschion, s'enrichit à tel point avec les restes de la table de son maître, qu'en deux ans il put acheter trois grandes maisons, et que dans la ville beaucoup de familles haut placées eurent à souffrir de ses insolences. Xénophon s'indignait déjà des raffinements qu'on avait introduits dans la cuisine de son temps, et Platon n'hésitait pas à chasser les cuisiniers de sa République. Le cuisinier est un des types caractéristiques de la comédie nouvelle, et les Latins n'ont fait que le transporter sur leur scène, où nous le retrouvons sous les traits amusants de

Congrio, d'Anthrax, de Čario, de Cylindrus. C'est la même figure d'esclave, hâbleur, voleur, gourmand, beau parleur. Sur la scène grecque, il se présentait sous deux aspects et sans doute sous deux masques différents : le premier masque représentait le cuisinier indigène ; l'autre était le cuisinier étranger, venu de Sicile ou d'ailleurs. Le costume devait se composer de la courte tunique, que portaient les serviteurs et les esclaves, avec la ceinture autour de la taille.

Le luxe des cuisiniers n'était pas poussé au même degré dans toutes les villes grecques. Pendant qu'à Athènes, en Béotie, en Sicile et dans les villes de la Grande-Grèce, comme Sybaris, il avait un grand développement, Sparte résista plus longtemps à l'invasion des raffinements culinaires. On n'y tolérait des cuisiniers que pour l'apprêt le plus simple des viandes, et Élien prétend qu'on chassait de la ville ceux qui essayaient d'y introduire quelque recherche.

(Pottier, *Dict. des antiq.*, I, pp. 1499-1501.)

15. — UN SYMPOSION.

« Dès qu'on a retiré les tables, fait les libations, et chanté le péan, il entre, comme divertissement, un Syracusain, suivi d'une excellente joueuse de flûte, d'une danseuse merveilleuse par ses tours, d'un garçon qui jouait de la cithare et dansait à ravir. L'homme qui faisait voir ces merveilles en tirait de l'argent.

« Quand la joueuse de flûte eut assez flûté, le cithariste assez joué de la cithare, et que tous deux parurent avoir suffisamment amusé : « Par Zeus, dit Socrate, tu nous traites d'une façon splendide, Callias ! Il ne te suffit pas de nous servir un repas magnifique, il faut encore que tu nous offres un spectacle et une musique fort agréables. » Alors Callias : « Mais si on nous apportait encore des parfums, nous jouirions de leur senteur. »

Socrate repousse cette idée.

« Sur ce, la musicienne fait entendre sa flûte, et un individu placé près de la danseuse lui donne des cerceaux, jusqu'à douze. Elle les prend ; puis elle danse et les jette en l'air, en calcu-

lant à quelle hauteur elle doit les lancer pour les recevoir en cadence.... On apporte ensuite un cerceau garni d'épées, la pointe en haut. La danseuse y entre par une culbute, et en sort par une autre, de manière à faire craindre aux spectateurs

qu'elle ne se blesse; mais elle achève ses tours avec assurance et sans accident....

« Alors le jeune garçon se met à danser. « Voyez, dit Socrate, comme ce beau garçon paraît encore plus beau, quand il prend des attitudes, que lorsqu'il est en repos. En dansant, aucune partie de son corps n'est demeurée inactive. Cou, jambes, mains, tout était en mouvement; c'est ainsi que doit danser quiconque veut avoir le corps souple. Ma foi ! Syracusain, ce serait volontiers que j'apprendrais de toi toutes ces poses. — A quoi donc cela te servirait-il? — Mais à danser, par Zeus!... — Eh bien ! So-

« crate, avertis-moi, quand tu voudras apprendre; je me mettrai en face de toi, et nous étudierons ensemble. — Allons, s'écria Philippe (le bouffon), qu'on joue aussi de la flûte pour moi ; je vais danser. » Il se lève en effet, et fait le tour de la salle, en imitant la danse du garçon et de la jeune fille. D'abord, comme on avait félicité le garçon de paraître embellî par ses attitudes, il affecta dans ses vêtements un ridicule exagéré. La jeune fille avait fait la roue en se renversant en arrière; Philippe sous prétexte de l'imiter se courbait en avant. Enfin on avait loué le garçon de ce que tous ses membres étaient en action pendant la danse; Philippe commande à la joueuse de flûte un rythme plus vif, et il agite tout à la fois sa tête, ses bras, ses jambes, jusqu'à ce que, n'en pouvant plus, il tombe sur un lit en disant : « La preuve, mes amis, que ma danse même est un bon exercice, c'est que je meurs de soif. Hé !



Danseuse.

« garçon, emplis-moi une grande coupe. — Oui, ajouta Callias, « et à nous aussi; tu nous as donné soif en nous faisant rire.... »

« En ce moment, le jeune garçon, ayant accordé la cithare sur la flûte, commence à jouer de son instrument et à chanter. Tout le monde applaudit. « Il me semble, dit Socrate, que ces gens-là « sont en état de nous divertir; mais je suis sûr que nous pou- « vons valoir mieux qu'eux. Ne pourrions-nous pas, puisque nous « voilà réunis, essayer de nous être utiles aussi bien qu'agréables? « — Eh bien, s'écrient plusieurs convives, indique-nous quels « discours nous devons aborder pour produire cet effet. »

Une conversation, moitié plaisante, moitié sérieuse, s'engage entre eux.

« Au milieu de cette causerie, le Syracusain s'aperçut qu'on négligeait son spectacle. Jaloux de Socrate : « N'est-ce pas toi, « lui dit-il, qu'on appelle le songe-creux? — Il serait plus « juste de m'appeler le songe-peu. — Oui, si tu ne passais « pas pour un songeur en l'air. — Connais-tu rien qui soit « plus en l'air que les dieux? — Non, par Zeus! seulement « on prétend que tu ne t'en soucies guère. — Eh bien! voilà « justement pourquoi je m'occupe d'eux; c'est d'en haut qu'ils « sont utiles en pluviant; c'est d'en haut qu'ils envoient la « lumière. — Laissons cela; mais dis-moi combien il y a de « sauts de puce entre nous; on dit que tu es fort sur cette « géométrie-là. » Alors Antisthène : « Dis-moi, Philippe, est-ce « que cet homme ne te fait pas l'effet de ressembler à un in- « solent?... »

« Ne pourrions-nous pas bien, reprit Socrate, chanter tous « en chœur? » Et en même temps il entama une chanson. Lorsqu'il l'eut achevée, on apporte à la danseuse une roue de potier, sur laquelle elle devait faire des tours merveilleux. « Syracusain, dit Socrate, je songe par quel moyen ton garçon « et cette fille pourraient se livrer à des exercices faciles et « nous causer à nous une joie vive; je suis sûr que c'est aussi « ce que tu désires. Je trouve que faire la culbute à travers un « cercle d'épées est un tour très dangereux, et qui ne convient « pas à un banquet. C'est encore une chose étonnante de lire et « d'écrire en tournant sur une roue; mais je ne vois pas quel

« plaisir peut donner un pareil spectacle.... Si ces enfants prenaient des poses pour figurer les Grâces, les Nymphes, les Heures, ce serait plus aisé et en même temps plus joli.— « Ma foi, Socrate, dit le Syracusain, tu as raison, et je vais vous montrer un spectacle qui vous divertira. »

Le Syracusain sort pour tout préparer, et, en son absence, a lieu une nouvelle conversation. Il rentre, et fait représenter par son personnel l'hymen de Dionysos et d'Ariane.

(Xénophon, *le Banquet*, ch. 2 et suiv.; trad. Talbot.)

16. — LES PARASITES

Un poète de la comédie ancienne, Eupolis, a créé le type si fameux depuis des parasites. Dans sa pièce intitulée *les Flatteurs*, ce sont des philosophes, des artistes, des poètes dramatiques qui assiègent la maison du riche Callias et, pour prix de leurs compliments et de leurs bons mots, se font nourrir et entretenir par le riche amphitryon dont ils mettent les biens au pillage. Le parasitisme devait naître naturellement dans une société si éprise du beau parler, où l'esprit donnait tous les droits et excusait toutes les platitudes. Les poètes Acestor et Mélanthios, le savant Protagoras, clients importuns et faméliques de Callias, sont les premiers de la lignée. Souples et adroits, humbles et empressés, ils acceptent toutes les rebuffades et profitent de toutes les complaisances; ils ont la main et le dos toujours prêts à recevoir les coups ou les présents; ils s'en vantent eux-mêmes dans un passage qui nous a été conservé.

« Spectateurs, nous allons vous dire la vie que mènent les parasites; écoutez. Nous sommes en tout des gens comme il faut; nous avons d'abord pour nous suivre un petit esclave, qui, le plus souvent, ne nous appartient pas, mais qui est pourtant un peu à nous. J'ai ces deux élégants manteaux, que je mets à tour de rôle pour aller à l'agora; là, dès que je vois un riche imbécile, immédiatement me voilà autour de lui, et si le richard dit un mot, je le félicite chaudement, et je m'extasie, comme si ses discours me faisaient grand plaisir. Ensuite nous allons tous, chacun de son côté, vers la soupe d'autrui; là, il faut que

le parasite sache dire vivement beaucoup de bons mots; sinon, il est jeté à la porte. C'est ce qui vient d'arriver à Acestor; il laissa échapper une plaisanterie déplacée, et l'esclave le conduisit à la porte, lui mit les menottes aux mains, et le livra au sergent de ville. »

(Couat, *Aristophane*, pp. 366-367.)

17. — LE LUXE A SYBARIS

Les Sybarites usaient de leur richesse pour entretenir un luxe inouï, bien plus conforme aux habitudes de l'Asie qu'à celles de la Grèce. Il n'y avait pas chez eux de bonne maison qui n'eût ses nains et ses petits chiens de Malte, achetés à grands frais. L'usage était de faire porter aux enfants, jusqu'à l'âge de puberté, des robes de pourpre et un riche bandeau d'or dans les cheveux. Les citoyens de la ville n'admettaient pas qu'un homme comme il faut pût porter autre chose que ces étoffes de Milet en laine exceptionnellement fine, couvertes de somptueuses broderies, qui passaient alors dans tout le bassin de la Méditerranée comme le dernier mot du luxe en ce qui touche au vêtement. On nous a conservé la description de la merveille du genre, de ce péplos brodé que le Sybarite Alcisthène avait fait exécuter sur commande par les plus fameux métiers d'Asie Mineure, et dont il se montra un jour paré dans une grande procession. C'était une longue pièce d'étoffe dont les broderies étaient disposées en trois zones : en haut les animaux sacrés des Indiens, en bas ceux des Perses, et dans la bande intermédiaire, la plus large des trois, une série de divinités, Zeus, Thémis, Athénè, Aphrodite et Héra, placées entre les deux figures d'Alcisthène et du fleuve Sybaris, qui occupaient les deux extrémités. Un siècle et demi plus tard, Denys de Syracuse, ayant trouvé ce célèbre vêtement dans le butin de la prise de Cortone, où on le conservait, le vendit aux Carthaginois pour 120 talents, c'est-à-dire *en poids seulement*, 691 999 francs, s'il s'agit de talents attiques, 1 216 000 francs, s'il s'agit de talents carthaginois, et comme valeur réelle environ 2 760 000 francs, dans le premier cas, 4 452 000 francs dans le second....

Sybaris avait inventé en faveur des cuisiniers le système des brevets d'invention. Celui qui avait créé un plat nouveau jouissait pendant un an du privilège de l'exploiter seul. Parmi les mets les plus raffinés de la cuisine grecque, entre autres parmi les manières d'accommoder le poisson, que les Hellènes regardaient comme le manger le plus délicat, il y en avait bon nombre dont on attribuait l'invention aux Sybarites. Par exemple, ils passaient pour avoir imaginé les premiers ce condiment si recherché qu'on appelait le *garon*, et qu'on faisait avec des laitances de maquereau confites à la saumure, puis délayées dans du vin doux et de l'huile : cela devait ressembler quelque peu à l'*anchovy's sauce*, si appréciée des Anglais. Mais le poisson que les Sybarites prisaient avant tout était l'anguille. On raconte qu'ils avaient accordé exemption d'impôts à ceux qui s'adonnaient à l'élève des anguilles, comme aux chasseurs de profession qui approvisionnaient de gibier le marché de la ville.

Gourmets déterminés, les Sybarites étaient aussi de grands buveurs. Ils furent, dit-on, les premiers des Grecs à manger de la graine de chou tout en buvant après le repas, ce que l'on regardait comme retardant les effets de l'ivresse. Comme ils n'aimaient pas à se gêner, on dit encore qu'ils furent les premiers à tenir des pots de chambre dans les salles de festin, sous les lits où se couchaient les convives.

Ce qui était plus grave, ce qui choquait l'esprit des mœurs grecques dans ce qu'il avait de meilleur, le respect de la femme mariée, c'est que les Sybarites faisaient figurer dans leurs soupers et dans les banquets publics, qui toujours finissaient dans le désordre de l'ivresse, les femmes libres pèle-mêle avec les hommes....

Ils donnèrent l'exemple de couvrir les rues contre l'ardeur trop grande des rayons solaires, en prolongeant de chaque côté 'n auvent les toits des maisons. Ceci témoigne en faveur de leur intelligence pratique. Ils comprenaient les conditions de la construction des villes dans les pays chauds, mieux qu'e les ingénieurs modernes, qui s'en vont faire à Alger, à Athènes, à Alexandrie, de larges boulevards et de vastes places où le soleil fait rage. On peut même soupçonner qu'ici les Sybarites ont été

bien moins les inventeurs que les importateurs d'un vieil usage de l'Orient, qui s'est conservé fidèlement jusqu'à nos jours dans les villes arabes. Il doit en être de même de leur goût pour les bains de vapeur, où ils avaient introduit des raffinements inconnus aux autres Grecs. Quant à leur habitude de se construire à la campagne des grottes artificielles pour y passer au frais les heures chaudes des journées d'été, il y a là une recherche de bien-être qui montre des délicats, mais qui en elle-même est assez innocente. Enfin ce que l'on raconte du soin qu'ils avaient pris de reléguer les métiers bruyants dans les faubourgs, afin que leur fracas n'incommodât pas les voisins dans l'intérieur de la ville, et de la défense d'y tenir des coqs, pour qu'ils ne réveillassent pas au milieu de la nuit ceux qui voulaient dormir, ne passerait pas dans nos cités pour autre chose que pour des règlements de bonne police.

(Fr. Lenormant, *la Grande-Grecce*, I, pp. 285-288.)

18. — PRIX DES DENRÉES ALIMENTAIRES

Ble.

Fin du vi ^e siècle.	1 fr. 86 l/hectol.
Fin du v ^e siècle.	7 fr. 51 —
En 395	5 fr. 48 —
Milieu du iv ^e siècle.	7 fr. 30 —
Epoque de Démosthène.	9 fr. 50 —
Début au iii ^e siècle.	11 fr. 50 —

Les cours d'ailleurs pouvaient beaucoup varier d'une année et même d'un mois à l'autre.

Vin.

Vin de Chio (v ^e siècle)	250 fr. » l/hectol.
Autre vin fin	48 fr. 70 —
Vin attique (iv ^e siècle).	10 fr. » —
Autre vin ordinaire.	19 fr. 50 —
Vin de Thrace	5 fr. » —

Huile.

Lampsaque	89 fr. 50 l/hectol.
Athènes (iv ^e siècle)	49 fr. 50 —
Délos (282 av. J.-C.)	69 fr. 70 —
A l'époque de Socrate, un hect. d'olives coûtait.	5 fr. 65 —

Poisson.

Anguilles du lac Copais : 3 drachmes à la fin du v^e siècle.
 Congre : 10 oboles (1 fr. 60).
 Mulet : 8 oboles (1 fr. 28).
 Loup de mer : 8 drachmes (7 fr. 84).
 Trois belles sèches : 1 drachme (0 fr. 98).
 Des moules : 7 chalques (0 fr. 28).
 Un poulpe : 4 oboles (0 fr. 64).
 Un lot d'oursins : 1 obole (0 fr. 16).
 Un poisson salé : 5 chalques (0 fr. 20).
 Un lot de thon mariné : 2 à 5 oboles (0 fr. 32 à 0 fr. 48).

Viande.

Je donne les prix du bétail sur pied.

- 1^o Bœuf. Au vi^e siècle, un bœuf ordinaire se vendait 5 drachmes (4 fr. 90). Pour l'année 410 av. J.-C., on a le prix de 51 dr. (50 fr.), et pour l'année 374 celui de 77 drachmes 2 oboles (76 fr.). Un peu plus tard, il monta peut-être à 100 drachmes (98 fr.).
- 2^o Mouton. Au commencement du vi^e siècle, un mouton se vendait 1 drachme (0 fr. 98) ; au commencement du iii^e siècle, un petit mouton est évalué 10 dr. (9 fr. 80).
- 3^o Porc. Un cochon de lait : 3 dr. (2 fr. 94) en 413.

Gibier et volaille.

Perdrix : 1 obole (0 fr. 16).
 Plat de grives : 1 drachme (0 fr. 98).
 Brochette de sept pinsons : 1 obole.
 Geai : 1 obole.
 Corneille : 5 oboles (0 fr. 48).

(D'après Bockh, *Économie politique des Athéniens*, livre I, ch. xv-xvii; Caillemer, *Mémoires de l'Académie de Caen*, 1877, p. 605 et suiv., 1878, p. 450 et suiv.; et Guiraud, *La propriété foncière en Grèce*, p. 559-561.)

19. — PRIX DES OBJETS D'HABILLEMENT ET D'AMEUBLEMENT

Dans Plutarque, Socrate dit qu'une exomis de 10 drachmes (9 fr. 80) est à bon marché. Une chlamyde coûtait 12 drachmes (11 fr. 76). On payait jusqu'à 20 drachmes (19 fr.)

un himation élégant. Les tissus d'Amorgos et les étoffes faites avec le byssos d'Arcadie atteignaient des prix encore plus élevés. Socrate semble évaluer à 3 mines (294 fr.) le prix d'une étoffe teinte en pourpre. Une jolie paire de chaussures pour hommes se vendait 8 drachmes (7 fr. 85) à l'époque d'Aristophane.

Un petit chariot destiné aux jeux des enfants valait une obole (0 fr. 16). Pour six cratères en terre cuite on n'exigeait que 4 drachmes (5 fr. 92), pour un *κιδώνιος*, 3 drachmes (2 fr. 94). Une hydrie, faite d'une matière inconnue, est estimée 50 drachmes (29 fr. 40). Un buffet orné de figures de Satyres et de têtes de taureau en bronze, dont le travail n'était pas parfait, avait, d'après Lysias, une valeur de 50 drachmes. Un petit chariot à deux roues pour les courses, probablement avec des ornements d'ivoire et de métal, coûtait 3 mines (294 fr.). Diogène de Laërte indique 3000 drachmes (2940 fr.) comme prix d'achat d'une statue de grandeur naturelle.

(Böckh, *Économie politique des Athéniens*, livre I, ch. xix.)

20. — LE BUDGET D'UN MÉNAGE ATHÉNIEN

Les Athéniens n'étaient pas dépensiers. Ils avaient en Grèce une réputation de sobriété qu'ils justifiaient pleinement. Ils mangeaient très peu de viande de boucherie, et se nourrissaient surtout de légumes et de poissons. Ils n'avaient pas ces besoins naturels ou factices qui proviennent chez nous du climat et de l'amour du bien-être. Ils ne demandaient pour leur entretien que le strict nécessaire, et ils n'en étaient ni moins heureux ni moins civilisés pour cela.

Voyons quelle pouvait être, au v^e siècle, la dépense annuelle d'une famille pauvre qui comprenait trois personnes.

1^o *Nourriture*. — Dans une comédie d'Aristophane, un individu prétend qu'avec 3 oboles (0 fr. 48), lui, sa femme et son enfant ont de quoi vivre pendant une journée entière. Cette assertion n'a rien d'exagéré. Nous savons qu'un Athénien consommait 1 litre environ de farine par jour. Il ne buvait guère plus d'un

quart de litre de vin, d'autant plus qu'il ne prenait jamais de vin pur. Cela faisait au total 0 fr. 057, et pour 5 personnes 0 fr. 174. Il reste encore pour l'ordinaire 0 fr. 306, et cette somme était probablement suffisante, si l'on réfléchit au bas prix des denrées alimentaires. Ainsi la nourriture de ce ménage revenait à 175 fr. par an.

2^o Loyer. — Les logements des pauvres étaient fort modestes. Les anciens Grecs se souciaient beaucoup moins que nous d'avoir un intérieur confortable, car ils passaient presque tout leur temps au dehors. Un certain Ératosthène, qui avait quelque aisance, puisqu'il possédait une esclave, habitait une maison à un étage, qui paraît bien n'avoir eu que quatre pièces. Un voyageur qui visita Athènes vers la fin du 4^e siècle av. J.-C. nous dit que les maisons y étaient pour la plupart misérables, et, si un homme comme le père de Démosthène, qui avait un revenu de 5 à 6000 francs, en consacrait 350 à son loyer, on devine qu'un ménage de pauvres gens ne devait pas dépasser plus du dixième de cette somme, soit 55 fr. environ.

3^o Habillement. — Je compte pour trois personnes trois tuniques à 9 francs, trois paires de sandales à 1 franc, et trois manteaux à 9 francs, qui duraient au moins quatre ans. On arrive ainsi à un total de 57 francs pour le vestiaire, et ce chiffre est sans doute bien au-dessus de la vérité.

4^o Dépenses diverses. — On ne voit pas trop ce qu'un Athénien de la basse classe pouvait inscrire de ce chef à son budget. Il avait des plaisirs, mais ils étaient gratuits. Très souvent dans l'année il assistait à de belles fêtes; mais tous ces spectacles, processions, courses de chevaux et de chars, luttes athlétiques, régates, concerts, représentations dramatiques, ne lui coûtaient absolument rien. Il n'était même pas rare que ces jours-là il fût nourri par les riches. Il se baignait et faisait de la gymnastique sans bourse délier; il y avait pour cela des établissements ouverts à tout venant. Si l'on tombait malade, on était soigné gratis par un médecin officiel. Avait-on la fantaisie d'aller en pèlerinage à Olympie ou ailleurs, on s'y rendait à pied, comme Socrate. Les voyages, du reste, n'étaient point

coûteux, du moins par mer, s'il est vrai qu'on ne demandât pas plus de 2 francs pour transporter une famille d'Égypte au Pirée. Les parents étaient tenus de donner à leurs enfants un minimum d'instruction primaire; mais l'école n'était ni publique ni gratuite, et la rétribution scolaire était d'une douzaine de francs par an. Toutefois, nous n'avons pas à en tenir compte ici; car nous supposons que la famille en question était formée de trois adultes.

On aboutit en somme à cette conclusion que ce ménage pauvre se suffisait avec un budget de 250 francs, et, en laissant une certaine marge pour l'imprévu, avec 270 francs. On menait assurément, pour ce prix, une vie très modeste; mais on n'était pas dans le besoin. Or on calcule qu'aujourd'hui une famille de paysans, composée de même, dépense en moyenne 450 francs.

Naturellement, il fallait beaucoup plus pour vivre dans l'aisance. Dans un discours de Démosthène, un individu, qui avait hérité de 45 mines (4400 fr.), déclare qu'on est gêné si l'on se trouve réduit aux revenus d'un pareil capital, c'est-à-dire à 528 francs. Un autre prétend qu'il a pu être nourri et élevé avec 656 fr. par an. Démosthène lui-même, sa sœur, plus jeune que lui, et leur mère recevaient annuellement 7 mines (688 fr.), et ils n'avaient pas de loyer à payer; de plus les frais de l'éducation du premier étaient comptés à part. Lysias croyait faire largement les choses en évaluant à 1000 dr. (980 fr.) la dépense annuelle de deux petits garçons, d'une petite fille et de deux jeunes servantes.

Quant à ceux qui menaient un certain train de maison, ils avaient à peine de quoi y subvenir avec un capital d'une cinquantaine de mille francs et un revenu de 6000 (Xénophon, *Économique*, ch. 2). Il est vrai que pour eux les impôts étaient assez lourds.

21. — LA MÉDECINE

Il y avait en Grèce deux sortes de médecines; celle qui procédait par incantations et formules magiques, celle qui obser-

vait et traitait par des remèdes empiriques. La première paraît avoir dominé à l'époque d'Homère, et même longtemps après lui. Mais elle fut peu à peu supplantée par la seconde.

Un passage des œuvres attribuées à Hippocrate (médecin des v^e et iv^e siècles) montre le soin que les médecins apportaient dans le diagnostic. « Nous diagnostiquons les maladies d'après la nature commune à toutes choses et d'après la nature particulière de chaque individu, d'après la maladie et le malade, d'après les choses qui lui sont administrées..., d'après la constitution générale de l'atmosphère, et d'après celle qui est propre à chaque contrée, d'après les habitudes, le régime, le genre d'occupations habituelles, l'âge, les paroles, les mœurs, le silence, les idées, le sommeil, les insomnies, la nature et le moment des rêves, les mouvements des mains, les démangeaisons, les larmes, les paroxysmes, les déjections, les urines, les crachats, les vomissements. Il faut encore considérer la sueur, le froid, les frissons, la toux, l'éternument, le hoquet, la respiration, les éructations, les vents rendus avec ou sans bruit, les hémorragies, les hémorroïdes; il faut examiner ce qui résulte de ces signes et ce qu'ils comportent. » (*Traité des épidémies*, livr. I, ch. 3, § 10; trad. Daremberg.)

Les médecins tenaient grand compte de l'influence du milieu. « Celui qui veut bien pratiquer la médecine doit faire ce qui suit: considérer premièrement les effets que chacune des saisons de l'année peut produire; car elles ne se ressemblent pas du tout, mais elles diffèrent beaucoup les unes des autres, et chacune en particulier diffère beaucoup d'elle-même dans ses vicissitudes; en second lieu, les vents chauds et les vents froids, surtout ceux qui sont communs à tous les pays; ensuite ceux qui sont propres à chaque contrée. Il faut également considérer les qualités des eaux; car, autant elles diffèrent par leur saveur et par leur poids, autant chacune d'elles diffère par ses propriétés. Le médecin qui arrive dans une ville nouvelle devra examiner dans quelle position elle se trouve par rapport aux vents et au soleil levant.... Il examinera aussi si le sol est nu et sec, ou boisé et humide, s'il est enfoncé et brûlé par des chaleurs étouffantes, ou s'il est élevé et froid. Enfin il étudiera le genre de vie

qui plaît le plus aux habitants ; il saura s'ils sont amis du vin, grands mangeurs et paresseux, ou s'ils sont amis des exercices gymnastiques et de la fatigue, doués d'un bon appétit et buvant peu.» (*Traité des airs, des eaux, et des lieux*, chap. 1 ; trad. Daremberg.)

22. — LES PRÊTRES MÉDECINS

Les premiers médecins furent en Grèce les prêtres attachés aux temples d'Asclépios, le dieu de la santé. Quelques-uns de ces temples étaient fort anciens, notamment ceux de Tricca en Thessalie, et de Titane en Sicyonie. Dans la suite, ils devinrent de plus en plus nombreux, et Pausanias n'en mentionne pas moins de soixante-trois.

« Ces sanctuaires avaient été construits en général à une certaine distance des villes, dans des lieux élevés et salubres, dans le voisinage de limpides fontaines, au milieu de bois sacrés dont la fraîche verdure réjouissait les yeux. Ils étaient desservis par des prêtres qui se faisaient les interprètes du dieu en exerçant la médecine. L'histoire de la médecine grecque se confond à l'origine avec celle des sanctuaires d'Asclépios ; la science médicale fut d'abord le monopole des familles sacerdotales qui, de père en fils, s'en transmettaient les secrets cachés aux profanes. D'assez bonne heure, il est vrai, les *Asclépiades* sortirent des temples pour aller soigner les malades, et admirent à leurs écoles des élèves étrangers à leur caste. Mais cela n'empêcha pas que l'on vînt en foule se faire traiter dans les *Asclépieia* les plus fameux.

« Avant de pouvoir consulter le dieu dans son temple, le malade était soumis à un grand nombre de pratiques, dont les unes, telles que les jeûnes, les ablutions et les bains, étaient simplement hygiéniques, tandis que les autres, comme les purifications et les sacrifices, avaient un caractère religieux. Après cette préparation, il était admis dans le temple pour y passer la nuit, soit sur la peau de l'animal qu'il avait sacrifié, soit sur des lits placés auprès de la statue d'Asclépios : c'est ce qu'on appé-

lait l'*incubation*. Là, dans le silence et la demi-obscurité du sanctuaire, où il apercevait les serpents familiers déroulant leurs longs anneaux sur les parvis, où il croyait voir tout près de lui le dieu présent, son imagination était vivement frappée. Pendant son sommeil le dieu lui apparaissait en songe, ou s'approchait de lui pour lui indiquer les remèdes qui devaient le guérir. Le lendemain, il racontait ce qu'il avait vu ou entendu aux prêtres, qui interprétaient ces visions et appliquaient le traitement prescrit par le dieu. Ceux qui s'en retournaient guéris suspendaient dans le temple des ex-voto, jetaient des pièces d'or ou d'argent dans la fontaine sacrée, et faisaient graver sur des stèles, avec leurs noms, l'indication de leurs maladies et des remèdes employés. »

(Decharme, *Mythologie de la Grèce antique*, pp. 296-297; 2^e éd.)

23. — GUÉRISONS OPÉRÉES DANS LE SANCTUAIRE D'ÉPIDAURE

On a trouvé à Épidaure des inscriptions attestant des guérisons opérées dans le sanctuaire d'Asclépios, un des plus célèbres de la Grèce :

« Un homme ayant les doigts de la main paralysés, à l'exception d'un seul, vint en suppliant vers le dieu, et voyant les tableaux (ex-voto) dans l'enceinte sacrée, il se prit à douter des guérisons et à railler les inscriptions qui les attestaient. S'endormant alors, il eut une vision. Il lui sembla qu'il jouait aux osselets auprès du temple et se préparait à jeter un coup : soudain le dieu parut, et s'élancant sur sa main, lui étendit les doigts l'un après l'autre. Le dieu s'étant éloigné, l'homme, pour bien se convaincre de la chose, referma ses doigts et les rouvrit un à un ; le dieu lui demanda s'il avait encore des doutes au sujet des inscriptions sur les offrandes du temple, et il répondit que non. Le dieu lui dit alors : « Parce que tu n'as pas cru tout à l'heure à des choses qui ne sont pas incroyables, je t'accorde maintenant une incroyable guérison. » Et, le jour ayant paru, il sortit guéri.

« Ambrosia d'Athènes était borgne. Cette femme vint en

suppliante vers le dieu, et, se promenant dans l'enceinte sacrée, elle se moqua de quelques-unes des guérisons, prétendant qu'il était invraisemblable et impossible que des boiteux marchassent et que des aveugles vissent, simplement pour avoir eu un songe. S'étant endormie, elle eut une vision. Il lui sembla que le dieu lui apparaissait et lui disait qu'il la guérirait, mais qu'il exigeait d'elle, à titre de salaire, qu'elle placât dans le temple un cochon d'argent en souvenir de la stupidité dont elle avait fait preuve ; parlant ainsi, il entr'ouvrit l'œil malade, et y versa un certain remède. Quand le jour parut, elle sortit guérie.

« Un enfant muet vint en suppliant au temple pour recouvrer la voix. Après qu'il eut offert le sacrifice préliminaire et accompli les autres cérémonies d'usage, le serviteur qui portait le feu du sacrifice se tourna vers le père de l'enfant et lui dit : « Consens-tu, d'ici à un an, si tu obtiens ce que tu es venu « demander, à offrir un sacrifice au dieu pour prix de cette « guérison ? » Alors l'enfant dit tout à coup : « J'y consens. » Le père étonné lui ordonna de parler de nouveau, et l'enfant parla de nouveau, et dès ce moment fut guéri.

« Pandaros, Thessalien, avait des taches sur le front. S'étant endormi, il eut une vision. Il lui sembla que le dieu attachait un bandeau autour de ces taches, et lui ordonnait, quand il serait sorti du dortoir, d'enlever le bandeau et de le placer comme offrande dans le temple. Le jour paraissant, il se leva et enleva le bandeau ; il vit que son visage était délivré des taches et consacra le bandeau dans le temple.

« Emphanès, enfant d'Épidaure, souffrait de la pierre. Il s'endormit ; il lui sembla que le dieu lui apparaissait et lui disait : « Que me donneras-tu, si je te guéris ? » L'enfant répondit : « Dix « osselets. » Le dieu se mit à rire et dit qu'il le guérirait. Le jour venu, il sortit guéri.

« Evippos porta pendant six ans dans la joue une pointe de lance : il s'endormit, et le dieu, ayant arraché la lance, la lui remit entre les mains. Quand le jour parut, il sortit guéri, portant la lance dans ses mains.

« Hermodicos de Lampsaque, impotent du corps. Il s'endormit, et le dieu, l'ayant guéri, lui ordonna de sortir et de porter

dans l'enceinte sacrée la plus grande pierre qu'il pourrait : en effet, il y porta celle qui est aujourd'hui devant le dortoir.

« Un homme fut guéri d'un mal au doigt par le serpent. Cet homme souffrait beaucoup d'une plaie cruelle à un orteil. Les serviteurs du temple le portèrent dehors et le firent asseoir sur un siège. Le sommeil l'ayant pris, un serpent sortit du dortoir et guérit son orteil avec sa langue ; puis il se reféra dans le dortoir. L'homme, s'étant réveillé et se sentant guéri, dit qu'il avait eu un songé, et qu'un beau jeune homme avait paru appliquer un remède sur son orteil.

« Héraeus de Mytilène. Cet homme n'avait pas de cheveux sur la tête, mais il en avait beaucoup sur les joues. Honteux des railleries dont il était l'objet, il s'endormit dans le dortoir : le dieu lui frotta la tête avec un onguent et fit que les cheveux repoussèrent. »

(Reinach, *Traité d'épigraphie grecque*, pp. 76-79.)

24. — LES MÉDECINS PUBLICS

Il y avait des médecins publics dans la plupart des cités grecques. Un des plus anciens que l'on mentionne est Démocédès de Crotone. « Obligé de fuir son père qui le maltraitait, il s'était rendu à Égine. Il s'y établit, et, dès la première année, il surpassa tous les autres médecins, quoiqu'il n'eût point d'instrument ni rien de ce qui pouvait l'aider à pratiquer son art. La seconde année, les Éginètes lui donnèrent un traitement d'un talent ; la troisième année, les Athéniens lui donnèrent cent mines, et la quatrième, Polycrate, tyran de Samos, deux talents. » La guerre le fit tomber aux mains du roi de Perse Darius. Il eut la chance de guérir ce prince d'une maladie, et dès lors il demeura à sa cour, comblé de biens, « sauf la liberté de retourner en Grèce ». (Hérodote. IV, 151-152.) Il ne rentra à Crotone que vers la fin de sa vie.

Le médecin public était probablement le directeur d'un *iatρεῖον* mis à sa disposition par la cité, et pourvu par elle de médicaments, d'instruments de médecine et de chirurgie, de

lits, etc. C'est là que, payé par l'État, il exerçait son art et soignait gratis les malades qui venaient le consulter ; il était secondé par tout un personnel d'esclaves dont l'entretien était à la charge de la cité. Il faut nous figurer ces *ἰατροί*, au moins les plus importants, comme de timides essais d'hôpitaux laïques, particulièrement réservés aux pauvres.

Une inscription athénienne de la première moitié du III^e siècle av. J.-C. prouve que dans cette ville les médecins publics étaient nombreux. Ils formaient une sorte de corporation ayant des intérêts communs et sans doute une caisse. Il y avait une certaine rivalité entre eux et les prêtres guérisseurs, d'autant plus que les Asclépiéia devinrent avec le temps des foyers de superstition et de charlatanisme. Pourtant les médecins ne cessèrent jamais d'affecter un grand respect à l'égard d'Asclépios et de la déesse Hygie, qu'ils considéraient comme leurs patrons. A Athènes, ils avaient l'habitude de leur offrir deux fois par an un sacrifice solennel, et les traités mis sous le nom d'Hippocrate reconnaissent l'efficacité de la prière, des vœux, des supplications, des cérémonies religieuses, tout en recommandant de recourir aussi à d'autres moyens.

(D'après P. Girard, *l'Asclépiéion d'Athènes*, pp. 85-87.)

25. — LES MÉDECINS PRIVÉS

Il existait des médecins privés qui faisaient des visites à domicile. Xénophon parle de ceux qui « matin et soir vont voir leurs malades ». (*Économique*, ch. 15, § 2.)

Le document hippocratique intitulé le *Serment* indique quels étaient leurs principaux devoirs. « Je ferai servir tout mon pouvoir et tout mon discernement au soulagement des malades ; j'écarterais ce qui pourrait tourner à leur perte ou à leur détriment. Jamais je ne donnerai un médicament mortel à qui que ce soit, quelques sollicitations qu'on me fasse ; jamais je ne serai l'auteur d'un semblable conseil.... Je conserverai ma vie et ma profession pures et saintes. Je ne taillerai jamais les calculeux, mais je les adresserai à ceux qui s'occupent spécialement de

cette opération. Dans quelque maison que je sois appelé, j'y entrerai avec l'intention d'y soulager les malades, me conservant pur de toute iniquité volontaire et corruptrice.... Les choses que je verrai ou que j'entendrai dire dans l'exercice de mon art, ou hors de mes fonctions dans le commerce des hommes, et qui ne devront pas être divulguées, je les tairai, les regardant comme des secrets inviolables. » (*Oeuvres choisies d'Hippocrate*, par Daremberg, p. 5 ; 2^e édition.)

Voici encore quelques prescriptions curieuses sur la profession médicale :

« Il est du devoir d'un médecin de conserver, autant que sa nature le lui permet, le teint frais et de l'embonpoint ; car le vulgaire s'imagine qu'un médecin qui n'a pas bonne apparence ne doit pas bien soigner ses clients. Il doit être propre sur sa personne, avoir un vêtement décent et porter des parfums agréables, mais dont l'odeur ne soit pas incommodante ; car cela plaît aux malades. Il doit rechercher cet esprit de modération qui ne consiste pas seulement dans le silence, mais encore dans une vie parfaitement réglée ; rien ne contribue autant à la bonne réputation. Qu'il ait un caractère noble et généreux, et, s'il se montre tel, il passera aux yeux de tous pour un homme respectable et pour un ami de l'humanité. Trop de promptitude à parler, et trop d'empressement à agir, lors même que cela serait tout à fait utile, est une cause de mépris. Qu'il règle son empressement sur les droits que lui donne le malade ; car les mêmes offices rendus aux personnes gagnent du prix en raison de leur rareté. Quant à son extérieur, le médecin doit avoir l'air méditatif, mais non pas chagrin ; autrement il paraîtrait arrogant et misanthrope. D'un autre côté, celui qui s'abandonne à un rire immoderé et à une jovialité excessive passe pour insupportable ; aussi doit-il grandement éviter ce défaut. Que l'honnêteté accompagne le médecin dans toutes ses relations ; l'honnêteté doit, en beaucoup de circonstances, offrir un ferme appui, et pour le médecin en particulier, c'est un gage précieux dans ses relations avec ses clients. » (*Ibid.*, p. 57.)

26. — LES FUNÉRAILLES

Les peuples de l'antiquité ont presque tous donné aux cérémonies des funérailles plus de développement et de solennité que les modernes. Chez les Grecs en particulier, elles formaient une sorte de drame en trois actes, dont les mœurs et les lois réglaient avec précision les plus menus détails.

Le premier de ces actes était l'exposition du corps ou *πρόθεσις*. A peine le cadavre était-il refroidi, que les femmes de la famille



Exposition du mort.

s'en emparaient, le lavaient, l'oignaient d'huile parfumée, le revêtaient de vêtements blancs, et le couchaient sur un lit de parade dressé dans la première pièce de la maison mortuaire et visible de la rue. Une couronne de feuillage était placée sur le front des hommes ; une stéphanè en or chez les riches, en cire peinte chez les pauvres, ornait la tête des femmes. Parfois aussi, ce semble, un masque posé sur le visage cachait l'altération des traits. Des lécythes remplis de parfums étaient disposés ça et là sur la couche pour combattre la mauvaise odeur.

La *πρόθεσις* durait un jour entier, afin que la réalité de la mort fût bien établie, et que tout le monde pût constater qu'elle n'était point due à la violence. Pendant cette journée, les parents

et les amis venaient joindre leurs lamentations à celles des gens de la maison. Un vase rempli d'eau de source et placé près de la porte de la rue leur permettait de se purifier en sortant, car l'entrée dans une maison funestée par la mort constituait une souillure, et, avant de l'avoir effacée, l'on n'eût pu sans impiété ni prendre part à une cérémonie religieuse ni pénétrer dans un sanctuaire, ni même mettre le pied sur l'agora....

C'est le lendemain de la *πρόθεσις* que se faisait le transport du mort à l'endroit de la sépulture (*έκφορός*). Le départ avait lieu de très grand matin, soit à la nuit noire, soit aux premières lueurs de l'aube, de manière que l'ensevelissement fût terminé



Convoi funèbre.

avant le lever du soleil et que cet astre n'aperçût point un spectacle impur. Avant de quitter la maison mortuaire, on faisait un sacrifice, nous ne savons à quelles divinités. La victime immolée s'appelait *προσφάγιον*, et, dans chaque ville, l'espèce en était déterminée ; à Athènes, une loi de Solon interdisait de sacrifier un bœuf. Puis le cortège se formait. Parfois, et vraisemblablement lorsque le défunt était d'une famille aisée, le corps était placé sur une charrette attelée de chevaux et de mulets. D'autres fois, et plus souvent sans doute, il était mis sur un brancard porté par des hommes à gages. Le corps avait la tête en avant, le visage découvert, le corps revêtu des mêmes vêtements que pendant la *πρόθεσις*.... A Athènes, à Céos, et probablement aussi dans beaucoup de villes, la loi limitait à trois au maximum le nombre des vêtements laissés au mort : la couverture placée sous lui, la tunique dont il était vêtu, le manteau qui l'enve-

l'oppait... Chez les Lacédémoniens, une loi attribuée à Lycurgue ordonnait de répandre sur le cadavre du guerrier mort des feuilles d'olivier, et d'étendre sur lui son manteau de guerre, une chlamyde rouge appelée φοινικίς.

A Athènes, l'ordre du cortège était fixé par la loi. En avant du mort marchait une femme portant le vase ($\chiυτρίς$) destiné aux libations à faire sur la tombe : on l'appelait l' $\acute{ε}γχυτρίστρια$. Puis venaient les parents du mort revêtus de costumes sombres, jusqu'au degré de cousinage inclusivement. Il était interdit aux parentes plus éloignées et aux étrangères de se mêler à la cérémonie, à moins qu'elles n'eussent plus de soixante ans ; cette exception autorisait la présence de pleureuses à gages. Les hommes marchaient d'abord. Si le mort avait été assassiné, l'un d'eux, le plus proche parent, portait une lance, en signe de menace contre le meurtrier. Derrière venaient les femmes ; une loi de Gambréon, en Mysie, leur interdisait d'avoir des vêtements en haillons. Enfin la marche était fermée par les joueurs de flûte, chargés d'accompagner des sons plaintifs de leurs instruments le thrène psalmodié par la famille. A Rome, la loi des Douze-Tables limitait leur nombre à dix, et il est probable qu'en cela on n'avait fait que traduire la loi de Solon.

C'est dans cet ordre que toute la troupe s'acheminait par les rues étroites, les femmes pleurant, gémissant, se frappant la poitrine (la loi de Solon leur interdisait de se déchirer les joues avec les ongles), les hommes se lamentant avec plus de réserve, les joueurs de flûte s'évertuant de leur mieux, si bien que le vacarme réveillait en passant les habitants du quartier.

On arrivait ainsi au petit jour hors de la ville, au lieu choisi pour la sépulture, et alors commençait le troisième acte des funérailles, l'ensevelissement du corps, le plus souvent, du moins à Athènes, sans crémation.

(Rayet, *Monuments de l'art antique*, t. II.)

27. — NÉCESSITÉ DE LA SÉPULTURE

L'âme qui n'avait pas son tombeau n'avait pas de demeure; elle était errante. En vain aspirait-elle au repos, qu'elle devait aimer après les agitations et le travail de cette vie; il lui fallait errer toujours, sous forme de larve ou de fantôme, sans jamais s'arrêter, sans jamais recevoir les offrandes et les aliments dont elle avait besoin. Malheureuse, elle devenait bientôt malfaisante. Elle tourmentait les vivants, leur envoyait des maladies, ravageait leurs moissons, les effrayait par des apparitions lugubres, pour les avertir de donner la sépulture à son corps et à elle-même. De là est venue la croyance aux revenants. Toute l'antiquité a été persuadée que sans la sépulture l'âme était misérable, et que par la sépulture elle devenait à jamais heureuse. Ce n'était pas pour l'étalage de la douleur qu'on accomplissait la cérémonie funèbre, c'était pour le repos et le bonheur du mort....

On peut voir dans les écrivains anciens combien l'homme était tourmenté par la crainte qu'après sa mort les rites ne fussent pas observés à son égard. C'était une source de poignantes inquiétudes. On craignait moins la mort que la privation de sépulture. C'est qu'il y allait du repos et du bonheur éternel. Nous ne devons pas être trop surpris de voir les Athéniens faire périr des généraux qui, après une victoire sur mer, avaient négligé d'enterrer les morts. Ces généraux, élèves des philosophes, distinguaient peut-être l'âme du corps, et, comme ils ne croyaient pas que le sort de l'une fût attaché au sort de l'autre, il leur avait semblé qu'il importait assez peu à un cadavre de se décomposer dans la terre ou dans l'eau. Ils n'avaient point bravé la tempête pour la vaine formalité de recueillir et d'ensevelir leurs morts. Mais la foule qui, même à Athènes, restait attachée aux vieilles croyances, accusa ses généraux d'impiété et les fit mourir. Par leur victoire ils avaient sauvé Athènes; mais par leur négligence ils avaient perdu des milliers d'âmes. Les parents des morts, pensant au

long supplice que ces âmes allaient souffrir, étaient venus au tribunal en vêtements de deuil et avaient réclamé vengeance.

Dans les cités anciennes, la loi frappait les grands coupables d'un châtiment réputé terrible, la privation de sépulture. On punissait l'âme elle-même, et on lui infligeait un supplice presque éternel.

(*Fustel de Coulanges, la Cité antique*, pp. 10-12.)

28. — DOUBLE MODE DE SÉPULTURE

Dès l'époque homérique, en Grèce et dans les colonies, l'inhumation et l'incinération des morts ont été pratiquées en même temps. On trouve dans la nécropole de Myrina¹ ces deux modes de sépulture employés simultanément. L'inhumation y est d'un usage plus fréquent; ce qui est naturel, puisque c'est le moyen le moins dispendieux. On constate, surtout dans les sarcophages, la présence d'ossements calcinés. L'incinération a dû être faite généralement en dehors du tombeau, plus rarement dans le tombeau même, dont les parois portent alors la trace du feu. Les restes calcinés reposent au fond de la caisse de tuf ou du sarcophage; ils sont parfois placés dans un vase de terre ou de métal; les menus objets qu'on ensevelit avec le mort se trouvent mêlés à ces ossements. Il arrive quelquefois que le même tombeau réunit les deux modes d'ensevelissement, et que des squelettes inhumés reposent à côté d'ossements calcinés.

La position du corps inhumé est à peu près uniforme; il est couché sur le dos, dans le fond de la caisse, les bras allongés le long du corps. Cette position varie, quand plusieurs morts sont ensevelis ensemble, ce qui est un fait assez commun. Beaucoup de tombeaux contenaient deux et trois corps, couchés en sens inverse, parfois superposés et comme enchevêtrés. En plu-

1. Cette nécropole, située en Asie Mineure, à 7 kilomètres environ de l'ancienne Cyme, a été fouillée méthodiquement par MM. Pottier et Reinach en 1880-85; elle date des deux premiers siècles av. J.-C.

sieurs endroits, c'étaient de véritables ossuaires, sortes de fosses communes, où les ossements étaient confondus, à peine recouverts de terre et mêlés de poteries grossières en morceaux. Cette communauté de sépulture pour les membres d'une même famille enfermés dans un seul caveau ou pour les pauvres jetés dans la même fosse nous autorise à croire que les rites religieux des Grecs n'interdisaient pas de rouvrir le tombeau pour y enterrer successivement plusieurs personnes, car il est inadmissible que tous ces morts aient été déposés en même temps à cette place. Un tombeau permet de constater plus sûrement encore un double ensevelissement fait à des époques différentes : un mort repose avec quelques objets dans le fond de la fosse ; au-dessus de lui, deux autres morts ont pris place, mais séparés du précédent par une couche d'humus. On voit que la tombe a été rouverte, la terre enlevée jusqu'à une certaine profondeur, et les corps disposés sur la couche où reposait déjà un membre de la même famille. Il était d'ailleurs défendu de mettre le corps d'un étranger dans la tombe.

Plusieurs corps inhumés étaient privés de têtes. Tantôt c'est la tête seule qui manque au squelette, tantôt la tête et les pieds ; ailleurs le corps tout entier a été brûlé, sauf la tête qui reste intacte, ou bien, au contraire, toute la partie supérieure du corps a été incinérée et les ossements des jambes restent seuls visibles. Le double procédé d'inhumation et d'incinération, appliqué au même corps, est donc un fait authentique, dont on doit tenir compte dans l'histoire des rites funéraires de l'antiquité, si étrange qu'il paraisse.

(Pottier et Reinach, *la Nécropole de Myrina*, t. I, pp. 75-75.)

29. — OBJETS PLACÉS DANS LES TOMBEAUX

Les Grecs avaient l'habitude de déposer dans les tombeaux des objets destinés aux besoins du mort ; car ils pensaient que le mort continuait de vivre dans la tombe. Ces objets sont, en général, de quatre sortes :

1^o Ceux qui ont dû appartenir au mort et lui servir dans les usages journaliers de la vie. Dans les tombeaux riches, on constate que le corps a été enseveli avec certaines parures, par exemple une bandelette d'or qu'on fixait sur le front au moyen d'un cordon passé dans les deux trous des extrémités. Quelques-uns de ces objets, entre autres des couronnes formées de fines feuilles de métal, sont de destination purement funéraire, étant données l'extrême ténuité et la fragilité de ces ornements. On n'a trouvé aucun bijou précieux dans la nécropole de Myrina, sauf une bague d'or munie d'un énorme chaton en verre qui imite la couleur de l'émeraude, quelques autres bagues et bracelets de bronze, des broches, des amulettes et des perles de collier.

2^o Les objets qui sont destinés à recevoir la boisson ou la nourriture du mort, coupes et soucoupes, plats de terre cuite et de bronze, etc., sont parfois de simples simulacres, comme certaines bouteilles en terre de petite dimension qui n'ont même pas de cavité intérieure. La boisson tient surtout une place importante, car il n'y a presque pas de sépulture où l'on ne trouve une ou plusieurs bouteilles en terre; dans certains tombeaux, on en a recueilli jusqu'à cinquante ou soixante. Les lampes de terre cuite sont aussi très fréquentes dans certaines nécropoles, mais rares à Myrina.

3^o Les monnaies qu'on trouve en assez grand nombre, mais non pas dans tous les tombeaux, représentent l'obole de Charon¹. Elles sont en général près de la tête, mais leur vraie place est entre les dents mêmes du mort. Un même tombeau en contient parfois plusieurs; ordinairement, il n'y en a qu'une. Elles sont toutes de bronze, souvent en mauvais état....

4^o Les figurines de terre cuite forment une catégorie toute spéciale d'objets, dont la destination est encore actuellement discutée. Il est difficile de ne pas voir quelque relation entre les terres cuites trouvées dans le tombeau et le sexe ou l'âge du mort. Dans une tombe de femme, on ne trouvera guère que des statuettes de femme, et, parmi les divinités, Aphrodite et

1. Le mort donnait cette obole à Charon pour passer le Styx dans sa barque et arriver ainsi aux enfers.

Éros, Déméter, des Nikès, etc. Dans un tombeau d'homme, on trouvera, dans des proportions à peu près égales, des statuettes d'hommes et de femmes. Parfois même, les statuettes et les menus objets sont en quelque sorte rapetissés à la taille du jeune mort; les jouets et les osselets qu'on rencontre dans leurs tombeaux prouvent bien qu'on appropriait le mobilier funéraire au goût et aux habitudes des enfants.

(Pottier et Reinach, *la Nécropole de Myrina*, t. I, pp. 101-108.)

30. — LE CULTE DU TOMBEAU D'APRÈS LES MONUMENTS FIGURÉS

Comme dans les scènes de $\pi\rho\theta\epsilon\sigma\varsigma$, le rôle des femmes paraît être prépondérant dans les cérémonies d'offrandes au tombeau. Bien que la présence des hommes ne soit pas rare, les assistants se composent en majeure partie de femmes. Les gestes sont, en général, plus mesurés et plus calmes que dans la $\pi\rho\theta\epsilon\sigma\varsigma$. On voit cependant encore quelques assistants porter la main à leur tête comme pour s'arracher les cheveux; mais l'attitude ordinaire est celle d'un personnage debout et tranquille qui tient dans ses mains les offrandes destinées au mort ou qui semble réfléchir tristement; ailleurs il s'avance vers la stèle avec la main élevée à la hauteur du visage, ou s'agenouille au pied et semble parler au tombeau. C'est moins l'expression de la douleur qui domine dans toutes ces scènes qu'une sorte de regret religieux et de mélancolie résignée.

Un de ces gestes paraît pourtant avoir un caractère plus particulier et signifier autre chose qu'une vague expression de regret et d'hommage. On remarque un certain nombre de peintures où les personnages, en étendant la main vers le tombeau ou en l'élevant à la hauteur du visage, rapprochent deux doigts l'un de l'autre, en général le pouce et l'index. C'est là un geste d'adoration.

Dans ces scènes, il arrive fréquemment que l'himation a des couleurs claires, bleu ou rouge. Ces peintures, en effet, ne correspondent plus à la cérémonie mortuaire proprement dite. Les

rites funèbres obligaient les parents du défunt à revenir au tombeau le troisième jour après la mort, puis le neuvième et le trentième; on apportait au mort le repas funèbre; on renouvelait les libations et les offrandes du premier jour. Cette période d'un mois représentait à Athènes la durée complète du deuil. On quittait alors les vêtements sombres. Voilà pourquoi l'himation apparaît ici avec des couleurs claires. Le jour anniversaire de la mort, ou, suivant d'autres, le jour anniversaire de la naissance du défunt amenait encore une réunion des parents autour du tombeau. Mais rien n'empêchait, le reste du temps, de venir s'asseoir au pied de la stèle pour parler au mort, pour renouveler les fleurs et les bandelettes, pour apporter de nouvelles offrandes. L'emplacement même de la nécropole aux portes de la ville engageait à ces visites pieuses, qui sont dans les mœurs et dans les habitudes de tous les peuples.

Les objets qu'on voit dans les mains des personnages, au pied ou autour de la stèle et dans le champ du vase, sont de nature très variée. Tous ne représentent pas des offrandes. Un certain nombre ne figurent que comme des ustensiles nécessaires à l'accomplissement des rites funèbres; par exemple, la corbeille, le coffret, les vases à libations; quelques-uns, comme la bandelette, les couronnes, les vases à parfums, sont spécialement destinés à l'ornementation de la stèle; les autres enfin, objets de toilette, armes, oiseaux, gâteaux et fruits, libations, sont des offrandes dont le mort lui-même a la jouissance.

Il est intéressant de constater sur les peintures du ^ve et du ^{iv}e siècle la simplicité et la frugalité de ces offrandes. On n'y voit aucune allusion aux libations de sang, aux holocaustes de victimes si souvent mentionnés par les auteurs. Ce n'est pas l'effet du hasard; c'est le véritable caractère des rites de l'époque. Aux temps homériques, le sang des humains et des animaux est la nourriture la plus agréable qu'on puisse offrir au mort. Achille, sur le tombeau de Patrocle, égorgé douze jeunes Troyens, quatre chevaux, deux chiens, une foule de bœufs et de brebis. Ulysse évoque les ombres des morts en immolant des brebis au bord d'une fosse, et les ombres, se répandant autour comme un essaim de mouches, boivent avidement cette libation san-

glante. Les holocaustes humains font partie de toute l'histoire héroïque; plus tard, les poètes en feront un ressort dramatique pour exciter la terreur et la pitié dans l'âme des spectateurs. Mais ces coutumes barbares n'existent déjà plus quand commence la véritable histoire. Déjà même, au VIII^e siècle, l'habitude de sacrifier les animaux de grande taille est considérée comme un rite dispendieux qu'on réserve aux divinités, et la loi de Solon défend d'immoler un bœuf dans les cérémonies funèbres. Au VI^e siècle, la loi d'Iulis permet encore d'immoler des victimes suivant le rite ancien; mais, au V^e, l'offrande des victimes paraît devenir le privilège des dieux et des héros morts. C'est ainsi que le héros Pélops était honoré chaque année. Les guerriers de Platées recevaient dans une cérémonie annuelle l'offrande d'un taureau. De tels honneurs étaient exceptionnels au VI^e siècle. Ce sentiment devient encore plus évident chez les écrivains de la fin du siècle et du commencement du IV^e. Platon rappelle comme une habitude barbare les sacrifices humains et cite comme un usage également abandonné la coutume d'immoler des animaux avant la cérémonie de l'*exopopáz*. Le sacrifice des victimes n'est jamais non plus représenté sur les vases peints de ce temps....

Deux pratiques montrent sous un aspect intime et familier les hommages rendus aux morts. C'est d'abord la conversation des assistants avec le défunt. Debout ou agenouillés devant la stèle, ils étendent les mains vers le tombeau avec un mouvement qui semble indiquer qu'ils parlent au mort. C'est la peinture de ces entretiens familiers, tels que les retracent de nombreuses inscriptions funèbres portant la formule d'adieu, *χαῖρε*, ou un petit dialogue entre le défunt et le passant. Sur les vases, la scène a un caractère plus intime d'entrevue entre le mort et ses parents.

La seconde coutume est de faire de la musique au pied du tombeau pour réjouir le mort dans sa solitude. L'instrument dont on se sert est la lyre. Sur les peintures de vases, c'est un éphèbe assis ou debout qui tient la lyre, tandis que les assistants paraissent l'écouter. Différents passages des auteurs font allusion à l'emploi de la musique dans les cérémonies mortuaires; en particulier, la flûte était usitée dans la *πρόθεσις* et dans l'*exopopáz*.

Nous trouvons également un tympanon entre les mains d'une femme sur un lécythe du Louvre. La lyre est connue comme instrument funèbre. Nous saisissons ici une des pensées les plus délicates de la religion des morts. Les offrandes matérielles, la nourriture et la boisson ne suffisent pas au défunt, et l'affection de ses proches doit songer à lui procurer des distractions intellectuelles ; du fond de son tombeau, il entendra encore le son des voix qu'il a aimées, leurs paroles de tendresse et de consolation ; et les doux accords de la lyre le berceront dans l'éternel sommeil.

(Pottier, *Étude sur les lécythes blancs attiques à représentations funéraires*, pp. 56 et suiv.)

31. — UNE FONDATION FUNÉRAIRE

Quelquefois un individu, avant de mourir, déterminait lui-même les cérémonies qui auraient lieu à perpétuité auprès de son tombeau et laissait des fonds à cet effet. C'est ce que fit une certaine Épictéta, de Théra.

« Puissé-je continuer d'administrer mes biens, étant en force et en santé ! Toutefois, s'il m'arrivait quelque chose, eu égard à la condition humaine, je dispose comme il suit, conformément à la recommandation de mon mari Phœnix, qui a fait faire une chapelle consacrée aux Muses en l'honneur de notre fils défunt Cratésilochos, qui a placé dans ce Musée les figures et statues de lui et de Cratésilochos, avec les monuments funéraires, et qui m'a priée d'achever le musée en y plaçant les Muses, les statues et les monuments. Deux ans après, le fils qui me restait, Andragoras, est décédé, et m'a recommandé à son tour d'exécuter complètement la recommandation de son père Phœnix, d'ériger en son honneur une statue et un monument, comme il a été fait en l'honneur de son père et de son frère, de fonder une communauté d'hommes du parentage et de donner à cette communauté une somme de trois mille drachmes, dont le revenu servira aux frais de ses assemblées. En conséquence, ayant achevé et érigé toutes choses suivant les recommandations

de Phoenix et d'Andragoras, et ayant aussi fondé la communauté des parents dont les noms sont écrits ci-dessous, laquelle communauté s'assemblera dans le Musée, je donne trois mille drachmes à ladite communauté.... Je laisse le Musée avec l'enclos et les monuments funéraires à ma fille Épitèleia; je veux qu'ayant recueilli tous nos biens, elle paye chaque année, dans le mois Éleusinien, deux cent dix drachmes¹ à la communauté fondée par moi. Nul n'aura le droit de vendre le Musée ni l'enclos des monuments. Aucune des figures qui sont soit dans le Musée, soit dans l'enclos des monuments, ne pourra être mise en gage, ni échangée, ni aliénée, en aucune manière, ni par aucune connivence, et il ne pourra être fait dans l'enclos aucune construction, à moins qu'on veuille construire un portique. Le Musée ne pourra être mis à la disposition de personne, si ce n'est pour les noces d'un descendant d'Épitèleia.... Personne n'aura le droit d'emporter aucun des objets qui sont dans le Musée.... Le sacerdoce des Muses et des héros² appartiendra au fils de ma fille, Andragoras, et, à défaut de celui-ci, successivement au plus âgé des descendants d'Épitèleia. La communauté se réunira dans le Musée, chaque année, au mois Delphinios. Elle recevra de mes successeurs les deux cent dix drachmes; elle désignera dans son sein trois hommes pour officiants, et elle sacrifiera le 19^e jour aux Muses, le 20^e aux héros Phoenix et Épictéta, le 21^e à Cratésilochos et Andragoras. Si le payement des deux cent dix drachmes n'est pas fait par Épitèleia et ses héritiers à la communauté, celle-ci prendra les récoltes de mes terres de Mélènes, jusqu'à concurrence de deux cent dix drachmes.... Les noms des parents que j'ai réunis en communauté sont : (suivent vingt-cinq noms)³. On

1. Ces deux cent dix drachmes représentent l'intérêt à 7 pour 100 des mille drachmes qu'Épictéta lègue à la communauté. Le capital est laissé à la fille, sous condition qu'elle en acquittera régulièrement les intérêts. Comme garantie, Épitèleia donnera hypothèque sur la terre de Mélènes, dont elle héritera de sa mère (Dareste).

2. C'est-à-dire des morts ensevelis dans ce tombeau.

3. La communauté comprendra tous les parents mâles, présents et à venir; ils sont actuellement au nombre de vingt-cinq. Les femmes et les enfants sont admis, mais à titre exceptionnel et accessoire (Dareste).

admettra également les femmes habitant avec eux et leurs enfants, à savoir les filles tant qu'elles sont en puissance de leurs pères, et les garçons, même après leur majorité, enfin leurs descendants, en suivant la même distinction. Les épicières seront admises aussi avec leurs maris et leurs enfants, conformément aux règles ci-dessus. »

(*Inscriptions juriäiques grecques*, II, p. 78 et suiv.)

CHAPITRE V

L'ESCLAVAGE

SOMMAIRE. — 1. L'esclavage primitif. — 2. Opinion d'Aristote sur l'esclavage. — 3. Sources de l'esclavage. — 4. Vente d'esclaves. — 5. Prix des esclaves. — 6. Provenance des esclaves. — 7. Nombre des esclaves. — 8. Condition de l'esclave. — 9. Caractère de l'esclave. — 10. Esclaves publics. — 11. Les esclaves fugitifs. — 12. Révoltes d'esclaves. — 13. L'affranchissement. — 14. Acte d'affranchissement. — 15. Autre acte d'affranchissement.

1. — L'ESCLAVAGE PRIMITIF

Les esclaves s'appelaient *δημοες*. Ils tiraient leur origine de la naissance, de la guerre, ou d'un contrat d'achat. Hérodote déclare que dans la Grèce primitive cette institution était inconnue. Timée, sans aller jusque-là, soutient que les Grecs anciens ne se servaient pas « d'esclaves acquis à prix d'argent ». Il suffit d'ouvrir les poèmes homériques pour voir que cette double assertion est erronée. Ce qui est vrai, c'est que l'esclavage eut dans la vieille société hellénique une importance beaucoup moins grande que dans la suite. On a fait le calcul des esclaves que devait posséder Ulysse ; il en avait une centaine, dont cinquante femmes occupées à l'intérieur. Ce chiffre assurément n'est pas énorme, si l'on remarque que ses troupeaux étaient au nombre de soixante-douze, et que vingt-quatre troupeaux de porcs formaient un effectif de douze cents têtes. Dans la plupart des maisons riches, le personnel servile était loin d'atteindre une aussi forte proportion, et les propriétaires sans esclaves

n'étaient point rares. Chez Ulysse, ils étaient surtout employés à l'élevage des bestiaux. Il y avait, par exemple, à Ithaque des porchers, des chevriers, des bouviers, des berger. Il existait entre eux une certaine hiérarchie. Ainsi Eumée avait quatre individus sous ses ordres. Ailleurs, on nous signale un bouvier en chef, un pâtre en chef.

L'esclave, quoique assujetti à un maître qui avait tous les droits sur lui, jouissait d'une condition assez douce. Il faisait partie de la famille, et il était en général bien traité. Eumée avait été élevé avec Ktimène, la fille de Laërte : « Sa mère Anticlée, dit-il, nous aimait presque également. » Quand Ktimène se maria, Eumée reçut comme cadeau une tunique, un manteau, de belles sandales ; on l'envoya aux champs, et Anticlée continua d'avoir pour lui « un cœur de mère ». « Depuis le départ d'Ulysse, ajoute-t-il, tout est bien changé. Il ne m'est plus donné d'entendre les douces paroles de Pénélope. Le malheur est tombé sur sa maison ; les esclaves ont pourtant besoin de parler à leur maîtresse, de l'interroger, de boire, de manger chez elle, et de rapporter aux champs ces présents qui réchauffent leur cœur. » Affecté à une tâche particulière, Eumée vit très indépendant. Il dispose pour lui et pour ses hôtes des porcs confiés à ses soins ; il a construit des étables, sans consulter personne ; il a un pécule, qui lui a permis d'acheter un esclave ; s'il souffre, c'est parce qu'Ulysse est peut-être mort, et que les prétendants dissipent ses biens. Ce n'est point là du reste une peinture idéale, ni même une situation privilégiée. Partout l'esclave aime son maître, et est aimé de lui. Il s'associe à ses peines comme à ses joies ; son attitude envers lui est un mélange de familiarité et de respect, et il reconnaît par un dévouement sans bornes la bienveillance dont il est l'objet.

(Guiraud, *La propriété en Grèce*, p. 71-75).

2. — OPINION D'ARISTOTE SUR L'ESCLAVAGE

Pour Aristote, la famille est un composé « d'hommes libres et d'esclaves ». Il ne se contente pas de signaler ce fait ; il en

proclame la légitimité. « Quelques-uns prétendent que le pouvoir du maître est contre nature, que si l'un est esclave, et l'autre libre, c'est la loi seule qui le veut, que par nature il n'y a entre eux aucune différence, et que la servitude est l'œuvre non de la justice, mais de la violence. » Aristote ne partage pas ce sentiment. « L'homme, dit-il, ne peut se passer d'outils, ne fût-ce que pour se procurer les choses nécessaires à la vie. Parmi ces instruments, les uns sont animés, les autres inanimés. C'est ainsi que pour le pilote d'un navire, le gouvernail est un instrument inanimé, et le matelot qui veille à la proue un instrument animé. De même tout objet que l'on possède est un instrument utile à la vie, et la propriété est l'ensemble de ces instruments. L'esclave est une propriété animée et un instrument supérieur à tous les autres. »

Aristote va encore plus loin. Tout en reconnaissant que certains individus ne sont esclaves que par accident (tels sont souvent les prisonniers de guerre), il pense que beaucoup sont faits pour être esclaves, et que c'est là leur destinée propre. De même que tout être humain est organisé de manière que l'âme commande et le corps obéisse, de même aussi « un individu qui est inférieur à ses semblables autant que le corps l'est à l'âme, ou la brute à l'homme, est esclave par nature, et il est avantageux pour lui qu'il le soit. Or c'est là la condition de tous ceux qui sont destinés à faire usage de leurs forces corporelles, et qui n'ont aucun moyen de faire quelque chose de mieux. »

Si un grand esprit comme Aristote énonçait de pareilles idées, on devine sans peine quelle devait être l'opinion commune. Les Grecs n'ont jamais douté de la nécessité ni de la légitimité de l'esclavage.

3. — SOURCES DE L'ESCLAVAGE

Au v^e et au iv^e siècle, l'esclavage s'alimentait à plusieurs sources différentes.

Il y avait d'abord des esclaves nés à la maison (*oikoyevesīs*).

Ceux-ci n'appartenaient pas à leur père ni à leur mère, incapables l'un et l'autre de rien posséder, mais au maître de leur père ou de leur mère. Ils n'étaient pas, en général, très nombreux.

Après chaque guerre, le vainqueur vendait ses prisonniers comme esclaves. On n'a qu'à parcourir Thucydide pour en trouver une foule d'exemples. « On égorgea deux cents Platéens, et les femmes furent réduites en servitude. » (III, 68.) « Les Athéniens mirent en état de servitude les femmes et les enfants des Toronéens. » (V, 5.) La plupart des Athéniens qui prirent part à l'expédition de Sicile périrent ou tombèrent dans la classe servile; il n'y en eut pas moins de 7000. (VII, 87.)

Certains individus faisaient le métier de voler des hommes, sur mer ou sur terre, et de les vendre ensuite. Cette pratique ne disparut jamais complètement, malgré la gravité des peines qu'elle entraînait. Pour empêcher ce délit, une loi athénienne stipula « que nul ne pourrait traiter avec un marchand d'esclaves sans exiger la production d'un certificat attestant que la personne vendue avait déjà servi chez tel maître nominativement désigné ».

Avant Solon, la personne du débiteur répondait de ses dettes, et il n'était pas rare qu'en cas d'insolvabilité il devînt esclave; Solon abolit cet usage. La misère contraignait parfois un homme adulte à sacrifier lui-même sa liberté, et la loi ne l'en empêchait pas. L'enfant que son père *exposait* dès sa naissance était habituellement voué à l'esclavage, et il faut croire que le fait se produisait fréquemment, car il en est bien souvent question dans les dénouements des comédies. A Athènes, le père de famille avait le droit de vendre sa fille, si elle menait une vie déréglée.

Enfin la perte de la liberté pouvait être prononcée par les tribunaux. On punissait de la sorte l'étranger qui dissimulait sa condition et tâchait de s'insinuer par fraude parmi les citoyens. Le citoyen qui avait été racheté de captivité par un de ses compatriotes était possible de cette peine s'il ne remboursait pas sa rançon; mais il est douteux que cette menace ait jamais été suivie d'effet. Un décret rendu par la ville d'Halicarnasse

vers 457 av. J.-C. énonce comme sanction éventuelle dans certains cas la vente à l'étranger.

4. — VENTE D'ESCLAVES

Dans le traité intitulé *les Sectes à l'enca*n, Lucien applique aux philosophes mis en vente les procédés usités dans les ventes d'esclaves :

« **ZEUS.** — Allons, toi, dispose les sièges ; prépare ce lieu pour les arrivants ; fais ranger par ordre les différentes sectes ; mais aie soin d'abord de les parer, afin qu'elles aient bonne mine et attirent beaucoup d'acheteurs. Toi, **HERMÈS**, fais l'office de crieur, appelle les chalands, et qu'une bonne chance les amène au marché. Nous allons vendre à la criée des sectes philosophiques de tout genre et de toute espèce. Ceux qui ne pourront pas payer comptant fourniront caution.

HERMÈS. — Qui veux-tu que nous mettions le premier en vente ?

ZEUS. — Cet Ionien aux longs cheveux ; il m'a l'air d'un homme respectable.

HERMÈS. — Hé ! pythagoricien, descends et montre-toi à ceux qui sont ici réunis.

LE MARCHAND. — D'où es-tu ?

PYTHAGORE. — De Samos.

LE MARCHAND. — Où as-tu été instruit ?

PYTHAGORE. — En Égypte, chez les sages du pays....

LE MARCHAND. — Ote ta robe, je veux te voir nu. Quelle est la mise à prix ?

HERMÈS. — Dix mines.

LE MARCHAND. — Les voici. Je le prends.

ZEUS. — Mais le nom de l'acheteur et sa patrie ?

HERMÈS. — C'est, je pense, quelque Italien, un habitant de Crotone ou de Tarente.

ZEUS. — Qu'il l'emmène, et qu'on amène un autre esclave.

HERMÈS. — Veux-tu cet homme malpropre, né dans le Pont ?

ZEUS. — Justement.

HERMÈS. — Hé ! l'homme à la besace et à la tunique sans manches, viens ici, fais le tour de la salle. Qui est-ce qui achète ?

LE MARCHAND. — A quoi peut servir un être si crasseux, si mal vêtu ? On n'en peut faire qu'un terrassier ou un porteur d'eau.

HERMÈS. — Fais-en un portier ; il te gardera mieux qu'un chien....

LE MARCHAND. — J'en donne deux oboles au plus.

ZEUS. — A un autre ! Appelle ce Cyrénéen vêtu de pourpre et couronné de fleurs.

HERMÈS. — Allons ! attention, tout le monde ! C'est un article magnifique, et qui demande un riche acheteur.

LE MARCHAND. — Quel homme de sens voudrait d'un esclave si corrompu, si dépravé ? Comme il exhale une odeur de parfums ! Comme sa démarche est chancelante et mal assurée ! Mais toi, Hermès, dis-moi quels sont ses talents, ce qu'il sait faire.

HERMÈS. — Il sait parfaitement faire les gâteaux ; c'est un cuisinier fort habile. Élevé à Athènes, il a servi en Sicile chez des tyrans, qui l'avaient en grande estime.

LE MARCHAND. — Je ne suis pas en état de l'acheter.

HERMÈS. — Je crains bien qu'il ne nous reste pour compte.

ZEUS. — Retire-le de la vente ; et produis-en un autre.... »

(Lucien, *les Sectes à l'enca* ; 1-15 ; trad. Talbot.)

5. — PRIX DES ESCLAVES

On peut évaluer à 2 mines ou 2 mines et demie (196 fr. et 245 fr.) le prix ordinaire des esclaves employés à l'extraction de l'argent ou aux plus durs travaux de la campagne. Celui de l'esclave ouvrier devait être en moyenne plus élevé : 5 à 4 mines (294 fr. et 392 fr.), et une moitié en sus, de 5 à 6 mines (491 fr. et 600 fr.), pour les chefs d'atelier. Nicias avait payé son intendant un talent (5894 fr.) ; mais c'était là un cas tout exceptionnel.

Les esclaves domestiques présentaient une série de valeurs correspondant à celles des esclaves de travail, selon qu'ils étaient relégués aux usages les plus ordinaires ou qu'ils s'élevaient à

On a, d'autre part, un grand nombre d'inscriptions delphiques des III^e et II^e siècles av. J.-C., où l'origine de l'esclave est marquée. D'après M. Wallon (I, p. 171-173), sur trois cents d'entre elles, on trouve 18 Thraces (7 hommes et 11 femmes), 15 Syriens (dont 10 femmes), 2 Phrygiens et 2 Lydiens (dont 1 femme pour chaque pays), 7 Galates, 3 Cappadociens, 4 Arméniens (dont 1 femme), 4 Illyriens (dont 3 femmes), 5 Sarmates (dont 2 femmes), une Bastarne, 2 Arabes, un Juif et une Juive. La Mysie, la Bithynie, la Paphlagonie, le pays des Tibarènes, la Méotide, Sidon, Chypre, l'Égypte, fournissent chacun un individu.

On rencontre aussi des esclaves grecs de naissance. La Macédoine, l'Épire, la Péonie, la Perrhébie, l'Athamanie, la Béotie, la Phocide, la Locride, Chalcis, Mégare, la Laconie (6 hommes et 5 femmes), Héraclée du Pont, Alexandrie, Apamée, etc., sont leurs patries. Et ce ne sont pas là des esclaves barbares venus de ces contrées ; ce sont des hommes de ces pays réduits en servitude.

7. — NOMBRE DES ESCLAVES

En 309 av. J.-C., un recensement officiel évalua le nombre des esclaves de l'Attique à 400 000, sur une population totale de 550 000 âmes. Dans ce pays, comme partout ailleurs, ces esclaves étaient affectés aux besognes les plus diverses : agriculture, commerce, industrie, exploitation des mines, service domestique, etc. Voici ce que dit M. Wallon du nombre des esclaves employés aux travaux de la maison :

« Platon pose en fait que dans les maisons riches on compte communément plus de cinquante esclaves. Avec cela on fournissait largement à toutes les branches du service domestique. Térence, qui souvent traduit Ménandre, montre, dans quelques-unes de ses comédies, les fonctions diverses de la domesticité réparties entre un assez grand nombre d'esclaves.

« Les Grecs, toutefois, pratiquaient volontiers ce précepte d'Aristote que la multitude des serviteurs est un embarras. Aristote lui-même avait treize esclaves ; Théophraste en avait

neuf; Straton, plus de six, et Lycon, douze. On peut croire, pour l'honneur de la logique, que ce nombre ne dépassait pas les bornes de la modération prescrite par tous ces philosophes. Était-ce la mesure ordinaire? Non, sans doute; d'autres pouvaient se contenter de moins. Mais rarement, dans les fortunes moyennes, on descendait au-dessous de trois ou quatre. Dans toutes les scènes d'intérieur, la comédie fait à l'esclavage un rôle qui ne suppose pas moins de personnages pour le remplir; et ce qu'on voit au théâtre, dans ces peintures si fidèles de la société grecque, se retrouve dans les tableaux de la vie réelle que retracent les orateurs. Xénophane se plaignait d'être si pauvre, qu'il ne pouvait avoir deux esclaves.

« Ajoutez à cela qu'on prenait souvent des esclaves en location, outre ceux qu'on avait à demeure. Il y avait des citoyens qui, pour mettre de l'économie dans leur vanité, louaient les suivantes qui escortaient leurs femmes, ou les valets qui les accompagnaient eux-mêmes à la promenade. Cela se pratiquait surtout dans les circonstances extraordinaires, aux jours de noces ou de grandes réjouissances. On louait alors les cuisiniers qui préparaient les repas, les danseuses et les joueuses de flûte qui venaient les terminer. »

(Wallon, *Histoire de l'esclavage*, I, pp. 188-189, et 255-258,
2^e édit.)

8. - CONDITION DE L'ESCLAVE

L'esclave faisait, à certains égards, partie de la famille. Quand il entrait dans un ménage athénien, on avait l'habitude de l'asseoir auprès du foyer et de répandre sur sa tête des figues sèches, des dattes, des gâteaux, comme pour l'initier au culte domestique. Cette cérémonie pourtant ne lui conférait aucun droit positif. En principe, l'esclave n'était rien et ne possédait rien. Son maître avait toute autorité sur lui; il disposait à sa guise de sa personne, et il pouvait s'approprier jusqu'à ses petites économies. L'obéissance de l'esclave n'avait point de limites; la loi, la justice des tribunaux, n'existaient pas pour lui;

on le considérait bien comme un être humain, mais on le traitait comme un objet de propriété.

Toutefois, la pratique tempérait souvent ce que le droit avait de trop rigoureux. Quelques-uns trouvaient même qu'à Athènes on allait trop loin dans la voie de la douceur. « On accorde aux esclaves, disait un écrivain du v^e siècle, une licence incroyable; il n'est pas permis de les battre, et un esclave ne se dérange pas pour vous. La raison en est toute simple. Si l'usage autorisait un homme libre à battre un esclave, il prendrait plus d'une fois un Athénien pour un esclave et le battrait par erreur; car il n'y a pas entre eux de différence de costume. On va même jusqu'à permettre aux esclaves de vivre dans le luxe et de mener grand train.... » (Xénophon (?), *Gouvernement des Athéniens*, ch. 1, § 10-11.) Platon se plaint également que sous les États démocratiques « les esclaves de l'un et de l'autre sexe soient aussi libres que ceux qui les ont achetés ». (*République*, livre VIII, p. 563.)

La coutume souffrait volontiers « que l'esclave eût une femme, qu'il eût un pécule, et qu'il exerçât, dans le cercle de la souveraineté du maître, un commencement d'autorité sur sa femme, sur ses enfants, sur son avoir ». (Wallon, I, 551.) « On cherchait à stimuler son zèle pour le bien de la maison et son activité au travail, en lui donnant une part dans les produits. Ainsi le régisseur d'un domaine avait pour lui-même quelque portion de terre, le pâtre une brebis. Les esclaves employés dans l'industrie ou le commerce avaient parfois un intérêt dans les objets qu'ils étaient chargés de fabriquer ou de vendre. Joignez à cela tous les petits profits qui grevaient les familiers de la maison, les pourboires qu'on leur donnait. Joignez-y encore ce qu'ils surprenaient eux-mêmes à la générosité ou à la négligence de leur maître. Quand celui-ci était un prodigue qui dissipait son bien, « l'épargner, c'était se faire du tort sans profit pour lui », disait un personnage de Ménandre. L'esclave sauvait donc ce qu'il pouvait de ce gouffre sans fond où tout venait se perdre, prélevant, à l'occasion, sur toute dépense la double dîme, volant, pillant, butinant du butin. » (*Ibid.*, 291-292.)

L'esclave avait prise sur son maître, précisément parce qu'il

vivait en perpétuel contact avec lui et qu'il était témoin de tous ses actes. Un client de Lysias, pour démontrer à ses juges qu'il n'a pas pu commettre un délit dont on l'accuse, dit qu'une pareille imprudence de sa part eût été bien maladroite. « Par là, dit-il, je me serais placé dans la dépendance de mes esclaves; il m'eût été impossible dès lors de punir même leurs fautes les plus graves, car ma sévérité les eût poussés à se venger en me dénonçant. » (VII, 16.) On ménageait ses esclaves, parce que leur concours était indispensable en toutes choses, et qu'on avait constamment besoin de leur aide ou de leur complicité. On était libre sans doute de leur en imposer par la crainte, et contre eux les moyens de contrainte ne manquaient pas. Mais on aimait encore mieux les gagner par la bienveillance. « Voulez-vous garder plus sûrement un homme, dit Plaute, et l'empêcher de s'enfuir? Vous n'avez qu'à l'enchaîner avec la bonne chère et le bon vin; attachez-le par le museau à une table bien servie. Pourvu que vous lui fournissiez à manger et à boire amplement, tant qu'il en veut tous les jours, jamais il ne prendra la fuite, eût-il encouru la peine capitale. Pour le garder facilement, voilà de quels liens il faut le lier. Admirable élasticité de ces liens alimentaires! Plus on les élargit, plus étroite et plus forte est leur étreinte. » (*Ménechmes*, 11 et suiv.).

La loi elle-même, du moins la loi athénienne, assurait quelques garanties à l'esclave. « Elle le protégeait dans sa personne et dans sa vie, accordant en sa faveur l'action d'outrage comme pour un homme libre, et vengeant sa mort comme celle d'un citoyen. Elle faisait plus; elle pénétrait jusqu'au foyer du maître pour le surveiller dans l'exercice de ses droits. L'esclave était à lui, mais il ne pouvait pas arbitrairement le détruire. La loi l'interdisait sous une sanction moins grave, il est vrai, que dans les cas ordinaires: l'exil et une expiation religieuse. Même quand l'esclave avait mérité le dernier supplice, s'il avait tué son maître, les parents du mort ne devaient pas le faire mourir, mais le livrer aux magistrats. Le maître ne pouvait pas même abuser de ses moyens de discipline; l'esclave qui avait de justes sujets de plainte pouvait demander la vente et passer ainsi, par autorité de justice, sous un commandement plus doux. La loi

lui accordait un défenseur d'office, et les sanctuaires, notamment ceux de Thésée, des Euménides et d'Érechthée, lui ouvraient leur asile jusqu'au jugement. » (Wallon, I, 313-314.)

9. — CARACTÈRE DE L'ESCLAVE

La comédie grecque nous donne une idée assez exacte du rôle et du caractère des esclaves.

Dans l'*ancienne comédie* (c'est-à-dire jusque vers la fin du v^e siècle), ce rôle est peu marqué encore. Il n'est pas le personnage principal, pas plus qu'il ne l'était dans la vie réelle. Il ne figure que comme accessoire obligé, ou bien comme intermède pour faire diversion et amuser les spectateurs de ses cris quand on le bat. Pourtant, dans les *Guêpes* et dans la *Paix* d'Aristophane, les esclaves ont déjà une part plus étendue au dialogue et au jeu de la pièce. Dans les *Grenouilles* et dans *Plutus*, du même auteur, ils animent l'action tout entière de leur présence et de leur verve comique. Dans les *Grenouilles*, c'est Xanthias, grossier en paroles, hardi en répliques, se moquant des fanfaronnades de son maître et le dominant par sa fermeté dans le danger; dans *Plutus*, c'est Carion qui déplore, au début de la pièce, cette triste condition de l'esclave lié au sort de son maître et fatallement entraîné aux suites de ses folies, mais qui, pour sa part, se promet d'y remédier, questionnant, conseillant, voulant se mêler et se mêlant de tout. L'esclave d'Aristophane est toujours le même personnage, curieux importun, râilleur impudent, tranchant de l'égalité dans les questions qu'il fait à son maître, comme dans les avis qu'il lui donne, et luttant en quelque sorte d'autorité avec lui.

Ces traits sont encore plus sensibles dans la *comédie nouvelle* du iv^e et du iii^e siècle. Image de la vie privée, elle devait naturellement ménager une plus large place à l'esclave. Le plus souvent, elle en fit le ressort de l'intrigue, et le posant ainsi au noeud même de l'action, elle sut mettre dans une plus vive lumière les rapports qui l'unissaient aux autres personnages, et surtout au maître. Cette comédie ne nous est point restée; mais nous la

connaissons par Plaute et par Térence, qui lui ont emprunté la plupart de leurs sujets. Presque tous les esclaves de Plaute ont avec leurs maîtres ce ton d'aisance et de familiarité qui, comme habitude générale, avait à Athènes plus de réalité qu'à Rome. Tels sont notamment Épidicus et Pseudolus dans les deux pièces de ce nom : Épidicus se faisant fort de mener à lui seul son maître et l'ami de son maître, les deux meilleures têtes du Conseil, et se livrant ensuite à leur colère avec une franchise d'aveu et une hardiesse de résignation qui leur font craindre un nouveau piège ; Pseudolus, se posant audacieusement en face de Simon, lui déclarant son dessein de le duper dans la journée même, le mettant au défi de l'en empêcher, et, après la victoire, le forçant à lui charger sur les épaules les 20 mines qu'il a gagnées. Tels sont aussi les esclaves de Térence, tantôt insouciants et railleurs à l'égard des tourments de leur jeune maître, comme Byrrhias de l'*Andrienne*, tantôt dévoués et prenant en main leur affaire, comme Davus de l'*Andrienne*, ou Syrus de l'*Heautontimorumenos*, l'un avec cette abnégation qu'ont méritée les bontés de Pamphile pour lui, l'autre avec cette autorité que lui donnent ses services.

(Wallon, *Histoire de l'esclavage dans l'antiquité*, I, pp. 500-504.)

10. — ESCLAVES PUBLICS

Pour certains offices d'ordre inférieur, on employait, à Athènes et dans la plupart des cités grecques, des esclaves publics. Tels étaient les balayeurs, les exécuteurs des hautes œuvres, les agents chargés d'infiger la torture. Tels étaient encore les trois cents archers institués peu après la bataille de Salamine, plus tard les mille ou douze cents archers qui formaient une sorte de gendarmerie pour l'Attique; on les appelait *Scythes*, à cause de leur origine. Böckh estime qu'il fallait en acheter chaque année de trente à quarante, d'une valeur de trois à quatre mines; la dépense annuelle était donc d'un talent et demi à deux talents, et si l'on admet une solde quotidienne de trois oboles, le budget

était grevé de ce chef jusqu'à concurrence de trente-sept à trente-huit talents (248 000 à 224 000 francs). C'étaient des esclaves publics qui étaient préposés à la garde des poids et mesures étalons, et qui veillaient à la bonne fabrication des exemplaires dont pouvaient avoir besoin les magistrats ou les particuliers. D'autres remplissaient les fonctions de héraut, de greffier, de scribe, de comptable. D'autres enfin étaient ouvriers d'État, par exemple les monnayeurs. Dans un compte de dépenses faites en 329/8, on voit dix-sept esclaves employés à des travaux de construction. L'État les nourrissait, à raison de trois oboles (0 fr., 48) par tête et par jour; il les habillait, puisque le compte mentionne l'achat de dix-sept chapeaux ($\pi\lambdaοι$) d'une valeur d'environ cinq drachmes (4 fr. 90), et le ressemelage de dix-sept paires de chaussures, à quatre drachmes (3 fr. 90) par paire; il leur fournissait aussi leurs outils. Nous ignorons s'il y avait à Athènes beaucoup d'ouvriers de cette espèce. A Épidamne, en Illyrie, ils avaient le monopole des travaux publics.

La condition de ces esclaves, au moins de quelques-uns, était bien meilleure que celle des esclaves privés. Ceux qui étaient employés dans l'administration jouissaient d'une certaine considération. Démosthène prétend même que les $\deltaηυ.ογιοι$: placés près d'un magistrat qui a le maniement des deniers de l'État sont, dans une assez large mesure, chargés de contrôler sa gestion.

Les Scythes étaient casernés dans des tentes dressées d'abord sur l'agora, et plus tard transférées sur l'Aréopage. Les autres esclaves demeuraient où ils voulaient; ils avaient leur maison, leur mobilier, leur ménage. Leurs petites économies étaient leur bien. Eschine en cite un qui était riche et qui menait une vie large. Il n'est pas probable qu'ils eussent le droit d'ester en justice. S'ils avaient un procès à soutenir, ils devaient sans doute parler par l'intermédiaire d'un patron citoyen. Ils étaient admis aux cérémonies du culte, et l'État leur accordait ce qui leur était nécessaire pour y figurer honorablement. On trouve dans une inscription les dépenses suivantes : Pour une victime que les esclaves publics ont offerte lors de la fête des *Choai*,

25 drachmes; pour l'initiation des deux esclaves publics aux petits mystères, 30 drachmes.

(Caillemer, *Dict. des antiq.*, II, pp. 91-95.)

11. — LES ESCLAVES FUGITIFS

Il n'était pas rare qu'un esclave prît la fuite, malgré les précautions employées pour retenir ceux qu'on soupçonnait d'un pareil dessein : chaînes aux pieds, anneaux aux bras, carcan au cou, et parfois marque au front. Ils profitait des moindres crises, guerres ou troubles intérieurs, pour s'évader; quelques-uns n'attendaient même pas ces occasions. Leurs maîtres tâchaient de remettre la main sur eux; car chaque esclave représentait un capital que nul ne voulait perdre. On lançait des individus à leur poursuite; on réclamait leur extradition aux États où ils s'étaient réfugiés; on faisait publier des annonces promettant une récompense honnête à quiconque les ramènerait. Voici un spécimen de ces avis; il a été trouvé en Égypte; mais il est rédigé en grec, et il concerne un esclave de la ville toute grecque d'Alexandrie.

« Un esclave d'Aristogène, fils de Chrysippe d'Alabanda (en Asie Mineure), s'est échappé d'Alexandrie. Il se nomme Hermon, et est aussi appelé Nilos; Syrien de naissance, de la ville de Bambyce; environ 18 ans; taille moyenne; sans barbe; jambes bien faites; creux au menton; signe près de la narine gauche; cicatrice au-dessous du coin gauche de la bouche; le poignet droit marqué de lettres barbares ponctuées.

« Il avait, quand il s'est enfui, une ceinture contenant en or monnayé trois pièces de la valeur d'une mine, et dix perles; un anneau de fer sur lequel sont un lécythe et des strigiles; son corps était couvert d'une chlamyde et d'un périzoma.

« Celui qui le ramènera recevra 2 talents de cuivre et 3000 drachmes; celui qui indiquera seulement le lieu de sa retraite recevra, si c'est dans un lieu sacré, 1 talent et 2000 drachmes; si c'est chez un homme solvable et possible de la peine, 3 talents et 5000 drachmes.

« Si l'on veut en faire la déclaration, on s'adressera aux employés du stratège.

« S'est encore échappé avec lui Bion, esclave de Callicrate. Taille petite; épaules larges; jambes fortes; yeux pers. Il avait, lorsqu'il s'est enfui, un himation, un petit manteau d'esclave, et un coffret de femme du prix de 6 talents et 5000 drachmes de cuivre.

« Celui qui le ramènera recevra autant que le premier. Faire de même la déclaration, pour celui-ci, aux employés du stratège. »

(Letronne, *Journal des Savants*, 1853, p. 529.)

12. — RÉVOLTES D'ESCLAVES

« L'esclave, dit Platon, est une possession bien embarrassante. L'expérience l'a fait voir plus d'une fois; et les fréquentes révoltes des esclaves de Messénie, les maux survenus dans les États où il y a beaucoup d'esclaves parlant la même langue, et encore ce qui se passe en Italie, où des esclaves vagabonds exercent toutes sortes de brigandages, tout cela ne le prouve que trop. A la vue de tous ces désordres, il n'est pas surprenant qu'on soit incertain du meilleur parti à prendre. Je ne vois, pour ma part, que deux expédients : le premier, de ne point avoir d'esclaves d'une seule et même nation, mais, autant que possible, des esclaves qui parlent entre eux différentes langues, si l'on veut qu'ils supportent plus aisément la servitude; le second, de les bien traiter, non seulement pour eux-mêmes, mais encore plus dans notre intérêt. » (*Lois*, livre VI, p. 777.)

L'historien Nymphodore raconte une révolte d'esclaves qui eut lieu dans l'île de Chio, où ils étaient fort nombreux: ce récit, d'ailleurs, n'est peut-être qu'une légende.

« Les esclaves des Chiotes abandonnent leurs maîtres et se réfugient dans les montagnes; de là ils se jettent en masse sur les propriétés et les pillent. Ils étaient favorisés par la nature montueuse et boisée de l'île. Les Chiotes racontent eux-mêmes qu'il y a peu de temps un esclave s'enfuit dans la montagne. Il était courageux et avait quelque capacité militaire; il groupa les

esclaves marrons, et en fit une armée dont il était le chef. On dirigea souvent des expéditions contre lui, mais sans succès. Finalement Drimacos (c'était son nom) tint aux Chiotes ce langage : « Les maux que vous font vos anciens esclaves ne cesseront pas; car un oracle divin nous l'annonce. Écoutez-moi; laissez-nous en repos, et vous vous en trouverez bien. » Un traité eut lieu; une trêve fut conclue, et Drimacos se fit faire des mesures, des poids et un sceau propres. Il les montra aux Chiotes, et leur dit : « Tout ce que je vous prendrai, je le mesurerai et le pèserai; quand j'en aurai suffisamment, je mettrai les scellés sur vos greniers. Si un de vos esclaves s'évade, j'examinerai son cas; je garderai auprès de moi ceux qui auront des griefs légitimes contre leurs maîtres, et je renverrai les autres. » Il y eut dès lors moins d'esclaves fugitifs, car tous redoutaient ses jugements. Ceux qui étaient auprès de lui le craignaient beaucoup plus qu'ils n'avaient craint leurs maîtres, et ils lui obéissaient comme à un chef d'armée. Il punissait l'indiscipline, et ne permettait à personne de ravager les champs ni de faire aucun mal, sans son ordre. Les jours de fête, il parcourait les campagnes et recevait des maîtres du vin, de grasses victimes, et d'autres cadeaux; s'il savait qu'un d'entre eux conspirait sa perte, il le châtiait. Dans la suite, l'État de Chio mit sa tête à prix. « J'ai assez vécu, dit-il à un de ses amis; tu es jeune et dans la fleur de l'âge; tue-moi; tu seras riche, libre et heureux. » Son ami résista, puis se laissa persuader, et il apporta aux Chiotes la tête de Drimacos. Mais les Chiotes se virent de nouveau en proie aux déprédatations des esclaves fugitifs; ils se souvinrent alors de son esprit d'équité, et lui élevèrent un tombeau comme à un demi-dieu. Jusqu'à ce jour, les esclaves fugitifs lui offrent les prémices de tout ce qu'ils dérobent. On raconte qu'il apparaît en songe à beaucoup de maîtres, pour les prévenir des mauvais desseins de leurs esclaves. Ceux à qui il rend ces services vont faire un sacrifice sur son tombeau. » (Nymphodore, fragment 12 dans les *Fragmента historicorum Græcorum*, de Didot, t. II, p. 378.)

15. — L'AFFRANCHISSEMENT

L'esclave athénien pouvait arriver à la liberté, soit en vertu d'une concession de l'État, soit en rachetant son indépendance, soit par l'affranchissement que son maître lui accordait.

1^o Quand un esclave avait rendu un grand service à la république, par exemple, en dénonçant un crime, ou en combattant à la guerre, l'État, comme récompense, lui accordait la liberté. Ainsi, les esclaves qui prirent part à la bataille des Arginuses furent déclarés libres. Dans ce cas, le maître avait droit à une indemnité que le Trésor lui payait.

2^o L'esclave pouvait aussi acheter sa liberté avec ses économies, ou avec l'argent d'autrui. On ne sait pas toutefois si le maître était forcé d'accepter le prix de l'esclave ou s'il restait libre de refuser.

3^o L'affranchissement résultait le plus souvent du testament du maître qui, en mourant, octroyait la liberté à ceux qui l'avaient bien servi. Mais il pouvait également avoir lieu par acte entre-vifs. C'est ainsi que l'on trouve des affranchisements proclamés devant les tribunaux ou devant l'assemblée du peuple.

En dehors de l'Attique, d'autres formes étaient encore usitées. A Mantinée et dans beaucoup de villes thessaliennes, l'État garantissait à l'affranchi sa liberté, moyennant le paiement d'un droit acquitté une fois pour toutes. Ailleurs, notamment en Béotie et en Phocide, il arrivait souvent que le maître consacrât à une divinité l'esclave qu'il affranchissait; dès lors il était défendu de le remettre en servitude; le prêtre et les magistrats devaient le protéger contre toute tentative de ce genre. On avait aussi recours au procédé suivant. Le maître et l'esclave se présentaient à la porte d'un temple. Là les prêtres recevaient l'esclave qu'on amenait au dieu, et, devant quelques témoins, ils payaient au maître un prix convenu. L'esclave alors appartenait au dieu, mais comme c'était lui qui avait au préalable versé entre les mains du dieu la rançon de sa liberté, il était libre, sous la garantie du dieu lui-même.

L'affranchi était placé dans une condition intermédiaire entre la servitude et la pleine liberté. Il était assimilé aux métèques ; par suite, il payait à l'État une capitulation annuelle, et il était obligé d'avoir un patron, qui d'ordinaire était son ancien maître. Il n'avait aucun des droits politiques du citoyen, et il n'en avait même pas tous les droits civils. A Athènes, il n'était pas apte à posséder le sol. Il n'avait pas non plus la faculté de tester ; s'il mourait sans enfants, ses biens étaient nécessairement dévolus à son patron. Le patron avait même le droit de restreindre à son gré la liberté de l'affranchi, comme on le verra dans les actes ci-après. Dans tous les cas, l'affranchi était tenu envers lui à des devoirs de déférence et de respect ; il était obligé de lui offrir en toute occasion ses services, de le consulter quand il se mariait, de s'interdire une union que le maître désapprouvait. S'il manquait à ces devoirs, une sentence des tribunaux pouvait le replonger dans l'esclavage.

(D'après Caillemer et Foucart, *Dict. des antiquités*, I, pp. 301 et suiv.)

14. — ACTE D'AFFRANCHISSEMENT

« Praxias, fils de Théon, affranchit Eupraxis et son petit enfant appelé Dorion. Que personne ne les asservisse d'aucune manière. Qu'ils demeurent auprès de Praxias et de sa femme Aphrodisia, tant que ceux-ci vivront ; qu'ils les ensevelissent et leur rendent les devoirs funèbres. S'ils ne remplissent pas cette obligation, l'affranchissement sera nul, et ils payeront une amende de trente mines d'argent. Si quelqu'un s'empare d'eux ou les asservit, l'asservissement sera nul et frappé de malédiction, et le coupable payera une amende de trente mines, qui seront dévolues par moitié au patron des affranchis et à Asclépios. Tout Phocidien qui voudra pourra les prendre sous son patronage. »

(Dittenberger, *Sylloge inscript. Græcar.*, 445.)

15. — AUTRE ACTE D'AFFRANCHISSEMENT

« Épicharidas, fils d'Eudamos, de Lélæa, a vendu aux conditions suivantes une femme, d'origine syrienne, appelée Asia. Le prix est de trois mines et demie d'argent, comme il a été convenu entre Asia et le dieu. Elle sera libre et à l'abri de toute revendication pendant sa vie entière; elle aura la faculté de faire ce qu'elle voudra, mais à condition d'habiter Lélæa. Les garants sont Diodore, fils d'Hérakon, et Timoclès, fils de Thraséas, Delphiens. Si quelqu'un prétend emmener Asia en esclavage, Épicharidas et les garants seront tenus d'assurer la validité de la vente faite au dieu. S'ils ne le font pas, ils seront poursuivis conformément au contrat et aux lois. De même quiconque rencontrera Asia pourra la remettre de force en liberté, sans s'exposer à aucun procès ni à aucune peine. Qu'Asia n'aille pas se fixer hors de Lélæa, sans la permission d'Épicharidas; sinon, la vente sera nulle. Il lui est également interdit d'aliéner aucune partie de ses biens, de quelque manière que ce soit; sinon, la vente sera nulle. Si elle meurt, sa succession tout entière sera dévolue à Épicharidas ou à ses héritiers. Témoins : 5 magistrats et 6 particuliers. Le contrat de vente est déposé chez le Phocidien Kaphison, fils d'Euclidas, de Lélæa, et chez le Delphien Mantias, fils de Damocharès. »

(Dittenberger, *Sylloge*, 465.)

CHAPITRE VI

LE TRAVAIL ET LA RICHESSE

- SOMMAIRE.** — 1. Opinion des Grecs sur le travail.
2. Éloge de l'agriculture. — 3. Le servage. — 4. Contrat de fermage. — 5. Les petits propriétaires. — 6. Les propriétaires riches. — 7. Productions du sol. — 8. Production du bétail.
9. L'industrie en Grèce. — 10. Division du travail industriel. — 11. Organisation du travail industriel. — 12. Les mines.
13. Le commerce en Grèce. — 14. Le marché des villes grecques.
— 15. Pratiques des marchands. — 16. Foires. — 17. Législation commerciale. — 18. La politique d'Athènes et le commerce du blé.
19. Le commerce de l'argent. — 20. Le banquier Pasion.
21. Une ville riche de la Grande-Grèce.
22. La richesse à Athènes. — 23. Détail sur quelques fortunes athénienes.
24. Le socialisme.

1. — OPINION DES GRECS SUR LE TRAVAIL

La Grèce homérique n'éprouva pas pour le travail manuel ni pour ceux qui y consacraient leur vie les dédains que l'on constate à une époque moins reculée. Les héros les plus illustres faisaient volontiers œuvre de leurs mains. Pâris avait construit sa maison en se faisant aider par les plus habiles ouvriers de Troie. Ulysse, dans l'île de Calypso, abat des arbres, les ébranche, les équarrit et les dresse au cordeau; puis il les perce, les ajuste avec des clous et des chevilles, et en forme un vaisseau; plus tard, il taille les voiles de son navire et prépare tous les

agrès. C'est lui qui a fabriqué seul le lit qui occupe sa chambre nuptiale.

A cette époque, les artisans de profession, armuriers, tanneurs, charpentiers, orfèvres, portaient un nom honorable; ils étaient des *δημιουργοί*, c'est-à-dire qu'ils travaillaient pour le public, comme les médecins, les devins, les musiciens et les hérauts. Pourquoi les eût-on méprisés? Le chef de famille, pendant que les femmes tissaient les vêtements, cultivait le sol, confectionnait avec ses serviteurs tous les objets mobiliers, armes, ustensiles domestiques ou aratoires, qui ne réclamaient pas une habileté particulière. C'était seulement quand l'œuvre exigeait des aptitudes spéciales qu'il s'adressait aux artisans.

Hésiode recommandait à tous le travail. « L'homme oisif est également en horreur aux dieux et aux hommes : c'est cet insecte sans aiguillon, ce frelon avide, qui s'engraisse en repos du labeur des abeilles.... L'homme qui se livre au travail voit augmenter ses troupeaux et croître sa fortune. Par le travail tu deviendras cher aux dieux et aux hommes; car ils ne peuvent souffrir l'oisiveté. Travailler n'a rien de honteux; la honte n'est que pour la paresse.... »

Avec le temps, les mœurs de la haute classe changèrent. Les grands propriétaires fonciers s'emparèrent du gouvernement et organisèrent une aristocratie terrienne. Les revenus de leurs domaines, exploités par des fermiers ou colons, leur permirent de se consacrer exclusivement aux intérêts de l'État et au maniement des armes, et de rejeter tous les embarras de la vie sur des esclaves ou sur des ouvriers pauvres. Ces riches propriétaires, qui faisaient déjà peu de cas du maître d'un petit domaine, méprisèrent profondément ceux dont ils utilisaient les services. Un ouvrier, disaient-ils, ne doit savoir qu'obéir : il est incapable de commander, tant que la nécessité de pourvoir à sa subsistance par le travail le met dans la dépendance de ceux qui l'emploient. Aristote était l'interprète fidèle de leurs sentiments lorsqu'il écrivait : « Les artisans sont presque des esclaves; jamais une cité bien ordonnée ne les admettra au rang des citoyens, ou si elle les y admet, elle ne leur accordera pas la plénitude des droits civiques; ces droits doivent être réservés à

ceux qui n'ont pas besoin de travailler pour vivre. » Aussi, dans les républiques véritablement aristocratiques, un artisan ne pouvait être citoyen, ou, s'il était citoyen, il ne pouvait aspirer aux magistratures.

Dans les États où le pouvoir était donné à la richesse, la condition du travail était un peu meilleure; là il suffisait d'être riche pour avoir accès aux fonctions publiques. C'est ainsi qu'à Athènes Solon ne se montra pas défavorable aux artisans. Les lois qui lui sont attribuées prouvent qu'il n'avait pas de prévention même contre le travail manuel. D'après lui, le fils n'était pas tenu de nourrir son père, quand celui-ci avait négligé de lui apprendre un métier. L'individu qui n'avait pas de ressources personnelles et qui ne faisait rien était poursuivi devant les tribunaux. Le droit de cité était offert aux étrangers qui venaient s'établir à Athènes pour y exercer un métier. Les artisans pauvres étaient exclus des magistratures, mais ils avaient accès à l'Assemblée et même à la tribune. Il était défendu de reprocher à une personne sa profession, si infime qu'elle fût.

Dans les démocraties, les travailleurs étaient assimilés par la loi aux autres citoyens. « Chez nous, disait Périclès (Thucydide, II, 40), ce n'est pas une honte que d'avouer la pauvreté; ce qui en est une, c'est de ne rien faire pour en sortir. On voit ici les mêmes hommes soigner à la fois leurs propres intérêts et ceux de l'État, de simples artisans entendre suffisamment les questions politiques. » On trouve dans les *Mémorables* de Xénophon un chapitre entier où Socrate engage les hommes libres qui ont peu de ressources à en demander au travail; il leur prouve que par là ils se rendront utiles à eux-mêmes et à leurs concitoyens. (II, 7.) Thémistocle conseillait d'exempter de tout impôt les artisans, afin d'encourager les citoyens au travail. Périclès enfin se vantait d'avoir entrepris de grands travaux publics parce qu'il avait par ce moyen dirigé l'activité des Athéniens vers les arts, vers l'industrie, et contribué à enrichir la cité tout en la rendant plus belle.

Mais l'opinion publique ne suivait pas volontiers, à cet égard, l'inspiration de Thémistocle et de Périclès. Après avoir dit qu'en Égypte les guerriers vivent dans l'oisiveté, Hérodote ajoute :

« Je ne sais si les Grecs ont reçu ces usages des Égyptiens, puisque je vois les Thraces, les Scythes, les Perses, les Lydiens et presque tous les Barbares mettre au dernier rang dans leur estime ceux des citoyens qui ont appris les arts mécaniques, ainsi que leurs descendants, et considérer comme plus nobles les hommes qui s'affranchissent du travail manuel, notamment ceux qui s'adonnent à la guerre. Ces idées sont celles de tous les Grecs, surtout des Lacédémoniens; les Corinthiens sont ceux qui méprisent le moins les artisans. » (II, 167.)

Ce préjugé était encouragé par les philosophes les plus éminents qui, sur ce point, ne faisaient qu'exagérer les idées des classes supérieures. « Les arts manuels, dit Xénophon (*Économique*, IV, 2), sont justement décriés; car ils minent le corps de ceux qui les exercent; ils les forcent à vivre assis, à demeurer dans l'ombre, parfois à séjourner près du feu. Or, quand les corps sont efféminés, les âmes perdent bientôt toute leur énergie. » « Les arts manuels, dit Aristote, ne laissent pas le temps de songer à l'État; ils ne permettent pas à l'intelligence de se développer librement et de s'élever. » Aussi interdit-il aux jeunes gens « les occupations d'artisans ». Il n'y a, d'après lui, qu'une légère différence entre l'ouvrier libre et l'esclave. « Travailler pour un individu, c'est être esclave; travailler pour le public, c'est être ouvrier et mercenaire. »

(Caillemer, *Dict. des antiqu.*, I, pp. 441-443.)

2. — ÉLOGE DE L'AGRICULTURE

Socrate: « L'agriculture est une source de plaisir, de prospérité pour la maison, et d'exercice pour le corps qu'elle met en état d'accomplir tous les devoirs d'un homme libre. D'abord, tout ce qui est essentiel à l'existence, la terre le procure à ceux qui la cultivent; et les douceurs de la vie, elle les leur donne par surcroît. Ensuite, les parures des autels et des statues, celles des hommes eux-mêmes, avec leur cortège de parfums suaves et de délices pour la vue, c'est encore elle qui les fournit. Ajoute mille aliments qu'elle produit ou qu'elle développe; car l'élève

des troupeaux se lie étroitement à l'agriculture; de telle sorte qu'elle nous donne de quoi sacrifier pour apaiser les dieux et subvenir à nos propres besoins.

« D'ailleurs, en nous offrant une variété si abondante, elle n'en fait point le prix de la paresse; elle nous apprend à supporter les froids de l'hiver et les chaleurs de l'été. L'exercice qu'elle impose à ceux qui travaillent la terre de leurs mains leur donne de la vigueur; et, quant à ceux qui dirigent les travaux, elle les trempe virilement en les éveillant de bon matin, et en les obligeant à de longues marches....

« La terre encourage les cultivateurs à défendre leur pays les armes à la main, par ce fait que ses productions sont offertes à qui veut et deviennent la proie du plus fort. Est-il, en outre, un art qui rende plus apte à courir, à lancer, à sauter, qui paye d'un plus grand retour ceux qui l'exercent, qui offre enfin plus de charmes?... Pour moi, je m'étonnerais qu'un homme libre cherchât une position plus attrayante, ou une occupation plus agréable et plus utile à la vie. Ce n'est pas tout; la terre enseigne d'elle-même la justice à quiconque est en état de l'apprendre; car ses bienfaits sont en proportion des soins qu'on a pour elle. L'agriculture nous enseigne encore à nous aider les uns les autres. Pour marcher contre les ennemis, il faut des hommes, et c'est avec des hommes que se façonne la terre. Celui donc qui veut être bon cultivateur doit se préparer des ouvriers actifs et dociles; de même celui qui marche contre les ennemis doit avoir pour système de récompenser les hommes vaillants et de punir les gens indisciplinés. Ainsi le cultivateur ne doit pas encourager moins souvent ses travailleurs, que le général ses soldats. L'espérance, en effet, n'est pas moins nécessaire aux esclaves qu'aux hommes libres; elle l'est même plus, puisque c'est elle qui les engage à rester auprès de leur maître.

« On a dit une grande vérité, à savoir que l'agriculture est la mère et la nourrice des autres arts. Dès que l'agriculture va bien, tous les autres arts fleurissent avec elle; mais partout où la terre demeure en friche, la plupart des autres arts s'éteignent. »

(Xénophon, *Économique*, ch. v; trad. Talbot.)

3. — LE SERVAGE

La terre était exploitée soit par des serfs ou colons, soit par des fermiers libres, soit directement par le propriétaire.

Le servage ou colonat se maintint partout dans les cités aristocratiques, là où la loi et les mœurs interdisaient tout travail au citoyen. Il disparut, au contraire, assez vite dans les démocraties, notamment à Athènes.

En Laconie, les serfs portaient le nom d'*Hilotes*. L'État en était, à certains égards, le propriétaire, puisqu'ils ne pouvaient être affranchis que par son initiative ou avec son consentement; c'est en ce sens que Strabon les appelle des « esclaves publics ». Cela n'empêchait pas d'ailleurs que chacun d'eux eût son maître particulier. Il était défendu de vendre l'*Hilote* à l'étranger, comme un esclave ordinaire; on le fixait habituellement sur un lot de terre qu'il ne quittait jamais et qui passait à ses enfants. Il était astreint au payement d'une redevance annuelle. Le tarif variait, semble-t-il, selon qu'on avait affaire à un Messénien ou à un Laconien. Dans le premier cas, la part du maître était égale à la moitié de la récolte brute; dans le second, la proportion était sans doute un peu moindre. Elle avait été fixée une fois pour toutes à l'origine, et une imprécation religieuse frappait le propriétaire qui aurait essayé de l'augmenter. Comme le remarque Plutarque, c'était un moyen d'intéresser l'*Hilote* à la culture, puisqu'il bénéficiait seul de la plus-value du rendement. Il faut croire que la charge n'était pas trop lourde, puisqu'elle permettait à beaucoup d'entre eux d'amasser quelque argent. Vers le milieu du III^e siècle av. J.-C., le roi Cléomène offrit la liberté à tous ceux qui voudraient l'acheter pour cinq mines : six mille acceptèrent. Ils étaient assujettis à une autre obligation; ils servaient à l'armée, non pas accidentellement, comme les esclaves, mais régulièrement. Il est vrai que, s'ils se conduisaient bien, l'affranchissement venait parfois récompenser leur bravoure. Les auteurs prétendent qu'on les traitait

de parti pris avec une extrême dureté. Cette assertion paraît tout au moins fort exagérée. En réalité, les Spartiates les craignaient, parce qu'ils les savaient nombreux et prompts à la révolte. Ils exerçaient par suite sur eux une surveillance très active; ils multipliaient les mesures de police pour empêcher leurs conciliabules, pour conjurer leurs complots, et, si quelque trouble éclatait, ils se montraient impitoyables dans la répression, sauf quand ils étaient impuissants à les réduire par la force et que la prudence les obligeait à leur faire des concessions.

La condition des *Pénestes* de Thessalie, des *Mariandyniens* d'Héraclée Pontique, des *Clarotes* de Crète, était à peu près identique. Sur ces derniers, la loi de Gortyne nous fournit quelques détails nouveaux. Le serf crétois pouvait se marier et divorcer, sans avoir besoin d'aucune autorisation. Il devait prendre sa femme dans sa classe, mais non pas nécessairement parmi le personnel de son maître. Il n'avait pas toutes les prérogatives du père. L'enfant du serf était au propriétaire du mari, ou, sur son refus, au propriétaire de la femme. Le serf avait le droit d'acquérir et de posséder, tout au moins des objets mobiliers et du bétail. Nous ignorons si ces traits conviennent aux colons de tous les autres pays.

4. — CONTRAT DE FERMAGE

Beaucoup d'individus affermaient leurs terres. Le document ci-dessous donnera une idée des conditions ordinaires du contrat; il s'agit là d'un bien qui appartenait à un dème attique. Quand le propriétaire était un simple particulier, la durée du bail était assez courte; mais il n'y avait point de règle.

« Voici à quelles conditions les gens du dème d'Aixoné louent la terre de Phelleis à Autoclès, et à son fils Autéas, pour quarante ans, au prix de cent cinquante-deux drachmes par an, avec cette clause qu'ils devront planter cette terre et qu'ils la cultiveront à leur guise.

« Le loyer sera payé au mois d'Hécatombéon. S'ils ne le payent

pas, les Aixonéens auront la faculté de saisir les récoltes de la terre, et tout autre objet appartenant aux fermiers.

« Les Aixonéens s'interdisent de vendre ou de louer l'immeuble avant quarante années.

« Si les ennemis empêchent la culture ou font des dégâts, les Aixonéens recevront pour tout loyer la moitié des fruits produits par la terre.

« A l'expiration des quarante années, les fermiers remettront inuite la moitié de la terre, avec la même quantité d'arbres qu'aujourd'hui. Pendant les cinq dernières années, les Aixonéens auront le droit d'envoyer un vigneron sur le fonds.

« Le bail commencera, pour les céréales, avec l'archontat d'Eubule (345-344 av. J.-C.); pour ce qui concerne les plantations, l'année suivante.

« Les trésoriers du dème feront graver le contrat sur des stèles de pierre, que l'on placera l'une à l'intérieur du temple d'Hébé, l'autre dans le portique. Ils feront planter sur l'immeuble des bornes de trois pieds au moins de dimension, deux de chaque côté.

« Si quelque impôt (*εισφορά*) est établi sur l'immeuble par la république, les Aixonéens le payeront; si les fermiers le payent, ils en retiendront le montant sur leur loyer.

« Défense est faite de transporter aucune parcelle du sol ailleurs que sur un autre point du fonds.

« Si quelqu'un propose ou fait voter une modification à ce contrat avant les quarante années, les fermiers pourront lui intenter une action de dommage. »

(*Corpus inscriptionum Atticarum*, t. II, 1055.)

5. — LES PETITS PROPRIÉTAIRES

Il y avait en Grèce toute une classe de petits propriétaires qui faisaient eux-mêmes valoir leurs biens avec le concours de leur famille et de quelques esclaves. Hésiode nous en a nettement retracé la condition, les mœurs et les sentiments. Le propriétaire dont il parle possède deux charrues, dont une de recharge,

une paire de bœufs, et un personnel domestique. Il ne se contente pas de donner des ordres et de surveiller ses ouvriers; il travaille au milieu d'eux; il prend part à leur besogne; il sème, il moissonne, il fabrique lui-même ses instruments de labour; il montre surtout cette âpreté au gain, cet égoïsme, cet esprit d'ordre et d'économie qui caractérisent habituellement le paysan. « Il est favorisé de la fortune, celui qui en a obtenu un honnête voisin..... Emprunte à ton voisin dans une mesure convenable, et sois fidèle à rendre dans la même mesure; fais même davantage, si tu le peux, afin de t'assurer un secours pour le jour du besoin. » « Un peu mis avec peu, si la chose se répète, fera bientôt beaucoup. Qui ajoute à ce qu'il a est sûr d'éviter la faim. Ce qu'on garde en sa maison ne donne point de soucis. Votre bien est plus sûrement chez vous que dehors. Il y a du plaisir à prendre de ce qu'on a; il est dur de n'avoir où prendre..... Plus de biens demandent plus de soins, mais produisent davantage. » « Que ta demeure soit pourvue de tous les instruments de culture; n'aie jamais à les emprunter; on te les refuserait, et tu perdras ainsi le moment favorable, la saison du travail. Ne remets pas au lendemain, au surlendemain. Qui craint la peine, qui la diffère, ne remplit pas son grenier. C'est l'activité qui fait aller l'ouvrage, et le paresseux est toujours en lutte avec la misère. »

Plusieurs poètes comiques eurent l'idée de mettre en scène le campagnard athénien, et nous connaissons au moins par les titres une foule de pièces qui roulent sur ce sujet; preuve que cette classe avait quelque importance en Attique. C'est à elle qu'appartiennent ce Dercétès des *Acharniens* d'Aristophane, qui vient se plaindre que les Béotiens lui ont enlevé une paire de bœufs, ce Chrémyle du *Plutus*, qui mange les mêmes oignons sauvages que ses esclaves, ce Chrémès emprunté sans doute par Térence à Ménandre, et qui peine perpétuellement sur son bien, comme s'il n'avait point de serviteurs. On peut y rattacher encore ce Cliton et ce Héronax qui, dans l'*Anthologie*, s'expriment ainsi: « Cette petite métairie est à Cliton; ils sont à lui, ces quelques sillons à ensemencer, cette petite vigne qui est auprès, ce petit bois où l'on coupe quelques bourrées. Eh bien! sur ce

petit domaine, Cliton a vécu quatre-vingts ans. » « A Démèter, protectrice des vanneurs, aux Heures protectrices des sillons, le laboureur Héronax consacre de sa pauvre moisson cette part d'épis et de légumes variés. Il pose sur ce trépied de pierre cette petite offrande, prélevée sur sa petite récolte; il ne possède en effet qu'un bien mince héritage sur cette triste colline. »

6. — LES PROPRIÉTAIRES RICHES

L'Économique de Xénophon nous montre un type de propriétaire riche, qui, tout en exploitant lui-même ses terres, se borne à diriger les travaux, sans y prendre une part directe. Ischomachos a son domicile à Athènes; mais il va tous les jours sur son domaine, peu éloigné de la ville. Toute la besogne y est faite par des esclaves ou des affranchis. Il les achète encore mal dégrossis, et il s'applique à les dresser. Il sait à fond son métier; aucune partie de l'art agricole ne lui est étrangère; il n'a pas seulement les qualités morales d'un bon agronome, il en a encore toutes les connaissances techniques. Convaincu que rien ne vaut l'œil du maître, il est toujours au milieu de ses ouvriers, redressant celui-ci, louant celui-là, offrant à tous un modèle accompli d'application et de zèle, traitant chacun suivant son mérite, ayant enfin au suprême degré le don du commandement.

Tous les Athéniens n'étaient pas aussi attentifs, ni aussi experts. On en voyait qui n'aimaient pas la terre, et qui ne cherchaient qu'à s'en débarrasser. D'autres ne visitaient leurs exploitations qu'à de rares intervalles, par exemple au moment des semaines et de la moisson, et faisaient gérer leur domaine par un régisseur de condition servile. Mais, à côté des propriétaires que les nécessités de la politique, que les soucis du commerce ou de l'industrie, que leurs goûts même détournaient de la campagne, il n'en manquait pas qui, trouvant dans la vie rurale un grand charme ou un grand profit, prenaient fort à cœur leur métier. Le Strepsiade d'Aristophane, cet homme qui, malgré son mariage avec une femme distinguée, continuait d'habiter la banlieue, et d'exhaler une odeur de vendange, de fromage et

de laine, n'est pas un personnage de convention. Les orateurs nous en signalent plus d'un dont l'existence est à peu près pareille. Beaucoup de riches, tout en possédant une maison de ville, avaient leur domicile principal dans les dèmes rustiques. Au début de la guerre du Péloponnèse, quand les campagnards durent fuir devant l'ennemi et se réfugier dans Athènes, l'émigration fut considérable. Thucydide, qui a été témoin de ce spectacle, déclare que la plupart des anciennes familles n'avaient jamais cessé de résider en toute saison sur leurs terres ; leur départ fut pour elles un véritable exil.

La description que fait Théocrite du domaine d'Augias donne quelque idée du régime des terres en Sicile. En l'absence du maître, un esclave de confiance, assisté d'un nombreux personnel, remplit les fonctions d'intendant. Mais Augias s'occupe le plus possible de ses biens, espérant en retirer de cette façon un meilleur revenu, et, quand s'ouvre le récit, il est justement en train de surveiller les travaux. Xénophon nous représente les aristocrates de Mantinée vivant au milieu de leurs propriétés, et les exploitant sans intermédiaire. Philopœmen avait, aux environs de Mégalopolis, une belle ferme ; il s'y rendait chaque fois que les affaires publiques lui en laissaient le loisir ; c'était un plaisir pour lui de voir ses pâtres et ses vigneron à l'œuvre. Un historien vante les cultures de Coreyre, la beauté des maisons de campagne, le bon état des bâtiments ruraux, la multitude des bestiaux et des esclaves ; ce qui atteste un système d'exploitation directe plutôt que d'affermage.

Les travaux agricoles étaient exécutés surtout par des esclaves, et on plaçait à la tête de ceux-ci un régisseur qui était esclave lui-même ou affranchi. Parfois aussi on employait des ouvriers libres (*μισθωτοί*).

(D'après Guiraud, *La propriété en Grèce*, liv. III, ch. iv.)

7. — PRODUCTIONS DU SOL

Céréales. — Les seules que l'on connaît étaient le blé et l'orge. Les textes permettent aisément de constater qu'on les

récoltait en tout lieu. La culture pourtant n'en était pas répandue partout d'une manière uniforme. En Attique, l'orge était dix fois plus abondante que le blé, dans le cours du IV^e siècle, sauf sur les confins de la Béotie, où la proportion était de deux à un. A Scyros et à Myrina de Lesbos, le rapport était de trois à un ; à Héphæstia, de cinq à un ; à Imbros, de un à deux ; à Salamine, il n'y avait que de l'orge. Tanagra et Anthédon étaient pauvres en céréales. Il en était de même évidemment de toutes les contrées qui avaient de vastes pâturages, comme l'Arcadie, la Thessalie, l'Étolie, l'Acarnanie, ou d'importants vignobles, comme la plupart des îles.

Vin. — Dès l'époque homérique, le vin était la boisson ordinaire. On s'en servait encore dans les sacrifices et dans les cérémonies funèbres. Aussi la vigne était-elle fort commune. Un domaine ne paraissait bien constitué que s'il renfermait un vignoble. Il existait des vins de différentes qualités. Homère vante celui de Pramné, près de Smyrne, et celui de Maronée, sur la côte de Thrace ; ce dernier pouvait supporter vingt fois son volume d'eau. Au temps d'Aristophane, le vin était un des principaux produits de l'Attique. On savait reconnaître les mérites et les défauts de chaque vin. « Donnez à vos amis, les jours de fête, le vin qu'on appelle *saprias*, dit un poète comique, et à vos ennemis le vin de Péparèthe. » Le vin de Chio, surtout celui du canton d'Ariousia, avait la réputation d'être le meilleur de tous. Le littoral asiatique et la plupart des îles voisines, sauf Samos, produisaient des vins analogues, très recherchés des gourmets et excellents pour les malades ; tels étaient, d'après Strabon, les vins d'Éphèse, de Métropolis, du Mésogis, du Tmole, de la Catakékaumène, de Cnide et de Smyrne. Le même auteur loue le vin de Messine. Quelques-uns étaient assez chargés d'alcool pour se conserver pendant de longues années.

Fruits et légumes. — Parmi les arbres fruitiers, le plus répandu était l'olivier. Parfois c'était le fruit lui-même que les Grecs consommaient, généralement après l'avoir fait mariner ; mais on l'employait surtout à fabriquer l'huile. Le jardin d'Alcinoos, l'enclos de Laërte, dans l'*Odyssee*, renferme déjà des oliviers. Ils abondaient en Attique, et la loi défendait expressément

de les déraciner. Cette culture y était sans doute fort rémunératrice, car certaines propriétés en étaient totalement couvertes. Diodore déclare que ces arbres occupaient une bonne partie du territoire d'Agrigente, au grand profit des agriculteurs. Xénophon s'étonne qu'une contrée riveraine du Pont-Euxin en soit dépourvue. On les aperçoit en effet dans toute la Grèce, à Épidamne, à Sicyone, en Asie Mineure, dans les Cyclades, à Samos, en Crète, en Italie. — Le pays n'était pas moins riche en figuiers. On sait que les figues étaient un des aliments préférés des Athéniens; c'est au point que l'exportation en était prohibée. Elles étaient aussi produites par la Laconie, par Cythère, par Rhodes, Chio, Naxos, Paros, Ithaque; les plus grosses étaient celles d'Qlynthe. — Les Grecs récoltaient beaucoup d'autres fruits, en particulier la pomme, la poire, le coing, la grenade, l'amande, la châtaigne, la noix, la prune. — Ils avaient de même une grande variété de légumes; il suffira d'indiquer la fève, la lentille, le pois chiche, le lupin, le chou, le navet, le radis, l'artichaut, la laitue, l'oignon, l'ail, le poireau, le cornichon, le potiron, le melon ou la pastèque, la carotte.

Plantes textiles. — Les auteurs nous signalent une espèce de lin, que l'on semait à Amorgos, et dont on faisait des étoffes très estimées pour les costumes de femmes. L'Élide donnait à l'industrie une matière analogue appelée *byssos* et qui servait à fabriquer des tissus très légers. Néanmoins les Grecs allaient de préférence chercher leur lin au dehors, surtout en Égypte et en Colchide. Pline vante le chanvre d'Alabanda et de Mylasa en Asie; il n'ajoute pas que cette plante ne vint que là.

Bois. — L'Hellade était primitivement très boisée. Il semble même que les montagnes eussent gardé leurs forêts jusqu'à une époque assez voisine du ^{ve} siècle. Mais les progrès des constructions navales et du défrichement détruisirent peu à peu les hautes futaies, sauf en Arcadie, en Eubée, et dans les régions de l'Olympe et du Parnasse. Partout ailleurs, il n'y eut guère que des taillis, bons tout au plus à procurer du bois de chauffage et du charbon. Quant aux bois de charpente, il fallait les importer de la Macédoine, de la Thrace ou des bords de la mer Noire.

(D'après Guiraud, *La propriété en Grèce*, liv. III, ch. vi.)

8. — PRODUCTION DU BÉTAIL

Les pâtrages n'étaient pas rares dans le monde hellénique. Euripide appelle la Messénie une contrée « sillonnée en tout sens de cours d'eau, et favorable aux bœufs et aux moutons ». Dicéarque dit que la plaine de Thèbes était très propre à nourrir des chevaux. Strabon loue beaucoup à cet égard l'Arcadie, l'Étolie, l'Acarnanie, la Thessalie. D'après Xénophon, on rencontrait dans la Chersonèse de Thrace d'excellents terrains de pâture. Les vallées d'Asie Mineure, celles par exemple de Magnésie et de Colophon, étaient dans le même cas. Au reste, il n'était pas de canton si âpre et si stérile qui n'offrit quelque subsistance aux moutons et aux chèvres. Partout où le sol s'y prêtait, on pratiquait volontiers l'élevage. A Orchomène de Béotie, les pacages publics étaient si vastes qu'un seul individu obtint la faveur d'y envoyer deux cent vingt têtes de gros bétail et mille de petit. La Thessalie ne cessa jamais d'être riche en chevaux, et l'Arcadie en moutons.

Le cheval était peu employé dans les travaux des champs; mais on s'en servait pour la monture et pour le trait. Par devoir civique, autant que par goût, la classe aristocratique aimait de concourir dans les jeux, et l'on sait que les courses de chevaux et de chars étaient le grand attrait de ces solennités. Il fallait enfin compter avec les besoins de l'armée. Les principaux centres de production étaient : l'Étolie, la Thessalie, l'Acarnanie, l'Épire, l'Eubée, la Béotie, Sicyone, Épidaure, l'Arcadie, l'Élide, la Sicile, la Cyrénaïque et certaines parties de l'Asie Mineure.

L'âne n'est mentionné qu'une fois dans Homère, et pas une fois dans Hésiode; il est donc probable qu'à l'origine il était peu utilisé. Dans la suite, il fut beaucoup plus prisé comme bête de somme et de monture; on en arriva même à manger sa chair. Les plus estimés étaient ceux d'Arcadie. Ceux de Cyrène, de Thessalie et d'Épire avaient également quelque réputation.

Le mulet était fort précieux dans un pays aussi accidenté que la Grèce; il labourait, portait les fardeaux, traînait les chars et les autres véhicules; enfin il figurait aux courses d'Olympie.

Le bœuf était l'animal de travail par excellence. A l'époque homérique, sa viande entrait pour une large part dans l'alimentation. Avec le temps, les goûts changèrent, et, sans y renoncer tout à fait, on adopta peu à peu un régime différent. Dans les villes gouvernées par la législation de Pythagore il était défendu d'envoyer à la boucherie un bœuf de labour. En Attique, on évitait d'immoler ces animaux aux dieux, quand cela était préjudiciable à l'agriculture. Partout, du reste, on était libre de transformer un bœuf vieilli et fatigué en bœuf d'engraissement. La race la meilleure était originaire d'Épire. L'Eubée, la Cyrénaique, la Messénie, le Pont, la Béotie, avaient aussi les leurs. On tirait parti du lait de vache pour la fabrication du fromage; pourtant cette denrée ne commença à être largement consommée que dans les deux derniers siècles avant notre ère.

D'après l'historien Philochore, il y eut un temps où la loi athénienne défendait de manger de l'agneau, et Androton va jusqu'à dire qu'on devait s'abstenir de tuer les brebis dont la toison n'avait jamais été coupée et qui n'avaient pas porté. Cette règle, si elle existera, tomba bientôt en désuétude. Néanmoins les Grecs élevaient l'espèce ovine moins pour sa chair que pour son lait et sa laine. De tous les fromages de brebis, le plus fameux était celui de Cythnos. Sa bonté venait d'une espèce d'herbe qui poussait dans cette île. On eut l'idée de la semer dans les autres Cyclades, puis dans le reste de la Grèce, et l'industrie fromagère y gagna. Les plus belles laines étaient fournies par l'Attique, Tarente et Milet. On citait encore les races d'Épire, de Béotie, d'Arcadie, de Sicile, de Mégare, d'Achaïe, d'Eubée et de la mer Égée.

Les chèvres offraient cet avantage d'être très faciles à nourrir; elles étaient par suite la ressource des contrées montueuses et stériles. Aussi abondaient-elles dans les îles, notamment à Scyros, Icaria, Naxos et aux Arginuses. En Attique, elles étaient également très nombreuses. Leur lait donnait une quantité considérable de fromage.

Il résulte d'un passage de Platon que les porchers étaient un élément essentiel de la population d'une cité. La viande de porc était en effet fort goûtée chez les Grecs. Dans les campagnes de

l'Attique, il n'y avait presque pas de petit ménage qui n'eût son cochon. Mis à l'engrais, cet animal procurait de jolis bénéfices; il pullulait surtout à Mégare, en Béotie, en Arcadie, en Étolie, en Acarnanie, en Sicile.

A tous ces produits il faut ajouter les volailles, telles que le paon, la pintade, le faisan, le poulet, le pigeon, l'oie et le canard.

(D'après Guiraud, ouvrage cité, liv. III, ch. vi.)

9. — L'INDUSTRIE EN GRÈCE

Dès l'époque homérique, il y eut une certaine industrie en Grèce; mais cette industrie, encore très rudimentaire, se bornait à fabriquer les objets les plus usuels et les plus communs. Tous les objets de luxe venaient de l'étranger. Jusqu'au milieu du vi^e siècle, « les familles riches s'habillèrent d'étoffes égyptiennes ou phéniciennes, couvrirent le sol de leurs maisons de tapis de Sardes, burent ou mangèrent dans de la vaisselle de métal faite à Tyr ou à Sidon ». (Rayet, *Hist. de la céramique grecque*, p. 41.)

A la longue pourtant l'industrie hellénique se développa, d'abord en imitant de fort près les produits orientaux, puis en inventant à son tour. Les Grecs attirèrent à eux des ouvriers du dehors; ils se procurèrent des moules, des modèles; ils en créèrent eux-mêmes, quand leur goût se fut formé; si bien qu'ils finirent par ne plus guère importer d'objets fabriqués, et par en exporter dans toutes les directions. Nous n'avons pas à suivre ici tous ces progrès. Ils furent loin d'ailleurs d'être uniformes pour les différentes cités. Tout dépendit des circonstances plus ou moins favorables où chacune d'elles se trouva, de sa situation, des ressources naturelles de son territoire, parfois de son gouvernement. Une de celles qui furent à cet égard le plus précoce est Corinthe; dès le vi^e siècle, ses vases peints pénétraient jusqu'en Étrurie. Athènes fut plus en retard; mais, à peine engagée dans cette voie, elle ne tarda pas à éclipser tous ses rivaux. « Sous l'influence des lois de Solon et de la domination intelligente de Pisistrate, la ville, auparavant

petite et pauvre, atteignit, au milieu du v^e siècle, un haut degré de prospérité. L'exploitation du plomb argentifère du Laurion mit entre les mains de ses habitants de grandes quantités d'argent, et cette richesse nouvelle donna un rapide essor à l'industrie et au commerce. La population libre demanda à l'industrie et à la marine les ressources que la stérilité du sol lui refusait, et qu'elle ne voulait pas chercher dans le pénible travail des mines. De toutes parts se fondèrent des fabriques de meubles, d'armes, d'étoffes, de vases surtout. Athènes devint et resta désormais une cité manufacturière, et la conquête de Salamine, une guerre victorieuse contre Égine, lui permirent de lancer sans crainte sur la mer Égée des navires, chargés d'aller répandre au loin les produits de ses ateliers. » (*Ibid.*, p. 97.)

Dans le domaine industriel, les Grecs déployèrent les mêmes qualités que partout ailleurs; ils eurent une habileté de main extraordinaire, un génie d'invention toujours en éveil, un flair singulier pour deviner les goûts de leurs clients, enfin une adresse surprenante à s'ouvrir sans cesse des débouchés nouveaux.

10. — DIVISION DU TRAVAIL INDUSTRIEL

« Dans les petites villes, ce sont les mêmes individus qui font lit, porte, charrue, table, et qui même bâtissent les maisons; heureux quand ces métiers donnent de quoi manger à qui les exerce! Or il est impossible qu'un homme qui fait tant de métiers les fasse bien tous. Dans les grandes villes, au contraire, où une foule de gens ont besoin des mêmes objets, un seul métier nourrit son homme; quelquefois même il n'exerce pas tout son métier: l'un fait des chaussures d'hommes, l'autre des chaussures de femmes; l'un vit seulement de la couture des souliers, l'autre de la coupe du cuir; l'un taille les tuniques (*χιτώνας*), l'autre se contente d'en assembler les parties. Nécessairement un homme dont le travail est borné à un ouvrage restreint doit y exceller. »

(Xénophon, *Cyropédie*, VIII, 2-5; trad. Talbot.)

11. — ORGANISATION DU TRAVAIL INDUSTRIEL

Il y avait à Athènes deux sortes d'ouvriers, les esclaves et les hommes libres.

Les esclaves eux-mêmes se divisaient en deux catégories, suivant qu'ils travaillaient pour le compte de leur maître ou pour leur propre compte. Les premiers étaient groupés dans des ateliers. Il existait des usines en Grèce, mais elles étaient beaucoup moins vastes que chez nous, par la raison que l'on ne s'y servait point de machines et que tout s'y faisait à la main. On réunissait dans un même atelier vingt, trente, quarante, cent, cent vingt esclaves, pas davantage; en tout cas, nous ne connaissons pas de chiffre supérieur à ce dernier. Ces hommes étaient nourris, logés, vêtus par leur maître, et tout le bénéfice de leur travail était pour lui.

On pratiquait encore un autre système. Pour se garantir contre tout risque et pour s'affranchir des ennuis de la surveillance, le maître autorisait souvent ses esclaves à travailler pour autrui, sous la condition qu'ils lui abandonneraient une partie déterminée de leur salaire; c'est ainsi que Nicias louait aux concessionnaires de mines 1000 esclaves qui lui rapportaient un revenu net de 1600 francs par jour. Parfois aussi un maître permettait à ses esclaves de travailler pour leur compte, moyennant une redevance fixe de tant par tête et par jour. Timarque, par exemple, possédait une dizaine d'esclaves corroyeurs qui formaient une espèce de société coopérative dirigée par l'un d'entre eux; chacun versait entre ses mains 2 oboles par jour (0 fr. 52), et leur chef, 5 (0 fr. 48). Tous ces revenus étaient assez élevés, si on les compare au prix habituel des esclaves. Il atteignait 40 pour 100 dans les mines, et 15, 20, même 50 pour 100 dans les autres industries. Mais on sait qu'en Grèce le taux normal de l'intérêt était de 12 pour 100; de plus l'esclave était un capital qui se détériorait par le travail même, et il fallait que cette dépréciation fût compensée par un supplément d'intérêt.

Ces gros industriels à esclaves étaient soit des citoyens, soit des étrangers domiciliés. Les documents nous en font connaître un assez grand nombre. Nausicydès, minotier; Cyrénos, boulanger « vivant largement »; Déméas, fabricant de chlamydes; Cléon et Anytos, corroyeurs; le père de Démosthène, armurier et ébéniste; le banquier Pasion, fabricant de boucliers; Hyperbolos, fabricant de lampes; le père d'Isocrate, luthier; Cléophon fabricant de lyres; Léocrate, « qui occupe des ouvriers forgerons »; Képhalos, le père de l'orateur Lysias, fabricant de boucliers.

Il y avait en outre, à Athènes et ailleurs, de petits patrons. Ainsi l'on voyait sur l'agora une foule de boutiques de droguistes, de coiffeurs, de cordonniers et d'autres gens de métier. D'après Xénophon, l'Assemblée du peuple comprenait en majorité des foulons, des cordonniers, des maçons, des chaudronniers, des laboureurs, des marchands, des brocanteurs. Ces individus, avec une mise de fonds très modeste, se procuraient l'outillage nécessaire, et ils travaillaient directement pour la clientèle. Ils se faisaient aider soit de leurs enfants, soit d'un ouvrier libre, soit d'un esclave qui leur appartenait en propre ou qu'ils louaient. Les professions étaient généralement héréditaires. C'est la règle ordinaire dans les sociétés simples, comme dans la société hellénique; de plus la loi imposait à tout citoyen pauvre ou peu aisé l'obligation d'apprendre un métier à son fils, et il était naturel qu'il lui apprît le sien.

Quelques indices donnent à penser que la concurrence des esclaves amena la diminution graduelle de cette classe, et qu'après les malheurs de la guerre du Péloponnèse beaucoup de petits patrons tombèrent au rang d'ouvriers mercenaires. Ceux-ci furent donc, au IV^e siècle, plus nombreux qu'au V^e, et ils ne trouvaient pas toujours de l'emploi.

On distinguait en Grèce le travail à la journée et le travail à la tâche. Nous possédons une inscription où certains ouvriers sont payés d'après le travail accompli, tandis que d'autres travaillent à tant par jour. A Paros, un officier de police appelé l'agorânone veillait « à ce que les journaliers et leurs patrons ne se fissent mutuellement aucun tort, obligeant les premiers à remplir

leurs engagements, les seconds à payer leurs salaires sans procès ». (Rangabé, *Antiquités helléniques*, 770 B.) Platon veut que les litiges de cette nature soient jugés par les commissaires de police (astynomes) jusqu'à concurrence de 50 drachmes, et au-dessus par les tribunaux. (*Lois*, VIII, p. 847.) Nous ignorons s'il reproduit ici une loi athénienne.

Le taux des salaires était évidemment très variable. Voici quelques chiffres qu'on rencontre dans les documents. Un portefaix gagnait 4 oboles par jour (0 fr. 64); un manœuvre de maçon, 5 oboles (0 fr. 48). Les scieurs de pierre qui furent employés à la construction du temple d'Érechthée recevaient une drachme (0 fr. 98); on paya de même les ouvriers qui travaillèrent à un autre édifice public, peut-être le Parthénon ou les Propylées. Le travail de nuit était plus lucratif; on cite deux jeunes gens qui, occupés la nuit dans un moulin, gagnaient 2 drachmes (1 fr. 96) chacun.

Pour peindre à l'encaustique une cimaise du Parthénon, on payait 5 oboles (0 fr. 80) par pied courant; pour la cannelure d'une colonne, on comptait de 18 à 20 drachmes (17 à 19 fr.), et on en comptait 60 (59 fr.) pour de petites statues travaillées seulement à leur partie antérieure; pour fouler un himation, on ne demandait pas plus de 3 oboles (0 fr. 48).

Un dernier point à noter, c'est que les femmes étaient employées dans l'industrie, principalement au tissage des étoffes.

(D'après Büchsenschütz, *Besitz und Erwerb im griechischen Alterthume*, pp. 536 et suiv.; Brants, *De la condition du travailleur libre dans l'industrie athénienne*, pp. 6 et suiv., et Caillemer, *Dict. des antiq.*, I, pp. 321 et 445.)

12. — LES MINES

La Grèce produisait trois métaux principaux: le cuivre, l'or et l'argent. Le cuivre se trouvait surtout dans l'île de Chypre et dans l'île d'Eubée; l'or, dans l'île de Siphnos, dans celle de Thasos, en Thrace, en Macédoine, dans quelques contrées de la Thessalie, et en Épire; l'argent, à Siphnos, en Macédoine, en

Épire, et en Attique. De tous les districts miniers, le plus célèbre était celui du Laurion, dans l'Attique méridionale, où le plomb argentifère abondait. « Le gisement métallique, dit un écrivain du IV^e siècle av. J.-C., loin de s'épuiser, semble s'étendre chaque jour davantage ; dans le temps même qu'on y employait le plus de bras, pas un seul homme n'a manqué d'ouvrage ; c'était l'ouvrage, au contraire, qui excédait le nombre des ouvriers. Et maintenant encore, pas un propriétaire de mines ne réduit son personnel ; chacun même s'efforce de l'accroître le plus possible. » (Xénophon, *Revenus d'Athènes*, ch. iv.)

« La législation athénienne sur les mines était fondée sur les mêmes principes que la nôtre. Les mines étaient concédées par l'État aux particuliers moyennant un prix fixe. Le concessionnaire s'engageait à exploiter, et à payer à l'État une redevance annuelle égale au vingt-quatrième du produit. L'inexécution de ces obligations pouvait entraîner la déchéance de la concession. Les demandes de concession étaient publiées par affiches. La concession était faite d'après un plan indiquant le périmètre de la surface concédée. » (Dareste, *Plaidoyers civils de Démosthène*, t. I, p. 272.)

Une mine appartenait tantôt à un seul individu, tantôt à un groupe d'actionnaires ; Hypéride en cite une « où la plupart des citoyens riches avaient des parts ».

L'usage des machines étant inconnu, tout le travail était fait par des esclaves. On exploitait de deux façons différentes. Ou bien le concessionnaire affermait la mine, garnie ou non d'esclaves, à un ou plusieurs individus, qui lui payaient une redevance fixe, en gardant pour eux le surplus du produit ; c'est de quoi le discours de Démosthène *Contre Panténète* nous offre un exemple. Ou bien encore le concessionnaire exploitait lui-même en se procurant, par achat ou par location, les esclaves nécessaires ; ce dernier système paraît avoir été le plus usité.

L'imperfection de leurs procédés métallurgiques empêchait les Athéniens de retirer du minerai tout l'argent qu'il renfermait. C'est au point qu'aujourd'hui les usines du Laurion ne font guère que traiter les scories entassées par les anciens. Néanmoins le rendement des mines était fort rémunérateur. L'auteur du

traité des *Revenus d'Athènes* atteste qu'il enrichissait une foule de particuliers ; nous savons d'ailleurs qu'un esclave loué à un exploitant rapportait en moyenne à son maître 40 pour 100 de sa valeur.

13. — LE COMMERCE EN GRÈCE

Au temps d'Homère, il y avait déjà dans le monde hellénique une certaine activité commerciale. Mais, outre qu'elle était entravée par la piraterie, alors très florissante, on remarque que le trafic avec le dehors se faisait principalement par l'intermédiaire des étrangers. Peu à peu, pourtant, les Grecs se familiarisèrent avec la mer. L'exemple fut donné par les villes du littoral asiatique, et suivi par celles de la Grèce propre. Le grand mouvement d'expansion coloniale qui commença au VIII^e siècle accrut encore ce goût pour le commerce, dont il était d'ailleurs un indice fort significatif, et les Grecs devinrent bientôt les premiers négociants de la Méditerranée orientale. Depuis le fond de la mer d'Azof jusqu'à la Toscane actuelle, leurs navires allèrent partout chercher des objets d'alimentation ou des matières premières, et porter les produits de l'industrie nationale. Pendant plusieurs siècles, les grandes places de commerce furent Égine, Corinthe, les villes d'Eubée, l'île de Délos, Milet, Samos, Phocée, Rhodes, Éphèse, et la plupart des cités d'Asie Mineure. Mais, à partir du VI^e et surtout du V^e siècle, Athènes les éclipsa toutes. « Tout ce qu'il y a de meilleur en Sicile, disait un Athénien, en Italie, à Chypre, en Égypte, en Lydie, dans le Pont, dans le Péloponnèse et ailleurs, tout cela se concentre chez nous. » Il suffit de parcourir les plaidoyers civils de Démosthène pour se convaincre qu'Athènes était en relations d'affaires avec le Bosphore (Crimée), l'Égypte, Rhodes, la Thrace, Byzance, Chalcédoine, Cyrène, la Sicile. Parmi les étrangers qui fréquentaient son port du Pirée, le même auteur nous signale des individus de Marseille, de Byzance, de Phénicie, de Phasélis, d'Halicarnasse, de Chypre, d'Héraclée Pontique. La diffusion des céramiques de provenance attique permet de tracer, pour ainsi dire, les limites

de l'horizon commercial des Athéniens. Or ces poteries se trouvent en abondance à Éleusis, Tanagra, Thèbes, Thespies et Thisbé de Béotie, dans la Locride et la Phocide, à Tégée dans le Péloponnèse, à Rhodes et Chypre, en Cyrénaïque, en Asie Mineure, en Crimée, en Sicile, et dans l'Italie centrale.

14. — LE MARCHÉ DES VILLES GRECQUES

Le marché des villes grecques ou *agora* n'était pas une place exclusivement réservée aux marchands. A Athènes, on y trouvait des édifices importants, le palais du sénat, des tribunaux, des temples; on y voyait ces belles allées de platanes et de peupliers que Cimon avait fait planter; là aussi étaient les statues des héros éponymes dont le piédestal recevait certaines affiches officielles, et la tribune où montait le héraut pour les proclamations et les adjudications. C'était au milieu de tous ces édifices et autour d'eux que se groupaient les marchands.

Il y avait des emplacements affectés à chaque genre de produits, et chacun était désigné par le nom de la denrée qu'on y vendait; c'est ainsi qu'on allait « au fromage », « au poisson », « aux poteries », « au vin », etc. Les marchands étaient installés les uns en plein air, d'autres sous de modestes tentes d'étoffe, d'autres dans de petites boutiques mobiles, faites de clayonnage ou de roseaux. Quelques-uns avaient de véritables magasins. Des ateliers de toutes sortes étaient établis dans le voisinage et finissaient par se confondre avec l'agora. Sur la place même, assis devant leurs comptoirs (*τράπεζαι*), se tenaient les banquiers ou trapézites. A peu de distance stationnaient les hommes libres ou esclaves qui voulaient louer leurs services.

Quelquefois les cités firent construire des bâtiments spéciaux pour les marchés. A Athènes, il y avait, depuis Périclès, une halle pour la vente des farines; à Mégare, il y en avait une pour la vente des parfums. Dans quelques villes, surtout en Asie Mineure, il existait de véritables bazars, distincts les uns des autres, et séparés par de petites rues.

Une femme riche ou aisée n'allait jamais au marché; elle n'y

envoyait même pas habituellement ses femmes de service. C'était le mari lui-même qui, s'il ne chargeait pas de ce soin un esclave, allait acheter les provisions et les faisait ensuite transporter chez lui par un commissionnaire. Il n'était pas rare de voir un soldat en grande tenue marchandant des sardines ou des figues, et l'on pouvait à la rigueur rencontrer, comme la *Lysistrata* d'Aristophane, des officiers de cavalerie qui portaient gravement une purée de légumes dans leur casque. Théophraste et Pollux mentionnent, il est vrai, le *marché des femmes*; mais c'était là sans doute soit le marché où se vendaient les articles destinés aux femmes, soit le marché où les vendeuses étaient des femmes.

Il y avait des règlements de police que les *agoranomes* faisaient respecter. Ainsi le marché au poisson ne pouvait commencer que lorsqu'une cloche en avait donné le signal. Les poètes comiques mentionnent encore certains détails : défense aux poissonniers d'arroser les poissons qui n'étaient point frais, défense au vendeur de rien rabattre du prix d'abord demandé; mais ces détails, le second notamment, sont suspects.

(Caillemer, *Dict. des antiqu.*, I, p. 15.)

43. — PRATIQUES DES MARCHANDS

Voici un passage de Platon où l'auteur fait allusion aux pratiques habituelles des marchands :

« Tout homme doit mettre sur la même ligne l'altération des marchandises, le mensonge et la tromperie, et c'est une maxime détestable que celle qui est dans la bouche du vulgaire, à savoir que ces sortes de fraudes, quand elles sont faites à propos, n'ont rien que de légitime.... Que personne ne se rende coupable, ni en paroles ni en actions, de mensonge, de fraude, d'altération, prenant en même temps les dieux à témoin qu'il ne trompe point.... Que celui qui vend au marché un objet quelconque ne mette jamais deux prix à sa marchandise; mais qu'après le premier prix fait, s'il ne trouve point d'acheteur, il la remporte, pour la remettre en vente une autre fois; et que,

dans le même jour, il ne hausse ni ne baisse sa première estimation. Qu'il s'abstienne aussi de vanter sa marchandise et d'y ajouter des serments. »

(Platon, *Lois*, XI, p. 916-917.)

16. — FOIRES

Des foires avaient lieu auprès de tous les grands sanctuaires, qui, on le sait, attiraient une foule de pèlerins et de curieux. Les lignes suivantes d'une inscription du Péloponnèse donneront une idée des règlements de police qui y étaient en vigueur :

« Les *hieroï* détermineront l'emplacement où se feront les ventes. L'agoranome de la ville aura soin que les marchands vendent sans fraude et avec honnêteté, et qu'ils se servent de poids et de mesures qui soient d'accord avec les poids et les mesures de l'État. Il ne fixera ni un prix ni un temps pour la vente. Il n'exigera des marchands aucun droit de place. Les marchands qui ne se conformeront pas à ces prescriptions seront fouettés, si ce sont des esclaves, et condamnés à l'amende si ce sont des hommes libres. »

(Dittenberger, *Sylloge inscript. Græcar.*, 388, lignes 99 et suiv.)

17. — LÉGISLATION COMMERCIALE

Les marchandises importées en Attique ou exportées au dehors payaient un droit de douane égal à 2 pour 100 de leur valeur. Mais ce n'était pas là une taxe protectionniste ; c'était une taxe purement fiscale ; car le blé lui-même y était astreint, bien que la production indigène fût très inférieure à la consommation. — Par contre, la loi, dans certains cas, édictait des prohibitions fort rigoureuses. Ainsi il était défendu d'exporter le blé, les bois et d'autres denrées agricoles. Tout commerce fut pendant quelque temps interdit avec Mégare.

Il n'y avait à Athènes ni monopoles ni compagnies privilé-

giées, et chacun, citoyen ou métèque, faisait le commerce comme il l'entendait. Cette règle pourtant flétrissait quand l'intérêt public paraissait l'exiger. On voit par exemple que certains individus n'avaient pas le droit de naviguer vers l'Hellespont ou vers l'Ionie; c'était peut-être parce qu'ils y avaient commis auparavant des fraudes préjudiciables au renom d'Athènes. Il était interdit de prêter de l'argent sur un navire ou sur sa cargaison, si l'armateur ne s'engageait pas à rapporter au Pirée des céréales ou d'autres marchandises. Pour empêcher les accaparements du blé, la loi fixait la quantité que chaque particulier pouvait acheter.

Des faveurs spéciales étaient accordées aux commerçants. Habituellement on les dispensait du service militaire. Un texte ajoute même qu'on les exemptait de l'impôt sur le capital; mais ce n'est guère probable. Nulle part les marchands étrangers n'étaient aussi bien traités qu'à Athènes. Une loi citée par Démosthène portait « que les commerçants et les capitaines de navires pourraient se plaindre aux thesmothètes, s'il leur était fait quelque tort sur la place; les coupables étaient jetés en prison jusqu'à parfait payement des condamnations prononcées contre eux ». Le même auteur signale une autre loi dirigée contre ceux qui cherchent chicane aux armateurs et aux négociants; elle défendait d'intenter aucun procès à ces personnes, « à moins que le dénonciateur ne fût bien assuré de pouvoir faire la preuve de ses imputations ». On savait à Athènes que le temps est de l'argent. Aussi les procès commerciaux étaient-ils jugés, au IV^e siècle, dans le mois qui suivait l'introduction de l'instance, et de préférence l'hiver, quand la navigation chômait.

18. — LA POLITIQUE D'ATHÈNES ET LE COMMERCE DU BLÉ

Athènes tirait du dehors une bonne partie du blé qu'elle consommait; elle était donc intéressée à se ménager l'accès des contrées où il était le plus abondant, notamment de cette région du Bosphore Cimmérien qui correspond à la Russie méridio-

naie. C'est pour cette raison que Périclès eut soin d'y installer, sur quelques points fortifiés, des garnisons athéniennes. Après la guerre du Péloponnèse, on évacua ces postes lointains ; mais dès lors la politique constante d'Athènes fut d'entretenir les relations les plus cordiales avec les maîtres du pays. Nous avons toute une série de décrets rendus en l'honneur des souverains du Bosphore ; ils sont autant de témoignages du prix qu'on attachait à leur alliance.

Il fallait en outre que les communications fussent toujours libres avec les ports des terres à blé. Jamais les Anglais ne surveillèrent la route des Indes d'un œil plus jaloux que les Athéniens celle du Bosphore. Il y avait un passage qu'il importait surtout de garder, c'étaient les deux détroits qui relient l'Archipel à la mer Noire. Au temps de leur empire maritime (v^e siècle), les Athéniens s'étaient empressés de rattacher à leur autorité la ville de Byzance (Constantinople) ; de plus ils avaient envoyé dans l'Hellespont (Dardanelles) des commandants militaires, sans doute avec des troupes et une escadre, pour en faire la police ; enfin la Chersonèse de Thrace (presqu'île de Gallipoli) était tout entière une colonie d'Athènes, en relations permanentes avec la métropole. La victoire définitive de Sparte mit un terme à cet état de choses. Mais, aussitôt qu'ils se furent relevés de leurs défaites, les Athéniens portèrent de nouveau leurs regards sur les détroits, et une des premières cités qu'ils incorporèrent à leur empire restauré fut Byzance. La Propontide (mer de Marmara) était si bien pour eux le point vulnérable par excellence, que Philippe de Macédoine employa toutes les forces de son armée et toutes les ressources de sa diplomatie pour les y supplanter, et l'on vit Démosthène faire tout exprès le voyage pour conquérir l'amitié des inconstants Byzantins.

(Guiraud, *De l'importance des questions économiques dans l'antiquité*, p. 6.)

19. — LE COMMERCE DE L'ARGENT

Les Athéniens connaissaient comme nous l'art de faire valoir les capitaux. Ils distinguaient l'argent *oisif* et l'argent *qui travaille*. Ils se rendaient même compte que le crédit est l'âme du commerce. « Ce ne sont pas les emprunteurs, dit l'auteur du discours *Contre Phormion*, ce sont les prêteurs qui font la prospérité de toutes les professions maritimes. »

Il y avait parfois des prêts purement verbaux. Mais le plus souvent on rédigeait devant témoins un acte écrit qui était déposé chez une tierce personne.

Le créancier exigeait habituellement des garanties. Tantôt il prenait hypothèque sur les biens de son débiteur; tantôt il recevait de lui un objet en gage; enfin il arrivait presque toujours qu'un ou plusieurs individus se portassent caution de la solvabilité de l'emprunteur.

Deux clauses essentielles figuraient dans ces sortes de contrats: l'une stipulait le remboursement du capital à telle date; l'autre, le paiement des intérêts.

Si à l'échéance le capital n'était pas remboursé, on distinguait le cas où il y avait un gage hypothécaire ou autre, et le cas où il n'y en avait pas. Dans le premier cas, le créancier s'appropriait le gage jusqu'à concurrence de la somme due; dans le second, la dette était doublée.

Quant à l'intérêt, la loi n'en fixait pas le taux; elle s'en rapportait aux conventions des parties. Il variait suivant les circonstances, surtout suivant les risques que courait le capital. On a un exemple d'un intérêt de 5,14 pour 100; mais le taux le plus ordinaire était de 12 pour 100; parfois même on allait jusqu'à 20, 30 et 36 pour 100.

On trouvait beaucoup de particuliers qui prêtaient leur argent à autrui. Il n'est pas rare de voir mentionner des titres de créances dans les inventaires de successions. Mais il y avait toute une classe de personnes qui avaient la spécialité de faire le commerce de l'argent; c'étaient les banquiers, appelés *trapéziotes*.

zites, parce que leur comptoir s'appelait *trapéza* (table). Tous ceux que l'on connaît étaient étrangers ou affranchis. Voici quelles étaient leurs principales opérations :

1^o Ilsaidaient leurs clients dans la rédaction des contrats et les recevaient en dépôt.

2^o Ils se chargeaient de faire les paiements, soit avec les fonds que leur remettait le débiteur, soit en avançant eux-mêmes de l'argent. — Exemple : « Lycon d'Héraclée, étant sur le point de partir pour l'Afrique, régla ses affaires avec son banquier, et lui donna ordre de payer à Céphisiade 16 mines et 40 drachmes qu'il laissait chez lui. » (Démosthène, *Contre Callippe*, 3.) Timothée va quitter Athènes ; il attend des bois de Macédoine, et il convient avec son banquier qu'à leur arrivée, celui-ci payera les frais de transport (1750 drachmes) ; le banquier paye, « et inscrit Timothée comme son débiteur ». (Id., *Contre Timothée*, 29-30.)

3^o Ils ouvraient à leurs clients des comptes courants. Un jeune étranger vient à Athènes ; il confie au banquier Pasion les capitaux qu'il a apportés, et il les retire au fur et à mesure de ses besoins. (Isocrate, *le Trapézistique*, 4.)

4^o Ils faisaient le change de place. Un Athénien allait à Milet, et il ne voulait pas prendre des fonds avec lui, de peur de les perdre. Il versait une certaine somme à son banquier, et celui-ci écrivait à son correspondant de Milet qu'il eût à compter une somme égale au voyageur.

5^o Ils prêtaient de l'argent soit à des particuliers, soit, mais plus rarement, à des cités.

Un banquier opérait avec ses capitaux propres, et aussi avec les capitaux de ses clients. Pour inspirer de la confiance au public, il associait à son entreprise des espèces de commanditaires, qui lui fournissaient de l'argent et se portaient caution pour lui. Ceux-ci avaient droit à une partie des bénéfices, et, en revanche, ils étaient personnellement responsables à l'égard des créanciers. Les déconfitures étaient assez fréquentes, et il y avait alors liquidation ou faillite. C'est pour ce motif que les gens prudents plaçaient leurs fonds chez plusieurs banquiers différents ; ils divisaient ainsi les chances de perte. Le père de

Démosthène notamment avait « 2400 drachmes à la banque de Pasion, 600 à celle de Pylade, et 1600 chez Démomélès ».

20. — LE BANQUIER PASION

Vers la fin de la guerre du Péloponnèse, il y avait au Pirée une maison de banque dirigée par deux associés, Archestrate et Antisthène. Le premier avait un esclave, Pasion, qui s'était fait remarquer de bonne heure par son intelligence. Archestrate finit par l'affranchir, et par lui céder son affaire, de concert avec son associé. C'est contre ce Pasion qu'Isocrate écrivit, en 394, le discours intitulé *le Trapézitique*. Il le rédigea pour le fils de Sopæos, un de ces aventuriers grecs qui faisaient leur fortune auprès des princes à demi barbares du Bosphore Cimmérien et de la Thrace. Sopæos avait un fils qui voulut aller voir Athènes. Le père mit à sa disposition une forte somme et l'envoya au Pirée avec plusieurs cargaisons de blé et d'autres denrées. Le parvenu tenait à ce que l'héritier de sa fortune fit bonne figure à Athènes. Tout en jouissant des plaisirs de la grande ville, le jeune homme ne négligerait pas les affaires; il placerait les marchandises de son père; il entretiendrait ses relations, recouvrerait ses créances et surveillerait l'emploi de ses fonds.

Tout alla d'abord pour le mieux. Adressé par Sopæos à Pasion, le jeune homme trouva près de lui un accueil empressé et obséquieux. Pasion et ses associés étaient tout au service du voyageur. On lui procura des amis et des plaisirs; on reçut en dépôt tout l'argent qu'il tira de la vente des marchandises; on promit de l'intéresser dans les spéculations de la banque. Notre fils de ministre se livrait sans inquiétude aux enchantements de ce séjour longtemps désiré, et il trouvait qu'à Athènes les banquiers mêmes étaient de bien aimables gens.

Au bout de quelques semaines, on apprit qu'il y avait eu là-bas, dans le Pont, une révolution de palais. Sopæos avait déplu au prince; il avait été jeté en prison; ses biens étaient confisqués, et son maître Satyros allait envoyer à Athènes des délégués

chargés de rechercher et de saisir toutes les sommes que son ancien ministre y possédait. Peut-être même réclamerait-il l'extradition de son fils. Athènes avait pour son commerce des blés un tel besoin du bon vouloir de ces princes du Bosphore, que l'on ne risquerait pas de se brouiller avec lui pour une pareille bagatelle.

Éperdu, l'étranger alla trouver son bon ami Pasion, et lui conta son affaire. Le rusé personnage parut prendre une grande part à sa peine. Il s'agissait d'abord pour la banque de ne point se dessaisir des sommes qu'elle faisait valoir. Pasion conseilla donc au jeune homme de remettre sans difficulté aux représentants de Satyros les marchandises et le peu d'argent qu'il avait entre les mains; quant aux capitaux déposés chez Pasion, il en dissimulerait l'existence; il soutiendrait que, loin de rien posséder, il était débiteur du banquier et de plusieurs autres citoyens. L'étranger fut enchanté de l'idée, sans se douter que Pasion se préparait à le duper. Il ne tarda pas pourtant à s'en apercevoir. Inquiet des mesures que les Athéniens pourraient prendre contre lui, il résolut de partir pour Byzance. Il espérait que là il trouverait peut-être à recouvrer des sommes dues à son père; en tout cas, sa liberté et sa vie y seraient en sûreté. Byzance, ayant les blés de Thrace, n'avait pas besoin de ceux du Bosphore, et elle ne craignait pas les petits rois du Pont. Avant de s'embarquer, il voulut retirer son argent des mains de Pasion. Celui-ci le reçut avec politesse, mais avec embarras; il reconnaissait la dette, mais il avait engagé les fonds dans l'intérêt du déposant; il fallait du temps pour les recouvrer. Le client accepta la raison; mais, comme à de nouvelles démarches le banquier répondait toujours par les mêmes prétextes, il finit par concevoir des soupçons. Il envoya à Pasion deux de ses amis. Pasion alors changea de ton; il ne savait, disait-il, ce qu'on voulait; il n'avait rien reçu et ne devait rien; c'était au contraire lui qui était créancier de 300 drachmes. Il n'y avait pas à en douter: Pasion avait décidé de s'approprier les dépouilles du malheureux. Porter plainte était impossible. Il n'y avait point d'écrit, et le dépôt n'avait pas eu d'autre témoin qu'un esclave, préposé à la caisse de la banque. Au reste le

volé n'avait-il pas répété partout qu'il n'avait plus rien et qu'il vivait d'emprunts? Pasion était donc sûr de l'impunité.

Tout à coup la nouvelle arriva que Sopæos était rentré en grâce; le prince était même allé jusqu'à fiancer son propre fils à la fille du ministre. Cela changeait complètement la situation du client de Pasion. Aussi ce dernier se hâta-t-il de prendre ses précautions. Le plus pressé, c'était d'éloigner le caissier Kittos, unique témoin du versement fait par l'étranger. Pasion l'expédie secrètement au dehors, puis, payant d'audace, il accuse deux amis du plaignant, dont l'un s'appelait Ménexène, d'avoir suborné son employé, soustrait 6 talents à la banque par son entremise, et favorisé sa fuite. L'autre fut abasourdi d'une attaque aussi imprévue; il dut fournir caution, pour éviter d'être incarcéré, et brusquement il dut passer de l'état de demandeur à l'état de défendeur. Au lieu de démontrer qu'il était victime d'un vol, il fallait qu'il commençât par démontrer qu'il n'était point lui-même un suborneur et un voleur.

Heureusement, son ami Ménexène était un homme de tête. Loin de renoncer à la lutte, il partit à la recherche de Kittos. Il eut la chance de mettre la main sur lui et de le ramener à Athènes. Là, il pria Pasion de laisser appliquer son esclave à la torture. Pour empêcher son caissier d'entrer dans la voie des aveux, voici ce que Pasion imagina. Il affirma que Kittos était de condition libre et ne pouvait par conséquent être traité en esclave. Ménexène répond que Pasion ne veut que gagner du temps; il s'oppose à la mise en liberté provisoire de Kittos, à moins que Pasion ne fournisse à son tour une caution dont la valeur soit égale à celle des sommes dont la banque était débitrice. Pasion s'exécute et dépose 7 talents, plus de 40 000 francs, afin de conjurer la question et d'assurer les priviléges de la liberté à l'employé qu'il avait accusé récemment d'un grave abus de confiance. L'inconséquence était évidente. Pris à son propre piège, Pasion semblait se contredire. Il sentit qu'il lui serait difficile d'expliquer toutes ses démarches et qu'il était dans une impasse; il tenta de revenir sur ses pas. Il dit à ses adversaires qu'ils pouvaient interroger Kittos à leur guise. Ceux-ci

acceptèrent et convinrent de se rencontrer dans un temple avec Pasion, son esclave, et les personnes chargées de le faire parler. Mais, au jour fixé, le banquier s'opposa formellement à ce qu'on eût recours à la torture.

Cette obstination produisit un mauvais effet, et Pasion comprit qu'il était sage de transiger. Il eut une entrevue secrète avec le fils de Sopæos. Là, loin de toute oreille et de tout regard indiscret, il fut tout autre. D'un pan de son manteau il se cachait le visage comme un homme honteux de sa conduite; il pleurait, il disait qu'il avait fallu, pour le décider à nier le dépôt, de graves embarras d'argent; il s'engageait à restituer, pourvu qu'on n'ébruitât point l'affaire, et qu'on ne le perdit point de réputation. L'étranger crut à un repentir sincère; il promit à Pasion de se taire et lui accorda des délais. Trois jours après, dans un nouvel entretien, il fut stipulé que Pasion s'embarquerait pour le Bosphore avec son client, et que ce serait là qu'il lui rendrait l'argent. De cette manière, on n'en saurait rien à Athènes. S'il ne payait pas, Satyros serait pris pour arbitre; et au cas où le prince se prononcerait contre lui, il aurait à verser, outre le principal de la dette, une moitié en sus de la somme réclamée. Les clauses du contrat furent consignées par écrit, et l'acte fut confié à un capitaine du navire appelé Pyron, de Phères en Thessalie. Mais aussitôt Pasion corrompt un des esclaves du capitaine; il se procure ainsi le texte même de l'acte, le falsifie et le fait remettre en place par son complice. Il relève alors la tête et reprend son impudence ordinaire. Aux premières sommations de son client, qui le prie de partir avec lui, il répond qu'il s'y refuse. On insiste; il demande la production du contrat. On ouvre la pièce; et l'on y trouve, à la place de la convention primitive, une décharge générale donnée par l'étranger à son banquier. Il ne restait plus qu'une ressource au volé, c'était d'établir que Pasion avait commis un faux en écriture privée.

La chose souffrit encore quelque retard. L'étranger se rendit dans le Bosphore, accompagné par Kittos. Le jeune homme et l'esclave exposèrent l'affaire devant Satyros. Le prince se déclara incomptént. Il donna pourtant au fils de son favori une marque

de sympathie : il réunit les négociants athéniens qui étaient alors dans le port, et leur recommanda son sujet. De plus il écrivit au peuple athénien une lettre où il appelait sur lui la bienveillance des magistrats et des jurés. Ce fut ainsi, sous les auspices de son souverain et fort de son appui moral, que le client de Pasion, à son retour, soumit sa plainte devant le tribunal. Isocrate écrivit un plaidoyer pour lui ; mais nous ignorons s'il gagna son procès.

L'opinion publique ne paraît pas avoir été très sévère à Athènes pour des malices comme celles de Pasion : elles pouvaient entraîner une condamnation à des dommages-intérêts, mais non une condamnation pénale, ni par suite une véritable flétrissure. De plus la race grecque n'a jamais été exigeante en fait de moralité. Au surplus rien n'atteste que Pasion fût coupable. Nous connaissons l'accusation ; nous ne connaissons pas la défense, et il serait possible que le jeune étranger fût une espèce d'aventurier, qui en faisant sonner bien haut le crédit de son père auprès de Satyros, ami d'Athènes, espérait intimider Pasion par la menace d'un procès scandaleux et lui extorquer de l'argent.

La meilleure raison que nous ayons de suspendre notre jugement, c'est que la prospérité de Pasion ne fit que grandir, et cette prospérité ne pouvait naître que de l'estime inspirée à toute une vaste clientèle d'Athéniens et d'étrangers. Rappelant quarante ans plus tard les origines de cette fortune, très humble à ses débuts, Démosthène disait : « Pasion inspira confiance : or dans le monde qui vit à la Bourse et fait des affaires, la réputation d'homme laborieux jointe à celle d'honnête homme a une puissance merveilleuse. » Admettrait-on que, dans les premières années de sa carrière, Pasion aurait un jour cédé à la tentation ? Toujours est-il qu'il aurait profité de la leçon. Intelligent comme il l'était, il sentit bien vite que le plus habile était d'être probe. Son ancien maître Archestraté avait laissé des fonds dans la banque. Entre les mains de son successeur, cette maison devint la première d'Athènes ; les citoyens les plus riches et les mieux posés, Agyrrhios, Démosthène le père, Timothée, lui remirent leurs capitaux ou lui empruntèrent de

l'argent. Il rendit à l'État plus d'un service pécuniaire; il obtint donc aisément le titre de citoyen.

Il était encore à la tête de la maison en 372, et il mourut en 370, après une longue et douloureuse maladie. Dans l'intervalle, se sentant déjà âgé et souffrant, il mit ordre à ses affaires et régla l'avenir avec une sagesse qui fait honneur à son jugement. Son homme de confiance était alors Phormion, d'origine étrangère et servile, comme Kittos, qui s'était établi pour son compte. Phormion avait reçu la liberté; puis, à mesure que son maître vieillissait, il avait pris une importance de plus en plus grande dans la banque, et Pasion avait fini par le charger de tout le détail. On aurait pu croire que ce dernier laisserait sa maison à son fils Apollodore. Mais Apollodore avait d'autres visées. Son père l'avait élevé en fils de famille; il lui avait donné une éducation très soignée; il l'avait laissé fréquenter les écoles des rhéteurs, se lier avec des jeunes gens ambitieux et riches. Apollodore rêvait la politique, les honneurs, la puissance; peut-être eût-il rougi de s'asseoir derrière le comptoir paternel. Peut-être aussi Pasion n'avait-il pas une assez bonne opinion de lui pour en faire son successeur. Toujours est-il qu'il jeta les yeux sur Phormion pour continuer son œuvre. Il lui loua à la fois sa banque et une fabrique de boucliers. La location portait, pour la fabrique, sur le matériel et sur les esclaves qui y travaillaient; pour la banque, sur l'achalandage et sur l'usage des capitaux déposés. De plus, Pasion donnait sa garantie pour le remboursement de 11 talents, provenant des fonds de dépôt prêtés à divers par la banque sur hypothèque; Phormion, encore simple affranchi, aurait eu quelque peine à poursuivre devant les tribunaux le recouvrement de ces créances. Afin qu'il fût couvert de ce côté au regard des déposants, Pasion s'était reconnu débiteur de ces 11 talents. Le prix du bail était pour l'usine d'un talent (5894 fr.), et il semble qu'elle rapportât aisément cette somme; mais le loyer annuel de la banque avait été fixé à 100 mines (9820 fr.). Il paraît bien qu'il était très onéreux; car, huit ans après, quand Phormion se retira, les héritiers de Pasion ne louèrent pas la banque à un prix supérieur, quoiqu'elle eût prospéré dans l'intervalle.

Peu avant sa mort, Pasion prit ses dernières dispositions. Sa fortune était considérable. Il avait pour 20 talents d'immeubles, et près de 40 talents placés dans les affaires, en prêts maritimes, en hypothèques, en créances de toute nature, qui devaient être appuyées sur de solides garanties; c'était un total d'environ 60 talents (353 000 fr.). Comme il avait deux fils, dont un mineur, il choisit Phormion pour tuteur, tout en associant à cette responsabilité quelques parents et amis. Puis, pour être encore plus sûr de lui, il lui fit promettre d'épouser sa veuve Archippé; celle-ci aurait en dot 2 talents placés en Attique et dans l'île de Péparèthos, une maison d'habitation évaluée à 100 mines, le mobilier qui la garnissait, des servantes, des bijoux, tout ce qu'il lui fallait enfin pour soutenir son train de vie habituel. Nous savons par Démosthène que beaucoup de trapézites, à Athènes, à Égine et ailleurs, faisaient comme fit ici Pasion.

(D'après Isocrate, *le Trapézistique*; Démosthène, *Discours pour Phormion*; et Perrot, *Mémoires d'archéologie, d'épigraphie et d'histoire*, pp. 379-414.)

21. — UNE VILLE RICHE DE LA GRANDE-GRÈCE

Sybaris comptait, en dehors des esclaves, 300 000 habitants de condition libre. Son enceinte avait plus de 9 kilomètres de pourtour. Un fait donnera une idée de la richesse qui accompagnait ce développement de population; dans ses processions solennelles, Sybaris déployait 5000 cavaliers revêtus de l'équipement le plus somptueux. Or, dans les cités grecques, on n'était admis dans la cavalerie qu'en justifiant d'un revenu considérable. Qui disait cavalier voulait dire jeune homme riche appartenant à la classe des plus imposés. Athènes, dans son plus beau temps, n'en eut que le quart de ce qu'en avait Sybaris.

De grands travaux avaient assaini le sol naturellement humide qui servait d'assiette à la ville. Un système de canaux bien conçu procurait un écoulement vers la mer aux eaux de la

partie basse de la plaine, aujourd'hui revenue à l'état de maremme. Ces canaux étaient navigables, et les Sybarites s'en servaient pour transporter par bateaux à la ville ou jusqu'au port le vin très estimé qu'ils récoltaient en abondance sur les collines entourant cette région inférieure.

La fertilité du territoire était prodigieuse; Varron prétend que le blé y produisait au centuple. Athénée dit cependant que les céréales indigènes suffisaient à peine à la consommation de la ville. En dehors des vins, signalés comme l'objet d'un commerce étendu, l'agriculture fournissait à Sybaris beaucoup d'articles d'exportation. Ses campagnes produisaient de l'huile. Elle livrait au commerce le cuir des troupeaux de ses riches prairies, la laine des moutons qui paissaient dans les montagnes environnantes, les bois des forêts de ses montagnes et en particulier de la Sila, très recherchés pour les constructions navales, la poix recueillie sur la même montagne et qui passait pour la meilleure du bassin de la Méditerranée, la cire des abeilles qu'on y élevait en grande quantité. Elle avait aussi des mines d'argent, qui expliquent son abondant monnayage. Enfin, comme les Sybarites possédaient un port sur la mer Tyrrhénienne à Laos, et qu'ils étaient alliés d'une part avec les Milésiens, de l'autre avec les Étrusques, ils seraient d'entrepositaires à ces deux peuples. Les navires de Milet apportaient leurs marchandises à Sybaris même; les Étrusques apportaient les leurs à Laos; et entre ces deux points, les Sybarites se chargeaient du transit par terre. La chose était facile, car la distance n'est pas grande; il y avait même un col qui favorisait le passage. Cette cité tenait tellement à rester une sorte de grand marché international, qu'elle exemptait de tout droit de douane les produits les plus estimés de l'Asie Mineure et de la Tyrrhénie.

(F. Lenormant, *la Grande-Grèce*, II, pp. 260-262, 274-275.)

22. — LA RICHESSE A ATHÈNES

On trouve une foule de petites fortunes au v^e et au iv^e siècle. Combien de gens possédaient moins d'un talent (5894 fr.), et même moins de 10 mines (982 fr.) ! Un talent pouvait suffire pour vivre, de manière à n'être pas précisément au nombre des nécessiteux. On voit mentionner souvent des fortunes de 2 à 5 talents. L'héritage d'Eschine l'orateur était de 5 talents (29 470 fr.). Le bien de Critobule est estimé par Xénophon 500 mines (49 100 fr.), et il passait pour un homme riche. Timocrate possédait plus de 10 talents (58 940 fr.). Dicéogène avait 80 mines (7 856 fr.) de revenu annuel; ce qui suppose un fonds d'environ 11 talents (65 000 fr.), et cela était regardé comme quelque chose de considérable. Un négociant appelé Diodotos avait 14 talents (82 516 fr.); le père de Démosthène en laissa une quinzaine (88 000 fr.). Avec un tel avoir, on était assez riche, vu le taux élevé des intérêts et le bas prix des denrées. Cependant beaucoup d'Athéniens avaient encore plus. Onétor possédait 30 talents (176 000 fr.); Conon, 40 (236 000 fr.); Stéphanos, fils de Thallos, et le banquier Pasion, 50 (295 000 fr.) chacun.

Au premier rang des familles les plus opulentes se place celle de Nicias. Les biens de ce personnage étaient évalués à 100 talents (598 000 fr.). Son fils Nicératos était cité comme le plus riche des Athéniens; c'est même là ce qui causa sa perte sous les Trente Tyrans. La famille des Callias était encore plus riche. Callias I^{er} acheta les biens de Pisistrate aussi souvent qu'il fut chassé d'Athènes; il faisait de grandes dépenses pour élever des chevaux; il vainquit aux jeux olympiques, et donna de grosses dotes à ses trois filles. Son petit-fils Callias II avait, disait-on, 200 talents (1 179 000 fr.). Il laissa cette fortune à son fils Hipponicos, qui demanda, paraît-il, l'autorisation de construire une maison sur l'Acropole pour y mettre ses trésors en sûreté; sa fille, qui épousa Alcibiade, reçut 10 talents de dot (58 940 fr.); ce qui était énorme à cette époque. Son

fils dissipa cet énorme patrimoine, et l'on prétend que vers l'année 385 il ne lui restait pas plus de 2 talents. La fortune d'Alcibiade montait à une centaine de talents. Dans la seconde moitié du IV^e siècle, les biens confisqués d'un certain Diphile produisirent 160 talents (945 000 fr.). Le bruit public en attribuait 600 (3 536 000 fr.) à Épicrate.

En somme, il y avait à Athènes quelques grosses fortunes; mais elles étaient rares, et de plus elles ne se conservaient guère. Ce qui dominait, c'étaient les fortunes moyennes et les petites fortunes. Les pauvres étaient fort nombreux, s'il est vrai qu'en 522 neuf mille citoyens seulement, sur vingt et un mille, possédaient 1960 francs et plus. Il faut ajouter toutefois que ces 1960 francs en vaudraient près de 6000 des nôtres.

(D'après Böckh, *Économie politique des Athéniens*, IV, III.)

23. — DÉTAIL DE QUELQUES FORTUNES ATHÉNIENNES

1^o Stratocèles (Isée, *Sur l'héritage d'Hagnias*, 42-45).

Une terre valant 2 talents 1/2 (14 735 fr.) et affermée pour 12 mines (1 178 fr.).

Une maison à Méléte valant 30 mines (2 946 fr.) et une maison à Éleusis valant 5 mines (491 fr.), affermées ensemble pour 5 mines (294 fr.).

4 000 drachmes (3 920 fr.), placées à 18 pour 100.

Mobilier, troupeaux, provisions, le tout valant 4 900 drachmes (4 800 fr.).

Neuf mines d'argent en caisse (884 fr.).

1 000 drachmes (982 fr.) prêtées à des amis.

Total : 29 000 fr. environ.

2^o Euctémon (Isée, *Sur l'héritage de Philoctémon*, 53-54).

Une terre valant 75 mines (7 565 fr.).

Un établissement de bains, 3 000 drachmes (2 940 fr.).

Une maison de ville, 44 mines (4 520 fr.).

Un troupeau de chèvres et un chevrier, 15 mines (1 276 fr.).

Deux attelages de mules, 1 550 drachmes (1 523 fr.).

Esclaves.

Total : plus de 5 talents (17 700 fr.).

5^o Père de Timarque (Eschine, *Contre Timarque*, 97-99).

Une maison de ville, 20 mines (1964 fr.).

Terre à Sphettos, valeur inconnue.

Terre à Alopékè, 2000 drachmes (1960 fr.).

10 esclaves corroyeurs, qui rapportent par jour 21 oboles (3 fr. 56).

Une tisseuse.

Un tisseur.

Titres de créances.

Mobilier.

4^o Père de Démosthène (Démosthène, *Contre Aphobos*, I, 9-11).

Deux ateliers rapportant 42 mines de revenu net (4124 fr.).

Matières premières, 150 mines (1473 fr.).

Maison, 3000 drachmes (2940 fr.).

Mobilier, 10 000 drachmes (9800 fr.).

Capitaux, 51 000 fr. environ.

Total : 14 talents (82 000 fr.).

21. — LE SOCIALISME

Il y a eu en Grèce des théories socialistes ; mais elles ont été l'œuvre des philosophes, et il ne semble pas qu'elles aient eu grande influence. Platon lui-même, qui dans sa *République* se montre partisan de la communauté des biens, organise fortement la propriété individuelle dans ses *Lois*, c'est-à-dire dans l'ouvrage où il prétend déterminer les institutions d'un État réel.

Les Grecs, toutefois, ont été moins soucieux que nous de garantir le droit de propriété. Ils n'admettaient pas que l'intérêt public s'effaçât jamais devant un intérêt privé, si bien qu'une atteinte portée à ce droit leur paraissait légitime, du moment que la société devait en retirer quelque avantage. En second lieu, les droits du citoyen, même les droits civils, n'étaient respectables à leurs yeux que si ce dernier remplissait lui-même ses devoirs envers l'État, et il suffisait qu'il fût ou qu'on le crût mauvais citoyen, pour que la loi cessât de le protéger.

Il suit de là que la richesse était, dans la Grèce antique, bien plus précaire qu'aujourd'hui. Un homme qui n'était certes pas un révolutionnaire, Démosthène, pour provoquer une sentence de confiscation contre son adversaire Midias, allègue cette raison que son opulence le rend insolent à l'égard des gens du peuple. Puisqu'elle lui fournit les moyens de nous outrager, dit-il, il serait imprudent de la laisser entre ses mains; la lui ravir, c'est lui ôter « l'instrument de ses crimes ». Au surplus, ajoute-t-il, Midias « ne sera pas bien à plaindre, quand son avoir sera égal à celui de la plupart d'entre vous, qu'il insulte maintenant, et qu'il traite de mendiants, ni quand on lui aura ôté ces richesses dont l'excès lui inspire un orgueil coupable ». A Athènes, l'impôt et la justice étaient organisés de telle sorte que l'État pouvait, sans sortir de la légalité, s'approprier une portion souvent notable des fortunes privées, et en faire bénéficier ensuite, sous des formes diverses, la multitude. Dans la plupart des autres cités, on avait recours franchement à la violence.

Quoique la vie fût en Grèce beaucoup plus facile que chez nous, il y avait dans tout citoyen pauvre un socialiste latent. Ces esprits simples et pratiques ne couvraient leurs appétits d'aucun principe théorique; ils n'imaginaient pas de beaux systèmes, comme en ont élaborés les modernes, pour résoudre ces graves problèmes. Leur unique pensée était de dépouiller les riches et de se substituer à eux. On tentait pour cela une révolution; si on avait la chance de réussir, on tuait, on exilait les vaincus, on s'emparaît de leurs biens, et on les répartissait entre les adhérents de la faction triomphante. Tout se réduisait en somme à un changement de personnes.

L'histoire des cités helléniques est pleine d'excès de ce genre. Au ^{IV^e} siècle, Sparte se vantait d'avoir seule échappé à ce fléau, et Aristote déclare que les questions relatives à la propriété sont l'origine de toutes les dissensions. Vers la fin du règne d'Alexandre, il existait dans le monde oriental une masse flottante d'individus sans feu ni lieu, dont l'unique ressource était la guerre. Ces hommes n'étaient pas des aventuriers ni des soldats de profession; c'étaient presque tous des bannis que le hasard des

révoltes avait arrachés au sol natal et jetés dans la misère ; ils étaient au nombre de 20 000. Alexandre leur rouvrit les portes de leurs patries ; Polysperchon fit de même un peu plus tard ; mais c'était toujours à recommencer. Le mal redoubla au III^e et au II^e siècle. Polybe nous explique d'un mot la raison de ce phénomène. « De tels faits, dit-il, se produisent dans les villes comme dans les familles, lorsqu'on se trouve dans la gène. » La Grèce était alors très appauvrie, et, par une suite naturelle, la classe indigente se montrait encore plus cupide qu'autrefois. On ne se disputait guère le pouvoir ; l'objet réel des luttes entre les factions était la richesse, surtout la richesse foncière, et l'on ne s'efforçait de conquérir l'autorité que pour faire main basse sur les biens d'autrui. « Chaque coup d'État, a-t-on dit, était signalé ou par une confiscation ou par une restitution forcée. » Ces dépossessions étaient toujours violentes et s'opéraient brutalement. Aratus étonna beaucoup ses contemporains, lorsque, après la chute du tyran de Sicyone, il indemnisa les propriétaires qui durent céder la place aux bannis. D'habitude, on y mettait moins de ménagements. Il y eut pendant cette période une véritable débauche de spoliations. Beaucoup de démagogues instaient ce Molpagoras de Kios qui massacrait les gens aisés, ou les exilait, et distribuait leurs biens au peuple. Beaucoup de cités furent longtemps bouleversées, comme Cynætha d'Arcadie, par les meurtres, les proscriptions, les pillages. La plèbe ne cessait de convoiter les biens des riches, et, à la moindre occasion, elle s'en saisissait. Les aristocrates de leur côté s'engageaient volontiers par serment « à être toujours les ennemis du peuple, et à lui nuire le plus possible ». Bref la richesse, soit qu'on prétendît la garder, soit qu'on voulût se l'approprier, était une cause de haines profondes et d'agitations perpétuelles.

CHAPITRE VII

LA VIE SOCIALE

- SOMMAIRE.** — 1. La vie en plein air à Athènes. — 2. Types de la rue. — 3. Détails de mœurs. 4. Esprit sociable des Athéniens. — 5. Une invitation. — 6. Cercles. — 7. Sociétés de secours mutuel. 8. Quelques jeux grecs. — 9. Le cottabos. — 10. Combats de coqs. — 11. Danse. — 12. Musique vocale et instrumentale. — 13. La musique à Sparte. 14. Les boutiques des coiffeurs. — 15. Une querelle entre jeunes gens. 16. La chasse. 17. Les voyages. — 18. L'hospitalité.

1. — LA VIE EN PLEIN AIR A ATHÈNES

Dans les intervalles de la journée, surtout le matin avant midi, et le soir avant souper, on va sur les bords de l'Ilissus et tout autour de la ville, jouir de l'extrême pureté de l'air, et des aspects charmants qui s'offrent de tous côtés; mais, pour l'ordinaire, on se rend à la place publique (*agora*), qui est l'endroit le plus fréquenté de la ville. Presque tous y sont entraînés par leurs affaires ou par celles de la république. Plu-sieurs y viennent aussi parce qu'ils ont besoin de se distraire; et d'autres, parce qu'ils ont besoin de s'occuper. A certaines heures, la place, délivrée des embarras du marché, offre un champ libre à ceux qui veulent jouir du spectacle de la foule, ou se donner eux-mêmes en spectacle. Autour de la place sont des boutiques de parfumeurs, de changeurs, de barbiers, etc., ouvertes à

tout le monde, où l'on discute avec bruit les intérêts de l'État, les anecdotes des familles, les vices et les ridicules des particuliers. Du sein de ces assemblées, qu'un mouvement confus sépare et renouvelle sans cesse, partent mille traits ingénieux ou sanglants contre ceux qui paraissent à la promenade avec un extérieur négligé, ou qui ne craignent pas d'y étaler un faste révoltant, car ce peuple, railleur à l'excès, emploie une espèce de plaisanterie d'autant plus redoutable qu'elle cache avec soin sa malignité. On trouve quelquefois une compagnie choisie, et des conversations instructives, aux différents portiques distribués dans la ville. Le goût insatiable des Athéniens pour les nouvelles, suite de l'activité de leur esprit et de l'oisiveté de leur vie, les force à se rapprocher les uns des autres. Ce goût se ranime avec fureur pendant la guerre. C'est alors qu'en public leurs conversations roulent sur des expéditions militaires, qu'ils ne s'abordent point sans se demander avec empressement s'il y a quelque chose de nouveau, qu'on voit de tous côtés des essaims de nouvellistes tracer sur le terrain ou sur le mur la carte du pays où se trouve l'armée, annoncer des succès à haute voix, des revers en secret, recueillir et grossir des bruits qui plongent la ville dans la joie la plus immoderée ou dans le plus affreux désespoir....

On va communément à pied, soit dans la ville, soit dans les environs. Les gens riches, tantôt se servent de chars et de litières, dont les autres citoyens ne cessent de blâmer et d'envier l'usage, tantôt se font suivre par un domestique qui porte un pliant, afin qu'ils puissent s'asseoir dans la place publique, et toutes les fois qu'ils sont fatigués de la promenade. Les hommes paraissent presque toujours avec une canne à la main ; les femmes, bien souvent avec un parasol. La nuit, on se fait éclairer par un esclave, qui tient un flambeau orné de différentes couleurs.

Dans les premiers jours de mon arrivée, je parcourais les écritœux placés au-dessus des portes des maisons. On lit sur les uns : « Maison à vendre, maison à louer » ; sur d'autres : « C'est la maison d'un tel ; que rien de mauvais n'entre ici ! » Il m'en coûtait pour satisfaire cette petite curiosité. Dans les

principales rues, on est continuellement heurté, pressé, foulé par quantité de gens à cheval, de charretiers, de porteurs d'eau, de crieurs d'édits, de mendians, d'ouvriers, et autres gens du peuple. Un jour que j'étais avec Diogène à regarder de petits chiens que l'on avait dressés à faire des tours, un de ces ouvriers, chargé d'une grosse poutre, l'en frappa rudement, et lui crio : « Prenez garde ! » Diogène lui répondit sur-le-champ : « Est-ce que tu veux me frapper une seconde fois ? » Si la nuit on n'est accompagné de quelques domestiques, on risque d'être dépouillé par les filous, malgré la vigilance des magistrats obligés de faire leur ronde toutes les nuits.

(Barthélémy, *Voyage du jeune Anacharsis en Grèce*, ch. xx.)

2. — TYPES DE LA RUE

Parmi les statuettes de terre cuite trouvées en Asie Mineure, beaucoup reproduisent les types d'individus qui se voyaient le plus souvent dans la rue.

« Voici l'esclave cuisinier, aux cheveux rasés, à la figure glabre : il tient d'une main un plat, probablement destiné au dîner de ses maîtres, et approche l'autre main de sa bouche, comme s'il mangeait avec glotonnerie. D'autres reviennent du marché avec un lapereau, des paniers de raisins. Trois statuettes rappellent les joies innocentes de la pêche à la ligne. C'est d'abord un vieux bonhomme à l'air grognon, appuyé sur un haut bâton et portant de la main gauche le panier de jonc tressé où l'on met le poisson ; sans doute il regarde l'emplacement favorable à choisir. Puis nous voyons le second, coiffé d'un méchant chapeau sans bords, les jambes jointes, le bras droit tendu, tout occupé à surveiller son liège flottant. Enfin le troisième, la jambe gauche levée, la tête renversée, paraît tirer sa ligne d'un geste précipité : le poisson a mordu et la prise était belle, à en juger par l'effort comique du pêcheur. Voici le paysan se rendant à la ville : la route est longue et poussiéreuse, le soleil ardent : aussi le voyageur fait des haltes fréquentes et s'assied pour redemander un peu de force et de courage à la

gourde qu'il a eu soin d'emporter. Élevons-nous d'un degré ; nous rencontrons le bourgeois enrichi, promenant par les rues sa lippe dédaigneuse, correctement drapé dans son manteau, avec un air fort divertissant de Prudhomme grec qui regarde de haut le vulgaire. Voici encore une caricature de marchand forain. Vêtu d'un simple caleçon, il tient devant lui, appuyée contre son ventre, une corbeille évasée dont il ne reste plus qu'un morceau, et, le buste renversé en arrière, la poitrine gonflée, la tête au vent et la bouche ouverte, il crie sa marchandise. Ailleurs un enfant va à la promenade. Soigneusement emmitouflé dans son manteau et coiffé d'un bonnet, il donne la main à une nourrice vieille et courbée. Une fillette accompagne sa mère ; elle marche à quelques pas en arrière, levant le nez et questionnant sur toutes choses ; pour ne pas se perdre, elle a pris le bas du manteau maternel et se fait traîner à la remorque. Un écolier rentre à la maison, à moitié endormi sur l'épaule de l'esclave qui l'a pris dans ses bras et éclaire la route, une lanterne à la main.»

(Pottier, *les Statuettes de terre cuite dans l'antiquité*, pp. 169-173.)

5. — DÉTAILS DE MŒURS

Le bavard. — « Le bavard, se trouvant assis près d'un inconnu, se met à lui vanter sa propre femme, à lui raconter un songe qu'il a fait la nuit précédente, à lui détailler le menu d'un repas qu'il a pris. Puis il ajoute que les hommes d'aujourd'hui ne valent pas les anciens, que le blé a renchéri, que la mer est navigable à partir des Dionysies, que, s'il pleuvait davantage, la récolte serait meilleure, qu'il cultivera sa terre l'année prochaine, et qu'on a bien de la peine à vivre.... »

L'avare. — « Il va chez les gens réclamer lui-même l'intérêt mensuel de ses créances, fût-il d'une demi-obole (0 fr. 08). Il compte le nombre de coupes qu'a bues chacun de ses convives. Si un esclave casse une marmite ou un plat, il en retient le prix sur sa nourriture. Si sa femme perd un trichalque (0 fr. 05),

il faut déplacer les meubles, les lits, les coffres, et fouiller les couvertures. Défense de cueillir une figue dans son jardin, de traverser son champ, de ramasser une olive tombée par terre. Il va vérifier chaque jour si les bornes sont bien à leur place. Il recommande à sa femme de ne prêter ni sel, ni mèche de lampe, ni cumin, ni origan, ni orge, ni guirlandes; car ces petits objets font une grosse somme à la fin de l'année. Il porte un manteau qui ne couvre même pas ses cuisses; un tout petit flacon d'huile lui suffit pour s'oindre; il rase sa tête jusqu'au cuir, et se déchausse au milieu du jour.... »

L'impudent. — « Il achète en plein marché des noix, des myrtes, des châtaignes, et les mange séance tenante tout en causant avec le vendeur. Il appelle les passants par leur nom, même sans être connu d'eux; s'il voit un individu pressé, il le prie de l'attendre. Quand il aperçoit un plaideur qui vient de perdre un gros procès, il s'approche de lui et le félicite. Il s'arrête devant la boutique d'un coiffeur ou d'un parfumeur, pour dire qu'il va boire tout à l'heure jusqu'à s'enivrer. S'il accompagne sa mère chez un devin, il ne fait que dire des paroles de mauvais augure. Pendant une prière et une libation, il laisse tomber un vase, et se met à rire, comme d'une merveille. Il applaudit une joueuse de flûte au moment où chacun demeure paisible; il fredonne l'air qu'on exécute; ou bien il demande si ce ne sera pas bientôt fini. Il crache par-dessus la table sur l'échanson. »

L'homme aimable. — « Il coupe souvent ses cheveux, a soin que ses dents soient bien blanches, a toujours de beaux manteaux, et se couvre de parfums. Sur l'agora, il se tient auprès des comptoirs des banquiers, et il fréquente les gymnases des éphèbes; au théâtre, quand il y a spectacle, il prend place près des stratégies. Il n'achète rien pour lui; mais il envoie à ses amis de jolis cadeaux, à Cyzique des chiens de Laconie, à Rhodes du miel de l'Hymette; et il a soin qu'on le sache en ville. Il a chez lui des singes qu'il sait élever, des pigeons de Sicile, des osselets en os de chevreuil, des flacons de Thurium à parfums, des cannes torses de Lacédémone, des tentures de Perse à personnages; il a même un petit jeu de paume et une petite

palestre avec la poussière nécessaire. S'il se promène par la ville et qu'il rencontre des philosophes, des sophistes, des maîtres d'armes ou des musiciens, il leur offre sa maison pour s'y exercer chacun dans son art.... »

L'orgueilleux. — « Si quelqu'un veut lui parler, il lui dit, sans s'arrêter, qu'il sera visible après son dîner. Nommé par le peuple à une magistrature, il refuse, en jurant qu'il n'a pas le temps de la remplir. Jamais il n'aborde personne le premier. Pour traiter d'une affaire, il exige qu'on se rende chez lui à la pointe du jour. Dans la rue, il se garde de parler aux passants, et il va tête baissée. S'il invite des amis à dîner, il ne se met pas à table avec eux, et il charge quelque subalterne de s'occuper d'eux. S'il rend visite à quelqu'un, il envoie prévenir qu'il va être là. »

(Théophraste, *Caractères*, ch. 3, 10, 11, 21, 24.)

4. — ESPRIT SOCIABLE DES ATHÉNIENS

Le Grec est né sociable, et l'amitié, pour lui, est un bien précieux. Une gracieuse scolie qui se chantait dans les festins, énumérant les conditions de la félicité pour les mortels, place au premier rang la santé, au second la beauté, au troisième la richesse honnêtement acquise, au quatrième, enfin, l'amitié qu'on a, quand on est jeune, pour les jeunes gens de son âge. Il semble que cette définition du bonheur soit athénienne, tant elle s'accorde avec les idées et les mœurs des Athéniens. Plus qu'ailleurs, en effet, on prise à Athènes et l'on cultive l'amitié; sans elle, point de plaisir : elle est le charme et la parure de la vie. On se souvient de la peinture qu'Aristophane fait des joies champêtres, dans l'abondance et dans la paix : « Est-il rien de plus agréable que de voir la terre ensemencée, et, tandis qu'un dieu l'arrose, de dire à quelque voisin : « Hé! Comarchidès, que ferons-nous bien à cette heure? Si nous buvions ensemble, puisque les dieux sont avec nous? » Ces relations familiaires, si douces à tout âge, les enfants les connaissaient et elles étaient pour eux une source de vives jouissances. Chez le pédotribe sur-

tout se formaient de ces tendres liaisons qui suivaient les jeunes gens au delà de l'adolescence, et que nous voyons plus tard se traduire sur les marbres par les titres variés que s'y donnent les éphèbes. On se rappelle l'amitié de Ménexène et de Lysis et l'aveu plein de bonhomie qu'elle provoque de la part de Socrate : « Depuis mon enfance, je me trouve désirer un bien, comme les autres hommes, qui tous en désirent un, chacun le sien. Car celui-ci désire des chevaux, celui-là des chiens, l'un des richesses, l'autre des honneurs. Pour moi, à l'égard de toutes ces choses, je suis fort tranquille; mais je souhaite très ardemment acquérir des amis, et j'aimerais mieux avoir un bon ami que la meilleure caille et le meilleur coq de la terre, oui, par Zeus! et que le plus beau cheval et que le plus beau chien. Et par le chien! je voudrais, je crois, posséder un ami plutôt que le trésor de Darius, plutôt que Darius lui-même, tant je suis désireux d'amitié. Aussi, en vous voyant, Lysis et toi, je suis tout surpris, et je vous trouve heureux de ce qu'étant si jeunes, vous avez été capables d'acquérir un tel bien si aisément et promptement. »

(P. Girard, *l'Éducation athénienne*, pp. 261-262.)

5. — UNE INVITATION

SOCRATE: « J'étais descendu hier au Pirée avec Glaucon, pour faire ma prière à la déesse Bendis, et voir de quelle manière se passerait la fête qu'on célébrerait pour la première fois. La procession me parut fort belle.... Quand nous eûmes fait notre prière et vu la cérémonie, nous reprîmes le chemin de la ville. Polémarque, fils de Céphale, nous ayant aperçus de loin, dit à l'esclave qui le suivait de courir après nous et de nous prier de l'attendre. L'esclave nous joignit, et me tirant par le manteau : « Polémarque, dit-il, vous prie de l'attendre. » — Je me retournai, et lui demandai où était son maître. « Il me suit, me dit-il; attendez-le un moment. — Nous l'attendrons », reprit Glaucon. Peu après, nous vîmes paraître Polémarque avec Adimante, frère de Glaucon, Nicératos, fils de Nicias, qui revenaient

de la procession. Polémarche, en nous abordant, me dit : « Socrate, il me paraît que vous vous en retournez à la ville. — Tu ne te trompes pas, lui dis-je. — Vois-tu combien nous sommes ? — Oui. — Vous serez les plus forts, ou vous resterez ici. — Il y a un milieu, c'est de vous persuader de nous laisser aller. — Comment nous persuaderez-vous, si nous ne voulons pas entendre vos raisons ? — En effet, dit Glaucon, cela n'est guère possible. — Eh bien ! reprit Polémarche, soyez assurés que nous ne les écouterons pas. — Ne savez-vous pas, dit Adimante, que ce soir la course aux flambeaux en l'honneur de la déesse se fera à cheval..., et que de plus il y aura une veillée qui vaudra la peine d'être vue ? Nous l'irons voir après souper, et nous nous entretiendrons avec plusieurs jeunes gens qui s'y trouveront. — Je vois bien qu'il faut rester, dit Glaucon. — Puisque tu le veux, lui dis-je, restons. »

Nous allâmes donc chez Polémarche, où nous trouvâmes ses deux frères Lysias et Euthydème, avec Thrasymaque de Chalcédoine, Charmantide et Clitophon ; Céphale, père de Polémarche, y était aussi. Je ne l'avais pas vu depuis longtemps, et il me parut fort vieilli. Il était assis, la tête appuyée sur un coussin ; il portait une couronne, parce qu'il avait fait ce jour-là un sacrifice domestique. Nous prîmes place auprès de lui sur des sièges disposés en cercle. Dès qu'il m'eut aperçu, Céphale me salua, et me dit : « Socrate, tu viens bien rarement au Pirée ; cependant tu nous ferais plaisir. Si j'avais encore la force d'aller à la ville, je t'épargnerais la peine de descendre ici, et j'irais moi-même te trouver. Tu m'obligeras de venir désormais plus souvent ; car tu sauras que je trouve plus de charme que jamais dans la conversation, à mesure que les plaisirs du corps m'abandonnent. Aie donc pour moi cette complaisance. Tu causeras aussi avec ces jeunes gens ; mais n'oublie pas un ami qui t'est très attaché. »

(Platon, *République*, livre I, p. 527.)

6. — CERCLES

Les Athéniens formaient entre eux des associations purement privées, où il était de règle de vivre sur un pied de bonne camaraderie, et de se prêter un mutuel appui. Un discours de Lysias nous fournit sur elles quelques renseignements. On y voit que les membres de ces sociétés avaient l'habitude de se soutenir les uns les autres devant les tribunaux ; chacun d'eux se plaisait à témoigner en faveur de ses confrères et à parler pour eux. Si l'on avait besoin d'argent, on s'adressait à eux de préférence ; mais il semble qu'on ne se fit pas scrupule, à l'occasion, de les duper. « Vous m'aviez engagé, dit l'un deux, à prêter 12 mines (11 78 fr.) à Polyclès, sous condition qu'il me remetttrait un cheval pour gage. Polyclès m'amena un cheval qui avait été fourbu à la guerre. Je voulais absolument qu'il le remmenât ; mais Diodore me détermina à le prendre, en m'assurant que, si le cheval venait à mourir, Polyclès ne ferait aucune difficulté de me rendre les 12 mines. Ce même Diodore pourtant, dès que le cheval fut mort, se rangea du côté de mes adversaires ; il prétendit que je ne pouvais exiger l'argent. » (Lysias, *viii^e discours, 10*).

Quand on avait quelque grief contre des membres de l'association, on pouvait se plaindre d'eux dans une réunion générale, et précisément le discours de Lysias a été prononcé dans une circonstance semblable. D'ailleurs on était toujours libre de donner sa démission.

7. — SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUEL

Ces sociétés, par leur organisation philanthropique comme par leur caractère religieux, font penser à plus d'une institution qu'on eût pu croire exclusivement moderne. Chaque association possédait une caisse commune avec deux sources de revenus : d'abord les dons volontaires, ensuite la contribution payée par

les associés et appelée ἐρανος. Quiconque refusait de payer cette cotisation était exclu, à moins qu'il ne fût excusé par son état d'indigence ou de maladie. Les sociétaires ou *éranistes* célébraient en commun certaines fêtes, se réunissaient pour des sacrifices et pour des banquets; en même temps, ils se soutenaient mutuellement dans le besoin. Le sociétaire qui subissait des revers de fortune recevait des secours de ses confrères¹, à charge de remboursement quand les chances lui redeviendraient favorables. Les sociétés s'assemblaient pour délibérer, et prenaient des résolutions qui étaient inscrites sur des stèles placées dans le sanctuaire: c'étaient les archives de l'ordre. Les femmes étaient admises à ces réunions.

Les assemblées étaient secrètes; nul étranger n'y avait accès. L'ordre le plus parfait devait y régner; le règlement interdit tout tumulte, et condamne le membre récalcitrant à l'amende et à des peines corporelles. A la tête de la société se trouvaient un certain nombre de dignitaires, la plupart désignés par le sort. Les principaux étaient: un président général, un archéraniste, surveillant l'administration financière, un secrétaire, des trésoriers, des syndics, des commissaires, des sacrificateurs, un héraut, une prêtresse dirigeant la section féminine de la communauté.

Quand ces dignitaires sortaient de charge, après avoir bien rempli leur fonction, ils trouvaient leur récompense dans les honneurs que leur décernait la confrérie reconnaissante.

Ces sociétés prenaient presque toujours les noms des dieux qu'elles vénéraient.

(Wescher, *Revue archéol.*, nouv. série, tome X, pp. 460-461.)

8. — QUELQUES JEUX GRECS

1^o *Le jeu des cinq pierres.*

« On se sert, dit Pollux, de petites pierres (*λιθίδια*), de cubes (*ὐρφοι*) ou d'osselets (*αστράγαλοι*) au nombre de cinq. On les

1. M. Wescher dit à tort: « de la caisse commune ».

jette en l'air et on cherche à les recevoir sur le revers de la main. Si l'on ne réussit qu'en partie, il faut reprendre les osselets tombés à terre, avec les doigts. C'est exactement notre jeu d'osselets.

Une peinture du musée de Naples représente cinq déesses, dont deux, Aglaé et Hiléæra, sur le premier plan, jouent avec des osselets à ce jeu-là. Trois osselets sont sur le sol; un quatrième est sous le pouce d'Aglaé, et le cinquième est sans doute caché par les draperies, à moins qu'il ne soit dans la main gauche d'Aglaé. C'est maintenant au tour d'Hiléæra de jouer. Elle vient de lancer ses cinq osselets, en a reçu trois sur le revers de la main, et deux tombent à terre.

2^e Le collin-maillard.

Sous le nom de *jeu de l'aveugle*, Pollux décrit plusieurs jeux analogues, qui ont ceci de commun qu'un des joueurs a toujours les yeux fermés. Ils rentrent tous dans ce que nous appelons le collin-maillard. Ils sont au nombre de trois.

1^o « Un des joueurs fermant les yeux s'écrie: Gare! et se met à la poursuite des fuyards. Celui qu'il parvient à saisir prend sa place et ferme les yeux à son tour. »

2^o « Un des joueurs ferme les yeux; les autres se cachent. L'aveugle les cherche jusqu'à ce qu'il soit parvenu à en trouver un. »

3^o « Il faut que l'aveugle, soit qu'il touche un de ses camarades, soit qu'il le désigne, devine qui il est et le nomme. » (Pollux, IX, 113.)

5^e Le jeu de balle.

« On se partageait en deux camps, dit Pollux; au milieu, on traçait une ligne avec un éclat de pierre et sur cette ligne on plaçait la balle. En arrière des deux camps, on tirait deux autres lignes. Ceux qui avaient saisi la balle la lançaient par-dessus les joueurs du camp opposé; ceux-ci s'efforçaient de la saisir et de la renvoyer. Le jeu continuait ainsi, jusqu'à ce qu'un des deux partis fût parvenu à repousser l'autre au delà de sa ligne d'arrière. »

Eustathe ajoute quelques détails de plus. Il se livrait d'abord une véritable lutte; les deux camps, probablement placés au

début sur leurs lignes d'arrière, se précipitaient sur la balle déposée au centre du jeu. Celui qui était parvenu à s'en emparer la lançait alors de toutes ses forces et ceux du camp opposé tâchaient de la renvoyer; pour cela, ils se servaient de tous les moyens; ils la frappaient dans son vol, ou la saisissaient et la relançait à tour de bras; si elle courait à terre, ils la relevaient d'un coup de pied. Chaque parti avançait ou reculait selon les évolutions de la balle, jusqu'à ce qu'elle franchît une des limites extrêmes. Ce jeu demandait à la fois de l'adresse et de la vigueur. Avant d'engager une partie on se frottait d'huile, pour rendre ses membres plus souples et pour échapper aux étreintes de ses adversaires.

Une variété du jeu de balle était la *phæninde*. Dans ce jeu, le camp qui lance la balle à partir d'un point déterminé s'efforce de la faire mourir le plus loin possible de ce point; le camp adverse, au contraire, la renvoie de manière à ce qu'elle meure le plus près possible de son point de départ. Quand la balle est lancée, si elle n'est pas renvoyée, soit avant sa chute, soit au premier bond, le jeu s'arrête; la limite qu'elle a atteinte est marquée, et les deux camps changent de position. C'est au camp adverse de lancer la balle, toujours du même point, et de s'efforcer de la faire tomber au delà de la première marque. Ainsi dans le jeu précédent, les limites à franchir sont fixes et connues d'avance; dans la *phæninde*, la limite est variable et déterminée par le coup de l'adversaire.

4^o *Le jeu de dés.*

Les Grecs aimaient beaucoup le jeu de dés. Les Thessaliens, dit Théopompe, passaient une bonne partie de leur temps à jouer aux dés et à boire. C'est un goût que partageaient aussi les Spartiates. A Athènes, il était assez répandu pour que deux poètes comiques aient mis sur la scène les *Joueurs de dés*. Les maisons de jeu y étaient nombreuses, malgré la rigueur des lois. Les joueurs se cachaient, sortaient de la ville. Eustathe prétend qu'ils se réfugiaient dans les temples mêmes et surtout dans celui d'Athéna Sciras. « C'est de là, ajoute-t-il, que les maisons de jeu prirent le nom de *Sciraphies*. »

Le dé (*χύρος*) était semblable au nôtre, en ivoire, en os, en

bois, quelquefois en or ou en matière précieuse. Sur chaque face étaient des cavités qui se détachaient en noir sur le fond blanc. Ces points étaient disposés comme sur nos dés, l'as au centre, le deux et le trois sur la même ligne diagonale, le quatre et le six sur deux lignes parallèles, et le cinq en quinconce. Primitivement, on jetait les dés avec la main; plus tard, on se servit d'un cornet. On les lançait aussi bien à terre que sur une surface quelconque. On jouait à volonté avec un, deux ou trois dés. Le coup qui amenait le triple six portait le nom spécial du *plus fort coup*.

5^e *Le jeu des osselets.*

Les Grecs donnaient à l'osselet le nom d'*astragale*. Généralement on employait des osselets naturels, mais très souvent on en fabriquait d'artificiels en ivoire, en bronze, en or. La forme de cet objet est telle qu'il ne peut se tenir debout sur ses deux extrémités; il n'a donc que quatre faces, et non six, comme le dé. Chaque face, sans porter aucun signe, avait une valeur numérique, 1, 3, 4 et 6. Le côté de l'as s'appelait le *chien ou Chios*; le côté du six, qui lui était opposé, s'appelait le *Coos*. On jouait soit à la main, soit avec un cornet.

Ce jeu et celui des dés étaient en Grèce les deux grands jeux de hasard. On employait quatre osselets à la fois. On avait compté qu'il pouvait se présenter trente-cinq combinaisons, et les coups, par suite, étaient répartis en bons, mauvais et moyens. Chaque coup avait un nom particulier. Le coup d'Aphrodite, par exemple, était celui où chaque osselet offrait une face différente; il était le meilleur de tous, tandis que le plus mauvais était celui des quatre as.

(Becq de Fouquières, *les Jeux des anciens*, pp. 51, 84, 185-189, 309 et suiv., 327 et suiv.)

9. — LE COTTABOS

Ce jeu, importé de Sicile, devint l'accompagnement obligé de tout festin. Il se jouait pendant le symposion. Il consistait à laisser dans la coupe, après chaque rasade bue, une petite quantité de vin,

à prendre alors la coupe en passant un doigt dans l'une des anses, à lui imprimer ainsi une sorte de mouvement de fronde, et à lancer la gorgée de vin gardée au fond, soit vers la muraille opposée de la salle du banquet, soit vers un but déterminé. Pendant ce temps on pensait, ou même on prononçait à haute voix, le nom de la personne que l'on aimait, et suivant la précision avec laquelle le liquide atteignait le but proposé, suivant le bruit plus ou moins plein qu'il faisait en retombant, le joueur croyait reconnaître si cette personne le payait de retour ou n'avait pour lui qu'indifférence. Sur cette donnée primitive, l'imagination des buveurs inventa cent combinaisons diverses. Le cottabe eut un ordonnateur, un *roi*; il devint une sorte de concours, eut ses vainqueurs et ses prix, même ses mises et ses amendes. Le liquide fut lancé en mesure aux sons de la flûte; le but devint une balance dont il s'agissait de faire basculer les plateaux, ou tout un échafaudage d'objets dont l'un, atteint par le liquide, entraînait toute une cascade de chutes successives.

Le cottabe devint et resta pendant plus d'un siècle la fureur d'Athènes, de Corinthe, de Thèbes, de toutes les villes où l'on aimait le plaisir et où l'on se targuait d'élégance. Pas de festin bien ordonné qui ne fût égayé par ce jeu; on se piquait d'avoir pour cela les coupes les plus riches et les plus belles, et des coupes encore plus luxueuses pouvaient servir à former des prix. (Rayet et Collignon, *Hist. de la céram. grecque*, pp. 161-162.)

10. — COMBATS DE COQS

Les Grecs étaient passionnés pour ce genre de divertissement. Les jeunes gens, les hommes de tout âge élevaient et exerçaient des coqs pour le combat. Ceux de Tanagra et de Rhodes, qui passaient pour les plus belliqueux, étaient particulièrement estimés, et après eux, ceux de Mélos et de Chalcis. On leur faisait manger de l'ail et des oignons, afin de rendre leur ardeur plus grande. Au moment de la lutte, on mettait les coqs en face l'un de l'autre sur une sorte de table ou de plate-forme à rebords élevés, et on armait leur ergot d'un éperon de bronze. A Athènes,

une loi ordonnait que chaque année un combat de coqs eût lieu dans le théâtre ; les jeunes gens étaient tenus d'assister à ce spectacle, pour apprendre comment on lutte jusqu'à la dernière extrémité. Le coq avec une palme, que l'on voit sur des tétradrachmes d'Athènes, est un souvenir de cette institution. On remarque un semblable symbole sur les monnaies de beaucoup d'autres villes, telles que Dardanos de Troade, Carystos d'Eubée, Antioche de Pisidie, Clazomène, Calatia, Calès, Naples. Quelquefois c'étaient des cailles que l'on faisait lutter ; les Grecs, en effet, avaient un goût au moins aussi vif pour ces oiseaux, dont l'ardeur belliqueuse ne le cède en rien à celle des coqs. Il y avait des hommes dont la profession était de prendre, de nourrir, et de dresser des cailles de combat. On faisait aussi combattre des perdrix. Le prix était, soit l'oiseau vaincu, soit de l'argent ; les enjeux étaient souvent considérables et même ruineux pour le perdant.

(*Saglio, Dict. des antiquités*, t. I, pp. 180-181.)

11. — DANSE

Les Grecs donnaient à la danse une place très élevée parmi les arts. Des mouvements rythmés, souples, expressifs les ravaisaient. Le lyrisme d'abord, ensuite le drame, associerent la danse à leurs pompes, en lui demandant un surcroît d'éclat. Nous connaissons par Athénée (XIV, p. 629) et par Lucien (*Sur la danse*) les noms d'une foule de danses traditionnelles. Il y en avait de toutes sortes : les unes exécutées par des danseurs isolés, les autres par des chœurs, les unes tristes, les autres gaies, les unes pacifiques, les autres guerrières. En dehors des danses proprement dites, il y avait des marches, qui étaient parfois presque des danses. On ferait des énumérations interminables de tous les genres de mouvements rythmés que les Grecs ont pratiqués.

Que demandait-on à toutes ces danses ? Deux choses : en premier lieu la beauté plastique, ensuite l'expression claire de certains sentiments ou de certaines idées.

La beauté plastique d'une danse résidait d'abord dans chaque danseur pris à part. « Il y a, nous dit Platon, des danses qui ont surtout en vue le corps lui-même ; elles servent à développer sa vigueur, sa souplesse, sa beauté ; elles exercent chaque membre à se plier et à s'étendre, à se prêter docilement, par des mouvements faciles et harmonieux, à toutes les figures, à toutes les attitudes qu'on peut exiger. » C'était là une espèce de gymnastique, mais une gymnastique rythmée et musicale. Non seulement il y avait des danses qui avaient pour principal objet de développer la beauté du corps, mais on peut dire que toutes la supposaient implicitement. Les écrivains grecs s'expriment à cet égard avec beaucoup de netteté. Il faut que le danseur ne soit ni trop petit, ni trop grand, ni trop gros, ni trop maigre. Les mouvements doivent être beaux et bien réglés ; s'il agite les mains, ce doit être avec la grâce et la force d'un Hermès, d'un Héraclès, d'un Pollux se livrant au pugilat.

A la beauté des individus pris à part s'ajoutaient, dans le lyrisme chorale, la grâce des évolutions accomplies par le chœur, les lignes tour à tour droites et sinuées, les mouvements parallèles opposés, symétriques, combinés et diversifiés de mille manières, parfois la présence simultanée d'un demi-chœur de jeunes hommes et d'un demi-chœur de jeunes filles, l'entrelacement des groupes, les figures simples ou compliquées qu'ils exécutaient avec mesure et avec ordre. Lucien décrit agréablement deux de ces danses chorales. Ce sont des danses spartiates, c'est-à-dire des danses doriennes par excellence, et en outre des danses lyriques, car il est question du chant qui les accompagne. L'une est dansée par des jeunes gens seuls. Ceux-ci commencent par une lutte à laquelle la danse se rattache sans interruption. « Le flûtiste alors s'assoit au milieu du chœur et joue en frappant du pied. Les danseurs se suivent par files, et marchent en mesure, en dessinant les figures les plus variées, d'abord des figures belliqueuses, mais bientôt après des figures inspirées par Dionysos et par Aphrodite. » L'autre danse s'appelle le collier. Le chœur se composait par moitié d'éphèbes et de jeunes filles. « Tous les danseurs, dit Lucien, se suivent à la file de manière à former comme un collier ; un jeune homme

mène la danse avec des attitudes martiales, du genre de celles qu'il devra prendre à la guerre; une jeune fille suit avec grâce, donnant l'exemple à ses compagnes, de façon que le collier est tressé de modestie virginal et de force virile. »

La danse n'est pas seulement belle, elle est en outre expressive. La danse, suivant Platon, « imite les paroles de la Muse ». Aristote en parle presque dans les mêmes termes : « Elle imite par des mouvements rythmés, les mœurs, les passions, les actions ». « Elle est, dit Lucien, une science imitative, qui fait voir les idées, qui les exprime et qui donne un corps à la pensée invisible. »

Que faut-il entendre par là? S'agit-il ici d'une sorte de pantomime, c'est-à-dire d'une reproduction fidèle de mouvements propres aux situations exprimées par les paroles, ou bien s'agit-il d'une imitation plus générale?

Il n'est pas douteux que la danse ne fût très souvent imitative dans le sens le plus rigoureux du mot. Dans la pratique, par exemple, les danseurs faisaient le simulacre d'un combat; ils exécutaient en mesure tous les mouvements qu'on faisait dans une bataille; ils avaient l'air tour à tour de lancer et d'éviter un trait, de frapper avec la lance et de parer; on les voyait courir en avant, reculer, se baisser, tomber à terre comme blessés ou morts, se relever brusquement et changer de front. Dans le *Banquet* de Xénophon, deux personnages, un jeune homme et une jeune fille, représentent en dansant la réunion de Dionysos et d'Ariane. Ils dansent et chantent au son de la flûte. Leurs poses, leurs mouvements, leurs gestes reproduisent toute la scène; c'est un véritable petit drame qui se joue devant les convives.

La danse a une autre manière d'imiter. Elle peut, par la lenteur ou la vitesse des mouvements, par leur harmonie plus ou moins sévère, éveiller simplement dans l'âme des émotions conformes au caractère général de ces mouvements. A ce titre encore, elle est une imitation. Une danse grave, noble, imite par là même la beauté morale, la noblesse, la gravité d'une âme que les passions ne troublent pas. Au contraire, des mouvements très variés qui se succèdent avec vivacité expriment

l'excès de la joie ou des passions, quel que soit d'ailleurs le sujet particulier de ces passions ou de cette joie. Même dans les danses décrites plus haut, l'imitation ne résulte pas seulement des gestes particuliers à l'aide desquels les danseurs figuraient l'action dans sa réalité et la mettaient, en quelque sorte, toute vivante sous les yeux des spectateurs; elle résulte encore et surtout du caractère général de ces mouvements, et de l'émotion triste ou gaie, douce ou violente, qu'ils excitaient dans l'âme par leur harmonie propre, indépendamment de toute application spéciale à tel ou tel événement particulier.

Au milieu de la diversité illimitée des danses, on distinguait un petit nombre de types principaux auxquels toutes les diversités secondaires se rapportaient. Il y avait la danse grave, calme, religieuse; puis la danse vive et gaie; enfin la danse passionnée, rapide, entraînante. Dans le drame, ces trois types fondamentaux étaient représentés par l'*emmélie*, par la *cordace* et par la *sicinnis*. Dans le lyrisme proprement dit, ils s'appelaient la *gymnopédie*, l'*hyporchème* et la *pyrrhique*. L'*emmélie* était dansée par le chœur tragique; elle respirait la noblesse et la dignité; la *gymnopédie* spartiate n'en était sans doute qu'une variété. La *cordace*, dansée par le chœur de la comédie, ressemblait à l'*hyporchème* par son allure vive et légère, mais elle était souvent licencieuse, ce qui tenait à l'esprit général de la comédie grecque, tandis que l'*hyporchème* ne l'était nullement. De même, la *pyrrhique* et la *sicinnis* se ressemblaient par la rapidité enivrante de l'élan; mais l'une, toute belliqueuse, n'inspirait que de fières passions; l'autre, réservée au chœur du drame satyrique, exprimait souvent une ivresse d'une tout autre nature.

(A. Croiset, *la Poésie de Pindare*, pp. 65-70.)

12. — MUSIQUE VOCALE ET INSTRUMENTALE

La musique grecque se divisait, comme la nôtre, en musique vocale et musique instrumentale.

Parmi les voix, on distinguait d'abord les voix d'hommes et

les voix de femmes; puis chacune de ces deux sortes de voix se partageait à son tour en trois *régions*: la plus élevée, la plus basse et la moyenne. Mais comme les Grecs appelaient élevées les notes graves, et basses les notes aiguës, à l'inverse de ce que nous faisons, leur région basse correspondait au registre de ténor ou de soprano, leur région moyenne au registre de bary-



Cithare et flûte.

ton ou de mezzo-soprano, et leur région haute au registre de basse ou de contralto. C'étaient les voix les plus aiguës qui semblaient aux anciens exprimer le mieux les sentiments exaltés et violents; les voix moyennes donnaient l'impression du calme et de la gravité. Notre manière de sentir à cet égard se rapproche de celle des anciens, surtout si l'on admet que ces divisions n'étaient pas absolument rigoureuses et fixes.

Leurs instruments, au contraire, sont tout à fait différents des nôtres. Rien de plus simple, rien de plus incolore, au point de vue des timbres et de la force des sons, que les instruments

dont se servaient les Grecs. Si nous laissons de côté les instruments à percussion, dont l'emploi était très restreint, les instruments de cuivre, réservés à l'armée, et enfin les orgues pneumoniques ou hydrauliques, d'origine relativement récente, nous voyons qu'on n'employait au v^e siècle que deux sortes d'instruments : c'étaient d'abord des instruments à cordes du type de la cithare, et ensuite des instruments à vent du type de la flûte.

La cithare est un des instruments les plus pauvres, les moins expressifs qu'on puisse imaginer. On l'a comparé à une harpe sans pédale. Elle est sèche, monotone et peu sonore ; elle ne peut ni accentuer les temps forts ni assourdir les temps faibles ; elle est aussi incapable de soutenir une note que de l'accélérer. Elle n'a, en un mot, ni variété, ni mouvement, ni puissance de son. Que lui reste-t-il donc ? une seule chose, mais capitale aux yeux des Grecs : une netteté pure et grave, et je ne sais quel air de sérénité vraiment virile. Les Grecs ne demandaient pas à leur cithare l'image brillante ou passionnée des plaisirs, des luttes, des souffrances qui remplissent la vie, ni le reflet changeant des rêves où se plonge parfois notre joie ou notre mélancolie, mais des impressions sereines et simples, et comme l'écho de cet Olympe où règne une éternelle félicité. Platon proscriit de la république les instruments trop riches et trop expressifs il garde la cithare. C'était l'instrument national par excellence....

La flûte avait plus d'éclat, plus de variété, plus de souplesse ; elle était plus agréable. C'est surtout de la flûte que se servaient les solistes virtuoses ; elle se prêtait mieux que la cithare à se faire entendre seule. Jointe à la cithare, elle soutenait mieux les voix d'un chœur, se fondait avec elles, ou dissimulait même au besoin les légères imperfections. Les fêtes brillantes la réclamaient ; elle accompagnait ordinairement les chants voluptueux et passionnés. Ne nous y trompons pas pourtant ; la flûte elle-même, qui semblait à Platon si expressive, l'était surtout par comparaison avec la cithare. Cette flûte passionnée n'était guère qu'une clarinette comprenant moins de notes aiguës que celle des modernes. Plus tard on fit des flûtes plus fortes, vraies

rivales de la trompette; Horace nous dit que de son temps on les doublait d'airain. Mais la flûte ancienne ne servit jamais qu'à diriger et à soutenir le chant des chœurs.

Si nous passons maintenant des instruments à la musique elle-même, les différences ne sont pas moins frappantes entre l'art des anciens et celui des modernes.

D'abord, l'harmonie est presque étrangère à la musique grecque. Ce n'est pas que la connaissance ou même la pratique des accords manquât tout à fait aux Grecs. Ils en connaissaient et en pratiquaient quelques-uns. Mais rien de plus limité, rien de plus élémentaire que cette harmonie. Elle se réduisait à très peu de chose dans l'accompagnement et presque à rien dans le chant lui-même.

Le seul accord que les Grecs paraissent avoir admis dans le chant des chœurs est celui qu'ils appelaient *antiphonie*, c'est-à-dire l'accord d'octave. Des voix d'hommes et des voix de femmes ou d'enfants, associés dans un même chœur, produisaient cette antiphonie, qui leur paraissait le plus beau de tous les accords. Il est à remarquer que nous en jugeons assez difficilement; ce qui leur paraissait noble et grand nous paraît dur. Leur goût musical était dominé par des idées religieuses ou morales, par des habitudes d'esprit et d'imagination qui ne sont pas les nôtres. En musique comme en tout, ils aimaient une clarté pure et tranquille, plutôt fine de ton que richement colorée. Ils chantaient ordinairement à l'unisson. S'ils relevaient l'unisson par un accord, c'était par le plus simple et le plus clair de tous. Ils aimaient les impressions nettes; ils les préféraient comme artistes et aussi comme moralistes; ils se défiaient d'une harmonie trop riche et trop sensible, qui leur semblait voluptueuse et peu virile.

Dans le jeu des instruments toutefois, ils faisaient à l'harmonie une place un peu plus large. A l'*antiphonie* ils ajoutaient la *symphonie*; à l'accord d'octave, les accords de quarte et de quinte, et peut-être quelques autres. Ces accords se faisaient quelquefois entre les divers instruments, plus souvent entre les instruments et les voix. Mais tout cela était encore très simple; ce n'étaient que de timides essais dans une voie peu conforme

au génie même de l'antiquité, et qui ne fut jamais suivie par elle que d'une manière hésitante. Les textes qui nous apportent des témoignages sur l'emploi de certains accords trahissent en même temps une préférence persistante pour la beauté plus sévère de l'unisson.

Cette simplicité se retrouvait aussi dans la mélodie. La constitution définitive de l'octave a été très tardive chez les Grecs, et l'invention de la lyre heptacorde n'est pas très ancienne. Néanmoins ces airs si simples les ravissaient. Ils avaient pour eux non seulement un charme très vif, mais même une grande variété d'effets et une puissante action sur les âmes. Il est sans cesse question dans les auteurs de la beauté calme du mode dorien, de la douceur du mode lydien, de l'énergie fière du mode éolien, des accents pathétiques du mode phrygien.... Ce qui faisait l'originalité des différents modes, ce n'était pas uniquement la note qui servait de finale à leurs mélodies, mais en outre certaines cadences, certains motifs propres aux pays dont ces modes étaient originaires, et qui s'associaient ensuite plus ou moins à l'emploi des gammes à l'aide desquelles on les avait d'abord exécutés. Tout cela aujourd'hui nous échappe. Nos musiciens s'étonnent que le dorien, qui correspond à notre mineur, fût renommé pour sa gravité ferme et virile. Mais le changement des idées morales est peut-être pour beaucoup dans ces diversités d'appréciation; ce que les Grecs entendaient par l'accent viril n'est sans doute pas tout à fait conforme à l'idée que ces mêmes mots représenteraient pour nous.

(A. Croiset, *la Poésie de Pindare*, pp. 72-85.)

15. — LA MUSIQUE A SPARTE

Les Spartiates apportaient une grande attention à la musique et aux chants. Les leurs avaient quelque chose de pénétrant, qui dévoilait du courage et des sentiments généreux, qui inspirait un élan enthousiaste et riche. Les paroles en étaient simples et mâles. Elles ne reproduisaient autre chose que l'éloge de ceux qui avaient vécu noblement et qui avaient eu le

bonheur de mourir pour Sparte, ou le blâme de ceux qui s'étaient montrés lâches, et on regardait ceux-ci comme voués à une existence déplorable et malheureuse. Enfin, on y proclamait, on y glorifiait la bravoure, selon qu'il convenait pour les différents âges.

Il y avait donc trois chœurs selon les trois âges. Quand ils étaient réunis dans la fête, le chœur des vieillards commençait et chantait :

« Nous avons été jadis
Jeunes, vaillants et hardis. »

Après eux, le chœur des hommes reprenait :

« Nous le sommes maintenant,
A l'épreuve à tout venant. »

Puis le troisième, celui des enfants, finissait :

« Et nous un jour le serons,
Qui fort vous surpasserons. »

Leurs airs de marche, enfin, étaient propres à inspirer la vaillance, la confiance et le mépris de la mort. Ces airs, qui se jouaient en chœur, étaient soutenus par le son de la flûte, quand on chargeait l'ennemi. En effet Lycurgue avait approprié l'amour de la musique aux exercices militaires, afin que l'excès de l'ardeur belliqueuse fût réglé par la cadence, et qu'il y présidât toujours une harmonie et un concert parfaits. C'est pour cela encore qu'avant la bataille le roi commençait par sacrifier aux Muses, afin que les combattants fissent des actions dignes d'être redites et de passer glorieusement à la postérité.

Mais on ne permettait pas de modifier l'ancienne musique. Terpandre lui-même, le plus habile musicien de son temps, le chanteur des exploits héroïques, n'en fut pas moins condamné à une amende par les éphores, parce qu'il avait ajouté une corde à la lyre, afin de varier les accords : tant on demeurait attaché aux mélodies les plus simples !

(Plutarque, *Mœurs des Lacédémoniens*, 14-17 ; trad. Bétolaud.)

14. — LES BOUTIQUES DE COIFFEURS

Le soin de leur élégance ramenait à de courts intervalles les Athéniens du beau monde dans la boutique de leur coiffeur, et pendant qu'enveloppé dans un peignoir un client se faisait tailler cheveux et barbe, pendant que d'autres attendaient leur tour, les langues allaient leur train : les Grecs ont toujours aimé la causerie. Aussi les boutiques de coiffeurs étaient-elles, à Athènes, le rendez-vous des oisifs ; elles jouaient le rôle de nos cafés d'aujourd'hui. On y venait, même sans avoir affaire, pour rencontrer des amis, pour apprendre ou répéter les cancans du jour, pour discuter sur la politique.... Chaque classe, chaque personne avait ses habitudes, et, quand on connaissait un peu son Athènes, on savait que dans telle échoppe on avait chance de trouver telles ou telles gens.... Le désir fort louable de distraire leurs clients, l'habitude d'entendre caqueter autour d'eux les oisifs, avaient donné aux coiffeurs la manie de parler de tout, à tort et à travers. Leur réputation de bavards et de gobe-mouches était bien établie, et Plutarque (*De garrulitate*, 15) rapporte quelques anecdotes curieuses pour en prouver le bien fondé.... C'est un coiffeur du Pirée qui répandit à Athènes la nouvelle du désastre de l'armée de Sicile. Il l'apprit le premier de l'esclave d'un de ceux qui avaient pu s'échapper, et, laissant aussitôt sa boutique, il courut d'une traite à la ville.

(Rayet, *Monuments de l'art antique*, t. II.)

15. — UNE QUERELLE ENTRE JEUNES GENS

« Un soir je me promenais, selon mon habitude, dans l'agora, avec Phanostrate, jeune homme de mon âge. Survient Ctésias, fils de Conon, en état d'ivresse. Il nous aperçoit, pousse un cri, et se parlant à lui-même comme un homme ivre, sans qu'on pût entendre ce qu'il disait, passa devant nous pour monter au quartier de Mélite. Là étaient réunis à boire, chez

Pamphile le cardeur, Conon que voici, Théotime, Archébiade, Spintharos, Théogène, une assez nombreuse compagnie. Ctésias les fit se lever, et marcha vers l'agora. Ils nous rencontrèrent et une mêlée s'engagea. L'un d'eux, qu'on n'a pu reconnaître, s'élança sur Phanostrate et le saisit. Conon, son fils, et Théogène m'entourèrent, se jetèrent sur moi, me dépouillèrent d'abord de mon manteau, puis d'un croc-en-jambe me firent tomber dans le ruisseau et m'arrangèrent si bien, à force de coups de pied et de bourrades, que j'en eus la lèvre fendue et les yeux enflés à ne pouvoir les ouvrir. En un mot, ils me laissèrent en si mauvais état que je ne pouvais ni me relever ni proférer une parole. Couché par terre, je les entendais dire toutes sortes d'injures.... Conon se mit à chanter, contrefaisant la voix du coq qui pousse son cri de victoire; et les autres lui disaient de faire le battlement d'ailes avec les coudes. Des passants survinrent, et m'emportèrent, pendant que ces hommes s'enfuyaient avec mon manteau. Quand j'arrivai à ma porte, ce ne fut qu'un cri de douleur de la part de ma mère et de ses servantes. On me porta au bain, non sans peine, et, quand je fus bien essuyé, on me montra aux médecins. »

(Démosthène, *Contre Conon*, 7-9 ; trad. Darest.)

16. — LA CHASSE

Barthélémy suppose que le Scythe Anacharsis est reçu par Xénophon dans son domaine de Scillonte, et il en profite pour décrire des chasses, d'après un ouvrage de Xénophon lui-même.

« D'autres fois, il nous exhortait d'aller à la chasse, qu'il ne cessait de recommander aux jeunes gens comme l'exercice le plus propre à les accoutumer aux travaux de la guerre.

« Diodore (son fils) nous menait souvent à celle des cailles, des perdrix et de plusieurs sortes d'oiseaux. Nous en tirions de leurs cages pour les attacher au milieu de nos filets. Des oiseaux de même espèce, attirés par leurs cris, tombaient dans le piège et perdaient la vie ou la liberté.

« Ces jeux en amenaient d'autres plus vifs et plus variés.

Diodore avait plusieurs meutes de chiens, l'une pour le lièvre, une autre pour le cerf, une troisième, tirée de la Laconie ou de la Locride, pour le sanglier. Il les connaissait tous par leurs noms, leurs défauts et leurs bonnes qualités. Il savait mieux que personne la tactique de cette espèce de guerre, et il en parlait aussi bien que son père en a écrit.

« Voici comment se faisait la chasse du lièvre. On avait tendu des filets de différentes grandeurs dans les sentiers et dans des issues secrètes par où l'animal pouvait s'échapper. Nous sortîmes habillés à la légère, un bâton à la main. Le piqueur détacha un des chiens, et dès qu'il le vit sur la voie, il découpla les autres, et bientôt le lièvre fut lancé. Dans ce moment tout sert à redoubler l'intérêt, les cris de la meute, ceux des chasseurs qui l'animent, les courses et les ruses du lièvre, qu'on voit dans un clin d'œil parcourir la plaine et les collines, franchir les fossés, s'enfoncer dans les taillis, paraître et disparaître plusieurs fois, et finir par s'engager dans l'un des pièges qui l'attendent au passage. Un garde placé tout auprès s'empare de la proie, et la présente aux chasseurs, qu'il appelle de la voix et du geste. Dans la joie du triomphe, on commence une nouvelle battue. Nous en faisions plusieurs dans la journée. Quelquefois le lièvre nous échappait, en passant le Sélinus à la nage.

« Pour la chasse au sanglier, nous avions des épieux, des javelots et de gros filets. Les pieds de l'animal récemment gravés sur le terrain, l'impression de ses dents restée sur l'écorce des arbres, et d'autres indices, nous menèrent auprès d'un taillis fort épais. On détacha un chien de Laconie; il suivit la trace, et, parvenu au fort où se tenait l'animal, il nous avertit par un cri de sa découverte. On le retira aussitôt; on dressa les filets dans les refuges; nous prîmes nos postes. Le sanglier arriva de mon côté. Loin de s'engager dans le filet, il s'arrêta, et soutint pendant quelques moments l'attaque de la meute entière, et celle des chasseurs qui s'approchaient pour lui lancer des traits et des pierres. Bientôt après il fondit sur Moschion, qui l'attendit de pied ferme dans le dessein de l'enferrer; mais l'épieu glissa sur l'épaule et tomba des mains du chasseur, qui sur-le-champ prit le parti de se coucher la face contre terre.

« Je crus sa perte assurée. Déjà le sanglier, ne trouvant point de prise pour le soulever, le foulait aux pieds, lorsqu'il vit Diodore qui accourrait au secours de son compagnon. Il s'élança aussitôt sur ce nouvel ennemi, qui, plus adroit ou plus heureux, lui plongea son épieu à la jointure de l'épaule. Nous eûmes alors un exemple effrayant de la férocité de cet animal. Quoique atteint d'un coup mortel, il continua de s'avancer avec fureur contre Diodore, et s'enfonça lui-même le fer jusqu'à la garde. Plusieurs de nos chiens furent tués ou blessés dans cette action, moins pourtant que dans une seconde où le sanglier se fit battre pendant toute une journée. D'autres sangliers, poursuivis par les chiens, tombèrent dans des pièges qu'on avait couverts de branches.

« Les jours suivants, des cerfs périrent de la même manière. Nous en lancâmes plusieurs autres, et notre meute les fatigua tellement, qu'ils s'arrêtaien à la portée de nos traits, ou se jetaient tantôt dans des étangs, tantôt dans la mer »

(Barthélémy, *Voyage du jeune Anacharsis en Grèce*, ch. xxxix.)

17. — LES VOYAGES

Les Grecs voyageaient surtout par mer. Dans l'intérieur des terres, les routes étaient en très petit nombre; il n'y avait guère que des chemins à peine frayés. On rencontre pourtant des traces de routes dans les contrées basses et marécageuses; elles étaient alors sous forme de jetées ou de digues; on en signale une notamment dans la Béotie, qui a 6^m,60 de largeur. Entre Athènes et Éleusis il existait une route bien entretenue, qui servait aux processions. Autour des grands sanctuaires internationaux, comme celui d'Olympie, se développait un véritable réseau de voies sacrées par où arrivaient les pèlerins; on y creusait des ornières pour les roues des voitures. Beaucoup de rivières étant à sec pendant l'été, les ponts étaient moins utiles qu'ailleurs. La plupart étaient en bois; quelques-uns, mais assez rares, étaient en pierre.

On allait généralement à pied ou à cheval. Parfois on usait

de véhicules, comme moyen de transport. Ceux-ci étaient tantôt des cabriolets à deux roues, dont l'essieu supportait une caisse fermée de trois côtés, tantôt des voitures à quatre roues, plus larges et capables de recevoir des bagages avec les personnes.

Il y avait en Grèce des auberges; mais on n'y trouvait pas toujours de quoi manger, et il était prudent d'avoir des pro-



Chariot grec.

visions avec soi. Aussi était-ce une précaution qu'on ne négligeait guère. Quand on arrivait dans une ville, on descendait le plus souvent chez quelque ami. L'hospitalité était considérée comme un devoir, et tout homme riche ou aisé avait dans sa maison des chambres pour ses hôtes. Si on ne connaissait personne, on passait volontiers la nuit à la belle étoile, sous un portique; en Orient, l'inconvénient n'était pas grave.

On voyageait à très bon compte, du moins par mer. Au IV^e siècle, on allait d'Égine au Pirée (environ 6 lieues) pour deux oboles (0 fr. 52), et d'Égypte « avec sa femme, ses

enfants et ses bagages » (200 lieues), pour deux drachmes, (moins de 2 francs).

18. — L'HOSPITALITÉ

Télémaque, parti à la recherche de son père, arrive chez Ménélas, roi de Sparte, en compagnie du fils de Nestor.

« Ils arrêtent leurs coursiers sous le portique. Le fort Étéonée, serviteur du glorieux Atride, accourt au bruit, les voit, et s'élance dans le palais pour annoncer leur venue au roi. « Voici deux hôtes, Ménélas, deux guerriers semblables aux fils de Zeus. Dis-moi si nous détellerons leurs coursiers rapides, ou si nous les enverrons chercher ailleurs qui les accueille. — Fils de Boéthès, s'écrie le blond Ménélas en gémissant, jusqu'à ce jour tu avais été sage; mais aujourd'hui tu parles comme un enfant insensé. Combien de fois n'avons-nous pas goûté les mets de l'hospitalité chez des peuples lointains, avant de revenir ici! Puisse Zeus avoir à jamais terminé nos maux! Va donc dételer les chevaux, et convier nos hôtes au festin. »

« Il dit : Étéonée se hâte de sortir, en appelant les autres serviteurs qui le suivent. Ils détellent les chevaux écumants, les attachent devant la crèche, leur donnent de l'épeautre mêlé d'orge blanche, et appuient le char au mur. Puis ils introduisent les hôtes dans le palais.... Ils entrent dans de belles baignoires; des esclaves les baignent, les parfument d'huile d'olive, les revêtent de tuniques et de manteaux moelleux; enfin ils s'asseyent sur des trônes auprès du fils d'Atréa. Une suivante répand d'une riche aiguière d'or dans un bassin d'argent l'eau dont ils se lavent les mains; elle dresse devant eux une table que l'intendant, pleine de grâce pour les convives, couvre de pain et de mets. L'écuyer tranchant leur présente ensuite le bassin rempli de chairs diverses, et pose devant eux des coupes d'or. Ménélas leur tend la main droite et dit :

« Prenez ces mets et réjouissez-vous; lorsque vous aurez mangé à notre table, nous vous demanderons qui vous êtes parmi les hommes.... »

Après le repas, « Hélène ordonne aux esclaves d'entasser sous le portique de belles couvertures pourprées, d'étendre au-dessus des tapis, et de les recouvrir de manteaux épais. Les captives sortent du palais portant à la main des torches enflammées. Elles étendent des lits, et un héraut y conduit les hôtes.... »

Au moment du départ, Ménélas donne à Télémaque « une urne d'un travail merveilleux, en argent massif », dont jadis le roi de Sidon lui a fait présent à lui-même. Hélène lui remet aussi un voile, le plus beau et le plus grand qu'elle possède.

(Homère, *Odyssée*, IV, 20-62; 296-301; XV, 101 et suiv.; trad. Giguet.)

CHAPITRE VIII

LA RELIGION

- SOMMAIRE. — 1. Origine des dieux grecs. — 2. Les dieux semblables aux hommes. — 3. Développement du mythe d'Apollon. 4. Caractères de la religion en Grèce. — 5. Les dieux de la cité. 6. Le temple de Zeus à Olympie. 7. Les prêtres. — 8. Absence de clergé. 9. Le rituel. — 10. Persistance des pratiques religieuses. — 11. Le culte à l'époque homérique. — 12. Description d'un sacrifice. — 13. Cérémonie expiatoire. — 14. Abondance des sacrifices. 15. Offrandes aux dieux. — 16. Une fondation pieuse. — 17. Revenus du temple de Délos. — 18. Les ex-voto à Délos. — 19. Débiteurs du temple de Délos. — 20. Administration des finances d'Apollon Délien. 21. La prière. 22. Les Panathénées. — 23. La procession des Panathénées. — 24. La fête des Anthestéries à Athènes. — 25. Représentations dramatiques. — 26. Le pèlerinage d'Olympie. — 27. Les jeux d'Olympie. 28. Croyance des Grecs au surnaturel. — 29. Un Athénien superstitieux. — 30. L'oracle de Delphes. — 31. Questions posées à l'oracle de Dodone. — 32. Oracle de Trophonios à Lébadée. 33. Les mystères d'Éleusis.

1. — ORIGINE DES DIEUX GRECS

L'homme des premiers temps était sans cesse en présence de la nature; les habitudes de la vie civilisée ne mettaient pas encore un voile entre elle et lui. Son regard était charmé par ces beautés ou ébloui par ces grandeurs. Il jouissait de la

lumière, il s'effrayait de la nuit, et quand il voyait revenir « la sainte clarté des cieux », il éprouvait de la reconnaissance. Sa vie était dans les mains de la nature ; il attendait le nuage bienfaisant d'où dépendait sa récolte ; il redoutait l'orage qui pouvait détruire le travail et l'espoir de toute une année. Il sentait à tout moment sa faiblesse et l'incomparable force de ce qui l'entourait. Il éprouvait perpétuellement un mélange de vénération, d'amour, et de terreur, pour cette puissante nature.

Ce sentiment ne le conduisit pas tout de suite à la conception d'un Dieu unique régissant l'univers. Car il n'avait pas encore l'idée de l'univers. Il ne savait pas que la terre, le soleil, les astres, sont des parties d'un corps ; la pensée ne lui venait pas qu'ils pussent être gouvernés par un même Être. Aux premiers regards qu'il jeta sur le monde extérieur, l'homme se le figura comme une sorte de république confuse où des forces rivales se faisaient la guerre. Comme il jugeait les choses extérieures d'après lui-même et qu'il sentait en lui une personne libre, il vit aussi dans chaque partie de la création, dans le sol, dans l'arbre, dans le nuage, dans l'eau du fleuve, dans le soleil, autant de personnes semblables à la sienne ; il leur attribua la pensée, la volonté, le choix des actes ; comme il les sentait puissants et qu'il subissait leur empire, il avoua sa dépendance ; il les pria et les adora ; il en fit des dieux.

(Fustel de Coulanges, *la Cité antique*, livre III, ch. II).

2. — LES DIEUX SEMBLABLES AUX HOMMES

Les Grecs firent les dieux à leur propre image ; c'est là ce qu'on appelle l'*anthropomorphisme*.

D'après Homère, « les dieux forment au ciel, ou, pour mieux dire, sur la cime des montagnes où ils résident, au sommet de l'Olympe, une véritable république, une cité céleste conçue sur le modèle de la cité hellénique, mais une république, une cité dont tous les citoyens sont en quelque sorte des rois. Les dieux habitent sous des lambris dorés, et passent leur vie dans de joyeux festins. Ils ont les passions et les idées des hommes.

Bien plus, le poète leur suppose une apparence corporelle; mais il surpassent en force, en grandeur, en beauté, les humains. « Tu es d'une beauté si parfaite, dit Ulysse à Euryale, qu'un dieu même ne serait pas autrement. » Arès et Athéna, sur le bouclier d'Achille, font admirer leurs proportions colossales et leur beauté merveilleuse. Lorsque ce dieu tombe sous les coups d'une déesse, son corps immense occupe sur le sol une étendue de sept pléthres. Dans les bas-reliefs des âges postérieurs, les dieux sont généralement représentés avec une taille plus haute que leurs adorateurs; à côté d'eux, ceux-ci ressemblent parfois à des enfants.

Les dieux, ayant des corps comme les nôtres, sont soumis aux mêmes besoins que nous. Ils mangent, dorment, boivent, et peuvent être dominés par la faim ou la nécessité du repos. Le sang chez eux est remplacé par une sorte de liquide divin, dont l'ambroisie, nourriture céleste, fait le principe et le fond. Le corps des immortels est impérissable; il demeure toujours jeune, et leurs organes ont un degré de puissance que les nôtres n'atteignent pas. Parmi les facultés qu'ils possèdent, une des plus remarquables est celle de se métamorphoser, de prendre la forme d'un animal ou même d'un objet inanimé. Athéna, par exemple, se change tantôt en une flamme qui s'échappe du ciel comme une étoile filante, tantôt en un oiseau qui plane dans les airs. Ils ont des passions plus fortes, des projets mieux ordonnés, des vues plus étendues que ceux des hommes. Homère leur attribue des sentiments de haine et d'amour, de colère et d'envie. Ils sont jaloux, et persécutent quiconque a encouru leur inimitié. Ils ne se piquent ni d'impartialité ni de justice. Héra et Athéna rendent les Troyens responsables de l'affront que leur a fait Pâris, et Poseidon poursuit d'une rage incessante l'infortuné Ulysse. Tous réclament les hommages des mortels, et s'irritent de leur oubli, qu'ils punissent par des fléaux. Pour châtier un individu de sa négligence à lui offrir un sacrifice, Artémis fait ravager ses champs par un sanglier. Aussi les hommes s'efforcent-ils de les gagner par leurs présents et leurs promesses. Les dieux ne sont pas étrangers aux chagrins, aux peines morales. Leur cœur souffre à l'occasion, et

Thétis verse des larmes. Ils ont toutes les joies de l'humanité, accrues par la supériorité de leur nature, et ils en connaissent également toutes les tristesses, sauf la mort.

(D'après Maury, *Histoire des religions de la Grèce antique*, t. I, pp. 251-259.)

3. — DÉVELOPPEMENT DU MYTHE D'APOLLON

Pour montrer le développement des mythes dans la religion hellénique, je prends Apollon comme exemple.

Apollon ou *Phoibos* (de φῶς, lumière) est le dieu lumineux, le dieu brillant. Il a pour mère Lèto, qui est une personnification de la Nuit, et il naît dans l'île de *Délos*, la Claire, qui s'appelait encore *Astéria*. A peine délivré de ses liens, l'enfant demande son arc et ses flèches; il marche, et l'île est tout entière « fleurie d'or ». Comme le soleil illumine d'abord les sommets avant de pénétrer dans les profondeurs des vallées, le jeune dieu s'avance sur les rochers du mont *Cynthos*, il ne se plaît que « sur les lieux élevés, sur les cimes aiguës des hautes montagnes ».

Le premier acte important de sa vie est sa victoire sur le serpent Python. Ce mythe se retrouve dans toutes les religions de la race aryenne. Dans les *Védas* (Inde), Indra, le dieu de la lumière, triomphe d'Ahi, le serpent, le nuage qui s'allonge dans le ciel, ou de Vritra, le dragon céleste dont il brise la tête. Dans l'*Avesta* (Perse), Mithra, le dieu du ciel pur, combat la couleuvre qui est le symbole d'Ahriman, le génie du mal. Un rôle analogue est rempli par Siegfried dans la mythologie norroise. Cette lutte, dans son sens le plus général, est la lutte de la lumière contre les ténèbres.

On racontait qu'Apollon avait passé neuf ans au service du roi de Thessalie Admète, dont il faisait paître les cavales et les bœufs. Dans cette légende, il apparaît comme un dieu souffrant et momentanément éprouvé. C'est là une allusion aux épreuves que subit le soleil. L'astre puissant qui, dans la chaude saison de l'année, a vaincu ses ennemis et déployé sa

majesté aux regards des hommes, plus tard devient esclave; enchaîné dans les liens de l'hiver, il perd sa force et son éclat; il pâlit et souvent disparaît; il semble relégué au nord de la Grèce, dans les contrées d'où viennent les neiges et les frimas.

La même image s'exprime plus nettement dans les fables qui concernent *Apollon Hyperboréen*. Les Grecs croyaient que dans une contrée lointaine, au nord, il n'y avait point d'hiver; la nuit était inconnue dans ce pays, toujours illuminé des rayons du soleil. Apollon aimait à s'y transporter et à y vivre une partie de l'année, au milieu d'un peuple d'hommes heureux et justes qui chantaient ses louanges; puis, au printemps, il revenait en Grèce, monté sur un char conduit par des cygnes aussi éblouissants que la lumière.

Apollon, dieu solaire, exerce sur les fruits de la terre une action qui peut être bienfaisante ou funeste. C'est lui qui les fait germer et qui les fait mûrir; c'est lui également qui les dessèche et qui les brûle. De là, la double signification des fêtes qu'on célébrait en son honneur sous le nom de *Thargélia*, vers le milieu de mai, dans le mois de Thargélion, dont le nom exprime la chaleur du soleil d'été. C'est le moment où, en Grèce, la moisson est presque mûre et ne tardera pas à tomber sous la faucille. On se sentait porté à remercier le dieu de cette heureuse maturité; mais, en même temps, on implorait sa grâce pour qu'il ne détruisît pas, par l'ardeur excessive de ses rayons, les espérances des laboureurs.

L'archer céleste dont les traits frappent de loin, et sûrement, devait être conçu comme un dieu redoutable à ses ennemis. Les géants Aloïdes, les enfants de Niobé tombent percés de ses flèches. Quand il se mêle aux combats de l'*Iliade*, il se montre doué d'une force invincible; légèrement et sans efforts, il renverse et détruit tout sur son passage. Par une conséquence naturelle, il a souvent le caractère d'un dieu exterminateur. Lorsque la peste décime les Grecs devant Troie, c'est lui qui lance ses dards sur les animaux, puis sur les hommes. Ainsi, par un contraste singulier, Apollon, dieu de la vie et de la joie, devient un dieu de la destruction et de la mort.

Mais, s'il est le dieu qui tue, il est aussi le dieu qui sauve.

Le soleil d'été est parfois funeste; par contre, ses rayons purifient l'atmosphère, dessèchent le sol, dissipent les miasmes, et reconforment les corps épuisés par la maladie. Apollon est donc un dieu de la santé; il peut mettre un terme aux épidémies; il détourne le mal; il est secourable; il guérit l'humanité; il a enfin pour fils Asclépios, le dieu de la médecine.

Son action bienfaisante, limitée d'abord au mal physique, s'étendit au mal moral. Médecin des corps, il fut conçu comme le médecin des âmes; il fut un dieu purificateur, qui lavait les âmes des souillures dont elles s'étaient salies. Tout crime commis entraîne un châtiment ou une expiation. Mais Apollon, dieu de clarté et de lumière, ne s'irrite pas contre les coupables. Il les reçoit en sa grâce; il a pour eux des moyens de réparation et de salut; il les réconcilie avec les hommes et avec les dieux; il est vraiment le dieu sauveur, le rédempteur du mal moral.

Il est le dieu de la musique, parce que la musique agit sur l'âme d'une façon habituellement heureuse. Dans l'Olympe, il charme par ses accents les loisirs des immortels. Il est le chef du chœur des Muses, et la cithare est son attribut. Il inspire les poètes, et, comme l'enthousiasme prophétique n'était aux yeux des Grecs qu'une variété de l'enthousiasme poétique, il rend des oracles par l'intermédiaire des devins et des sibylles. On a bien soin de le consulter, quand il s'agit de fonder une ville, d'établir au loin une colonie. Il en résulte que, chez les Doriens surtout, dont il était le dieu principal, les lois qui président à la constitution des cités étaient placées sous son autorité, ou étaient considérées comme émanant de lui. Protecteur des colonies, dont il guidait les essaims à travers les mers, il était, sous le nom de *Delphinien*, un dieu de la navigation; il s'asseyait parfois à la proue des navires pour en diriger la marche; et les Ioniens, qui se répandirent tant au dehors, prétendaient descendre de lui; ils voyaient en lui le père d'Ion et le fondateur de leur race.

(D'après Decharme, *Mythologie de la Grèce antique*, livre I, ch. v.)

4. — CARACTÈRES DE LA RELIGION EN GRÈCE

Le génie hellénique n'a jamais séparé le pouvoir de la religion et le pouvoir de l'État. Cette distinction même ne lui parut jamais être désirable. L'Assemblée du peuple, les séances du Sénat et de l'Aréopage, s'ouvriraient par des sacrifices. Les orateurs invoquaient, au début de leurs discours, les dieux protecteurs. Beaucoup de prescriptions de la loi civile restèrent toujours sous la garde des dieux. Un décret de commerce, un règlement de mesures, étaient sous la protection d'une divinité spéciale; le caractère sacré de la monnaie, jusqu'à l'époque macédonienne, est évident. On gardait les poids étalons dans les temples; les tables métrologiques que nous retrouvons aujourd'hui portaient une inscription qui les déclarait sacrées. Le Métroon, où l'on conservait les archives, était le temple de la Mère des dieux. La banque de Délos portait le titre de *ἱερὰ τράπεζα*; le commerce d'Athènes, comme celui de l'Orient moderne, faisait des édifices du culte des lieux de dépôts pour les marchandises; les décrets de proxénie, les actes par lesquels on déclarait un citoyen indigne, avaient un caractère religieux; les affranchissements s'accomplissaient souvent dans les temples.

Si la religion était mêlée à tout, bien peu d'esprits se mettaient au-dessus des croyances qu'elle imposait. Les histoires d'Hérodote ressemblent à un livre du moyen âge; à chaque page nous y trouvons des récits qui rappellent Grégoire de Tours ou la Chronique de Mathieu Paris. Les Grecs qui combattirent à Platée et à Marathon étaient des croyants sincères et superstitieux. Il n'est nul besoin, pour expliquer le caractère de Xénophon, d'admettre qu'il fût en son temps une exception; Xénophon est le type de l'homme distingué de son époque, du citoyen fidèle au passé, respectueux des convenances. Socrate n'a ni froissé ni altéré les convictions de ce disciple qui consulte de bonne foi les victimes et qui suit toutes les pratiques d'un culte minutieux. Les progrès de la philosophie chez les Latins détruisirent la religion. En Grèce, et surtout à Athènes, les habitudes

pieuses retrouvent une nouvelle ferveur au moment où la décadence de la vie publique est complète. Les vieilles superstitions subsistent toujours; Pausanias et Plutarque en témoignent. Les inscriptions et les monuments figurés nous apportent sur ce point des renseignements encore plus précis; les bas-reliefs conservés en Grèce ou dans nos musées sont, pour la plupart, de basse époque; ils montrent combien les vieilles doctrines restèrent longtemps en vigueur. Il est même tel usage qui paraît être un peu oublié au grand siècle et qui retrouve toute sa force dans la décadence....

Si cette religion a pu vivre tant de siècles au milieu des circonstances les plus difficiles, ce fait s'explique en grande partie par la faiblesse de son autorité sur la conduite morale de la vie, sur les caractères et sur les passions. Il n'était pas dans sa nature d'aspirer à un empire absolu, qu'elle n'aurait pu exercer longtemps sur des esprits rebelles à toute contrainte durable; jamais elle n'a cherché à pousser jusqu'aux conséquences logiques et extrêmes le pouvoir que le consentement universel des contemporains lui accordait. De là l'absence d'un sacerdoce fortement constitué, l'admission de tous à beaucoup de fonctions religieuses annuelles, un perpétuel échange entre l'État et la religion, qui se prêtent l'un ses magistrats, l'autre ses prêtres; de là l'impossibilité pour cette religion d'arriver à une profession de foi; de là le peu de goût qu'elle a toujours montré pour certains problèmes, en particulier pour ceux de la vie future, de la récompense et de la peine après la mort. Nous ne savons pas ce qui s'enseignait à Éleusis; mais la doctrine des Mystères ne cherchait point à faire de propagande; elle resta longtemps le privilège d'une caste très limitée; quand on y admit tous les Athéniens, les connaissances qu'on leur révéla ne produisirent aucune révolution. Ce que la religion avait de précis dans chaque canton était tout extérieur, et n'intéressait ni la théogonie, ni la philosophie, ni même souvent la morale. On pouvait la mêler à tous les actes de la vie politique ou privée; rien de ce qui était simplement convenable au point de vue du droit naturel ne la choquait; comme le génie grec, elle se pliait à tout. Les légendes mêmes d'un pays ne s'imposaient pas forcé-

ment à tous les Grecs; celles du pays voisin les contredisaient. Les attaques qu'on dirigeait contre elles, par exemple au théâtre, avaient souvent peu de gravité. Le dieu n'était pas conçu comme une toute-puissance absolue, placée au-dessus des atteintes des hommes; mettre en doute sa perfection théologique était beaucoup moins sérieux que de nier certains détails de la tradition nationale. Les théories des philosophes aux yeux des prêtres pouvaient passer facilement pour des conceptions auxquelles la religion n'avait rien à voir; ces rêveurs expliquaient le monde, étudiaient les passions; le sacerdoce s'occupait peu de ces sujets.

La religion grecque, il est vrai, fut parfois intolérante; on ne peut dire cependant qu'il y ait jamais eu lutte suivie à Athènes entre la recherche philosophique et le culte établi. L'État condamnait les doctrines qui pouvaient compromettre les principes sur lesquels reposait la cité, qui attaquaient les croyances des ancêtres, qui voulaient renverser cet autel commun du Prytanée, plus cher encore au peuple qu'aux prêtres. Dans tous les procès religieux de l'antiquité, si peu qu'ils nous soient connus, il est facile de voir que la préoccupation dominante est surtout politique, que l'accusateur ne parle pas au nom d'une théologie précise. Nous ne trouvons pas trace de guerre religieuse au sens où nous entendons ce mot, de persécution générale, de condamnation en masse. Jamais les partis ne se formèrent au nom d'un culte particulier. L'intolérance était toute patriotique; elle ne se produisait que rarement, mais alors, sous l'influence d'une cause tout accidentelle, elle pouvait arriver à de singuliers excès. C'est ce qui se constate encore en partie de nos jours chez les Grecs. Insouciants des dogmes, ils paraissent être le plus facile de tous les peuples à l'égard des croyances différentes des leurs; cependant, à certains jours, ils ont une antipathie très vive contre les cultes étrangers, surtout si ceux-ci annoncent des intentions de propagande. La doctrine n'y est pour rien, et personne ne s'en occupe; ce n'est pas non plus l'église orthodoxe qui prêche ces haines; tout le peuple, sans qu'on l'excite, les éprouve au nom de son histoire, qui n'a jamais séparé les intérêts de la nation du culte national.

La nature même du sentiment religieux chez les Athéniens

ne les exposait que très peu aux séductions des cultes étrangers. Ces cultes étaient nés d'une situation d'esprit qu'ils connaissaient à peine; l'insuffisance de leurs doctrines ou de leurs pratiques ne leur apparaissait jamais avec netteté. Les thiases, les orgéons, la propagande orphique, n'ont guère fait de prosélytes en Attique, et les adhérents que ces doctrines nouvelles ont trouvés étaient sans doute pour la plupart des étrangers. Si les orgéons de la Mère des dieux comptèrent plus d'Athéniens, cette divinité avait reçu de bonne heure droit de cité. Les cultes mystiques ne s'établirent même à Athènes qu'en perdant leurs caractères premiers. Ce fut ce qui arriva évidemment à celui de Dionysos, qui, tel que nous le voyons célébrer au théâtre et dans les temples, est très différent de ce qu'il avait été en Béotie et en Thrace. L'atticisme par là se distinguait nettement de l'hellénisme avec lequel on le confond sans cesse. L'atticisme était une des formes les plus parfaites, peut-être la plus réglée, la plus irréprochable, du génie grec; mais, tout autour de lui, la vie gardait plus de puissance, évitait moins les excès qui sont un signe de force. A ne considérer que les vases peints de Corinthe et des îles, l'hellénisme admet toutes les conceptions bizarres que l'imagination religieuse la plus tourmentée peut créer. Comparez les lécythes à fonds blancs, qui sont les vases athéniens par excellence, aux céramiques dont l'origine asiatique est incontestable.

L'Asie institue des cultes qui supposent des passions profondes, quelquefois même désordonnées. Sur les côtes, dans les villes grecques de Syrie, d'Égypte, dans les îles, on trouve une préoccupation visible des grands problèmes religieux : la prédication, l'apostolat, le martyre, l'esprit de sacrifice, des associations, des doctrines secrètes empreintes de métaphysique, des essais de système sur la vie et sur la mort, des enthousiasmes singuliers pour des religions nouvelles qui semblent apporter aux âmes des espérances certaines. L'Athénien conduit les processions, veille à ce que les statues soient bien dorées, conserve le souvenir de la gloire d'autrefois, si intimement unie aux actes nationaux, porte sans grande peine, au milieu des fêtes et des discours, le poids de cette ananké qui presque toujours fut pour

lui si légère, et quand il le faut, quitte le monde, non sans regret, mais sans vive terreur, affligé seulement de ne plus voir la lumière, qui est si douce!

La religion athénienne était superstitieuse; elle avait des croyances sans portée métaphysique, que rien ne pouvait détruire, qui tenaient au cœur même de la race, contre lesquelles ni la philosophie ni plus tard le christianisme n'ont rien pu. L'ensemble des pratiques si peu raisonnées qui composaient le culte des morts garda toujours une extrême importance. Jamais la foi à la vie future n'eut en Attique une forme précise; les îles Fortunées restèrent toujours une création des poètes, qui les consacraient aux héros. Cependant l'Athénien voulait qu'on donnât la sépulture aux morts; manquer à ce devoir était un sacrilège; celui envers qui on ne le remplissait pas errait en proie aux plus cruels tourments. Il fallait, de plus, nourrir le défunt, lui apporter à époque fixe du blé et des grenades; ces obligations étaient impérieuses: les généraux vainqueurs aux Arginuses furent condamnés à la peine capitale pour n'avoir pu les remplir. Dans le détail du culte, l'Athénien ne pouvait manquer aux minuties d'un formalisme exigeant. Il avait nombre d'obligations religieuses et aussi nombre de temples. Aujourd'hui, dans telle bourgade grecque de trois cents maisons, surtout dans les îles, on compte cent et cent cinquante chapelles. De même les sanctuaires, dans l'antiquité, se multipliaient à l'infini. On y cherchait rarement le repos de l'âme ou des sujets de méditation, mais combien d'offrandes n'y apportait pas la piété des fidèles! Elle n'eût manqué à aucun prix à ces devoirs. Ces superstitions tenaces se passaient des exhortations des prêtres; elles étaient naturelles à tous; elles sont restées jusqu'au dernier jour la seule exigence absolue que la Grèce religieuse imposât à la piété athénienne.

Entre ce culte et le génie attique, il semble que l'harmonie fut parfaite. Cette religion, humaine, sans excès, demandant peu d'efforts, d'une morale douce, calmait les inquiétudes d'un jour, les soucis de l'ordre surnaturel auxquels l'Athénien ne pouvait se soustraire tout à fait. Un gâteau à Asclépios, une libation à Zeus, une couronne aux Nymphes, rendaient l'espérance

à un malade, à un soldat partant pour l'armée, à un campagnard en procès. Si ses vœux n'étaient pas exaucés, il se soumettait; il savait que la lutte contre les dieux est mauvaise; il ne cessait pas plus longtemps de se soustraire aux charmes du monde qui l'entourait; il se remettait à ses plaisirs habituels, sans chercher à comprendre les mystères de la vie. Alors que les grands problèmes le préoccupaient, le théâtre et la poésie lui offraient des solutions magnifiques et contradictoires qui intéressaient son esprit sans engager trop fortement son cœur; il se plaisait au milieu de ces belles imaginations, ou les raisonnements des philosophes lui montraient que, si tout est probable, rien n'est certain.

(A. Dumont, *Essai sur l'éphébie attique*, I, pp. 250-259.)

5. — LES DIEUX DE LA CITÉ

Chaque cité avait des dieux qui n'appartenaient qu'à elle. On les appelait Génies, Héros, Démons; sous tous ces noms, c'étaient des âmes humaines divinisées par la mort. Ils étaient la plupart du temps les ancêtres du peuple. Les corps étaient enterrés soit dans la ville même, soit sur son territoire, et comme on croyait que l'âme ne quittait pas le corps, il en résultait que ces morts divins étaient attachés au sol où leurs ossements étaient enterrés. Du fond de leurs tombeaux ils veillaient sur la cité; ils protégeaient le pays, et ils en étaient en quelque sorte les chefs et les maîtres.

Ces opinions venaient de la très grande puissance que les antiques générations avaient attribuée à l'âme humaine après la mort. Tout homme qui avait rendu un grand service à la cité, depuis celui qui l'avait fondée jusqu'à celui qui lui avait donné une victoire ou avait amélioré ses lois, devenait un dieu pour elle. Il n'était même pas nécessaire d'avoir été un grand homme ou un bienfaiteur; il suffisait d'avoir frappé vivement l'imagination de ses contemporains et de s'être rendu l'objet d'une tradition populaire, pour devenir un héros, c'est-à-dire un mort puissant dont la protection fût à désirer et la colère à craindre...

Les morts, quels qu'ils fussent, étaient les gardiens du pays, à condition qu'on leur offrit un culte. « Les Mégariens demandaient un jour à l'oracle de Delphes comment leur ville serait heureuse ; le dieu répondit qu'elle le serait s'ils avaient soin de délibérer toujours avec le plus grand nombre ; ils comprirent que par là le dieu désignait les morts, qui sont en effet plus nombreux que les vivants ; en conséquence ils construisirent la salle du Conseil à l'endroit même où était la sépulture de leurs héros. » (Pausanias.) C'était un grand bonheur pour une cité de posséder des morts quelque peu marquants. Pour se procurer ces reliques précieuses, on usait parfois de ruse. Hérodote raconte par quelle supercherie les Spartiates dérobèrent les ossements d'Oreste. Il est vrai que ces ossements, auxquels était attachée l'âme du héros, donnèrent immédiatement une victoire aux Spartiates. Dès qu'Athènes eut acquis de la puissance, le premier usage qu'elle en fit fut de s'emparer des ossements de Thésée, qui avait été enterré dans l'île de Scyros, et de leur élever un temple dans la ville, pour augmenter le nombre de ses dieux protecteurs.

Outre ces héros et ces génies, les hommes avaient des dieux d'une autre espèce, comme Zeus, Héra, Athénè, vers lesquels le spectacle de la nature avait porté leur pensée. Mais ces créations de l'intelligence humaine eurent longtemps le caractère de divinités domestiques et locales. On ne conçut pas d'abord ces dieux comme veillant sur le genre humain tout entier ; on crut que chacun d'eux appartenait en propre à une famille ou à une cité. De ce que deux villes donnaient à leur dieu le même nom, il n'en faut pas conclure qu'elles adoraient le même dieu ; il y avait une Athénè à Athènes et il y en avait une à Sparte ; c'étaient deux déesses. Un grand nombre de cités avaient un Zeus pour divinité poliade ; c'étaient autant de Zeus qu'il y avait de villes. Argos et Samos avaient chacune leur Héra ; ce n'était pas la même déesse, car elle était représentée dans les deux villes avec des attributs bien différents.

La ville qui possédait une divinité ne voulait pas qu'elle protégeât les étrangers et ne permettait pas qu'elle fût adorée par eux. Généralement un temple n'était accessible qu'aux citoyens. Les Argiens avaient seuls le droit d'entrer dans le

6. — LE TEMPLE DE ZEUS A OLYMPIE

La longueur du temple est de 64^m,10; la largeur de 27^m,70. La façade principale est tournée vers l'est.

Le portique extérieur présente six colonnes en façade et treize sur les côtés. Ces colonnes, dont le diamètre, à la base, varie de 2^m,25 à 2^m,29 pour les colonnes d'angle, et de 2^m,19 à 2^m,22 pour les autres, s'élevaient à 10^m,50 environ. Au-dessus, une première assise formait l'architrave, ornée de boucliers dorés; une seconde assise offrait alternativement une surface à rainures appelée *triglyphe*, et une surface plane, appelée *métope*. Au-dessus encore, se dressait sur chaque façade un fronton triangulaire décoré de belles sculptures. D'autres sculptures s'appliquaient aux murs du temple, sous le portique; celles-ci figuraient les douze travaux d'Héraclès.

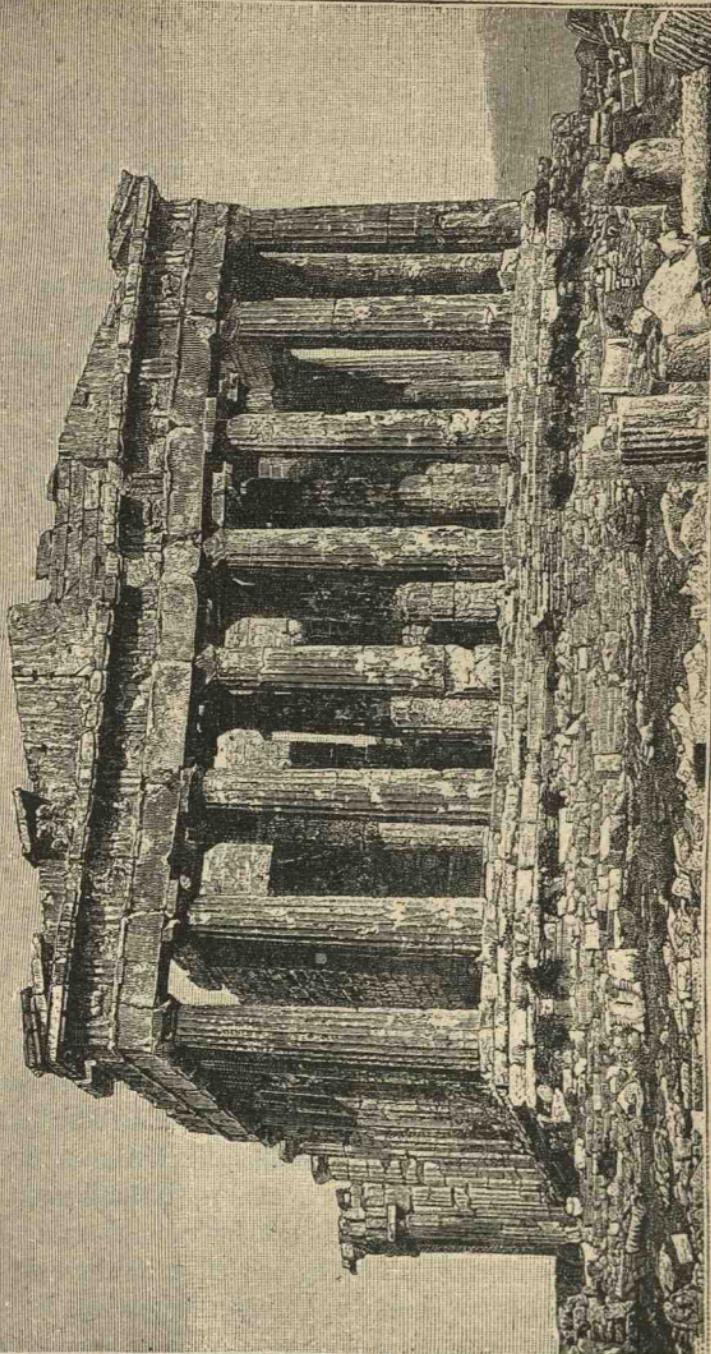
L'intérieur de l'édifice se divisait en trois parties: le *pronaos*, le *naos* ou *cella* et l'*opisthodome*.

L'entrée du *pronaos* était annoncée par deux colonnes, et fermée par une grille de bronze. Le sol était orné d'une mosaïque en cailloux; dans tous les coins s'entassaient les ex-voto en marbre ou en métal.

Une porte en bronze conduisait à la *cella*. Longue de 28 mètres et large de 15 mètres, celle-ci était à son tour subdivisée en trois nefs par deux rangées de 7 colonnes. En face de la troisième, on avait placé une balustrade destinée à arrêter le public. Entre la troisième et la cinquième, sur une longueur de 7 mètres, la *cella* était à ciel ouvert. C'est par là que s'éclairait l'intérieur du temple. Au milieu se trouvait l'autel de Zeus. On arrivait ensuite à la statue.

De nombreux ex-voto accrochés aux murs et aux colonnes, des groupes de sculptures garnissaient la *cella*.

Devant la statue de Zeus, on admirait un magnifique voile de laine, teint en pourpre, et richement brodé. Le jour, on le relevait vers le toit; la nuit, on le laissait retomber; il protégeait à la fois contre la lumière et contre la fraîcheur.



Le Parthénon d'Athènes.

Le piédestal de la statue, chef-d'œuvre de Phidias, avait près de 10 mètres ; ses faces portaient des reliefs dorés et des peintures. La statue elle-même avait 15 mètres de haut. Zeus, en or et en ivoire, était représenté assis. Son trône était une merveille d'ébénisterie et de ciselure. Dans la décoration se mêlaient l'or, les pierres précieuses, l'ivoire, l'ébène, le bronze, et les peintures. Le dieu tenait dans sa main droite une statuette de la Victoire, et dans sa main gauche un sceptre. Son visage avait une expression de dignité recueillie et de puissance calme.

Derrière le colosse était un couloir qui reliait les deux nefs latérales. Celles-ci étaient couvertes par un plancher; deux escaliers tournants donnaient accès à l'étage supérieur.

Après la cella venait l'opisthodome, librement ouvert à la foule, et séparé du temple par un mur plein. Ailleurs, il était au contraire en communication avec le temple, et fermé au public.

(D'après Laloux et Monceaux, *Restauration d'Olympie*, pp. 69 et suiv.)

7. — LES PRÊTRES

Certains sacerdoce avaient un caractère patrimonial, c'est-à-dire qu'ils étaient réservés aux membres d'une même famille. On cite, par exemple, à Athènes, les Eumolpides, les Étéoboutades, les Lycomides. Une inscription d'Halicarnasse contient, pour une période de 504 années, la liste des prêtres de Poseidon Isthmios, qui ont été fournis par la même famille. En voici un extrait: « Télamon, fils de Poseidon, 12 ans; Antidios, fils de Télamon, 27 ans; Hypérès, fils de Télamon, 9 ans; Alcyoneus, fils de Télamon, 12 ans; Télamon, fils d'Antidios, 22 ans; Hyrieus, fils d'Antidios, 8 ans; Anthas, fils d'Alcyoneus, 19 ans; Nésiotès, fils d'Hyrieus, 29 ans, etc. » (Dittenberger, *Sylloge inscr. Græc.*, 572.) Ces familles privilégiées ne formaient pas une caste vouée aux choses de la religion; elles vivaient de la vie de tout le monde, s'occupaient de politique, briguaien les magistratures publiques; elles avaient seulement la charge de donner à

l'État le titulaire de tel ou tel sacerdoce, chaque fois que la place devenait vacante.

La plupart des prêtres étaient désignés par le sort. Le sort, en effet, était considéré comme un moyen de connaître la volonté des dieux. « Pour ce qui concerne les choses sacrées, dit Platon, nous laissons à la divinité le soin de choisir ceux qui lui sont agréables, et nous nous en rapportons au sort. » Cette règle était usitée à Athènes et dans presque toutes les villes grecques, notamment à Delphes, à Syracuse, à Olympie. La fonction, dans ce cas, était généralement annuelle.

Enfin on voit dans quelques cités d'Asie Mineure, à Érythrées en particulier, des sacerdoces vendus par l'État à des citoyens, et revendus ou cédés par ceux-ci, comme un objet de propriété. Ex. : « 1^o Ventes de sacerdoce faites par l'État telle année, tel mois.... Sacerdoce des Corybantes. Aristoclès, fils d'Adimante, a acheté pour 180 drachmes. Droit de vente, 5 drachmes. Caution, Sosimos, fils d'Aristoclès. 2^o Cessions de sacerdoce faites à une autre date : Iatrocèles a cédé à Aristidès le sacerdoce d'Aphrodite d'Embatos qu'il avait acheté de Képhision.... » (Dittenberger, *Ibid.*, 570.)

Pour être prêtre, aucune condition spéciale n'était requise; sauf de rares exceptions, il suffisait d'être apte à remplir les fonctions de l'État. Il n'était même pas nécessaire de se trouver déjà au courant des pratiques de la liturgie; on les apprenait avant d'entrer en charge.

8. — ABSENCE DE CLERGÉ

Il n'y a pas en Grèce de clergé. La prêtrise est une fonction comme une autre, qu'on prend, qu'on quitte, qui n'impose ni habitudes nouvelles ni esprit particulier. Sans doute quelques prêtres ont une charge viagère; mais la perpétuité de leurs fonctions ne les détache pas de la vie active; ils se mêlent de près, comme les autres citoyens, aux affaires de la cité, et ne sont prêtres qu'aux heures où il s'agit d'accomplir certaines cérémonies.

Athènes n'a pas une religion, c'est-à-dire une doctrine théologique, un enseignement moral, des pratiques uniformes : elle a une série de cultes différents, qui ont tous leurs dévotions spéciales, leurs fêtes, leurs cérémonies, leur étiquette. Elle a, non pas un sacerdoce, mais des sacerdoses ; chaque divinité a le sien, et parmi ces divinités, il n'y en a pas deux qui aient la même origine, la même légende, le même caractère, les mêmes goûts. Comme les prêtres n'ont d'autre rôle que celui de plaire à un dieu en faisant les actes et en disant les paroles qui plaisent à ce dieu, ils ont chacun leur formulaire et s'y tiennent. Ils sont dispersés dans leurs sanctuaires, isolés les uns des autres, voués chacun à un service particulier. Rien ne les rapproche que le nom d'*ἱερεὺς*, l'analogie apparente de leurs attributions et le hasard d'être magistrats ensemble la même année et dans la même cité.

S'il n'existe pas de clergé, à plus forte raison n'y a-t-il aucune hiérarchie sacerdotale. Les officiers du culte remplissent, chacun de leur côté, des fonctions bien déterminées et qui toutes ont un caractère différent ; leur compétence est restreinte aux bornes d'un sanctuaire, et ne peut pas s'étendre jusqu'à juger ou corriger ce qui se passe dans un sanctuaire voisin. Aussi aucun d'eux n'a-t-il sur les autres la moindre juridiction. Tel sacerdoce est plus considéré dans la cité : c'est une marque que telle divinité est plus populaire. Mais ce surcroît de crédit et d'honneurs n'implique aucune suprématie liturgique. Le sacerdoce d'Athèna est la plus haute dignité : Athèna est la divinité protectrice de la cité, et son culte domine toute la vie athénienne. Mais les prêtres des autres dieux ne relèvent pas de la prêtrise d'Athèna.

Au-dessus d'eux tous, il n'y a qu'une autorité, celle du peuple. C'est lui qui leur donne les pouvoirs nécessaires pour s'acquitter de leurs fonctions ; c'est à lui qu'ils doivent des comptes ; c'est lui seul qui les frappe, s'ils ont enfreint les lois.

(J. Martha, *les Sacerdoses athéniens*, pp. 140-142.)

9. — LE RITUEL

La religion des anciens était un ensemble mal lié de petites croyances, de petites pratiques, de rites minutieux. Il n'en fallait pas chercher le sens; il n'y avait pas à réfléchir, à se rendre compte. Le mot « religion » ne signifiait pas ce qu'il signifie pour nous; sous ce mot, nous entendons un corps de dogmes, une doctrine sur Dieu, un symbole de foi sur les mystères qui sont en nous et autour de nous; ce même mot, chez les anciens, signifiait rites, cérémonies, actes de culte extérieur. La doctrine était peu de chose; c'étaient les pratiques qui étaient l'important; c'étaient elles qui étaient obligatoires et impérieuses. La religion était un lien matériel, une chaîne qui tenait l'homme esclave. L'homme se l'était faite, et il était gouverné par elle. Il en avait peur et n'osait ni raisonner, ni discuter, ni regarder en face. Des dieux, des héros, des morts, réclamaient de lui un culte matériel, et il leur payait sa dette, pour se faire d'eux des amis, et plus encore pour ne pas s'en faire des ennemis.

Mais le moyen de les contenter? le moyen surtout d'être sûr qu'on les contentait et qu'on les avait pour soi? On crut le trouver dans l'emploi de certaines formules. Telle prière, composée de tels mots, avait été suivie du succès qu'on avait demandé; c'était sans doute qu'elle avait été entendue du dieu, qu'elle avait eu de l'action sur lui, qu'elle avait été puissante, plus puissante que lui, puisqu'il n'avait pas pu lui résister. On conserva donc les termes mystérieux et sacrés de cette prière. C'était une arme que l'homme employait contre l'inconstance de ses dieux. Mais il n'y fallait changer ni un mot, ni une syllabe, ni surtout le rythme suivant lequel elle devait être chantée. Car alors la prière eût perdu sa force, et les dieux fussent restés libres.

La formule n'était pas assez; il y avait encore des actes extérieurs dont le détail était minutieux et immuable. Les moindres gestes du sacrificateur et les moindres parties de son

costume étaient réglés. En s'adressant à un dieu, il fallait avoir la tête voilée ; à un autre, la tête découverte ; dans certains actes, il fallait avoir les pieds nus. Il y avait des prières qui n'avaient d'efficacité que si l'homme, après les avoir prononcées, pirouettait sur lui-même de gauche à droite. La nature de la victime, la couleur de son poil, la manière de l'égorger, la forme du couteau, l'espèce de bois qu'on devait employer pour faire rôtir les chairs, tout cela était réglé pour chaque dieu par la religion. En vain le cœur le plus fervent offrait-il aux dieux les plus grasses victimes ; si l'un des innombrables rites du sacrifice était négligé, le sacrifice était nul. Le moindre manquement faisait d'un acte sacré un acte impie. L'altération la plus légère troublait et bouleversait la religion de la patrie, et transformait les dieux protecteurs en autant d'ennemis cruels. C'est pour cela qu'Athènes était sévère pour le prêtre qui changeait quelque chose aux anciens rites.

Toutes ces formules et ces pratiques avaient été léguées par les ancêtres, qui en avaient éprouvé l'efficacité. Il n'y avait pas à innover. On devait se reposer sur ce que ces ancêtres avaient fait, et la suprême piété consistait à faire comme eux. Il importait assez peu que la croyance changeât ; elle pouvait se modifier librement à travers les âges et prendre mille formes diverses, au gré de la réflexion des sages ou de l'imagination populaire. Mais il était de la plus grande importance que les formules ne tombassent pas en oubli et que les rites ne fussent pas modifiés. Aussi chaque cité avait-elle un livre où tout cela était conservé.

(Fustel de Coulanges, *la Cité antique*, pp. 194-197, 7^e édit.)

10. — PERSISTANCE DES PRATIQUES RELIGIEUSES

Les exemples suivants, que j'emprunte à Plutarque, montrent tout le soin que mettaient les Grecs à conserver les vieilles pratiques :

« A la suite d'une sécheresse, la famine désolait Delphes. Les habitants vinrent avec leurs femmes et leurs enfants aux

portes du palais, pour implorer du secours. Le roi fit distribuer de la farine et des légumes aux principaux d'entre eux, parce qu'il n'y en avait pas assez pour tous. Puis, comme une toute jeune fille, orpheline de père et de mère, se présentait demandant avec insistance, le roi la frappa de son soulier, et le lui lança même au visage. Malgré sa pauvreté et son abandon, cette jeune fille avait le cœur fier; elle se retira aussitôt, et avec l'aide de sa ceinture elle se pendit. Cependant la famine redoublait d'intensité, et des maladies s'y étaient ajoutées. La Pythie déclara au roi qu'il eût à calmer les mânes de Charila, cette vierge qui s'était donné la mort; à grand'peine on avait découvert que c'était là son nom. On célébra un sacrifice, accompagné de cérémonies expiatoires. On le renouvelle encore aujourd'hui tous les neuf ans. Le roi y préside en personne, distribuant de la farine et des légumes à tous les étrangers et citoyens; il y est porté un simulacre de petite fille, qui représente Charila. Quand tous ont reçu leur part, le roi avec sa sandale soufflette cette image; puis une prêtresse la prend et la porte dans un endroit creusé en abîme; là, on passe une corde au cou du simulacre, et on l'ensoufle à la place même où Charila, après s'être pendue, avait été enterrée. »

« Que sont les *Monophages* d'Égine? Parmi les Éginètes qui avaient participé à la guerre de Troie, beaucoup périrent dans les combats ou sur mer. Le peu qui restaient furent recueillis par leurs proches; mais ceux-ci, voyant leurs autres concitoyens dans le deuil et les larmes, ne crurent pas avoir le droit de se réjouir ouvertement ni de sacrifier aux dieux. Ce fut en secret et dans l'intérieur de leurs maisons qu'avec les survivants ils se livrèrent à des festins et à des réjouissances, servant eux-mêmes à table leurs pères, leurs parents, leurs frères et leurs familiers, sans qu'aucun étranger eût été admis. Pour conserver un souvenir de ces circonstances, ils font à Poseidon des sacrifices appelés *thiases*. Pendant les cérémonies, qui durent seize jours, ils ont chez eux des festins où personne ne parle et où ne paraît aucun esclave. Voilà pourquoi ils sont appelés *monophages* (ceux qui mangent seuls). »

« Pourquoi, chez les Samiens, quand on sacrifie à Hermès

Charidote, est-il permis de commettre des vols et de dérober des vêtements? Cela vient de ce que les Samiens ayant, sur la foi d'un oracle, abandonné leur île pour s'établir à Mycale, y vécurent de brigandages durant dix années; après quoi ils rentrèrent dans leur île. »

« Pourquoi, à Antimachie, dans l'île de Cos, le prêtre d'Héraclès commence-t-il le sacrifice, habillé en femme et coiffé d'une mitre? C'est parce qu'Héraclès, à la suite d'un combat qu'il eut à soutenir dans cet endroit et où il fut vaincu, se réfugia chez une femme de Thrace qui le cacha en lui prêtant ses propres habits; le prêtre fait le sacrifice dans le lieu même où se livra le combat. »

(Plutarque, *Questions grecques*, 12, 44, 55, 58; trad. Bétolaud.)

11. — LE CULTE A L'ÉPOQUE HOMÉRIQUE

« Les hommes, dit Homère, apaisent les dieux par des sacrifices, par des vœux pacifiques, par des libations et par la fumée. »

La libation sanctifiait une foule d'actes de la vie et en était comme la consécration. Par exemple, elle accompagnait le serment. Au commencement du repas, elle répondait au *bénédictité* des chrétiens; tantôt elle se faisait avec de l'eau que l'on répandait (*λοισή*), tantôt avec du vin que l'on versait, avant de boire, sur la table ou à terre, ou que l'on répandait sur la victime (*σπονδή*). Les libations sanctifiaient aussi les conventions, les trêves, les alliances.

Les prières étaient de deux sortes : c'étaient tantôt de simples vœux adressés au ciel (*εύχή*), tantôt des supplications plus instantes (*λιτή*). Homère fait de celle-ci les filles du grand Zeus, et, par une allégorie ingénieuse, il nous les représente boiteuses, ridées, ou à l'air renfrogné, aux yeux louches, suivant Até, qui est, au contraire, jeune, vigoureuse, alerte. Pour invoquer les dieux, les Grecs se tenaient soit debout, ils s'adressaient alors aux dieux du ciel, soit agenouillés, ils invoquaient alors d'ordinaire les dieux des enfers. Lorsque, au lieu des dieux, c'était à quelque humain qu'il adressait la prière, le suppliant se pro-

sternait devant lui, lui prenait d'une main les genoux et de l'autre le menton. Quelquefois, au lieu de simples prières, de supplications ferventes, on avait recours envers les dieux à des adjurations plus pressantes, plus réitérées, à des actes destinés à émouvoir davantage leurs cœurs. C'est ce qu'on appelait les *ἀλογαῖ*, c'est-à-dire les plaintes déchirantes, les gémissements, les hurlements, les frappements de poitrine et les arrachements de cheveux, si habituels dans les cultes de l'Orient.

Les idées de pureté physique et morale firent admettre de bonne heure qu'on ne pouvait accomplir les rites sacrés et se présenter au sacrifice qu'après s'être lavé, purifié avec de l'eau. Nestor demande qu'on verse sur ses mains une onde pure, avant d'adresser à Zeus ses invocations. Achille, près d'invoquer les dieux pour Patrocle, se lave aussi les mains. C'était principalement lorsque les mains avaient été souillées par le sang qu'on devait accomplir cet acte préalable de purification. Hector ne veut point faire une libation au souverain des dieux sans avoir auparavant effacé dans l'eau le sang qui couvre ses mains. On lavait aussi les vases destinés aux usages sacrés. Le sel donnait à l'eau, chez les Grecs, d'après des idées qui se sont conservées jusque chez les chrétiens, une vertu sainte, un caractère plus pur. C'est le motif qui faisait souvent préférer pour les usages religieux l'eau de mer à l'eau douce. On faisait également des lustrations solennelles, des purifications générales, en vue d'apaiser les dieux, comme l'*Iliade* nous en fournit un exemple lorsqu'elle nous représente Agamemnon prescrivant une pareille cérémonie pour flétrir le courroux d'Apollon.

L'offrande et le sacrifice sanglant étaient des actes plus solennels qui assuraient davantage la faveur de la divinité. Les victimes devaient être jeunes, bien conformées, n'avoir subi aucune souillure. Les bœufs, autant que possible, devaient ne pas avoir porté le joug, et n'être pas âgés de plus de cinq ans. Cet animal formait, avec la chèvre, la brebis et le porc, les victimes ordinaires; mais il leur était préféré; il constituait par excellence l'animal des sacrifices, et, dans les grandes solennités, on en immolait jusqu'à cent; c'est ce qu'on appelait les hécatombes. Certains dieux avaient leurs victimes spéciales. Par exemple, on

immolait une vache stérile au dieu des enfers. Mais cette attribution de certains animaux au culte de tel ou tel dieu paraît ne s'être généralisée qu'après les âges homériques. La victime, préalablement parée, était conduite à l'autel, où on la purifiait avec de l'eau, tandis que les ministres divins se lavaient les mains dans un bassin; puis, récitant des prières, ils élevaient en l'air l'*οὐλόχυται*, pâte faite d'orge, d'eau et de sel. Ils répandaient ensuite sur la tête de l'animal cette orge sacrée, en même temps qu'ilsjetaient dans la flamme allumée sur l'autel quelques poils arrachés du front. Cet acte était désigné par le verbe *ἀπάρχεσθαι*, c'est-à-dire présenter les prémices (*ἀπαρχαι*), en sous-entendant *κεφαλῆς τρίχας*. Quand le sacrifice était adressé aux dieux du ciel, on relevait en arrière la tête de la victime et on la frappait de la hache. Une fois que l'animal avait reçu le coup mortel, on le saignait avec un couteau, et l'on recevait le sang dans un vase appelé *αυνιον*. On écorchait la victime qui était ensuite dépecée. Les cuisses étaient mises à part, et, pour que l'odeur pût s'exhaler vers les cieux, pour que la fumée dont l'ascension en droite ligne était un signe favorable fût abondante et épaisse, on recouvrait la victime de graisse, on plaçait sur ses membres de petits morceaux enlevés aux autres parties du corps, et l'on cuisait le tout. La cuisson se faisait à l'aide d'un bois sec coupé en bûchettes. Plus la flamme s'élevait haut, plus l'augure était propice. On versait ensuite un vin noir, ou, à défaut, de l'eau pure. Les cuisses, étant les parties les plus grasses et les plus estimées, étaient offertes aux dieux. La cuisson de ces gigots demeura longtemps une cérémonie sainte. Cet acte du sacrifice est parfois représenté sur les monuments. Sur un vase peint, où figure une scène de sacrifice aux âges héroïques, on voit deux jeunes ministres debout, de chaque côté de l'autel, ayant aux mains deux broches où sont passées les chairs qui doivent être consommées. Tandis que la viande cuisait, des jeunes gens entretenaient la flamme; car c'était un signe funeste, quand la victime n'était pas suffisamment cuite, ou que la viande en train de cuire tombait à terre. Pendant la cuisson, on coupait en petits morceaux et l'on enfilait à des brochettes d'autres parties. Quelquefois, des parties restantes les unes étaient offertes à des divi-

nités inférieures, aux Nymphes, à Hermès, avant que les autres fussent distribuées entre les convives. On s'imaginait que les dieux assistaient invisibles aux repas sacrés.

Outre des victimes, on offrait des couronnes à Apollon, des péplos à Athèna, à d'autres divinités des vêtements brillants, en général des vases, des bassins, et spécialement les dépouilles enlevées à l'ennemi.

(Maury, *Histoire des religions de la Grèce antique*, I, pp. 515-52

12. — DESCRIPTION D'UN SACRIFICE

« Il faut, dit Égisthe à Oreste et à Pylade, qu'aujourd'hui vous preniez placé auprès de nous à notre pieux festin. J'offre un sacrifice aux Nymphes; demain vous vous lèverez dès l'auroré, et vous regagnerez le temps perdu. Entrons dans ma demeure; vous n'avez pas le droit de refuser. » Dès que nous sommes entrés, il s'écrie: « Qu'on apporte au plus vite des bains pour nos hôtes, afin qu'ils puissent s'approcher de l'autel, et des eaux lustrales. — Nous venons de nous purifier, répond Oreste, dans les eaux claires du fleuve. Mais, s'il est permis à des étrangers de prendre part aux sacrifices des citoyens, Égisthe, nous sommes prêts, nous ne refusons pas cet honneur. » Ils laissent donc ce sujet d'entretien, et les esclaves mettent tous la main à l'œuvre. Les uns vont chercher le vase du sacrifice, les autres apportent les corbeilles, d'autres allument le feu et dressent les bassins autour du foyer; toute la maison est en rumeur. Égisthe répand l'orge sacrée sur l'autel en prononçant ces mots: « Nymphes des rochers, puissé-je souvent encore vous offrir un pareil sacrifice avec l'épouse qui habite cette maison, la fille de Tyndare! Accordez-nous la durée de notre bonheur et le malheur de nos ennemis... » Puis il s'arme d'un couteau droit, coupe quelques poils de la génisse, et de la main droite les jette dans le feu sacré; il frappe la victime, pendant que de leurs bras vigoureux les serviteurs la soulèvent par les épaules; et, se tournant vers Oreste, il le prie de la dépecer

lui-même. Oreste saisit un couteau dorien bien forgé, et, rejetant de ses épaules le riche manteau que retient une agrafe, il écarte les serviteurs d'Égisthe; il ne veut que Pylade pour l'aider au sacrifice. Il prend alors la victime par le pied, et, le bras en avant, il met à nu les chairs blanches. Il la dépouille de sa peau, et il ouvre les entrailles.... « Prenons, dit-il, les morceaux qui doivent servir au repas sacré; qu'on me donne un couteau thessalien, pour fendre la poitrine de la génisse. » Il saisit l'arme et frappe. Égisthe examine les viscères en les triant avec soin. Tandis qu'il baisse la tête, Oreste lui assène un coup dans le dos et le tue.

(Euripide, *Électre*, 784 et suiv.; trad. Hinstin.)

15. — CÉRÉMONIE EXPIATOIRE

LE CHŒUR. Offre un sacrifice expiatoire à ces déesses vers qui tu es venu d'abord, et dont tu as foulé le sol sacré.

ŒDIPÉ. Comment dois-je l'offrir? dites-le-moi, étrangers.

LE CHŒUR. Commence par puiser des libations saintes à la fontaine intarissable, avec des mains purifiées.

ŒDIPÉ. Et quand j'aurai puisé cette eau pure?

LE CHŒUR. Il y a des coupes artistement travaillées, dont tu couronneras les bords et les deux anses.

ŒDIPÉ. Avec du feuillage ou de la laine? ou de quelle autre manière?

LE CHŒUR. Avec la laine récemment coupée d'une jeune brebis.

ŒDIPÉ. Bien; et pour le reste, que devrai-je faire encore?

LE CHŒUR. Répandre les libations, en te tournant vers l'Orient.

ŒDIPÉ. Les verserai-je des coupes dont tu m'as parlé?

LE CHŒUR. Tu feras trois effusions de chacune, et tu verseras entièrement la dernière.

ŒDIPÉ. Et de quoi la remplirai-je? Apprends-le-moi aussi.

LE CHŒUR. D'eau et de miel, sans y ajouter du vin.

ŒDIPÉ. Et quand la terre aux épais ombrages aura recu ces libations?

LE CHŒUR. Offre trois fois neuf branches d'olivier, et prononce des prières.

ŒDIPÉ. Je désire les entendre, car il m'importe de le savoir.

LE CHŒUR. Nous les appelons Euménides; prie-les toi-même d'accueillir avec bienveillance le suppliant qui doit être le sauveur de ce pays, ou qu'un autre les invoque pour toi, à voix basse et en peu de mots; retire-toi ensuite, sans détourner la tête. Ces cérémonies accomplies, je m'approcherai de toi avec confiance; autrement, j'aurais à craindre ton abord.

(Sophocle, *Œdipe à Colone*, 466-492; trad. Artaud.)

14. — ABONDANCE DES SACRIFICES

Un fait peut nous donner une idée du nombre énorme de victimes qui étaient immolées dans les sacrifices publics, à Athènes. Les peaux et les autres dépouilles (entrailles, cornes, etc.) appartenaient à l'État, et étaient vendues à son profit. Le produit de la vente s'appelait *δερματικόν*, et nous avons la preuve qu'il était assez considérable.

Dans le compte de cette recette pour les années 554 à 551, on remarque qu'en 554, dans l'espace de sept mois, le trésor a encaissé de ce chef 5099 drachmes et 4 oboles (5 000 fr.). À la suite des Dionysies urbaines, on a versé plus de 808 drachmes (791 fr.); on en a versé 1050 (1029 fr.) à la suite du sacrifice de Zeus Sauveur. Nous n'avons pas le total pour les années suivantes; mais nous trouvons, en 553, un versement de 610 drachmes et 5 oboles (2 557 fr.), à la suite d'un sacrifice à Zeus Sauveur; en 552 un versement de 1485 drachmes (1 160 fr.), à la suite d'un sacrifice en l'honneur de Thésée; un versement de 711 drachmes (696 fr.), à la suite d'un sacrifice en l'honneur de la Paix. Les chiffres variaient naturellement d'une année à l'autre, avec l'éclat de la fête. Ainsi, pour les fêtes de la Paix, il y a 874 drachmes (856 fr.) en 555. et 711 (696 fr.) en 552. Pour Zeus Sauveur, la différence est

plus grande : 2610 drachmes (2557 fr.) en 555, et 1050 (1029 fr.) en 554.

(*Corp. inscript. Atticar.*, t. II, 741; Caillemer, *Dict. des antiq.*, II, p. 106.)

15. — OFFRANDES AUX DIEUX

La pensée des hommes en faisant aux dieux des présents fut, à l'origine, un calcul; l'offrande était conçue d'abord comme un marché. Les dieux, faits à l'image de l'homme, se décident comme lui par l'intérêt; ils donnent à qui leur donne, et si l'on a reçu d'eux quelque chose, il faut, par un juste retour, leur en payer le prix. L'offrande peut avoir un triple caractère : elle est propitiatoire, expiatoire ou gratulatoire. C'est, suivant les cas, une avance faite en vue d'un avantage ultérieur, la compensation d'un dommage ou l'acquittement d'une dette. N'est-il pas nécessaire d'ailleurs à ces dieux qui nous ressemblent, qui partagent nos besoins comme nos passions, de posséder tout ce qui peut contribuer à leur utilité ou à leur agrément?

Primitivement, l'offrande dut être un prélèvement opéré au profit des dieux sur les divers biens dont use l'homme, sur les produits dont il se nourrit. Lorsqu'on fondait une ville, une fois la terre divisée en lots et avant de la distribuer, on commençait par mettre à part les lots divins. Le partage du butin se fait de la même manière et les prémices en sont consacrées. Une part des revenus publics est attribuée aux dieux; l'obligation de consacrer les prémices des récoltes était souvent sanctionnée par les lois civiles. Voilà pour l'État.

Les particuliers agissaient de même. Le citoyen élevé à une fonction publique ou religieuse, le membre d'une association qui reçoit un honneur, s'acquitte d'abord envers les dieux, premiers auteurs de tout bien. Quiconque obtient un avantage, fait une trouvaille, hérite, gagne au jeu, est heureux à la chasse, triomphe dans un concours, réussit dans ses entreprises, prospère dans son commerce, se croit tenu à une offrande. Ce sont surtout les productions naturelles du sol qui étaient soumises

au prélèvement sacré ; là, l'obligation se maintient plus longtemps et demeure plus stricte que partout ailleurs. Tout ce qui naît, tout ce qui croît, est matière à hommage, et les générations des hommes ne sont pas dispensées du tribut. Les Grecs ont connu cet usage barbare, et l'ἀπαρχὴ ἀνδρῶν a fourni d'abord des victimes aux sacrifices, plus tard des recrues à la hiérodulie et à la colonisation.

L'obligation de l'offrande une fois admise, les prêtres essayèrent de la réglementer et d'en déterminer le taux. Ce taux était d'ordinaire fixé au dixième des objets dont les prémices étaient dues, ou bien encore à des multiples du dixième.

Avec le temps, l'offrande prit un nouveau caractère. Elle ne fut obligatoire que dans certains cas, par exemple pour le butin, pour les gains extraordinaires ou imprévus, comme une trouvaille. Elle le fut aussi, lorsqu'elle résultait d'un engagement formel, par exemple d'un vœu ; y manquer alors, c'était commettre un véritable délit que les dieux ou, à leur défaut, les hommes punissaient. Mais, sauf ces circonstances, l'offrande ne fut plus qu'un hommage volontaire et libre, en un mot un acte de piété. Les dieux, du reste, avaient les moyens de rappeler aux hommes et aux villes la pensée de les honorer par des présents. Les fléaux publics, les maladies, les disettes, les guerres, les prodiges, étaient des avertissements ; de même aussi les oracles, les songes, les apparitions. Les dieux spéciaient même, au besoin, les objets qui pouvaient les satisfaire.

On ne peut songer à indiquer tous les cas où des offrandes étaient faites soit par des individus, soit par des États. Voici les plus fréquents : 1^o offrandes pour demander une faveur ; 2^o pour remercier d'une victoire remportée à la guerre ou dans les jeux, d'une guérison, d'un salut miraculeux, d'un mariage, d'un accouchement, d'un procès gagné, de la liberté recouvrée par le payement d'une rançon, d'un affranchissement, d'une magistrature obtenue, d'un bénéfice réalisé ; 3^o pour expier ; par exemple, confiscations et amendes infligées aux sacrilèges. C'est surtout à l'époque des fêtes qu'on prodiguait les dons aux dieux. Il arrivait aussi que des offrandes, toujours pareilles, fussent faites à époques fixes, en vertu de l'usage ou d'une

prescription législative, ou d'une fondation perpétuelle. On distinguait donc entre les offrandes ordinaires, régulières, dépendant de causes permanentes, et les offrandes extraordinaires motivées par un événement particulier.

L'offrande exige le concours de deux personnes, l'individu qui offre et le prêtre qui reçoit au nom de la divinité. Elle se décompose en deux actes, celui par lequel le donateur se désaisit, et celui par lequel le prêtre saisit le dieu. Les intentions du donateur et du prêtre, les formules qu'ils récitent, et elles seules, ont la vertu de communiquer aux objets le caractère sacré; elles l'impriment même à tout objet absolument, quel qu'il soit.

La donation est parfois pleine et entière, sans condition ni réserve. D'autres fois, on ne confère que la nue propriété de l'objet: ainsi le donateur peut donner une terre en gardant l'usufruit; il peut aussi donner de l'argent, en stipulant à l'avance quel sera l'emploi des revenus. Il est des cas où le don était purement fictif, quand le maître, pour affranchir son esclave, le consacrait à un dieu, en spécifiant qu'il demeurerait à son service jusqu'à sa mort. Une forme singulière d'offrande consiste à offrir aux dieux ce dont on n'a pas soi-même la propriété ou la libre disposition en les invitant par une prière à s'en saisir eux-mêmes; par ce procédé, on peut vouer ses ennemis ou les ennemis des dieux à la divinité; on appelle sur eux la vengeance céleste, et on les livre à quiconque voudra s'en faire l'exécuteur. Cette consécration porte sur les villes ou sur la personne. Le supplice est, à l'origine, une offrande véritable. La victime est donnée aux dieux qu'elle a offensés, pour détourner de sa famille, de son pays souillés par elle, la contagion du crime et le danger du châtiment.

L'objet offert au dieu et reçu par lui devient *τερόν*. Le dérober, le déplacer, le détourner de son usage ou même y porter la main sont des actes sacrilèges. Les offrandes, il est vrai, peuvent être dépouillées de ce caractère sacré, affectées à des usages profanes, détruites même; mais il faut pour cela l'intervention de l'autorité publique, d'accord avec l'autorité religieuse.

Il est probable que les offrandes se firent d'abord en nature.

Elles n'étaient qu'une portion des biens de l'homme, abandonnée par lui aux dieux. Mais de bonne heure on substitua à ces redéances des objets dont la forme rappelait l'origine de l'ancienne offrande, et dont la valeur était égale ; on permit les *offrandes symboliques*, faites à l'image de la chose dont elles représentaient les prémisses. Ainsi s'expliquent cette moisson d'or que les Métapontins envoyait à Delphes, ces épis dorés que mentionnent les inventaires du Parthénon, ces vignes, ces arbres, ces plantes, ces animaux que l'on rencontrait dans tous les sanctuaires, en terre, en bronze, en argent, en or. Ainsi, au lieu des hommes, on ne consacra plus que des simulacres ; ainsi, on fabriqua pour les temples comme pour les tombeaux des images d'objets, impropres à l'usage, destinés seulement à rappeler le souvenir et à présenter l'aspect des objets réels. Puis, avec le temps, on cessa de tenir compte du lien étroit qui unissait l'offrande à la cause. Les prêtres avaient coutume de vendre les pains, les animaux consacrés, dont ils n'avaient pas besoin pour l'usage du temple, et de les remplacer par une offrande de la valeur du prix de vente ; les donateurs opérèrent eux-mêmes au préalable la substitution. Dès lors, des statues, des vases tinrent lieu en général de toutes les offrandes primitives.

Les offrandes pouvaient porter sur toute espèce d'objets matériels : terres, édifices, capitaux, arbres ou plantes, êtres animés, personnel de service, objets destinés au culte ou à la décoration du sanctuaire, etc.

(D'après Homolle, *Dictionnaire des antiquités*, t. II, pp. 364 et suiv.)

16. — UNE FONDATION PIEUSE

Quand les Dix Mille arrivèrent à Cérasonte, ils se partagèrent le butin. Un dixième fut réservé pour Apollon et Artémis, et les généraux furent chargés d'en faire l'offrande. Xénophon reçut, à ce titre, une partie de cet argent, et voici comment il l'employa, une fois fixé à Scillonte.

« Il achète en cet endroit un terrain qu'il consacre à Artémis.

Il y érige un temple et un autel, et depuis lors il n'a cessé d'offrir à la déesse un sacrifice et la dîme des productions de ses terres. Tous les habitants de la ville et des environs, hommes et femmes, prennent part à la fête. La déesse fournit aux assistants de la farine d'orge, du pain, du vin, des friandises, une portion des victimes engrangées dans les pâturages sacrés, et du gibier. A cette occasion, en effet, les fils de Xénophon et ceux des autres habitants organisent une grande chasse où est admis qui veut. On chasse soit sur le domaine de la déesse, soit sur celui de Pholoé, des sangliers, des chevreuils, des cerfs. Dans l'enceinte consacrée à Artémis sont des bocages et des montagnes boisées, où l'on peut élever des porcs, des chèvres, des bœufs et des chevaux, si bien qu'il est facile d'y nourrir largement tous ceux qui viennent à la fête. Autour du temple même on a planté un verger d'arbres fruitiers, qui donne toute sorte d'excellents fruits selon les saisons. Le temple ressemble, en petit, à celui d'Éphèse; mais à Éphèse, la statue de la déesse est en or, ici elle est de cyprès. Près du temple est une colonne avec cette inscription : « Ces « terres sont consacrées à Artémis. Quiconque les occupera et en « recueillera les fruits devra en offrir tous les ans le dixième, et « avec le reste pourvoir à l'entretien du temple ; s'il néglige de « le faire, la déesse y veillera. »

(Xénophon, *Anabase*, V, 5; trad. Talbot.)

17. — REVENUS DU TEMPLE DE DÉLOS (VERS 180 AV. J.-C.)

1^o *Loyers et fermages.*

Apollon Délien possédait des maisons et des terrains de culture qu'il affermait : les conditions étaient réglées d'après un modèle de contrat que l'on a retrouvé de nos jours. Les baux étaient faits pour dix ans ; le fermier devait fournir caution dans un délai donné ; faute de quoi le bail était annulé ; la rente était payée à époques fixes ; en cas de retard, elle était augmentée à titre d'amende ; puis venait un ensemble de mesures de rigueur successivement applicables : vente des récoltes, saisie des animaux et des esclaves, saisie générale des biens quelconques

appartenant au fermier ou à ses répondants ; inscription héréditaire sur la liste des débiteurs du dieu.

2^o *Droits.*

Ils étaient prélevés, par concession de l'État délien, sur la navigation, le commerce ou l'industrie. C'étaient un droit sur la pêche de la pourpre dans les parages de l'île, un droit sur la pêche du poisson dans l'étang ou dans la mer, un droit perçu sur ceux qui jouissaient des pâturages du dieu, un droit d'ancrage sur les navires qui séjournaient dans le port, un droit de déchargement sur les marchandises importées.

3^o *Prêts à intérêt.*

Le temple prêtait ses capitaux à des particuliers ou à l'État. Les prêts étaient consentis pour dix ans et à 10 pour 100. Le débiteur devait fournir hypothèque et présenter des cautions. En cas d'insolvabilité, le dieu avait le droit de saisir ses biens et ceux des cautions elles-mêmes. Les garanties n'étaient pas moindres, quand l'État était emprunteur. La ville était représentée par des fidéicommissaires qui sans doute étaient responsables et qui devaient offrir des répondants ; elle donnait hypothèque sur les revenus publics.

4^o *Recettes diverses.*

C'était notamment le produit de la vente des oies, des tourterelles données en offrande, des peaux des victimes immolées, le produit des troncs, etc.¹.

(Homolle, *Bulletin de correspondance hellénique*, t. VI (1882), pp. 62 et suiv.)

18. — LES EX-VOTO A DÉLOS

Les offrandes des fidèles venaient tous les ans s'entasser dans le temple d'Apollon Délien et dans ses dépendances. On les con-

1. Les revenus annuels du temple étaient d'environ 28 000 francs.

servait avec soin et on en dressait des inventaires détaillés. Quand ces objets s'étaient détériorés ou qu'il y avait encombrement, on les envoyait à la fonte et on en faisait des lingots.

Apollon avait d'abord sa vaisselle, son service de table, composé de vases et de plats de toute forme, généralement d'argent ou d'or, parmi lesquels les plus nombreux étaient les phiales. C'étaient des sortes de plats ou de coupes très évasées, dont la décoration variait à l'infini. Les temples de Délos en possédaient des quantités considérables : le seul sanctuaire d'Apollon en renfermait plus de seize cents, unies ou décorées, ciselées ou travaillées en relief, décorées de fruits ou de feuillages, d'animaux ou de figures, dorées ou damasquinées ou encore incrustées de pierreries. Puis c'étaient des vases de toutes sortes, de tous noms, de toutes formes, de toutes grandeurs, des vases à boire et des vases pour les libations ; c'étaient des coffres, des cassollettes pour l'encens, des lampes, des candélabres, des lustres, des tables pour porter les offrandes, des lits pour exposer les statues, des trépieds, bref un mobilier complet.

Après le service de table venait la garde-robe, une multitude d'étoffes et de bijoux, de coiffures et de couronnes, de tissus brodés d'or ou de pourpre qui servaient à habiller l'image du dieu, ou, à défaut, à vêtir les prêtres. La statue d'Apollon avait sur la tête une couronne, et le trésor renfermait pour elle un diadème de recharge ; une bague brillait au doigt du dieu ; les Charites étaient couronnées de même ; une autre statue encore avait une garde-robe et une parure complètes. Puis c'étaient des multitudes de couronnes, des bagues, des bracelets, des colliers, des chaînes, des épingle, des pendants d'oreilles enrichis de pierres précieuses ou ornés de pierres gravées, des broches, des cassettes à parfums et des coffrets à fard, des éventails et des chasse-mouches en ivoire incrusté d'or. Tous ces objets apparaissaient au jour des fêtes solennelles, et l'effet en devait être merveilleux.

Ajoutez encore les instruments des métiers divers, des sondes et des caducées, des arcs et des carquois, des épées et des casques, des ancras et des gouvernails, une foule d'ex-voto consacrés par les fidèles en souvenir des dangers auxquels ils avaient

échappé; enfin des lingots de métal et des monnaies, surtout des œuvres d'art, meubles à panneaux peints, tableaux, portraits, statuettes d'hommes ou d'animaux en or, en argent, en bronze ou en bois, statues d'Artémis et d'Apollon en marbre et en bois doré.

(Diehl, *Excursions archéologiques en Grèce*, pp. 179-181.)

19. — DÉBITEURS DU TEMPLE DE DÉLOS

Intérêts payés par les villes suivantes¹ :

Myconos	1260	drachmes.
Syros	2300	—
Ténos	1	talent.
Céos.	5972	drachmes $4 \frac{1}{2}$ oboles.
Sériphos.	1600	—
Siphnos.	3194	—
Ios.	800	—
Paros.	2970	—
Œnoé d'Icaros	4000	—
Thermæa d'Icaros	400	—
Total.	4 tal. 5995 dr. $2 \frac{1}{2}$ ob. (27 489 fr.)	

Intérêts payés par les particuliers dont les noms suivent :

Ariston de Délos, pour Apollodore de Délos	900 dr.
Artysiléos de Délos, pour Glaukétos de Délos	700 —
Lysocles de Délos	800 —
Agasiclès de Délos, pour Théocys de Délos	225 —
Théognétos de Délos, pour Hypsoclès de Délos	912 — 5 ob.
Antipatros de Délos, pour Hypsoclès de Délos	287 — 5 —
Poly.... de Ténos, pour M.... de Ténos	400 —
Leucinos de Délos, pour Clétarchos de Délos	840 —
Cléophon de Délos, pour Pistoxénos de Délos	550 —
Patroclès de Délos, pour Hypsoclès de Délos	500 —
Aristidès de Ténos, pour Ænadiès de Ténos	210 —
Total	4965 dr. (4866)

(*Corpus inscript. Atticar.*, t. II, 814.)

4. Pendant les années 377/6, 376/5 et une partie de 375/4 av. J.-C.

20. — ADMINISTRATION DES FINANCES D'APOLLON DÉLIEN

Les finances du dieu sont administrées par quatre hiéropes annuels. On ne sait comment ils étaient nommés, par élection ou par tirage au sort.

On les voit prêter à intérêt les sommes libres, mettre en location les biens-fonds, donner à bail les impôts, passer les marchés des travaux à exécuter et payer les entrepreneurs; ils ont enfin la garde des offrandes consacrées au dieu et du matériel du culte.

Ils sont soumis à l'autorité de l'assemblée populaire, qui, en matière de finance comme en tout le reste, est souveraine. Le secrétaire de la ville assiste à toutes les opérations et valide par sa présence les actes des hiéropes; la remise du trésor se fait devant lui; entrées ou sorties, tous les mouvements de fonds sont constatés par lui; ils n'ont lieu que conformément à la décision du peuple; les travaux exécutés dans les édifices sacrés ou les propriétés du dieu ne sont mis en adjudication, les payements ne sont effectués que suivant les lois et en vertu d'un décret spécial; les hiéropes sont nommés par le peuple, et sans doute révocables par lui; ils sont assujettis à rendre des comptes.

Un contrôle plus direct, incessant même, est exercé par le sénat tout entier, en particulier par la section permanente, c'est-à-dire par les prytanes en exercice. Ils assistent et surveillent les hiéropes dans tous les actes de leur administration; sans eux, on ne peut ni dresser les inventaires, ni opérer la remise du trésor, ni ouvrir la caisse sacrée.

Le trésor sacré est déposé dans le temple d'Apollon; on l'appelle *ἱερὰ κιθωτός*. L'argent est conservé dans des jarres. Chacun porte une inscription qui donne une ou plusieurs des indications suivantes: provenance de la somme contenue dans le vase, année et mois du dépôt, nom et qualité des magistrats qui ont fait le dépôt, avec la date; nature de la recette, quotité de la somme.

Les revenus du dieu ne sont pas directement payés aux hi-

ropes ; il y a des intermédiaires. Ceux-ci sûrement ne sont pas des fermiers. Sont-ce des receveurs ? Sont-ce des banquiers ? On l'ignore. Ils encaissaient l'argent, notaient sur leurs registres le montant de chaque versement, et à la fin de l'exercice ils remettaient leurs recettes aux hiéropes, avec documents à l'appui.

Quand les hiéropes avaient un payement à faire, ils tiraient du temple une jarre. Tantôt on épuisait le contenu de la jarre ; tantôt on en prélevait seulement une partie. On n'était pas obligé de puiser toujours dans la même, jusqu'à ce qu'elle fût vide. Plusieurs pouvaient être entamées successivement.

(Homolle, *Bulletin de corresp. hellénique*, t. VI (1882), pp. 58-61, 71-72, 76-77.)

21. — LA PRIÈRE

« Tout homme sage, dit Platon, implore la divinité, soir et matin, par des libations, par la fumée de l'encens et par la prière. »

Les prières ne s'adressaient pas toujours aux mêmes dieux ; elles variaient suivant les circonstances. Parfois on invoquait les dieux en général ; parfois on en invoquait un seul, surtout si l'on sollicitait une faveur pour laquelle il avait une compétence spéciale. Souvent, en appelant un dieu par son nom, on se prémunissait contre une méprise possible. « Nous autres hommes, dit Platon, nous ne savons rien sur les dieux, ni sur leur nature, ni sur les noms qu'ils se donnent eux-mêmes, et qui sont pourtant les véritables. De là vient que l'on a coutume, en les priant, de confesser cette ignorance et d'ajouter : « de quelque nom qu'il vous plaise d'être nommés ». On lit de même dans Eschyle : « Zeus, qui que tu sois, si ce nom t'agrée, c'est sous ce nom que je t'invoque. »

On observait, dans les prières solennelles, certains rites. On devait au moins se laver les mains, et s'asperger avec de l'eau lustrale (bénite). On faisait aussi des libations, et on brûlait de l'encens, en mettant une couronne sur sa tête. Quand on

s'adressait aux dieux du ciel, on élevait les mains, et on se tournait vers l'orient; pour les dieux marins, on étendait les mains vers la mer; pour les divinités souterraines, on les abais-
sait vers le sol. Parfois on prenait un bâton de suppliant, enve-
lloppé de laine, ou une branche d'olivier. D'ordinaire, on priait
debout; cependant il n'était pas rare qu'on s'agenouillât, qu'on
se prosternât à terre et qu'on baisât le sol. Les gens pieux,
quand ils passaient devant un sanctuaire, avaient coutume de
porter la main à la bouche.

Généralement, la prière était dite à voix basse. On présentait volontiers aux dieux des prières écrites; on se servait pour cela de tablettes que le fidèle déposait, revêtues de son sceau, dans les plis des vêtements du dieu, ou qu'il fixait sur ses genoux avec de la cire.

Un dialogue platonicien nous montre l'idée que se faisaient de la prière les grands esprits de la Grèce. Socrate y propose cette formule: « Zeus, donne-nous les vrais biens, que nous les demandions ou non, et éloigne de nous les maux, quand même nous les demanderions. » Socrate priait encore les dieux de lui envoyer ce qu'ils savaient lui être bon, parce qu'ils connaissaient mieux que lui ce qui lui convenait. Comme il n'existant pas de dogmes, chacun se plaçait, pour prier, au point de vue de ses croyances, et le niveau moyen n'en était pas très élevé.

Dans les cérémonies publiques, la prière occupait une large place, sous forme d'hymnes et de chants. Au moment de livrer bataille, ou de quitter le port, dans les noces et dans les funérailles, même à la fin du repas et au commencement du symposion, on chantait une espèce de prière appelée *Pæan*.

(Schömann, *Antiquités grecques*, t. II, pp. 317 et suiv., trad. Galuski.)

22. — LES PANATHÉNÉES

Les Panathénées étaient la grande fête religieuse d'Athènes, en l'honneur de la divinité protectrice de l'État, Athénè. Elle avait lieu au mois de juillet, et tous les quatre ans, on la célé-

brait avec un éclat particulier; elle durait alors six jours et portait le nom de *Grandes Panathénées*.

La série des fêtes commençait par les représentations de l'Odéon, où les maîtres du chant et de la récitation, de la cithare et de la flûte se faisaient entendre; la musique chorale s'exécutait dans le théâtre voisin. Puis venaient les jeux gymniques, comprenant, outre les luttes ordinaires du stade, course, pancrace et autres, la course aux flambeaux qui avait lieu par une nuit sans lune, et était la partie la plus brillante de la fête. La plupart des exercices faisaient paraître successivement des concurrents d'âge différent, enfants, adolescents et hommes adultes; les rivaux se présentaient tantôt en leur nom, tantôt au nom de leur tribu. Les vainqueurs recevaient en prix des vases d'argile peints, remplis d'une huile provenant des oliviers sacrés. On attribuait aux vainqueurs qui avaient concouru pour leur propre compte de 6 à 140 amphores de cette sorte; les autres recevaient seulement des présents d'honneur, qu'ils consacraient pieusement à la déesse au nom de leur tribu. C'était là un motif d'émulation pour les dix tribus, chacune d'elles voulant mettre en ligne les champions les plus beaux et les plus robustes. A une faible distance du Pirée était l'Hippodrome, où se donnaient les courses de chevaux et de chars; devant le Pirée avaient lieu les régates des trières; la tribu dont les vaisseaux de guerre s'étaient le plus distingués recevait une somme d'argent pour offrir un sacrifice.

Quand les jeux étaient terminés, on célébrait la procession, qui, dès le lever du soleil, se massait dans le quartier du Céramique pour monter de là à l'Acropole. De même qu'aux Petites Panathénées on offrait annuellement à la déesse un péplos tissé sous la surveillance des prêtres par les jeunes filles d'Athènes, pour habiller à neuf la vieille statue de bois au jour anniversaire de la naissance de la déesse, de même aussi dans les Grandes Panathénées on portait à son sanctuaire un tissu magnifique, fixé comme une voile sur un vaisseau à roulettes. C'était un tapis où étaient brodées les actions de la déesse, ainsi que les événements de l'histoire nationale, même les portraits des citoyens qui avaient bien servi la patrie. A cette procession on

voyait défiler les vainqueurs des jours précédents, les plus beaux et les plus forts des Athéniens de tout âge, sur des chars, à cheval, à pied, en habits de fête, couronnés de fleurs, et dans une ordonnance solennelle; c'était l'élite de la cité qui se présentait à la divinité de l'État.

Mais la puissance de l'État lui-même se manifestait aussi dans cette cérémonie. Après les citoyens marchaient les métèques qui se chargeaient de certains offices inférieurs, qui devaient porter les ombrelles, les sièges, les vases précieux, les bassins, les amphores, et à qui on rappelait ainsi leur état de sujétion. Toutes les colonies d'Athènes étaient représentées par des députations qui étaient obligées d'immoler à la déesse des bœufs et des brebis; même on avait coutume au v^e siècle d'inviter les ambassadeurs des cités étrangères pour qu'ils assistassent à ce déploiement splendide de la force et de la richesse d'Athènes.

(Curtius, *Histoire grecque*, t. II, pp. 645-646; trad. Bouché-Leclercq.)

25. — LA PROCESSION DES PANATHÉNÉES

En tête étaient les pontifes, des vieillards choisis parmi les plus beaux, des vierges de famille noble, les députations des villes alliées, avec des offrandes, puis des métèques avec des vases et des ustensiles d'or et d'argent ciselé, les athlètes à pied, ou sur leurs chevaux, ou sur leurs chars, une longue file de sacrificateurs et de victimes, enfin le peuple en habits de fête. La trière sacrée se mettait en mouvement, portant à son mât le voile de Pallas que les jeunes filles nourries dans l'Érechthéion lui avaient brodé. Partie du Céramique, elle allait à l'Éleusinon, en faisait le tour, longeait l'Acropole au nord et à l'est, et s'arrêtait près de l'Aréopage. Là on détachait le voile pour l'apporter à la déesse, et le cortège montait l'immense escalier de marbre long de cent pieds, large de soixante-dix, qui conduisait aux Propylées, vestibule de l'Acropole. Ce plateau abrupt et tout consacré aux dieux disparaissait sous les monuments sacrés, temples, chapelles, colosses, statues; mais, de ses quatre cents

pieds de haut, il dominait toute la contrée. Entre les colonnes et les angles des édifices profilés sur le ciel, les Athéniens apercevaient la moitié de leur Attique, un cercle de montagnes nues, brûlées par l'été, la mer luisante encadrée par la saillie mate de ses côtes, le Pentélique, l'Hymette et l'Anchesme.

Ils portaient le voile jusqu'à l'Érechthéion, le plus auguste de leurs temples, véritable reliquaire où l'on gardait le Palladium tombé du ciel, le tombeau de Cécrops et l'olivier sacré, père de tous les autres. Là, toute la légende, toutes les cérémonies, tous les noms divins, élevaient dans l'esprit un vague et grandiose souvenir des premières luttes et des premiers pas de la civilisation humaine. Dans le demi-jour du mythe, l'homme entrevoyait la lutte antique et féconde de l'eau, de la terre et du feu, la terre émergeant des eaux, devenant féconde, se couvrant de bonnes plantes, de grains et d'arbres nourriciers, se peuplant et s'humanisant sous la main des puissances secrètes qui entre-choquent les éléments sauvages, et peu à peu, à travers leur désordre, établissent l'ascendant de l'esprit.... En ce lieu, l'Athénien sentait, enveloppé et indistincte, l'histoire de sa race. Persuadé que les mânes de ses fondateurs et de ses ancêtres continuaient à vivre autour du tombeau et prolongeaient leur protection sur ceux qui honoraient leur sépulture, il leur apportait des gâteaux, du miel, du vin, et, déposant ses offrandes, il embrassait d'un regard, en arrière et en avant, la longue prospérité de la ville, et reliait en espérance son avenir à son passé.

Au sortir du sanctuaire antique où la Pallas primitive siégeait sous le même toit qu'Érechthée, il voyait presque en face de lui le nouveau temple bâti par Ictinos, où elle habitait seule et où tout parlait de sa gloire.... Il n'avait pas besoin de réflexion et de science, il ne fallait que des yeux et un cœur de poète pour démêler l'affinité de la déesse et des choses, pour la sentir présente dans la splendeur de l'air illuminé, dans l'éclat de la lumière agile, dans la pureté de cet air léger auquel les Athéniens attribuaient la vivacité de leur invention et de leur génie. Elle-même était le génie du pays, l'esprit même de la nation. C'étaient ses dons, son inspiration, son œuvre, qu'ils voyaient

étalés de toutes parts aussi loin que leur vue pouvait aller, dans les champs d'oliviers et les versants diaprés des hauteurs, dans les trois ports où fumaient des arsenaux et s'entassaient des navires, dans les longues et puissantes murailles par lesquelles la ville venait rejoindre la mer, dans la belle cité elle-même qui, de ses gymnases, de ses théâtres, de son Pnyx, de tous ses monuments rebâtis et de toutes ses maisons récentes, couvrait le dos et le penchant des collines, et qui, par ses arts, ses industries, ses fêtes, son invention, son courage infatigable, devenue « l'école de la Grèce », étendait son empire sur toute la mer et son ascendant sur toute la nation.

A ce moment, les portes du Parthénon pouvaient s'ouvrir et montrer, parmi les offrandes, vases, couronnes, armures, carquois, masques d'argent, la colossale effigie, la Protectrice, la Vierge, la Victorieuse, debout, immobile, sa lance appuyée sur son épaule, son bouclier debout à son côté, tendant de la main droite une Victoire d'or et d'ivoire, l'égide d'or sur la poitrine, un étroit casque d'or sur la tête, une grande robe d'or de diverses teintes, son visage, ses pieds, ses mains, ses bras se détachant sur la splendeur des armes et des vêtements avec la blancheur chaude et vivante de l'ivoire, ses yeux clairs de pierre précieuse luisant d'un éclat fixe dans le demi-jour de la *cella* peinte. Certainement, en imaginant son expression sereine et sublime, Phidias avait conçu une puissance qui débordait hors de tout cadre humain, une des forces universelles qui mènent le cours des choses, l'intelligence active qui, pour Athènes, était l'image de la patrie.

(Taine, *Philosophie de l'art*, t. I, pp. 248-256.)

24. — LA FÊTE DES ANTHESTÉRIES A ATHÈNES

Les Anthestéries devaient leur nom aux fleurs (*ἄνθη*) que l'on y présentait en offrande et dont on s'y parait. Elles duraient trois jours, du 11 au 13 du mois d'Anthestérion, ce qui correspond approximativement à la fin de février. C'est une date où,

sous le climat d'Athènes, les premières fleurs de printemps sont déjà abondantes.

Les trois journées étaient désignées par des noms particuliers. La première s'appelait $\tau\alpha\ \Pi\thetaοιγία$ (l'ouverture des tonneaux), la seconde $οι\ Χόες$ (les brocs), et la troisième $οι\ Χύτροι$ (les marmites.)

Les deux premiers de ces noms sont en rapport avec les épisodes mêmes de la vinification, qui avaient donné lieu à l'institution de la fête. C'est d'abord le jour où l'on ouvre pour la première fois le couvercle des grands *pithos* de terre cuite contenant le vin de la récolte précédente. Le propriétaire goûte alors son vin, pour en connaître la qualité définitive, et l'extrait du *pithos* pour le vendre au marché dans des autres. Le paysan l'apporte en ville pour y trouver acheteur. Le lendemain, le jour des brocs, est le jour où tout le monde fête la fin du travail du vin et l'acquisition qu'on vient d'en faire, dans une joyeuse compotation. Le nom du troisième jour est dû à un rite moins primitif, qui est en relation avec le rôle de Dionysos dans les mystères.

La journée des *Pithoïgia* s'ouvrait par un sacrifice domestique qu'offrait chaque maître de maison, entouré de sa famille et de ses esclaves. Ce sacrifice devait se faire sur l'autel d'Hermès Agyieus, placé à chaque coin de rue, ou sur l'autel de Zeus Herkeios, situé dans la maison même. Profitant du congé dont les ouvriers jouissaient comme les esclaves, c'est dans ce jour que se faisaient les engagements des ouvriers ruraux pour l'année. Par suite, le premier jour des *Anthestéries* était devenu l'époque usuelle du commencement et de la fin de beaucoup d'engagements annuels. Le jour des *Pithoïgia* était aussi jour de grande foire. C'était avant tout le marché des vins; mais on y vendait également beaucoup de poteries.

Tous les temples étaient fermés à partir de la matinée du 11, et pendant les trois jours. Un seul demeurait ouvert, qui était fermé le reste de l'année; c'était celui de Dionysos Éleuthéreus. Il contenait le vieux *xoanon* du dieu, qu'on prétendait avoir été apporté par Pégasos, sous le règne d'Amphiictyon. Dans la nuit du 11 au 12, on transférait cette statue, avec un certain mystère, dans le petit sanctuaire du Céramique extérieur.

La matinée du second jour était employée aux préparatifs de la procession solennelle. Cette cérémonie avait lieu à la tombée de la nuit, vers 5 heures du soir, par conséquent à la lueur des flambeaux. Elle partait du petit temple du Céramique, et se terminait au Lénaion, avec des stations marquées par des chants et des danses sacrées. Toute une mascarade bacchique se déployait dans ce cortège: Satyres et Pans, Silènes montés sur des ânes, Choreutes vêtus de peaux d'animaux et couronnés de feuillage, agitant des crotales ou des sonnettes de cuivre, femmes costumées en Heures, en Nymphes, en Ménades, sautant au son de la flûte. Une portion des hommes masqués étaient montés sur des chariots et de là lançaient aux spectateurs des apostrophes bouffonnes et grossières. La mascarade et le corps des cavaliers athéniens escortaient le char triomphal qui portait le *xoanon* de Dionysos. La procession renouvelait celle dans laquelle jadis le roi Amphictyon avait installé ce simulacre dans son temple du Lénaion. Mais cette procession était aussi et avant tout une pompe nuptiale. On y conduisait la nouvelle épouse à son époux divin, et cette épouse était la femme de l'archonte-roi représentant la cité. C'est pour cela que la cérémonie s'accomplissait à l'heure où l'on avait l'habitude de conduire l'épouse à la maison de son mari. Comme dans les noces, il y avait un char où se tenait la *basilissa* en costume d'épousée, avec un sceptre dans une main et un coing dans l'autre. Autour d'elle marchaient quatorze *gérarai*, ou « femmes d'honneur » choisies parmi les plus distinguées d'Athènes, autant que possible parmi les Eupatrides.

A l'arrivée du cortège dans l'enceinte du Lénaion, après un sacrifice, les *gérarai* entraient avec la femme de l'archonte-roi dans le sanctuaire. Là s'accomplissait le rite mystérieux du mariage symbolique du dieu avec la *basilissa*. Les *gérarai* se retiraient ensuite, et la nouvelle épousée passait la nuit avec le dieu. Un personnage masqué, représentant le démon dionysiaque Comos, se plaçait devant la porte close pour écarter les profanes.

C'est alors que le populaire se rendait au théâtre pour l'épisode final de la journée, qui était un grand concours de buverie.

Des juges étaient installés comme pour les jeux. Chaque rasade était annoncée au son des trompettes. Le plus vaillant buveur recevait en prix une couronne de feuillage et une outre pleine de vin. Ceux qui voulaient faire un tour de force essayaient d'avaler leur mesure de vin en se tenant debout sur une outre huilée et glissante.

Les Athéniens de toutes les classes n'auraient pas cru pouvoir se dispenser de ces défis bachiques ; mais les gens comme il faut évitaient la joie bruyante et crapuleuse qu'y déployait la foule. Ils fêtaient les *Brocs* dans des banquets privés où l'on invitait ses parents et ses amis. Dans ces repas de la nuit des Choës, l'usage voulait que chacun apportât son *χοῦς* propre, un vase de terre tout neuf acheté à la foire de la veille. Ce pot devait avoir pour tous la même capacité. On en entourait la panse avec la couronne de fleurs qu'on avait portée pendant la fête. Ces buveries duraient toute la nuit. (Fivel, *Gazette archéologique*, 1879, p. 7 et suiv.)

Le lendemain était le jour des *Marmutes*. Auprès du temple de Zeus Olympios à Athènes était une fissure du sol, que l'on montrait aux dévots et où l'on disait que les eaux du déluge de Deucalion s'étaient englouties. Ce gouffre était une porte de communication avec le monde inférieur, et les Athéniens pensaient que ce jour-là les ombres des morts suivaient ce chemin pour monter sur la terre et venir errer autour des vivants. Il fallait assouvir la faim dont on les supposait souffrant dans les enfers et mettre à leur disposition des aliments. Dans chaque maison, sur l'autel de Zeus Herkeios, protecteur du foyer, on allumait du feu, et sur ce feu on plaçait une marmite sacrée en terre qui ne servait qu'à cet usage. On y faisait bouillir un mélange de toute espèce de graines, que l'on appelait *panspermia*, et d'où les fèves étaient exclues. Cette *panspermia* était, prétendait-on, l'aliment que Deucalion avait fait cuire dans la première marmite qu'il mit sur le feu après le déluge. Une fois bouillie, il était interdit, sous peine de sacrilège, à qui que ce soit d'y goûter. La marmite était laissée intacte et pleine, et personne ne devait plus entrer de la journée dans la pièce où on la laissait placée sur l'autel, afin que les ombres

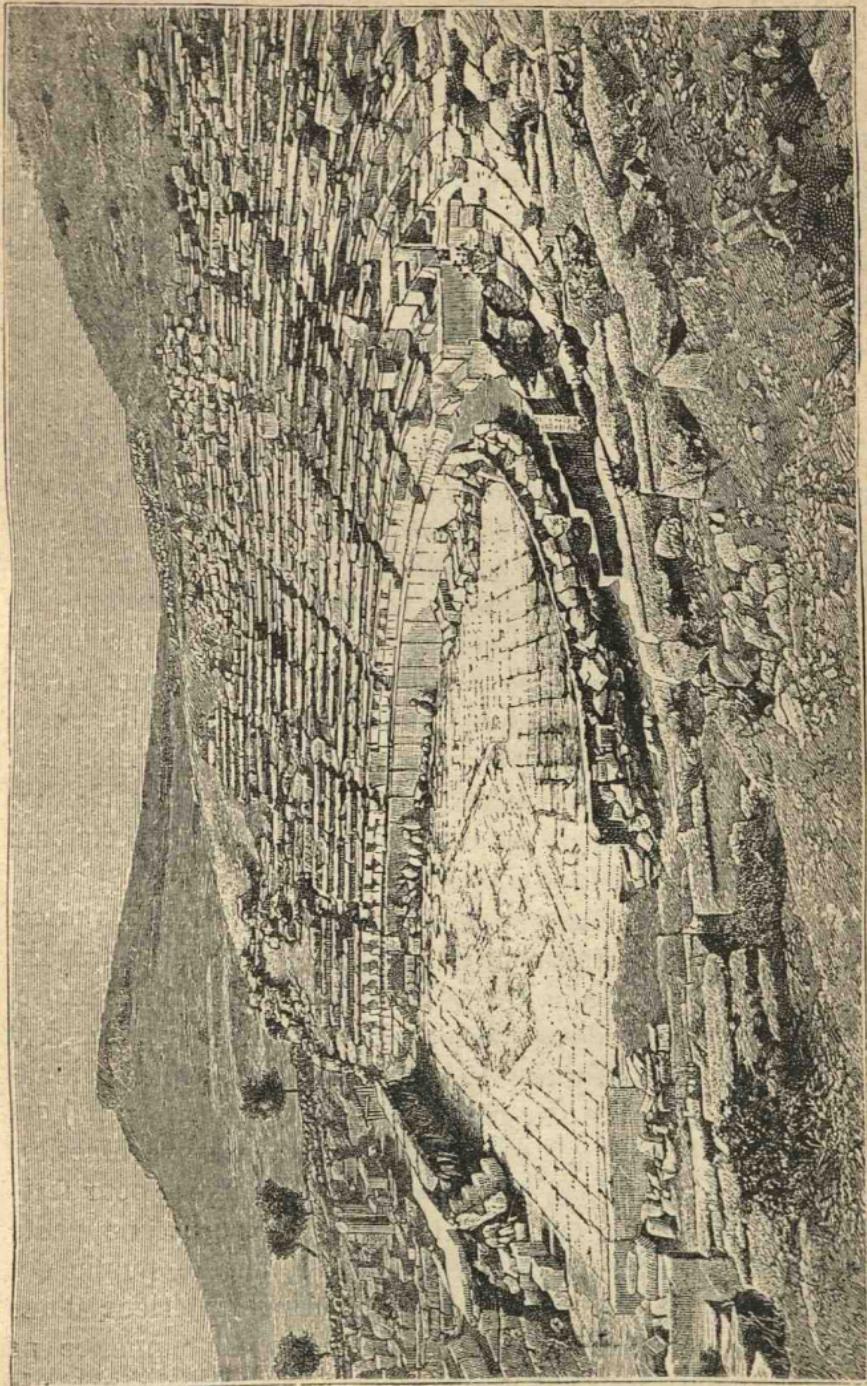
errantes pussent venir s'y nourrir librement et sans témoins indiscrets. (F. Lenormant, *la Grande-Grèce*, t. II, pp. 202-204.)

25. — PRÉSENTATIONS DRAMATIQUES

Les fêtes en l'honneur de Dionysos (Lénennes et Dionysies) offraient cette particularité qu'on y donnait des représentations dramatiques pendant trois ou quatre jours. Au v^e siècle, on admettait trois poètes tragiques et trois poètes comiques. Les premiers apportaient chacun quatre pièces, dont trois formaient une *trilogie*, c'est-à-dire une histoire tragique en trois parties, tandis que la quatrième était un drame satyrique, pièce comique avec un chœur de satyres. Les seconds ne livraient chacun qu'une comédie. Ces pièces d'ailleurs étaient assez courtes. La trilogie d'Eschyle que nous possédons (*Agamemnon*, *Choéphores*, *Euménides*) compte en tout 3796 vers, et les comédies d'Aristophane ont en moyenne 1400 vers. Les poètes étaient choisis pour les Dionysies par l'archonte éponyme et pour les Lénennes par l'archonte-roi. Chacun d'eux recevait du magistrat une troupe de choristes et des acteurs. Un citoyen riche était chargé de recruter le chœur, de le faire instruire, de l'habiller, de le payer. L'État se contentait d'allouer une rétribution au poète et aux acteurs. Les répétitions étaient dirigées par le poète, qui parfois, comme Sophocle, tenait un rôle dans la pièce.

Un théâtre grec comprenait trois parties principales: 1^o le θέατρον proprement dit, où siégeaient les spectateurs; 2^o l'όρχιστρα, où évoluait le chœur; 3^o le λογεῖον, où se trouvaient les acteurs. Le θέατρον se compose d'un certain nombre de gradins disposés en demi-cercle et adossés au penchent d'une colline. L'hémicycle est divisé en sections par des escaliers qui rayonnent de bas en haut et aussi par de larges couloirs transversaux. L'orchestre est un plancher artificiel, qui couvre plus de la moitié du petit cercle intérieur. Les gradins et l'orchestre sont à ciel ouvert. Le λογεῖον fait face à l'orchestre. Dans les ruines de théâtres qui nous restent, c'est une plate-forme en

Théâtre d'Athènes.



pierre, haute de 12 pieds environ, ouverte dans la direction du théâtre, et fermée sur les trois autres faces. Comme le fond ordinaire des pièces grecques était un palais, l'arrière-plan représente d'ordinaire un édifice à trois étages, s'ouvrant sur la scène par trois ou cinq portes; on croit que la scène était protégée par une légère toiture. Pendant longtemps le théâtre d'Athènes ne fut pas en pierre. A l'époque de Sophocle, les gradins supérieurs étaient taillés dans le roc; les gradins inférieurs étaient des bancs de bois; l'orchestre était un cercle pavé de blocs de marbre, et la scène était en bois. Le théâtre en maçonnerie qui existe encore aujourd'hui ne fut terminé que vers 530 av. J.-C.

Platon affirme qu'il y avait parfois jusqu'à 50 000 spectateurs. Tous les habitants d'Athènes, sauf les esclaves, étaient admis aux représentations; les femmes elles-mêmes assistaient aux comédies, pourtant si licencieuses. Chacun payait sa place, à raison de deux oboles (0 fr. 32) pour la journée entière; les pauvres touchaient cette somme sur les fonds du trésor. La recette était encaissée par le fermier du théâtre. Les meilleures places étaient réservées aux magistrats, aux prêtres, aux étrangers de distinction, aux citoyens que l'on voulait particulièrement honorer. Des agents de police armés de bâtons maintenaient l'ordre. Le public applaudissait ou sifflait. Quand un chorège était généreux, il n'était pas rare qu'il distribuât aux spectateurs des figues, des friandises ou d'autres menus cadeaux.

Les décors étaient aussi peu compliqués que dans nos pièces du XVII^e siècle. Généralement ils servaient pour toute la tragédie et pour toute la comédie. Quand un changement était nécessaire, comme dans l'*Ajax* de Sophocle, nous ignorons la manière dont on procédait; car il n'y avait pas de rideau. Peut-être se bornait-on à faire tourner sur leur axe les écrans mobiles (*περιακτοι*) qui supportaient les décors. On employait certaines machineries, sinon pour produire une illusion complète, du moins pour faciliter l'intelligence de la pièce. 1^o L'*έγκυρλημα* était une petite scène montée sur roues, qui amenait devant le public des personnages que l'on supposait placés dans l'intérieur d'une maison. Ainsi dans l'*Agamemnon* d'Eschyle, Clytemnestre ne tuait pas Agamemnon et Cassandre sur la scène; mais, après le

meurtre, leurs corps étaient portés hors du palais sur l'έγκυκλημα. 2^o Les fantômes (*Perse*s d'Eschyle) s'élevaient de dessous la scène, soit par un escalier dissimulé, soit par une trappe. 5^o Les personnages qui s'élevaient vers le ciel ou qui en descendaient (*Médée* d'Euripide, *Oiseaux* d'Aristophane) prenaient place sur une plate-forme mise en mouvement par une corde et une poulie. 4^o Le *κεραυνοσκοπεῖον* était une combinaison de miroirs destinés à projeter des rayons qui imitaient les éclairs. 5^o Le *βροντεῖον* était un baril plein de pierres que l'on roulait sur une plaque de métal pour reproduire le bruit du tonnerre.

Tous les rôles, même ceux des femmes, étaient joués par des hommes. Les acteurs tragiques avaient des chaussures très épaisses et de hautes perruques; leurs costumes étaient rembourrés pour leur donner plus d'ampleur. Les rois et les reines portaient une tunique à manches (*χιτών*) qui descendait jusqu'aux pieds. Cette tunique était ornée de bandes de couleurs très vives pour les personnages *heureux*; pour les fugitifs et les malheureux, la couleur était grise, verte ou bleue; pour le deuil, elle était noire. Les femmes avaient quelquefois une traîne. Euripide fit paraître quelques-uns de ses héros avec un chiton en hâillons; mais il en fut blâmé. Le vêtement de dessus était une sorte de châle, habituellement de couleur vive. Les dieux et les déesses se distinguaient par leurs insignes (égide, caducée, trident, etc.). Les devins avaient un tricot de laine; les chasseurs, un châle de pourpre enroulé autour du bras gauche. Les acteurs, embarrassés par leurs chaussures, s'appuyaient souvent sur un bâton. Les choristes n'avaient pas de chaussures élevées, ni probablement de masques; leur chiton était court; leur himation était un châle carré ou oblong jeté sur les épaules; la couleur et la qualité de ces vêtements étaient en rapport avec la condition des individus qu'ils représentaient. — Le costume de la comédie était à peu



Acteur tragique.

près celui de la vie ordinaire, sauf que la poitrine et le ventre des acteurs étaient rembourrés d'une manière grotesque à l'aide de coussins. Les choristes étaient habillés diversement, suivant la composition du chœur. Les *Oiseaux* d'Aristophane avaient des ailes, les *Guêpes* des aiguillons, les *Nuées* de grands manteaux



Acteur comique.

flottants. — Les masques étaient une partie importante de l'équipement des acteurs. Ils figuraient certains *types expressifs*, de sorte que si un personnage passait tout à coup du bonheur au malheur, de la joie à la tristesse, il devait changer de masque pendant le cours de la pièce. Les masques étaient en écorce, et plus communément en toile; l'ouverture de la bouche était énorme et disposée, semble-t-il, de manière à enfler la voix. Le masque tragique était sur-

monté d'une épaisse perruque; le masque comique était moins haut.

Les représentations terminées, une commission de dix membres tirés au sort parmi les citoyens les plus compétents décernait le prix au poète tragique et au poète comique dont les pièces avaient été jugées les meilleures. Primitivement ce prix était un bouc pour la tragédie, un panier de figues et une amphore de vin pour la comédie; plus tard, ce fut une couronne de lierre, qui lui était remise par l'archonte sur la scène, devant le public assemblé. Des prix étaient aussi donnés aux chorèges qui avaient le mieux fait les choses et aux acteurs qui avaient rempli le premier rôle dans les différentes pièces.

(D'après Gow, *Minerva*, trad. par Reinach, pp. 267 et suiv.)

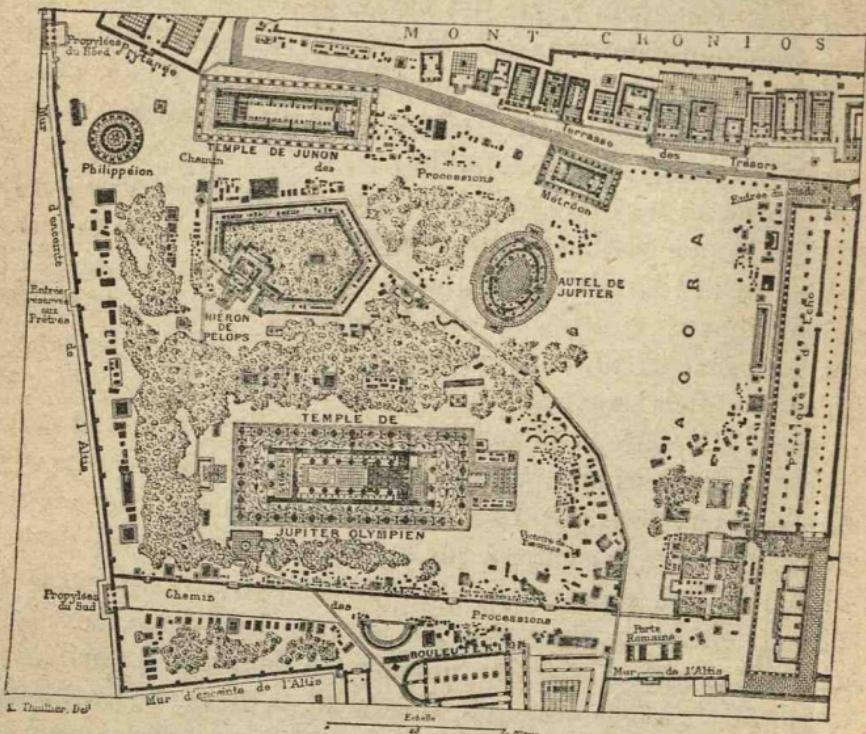
26. — LE PÈLERINAGE D'OLYMPIE

La fête d'Olympie avait lieu tous les quatre ans. C'était une fête mobile, comme la Pâque des chrétiens; elle se célébrait du onzième au quinzième jour de la hiéroménie, c'est-à-dire du mois sacré qui s'ouvrait avec l'apparition de la nouvelle lune la plus rapprochée du solstice d'été : elle tombait donc vers la fin de juin ou le commencement de juillet.

On informait les Grecs de la date par des messagers qui partaient d'Olympie et allaient par groupes jusqu'au fond de la mer Noire, jusqu'en Égypte et jusqu'aux colonies de l'Espagne. En même temps ces envoyés, appelés *théores*, proclamaient la trêve sacrée ou *ékekheiria*. Voici quelques articles de ce règlement : 1^o Les hostilités seront suspendues par tous pays depuis le jour où aura été notifiée la hiéroménie. 2^o La contrée où est situé le sanctuaire de Zeus est inviolable pour tous les peuples qui prennent part aux fêtes. 3^o Tout corps de troupes étrangères doit déposer les armes en entrant sur le territoire éléen. 4^o La malédiction du dieu frappera tous ceux qui chercheraient à s'emparer de ce territoire ou n'auraient pas secouru les Éléens contre des ennemis sacrilèges. 5^o Une amende de deux mines par soldat sera infligée à tous ceux qui violeraient la trêve. 6^o En cas de refus de payement, les coupables seront frappés d'excommunication. 7^o La malédiction et l'amende seront le châtiment de qui conque violenterait un voyageur se rendant à Olympie pour la fête.

En principe, tous les pèlerins étaient considérés comme les hôtes de Zeus. Mais, dans le nombre, quelques-uns recevaient un accueil privilégié. C'étaient, par exemple, les hôtes publics d'Olympie, les députés des villes qui avaient conclu avec l'État éléen un contrat d'hospitalité, enfin les théores, chargés officiellement par leur cité d'offrir un sacrifice à Zeus. Tous ces personnages étaient l'objet d'égards spéciaux, et, si on ne les logeait pas tous, on les nourrissait du moins au prytanée. Quant aux simples pèlerins, ils se tiraient d'affaire comme ils pouvaient

Beaucoup étaient venus à pied, comme Socrate¹; d'autres débarquaient à l'embouchure de l'Alphée et remontaient le fleuve. Quelques-uns se faisaient héberger chez un ami; mais la plupart des pauvres dormaient à la belle étoile, et l'on y dort très bien là-bas en cette saison. Les bourgeois avaient voyagé à cheval ou



Altis ou enceinte sacrée d'Olympie.

en équipage; ils apportaient une tente et campaient aux bords de l'Alphée, tout autour de l'enceinte, même dans l'Altis. Le long des chemins et des murs d'enceinte s'alignaient les baraqués en bois où nichaient des marchands de toute sorte; car les jeux fournissaient l'occasion d'une grande foire. Un détail donnera l'idée du nombre des pèlerins. Le stade pouvait recevoir au moins 40 000 personnes, et les hommes seuls assistaient à ces spectacles. Il semble que les jeunes filles étaient autorisées à circuler

1. Quand on ne se pressait pas, il fallait cinq ou six jours par aller d'Athènes à Olympie.

dans l'Altis au moment des fêtes. Mais les femmes mariées en étaient exclues, sous peine de mort.

Les pèlerins ne manquaient pas de distractions. A tout moment retentissait la voix d'un héraut, qui proclamait un décret d'une ville étrangère, la dédicace d'une statue ou d'une couronne, un traité entre plusieurs États ; on profitait de la présence de cette foule internationale pour publier les actes importants de la vie publique ou privée.

Malgré la chaleur accablante, des bandes de pèlerins s'agitent dans tous les sens. On s'aligne devant le grand autel pour contempler un sacrifice, on se range pour laisser passer une procession, on court aux jeux, on visite les temples, et l'on s'extasie devant le Zeus de Phidias, on passe surtout en revue les vieux monuments embellis par la légende, on va dans la salle d'Écho, pour entendre les murs répéter sept fois la même parole, on admire les ex-voto, principalement ceux qui rappellent la patrie, on recueille avidement les explications des exégètes, qui débitent les pages de leurs catalogues descriptifs.

C'est aux fêtes olympiques que la vanité humaine tient ses grandes assises. On y voit accourir les gens célèbres ou les ambitieux. Après les guerres Médiques, Thémistocle y parade, et sa présence cause bien des distractions pendant les cérémonies. Les philosophes Anaxagore, Socrate, Aristippe, Diogène, y édifient la foule par leurs aimables sermons, ou la scandalisent par leur fantaisie cynique. Dans le stade, on aperçut souvent Pythagore et Platon, d'autant plus passionnés pour les luttes qu'eux-mêmes dans leur jeunesse y avaient remporté des prix. Des orateurs, Gorgias, Lysias, Démosthène, viennent ici se donner en spectacle, et souvent offrir à la Grèce réunie un échantillon de leur talent. Les poètes, Pindare, Simonide et bien d'autres, y cherchent une inspiration et peut-être des clients.

Aux grands hommes se mêlent les charlatans, que suit l'admiration respectueuse des badauds. Le plus original fut peut-être Ménécrate, ce médecin de Syracuse qui, avant de guérir ses malades, leur faisait signer l'engagement de l'accompagner partout et de lui obéir en tout. Un jour, aux grands jeux, on vit arriver, en chair et en os, le divin cortège des Olympiens. En

tête marchait Zeus, vêtu d'une robe de pourpre, armé d'un sceptre, la tête écrasée sous une couronne d'or; derrière lui se poussait la sainte cohue des dieux, Apollon, Hermès, Héraclès, Asclépios, avec leurs attributs consacrés. C'était le docteur de Syracuse et ses malades.

Mais le plus sérieux attrait de la fête, c'étaient les cérémonies du culte et les jeux.

Chacun, suivant ses ressources, apportait son offrande. Tandis que les riches immolaient des hécatombes, les dévotions plus modestes se contentaient d'un mouton, d'un chevreau, de gouttes de vin, de grains d'encens. D'après les règles, les divinités d'Olympie n'accueillaient directement que les citoyens de l'Élide. Les étrangers devaient leur être présentés par un Éléen; ils devaient de plus payer une taxe spéciale. Mais d'ordinaire les plus pauvres ne reculaient pas devant ces obstacles. Aussi, du matin au soir, les dévots entouraient les autels, où fumaient le vin, les liqueurs parfumées et le sang. Chacun avait ses dieux préférés, mais on était surtout désireux de sacrifier à Zeus, et on attendait patiemment son tour devant le grand autel. C'était là, en tout cas, une obligation pour les théores des cités. Les délégations s'avançaient dans leurs costumes de fêtes, en robes blanches brodées d'or, dont les bandes de pourpre se jouaient au vent. Derrière le chef de la mission, des jeunes gens de famille noble et des esclaves portaient les objets du culte et les offrandes ou poussaient la victime. Suivant les cas, le proxène de chaque cité ou les magistrats d'Élis présentaient au dieu l'archithéore, qui se prosternait, entonnait un hymne et donnait le signal de la cérémonie. Quand les sacrificeurs avaient brûlé les cuisses de la victime et que les devins avaient rendu un oracle, la procession s'éloignait pour implorer quelque autre dieu ou se mêler à la foule.

La fête occupait cinq journées. Le deuxième, le troisième et le quatrième jour étaient affectés aux jeux du stade et de l'hippodrome. Jusqu'au temps de l'empire romain, les concours musicaux et littéraires n'eurent point de place officielle aux assemblées d'Olympie. Toutefois les arts s'y glissèrent par l'initiative privée. Les savants y faisaient connaître leurs inventions nou-

velles. Souvent des peintres y exposaient leurs œuvres. Poètes, orateurs, philosophes, historiens péroraient ou lisaient leurs ouvrages sur les marches des portiques ou des temples, de préférence à l'entrée de l'opisthodome du temple de Zeus. C'est à Olympie qu'Hérodote fonda sa réputation. Des rapsodes déclamaient des épisodes d'Homère, d'Hésiode, des poèmes d'Empédocle. Plusieurs odes de Pindare, de Simonide, de tous les chanteurs habituels des victoires olympiques, furent exécutées pendant ces fêtes, avec danse et musique. Les rhéteurs connus venaient là prononcer des discours qu'on appelait olympiques ou panégyriques. La politique se glissait même dans le pèlerinage. Isocrate y exposa le rôle de Philippe de Macédoine dans le monde grec. Lysias y exhora les Grecs réunis, tantôt à tourner leurs forces contre la Perse, tantôt à renverser Denys de Syracuse et à délivrer la Sicile.

(Laloux et Monceaux, *Restauration d'Olympie*, pp. 177 et suiv.)

27. — LES JEUX D'OLYMPIE¹

Les jeux occupaient en grande partie trois journées du pèlerinage. Pendant d'interminables heures, quarante ou cinquante mille personnes venues de tous les points du monde goûtaient une volupté divine à voir des hommes se meurtrir à coups de poing et des chevaux lutter de vitesse. L'attrait de ce spectacle n'était point, comme aux courses de l'Europe moderne, dans l'émotion vulgaire des enjeux. Ce qui entraînait les Hellènes, c'était un besoin esthétique, le besoin d'admirer, dans l'épanouissement de leur beauté et l'emportement de leur audace, les deux rois de la nature, l'homme et le cheval. A ce plaisir se mêlait une inquiétude patriotique : dans ces arènes où se rencontraient

1. Ces jeux n'étaient pas les seuls qui eussent en Grèce un caractère international. Il y avait encore les jeux *isthmiques*, célébrés tous les deux ans à l'isthme de Corinthe, les jeux *néméens*, célébrés à Némée en Argolide tous les deux ans, et les jeux *pythiques*, célébrés à Crisa en Phocide tous les quatre ans.

tous les peuples grecs, chacun appelait de ses vœux impatients le triomphe de sa ville natale. Il va sans dire que les concurrents cédaient surtout à l'aiguillon de l'ambition personnelle ; ils voulaient faire applaudir leur force ou leur luxe ; mais ils savaient aussi que leur victoire illustrerait leur pays.

1^o *Les juges des concours et les règlements.* A tous les concours présidaient les Hellanodiques ou juges des Hellènes. C'étaient des magistrats éléens, désignés pour chaque olympiade, tirés au sort dans une classe restreinte de citoyens. Ils étaient au nombre de dix. Ils entraient en fonction dix mois avant l'ouverture des fêtes. Quand ils allaient à Olympie, avant d'entrer dans l'enceinte consacrée, ils se baignaient et immolaient un porc. Ils recevaient dans le Bouleutérion le serment des concurrents, de leurs familles et de leurs maîtres. Eux-mêmes, sur l'autel de Zeus Herkeios, juraient de remplir leur devoir. Ils examinaient les athlètes, les enfants, les chevaux et les poulains, les classaient par catégories, et dressaient pour chaque concours la liste des rivaux. Ils veillaient enfin à l'aménagement matériel des champs de course. Ils se partageaient souvent en commission de trois juges, qui présidaient alternativement les divers jeux. On dressait pour eux des sièges élevés à l'extrémité du stade ou à l'entrée de l'hippodrome. Ils avaient une besogne très compliquée. Ils ordonnaient à un héraut d'appeler nominativement les concurrents, surveillaient le tirage au sort des places, donnaient le signal, notaient les infractions au règlement, rendaient leur arrêt et faisaient proclamer le vainqueur. Ils avaient sous leurs ordres des agents de police, commandés par l'Alytarque.

Voici les principaux articles du règlement : 1^o Sont exclus des jeux les esclaves et les Barbares. 2^o Sont encore exclus les repris de justice, les homicides, même par imprudence, les sacrilèges, les particuliers ou les citoyens des États qui n'ont pas acquitté une amende. 3^o Tous les concurrents doivent se faire inscrire à l'avance dans les délais légaux, accomplir au gymnase d'Élis un certain stage, et prêter serment. 4^o Est déclaré hors concours quiconque arrive en retard. 5^o Défense absolue aux femmes mariées de se montrer dans l'Altis ou dans les champs de course pendant la grande fête. 6^o Pendant les exercices du stade, les

maîtres des concurrents seront parqués dans une enceinte voisine et devront s'y tenir complètement nus. 7^e Défense de tuer son adversaire, volontairement ou par mégarde, à la lutte ou au pugilat, sous peine de perdre le prix et d'encourir une amende, 8^e Défense de pousser son adversaire, de recourir à aucune manœuvre déloyale. 9^e Défense d'intimider son adversaire, de lui offrir de l'argent pour qu'il se laisse battre. 10^e Sera fouetté de verges quiconque cherchera à corrompre ses juges. 11^e Défense de manifester en public contre l'arrêt des juges. 12^e Tout concurrent mécontent de la décision des Hellanodiques peut en appeler au sénat olympique, et faire condamner les juges coupables, mais à ses risques et périls.

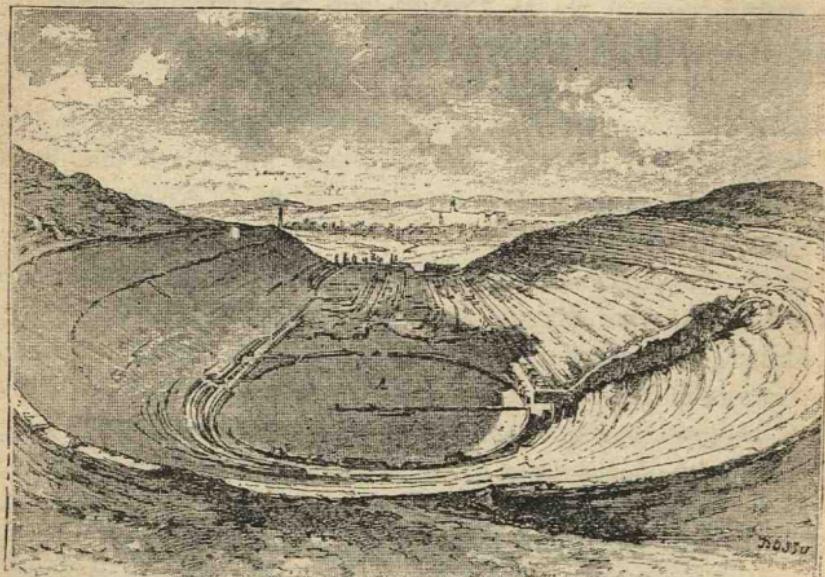
Toute contravention était punie d'une amende fixée par la loi, et prononcée par les juges. La famille de l'athlète et même sa ville natale étaient solidairement responsables du payement de la somme.

2^e *Les concurrents.* Ils arrivaient de toutes les parties du monde hellénique. Malgré les apparences d'une organisation libérale, les concours n'étaient guère accessibles qu'aux citoyens des classes élevées. Les riches seuls pouvaient envoyer des attelages à l'hippodrome, dresser des chevaux propres à la course, et couvrir les dépenses que cause l'entretien d'une grande écurie. Même pour les exercices du stade, la nécessité d'une longue préparation, les frais de route et de séjour en Élide écartaient le plus souvent les gens du peuple. En réalité, la bataille avait lieu, à l'hippodrome, entre les membres des aristocraties, au stade entre les représentants de la bourgeoisie.

Les concurrents se faisaient inscrire un an à l'avance sur un registre tenu par les magistrats d'Élis. Pendant dix mois ils se préparaient. Tous, sauf les anciens vainqueurs d'Olympie et quelques athlètes universellement connus, devaient faire un stage de trente jours au gymnase d'Élis; la plupart y passaient leurs dix mois d'exercices, sous l'œil des Hellanodiques, qui se renseignaient ainsi sur chacun d'eux. A l'approche des jeux, ils se transportaient à Olympie, où on les logeait dans des locaux spéciaux. Suivis de leurs pères, de leurs frères et de leurs maîtres, ils se rendaient en grande pompe au Bouleutérion. Là,

ils étendaient la main sur l'autel de Zeus Horkios, où fumaient les entrailles d'un sanglier, et juraient, en présence des Hellanodiques, d'agir loyalement.

3^e *Les divers concours.* C'est par les courses du stade qu'on inaugurait la première journée. Bien avant l'aurore, tous les pèlerins, groupés par nations, se sont massés sur les talus. Au lever du soleil retentit un coup de trompette. Les Hellanodiques, vêtus de rouge, traversent tout le champ de course et gagnent



Stade d'Athènes.

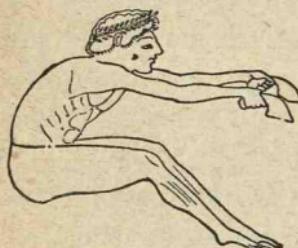
leur estrade située en face de la borne. Autour d'eux, à des places d'honneur, siègent les magistrats et les prêtres d'Élis, les hôtes publics, les députés des États, tous les étrangers de marque. Près de là trône la seule femme mariée qui soit admise au spectacle, la prêtresse de Déméter Chamyne. Voici qu'éclate une nouvelle fanfare. Un héraut s'avance dans l'arène, et dit d'une voix forte : « Que les coureurs du stade se présentent ! » Un officier de police fait l'appel des rivaux, pendant qu'un crieur les désigne à la foule en indiquant leur nom et leur patrie, en demandant si quelqu'un conteste leur qualité de

citoyen ou d'honnête homme. Un Hellanodique harangue les athlètes, ordonne aux candidats indignes de se retirer. Puis les coureurs entrent dans un bâtiment situé entre le stade et l'hippodrome, pour se dépouiller de leurs vêtements et se frotter d'huile. Ils reparaissent nus. On apporte l'urne de Zeus, vase d'argent qui renferme des jetons de bois où sont gravés des caractères alphabétiques. Chaque concurrent tire au sort une des vingt places qu'il doit occuper. L'alytarque reçoit le jeton, le contrôle, et fait conduire l'athlète à son poste. Au coup de trompette, les quatre premiers s'élancent; on met en réserve le vainqueur de cette épreuve, celui qui est arrivé le premier à la borne près des Hellanodiques. Successivement partent cinq groupes de quatre coureurs. Puis on met aux prises les triomphateurs. Les juges rendent leur arrêt et un héraut proclame le vainqueur définitif, l'olympionique par excellence, celui qui donnera son nom à l'olympiade. Telle est la course simple. Pour la course double (*diaulos*), on part des Hellanodiques, et on revient à eux. Pour la course sextuple (*dolichos*), on parcourt six fois la longueur de l'arène. Quant à la course armée, elle était rejetée à la fin des jeux. A cet exercice, il fallait parcourir deux fois le stade en costume de guerre. Primitivement on portait l'attirail complet, bouclier, casque, lance, jambières; peu à peu on allégea la charge, si bien qu'au IV^e siècle on ne portait plus que le bouclier.

Comme les courses, les luttes se compliquèrent de plus en plus. A la lutte simple, on se battait à main plate. Pour être vainqueur, il fallait par trois fois terrasser l'antagoniste et lui faire toucher le sol avec les épaules. C'est d'après le sort qu'on accouplait les lutteurs. Il y avait dans l'urne deux lettres Α, deux lettres Β, etc. Ceux qui amenaient la même lettre combattaient ensemble. Puis les vainqueurs de chaque groupe étaient encore accouplés par le sort, jusqu'à ce qu'il n'y eût qu'un vainqueur unique. On procédait de même pour le pugilat et pour le pancrace. Au pugilat, les athlètes avaient la tête protégée par une calotte de bronze; leurs poings étaient garnis de lanières de cuir avec des bossettes de métal. C'était une lutte terrible. On s'observait avant de porter un coup, on levait

les bras pour couvrir sa tête, on tâchait que son adversaire fût aveuglé par le soleil. Alors, de toute sa force, on lançait sur les côtes, le visage ou les membres de l'antagoniste son poing bardé de fer. D'ordinaire, on sortait de cet exercice défiguré ou estropié, tout ensanglanté; souvent on en mourait. Le combat durait jusqu'au moment où l'un des adversaires se déclarait vaincu. Le pancrace était une combinaison de la lutte et du pugilat. On avait le droit de frapper, de renverser, de serrer la gorge; mais on ne devait pas faire usage des dents, et les mains n'étaient pas armées de gantelets; on paralysait souvent son rival en lui tordant ou lui écrasant les doigts.

Le pentathle comprenait cinq épreuves : le saut, le disque, le javelot, la course simple et la lutte. On connaît déjà les deux dernières. Pour le saut, on montait sur un tertre; les concurrents prenaient de l'élan



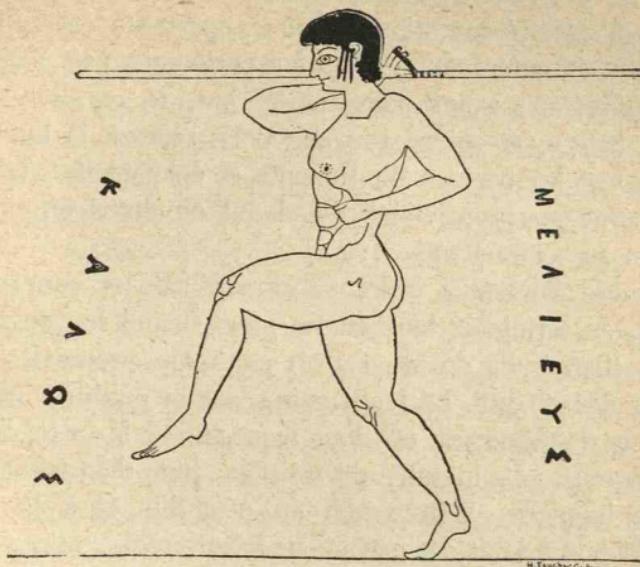
Saut avec des haltères.

en balançant des haltères; ils franchissaient ainsi des distances énormes, jusqu'à cinquante pieds, dit-on. On se servait pour l'épreuve suivante de trois disques de bronze, en forme de lentille, très lourds et polis, percés d'un trou; l'athlète montait sur le tertre, et lançait son palet le plus loin possible. Avec le javelot on tirait à une cible. Des airs de flûte accompagnaient les mouvements des athlètes. On s'est demandé souvent par quelle méthode on pouvait décerner le prix du pentathle. Il est probable que les trois pre-



Jet du disque.

miers exercices étaient des épreuves éliminatoires. Avec ses jambes, son palet ou sa flèche, il s'agissait d'atteindre une cer-



Jet du javelot à l'aide d'une courroie.

taine limite; quiconque restait en deçà était exclu de la course et de la lutte.

Les exercices des enfants étaient la reproduction exacte de



Course de chars.

celle des hommes. Toutefois, on supprima de bonne heure le pentathle, trop pénible pour de tout jeunes gens.

A l'hippodrome, la plus ancienne course, celle des chars à

quatre chevaux, resta toujours la plus populaire. Il fallait doubler la borne douze fois. Plus tard s'introduisirent les attelages de mulets, les chars à deux chevaux, les chars à deux ou à quatre poulains. L'innovation la plus importante est celle des courses de chevaux montés. On ne pratiquait pas les sauts d'obstacles; mais, avant d'arriver au but, le cavalier devait s'élançer à terre et suivre son cheval les rênes à la main. On ajouta même les courses de juments et de poulains. Le prix était décerné au propriétaire du cheval ou du char, non au jockey ou au conducteur.

On ignore dans quel ordre se succédaient les concours. A l'origine, on terminait tout en un jour. Quand le programme fut plus chargé, ils durèrent trois jours. On préludait par les exercices des enfants. Le lendemain, dans la matinée, c'étaient les courses des hommes, et, dans l'après-midi, la lutte, le pugilat, le pancrace. La matinée du troisième jour était réservée au concours hippique, l'après-midi au pentathle et à la course armée. Mais il y avait des exceptions à cette règle.

Au IV^e siècle, on imagina d'ouvrir deux concours de crieurs et de trompettes.

4^o Les vainqueurs. Après chaque exercice, un héraut proclamait le nom du vainqueur, de son père et de sa patrie. L'athlète ou le maître du char s'approchait des juges, qui lui remettaient une branche de palmier. Alors parents, amis, compatriotes, admirateurs connus et inconnus, le saluaient, lui jetaient des fleurs, le soulevaient sur leurs épaules. La distribution des prix avait lieu le dernier jour de la fête. Primitivement, on distribuait des objets précieux, des trépieds, de riches étoffes. Dans la suite, on donna de simples couronnes d'olivier sauvage ornées de bandelettes; l'arbre qui les fournissait avait été, disait-on, planté par Héraclès; il était près du grand temple de Zeus. C'est dans ce temple que se passait la cérémonie. En présence des magistrats et des prêtres éléens, devant les représentants de tous les pays grecs, les Hellanodiques posent les couronnes sur la tête des triomphateurs. Puis l'on se forme en cortège. Les nouveaux olympioniques, précédés des Hellanodiques, accompagnés des autorités civiles et religieuses, des hôtes

publics et des députés des nations, même des statues des dieux, descendant dans l'Altis, où la foule trépigne d'enthousiasme. Vêtus de couleurs éclatantes, couronne en tête, palme en main, au son des flûtes et des voix, ils s'avancent lentement; derrière eux, harnachés de fleurs, le col relevé, piaffent les chevaux, les juments et les poulains vainqueurs. Autour d'eux, des chanteurs entonnent à pleins poumons des poésies de circonstance. Après les strophes ou les couplets, tous les assistants reprennent en chœur le refrain consacré des vers d'Archiloque : « Gloire à toi, puissant Héraclès, vainqueur dans les jeux! Gloire à toi, Iolaos! Gloire au noble couple! Tenella, tenella, gloire au vainqueur! » Le cortège arrive aux autels des Douze Dieux; au milieu de la foule recueillie, les triomphateurs offrent leurs sacrifices et leurs actions de grâces. La procession s'ébranle de nouveau. Elle se dirige cette fois vers le prytanée, où les Éléens ont fait préparer un grand festin. Au banquet des vainqueurs sont invités tous les privilégiés d'Olympie, magistrats, prêtres, proxènes et théores. La foule groupée aux portes recueille avidement l'écho des joyeux vivats. La gloire des vainqueurs sera entièrement consacrée, dès que leurs noms auront été inscrits au gymnase sur la liste des olympioniques.

Dès lors la fête est officiellement close. Mais d'ordinaire elle se prolonge plusieurs jours par la générosité des triomphateurs. A leur tour, ils réunissent à des banquets leurs parents, leurs amis, leurs compatriotes. Alcibiade invita tous les pèlerins.

Depuis le VI^e siècle, les vainqueurs eurent le droit de consacrer une statue dans l'Altis. Le plus souvent, ce fut d'abord une figure idéale. Mais tout athlète couronné trois fois put faire exécuter son portrait. Ces figures étaient commandées habituellement aux premiers artistes du temps. Les frais en étaient supportés par le vainqueur, par sa famille, par son maître, ou par sa ville natale. Le bien le plus précieux, disait un proverbe, c'est une statue d'or à Olympie.

Le retour du vainqueur dans sa patrie était un éblouissant triomphe. Il arrivait avec une nombreuse suite d'amis et de curieux. Il faisait son entrée, vêtu de pourpre, sur un quadrigé.

Exénète d'Agrigente reparut avec une interminable série d'atellages, dont trois cents conduits par des chevaux blancs. La procession se dirigeait vers le temple de Zeus, où le vainqueur consacrait sa couronne, puis, au milieu des hymnes et des fanfares, s'acheminait vers le prytanée, où un somptueux banquet national attendait le nouveau héros. Pendant longtemps on fêtait cet anniversaire. Ce jour-là, l'olympionique allait au sanctuaire de Zeus, remettait sa couronne, parcourait la ville avec ses parents et amis, visitait les temples, s'offrait à l'admiration de tous. L'État lui accordait divers priviléges. Souvent on lui élevait deux statues, l'une à Olympie, l'autre sur la place publique, dans un temple ou au gymnase de sa ville natale. On exposait sous les portiques son portrait en peinture. Dans plusieurs pays, surtout en Sicile, on frappait des monnaies commémoratives des victoires olympiques. A Athènes, il recevait une prime de cinq cents drachmes, ailleurs une rente viagère, à Argos un bouclier de bronze, à Pellène un manteau de laine. Il semblait désigné d'avance pour les fonctions publiques, surtout pour la direction du gymnase. Il avait une place d'honneur au théâtre, dans les fêtes, sur les champs de bataille. On lui élevait parfois un tombeau aux frais de l'État. Les chevaux vainqueurs pouvaient compter sur une grasse existence et une vieillesse heureuse. On leur accordait les honneurs d'une sépulture monumentale surmontée d'une pyramide.

Pour le retour du vainqueur ou pour les anniversaires, on commandait à quelque grand poète, à Pindare, à Simonide, une ode triomphale, qu'on exécutait avec accompagnement de musique et de danse comme un opéra. Dans ces odes, on associait à sa gloire ses parents, ses ancêtres, son souverain et sa patrie, les divinités et les héros du pays ou ceux d'Olympie.

Rien n'égalait l'orgueil d'un olympionique. Par son succès d'une heure, il avait pris rang parmi les premiers hommes de son temps. Il devenait un personnage considérable, intervenait quelquefois comme arbitre entre des États, était sûr d'une mention dans l'histoire. Autour de son nom, il se créait des légendes. On alla même jusqu'à rendre des honneurs divins à ces personnages, et il y en eut dont le culte commença de leur vivant;

Euthymos de Locres put offrir des libations et des sacrifices à sa propre image.

(Laloux et Monceaux, *Restauration d'Olympie*, pp. 196-218.)

28 — CROYANCE DES GRECS AU SURNATUREL

Le surnaturel frappait à chaque instant les esprits des Grecs ; c'étaient des statues qui pleuraient et se déplaçaient ; c'étaient des temples fermés qui s'ouvraient d'eux-mêmes. Les récits d'Hérodote sont pleins de prodiges, dont quelques-uns ont de la poésie et de la grandeur. Quand les Perses sont près d'entrer dans l'Attique, il s'élève tout à coup sur la route qui conduisait à Éleusis une poussière mystérieuse et inexplicable, comme s'il passait une procession invisible, et on entend dans les airs la voix divine d'Iacchos ; ce sont les dieux qui se retirent. Mais d'autres prodiges sont bien étranges ; ainsi, il nous parle d'un temple près d'Halicarnasse, où il poussait de la barbe à la prétresse, quand quelque malheur se préparait. Il nous étonne surtout en ne s'étonnant pas lui-même et ne s'embarrassant pas de ce qu'il raconte. Une cavale met bas un lièvre ; on ne comprit pas, nous dit-il, le sens de ce prodige, « et pourtant, c'était facile à comprendre ». Les prodiges étaient si accrédités et si constamment prévus, qu'on pouvait fonder des stratagèmes sur cette disposition des esprits ; un chef jette la terreur chez l'ennemi en faisant paraître des soldats blanchis que l'on prend pour des fantômes. Il y a pourtant tel prodige qu'Hérodote se refuse à croire, mais l'imagination chez lui est naïve, et peu disposée à se défendre de ce qui l'émeut ; il recueille avidement des histoires, comme celle de cette morte qui se plaint d'avoir froid dans son tombeau, parce que les habits qu'on a enfermés avec elle ne peuvent lui servir, n'ayant pas été brûlés préalablement comme le corps même. La foi à la divination se confond absolument avec la foi aux dieux, pour lui comme pour tous les hommes de son temps. La divination, c'est-à-dire l'interprétation des présages célestes, était comptée avec assurance parmi tous ces arts de la

vie dont l'homme est en possession et dont il est fier, ainsi que l'écriture ou la médecine. Hérodote rappelle et produit à chaque instant des oracles; là sont les raisons de tous les événements; si on pouvait enlever à l'ennemi les oracles qu'il gardait dans son temple, on croyait lui avoir pris les plus précieux de ses trésors.

(E. Havet, *le Christianisme et ses origines*, I, pp. 122-123.)

29. — UN ATHÉNIEN SUPERSTITIEUX

Un homme superstitieux, après avoir lavé ses mains et s'être purifié avec de l'eau lustrale, sort du temple et se promène une grande partie du jour avec une feuille de laurier dans sa bouche. S'il voit une belette, il s'arrête tout court et il ne continue pas de marcher, que quelqu'un n'ait passé avant lui par le même endroit que cet animal a traversé, ou qu'il n'ait jeté lui-même trois petites pierres dans le chemin, comme pour éloigner de lui ce mauvais présage. En quelque endroit de sa maison qu'il ait aperçu un serpent, il ne diffère pas d'y éléver un autel, et dès qu'il remarque dans les carrefours de ces pierres que la dévotion du peuple y a consacrées, il s'en approche, verse dessus toute l'huile de sa fiole, plie les genoux devant elles et les adore. Si un rat lui a rongé un sac de farine, il court au devin, qui ne manque pas de lui enjoindre d'y faire mettre une pièce; mais, loin d'être satisfait de sa réponse, effrayé d'une aventure si extraordinaire, il n'ose plus se servir de son sac et s'en défait. Son faible encore est de purifier sans fin la maison qu'il habite, d'éviter de s'asseoir sur un tombeau, comme d'assister à des funérailles, ou d'entrer dans la chambre d'une femme qui est en couches, et lorsqu'il lui arrive d'avoir pendant son sommeil quelque vision, il va trouver les interprètes des songes, les devins et les augures, pour savoir d'eux à quel dieu ou à quelle déesse il doit sacrifier. Il est fort exact à visiter sur la fin de chaque mois les prêtres d'Orphée pour se faire initier dans ses mystères; il y mène sa femme, ou, si elle s'en

excuse par d'autres soins, il y fait conduire ses enfants par une nourrice. Lorsqu'il marche par la ville, il ne manque guère de se laver toute la tête avec l'eau des fontaines qui sont dans les places. Quelquefois il a recours à des prêtresses qui le purifient d'une autre manière, en liant et étendant autour de son corps un petit chien ou de la squille (oignon marin). Enfin, s'il voit un homme frappé d'épilepsie, saisi d'horreur, il crache dans son propre sein, comme pour rejeter le malheur de cette rencontre.

(Théophraste, *Caractères*, XVI; trad. de La Bruyère.)

30. — L'ORACLE DE DELPHES

La Pythie, dont Apollon se servait pour rendre ses oracles, était choisie entre toutes les filles de Delphes. Le dieu, qui devait être désormais son seul époux, la voulait belle et chaste. Malheur au sacrilège qui aurait osé s'attaquer à elle! Si secret qu'eût été le crime, il pouvait être dénoncé par le dieu. On ne voit pas cependant que les prêtres aient édicté à ce sujet des règlements analogues à ceux qui régissaient les vestales romaines. Quand le Thessalien Échéchrate eut enlevé une Pythie (fin du IV^e siècle), ils prévinrent de pareils scandales en choisissant désormais des femmes qui avaient dépassé la cinquantaine; mais plus tard on revint à l'ancienne coutume. L'oracle s'était contenté d'abord d'une seule Pythie. Lorsque sa clientèle s'étendit sur le monde entier, ce ne fut pas trop de deux Pythies ordinaires et d'une Pythie supplémentaire. Au temps de Plutarque, une Pythie unique suffisait à la besogne. Les Pythies étaient considérées comme des organes passifs. Elles ne font pas, à vrai dire, partie de la corporation sacerdotale qui les emploie, qui les veut dociles et les préfère ignorantes, les estimant d'autant plus parfaites qu'elles ressemblent davantage aux animaux.

L'intelligence de l'oracle résidait dans le corps des prêtres d'Apollon. Ils étaient deux, et leur dignité était viagère. Au-

dessous d'eux se trouve mentionné parfois une sorte d'homme d'affaires, qu'on appelait le *prostate* du sanctuaire, et le gardien du matériel ou *néocore*. Il est possible d'ailleurs que tout cela ait changé suivant les temps. Il y avait probablement identité entre les *prêtres* et les *prophètes* d'Apollon. La Pythie était toujours assistée dans ses extases d'un ou de plusieurs prophètes qui recueillaient ses paroles confuses, ses cris inarticulés, et en componaient un oracle ordinairement versifié, chargé de tours pompeux et d'obscurités calculées. Le prophète, fourni de connaissances théologiques et pourvu de renseignements sur le consultant, ayant d'ailleurs la mémoire meublée de vers et de formes poétiques, parvenait à énoncer une réponse suffisamment claire quand il s'agissait de questions de morale, de conseils à donner, vague et tortueuse quand le consultant voulait réellement savoir l'avenir.

L'oracle ainsi rédigé n'était guère intelligible pour le client. Celui-ci l'allait porter à des exégètes de profession. Chaque *mantéion* devait avoir ses exégètes attitrés ; ce qui n'exclut pas l'intervention des exégètes libres. A l'ombre du temple de Delphes s'abritait tout un essaim de devins, dont la principale fonction était d'interpréter les oracles.

Dans le principe, on n'interrogeait la Pythie qu'à de rares intervalles, peut-être une fois par an. Mais dans la suite le dieu consentit à parler une fois par mois, sans doute le septième jour. Si l'on prend ce régime comme mesure moyenne et si l'on retranche de l'année les trois mois d'hiver où Apollon était censé quitter Delphes, on arrive à un total d'environ neuf jours de consultations régulières par an.

Le sort décidait de l'ordre dans lequel se présentaient les consultants, à moins que certains d'entre eux n'eussent reçu du sacerdoce delphique le privilège de *προμαντεῖται*, ou le droit de passer avant les autres. Une épreuve préalable était d'abord nécessaire, pour savoir si Apollon les agréait. Cette épreuve était un sacrifice. La victime, généralement une chèvre, parfois une brebis, un taureau ou un sanglier, était soumise par les prêtres à un examen attentif. « Il n'y a pas d'oracle, dit Plutarque, à moins que la victime ne tremble de tout son corps et

ne s'agit des cornes aux pieds pendant qu'on répand sur elle des libations. Il ne suffit pas qu'elle remue la tête, comme dans les autres sacrifices, il faut que tous ses membres tressaillent ensemble, frappés de palpitations et de frémissements qu'accompagne un mouvement convulsif. » Plus loin, Plutarque semble dire que l'épreuve par l'eau était réservée aux chèvres. « Quant aux taureaux et aux sangliers, on leur donne de la farine ou des pois chiches; s'ils refusent, on estime que ces animaux ne sont pas sains. »

Si les signes étaient favorables, la Pythie, après s'être purifiée par des ablutions dans l'eau de Kastalie, par des fumigations obtenues en faisant brûler du laurier et de la farine d'orge, pénétrait dans l'*adyton*, revêtue d'un costume théâtral, buvait de l'eau de la source Kassotis, mettait une feuille de laurier dans sa bouche, et, tenant à la main une branche du même arbre, montait sur un trépied suspendu au-dessus d'une espèce de gouffre¹. Alors les consultants, qui attendaient dans une pièce attenante, étaient introduits à tour de rôle et posaient leur question, soit de vive voix, soit par écrit. La Pythie, enivrée, disait-on, par les vapeurs de l'antre et saisie par le dieu, tombait aussitôt dans une extase que les poètes se sont plu à décrire avec les couleurs les plus criardes. Cette crise nerveuse n'était pas toujours simulée; car, au temps de Plutarque, une Pythie en mourut.

1. « L'oracle, dit Strabon, est un antre profond dont l'ouverture n'est pas très large; de cet antre s'élève un souffle inspirateur; sur l'ouverture est placé un trépied élevé; la Pythie monte sur ce siège, et, recevant ce souffle, elle rend des oracles. » Longin donne exactement la même explication: la Pythie monte sur le trépied dans un endroit « où il y a une fissure de la terre et d'où s'exhale, dit-on, un souffle inspirateur ». De même Justin et le scholiaste d'Aristophane. Tous ces passages sont d'accord entre eux et avec un passage du faux Aristote, qui généralise le fait: « Il en est de même des exhalaisons qui sortent de l'intérieur de la terre; les unes inspirent à ceux qui s'en approchent un violent enthousiasme, les autres produisent sur l'économie une sorte d'épuisement. Il y en a qui font rendre des oracles, comme à Delphes. » Aussi les prêtres avaient-ils soin de choisir comme Pythie une femme simple, atteinte de quelque affection nerveuse qui la rendait sujette aux convulsions, hystérique même, et il paraît que ce genre d'affection est fréquent dans la Grèce du Nord. (Foucart, *Mémoire sur l'histoire de Delphes*, p. 75-76.)

Chaque consultant recevait ensuite la transcription officielle de l'oracle par le prophète. S'il n'était que le délégué du client véritable, on lui remettait la réponse scellée, et le proverbe disait qu'il risquait de perdre ou les yeux, ou la main, ou la langue, en cas d'indiscrétion. Les oracles rendus aux envoyés des cités ($\thetaεωροί$, $\thetaεοπρόποι$) étaient déposés dans les archives. A Sparte, ils étaient confiés à la garde des rois et des Pythiens, théories permanents de l'État. A Athènes, les Pisistratides en avaient déposé dans l'Acropole. On parle d'une collection analogue à Argos. Les prêtres de Delphes, qui avaient besoin de coordonner les réponses de l'oracle avec les réponses antérieures, gardaient copie de tout ce qui sortait de leurs mains.

(Bouché-Leclercq, *Histoire de la divination de l'antiquité*, t. III, pp. 93-102.)

31 → QUESTIONS POSÉES A L'ORACLE DE DODONE (ÉPIRE)

Un certain Évandros et sa femme demandent « à Zeus Naos et à Diana auquel des dieux, ou des héros, ou des génies, ils doivent faire des vœux et des sacrifices pour être plus à l'aise et plus prospères, eux et leur maison, maintenant et en tout temps ».

Agis « demande à Zeus Naos et à Diana, au sujet des couvertures et des oreillers, s'il les a perdus lui-même ou si quelqu'un du dehors les lui a volés ».

Hérakleidas tient à savoir s'il aura d'autres enfants que sa fille Églé.

Un inconnu pose cette question : « Si, occupant moi-même ma maison de ville et ma campagne, ce serait mieux pour moi et très profitable. »

Un autre pose celle-ci : « Est-ce que je réussirais en commerçant de la manière que je crois avantageuse, et en agissant comme j'ai idée, en m'y prenant avec art ? »

Un berger promet d'être reconnaissant à Zeus et à Diana s'il

tire bon profit de ses moutons; ensuite de quoi il demandait sans doute si l'occasion était propice pour les vendre.

(Bouché-Leclercq, *Histoire de la divination*, t. II, pp. 319-320.)

32. — ORACLE DE TROPHONIOS A LÉBADAÉE (BÉOTIE)

L'oracle était constitué par une grotte ou plutôt une crevasse profonde ouverte dans le flanc d'une montagne. La plate-forme circulaire par où l'on y accédait était entourée d'un petit parapet de marbre blanc, haut de deux coudées et surmonté d'une grille de bronze. On descendait, au moyen d'une échelle, dans un caveau qui n'avait pas plus de quatre coudées de largeur sur huit de profondeur. Dans une des parois de l'excavation, à mi-hauteur environ, aboutissait une galerie horizontale, d'une section à peine suffisante pour livrer passage à un corps humain. Cette galerie allait s'enfonçant vers les régions mystérieuses où résidait Trophonios.

Le consultant qui se sentait capable de braver les terreurs d'un voyage souterrain devait d'abord passer par un certain nombre d'exercices préparatoires.

« Il commence par séjourner quelque temps dans la chapelle du Bon Génie et de la Fortune. Tant qu'il y demeure, il évite avec soin tout ce qui pourrait le souiller; les bains chauds lui sont interdits, et il ne se baigne que dans le ruisseau d'Herkyna. Mais la chair des victimes lui fournit une nourriture abondante; car il offre des sacrifices à Trophonios et à ses fils, à Apollon, à Kronos, à Zeus Basileus, à Héra Héniocha et à Déméter Europa. Un devin est présent à chacun des sacrifices. Il examine les entrailles des victimes et prédit, d'après leur inspection, si Trophonios sera favorable. La nuit même où doit se faire la descente, on sacrifie un bœuf noir. Les entrailles de ce bœuf confirment ou annulent les indications tirées des sacrifices antérieurs.

« Quand tous les présages sont d'accord, on vous conduit,

pendant la nuit, au ruisseau d'Herkyna; vous y êtes baigné et frotté d'huile par deux jeunes garçons, âgés de treize ans, qu'on nomme les Hermès. Puis les prêtres s'emparent de vous; ils vous font boire l'eau de deux sources, celle de l'*oubli*, pour oublier tout ce qui vous a préoccupé jusque-là, et celle de la *mémoire*, pour que vous vous rappeliez tout ce que vous allez voir. On vous montre une statue de Trophonios sculptée, dit-on, par Dédaïe; vous lui adressez vos adorations et vos prières; après quoi vous marchez vers la grotte, vêtu d'une tunique de lin, ceint de bandelettes et chaussé de sandales du pays. Vous descendez par l'échelle jusqu'au niveau de l'ouverture latérale. On se couche alors à terre, et, tenant à la main un gâteau de miel, on introduit dans le trou ses pieds et ses jambes. A l'instant même le reste du corps est entraîné par une force comparable à celle d'un tourbillon formé par le plus rapide et le plus violent des fleuves. Une fois arrivés dans l'adyton intérieur, tous n'apprennent pas l'avenir de la même manière; il y en a qui ont vu et d'autres qui ont entendu. Mais tous retournent en arrière de la même manière et sont rejettés de l'ouverture les pieds en avant. » (Pausanias, IX, 39.)

Pausanias, qui a lui-même consulté l'oracle, se montre ici bien discret sur ce qu'il a vu ou entendu. Plutarque rapporte les visions de Timarque de Chéronée, un contemporain de Platon: « Quand je fus descendu, dit Timarque, je me trouvai d'abord entouré d'épaisses ténèbres. Je fis une prière et restai longtemps couché sur le sol. Je ne me rendais pas bien compte à moi-même si j'étais éveillé ou si je faisais un songe. Seulement, il me semble qu'à la suite d'un bruit qui éclatait, je recevais un coup sur la tête, et que les sutures de mon crâne s'étant disjointes, laissaient passage à mon âme. » (Plutarque, *Sur le génie de Socrate*, 22.)

D'ordinaire, l'évanouissement et le délire des consultants ne se prolongeaient pas longtemps. Les prêtres évitaient de pousser trop loin ces dangereuses expériences. « On dit que nul de ceux qui sont descendus chez Trophonios n'y a péri, sauf un des gardes de Démétrius. Cet individu n'avait voulu se soumettre à

aucune des prescriptions établies par la liturgie du sanctuaire ; du reste, il ne descendait pas pour consulter le dieu, mais bien pour emporter l'or et l'argent qu'il espérait trouver. Son cadavre reparut dans un autre endroit et ne fut pas rejeté par l'ouverture sacrée. » (Pausanias.) On devine qu'il était arrivé un accident et que les prêtres s'étaient tirés d'affaire en rejetant la responsabilité de ce malheur sur leur victime.

« Une fois remonté, le consultant est placé par les prêtres sur le siège dit de Mnemosyne (la Mémoire), qui se trouve près de la grotte, et questionné par eux sur ce qu'il a vu et appris. Quand on le leur a dit, ils vous font transporter, tout glacé de terreur, n'ayant aucune conscience de vous-même ni de votre entourage, dans la chapelle de la Bonne Fortune et du Bon Génie. Au bout d'un certain temps, la raison vous revient entière et le rire aussi. » (Pausanias.) Le rire pourtant ne revenait pas toujours aussi vite. Cette commotion nerveuse laissait en général derrière elle une sorte de mélancolie proverbiale, et on cite un pythagoricien, appelé Parméniscos, qui fut obligé d'aller demander à l'oracle de Delphes le moyen de recouvrer la gaieté perdue. Pendant que le patient se remettait de ses émotions, un prophète en rédigeait l'interprétation officielle qui était la réponse du dieu.

Il importe peu de rechercher par quels procédés pouvaient être produites ces sensations étranges et cette surexcitation nerveuse décrites par les auteurs. Les exhalaisons méphitiques, les potions stupéfiantes, des appareils mécaniques, ajoutant, au besoin, leur action à celle des causes morales, permettent d'expliquer suffisamment des phénomènes où l'on est assuré de ne rien trouver de surnaturel.

(Bouché-Leclercq, *Histoire de la divination*, t. III, pp. 525-527.)

55. — LES MYSTÈRES D'ÉLEUSIS

A côté des cérémonies publiques du culte national et populaire, il y avait, en Grèce, des cérémonies religieuses d'un caractère secret, et d'où était exclu quiconque n'avait pas satisfait à certaines conditions déterminées ; on les appelait les *mystères*. Elles se rapportaient surtout aux cultes de Démèter, de Perséphonè et de Dionysos, c'est-à-dire au groupe des divinités telluriques. La raison s'en comprend facilement. Rien de plus mystérieux pour l'homme que la terre, qui est à la fois la source de toute production et de toute vie, et le tombeau commun des êtres. Les divinités qui l'habitent doivent donc posséder le secret de la vie et de la mort ; et c'était ce secret sans doute qu'on allait leur demander à Éleusis, en essayant de communiquer avec elles par des rites spéciaux.

Il fallait pour cela une certaine préparation. Ceux qui voulaient être initiés ne pouvaient l'être que par degrés. Il y avait une gradation nettement établie, d'une part, des petits mystères aux grands, séparés entre eux par un intervalle de sept mois ; de l'autre, des grands mystères à ceux de l'*époptie*, entre lesquels un an au moins devait s'écouler. Les prêtres pouvaient refuser absolument la participation aux rites sacrés. Pendant longtemps, ce privilège fut réservé aux citoyens athéniens ; plus tard, quand on y admit tous les Grecs, on exigea toujours quelques conditions de moralité. Cette religion, faite d'abord pour une élite, garda, en s'élargissant, la prétention d'opérer sur les âmes une véritable transformation et de faire de ses fidèles une société d'élus.

Dans les *petits mystères*, on recevait une première instruction. Tout d'abord il y avait une purification dont le mode nous est inconnu, mais qui était probablement de la pureté morale nécessaire aux initiés. A Samothrace, un prêtre nommé le *Coès* était chargé de recevoir l'aveu des fautes du postulant. Rien ne prouve qu'une confession pareille fût exigée aux petits mystères. A cette cérémonie succédaient peut-être des prières,

des litanies, la récitation des légendes sacrées et la traduction de ces légendes en représentations mimiques, qui avaient trait à l'union de Dionysos et de Corè dont on célébrait le retour sur la terre au printemps.

Les *grands mystères* ou *Éleusinies*, qui, à l'époque d'Hérodote, ne se célébraient encore que tous les cinq ans, avaient lieu plus tard chaque année, dans la seconde moitié de Boédro-mion (septembre). Cette fête, qui ne durait pas moins de douze ou quatorze jours, se divisait en deux parties distinctes. Elle se célébrait successivement à Athènes et à Éleusis. C'était à Athènes que les mystes se rassemblaient, le 15 de Boédro-mion, sous les portiques de l'Éleusinion, pour entendre la proclamation de l'hiérophante qui énonçait les conditions prescrites pour l'admission aux mystères. Le lendemain, ils allaient tous sur le bord de la mer pour y faire des ablutions. Les trois jours suivants étaient consacrés à des cérémonies expiatoires. Enfin, le 20, la procession se mettait en marche, portant en grande pompe l'image d'Iacchos. Le dieu, couronné de myrte et un flambeau à la main, s'avancait au son de la flûte, aux accents des hymnes, entremêlés de danses, et aux cris enthousiastes de la foule qui répétait mille fois son nom. Parti de l'Éleusinion, le cortège traversait l'Agora et le Céramique, se purifiait de nouveau dans l'eau salée des *Rheitoï*, arrivait sur le pont du Céphise, où s'échangeaient des propos plaisants, des saillies comiques; puis il reprenait sa marche solennelle, en suivant la voie Sacrée jusqu'à Éleusis, où, après plusieurs stations, elle entrait au milieu de la nuit.

C'était alors que commençaient réellement les *mystères*, c'est-à-dire une longue série de cérémonies, dont les unes avaient pour acteurs ceux qui l'année précédente avaient reçu l'initiation simple, et voulaient arriver à l'*époptie*, tandis que les autres étaient réservées aux nouveaux initiés ou néophytes. Le rituel nous en est mal connu; mais on devine qu'il correspondait aux principales scènes de la légende de Démèter et de Perséphonè. Démèter, à la recherche de sa fille, avait parcouru la terre pendant neuf jours, sans prendre aucun aliment, sans goûter d'aucune boisson; le dixième seulement, elle avait consenti à

boire un mélange d'eau, de menthe et de miel, appelé le *cycéon*. Les mystes jeûnaient comme elle pendant neuf jours ; le dixième, le jeûne était rompu, et, à l'imitation de Démèter, on buvait le cycéon, symbole de l'allégresse qui allait bientôt succéder à la tristesse de la première partie de la fête.

Les rites qui se succédaient dans le sanctuaire étaient de deux ordres : les *actes* et les *spectacles*. Parmi les actes, un des plus importants était la collation de certains objets sacrés que les initiés touchaient, d'une nourriture divine dont ils goûtaient. C'était une sorte de sacrement qu'on leur conférait. On entendait sortir de la bouche des prêtres des formules sacramentelles, des mots mystérieux doués d'une vertu particulière ; on apprenait d'eux les noms secrets des dieux. Quant aux spectacles, ils avaient pour objet de mettre devant les yeux la légende même des deux Grandes Déesses. Le drame d'Éleusis n'était pas un drame parlé, mais un drame mimique dont la muette action, représentée par les prêtres en grand appareil, se déroulait dans une suite de tableaux. L'absence de toute parole humaine en redoublait l'effet. Ce silence n'était un instant interrompu que par les cris de Démèter appelant sa fille, auxquels répondaient les sons de l'airain du fond du sanctuaire, ou encore quand la joie de la déesse éclatait à la vue de Corè. Un des tableaux était le séjour de Perséphonè dans les enfers, suivi du retour de Corè à la lumière et de son ascension vers l'Olympe. Ce contraste était saisissant. Les initiés restaient longtemps plongés dans les ténèbres. « C'est d'abord une marche au hasard, dit Plutarque, avec de pénibles circuits au sein de l'obscurité, à travers de redoutables passages, sur une route interminable. Avant d'arriver au bout, la frayeur est au comble ; on frissonne, on tremble d'épouvante ; une sueur froide vous glace ; mais ensuite une lumière merveilleuse éclate à vos regards ; on est transporté dans des lieux de délices, d'où s'échappent des voix et des harmonies sacrées, où l'on entend des paroles saintes, où l'on voit des chœurs de danses et de divines apparitions. » Il y avait là un de ces changements à vue dont l'art du théâtre antique avait donné le secret.

Ces scènes n'étaient pas accompagnées d'un enseignement dogmatique qui en expliquât le sens caché. Elles parlaient aux

yeux, et par les yeux faisaient impression sur l'imagination et sur le cœur. Le drame était avant tout un spectacle qu'on suivait avec intérêt et où l'on éprouvait des émotions d'un ordre supérieur à celles d'une représentation purement humaine. On recevait bien une certaine instruction préalable dans les petits mystères; mais elle se bornait à peu de chose, et l'on chercherait vainement la trace de dogmes particuliers à la religion d'Éleusis. L'enseignement était indirect, et il ressortait de la contemplation des cérémonies saintes. A ce titre, la légende de Perséphonè avait une importance spéciale. L'image des enfers où séjournait la déesse après son enlèvement, le tableau féerique de son ascension à la lumière et des joies de l'Olympe, éveillaient dans l'âme des initiés le souci de leur destinée. Ils songeaient qu'un jour, eux aussi, descendus dans le sein de la terre, ils verraiennt ou ces horreurs ou ces béatitudes. Les poètes leur en avaient parlé vaguement; mais ici, à Éleusis, ils contemplaient des images qui leur donnaient le frisson des infernales réalités. C'est en effet la préoccupation de la vie future, c'est la terreur des peines du Tartare, qui semble avoir surtout poussé les Grecs vers le sanctuaire d'Éleusis. En prenant part aux mystères, on croyait apaiser les divinités souterraines, et les honneurs qu'on leur rendait pendant la vie étaient un moyen de s'assurer leur faveur après la mort. Un grand nombre de textes font allusion à l'existence bienheureuse que mènent dans l'Hadès les âmes des initiés. Socrate notamment affirme que les mystères procurent « les plus douces espérances, non seulement pour la fin de cette vie, mais encore pour toute la durée du temps ». « O trois fois heureux, dit encore Sophocle, les mortels qui, après avoir assisté aux cérémonies saintes, iront dans l'Hadès; car pour eux et pour eux seuls, la vie est possible dans le monde d'en bas; pour les autres, il ne peut y avoir que des souffrances. » Tout ne se réduisait pas d'ailleurs, pour les initiés, à de simples pratiques de dévotion. Sans qu'ils fussent astreints à certaines règles de conduite, il semble que tous ces spectacles produisissent sur eux une édification pieuse qui tournait au bien de leur âme. Cette hypothèse se justifie par le ton d'admiration et de respect avec lequel les auteurs les plus graves, depuis Ando-

cide jusqu'à Cicéron, parlent des mystères éléusiniens. « Vous avez été initiés, disait Andocide à ses juges; vous avez vu les cérémonies des deux Grandes Déesses, pour punir les impies, pour sauver ceux qui se défendent de l'injustice. » « On prétend, écrivait plus tard Diodore de Sicile, que ceux qui ont participé aux mystères deviennent plus pieux, plus honnêtes, et meilleurs en toute chose qu'ils n'étaient auparavant. »

(Decharme, *Mythologie de la Grèce antique*, pages 589-404,
2^e édit.)

CHAPITRE IX

LE GOUVERNEMENT

- SOMMAIRE.** — 1. Fondation des villes.
2. Petitesse des États grecs. — 3. L'esprit municipal.
4. Les classes sociales. — 5. Les non-citoyens à Athènes. — 6. Concession du droit de cité. — 7. Poursuites dirigées contre un faux citoyen. — 8. Révision des listes civiques.
9. Le citoyen. — 10. Asservissement du citoyen à l'État. — 11. Les repas publics à Sparte.
12. Les dèmes et les tribus.
13. Amour de la liberté. — 14. Obligation pour le citoyen de défendre les institutions nationales.
15. Préférence donnée au gouvernement de la classe moyenne. — 16. Les institutions démocratiques. — 17. L'Assemblée athénienne d'après les poètes comiques. — 18. Une séance de l'Assemblée athénienne. — 19. Réunion extraordinaire de l'Assemblée. — 20. Un homme d'État du v^e siècle : Périclès. — 21. Un homme politique du iv^e siècle : Hypéride. — 22. Défauts de la démocratie athénienne.
23. Le Sénat à Sparte. — 24. L'Assemblée populaire à Sparte. — 25. La royauté à Sparte. — 26. Les éphores.
27. Luttes des partis en Grèce. — 28. Massacres à Corcyre. — 29. Un tyran grec du ii^e siècle av. J.-C.

1. — FONDATION DES VILLES

Les Grecs croyaient que l'emplacement d'une ville devait être choisi et révélé par la divinité. Aussi, quand ils voulaient en fonder une, consultaient-ils l'oracle de Delphes. Hérodote signale comme un acte d'impiété ou de folie que le Spartiate Doriée ait osé bâtir une ville « sans consulter l'oracle et sans pratiquer

aucune des cérémonies prescrites », et le pieux historien n'est pas surpris qu'une ville ainsi construite en dépit des règles n'ait duré que trois ans. Thucydide, rappelant le jour où Sparte fut fondée, mentionne les chants pieux et les sacrifices de ce jour-là. Le même historien nous dit que les Athéniens avaient un rituel particulier et qu'ils ne fondaient jamais une colonie sans s'y conformer. On peut voir dans une comédie d'Aristophane un tableau assez exact de la cérémonie qui était usitée en pareil cas. Lorsque le poète représentait la plaisante fondation de la ville des Oiseaux, il songeait certainement aux coutumes qui étaient observées dans la fondation des villes des hommes ; aussi mettait-il sur la scène un prêtre qui allumait un foyer, en invoquant les dieux, un poète qui chantait des hymnes et un devin qui récitait des oracles.

Pausanias parcourait la Grèce vers le temps d'Hadrien. Arrivé en Messénie, il se fit raconter par les prêtres la fondation de la ville de Messène, et il nous a transmis leur récit. L'événement n'était pas très ancien ; il avait eu lieu au temps d'Épaminondas. Trois siècles auparavant, les Messéniens avaient été chassés de leur pays, et depuis ce temps-là ils avaient vécu dispersés parmi les autres Grecs, sans patrie, mais gardant avec un soin pieux leurs coutumes et leur religion nationale. Les Thébains voulaient les ramener dans le Péloponnèse, pour attacher un ennemi aux flancs de Sparte ; mais le plus difficile était de décider les Messéniens. Épaminondas, qui avait affaire à des hommes superstitieux, crut devoir mettre en circulation un oracle prédisant à ce peuple le retour dans son ancienne patrie. Des apparitions miraculeuses attestèrent que les dieux nationaux des Messéniens, qui les avaient trahis à l'époque de la conquête, leur étaient redevenus favorables. Ce peuple timide se décida alors à rentrer dans le Péloponnèse à la suite d'une armée thébaine. Mais il s'agissait de savoir où la ville serait bâtie ; car d'aller réoccuper les anciennes villes du pays, il n'y fallait pas songer : elles avaient été souillées par la conquête. Pour choisir la place où l'on s'établirait, on n'avait pas la ressource ordinaire de consulter l'oracle de Delphes, car la Pythie était alors du parti de Sparte. Par bonheur, les dieux avaient d'autres moyens

de révéler leur volonté. Un prêtre messénien eut un songe où l'un des dieux de sa nation lui apparut et lui dit qu'il allait se fixer sur le mont Ithôme, et qu'il invitait le peuple à l'y suivre. L'emplacement de la ville nouvelle étant ainsi indiqué, il restait encore à savoir les rites qui étaient nécessaires pour la fondation ; mais les Messéniens les avaient oubliés ; ils ne pouvaient pas, d'ailleurs, adopter ceux des Thébains ni d'aucun autre peuple ; et l'on ne savait comment bâtir la ville. Un songe vint fort à propos à un autre Messénien : les dieux lui ordonnaient de se transporter sur le mont Ithôme, d'y chercher un if qui se trouvait auprès d'un myrte, et de creuser la terre en cet endroit. Il obéit ; il découvrit une urne et, dans cette urne, des feuilles d'étain sur lesquelles était gravé le rituel complet de la cérémonie sacrée. Les prêtres en prirent aussitôt copie et l'inscrivirent dans leurs livres. On ne manqua pas de croire que l'urne avait été posée là par un ancien roi des Messéniens avant la conquête du pays.

Dès qu'on fut en possession du rituel, la fondation commença. Les prêtres offrirent d'abord un sacrifice ; on invoqua les anciens dieux de la Messénie, les Dioscures, le Zeus de l'Ithôme, les anciens héros, les ancêtres connus et vénérés. Tous ces protecteurs du pays l'avaient apparemment quitté, suivant les croyances des anciens, le jour où l'ennemi s'en était rendu maître ; on les conjura d'y revenir. On prononça des formules qui devaient avoir pour effet de les déterminer à habiter la ville nouvelle en commun avec les citoyens. C'était là l'important : fixer les dieux avec eux était ce que ces hommes avaient le plus à cœur, et l'on peut croire que la cérémonie religieuse n'avait pas d'autre but. Ils pensaient, par des formules et par des rites, attacher les dieux nationaux au sol qu'ils allaient eux-mêmes occuper, et les enfermer dans l'enceinte qu'ils allaient tracer. Aussi leur disaient-ils : « Venez avec nous, ô êtres divins ! et habitez en commun avec nous cette ville. » Une première journée fut employée à ces sacrifices et à ces prières. Le lendemain, on traça l'enceinte, pendant que le peuple chantait des hymnes religieux.

(Fustel de Coulanges, *la Cité antique*, p. 157-159.)

2. — PETITESSE DES ÉTATS GRECS

Pour les modernes, un État grec semble une miniature¹. L'Argolide a huit ou dix milles de long et quatre à cinq de large; la Laconie à peu près autant; l'Achaïe est une bande étroite de terre sur le flanc d'une chaîne qui descend dans la mer. L'Attique entière égale à peine la moitié d'un de nos départements. Le territoire de Corinthe, de Sicyone, de Mégare, se réduit à une banlieue. D'ordinaire, et notamment dans les îles et les colonies, l'État n'est qu'une ville avec une plage et un pourtour de fermes. D'une acropole, on voit avec les yeux l'acropole et les montagnes du voisin. Dans une enceinte si serrée, tout est net pour l'esprit; la patrie morale n'a rien de gigantesque, d'abstrait et de vague comme chez nous; les sens peuvent l'embrasser; elle se confond avec la patrie physique; toutes deux sont fixées dans l'esprit du citoyen par des contours précis. Pour se représenter Athènes, Corinthe, Argos ou Sparte, il imagine les découpures de sa vallée ou la silhouette de sa ville. Il en connaît tous les citoyens, comme il s'en figure tous les contours. (Taine, *Philosophie de l'art*, II, p. 125.)

Les plus grands esprits eux-mêmes ne concevaient pas qu'un État hellénique pût avoir une vaste étendue. Quand Platon essaie d'organiser une république qui, dans sa pensée, était parfaitement viable, il commence par déclarer qu'elle ne doit pas

1. Voici, d'après Clinton, quelle était la population des principaux États grecs, esclaves compris :

Phocide, Locride, Doride	655 700
Béotie	135 000
Attique	527 600
Mégare et Coreyre	150 000
Corinthe	100 000
Argolide	110 000
Laconie et Messénie	500 000
Élide	186 000
Achaïe	61 000
Sicyone	46 000
Phlione	31 000
Arcadie	161 000

avoir plus de 5040 familles. « Si le territoire, dit-il, suffit à l'entretien de cette quantité d'habitants, il est assez grand, et il ne faut pas aller au delà. » (*Lois*, V, p. 737 et 740.) Aristote est du même avis : « Un État dont la population est trop nombreuse a de la peine à se bien gouverner, si même cela n'est pas tout à fait impossible. Du moins ne voyons-nous pas que dans aucun de ceux qui sont considérés comme ayant un bon système de gouvernement, l'on ait abandonné sa population à un développement illimité. » (*Politique*, IV (VII), 4, 5.)

3. — L'ESPRIT MUNICIPAL

Chaque cité, par l'exigence de sa religion même, devait être absolument indépendante. Il fallait que chacune eût son code particulier, puisque chacune avait sa religion et que c'était de la religion que la loi découlait. Chacune devait avoir sa justice souveraine, et il ne pouvait y avoir aucune justice supérieure à celle de la cité. Chacune avait ses fêtes religieuses et son calendrier; les mois et l'année ne pouvaient pas être les mêmes dans deux villes, puisque la série des actes religieux était différente. Chacune avait sa monnaie particulière, qui, à l'origine, était marquée de son emblème religieux. Chacune avait ses poids et ses mesures. On n'admettait pas qu'il pût y avoir rien de commun entre deux cités. La ligne de démarcation était si profonde qu'on imaginait à peine que le mariage fût permis entre habitants de deux villes différentes. Une telle union parut toujours étrange et fut longtemps réputée illégitime. La législation d'Athènes répugnait visiblement à l'admettre. Presque partout les enfants qui naissaient d'un tel mariage étaient confondus parmi les bâtards et privés des droits de citoyen. Pour que le mariage fût légitime entre habitants de deux villes, il fallait qu'il y eût entre elles une convention particulière.

Chaque cité avait autour de son territoire une ligne de bornes sacrées. C'était l'horizon de sa religion nationale et de ses dieux. Au delà de ces bornes, d'autres dieux régnait, et l'on pratiquait un autre culte.

Le caractère le plus saillant de l'histoire de la Grèce, c'est le morcellement poussé à l'excès et l'esprit d'isolement de chaque cité. La Grèce n'a jamais réussi à former un seul État. On a attribué l'incurable division des Grecs à la nature de leur pays, et l'on a dit que les montagnes qui s'y croisent établissaient entre les hommes des lignes de démarcation naturelles. Mais il n'y avait pas de montagnes entre Thèbes et Platée, entre Argos et Sparte, entre Sybaris et Crotone. La nature physique a sans nul doute quelque action sur l'histoire des peuples, mais les croyances de l'homme en ont une bien plus puissante. Entre deux cités voisines, il y avait quelque chose de plus infranchissable qu'une montagne, c'était la série des bornes sacrées, c'était la différence des cultes, c'était la barrière que chaque cité élevait entre l'étranger et les dieux. Elle défendait à l'étranger d'entrer dans les temples de ses divinités poliades ; elle exigeait de ses divinités poliades de haïr et de combattre l'étranger¹.

Pour ce motif, les anciens n'ont pu établir ni même concevoir aucune autre organisation sociale que celle de la cité. Les Grecs n'ont pas eu la pensée que plusieurs villes pussent s'unir et vivre à titre égal sous un même gouvernement. Entre deux villes, il pouvait y avoir alliance, association momentanée en vue d'un profit à faire ou d'un danger à repousser, mais il n'y avait jamais union complète, car la religion faisait de chaque ville un corps qui ne pouvait s'agréger à aucun autre. L'isolement était la loi de la cité.

(Fustel de Coulanges, *la Cité antique*, p. 257-259.)

4. — LES CLASSES SOCIALES

Si l'on examine l'état social de la Grèce à l'époque la plus ancienne, c'est-à-dire pendant la période monarchique, on y remarque en premier lieu une classe qui comprend tous les chefs de famille. Ces hommes sont souvent aussi nobles que le

1. On ne parle ici que de l'âge antique des cités ; ces sentiments se sont fort affaiblis avec le temps.

roi, et ils s'attribuent volontiers une origine divine. Comme le roi, ils portent le nom de βασιλεύς ; dans Ithaque, la maison d'Ulysse était la plus royale de toutes ; elle n'était point la seule qui eût le caractère royal. Ils étaient en outre de riches propriétaires fonciers, et une bonne partie du sol cultivé était entre leurs mains. Enfin, ils se réunissaient en conseil auprès du souverain, et, suivant les cas, ils l'éclairaient de leurs avis ou lui dictaient leurs volontés. — La seconde classe de la société embrassait tous ceux qui étaient apparentés avec les chefs des familles nobles. Eux aussi se rattachaient à l'aristocratie par la naissance comme par les droits ; ils possédaient la terre, et, s'ils ne siégeaient pas au conseil, ils assistaient à l'assemblée des citoyens. Leur infériorité venait simplement de ceci, qu'ils obéissaient au chef de famille, tandis que ce dernier n'obéissait qu'au roi. — Le troisième degré était occupé par les serviteurs permanents de la maison, subdivisés eux-mêmes en esclaves et en affranchis. — On peut ranger dans une dernière classe tous les individus qui ne figuraient à aucun titre dans les cadres des familles dont je parle, soit qu'ils en fussent sortis de gré ou de force, soit qu'on eût refusé de les y admettre ; pour ce motif même, ils menaient une existence très précaire ; c'étaient des gens de métier, des ouvriers ruraux d'occasion, des aventuriers, des mendiants.

Quand la royauté disparut, l'organisation sociale des États grecs n'en fut point modifiée. L'aristocratie continua de dominer, et il y eut seulement cette différence que le gouvernement lui appartint désormais tout entier. Cette classe, à la fois noble et riche, est souvent appelée par les anciens la classe des *chevaliers*. Il faut bien entendre le sens de ce mot. Un chevalier n'était pas un homme qui allait à la guerre, monté sur un cheval ; c'était un homme qui possédait des chevaux. En un temps où les pâturages abondaient, les chevaux étaient, comme les bœufs et les moutons, une des sources principales du capital. La fortune se reconnaissait surtout à ce signe qu'on avait de nombreuses têtes de bétail, et il suffisait de dire qu'un individu pratiquait l'élevage des bestiaux, pour dire qu'il était un grand propriétaire foncier. La prépondérance des chevaliers

venait de ce qu'ils détenaient une bonne partie du sol. Dans quelques républiques, cette classe portait le nom de *géomores*. Ce terme désigne les hommes qui se partagent le territoire. Il était usité notamment à Syracuse et à Samos. Les géomores occupaient tout le sol et exerçaient tout le pouvoir.

L'aristocratie n'était pas une caste tout à fait fermée; car il n'était pas rare qu'un étranger, s'il était de noble naissance, y pénétrât. Mais elle ne s'ouvrait guère aux gens d'origine roturière. Il semble même que les mariages mixtes ne fussent point tolérés. Peu à peu, néanmoins, il se forma en dehors d'eux une sorte de bourgeoisie riche, dont les progrès furent désormais constants. Celle-ci puisait principalement sa fortune dans le commerce et l'industrie, qui, à partir du VIII^e siècle, prirent un énorme développement. Mais elle en arriva aussi à acquérir le sol. Elle mit en culture des terrains vagues, des pâturages, des bois, que l'État lui abandonnait. Elle saisit avec empressement toutes les occasions qui s'offrirent de faire brèche dans les domaines des nobles, et ces occasions devinrent de plus en plus fréquentes. La Grèce, à cette époque, nous offre le spectacle d'une société où les rangs sont loin d'être fixés, et où, au contraire, un mouvement continu d'ascension pousse la basse classe à se rapprocher de la classe moyenne, et cette dernière à se confondre avec la classe supérieure. C'est par le travail que s'accomplit ce progrès. Hésiode loue ce genre d'émulation qui excite l'homme à lutter d'activité avec son voisin. Il trouve des expressions d'une singulière vigueur pour traduire son ardeur à la besogne, son âpreté au gain. Il n'était pas seul à éprouver ces sentiments. Il ne fait en cela que reproduire les idées qui avaient cours autour de lui, et on conçoit que de semblables dispositions aient conduit beaucoup d'individus à l'aisance, puis à la fortune.

Toute barrière tendit à disparaître entre les deux classes qui se partageaient la richesse; elles s'allierent l'une à l'autre par des mariages, au grand scandale des nobles, qui tenaient à la pureté de leur sang, et bientôt l'ancienne aristocratie de naissance fut presque partout remplacée par une aristocratie censitaire. C'est ainsi qu'à Athènes les distinctions sociales furent

déterminées depuis Solon (commencement du VI^e siècle) par le revenu de chacun. Il y eut une première classe, celle des *pentacosiomédimnes*, qui comprit tous les citoyens dont les terres donnaient un revenu net de 500 médimnes (262 hectol.), soit en grains, soit en liquides. La deuxième, celle des *chevaliers*, devait récolter 300 médimnes (157 hectol.); la troisième, celle des *zeugites* (qui possédaient un attelage), 200 médimnes (105 hectol.). Au-dessous de ce chiffre, on était inscrit parmi les *thètes*. Des priviléges spéciaux étaient accordés à chacune d'elles; mais les charges étaient en rapport avec les priviléges, et un citoyen avait d'autant plus d'obligations envers l'État qu'il avait plus de droits. Il est à remarquer que dans cette répartition des citoyens on ne tenait compte que de la richesse foncière. Plus tard, les Athéniens eurent égard aussi à la richesse mobilière, et ils admirèrent dans les premières classes quiconque avait un revenu ou un capital suffisant, sans se demander quelle en était la provenance. Mais les classes n'avaient plus alors le même caractère qu'autrefois; elles ne conféraient plus de droits politiques et ne servaient qu'à établir les différentes catégories de contribuables.

L'ancienne division de Solon fut même supprimée au cours du IV^e siècle. On distingua désormais dans Athènes *les plus riches*, ceux qui avaient le *cens liturgique*, et enfin ceux qui ne l'atteignaient pas. Ce n'étaient point là, à vrai dire, des classes sociales, mais des cadres institués en vue de la perception de l'impôt. Il ne faudrait pas croire pourtant que l'égalité la plus complète ait dès ce moment régné en Attique; il y eut toujours une véritable hiérarchie. Les esclaves, les affranchis, les métèques ou étrangers domiciliés, en occupaient les degrés inférieurs, et la loi les plaçait tous bien au-dessous du citoyen, puisqu'elle ne reconnaissait aucun droit à l'esclave, qu'elle refusait tous les droits politiques au métèque et à l'affranchi, et qu'elle ne leur accordait même pas tous les droits civils. Ainsi, dans les sociétés les plus démocratiques, les citoyens, tous égaux entre eux malgré d'insignifiantes réserves, formaient une oligarchie très exclusive, qui se détachait nettement sur le fond de la population, qui s'ouvrait difficilement aux hommes restés en dehors, et qui affec-

tait à l'égard de ces derniers le dédain qu'avaient eu jadis les nobles pour la roture. A Athènes, ces privilégiés étaient au nombre de 80 000, et les autres dépassaient le chiffre de 400 000.

Dans les États aristocratiques, les rangs étaient encore plus marqués. Si l'on prend Lacédémone pour type, on y voit trois catégories de personnes : les *Hilotes*, colons qu'un lien indissoluble fixait au sol, les *Périèques*, qui descendaient des habitants primitifs du pays, et qui n'avaient plus que la jouissance des droits civils, enfin les *Spartiates*, Doriens d'origine et seuls citoyens. Parmi ceux-ci, il se créa à la longue des subdivisions. Au sein même de cette oligarchie déjà peu nombreuse surgit une nouvelle oligarchie encore plus restreinte qu'on appela la classe des *Égaux*, et qui concentra dans ses mains toute la richesse et tout le pouvoir. Les *Néodamodes*, les *Mothakes*, les *Inférieurs* s'échelonnèrent au-dessous d'eux. On désignait par là des hommes qui n'avaient pas réussi à acquérir tous les droits civiques ou qui, pour des raisons multiples, les avaient perdus en partie. Toutes les classes subordonnées avaient pour les *Égaux* une haine profonde. « Il n'était pas un périèque, hilote ou un néodamode, dit Xénophon, à qui il n'eût été agréable de les manger tout crus. »

Il y eut dans toutes les républiques une ligne de démarcation que les lois ne purent jamais effacer, parce qu'elle tenait à la nature des choses ; c'est celle qui séparait les riches et les pauvres. Il est même visible qu'à partir du IV^e siècle ce fut là l'unique distinction qui subsista entre les citoyens. Elle avait beau n'être point légale, elle n'en était pas moins réelle. Dans quelques cités, on s'efforça de l'atténuer par un système d'impôts qui dépouillait chaque année le riche d'une portion notable de sa fortune, et par un système de secours qui, s'il n'élevait pas le pauvre jusqu'à l'aisance, l'empêchait pourtant de tomber dans l'extrême misère ; tel fut le cas d'Athènes. Cette façon de procéder eut pour effet de diminuer l'antagonisme des classes et de conjurer les révoltes. Mais la paix sociale ne fut en Grèce qu'une exception. Le pauvre avait moins de facilités que chez nous pour grandir par le travail et l'économie, car il avait à compter avec la concurrence de l'esclavage, et il ne trou-

vait pas toujours à occuper ses bras ni son intelligence. Il n'était pas assurément sans exemple qu'un individu parti des derniers rangs de la société atteignît peu à peu les premiers, mais c'était assez rare. Il y avait donc dans chaque ville deux classes en présence : l'une qui possédait, qui augmentait sa richesse et qui voulait la conserver ; l'autre, « indigente à la fois et paresseuse, jalouse autant que misérable, qui convoitait la richesse, et qui ne savait ni ne pouvait y parvenir ». (Fustel de Coulanges.) Celle-ci avait pour elle le nombre et la force brutale ; elle eut l'idée de mettre à profit ce double avantage pour s'approprier les biens de ses adversaires. De là une longue série de violences et de guerres civiles. Ce fléau, en Grèce, fut de tous les temps : mais il s'aggrava au III^e et au II^e siècle.

5. — LES NON-CITOYENS A ATHÈNES

En dehors même des esclaves, beaucoup d'habitants de l'Attique n'étaient pas citoyens.

1^o *Métèques*. — Un métèque était un étranger qui se fixait dans une ville avec l'intention d'y demeurer désormais. Il était obligé de prendre un patron parmi les citoyens, sous peine de confiscation. Il était astreint aux impôts ordinaires et au service militaire, sauf qu'on ne l'admettait pas dans la cavalerie ; de plus il payait une taxe spéciale de 12 drachmes par an. Il n'avait pas le droit de propriété foncière ; il ne pouvait posséder que des esclaves ou des objets mobiliers ; par suite, la plupart des métèques se livraient au commerce et à l'industrie. Quelques-uns recevaient le privilège de l'*isotolie*. Dans ce cas, ils n'avaient pas de patron, ils étaient dispensés de la taxe, et ils jouissaient de tous les droits civils du citoyen.

2^o *Affranchis*. — L'affranchi étant presque toujours d'origine étrangère, était assimilé au métèque. Il n'en différait que sur un point, il avait nécessairement pour patron son ancien maître, au lieu de le choisir librement.

3^o *Nóθοι*. — On appelait ainsi non seulement les enfants

naturels, nés de deux personnes non mariées, mais encore les individus qui avaient pour père ou pour mère un étranger. Leur condition était celle des métèques. Il convient d'ajouter que le plus souvent on fermait les yeux sur cette irrégularité.

C'était une grande faveur que d'obtenir le droit de cité. Mais il fallait de nombreuses formalités. D'abord la loi interdisait « de créer Athénien quiconque n'avait pas mérité de devenir citoyen par des services signalés rendus à l'État. » (Démosthène, *Contre Néæra*, 89.) En second lieu, un particulier rédigeait un projet de décret dans ce sens, et le peuple décidait si ce décret lui serait soumis. S'il prononçait la prise en considération, il votait dans une réunion ultérieure, six mille citoyens au moins étant présents à l'Assemblée. Enfin tout citoyen avait le droit d'intenter un procès à l'auteur de la motion, s'il ne la trouvait pas justifiée, et les tribunaux avaient la faculté de l'annuler.

On essayait parfois de se faire inscrire indûment sur les registres civiques, avec la complicité de quelque magistrat. Si la fraude était découverte, on s'exposait à perdre ses biens et à être vendu comme esclave.

6. — CONCESSION DU DROIT DE CITÉ

« Considérant qu'Événor le médecin s'est toujours montré bienveillant à l'égard du peuple, qu'il a mis son art au service des citoyens et des autres habitants de la cité, et que récemment il a donné au trésor un talent d'argent, le peuple a décidé de louer Événor, fils d'Évépios, Argien, et de lui décerner une couronne d'olivier, pour prix de sa bienveillance à l'égard du peuple athénien. Il sera Athénien, lui et tous ses descendants; il pourra se faire inscrire dans la tribu, le dème et la phratrie qu'il voudra, conformément à la loi. On votera sur lui dans la prochaine réunion de l'Assemblée. Le présent décret sera gravé sur une stèle de pierre et déposé à l'Acropole. »

(*Corp. inscript. Attic.*, t. II, 187.)

7. — POURSUITES CONTRE UN FAUX CITOYEN

Un certain Pancléon, étranger, se disait *Platéen*, ce qui l'eût à peu près assimilé aux citoyens d'Athènes. Un Athénien, qui avait à se plaindre de lui, le poursuivit en justice, et nous avons le discours qu'il prononça à ce sujet.

« Comme il ne cessait depuis longtemps de me nuire, je vins à la boutique de foulon où il travaillait, et je le citai devant le polémarque¹, pensant qu'il était métèque. Il prétendit qu'il était Platéen ; je lui demandai quel était son dème, et il me répondit qu'il était du dème de Décélie. Je me rendis alors chez un coiffeur que fréquentaient les gens de Décélie, et je m'informai s'ils connaissaient dans leur dème un certain Pancléon ; personne ne le connaissait. Je me mis en rapport avec le Platéen Euthycrite, pour savoir s'il connaissait Pancléon, Platéen, fils d'Hipparmodoros ; il me dit qu'il connaissait Hipparmodoros, mais que celui-ci n'avait point de fils. Les Platéens se réunissent le dernier jour du mois au marché au fromage ; j'y allai ; j'interrogeai ; nul ne connaissait Pancléon. Un seul, appelé Nicomède, me dit qu'il avait eu un esclave de ce nom, dont il m'indiqua l'âge et le métier, et que cet esclave s'était enfui. En effet, quelques jours après, Nicomède se saisit de Pancléon, comme étant son bien. Des amis de ce dernier le lui arrachèrent de force.... »

(D'après Lysias, xxiii^e discours.)

8. — RÉVISION DES LISTES CIVIQUES

Parfois on procédait à une révision générale de la liste des citoyens. Cette opération se faisait dans l'intérieur de chaque dème. Les membres du dème, réunis en assemblée, votaient successivement sur les différents noms, et on rayait ceux qui avaient été inscrits sans droit. On pouvait d'ailleurs en appeler

1. Un des neuf archontes.

aux tribunaux, dont la sentence était définitive. Le discours de Démosthène *Contre Eubulide* nous fournit sur tout ceci de nombreux détails.

« Lorsque mon nom fut appelé, dit le plaignant, il ne faisait plus jour. On était au numéro soixante, et je fus le dernier qui fut appelé ce jour-là. Les plus âgés des habitants étaient déjà partis pour retourner chez eux. Il ne restait pas plus de trente personnes. A l'appel de mon nom, Eubulide se leva d'un bond, et se mit à me diffamer, parlant vite et beaucoup, et avec de grands éclats de voix, sans produire un seul témoin à l'appui de ses allégations; puis il engagea les membres du dème à voter ma radiation. Je demandai que l'affaire fût remise au lendemain. L'heure était avancée, je n'avais personne pour m'assister, je me trouvais pris au dépourvu. Mais cet homme n'eut aucun égard à ma demande formelle, et distribua sur-le-champ des bulletins de vote aux citoyens présents. Ses partisans se levèrent donc et votèrent. On n'y voyait déjà plus; ils reçurent chacun deux ou trois bulletins, et les jetèrent dans l'urne. Il n'y avait pas plus de trente votants, et il se trouva plus de soixante bulletins, au grand étonnement de nous tous. » (10-15.)

Le plaignant porte alors l'affaire devant le tribunal, et il s'efforce d'établir que son père n'est pas étranger, comme on l'a prétendu, mais Athénien; sa mère est aussi Athénienne. Quant à lui, il a toujours eu la qualité de citoyen; la preuve, c'est qu'il a exercé un sacerdoce dans son propre dème.

Il signale encore d'autres abus qui ont été commis dans la révision des listes: « Voici des frères qui ont le même père et la même mère. Les uns ont été rayés, les autres non. Voici de malheureux vieillards qui ont été exclus, et dont on a gardé les fils. Mais écoutez ce qu'on a fait de plus fort. Des étrangers voulaient devenir citoyens. Ils les ont admis, moyennant une somme qu'ils se sont partagée à raison de cinq drachmes par tête. Le nombre est grand de ceux que les complices d'Eubulide ont rayés ou maintenus pour de l'argent. Déjà autrefois, Antiphile, son père, étant démarqué, employa une manœuvre semblable pour se faire donner de l'argent de plusieurs mains. Il prétendit que le registre public avait péri, fit voter les habi-

tants du dème sur eux-mêmes, et en attaqua dix qui furent exclus ; mais le tribunal les rétablit tous, sauf un. » (58-60.)

9. — LE CITOYEN

Le citoyen était l'homme qui avait la plénitude des droits civils et politiques. Les droits civils étaient le droit de contracter un mariage légitime, le droit de posséder des biens fonciers et mobiliers, et le droit de soutenir en personne un procès devant les tribunaux. Les droits politiques étaient le droit d'assister aux séances de l'Assemblée populaire, d'y prendre la parole, et d'aspirer aux magistratures.

Dans les États aristocratiques, tous les hommes libres et majeurs (sauf les étrangers) jouissaient des droits civils, mais ils ne jouissaient pas tous des droits politiques. Ainsi, à Athènes, même après Solon, les fonctions publiques étaient réservées aux classes riches ou aisées, et les pauvres étaient complètement exclus du pouvoir. Presque partout il fallait remplir certaines conditions de naissance ou de fortune pour participer au gouvernement, et le progrès de la démocratie consista justement à supprimer peu à peu toutes ces barrières. Tel est notamment le trait caractéristique de l'histoire intérieure d'Athènes. Mais là même, les citoyens ne formaient qu'une très petite minorité par rapport au chiffre total de la population. Ils n'étaient pas plus d'une vingtaine de mille sur 500 000 âmes ; et quelques-uns trouvaient que c'était encore beaucoup trop. Il n'y en eut guère que 5000 sous le régime oligarchique des Quatre-Cents. — A Sparte, on suivit la marche toute contraire. Primitivement, on y comptait, dit-on, 9000 citoyens, et un moment vint où l'on tomba à 700.

Une des peines que les tribunaux prodiguaient le plus était la privation des droits civiques, ou *atimie*. Cette déchéance avait des degrés. Tantôt elle se réduisait à la perte de tout ou partie des droits politiques, tantôt elle s'étendait aux droits civils ; elle était soit temporaire, soit définitive, et même héréditaire. Cela dépendait du délit qui avait été commis. Les

individus *ἄτιμοι* étaient fort nombreux dans toutes les cités grecques. Parfois on les amnistiait, et ils recouvreraient alors leur situation antérieure. Mais il était très difficile d'obtenir la réhabilitation d'un *ἄτιμος* isolé; il y fallait à peu près les mêmes formalités que pour la création d'un nouveau citoyen.

10. — ASSERVISSEMENT DU CITOYEN A L'ÉTAT

La cité avait été fondée sur une religion et constituée comme une Église. De là sa force; de là aussi son omnipotence et l'empire absolu qu'elle exerçait sur ses membres. Dans une société établie sur de tels principes, la liberté individuelle ne pouvait pas exister. Le citoyen était soumis en toutes choses et sans réserve à la cité, il lui appartenait tout entier. La religion qui avait enfanté l'État et l'État qui entretenait la religion se soutenaient l'un l'autre et ne faisaient qu'un; ces deux puissances associées et confondues formaient une puissance presque surhumaine à laquelle l'âme et le corps étaient également asservis.

Il n'y avait rien dans l'homme qui fût indépendant. Son corps appartenait à l'État et était voué à sa défense. Sa fortune était toujours à la disposition de l'État; si la cité avait besoin d'argent, elle pouvait ordonner aux femmes de lui livrer leurs bijoux, aux créanciers de lui abandonner leurs créances, aux possesseurs d'oliviers de lui céder gratuitement l'huile qu'ils avaient fabriquée.

La vie privée n'échappait pas à cette omnipotence de l'État. Beaucoup de cités grecques défendaient à l'homme de rester célibataire. Sparte punissait non seulement celui qui ne se mariait pas, mais même celui qui se mariait tard. L'État pouvait prescrire à Athènes le travail, à Sparte l'oisiveté. Il exerçait sa tyrannie jusque dans les plus petites choses: à Locres, la loi défendait aux hommes de boire du vin pur; à Milet, à Marseille, elle le défendait aux femmes. Il était ordinaire que le costume fût fixé par les lois de chaque cité; la législation de Sparte réglait la coiffure des femmes, et celle d'Athènes leur interdisait d'emporter en voyage plus de trois robes. A Rhodes, la loi défen-

dait de se raser la barbe ; à Byzance, elle punissait une amende celui qui possédait chez soi un rasoir ; à Sparte, au contraire, elle exigeait qu'on se rasât la moustache.

L'État avait le droit de ne pas tolérer que ses citoyens fussent difformes ou contrefaits. En conséquence il ordonnait au père à qui naissait un tel enfant de le faire mourir. Cette loi se trouvait dans l'ancien code de Sparte. Nous ne savons pas si elle existait à Athènes ; nous savons seulement qu'Aristote et Platon l'inscrivirent dans leurs législations idéales.

Il y a dans l'histoire de Sparte un trait que Plutarque et Rousseau admiraient fort. Sparte venait d'éprouver une défaite à Leuctres, et beaucoup de citoyens avaient péri. A cette nouvelle, les parents des morts durent se montrer en public avec un visage gai. La mère qui savait que son fils avait échappé au désastre et qu'elle allait le revoir montrait de l'affliction et pleurait. Celle qui savait qu'elle ne reverrait plus son fils témoignait de la joie et parcourait les temples en remerciant les dieux. Quelle était donc la puissance de l'État qui ordonnait le renversement des sentiments naturels et qui était obéi ?

L'État n'admettait pas qu'un homme fût indifférent à ses intérêts ; le philosophe, l'homme d'étude n'avait pas le droit de vivre à part. C'était une obligation qu'il votât et qu'il fût magistrat à son tour. Dans un temps où les discorde^s étaient fréquentes, la loi athénienne ne permettait pas au citoyen de rester neutre ; il devait combattre avec l'un ou l'autre parti. Contre celui qui voulait demeurer à l'écart des factions et se montrer calme, la loi prononçait une peine sévère, la perte du droit de cité....

L'homme n'avait pas le choix de ses croyances. Il devait croire et se soumettre à la religion de la cité. On pouvait haïr ou mépriser les dieux de la cité voisine ; quant aux divinités d'un caractère général ou universel, comme Zeus céleste, on était libre d'y croire ou de n'y pas croire. Mais il ne fallait pas qu'on s'avisât de douter d'Athéna Poliade ou d'Érechthée, ou de Cécrops. Il y aurait eu là une grande impiété qui eût porté atteinte à la religion et à l'État en même temps, et que l'État eût sévèrement punie. Socrate fut mis à mort pour ce crime. La liberté de pensée à l'égard de la religion de la cité était absolument inconnue

chez les anciens. Il fallait se conformer à toutes les règles du culte, figurer dans toutes les processions, prendre part au repas sacré. La législation athénienne prononçait une peine contre ceux qui s'abstenaient de célébrer religieusement une fête nationale.

L'État n'avait pas seulement, comme dans nos sociétés modernes, un droit de justice à l'égard des citoyens. Il pouvait frapper sans qu'on fût coupable, et par cela seul que son intérêt était en jeu. Aristide assurément n'avait commis aucun crime et n'en était même pas soupçonné, mais la cité avait le droit de le chasser de son territoire par ce seul motif qu'il avait acquis par ses vertus trop d'influence et qu'il pouvait devenir dangereux, s'il le voulait. On appelait cela l'*ostracisme*; cette institution n'était pas particulière à Athènes; on la trouve à Argos, à Mégare, à Syracuse, et Aristote fait entendre qu'elle existait dans toutes les cités grecques qui avaient un gouvernement démocratique. Or l'*ostracisme* n'était pas un châtiment; c'était une précaution que la cité prenait contre un citoyen qu'elle soupçonnait de pouvoir la gêner un jour. A Athènes, on pouvait mettre un homme en accusation et le condamner pour incivisme, c'est-à-dire pour défaut d'affection envers l'État. La vie de l'homme n'était garantie par rien, dès qu'il s'agissait de l'intérêt de la cité.

C'est donc une erreur singulière entre toutes les erreurs humaines que d'avoir cru que dans les cités anciennes l'homme jouissait de la liberté. Il n'en avait même pas l'idée. Il ne croyait pas qu'il pût exister de droit vis-à-vis de la cité et de ses dieux. Le gouvernement a plusieurs fois changé de forme; mais la nature de l'État est restée à peu près la même, et son omnipotence n'a guère été diminuée. Le gouvernement s'appela tour à tour monarchie, aristocratie, démocratie; mais aucune de ces révolutions ne donna aux hommes la vraie liberté, la liberté individuelle. Avoir des droits politiques, voter, nommer les magistrats, pouvoir être archonte, voilà ce qu'on appelait la liberté; mais l'homme n'en était pas moins asservi à l'État.

(Fustel de Coulanges, *la Cité antique*, livre III, ch. xviii.)

11. — LES REPAS PUBLICS A SPARTE

Nulle part la discipline sociale n'était aussi forte qu'à Sparte. L'Etat y réglait la vie du citoyen jusque dans les plus petits détails. Il lui interdisait, par exemple, tout travail, toute occupation lucrative. On voulait qu'il ne songeât qu'à ses devoirs civiques ou militaires. Il lui imposait même l'obligation de prendre en commun avec tous les autres le repas du soir.

« Les repas publics, dit Plutarque, sont nommés *phiditia* par les Lacédémoniens. Chaque table était de quinze personnes en moyenne. Chaque convive fournissait par mois un médimne de farine d'orge (78 litres), huit conges de vin (59 litres), cinq mines de fromage (3 kilogr.), cinq demi-mines de figues, et avec cela quelque argent pour l'ordinaire. D'ailleurs, quand on faisait un sacrifice ou qu'on était allé à la chasse, on envoyait des viandes au repas commun, car il était permis de souper chez soi avec les mets de son sacrifice ou de la chasse; mais, en toute autre circonstance, il fallait manger à la table commune. Pendant longtemps on observa strictement cette loi. Ainsi, le roi Agis, revenant d'une expédition où il avait vaincu les Athéniens, et voulant souper avec sa femme, fit demander des portions; les polémarques les lui refusèrent.

« Les enfants mêmes assistaient à ces repas; on les y conduisait comme à une école de tempérance; ils y entendaient parler de politique, prenaient modèle sur les hommes libres, et s'accoutumaient à plaisanter, à railler sans bouffonnerie, et à être raillés sans dépit....

« A mesure que chaque convive entrait, le plus âgé de l'assemblée lui montrait la porte et lui disait : « Il ne sort pas un « mot par là. »

« Quand on voulait être admis à une table commune, il fallait, dit-on, subir l'épreuve que voici. Chacun prenait une boulette de pain, et la jetait, sans rien dire, en manière de suffrage, dans un vase que l'esclave de service portait sur sa tête. Pour agréer, on laissait simplement tomber la boulette; pour refuser, on

l'aplatissait fortement entre ses doigts. Si l'on en trouvait une seule, on ne recevait point le postulant, attendu qu'on ne voulait admettre personne qui ne fût agréable à tous les autres.

« Le plat le plus en vogue chez les Spartiates était le brouet noir. Les vieillards le préféraient à la viande, qu'ils abandonnaient aux jeunes gens. On dit qu'un roi de Pont acheta un cuisinier lacédémoneen tout exprès pour savoir ce qu'était ce mets; il en goûta et le trouva détestable. « Prince, lui dit le cuisinier, il faut, pour le savourer, s'être baigné dans l'Eurotas. »

Après avoir bu sobrement, les convives s'en retournaient sans lumière. Il ne leur était permis de se faire éclairer ni dans cette occasion ni dans aucune autre; on voulait qu'ils s'habitussent à marcher la nuit et dans les ténèbres avec assurance et intrépidité¹. »

(Plutarque, *Vie de Lycurgue*, 12; trad. Talbot)

12. — LES DÈMES ET LES TRIBUS

Tout citoyen faisait partie d'un dème et d'une tribu². On connaît les noms de plus de 450 dèmes attiques, et ceux-ci étaient groupés en 10 tribus.

« Le dème était une partie déterminée du territoire d'un État; c'était une commune, ayant le double caractère d'une association et d'une division administrative. » (Haussoullier.) Tous les dèmes n'avaient pas une égale importance, mais tous avaient une organisation identique. Chacun d'eux avait à sa tête une sorte de maire électif, nommé le *démarque*, et plusieurs fonctionnaires civils ou religieux; chacun avait ses cultes locaux, ses biens, son budget, ses têtes. Ses affaires étaient administrées par l'ensemble des citoyens qui habitaient le dème.

Quant à la tribu, elle n'était pas une circonscription territoriale, mais une simple réunion de dèmes, pris arbitrairement

1. Il y avait aussi des repas publics en Crète.

2. Il faisait également partie d'un groupe plus restreint, la *phratie*.

dans différentes régions du pays, absolument comme si chez nous chaque canton se composait de communes situées aux quatre coins d'un département. Voici les noms des dix tribus de l'Attique : Érechthéïs, Aégéïs, Pandionis, Léontis, Acamantis, Œnéïs, Cécropis, Hippothontis, Aëntis, Antiochis. Elles avaient aussi leurs magistrats, leurs assemblées, et leurs ressources particulières.

Décret rendu par une tribu (*Corpus inscript. Attic.*, t. II, 564) :

« Considérant qu'Antisthène, fils de Nicandros,... a fait voter un décret qui permettra aux membres de la tribu de connaître l'état de leurs terres, et qui porte notamment que les épimélètes de la tribu inspecteront deux fois par an les propriétés, pour voir si elles sont cultivées conformément aux contrats, et si les bornes sont à leur place..., la tribu Érechthéïs décide de louer Antisthène, et de lui décerner une couronne d'or, à cause de sa vertu et de l'esprit de justice qu'il montre sans cesse à l'égard des membres de la tribu; et comme il n'a qu'une fille, les épimélètes veilleront spécialement sur elle; si elle a besoin de quelque chose, ils en informeront la tribu réunie en assemblée, et ils ne souffriront pas qu'il lui soit fait aucun tort.... »

Décret rendu par un dème (*ibid.*, 579) :

« Proposition de Philoctémon, fils de Chrémès : Considérant que Démocrate, fils d'Euphilétos, et Hégésias, fils de Lysis-tratos, chargés des frais de la chorégie, se sont bien acquittés de ce soin, les Aixonéens décident de les louer et de leur décerner à chacun une couronne d'or de 50 drachmes, en récompense de leur bon vouloir et de leur zèle à l'égard des démotées; le démarque Dorothéos et les trésoriers leur donneront pour un sacrifice 10 drachmes sur les revenus du dème. Le démarque Dorothéos fera graver ce décret sur une stèle de pierre et la fera placer au théâtre, afin que les chorèges futurs sachent que le dème d'Aixoné récompensera leur zèle. »

15. — AMOUR DE LA LIBERTÉ

« La tyrannie est le pire fléau des États. Et d'abord, ce n'est plus alors la loi qui règne sur tous les citoyens; le tyran en dispose à son gré; il est seul maître; l'égalité n'existe plus. Au contraire, sous l'empire de la loi, le pauvre et le riche ont des droits égaux; il est permis au plus humble de répondre au puissant qui l'insulte, et le petit l'emporte sur le grand s'il a pour lui la justice. Un peuple est libre quand on demande aux citoyens: « Qui a quelque chose à dire pour le bien de la république¹? » Si l'on veut parler, on se met en lumière; sinon, on garde le silence. Où trouver une plus complète égalité? Là où le peuple est souverain, il est heureux d'avoir à son service de vaillants citoyens. Le tyran s'en inquiète, au contraire; et les plus illustres, ceux qu'il croit capables de penser, il les fait périr, parce qu'il tremble pour sa tyrannie. Comment donc un État pourrait-il être fort quand il y a un homme qui fauche et moissonne les jeunes courages comme des épis dans un champ, au printemps? A quoi bon amasser des richesses et gagner le pain de ses enfants, si l'on ne travaille que pour enrichir le tyran? Élève-t-on chastement une vierge dans la maison maternelle pour qu'elle serve aux plaisirs, aux caprices du tyran, et plonge ses parents dans le désespoir? Plutôt mourir que de voir mes filles exposées à ces violences! »

(Euripide, *les Suppliantes*, 429 et suiv.; trad. Hinstin.)

14. — OBLIGATION POUR LE CITOYEN DE DÉFENDRE
LES INSTITUTIONS NATIONALES

En 409 av. J.-C., les Athéniens votèrent la loi suivante; elle montre jusqu'où allait pour un citoyen le devoir de respecter et de défendre les institutions établies.

1. Aristote dit: « Un des caractères essentiels de la liberté, c'est que les citoyens soient dans le cas de commander et d'obéir tour à tour. » (*Politique*, VI (IV), 1, 6.)

« Si un homme renverse la démocratie à Athènes ou exerce une magistrature quelconque après le renversement de la démocratie, il sera traité comme un ennemi du peuple athénien ; on pourra le tuer impunément, et ses biens seront confisqués, sauf un dixième pour Athéna. Le meurtrier et le complice du meurtre seront purs de toute souillure et de toute impiété. Tous les Athéniens, en immolant des victimes accomplies, jureront de le tuer. Que le serment soit comme il suit : « Je m'engage à faire périr par la parole ou par l'action, par un vote ou de ma propre main, si je le puis, tout homme qui renversera la démocratie à Athènes, ou, après le renversement de la démocratie, acceptera dans la suite quelque fonction publique, ou aspirera à la tyrannie, ou aidera le tyran. Et si un autre le tue, je regarderai le meurtrier comme saint aux yeux des dieux et des démons, pour avoir tué un ennemi du peuple athénien. Je vendrai tous les biens du mort et donnerai au meurtrier la moitié du produit sans en rien retenir. Si quelque citoyen meurt en tuant ou en essayant de tuer l'un de ces criminels, je lui témoignerai ma reconnaissance ainsi qu'à ses enfants, comme on l'a fait pour Harmodios et Aristogiton et leurs descendants.... » Tel est le serment ordonné par la loi, que devront prononcer tous les Athéniens, avant la fête des Dionysies, en immolant des victimes parfaites, et invoquant sur celui qui y restera fidèle des biens en abondance, sur le parjure la ruine pour lui-même et pour les siens. »

(Andocide, *Sur les mystères*, 96-98 ; trad. Hinstin.)

15. — PRÉFÉRENCE DONNÉE AU GOUVERNEMENT DE LA CLASSE MOYENNE

« Il y a trois classes de citoyens : les riches, qui sont inutiles et ne songent qu'à amasser toujours plus de richesses ; puis ceux qui ne possèdent rien et manquent du nécessaire, violents, envieux surtout, toujours prêts à lancer des traits ingénieux contre ceux qui possèdent, et à se laisser tromper

par les discours de chefs malfaisants. C'est la classe moyenne qui sauve les États, en maintenant dans la cité l'ordre établi. » (Euripide, *Suppliants*, 238 et suiv.)

« La société civile la plus parfaite est celle qui existe entre citoyens qui vivent dans une condition moyenne. Il ne peut y avoir d'États bien administrés que ceux où la classe moyenne est nombreuse et plus puissante que les deux autres, ou au moins plus puissante que chacune d'elles; car elle peut faire pencher la balance en faveur du parti auquel elle se joint, et par là empêche que l'une ou l'autre obtienne une supériorité décisive. C'est donc un très grand bonheur que les citoyens ne possèdent qu'une fortune médiocre, et suffisante pour leurs besoins. Car toutes les fois que les uns ont d'immenses richesses et que les autres n'ont rien, il en résulte ou la pire des démocraties, ou une oligarchie effrénée, ou une tyrannie intolérable. » (Aristote, *Politique*, VI (IV), 9, 8.)

16. — LES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES

« Voici quelles sont les institutions démocratiques . c'est que toutes les magistratures soient électives par tous, et parmi tous les citoyens; que tous aient autorité sur chacun, et chacun, à son tour, sur tous; que les magistratures soient données par la voie du sort, au moins celles qui n'exigent ni expérience ni connaissances techniques; que les dignités ou les emplois ne soient point distribués d'après un certain chiffre de fortune ou de revenu, ou le soient d'après un chiffre très faible; que la même personne ne puisse exercer deux fois aucune magistrature, ou qu'il y en ait très peu qui soient dans ce cas, et qu'elles ne puissent être possédées qu'un très petit nombre de fois par le même individu, à l'exception des emplois militaires; que toutes les fonctions, ou le plus grand nombre possible, ne soient jamais de longue durée; que tous les citoyens soient appelés à juger dans les tribunaux; que les juges soient pris dans toutes les classes, et prononcent sur toutes les sortes d'affaires, ou sur le plus grand nombre, sur les plus graves,

comme sont les redditions de comptes des magistrats, les affaires générales de l'État, et les contrats privés; enfin que la décision de toutes choses, au moins des principales, dépende entièrement de l'Assemblée générale des citoyens, et non d'aucune magistrature, ou au moins dans un très petit nombre de cas. » (Aristote, *Politique*, VII (VI), 1, 8; trad. Thurot.)

C'est d'après ces principes que fut organisée la démocratie athénienne. L'*Assemblée du peuple* était ouverte à tous les citoyens âgés de vingt ans; pour y attirer même les plus pauvres, on imagina d'allouer d'abord une obole (0 fr. 46) et plus tard trois (0 fr. 48) à quiconque venait y siéger. Elle tenait des séances très nombreuses; elles nommait les magistrats électifs, faisait les lois, décidait la paix et la guerre, jugeait certains crimes ou délits, et dirigeait véritablement toute la politique extérieure et intérieure de la république. Le *Sénat* ou *Conseil*, composé de cinq cents membres tirés au sort parmi les citoyens âgés de trente ans, étudiait au préalable toutes les propositions qui devaient être soumises au peuple, sans avoir le droit de les arrêter par un véto préventif; il contrôlait en outre tous les fonctionnaires préposés aux différents services de l'administration; les sénateurs ne demeuraient en charge qu'un an et touchaient une indemnité journalière de cinq oboles (0 fr. 80). Toutes les magistratures étaient conférées par l'élection ou par la voie du sort. Pour y aspirer, il n'était pas besoin de posséder un chiffre déterminé de fortune ni d'offrir des garanties de capacité ou de compétence; il suffisait de justifier qu'on était un homme de bonne vie et mœurs. Elles ne duraient qu'un an, et elles étaient exercées chacune par plusieurs individus à la fois: ainsi les dix stratèges avaient tous ensemble le pouvoir exécutif. Un magistrat athénien n'avait aucune autorité propre; il n'était que l'agent des volontés du peuple, de qui il dépendait étroitement. On ne se contentait pas de lui demander compte de sa conduite, quand ses fonctions étaient expirées; à dix reprises différentes, dans le courant de l'année, on examinait ses actes, et on votait pour savoir s'il serait destitué. Le peuple, en un mot, était souverain dans la réalité comme en théorie; il était la source de tous

les pouvoirs, et il gouvernait l'État, non par des intermédiaires, mais directement.

17. — L'ASSEMBLÉE ATHÉNIENNE D'APRÈS LES POÈTES COMIQUES

L'Assemblée du peuple était remplie surtout des artisans et des marchands du Pirée et de la ville, les propriétaires qui habitaient loin d'Athènes n'ayant pas le loisir de s'y rendre, si ce n'est dans des circonstances exceptionnelles. Du jour où l'on fut payé pour y assister, c'est-à-dire au commencement du IV^e siècle, les plus pauvres citoyens, que la nécessité de gagner leur salaire quotidien avait peut-être retenus jusque-là, l'envahirent. Ainsi les intérêts les plus graves de l'État dépendaient d'une majorité de prolétaires. Aristophane en invente un exemple amusant dans *l'Assemblée des femmes*. Celles-ci, déguisées en hommes, remplissent le Pnyx et se mêlent aux citoyens qui vont délibérer. Leur chef, Praxagora, propose un décret ayant pour objet de confier désormais aux femmes la décision des affaires. Alors, raconte un témoin oculaire, la foule des cordonniers, c'est-à-dire la foule des prolétaires, se met à applaudir; les paysans, plus sensés, protestent par un grognement, mais, étant moins nombreux, ils sont battus. Voilà, au dire d'Aristophane, comment les choses se passaient.

Quelles décisions réfléchies et prudentes pouvaient être prises par une telle réunion de citoyens ignorants, et, en raison même de leur pauvreté, irresponsables? Tous ces Athéniens, qui, pris à part, et dans la vie ordinaire, étaient si intelligents, si sensés, devenaient, une fois assis sur le rocher du Pnyx, des badauds à qui l'on pouvait en faire voir de toutes les couleurs. Au milieu du tumulte, des cris, des applaudissements et des sifflets, tout en mangeant et en buvant, au point que les archers chargés de la police de l'Assemblée sont obligés d'emporter parfois les plus tapageurs, ils écoutent les orateurs, prêts à suivre celui qui saura le mieux les prendre par l'endroit sensible. Les grandes affaires de l'État les touchent moins que les questions de personnes, et lorsqu'ils s'en occupent, c'est pour se laisser aller

aux illusions de leur imagination échauffée, ou aux impulsions de leurs instincts. Que le prix du poisson dont ils se nourrissent ait baissé, cela les intéresse bien plus que de faire la paix avec Lacédémone. Les hommes auxquels ils s'abandonnent ne doivent être que les pourvoyeurs de leurs besoins et de leurs plaisirs ; ils les écoutent tant qu'ils servent leurs passions, et leur donnent congé dès qu'ils en trouvent d'autres plus empressés à leur tenir la table prête. Ils préféreront le charlatan qui leur promettra de bonnes sandales et une tunique chaude pour l'hiver, à celui qui a pris Sphactérie. Aussi impitoyables dans leur rancune qu'aveugles dans leur confiance, leur idole d'aujourd'hui sera demain leur victime. En vain le favori de la veille s'évertuera, à force de servilité, à conserver les bonnes grâces du peuple ; en vain il se mettra à ses pieds et lui offrira sa tête pour qu'il s'y essuie les doigts après s'être mouché ; le peuple est las de son dernier courtisan et sourit au nouveau. Leur égoïsme naturel a été surexcité par les flatteries de leurs ministres ; ils sont habitués à se considérer comme les maîtres de tout, et, rapportant tout à eux, ils approuvent les exactions dont ils profitent, favorisent les spoliations qu'ils partagent, et font de la loi la complice de leurs vols.

La mobilité de leur imagination les pousse à désirer toujours ce qu'ils n'ont pas : aujourd'hui Pylos, demain la Sicile, ensuite Carthage ; leur ignorance leur fait croire que tout est possible et les encourage à tout bouleverser ; ils ne se figurent pas que gouverner puisse être autre chose que faire et défaire sans cesse les lois. Ils rejettent le lendemain les mesures qu'ils s'étaient hâtés de prendre la veille ; ils jouent avec les décrets comme des enfants avec des balles ; les lois ressemblent chez eux aux toiles d'araignées qu'on déchire d'un coup de balai et qu'une nuit suffit à reconstruire. Quittez Athènes pendant trois mois, et vous ne la reconnaîtrez plus. La majorité dont nous parlions tout à l'heure applaudit à la proposition saugrenue de Praxagora, parce que c'est la seule nouveauté qui n'ait pas encore été essayée.

Quand il a une fois goûté à ce plaisir d'être l'arbitre souverain de toutes choses, disposant par son vote des magistratures

et des commandements, le peuple ne veut plus y renoncer; il s'attache d'autant plus fort à ce pouvoir qu'il lui a coûté plus de peine, et qu'il s'en trouve moins digne; il devient jaloux, soupçonneux, ennemi de toute supériorité; dans la crainte des tyrans, il est tyran lui-même. Le souvenir de la tyrannie d'Hippias est resté vivant dans le souvenir de la démocratie; à la fin des repas, en guise de chanson à boire, on chante les fameux couplets d'Harmodios; pour peu qu'un citoyen riche déplaise aux gens de la dernière classe, ils voient en lui un prétendant à la tyrannie; il se forme ainsi une catégorie de suspects. Cléon est dénoncé comme un tyran par son rival le marchand de boudins; le chœur des vieux juges, dans les *Guêpes*, flaire en Bdélycléon un tyran, parce qu'il veut empêcher son père de juger. Leurs invectives contre le jeune aristocrate sont le résumé de bien des discours de démagogues. « N'est-il pas évident pour nous tous, les pauvres, que la tyrannie se glisse secrètement jusqu'à nous pour nous saisir? Eh! misérable, nouvel Amynias, avec tes longs cheveux, tu prétends nous interdire l'usage des lois de la république, sans prétexte, sans discours spacieux; tu veux commander seul! » Le chœur des vieillards voit dans le complot de Lysistrata une entreprise tyrannique. Au reste, on ne parle à Athènes que de conjurations; la tyrannie est à la mode, elle a cours sur le marché, elle y est plus commune que le poisson salé.

Ainsi, une Assemblée souveraine, où domine une majorité anonyme de pauvres gens préoccupés seulement de vivre aux dépens des riches et d'assurer contre eux le pouvoir qu'ils sont arrivés à conquérir, voilà la nouvelle royauté d'Athènes.

(Couat, *Aristophane*, pp. 69-72.)

18. — UNE SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE ATHÉNIENNE

Dans ce passage, Euripide, sous prétexte de décrire l'Assemblée d'Argos réunie pour juger Oreste, trace le tableau d'une séance de l'Assemblée populaire d'Athènes.

« Je venais des champs, et, par hasard, j'étais entré dans la

ville.... Je vois la foule arriver et prendre place sur la colline, où, le premier, dit-on, Danaos réunit une assemblée publique. A la vue de cette foule, j'interroge un citoyen : « Que se passe-t-il à Argos ? Est-ce une nouvelle venue de l'ennemi, qui met ainsi en émoi la ville de Danaos ? — Ne vois-tu pas, me répond-il, Oreste qui s'avance, pour soutenir une lutte contre la mort dont il est menacé ? » Alors, en effet, s'offre à mes yeux un spectacle inattendu, que j'aurais voulu ne jamais voir : Pylade et Oreste marchent ensemble ; l'un est abattu, épuisé par la maladie ; l'autre partage en frère les douleurs de son ami. Quand l'Assemblée des Argiens est au complet, un héraut se lève et dit : « Qui veut parler ? Il s'agit de décider si Oreste doit périr ou non, pour avoir tué sa mère. » Là-dessus se lève Talthybios. Toujours du parti des puissants, il prononce un discours ambigu : il entremêle l'éloge et le blâme, vantant Agamemnon, mais accusant Oreste d'avoir établi à l'égard des parents un précédent fâcheux ; et en même temps il ne cessait de caresser du regard les amis d'Égisthe.... Après lui parle le roi Diomède : il ne veut pas qu'on mette à mort Oreste, mais qu'on observe la loi religieuse, en le condamnant à l'exil. Son discours est accueilli par des murmures d'approbation et de blâme. Ensuite se lève un bavard effréné, puissant par son audace, Argien sans être d'Argos, un intrus dans la cité, qui compte sur le tapage, sur l'intempérance inculte de sa langue, et qui pourrait sans doute encore jeter la république dans quelque malheur. Car, lorsqu'un homme dont la parole est agréable et l'esprit pervers persuade la multitude, c'est un grand fléau pour la cité. Mais ceux qui ne lui donnent que de bons conseils, inspirés par la sagesse, servent utilement sa cause, sinon dans le présent, au moins dans l'avenir.... Cet homme disait donc qu'il fallait lapider Oreste ; c'est Tyndare qui le poussait à parler ainsi. Mais voici qu'un autre se lève et soutient un avis contraire. Il n'est pas beau ; mais c'est un homme de cœur, fréquentant peu la ville et les Assemblées, un de ces travailleurs des champs qui seuls sauvent leur pays, habile pourtant, quand il lui plaît, aux luttes de la parole, intègre, irréprochable dans sa vie. Il proposa de couronner Oreste, le fils d'Agamemnon, pour avoir voulu venger son père en tuant une femme perfide et

impie.... Les honnêtes gens jugèrent qu'il avait raison, et personne ne parla après lui.... La victoire resta cependant à ce méchant démagogue qui demandait la mort d'Oreste. »

(Euripide, *Oreste*, vers 866 et suiv.; trad. Hinstin.)

19. — RÉUNION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE

Démosthène raconte en ces termes l'assemblée extraordinaire qui se tint à la nouvelle que Philippe s'était emparé d'Élatée tout près de la frontière de l'Attique.

« C'était le soir, un homme vient annoncer aux prytanes qu'Élatée est prise. Aussitôt les uns se lèvent de table, chassent les marchands de l'agora et font déployer les barrières; les autres mandent les stratèges, appellent le trompette; ce n'est que trouble dans la ville. Le lendemain, au point du jour, les prytanes convoquent le conseil. Vous, de votre côté, vous vous rendiez à l'Assemblée, et, avant que le conseil eût rien agité, rien résolu, tout le monde était rangé à ses places sur la colline. Bientôt après, les membres du conseil arrivent; les prytanes déclarent la nouvelle et font paraître celui qui l'a apportée; cet homme parle lui-même. Le héraut demande: « Qui veut monter à la tribune? » Personne ne se lève. Il recommence plusieurs fois. Personne encore. Et tous les stratèges, tous les orateurs étaient présents; et la patrie, de cette voix qui est la voix de tous, appelait un citoyen qui parlât pour la sauver; car la voix du héraut qui se fait entendre, quand les lois l'ordonnent, c'est la voix de la patrie. Qui donc devait se présenter alors?... Il fallait un homme qui eût suivi les affaires dès le principe, qui eût étudié la conduite de Philippe et pénétré ses desseins.... Celui que voulait un tel jour, c'était moi. Je parus, je montai à la tribune. »

Il proposa qu'on envoyât à Thèbes pour conclure une alliance avec cette cité.

« Nul ne contredit, tous applaudirent, et non seulement je donnai ce conseil, mais je rédigeai le décret; le décret voté, j'allai en ambassade; ambassadeur, je persuadai les Thébains

Je poursuivis l'affaire, à travers tout, du commencement à la fin. »

(Démosthène, *Discours sur la couronne*, 169 et suiv.; trad. Daresté.)

20. — UN HOMME D'ÉTAT AU V^e SIÈCLE : PÉRICLÈS

« Tout le temps que Périclès fut à la tête de l'État pendant la paix, il gouverna avec modération : il sut le garder contre les périls, et sous cette direction, Athènes devint très grande. Quand la guerre (du Péloponnèse) eut éclaté, il est évident que là aussi il eut, pour l'avenir, le juste sentiment de la force de sa patrie ; et lorsqu'il fut mort, on rendit encore plus complètement justice à sa prévoyance au sujet de la guerre.... Puissant par sa considération et par son intelligence, et à l'abri de tout soupçon de vénalité, il maintenait la foule libéralement ; il la menait, au lieu d'être mené par elle, parce que, ne devant pas son pouvoir à des moyens illégitimes, il ne la flattait pas dans ses discours, mais pouvait par son autorité la contredire même avec force. Quand il voyait les Athéniens se livrer à une confiance déplacée et insolente, il les maîtrisait par sa parole et les frappait de crainte. Cédaient-ils à des frayeurs insensées, il relevait leur courage et les ramenait à la confiance. Il y avait donc à Athènes de nom, la démocratie ; de fait, l'autorité suprême du premier des citoyens. Mais les hommes qui vinrent après lui, plus égaux entre eux et désirant tous le premier rang, se mirent à abandonner les affaires aux caprices du peuple. De là vinrent bien des fautes. »

(Thucydide, II, 65 ; trad. par J. Girard.)

21. — UN HOMME POLITIQUE DU IV^e SIÈCLE : HYPÉRIDE

Hypéride commença, comme la plupart des autres orateurs, par être logographe. C'était un office difficile à remplir. La discussion de droit était, il est vrai, moins savante et moins compliquée que chez nous ; mais il fallait déployer une habileté bien autre-

ment grande pour réussir dans le reste du plaidoyer. Conserver au personnage qu'on faisait parler le caractère qui convenait à son âge et à sa condition, instruire et charmer cette espèce de jury ignorant et délicat qui devait prononcer la sentence, flatter ses passions politiques dans les causes importantes où il devenait assez nombreux pour former une véritable assemblée, et cependant ne se départir que rarement de l'élégance vive et familière, qui semblait imposée également par le goût de ces tribunaux populaires si souvent renouvelés au moyen du sort, et par la nécessité de se maintenir dans les limites du temps que mesurait assez avarement l'horloge à eau : voilà à quelles conditions devait satisfaire un bon écrivain de plaidoyers. Au bout de quelques années de ce métier, quand il y réussissait, il possédait un talent singulièrement souple et se sentait maître de sa fortune, soit comme avocat, soit comme orateur politique. Se bornait-il à mettre au service des particuliers sa science de légiste et son habileté d'écrivain, il levait tribut sur une clientèle assurée. Osait-il affronter le grand jour de la place publique, il apportait les qualités les plus chères aux Athéniens, l'aisance et le naturel, les ressources d'une dialectique ingénieuse, le tact et la connaissance des hommes, enfin ces grâces discrètes qu'il avait pu développer à loisir par la pratique d'affaires où il ne mettait que son esprit. Le langage dont il devait user dans l'Assemblée du peuple différait peu de celui qui avait plu aux tribunaux dans ses plaidoyers politiques. D'ailleurs l'orateur ne rompait point avec l'avocat. Il en remplissait souvent le rôle, mais non plus sous un masque étranger. Non seulement les nécessités de la vie politique le contraignaient souvent de se défendre ou d'accuser pour son propre compte; mais souvent aussi il venait en personne et à titre d'ami soutenir l'accusateur ou l'accusé par un discours subsidiaire qui pouvait être la pièce capitale du procès. Il y trouvait un moyen de prouver son dévouement à son parti et de fonder ou de maintenir son propre crédit dans sa tribu. C'est ainsi qu'un homme politique, dans l'intérêt même de sa carrière, donnait aux luttes des tribunaux une part considérable de son activité. Il y avait donc tout avantage pour lui à s'y être préparé de bonne heure.

Voilà la marche que suivirent à Athènes beaucoup d'orateurs, dans le nombre, Démosthène ; voilà aussi celle que suivit Hypéride. Il fut d'abord seulement avocat, puis il fut à la fois avocat et orateur. C'est ce qui explique le nombre assez considérable de plaidoyers civils qu'il avait fournis aux recueils de l'antiquité. Des affaires de tribune et de succession, des débats entre contribuables, des procès intentés à des spéculateurs sur les denrées alimentaires, des actions d'immoralité, des plaintes pour injures ou voies de fait, des disputes à propos d'aqueducs ou de limites de propriétés : tels sont quelques-uns des sujets qui exercèrent devant les tribunaux l'éloquence d'Hypéride. Il affirme lui-même qu'il n'a jamais attaqué personne en son propre nom. Le fait est contredit par le procès d'Aristagora. Toutefois il ne lui était guère possible de se rendre à lui-même, vers la fin de sa carrière, ce témoignage, s'il ne s'y sentait autorisé par une réputation de modération relative. Les succès qu'il obtint devant les tribunaux contribuèrent sans doute à lui procurer les moyens de satisfaire son goût pour le luxe et pour le plaisir.

En effet, au milieu du relâchement qui était alors général dans la société athénienne, on lui prête des mœurs particulièrement voluptueuses. On raconte qu'après la mort de sa mère, il alla jusqu'à chasser son fils Glaucippe de la maison paternelle, pour y établir à demeure la courtisane Myrrhine, célèbre par ses fastueuses exigences ; ce qui ne l'empêchait pas d'entretenir en même temps deux autres maîtresses, Aristagora au Pirée, et à Éleusis, dans ses propriétés, la Thébaine Phila, qu'il avait rachetée de l'esclavage pour un prix fort élevé.... Avec le souvenir de ses désordres, nous a été transmis celui de son amour pour la bonne chère. Il faisait tous les jours sa promenade au marché au poisson, et la comédie contemporaine s'est plus d'une fois égayée de son goût pour cet aliment si prisé par la gourmandise antique.... Un autre poète le représente comme joueur, et l'on sait avec quelle sévérité ce défaut était flétrí par l'antiquité.

Tel était Hypéride dans sa vie privée, sensuel, cédant sans réserve aux tentations que lui offrait la licence des mœurs de son siècle, effréné dans ses passions, sans souci ni de l'opinion

ni de ses devoirs et de sa dignité de père, prodiguant en folles dissipations les richesses qu'il gagnait par son éloquence. La comédie médisait de l'origine de ces richesses. Il ne faut ni s'exagérer ni complètement nier la valeur de ces imputations. La satire politique ne disait pas toujours la vérité, surtout au théâtre. On doit ajouter que l'accusation de vénalité faisait, pour ainsi dire, partie des charges professionnelles d'un orateur. Quel orateur de cette époque ne s'est pas entendu appeler « vendu » ? Lycurgue seul conserve une réputation bien établie d'intégrité, et encore une tradition le représente-t-elle se justifiant à son lit de mort contre les accusations de Ménésechme, son successeur dans l'administration du trésor. D'un autre côté, l'opinion avait quelque raison de se déclarer aussi facilement contre les orateurs : souvent les affaires publiques étaient pour eux une source considérable de revenus. Les étrangers qui recherchaient la protection du peuple athénien, les villes grecques et les rois du Nord et de l'Asie, dont les intérêts étaient engagés avec les siens, ne croyaient pas pouvoir trop chèrement payer l'appui d'une éloquence applaudie au Pnyx ; et que n'étaient-ce pas que les trésors de certains princes ou seulement des satrapes, pour ne point parler du Grand Roi, comparés aux ressources des petites cités de la Grèce et d'Athènes elle-même ! De là, en grande partie, la haute position des principaux orateurs, riches et illustres patrons de pareils clients. Avec les stratèges, ils formaient dans l'État une sorte de classe supérieure, à la fois respectée et suspecte. Comme eux, ils exerçaient une influence décisive sur les destinées de la patrie ; comme eux, ils étaient en butte aux accusations de trahison, aux vengeances du peuple et à la haine des étrangers ; comme eux enfin, ils semblaient souvent réclamer, à titre de compensation légitime, le droit de se livrer à tous les excès du luxe et du plaisir. Alliés et ennemis donnaient aux uns et aux autres les moyens d'entretenir, dans l'intérêt ou aux dépens de la patrie, cette existence privilégiée. Nul ne rechercha avec plus d'ardeur qu'Hypéride ces avantages de la carrière d'orateur ; mais nul aussi n'en accepta plus résolument les périls, n'y opposa un cœur plus ferme ni un patriotisme plus énergique.

(J. Girard, *Études sur l'éloquence attique*, pp. 97-106.)

22. — DÉFAUTS DE LA DÉMOCRATIE ATHÉNIENNE

« Nous excellons dans l'action comme dans la parole; et nous avons si peu de tête que, dans la même journée, sur la même affaire, nous n'avons plus la même opinion. Ce que nous condamnions avant d'aller à l'Assemblée, nous le votons, une fois réunis; et puis, un instant après, ce que nous venons de voter ici, à peine séparés, nous le blâmons de nouveau. Nous qui nous flattions d'être les plus sages des Grecs, nous prenons pour conseillers des gens que tout le monde méprise; et ce sont eux que nous rendons maîtres absolus des affaires publiques, alors qu'aucun de nous ne voudrait leur confier aucune de ses affaires privées. Mais voici ce qu'il y a de plus déplorable: ceux que, tout d'une voix, nous déclarerions les plus pervers des citoyens sont pour nous les plus fidèles gardiens de la cité. Nous jugeons les métèques d'après les patrons qu'ils choisissent, et nous ne réfléchissons pas qu'on nous jugera nous-mêmes d'après les hommes qui nous gouvernent. Et combien nous différons de nos ancêtres! Ils prenaient les mêmes chefs pour la république et pour l'armée¹: celui qui du haut de la tribune peut donner les meilleurs conseils leur paraissait aussi capable de prendre les meilleures résolutions le jour où il serait livré à lui-même. Nous, au contraire, nous jugeons indignes des fonctions de stratège, comme étant dénués d'intelligence, des hommes dont nous suivons les avis dans les questions les plus graves; et d'autres, que nul ne voudrait consulter sur ses intérêts privés ni sur les intérêts publics, nous les envoyons au dehors avec une autorité absolue, comme si, à l'armée, ils devaient être plus avisés et plus capables de prendre un parti sur les affaires de la Grèce entière qu'ici même, sur les affaires d'Athènes! »

(Isocrate, *Discours sur la paix*, 52 et suiv.; trad. Hinstin.)

1. Cela veut dire que les stratèges, chargés de commander l'armée en temps de guerre, étaient en temps de paix les chefs du gouvernement. Au IV^e siècle, les stratèges n'avaient plus que des attributions militaires, et la politique athénienne était dirigée par les orateurs, c'est-à-dire par des individus qui, souvent sans mandat officiel, exerçaient par leur parole le plus d'influence sur l'Assemblée.

23. — LE SÉNAT A SPARTE

Le conseil dirigeant de la cité était, à Sparte, le Sénat. Il se composait de vingt-huit membres, tous âgés de soixante ans au minimum, et inamovibles.

Voici, d'après Plutarque (*Lycurgue*, 26), comment se faisait l'élection. L'Assemblée du peuple se réunissait ; une commission était enfermée dans un local voisin d'où l'on pouvait tout entendre sans rien voir. Chaque candidat traversait la place, dans un ordre déterminé à l'instant même par le sort ; sur son passage, la foule poussait des acclamations plus ou moins chaleureuses. La commission notait l'intensité des cris proférés en l'honneur des différents candidats, et on déclarait élu celui pour qui les clamours avaient été le plus fortes.¹ « Ce dernier, ceint d'une couronne, se rendait successivement dans tous les temples. Derrière lui marchait un cortège de jeunes gens qui louaient et exaltaient le nouveau sénateur, et de femmes qui chantaient des hymnes. Chacun de ses amis lui offrait une collation, en lui disant que la cité entière l'honorait par là. Après quoi, il allait au repas public ; les choses s'y passaient comme d'habitude, sauf qu'on lui servait deux portions, dont il mettait une à part. Le repas fini, ses parentes se présentaient à la porte de la salle ; il appelait celle qu'il estimait le plus, et lui donnait la portion qu'il avait réservée, lui disant qu'ayant reçu cette part comme un prix de vertu, il la lui cédait au même titre. Cette femme, à son tour, était reconduite par les autres à son domicile. »

L'entrée au Sénat était, du moins en théorie, la récompense suprême d'une vie honorable et consacrée au bien public. Mais Aristote laisse entendre que ces sénateurs étaient souvent accessibles à la corruption. En tout cas, c'étaient eux véritablement qui gouvernaient l'État.

1. Jusqu'à ces derniers temps, un procédé semblable était usité dans une petite île de l'Archipel.

24. — L'ASSEMBLÉE POPULAIRE A SPARTE

L'Assemblée du peuple, où étaient admis les citoyens âgés de trente ans, était loin d'avoir la même importance qu'à Athènes. Elle ne se réunissait qu'une fois par mois, à moins qu'il n'y eût urgence à la convoquer dans l'intervalle. On y restait debout; ce qui prouve que les discussions n'étaient pas longues. Aucun particulier n'avait le droit d'y faire une proposition; on ne délibérait que par les motions présentées par le sénat, et le sénat lui-même n'apportait que des projets émanés de l'initiative des éphores. Primitivement, les simples citoyens ne pouvaient pas prendre la parole; ils se bornaient à écouter les discours des sénateurs et des magistrats; et l'Assemblée acceptait ou rejetait la loi en discussion, sans avoir la faculté de l'amender. On votait par cris, comme dans les élections. Au IV^e siècle, il semble bien que chacun des assistants fût autorisé à parler et que le peuple fût libre de modifier à sa guise la proposition dont il était saisi; mais dans ce cas les sénateurs avaient la ressource de la retirer avant le vote final, et par là d'empêcher toute décision d'intervenir.

On voit combien l'Assemblée spartiate différait de l'Assemblée athénienne. En principe, elle était souveraine, comme l'autre, et toutes les questions importantes lui étaient soumises; mais ce n'était pas elle qui gouvernait; elle n'avait guère, en matière de législation, qu'un droit de sanction, et, en matière de gouvernement, qu'un droit de contrôle.

25. — LA ROYAUTE À SPARTE

Les rois étaient au nombre de deux; ils se succédaient dans deux familles distinctes, qui descendaient d'Héraclès, et qui presque toujours étaient en rivalité. Les Spartiates entretenaient de leur mieux ce désaccord, afin de diminuer l'autorité réelle de leurs rois, dont ils se défiaient singulièrement.

Les anciens étaient frappés du prestige dont on les entourait. « Si l'on fait un sacrifice public, dit Hérodote, ils ont au festin la première place; on les sert les premiers, et ils ont double part. Ils commencent les libations et ils reçoivent les peaux des victimes immolées. A la nouvelle lune et le septième jour du mois, l'État leur donne à chacun une victime sans défaut pour l'offrir à Apollon, et un médimne de farine et du vin. Dans les jeux, ils ont un siège d'honneur. Ils consultent par des individus de leur choix l'oracle de Delphes et ils ont la garde des oracles rendus.... A leur mort, on expédie des courriers qui annoncent la nouvelle dans toute la Laconie; les femmes parcourrent les villes, en frappant des chaudrons; dans chaque famille, deux personnes libres, un homme et une femme, doivent prendre le deuil, sous peine d'une forte amende. De toute la contrée, beaucoup accourent aux funérailles, et s'y livrent à d'immenses lamentations, en se donnant de grands coups. Si un roi meurt à la guerre, on expose sa statue sur un lit orné de belles couvertures; pendant dix jours, on suspend les assemblées et les tribunaux, et on demeure dans le deuil. » (VI, 57-58.) Les Spartiates, ajoute Xénophon (*Gouvernement des Lacédémoniens*, XV, 9), veulent montrer par là « qu'ils honorent leurs souverains, non comme des hommes, mais comme des demi-dieux ».

Tous ces usages s'expliquent par le caractère religieux dont les rois à Sparte et partout ailleurs étaient revêtus. Mais leur pouvoir politique n'était pas très considérable, et il ne cessa de diminuer avec le temps. Ils parlaient à l'Assemblée, sans la présider; ils siégeaient au Sénat, mais ils n'avaient chacun qu'une voix. S'ils acquéraient quelque influence dans le gouvernement, comme Agésilas, ils le devaient moins à leurs attributions propres qu'à leurs qualités personnelles. Ils étaient puissants, s'ils réussissaient à gagner les éphores et le Sénat; sinon, ils étaient sans force.

Ils étaient les commandants naturels de l'armée, et c'étaient eux d'ordinaire qui conduisaient les expéditions militaires. Mais on leur adjoignait deux éphores, qui, sans avoir le droit de leur faire aucune observation, notaient tout ce qu'ils voyaient. A partir de la guerre du Péloponnèse, on institua à côté d'eux un con-

seil, dont ils devaient suivre les avis. Enfin, qu'un ordre secret venu de Sparte les rappelât, il fallait aussitôt obéir.

Tous les mois, ils renouvelaient le serment « de régner conformément aux lois établies ». Tous les neuf ans, les éphores pouvaient, sous prétexte de quelque présage céleste, suspendre un roi de sa charge, jusqu'à ce que l'oracle de Delphes ou d'Olympie eût déclaré s'il était digne de l'exercer. Ils pouvaient en tout temps lui infliger une amende; c'est ce qu'ils firent à l'égard d'Agésilas, pour le punir de sa popularité. Les rois avaient à rendre compte de tous leurs actes. On les citait volontiers en justice, et l'on en vit plusieurs destitués, exilés, ou mis à mort pour des raisons politiques.

26. — LES ÉPHORES

Il y avait cinq éphores, nommés tous les ans par un procédé que nous ne connaissons pas, et qui était peut-être analogue à celui dont on se servait pour les sénateurs. Ils n'étaient pas nécessairement choisis parmi les familles les plus nobles et les plus riches. Aristote remarque que des individus obscurs arrivaient souvent à cette magistrature. Ils étaient les véritables chefs du pouvoir exécutif. Tout le gouvernement de l'État se trouvait concentré dans leurs mains, pourvu qu'ils fussent d'accord avec le Sénat.

Voici deux circonstances où se montre bien la nature de leur pouvoir.

Un certain Cinadon se met à la tête d'une conspiration. Il est trahi par un de ses complices, qui le dénonce aux éphores. Ceux-ci procèdent secrètement à une enquête; puis ils agissent sans retard. Ils ne songent même pas à convoquer l'Assemblée du peuple; ils se contentent de réunir à la hâte quelques sénateurs. Comme ils ne savaient pas quel était le nombre des conjurés, et qu'ils craignaient une émeute, ils chargent Cinadon d'une mission hors de la ville, et ils lui disent d'emmener avec lui quelques jeunes gens que lui indiquera un autre magistrat; c'étaient des hommes sûrs, à qui l'on avait donné les instruc-

tions nécessaires. A l'endroit convenu, ils arrêtent Cinadon; ils se font livrer par lui les noms de ses principaux partisans; et ils les signalent aux éphores, qui les jettent en prison. (Xénophon, *Helléniques*, III, 3.)

A la fin de la guerre du Péloponnèse, les Athéniens vaincus demandent la paix. Ils envoient une députation au roi de Sparte Agis, qui était campé en Attique. Agis répond qu'il n'a pas les pouvoirs de traiter. Ils veulent alors entrer en pourparlers avec les autorités de Sparte. Arrivés à la frontière, leurs ambassadeurs font connaître aux éphores leurs conditions; les éphores déclarent qu'elles sont insuffisantes et refusent de les entendre. On s'adresse alors à Lysandre, qui, sans être roi, avait plus que personne contribué à la défaite des Athéniens; il répond, comme Agis, que « tout dépend des éphores », et il informe en même temps ces derniers de la démarche qu'on a tentée auprès de lui. On envoie une nouvelle députation à Sparte avec pleins pouvoirs. Cette fois, les éphores consentent à négocier, et ils remettent aux Athéniens le texte écrit des propositions qui devront être acceptées. (Xénophon, *Helléniques*, II, 2; Plutarque, *Vie de Lysandre*, 14.)

27. — LUTTES DES PARTIS EN GRÈCE

Pendant la guerre du Péloponnèse, « des luttes s'élèverent dans toutes les villes entre les démocrates, qui appelaient les Athéniens, et les partisans de l'oligarchie, qui appelaient les Lacédémoniens.... Comme les deux partis trouvaient dans cette double alliance le moyen de nuire à leurs ennemis, et, du même coup, de s'accroître eux-mêmes, ces insurrections devinrent une ressource toute prête pour les esprits remuants et ambitieux. Ces troubles amenèrent pour les cités des maux nombreux et terribles, qui ont existé et qui existeront toujours, tant que la nature humaine sera la même, mais qui sont plus ou moins violents suivant les cas et les circonstances.... Les États étaient donc divisés par les séditions, et l'expérience des premiers, profitant aux autres, les poussait aux derniers excès et aux inno-

vations les plus hardies, soit dans l'habileté des agressions, soit dans l'atrocité des vengeances. Chacun alors changea, par abus dans l'application, le sens ordinaire des mots. L'audace inconsidérée s'appela dévouement courageux au parti; la lenteur prévoyante devenait une lâcheté déguisée; la modération, une marque de la timidité; et, quand on était prudent en tout, c'est qu'on n'était capable de rien. Se précipiter en fureux, c'était vraiment être homme; mais tenir compte de sa sûreté dans un projet d'attaque, c'était chercher un prétexte pour reculer.... Les liens de parti devinrent plus étroits que ceux de famille, parce qu'on trouvait dans son parti plus de promptitude et de détermination.... On aimait mieux venger une insulte que de ne l'avoir pas reçue. Les serments de réconciliation, quand on était contraint d'en faire, n'avaient de force qu'au moment même où on les prêtait en désespoir de cause. Mais, à la moindre occasion, celui qui avait repris courage le premier, voyant l'autre sans méfiance, éprouvait plus de plaisir à lui nuire au moyen de la foi jurée qu'à l'attaquer ouvertement.... La cause de tous ces maux fut le désir du pouvoir excité par l'avidité et l'ambition; et de là vint, une fois les querelles engagées, l'ardeur des partis. En effet, les chefs de cités, mettant en avant les beaux noms d'égalité politique ou de sage aristocratie, sous prétexte de veiller aux intérêts de la patrie, faisaient d'eux le prix de leur rivalité. Luttant par tous les moyens pour obtenir la victoire, ils osèrent se porter aux plus grands excès.... Quant aux citoyens modérés, ils étaient victimes des deux factions.

(Thucydide, III, 82-85; trad. par J. Girard.)

28. — MASSACRES A CORCYRE (425 AV. J.-C.)

« Durant sept jours que la flotte athénienne fut à Corcyre, les Corcyréens massacrèrent tous ceux qu'ils regardaient comme ennemis de la démocratie. Quelques-uns furent victimes d'inimitiés privées; des créanciers furent tués par leurs débiteurs. La mort parut sous mille formes.... Le père tuait son fils: on arrachait des asiles sacrés les suppliants, ou on les égorgéait au

pied des autels. Plusieurs périrent murés dans le temple de Dionysos. »

Six cents échappèrent au carnage, et réussirent à s'établir sur un point fortifié d'où ils exercèrent leurs ravages dans toute la campagne. A la longue pourtant, ils durent capituler, étant attaqués à la fois par les démocrates de la ville et par les Athéniens. Il fut convenu qu'ils seraient transportés dans un îlot voisin, en attendant qu'on les expédiât à Athènes, où l'on se prononcerait sur leur sort.

« Les démocrates de Corcyre, craignant que les Athéniens ne leur laissent la vie sauve, imaginèrent un stratagème. Ils envoyèrent sous main des hommes dévoués qui, avec un faux-semblant de bienveillance, dirent aux prisonniers que ce qu'ils avaient de mieux à faire était de s'évader au plus vite sur un navire qu'on tiendrait à leur disposition. Ceux-ci donnèrent dans le piège. Mais les mesures étaient prises pour que leur bâtiment fût capturé à son départ. Dès lors la convention était rompue. Les Corcyréens n'eurent pas plus tôt ces hommes en leur puissance, qu'ils les enfermèrent dans un grand local, d'où on les retirait vingt par vingt, garrottés deux à deux, à travers une double haie d'hoplites, qui les frappaient ou les piquaient, à mesure qu'ils reconnaissaient un ennemi. A leurs côtés étaient des individus armés de fouets pour presser leur marche. Soixante furent ainsi extraits et tués à l'insu de leurs compagnons de captivité. Les autres croyaient qu'on les transférait ailleurs, mais on les détrompa. Mieux informés, ils invoquèrent les Athéniens, les conjurant de les tuer eux-mêmes, s'ils le voulaient. Ils déclarèrent qu'ils ne sortiraient plus, et qu'ils empêcheraient personne d'entrer. Les Corcyréens n'eurent garde de forcer les portes ; mais ils escaladèrent le toit, y firent des trous, et jetèrent à l'intérieur des flèches et des tuiles. Les prisonniers s'abritaient de leur mieux. Quelques-uns se donnaient eux-mêmes la mort. Ils s'enfonçaient dans le gosier les flèches qu'on leur avait lancées ; ils s'étranglaient avec les sangles des lits qui se trouvaient là, ou avec les lambeaux de leurs vêtements déchirés. Pendant la plus grande partie de la nuit qui recouvrit cette scène de carnage, tout fut mis en œuvre, de part et d'autre, pour donner ou recevoir la

mort. Le jour venu, on empila les cadavres sur des charrettes, et on les transporta hors de la ville. On réduisit en esclavage les femmes qui avaient été prises. »

(Thucydide, III, 81 et 85; IV, 46-48; trad. Bétant.)

29. — UN TYRAN GREC DU SECOND SIÈCLE AV. J.-C.

Nabis, tyran de Sparte, exilait les hommes les plus distingués par leur richesse ou par l'illustration de leurs ancêtres, et il distribuait leurs biens et leurs femmes à ses principaux partisans et à ses mercenaires, tous assassins et voleurs. Ces derniers, chassés de leurs patries à cause de leurs impiétés et de leurs crimes, accourraient de partout auprès de lui. Il était leur patron et leur roi; il faisait d'eux ses satellites et ses gardes du corps, et il fondait sur eux une réputation d'impiété et une puissance qui fût inébranlable. Il ne se contentait pas de bannir les citoyens; il s'arrangeait encore pour que, même au dehors, ils ne trouvassent aucun lieu sûr, aucune retraite paisible. Les uns étaient massacrés sur les routes par ses émissaires; d'autres étaient rappelés d'exil pour être mis à mort; enfin, dans les villes où ils résidaient, il faisait louer les maisons voisines des leurs par des individus qui n'inspiraient point de défiance, et il y envoyait des Crétois, qui par des ouvertures pratiquées dans les murs et par les fenêtres les perçaient de flèches, soit qu'ils fussent debout ou couchés. Il n'y avait en somme aucun endroit où l'on pût se réfugier, et la plupart des Lacédémoniens expulsés périaient ainsi.

Il inventa une espèce de machine, qui représentait une femme couverte de beaux vêtements, et semblable à sa propre femme. Quand il mandait quelques citoyens pour leur soutirer de l'argent, il leur parlait d'abord avec amabilité.... Si on se laissait toucher par ses discours, il n'allait pas plus loin. Si l'on résistait, il ajoutait : « Peut-être n'ai-je pas le talent de te persuader; mais je présume qu'Apéga y réussira mieux. » C'était là le nom de sa femme. Alors l'image dont j'ai parlé apparaissait. Nabis, la prenant par la main, la levait de son siège; puis il saisissait

l'homme, et l'amenait tout doucement vers la poitrine de la statue, dont les bras, les mains et les seins étaient garnis de clous en fer cachés sous ses habits. Il appuyait les mains du patient sur le dos de la femme, et l'attirant par quelque ressort, il le serrait peu à peu contre le sein de la prétendue Apéga, si bien qu'il l'obligeait par ce supplice à dire tout ce qu'il voulait.

Il était intéressé dans les pirateries des Crétois. Il répandait dans tout le Péloponnèse des meurtriers, des détrousseurs de grand chemin, des voleurs de temples; il prenait sa part de leurs rapines, et il leur ménageait dans Sparte un asile assuré....

(Polybe, XIII, 6-8.)

CHAPITRE X

LA JUSTICE

- SOMMAIRE. — 1. Le droit de vengeance privée.
2. La justice aristocratique. — 3. Les jurys populaires.
4. Absence de ministère public. — 5. Les sycophantes. — 6. La torture. — 7. Les logographes.
8. Serment des héliastes. — 9. Le juré athénien d'après Aristophane. — 10. Le juré athénien d'après les orateurs. — 11. Une audience des héliastes.
12. Une saisie.
13. La punition du meurtre. — 14. Les peines. — 15. La mort par la ciguë.
16. Les procès politiques. — 17. Le procès de la Couronne.

1. — LE DROIT DE VENGEANCE PRIVÉE

Dans la Grèce primitive, la poursuite du meurtre incombait, non pas à l'autorité publique, mais aux parents de la victime, et elle avait lieu, non pas devant les tribunaux, mais par la voie des armes ; la guerre de famille à famille était en un mot le seul mode de répression des crimes. On devine sans peine les désordres qui en résultaient. Aussi éprouva-t-on de bonne heure le besoin d'y substituer un procédé moins barbare ; ce procédé fut la *composition*, c'est-à-dire un accord par lequel le coupable mettait à l'abri son existence et ses biens, en payant des dommages-intérêts. Il est probable que cet usage s'introduisit par degrés dans le droit, et que ces sortes de transactions commencèrent par être facultatives, avant de devenir obligatoires. Les

poèmes homériques nous montrent déjà cette pratique en pleine vigueur. Une des scènes figurées sur le bouclier d'Achille est ainsi décrite par le poète : « Plus loin une grande foule est rassemblée sur l'Agora. De violents débats s'élèvent ; il s'agit du rachat d'un meurtre ; l'une des parties affirme l'avoir entièrement payé, l'autre nie l'avoir reçu. Tous deux désirent que le différend soit vidé au moyen d'une enquête. Le peuple, prenant parti pour l'un ou pour l'autre, applaudit celui qu'il favorise. Les hérauts réclament le silence, et les anciens, assis dans l'enceinte sacrée, sur des pierres polies, empruntent les sceptres des hérauts à la voix retentissante. Ils s'appuient sur ces sceptres lorsqu'ils se lèvent et prononcent tour à tour la sentence. » (*Iliade*, XVIII, 497 et suiv.) Ailleurs Ajax dit ces paroles : « N'arrive-t-il pas qu'on accepte la rançon du meurtre d'un frère et même d'un fils ? Oui, le meurtrier reste parmi le peuple lorsqu'il a beaucoup payé, et l'autre réprime son ressentiment en recevant une riche rançon. » (*Iliade*, IX, 652 et suiv.) La somme due par le coupable s'appelait *ποινή*, ou *τιμή*. Elle pouvait être exigée non seulement en cas d'homicide, mais encore pour toute espèce de crime. Le tarif était sans doute variable ; il dépendait de la nature du tort qu'il fallait réparer et peut-être du rang de l'individu lésé. S'il surgissait quelque difficulté dans la fixation ou dans le payement de l'amende, on s'en rapportait à l'appréciation des tribunaux ; du moins il en était ainsi à l'époque homérique ; mais il est possible qu'auparavant on eût recours aux armes.

Le système de la composition disparut avec le temps ; il en resta pourtant des traces très apparentes dans le droit grec. Une loi de Dracon, qui ne cessa jamais d'être appliquée à Athènes, proclamait ce principe qu'il appartenait à la famille de poursuivre la punition du meurtre commis sans prémeditation sur l'un des siens. Les parents astreints à ce devoir « étaient désignés dans un certain ordre qui rappelle l'ordre des successions. C'étaient d'abord les parents en deçà du degré de cousin, c'est-à-dire le père, le frère et le fils ; en second lieu, les cousins et les issus de cousins ; enfin, à défaut de ces derniers, dix personnes choisies dans la phratrie de la victime. » (Dareste.)

On voit par divers textes qu'ils étaient libres de transiger avec le coupable, et d'accepter de lui, pour prix du sang, une somme d'argent. « L'action des parties lésées, dit Démosthène, est éteinte, dès qu'elles ont consenti à pardonner. Cette règle est si générale qu'après avoir fait condamner l'auteur d'un meurtre involontaire, si le plaignant se réconcilie et pardonne, il n'est plus en son pouvoir de le contraindre à l'exil. Bien plus, si la victime pardonne à son meurtrier avant de mourir, il n'est pas permis aux parents survivants de poursuivre. » (*Contre Panténète*, 58-59.) Dans un plaidoyer contemporain, il est question d'un individu qui pérît de mort violente. « Quelle fut alors la conduite de son frère? Après avoir recherché les meurtriers, après les avoir découverts, il reçut de l'argent et transigea. » (Démosth., *C. Théocrine*, 28.) L'orateur s'en indigne pour les besoins de sa cause; mais il ne va pas jusqu'à prétendre que l'acte fût illégal.

2. — LA JUSTICE ARISTOCRATIQUE

Les premiers tribunaux eurent un caractère aristocratique. D'abord les rois avaient le pouvoir de juger; ils tenaient des dieux cette prérogative, comme celle de gouverner. Ce droit appartenait aussi aux hommes nobles et riches, de préférence aux plus âgés d'entre eux. Ils siégeaient généralement sur la place publique, et la foule était debout autour d'eux, sans se gêner d'ailleurs pour exprimer tout haut ses sentiments. Les lois n'étaient pas encore écrites. Ce n'étaient guère que des coutumes qui se transmettaient oralement et dont la haute classe avait à peu près seule le secret. Il résulte de tout cela que la classe inférieure trouvait cette justice parfois peu équitable. Hésiode se plaint souvent de ces « mangeurs de présents », qui se laissent corrompre pour rendre des sentences iniques. Il insiste sur le mal qu'ils font aux justiciables et à la cité tout entière; il les menace de la colère des dieux; et il s'efforce de leur démontrer qu'ils sont eux-mêmes intéressés à bien juger; preuve certaine que les institutions n'offraient aux gens de sa condition aucune garantie contre eux.

Ce fut un grand progrès, lorsque les lois furent rédigées et affichées en public. Il est impossible de déterminer l'époque précise où cette réforme fut accomplie. Nous savons seulement les noms de quelques-uns des législateurs qui s'en chargèrent : Dracon et Solon à Athènes (vii^e et vi^e siècles), Pittacos à Mytilène (vi^e siècle), Zaleucos à Locres (vii^e siècle), Charondas à Catane (vii^e siècle). Quand les habitants d'une cité connurent les lois que devaient appliquer les juges, ils furent un peu moins à leur merci. Mais, tandis que dans les États démocratiques on instituait en outre les jurys populaires, les États aristocratiques réservèrent le monopole de la justice à un petit nombre de magistrats. C'est ainsi qu'à Sparte, les procès civils ne cessèrent jamais d'être jugés par les rois ou par les éphores, et les procès criminels par le Sénat.

3. — LES JURYS POPULAIRES

Les Grecs en vinrent à penser que le meilleur moyen d'être bien jugé était de juger soi-même. De là la création du jury. A Athènes, cette institution remonte à Solon ; mais il est clair que dans le principe elle n'avait pas toute l'importance qu'elle prit plus tard. La compétence des jurés, ou, comme on les appelait, des *héliastes*, était, à l'origine, très restreinte ; elle grandit peu à peu, surtout dans le cours du v^e siècle, et, après un dernier progrès accompli au siècle suivant, ils finirent par réunir dans leurs mains toute la justice civile et presque toute la justice criminelle.

Pour être juré, il fallait avoir trente ans et jouir de tous ses droits civils et politiques. Il suffisait de se présenter au magistrat pour être inscrit sur la liste. Les pauvres se tinrent long-temps à l'écart ; car c'était une lourde besogne que d'être héliaste, et un grand nombre de citoyens avaient besoin de travailler pour vivre. Périclès rendit ce tribunal accessible à tout le monde, en décidant que chaque juré recevrait par séance une indemnité d'une ou de deux oboles (0 fr. 16 ou 0 fr. 32), que Cléon porta bientôt à trois (0 fr. 48). Dès lors, ce qui

domina dans le jury, ce furent les gens de la petite bourgeoisie. Pour beaucoup, la fonction de juré était un moyen de gagner sa vie.

La liste générale du jury était dressée tous les ans; elle comprenait 6 000 noms. Il paraît qu'à l'origine les cas de corruption n'étaient pas rares. Pour y couper court, on imagina un procédé très ingénieux, et, semble-t-il, très efficace, qui permettait de tenir secrète jusqu'à l'ouverture de l'audience la composition du jury appelé à juger chaque affaire. Il est inutile de le décrire ici tout au long; on n'a qu'à consulter, pour le connaître, un passage, malheureusement mutilé, du traité d'Aristote sur la *Constitution d'Athènes*. Le nombre des jurés variait suivant la nature des procès. En matière civile, il oscillait entre deux et quatre cents; en matière criminelle, il était ordinairement de cinq cents; mais il pouvait aussi monter plus haut. Les Grecs étaient persuadés en effet que la multiplicité des juges était une garantie de bonne justice. Les cas qui avaient à Athènes une gravité exceptionnelle étaient déférés à un tribunal de mille héliastes.

Le président était habituellement un des archontes; mais la règle n'était pas absolue. S'il s'agissait d'un délit militaire, c'était un stratège qui dirigeait les débats; s'il s'agissait d'un préjudice causé au trésor public, c'était un fonctionnaire d'ordre financier, etc.

4. — ABSENCE DE MINISTÈRE PUBLIC

Le trait caractéristique de la justice athénienne, c'est l'absence de ministère public. Il n'y avait pas de fonctionnaire investi du soin de poursuivre, au nom de la société, les auteurs des crimes et délits. Ce droit appartenait en principe à la partie lésée. Un individu qui avait été volé n'avait pas, comme chez nous, la ressource de rejeter sur un magistrat l'obligation de rechercher le voleur, de réunir les preuves de sa culpabilité et de porter la parole devant le tribunal. C'était le volé qui devait faire tout cela. Il y avait des cas où ce droit était un devoir, par exemple dans les causes de meurtre. Comme il fallait que ces sortes de crimes fussent punis, et que d'autre part une coutume

d'origine très ancienne réservait aux parents de la victime le privilège de venger sa mort, ceux-ci étaient tenus légalement de l'exercer, sous peine d'être coupables à leur tour.

Dans les procès que l'on appelait *γεωφαί*, le droit de poursuivre était reconnu non seulement à la personne qui avait été blessée directement dans ses intérêts, mais encore à un citoyen quelconque. On pensait que ces procès intéressaient aussi la société tout entière, et on voulait que chacun eût la faculté de provoquer la répression de l'acte commis.

Cet usage amena un grave abus. Quelques individus, du nom de *sycophantes*, se donnèrent la spécialité de la délation. Il y avait bien des peines édictées contre eux. Ainsi le plaignant qui n'obtenait pas le cinquième des suffrages exprimés par les juges était frappé d'une amende de 1000 drachmes et perdait le droit d'intenter à l'avenir aucune poursuite de ce genre. Mais cette menace, souvent illusoire, intimidait peu les sycophantes, qui voyaient dans leur industrie un moyen d'attirer sur eux l'attention, de satisfaire leurs rancunes, ou de gagner de l'argent soit par le chantage, soit par le droit qu'ils avaient de revendiquer une partie de l'amende infligée à leur victime.

5. — LES SYCOPHANTES

LE SYCOPHANTE (à Chrémyle et à Carion). — Vous êtes des misérables, je suis sûr que vous avez mon argent.

CHRÉMYLE. — Ah! par Démèter, c'est un sycophage; quelle impudence!

CARION. — Il a la fringale, à coup sûr.

LE SYCOPHANTE. — Tu vas me suivre à l'instant même sur la place publique, où les tortures de la roue t'arracheront l'aveu de tes forfaits.

CARION. — Ah! gare à toi!

L'HOMME DE BIEN. — Par Zeus sauveur! quelle reconnaissance tous les Grecs auront à Phébus, s'il anéantit ces infâmes sycophantes!

LE SYCOPHANTE. — Tu te moques de moi. Ah! ah! je te

dénonce comme complice. Où as-tu pris ce manteau neuf? Hier je t'en ai vu un tout usé.

L'HOMME DE BIEN. — Je ne te crains pas....

LE SYCOPHANTE. — Les insolents! Mais vous ne m'avez pas dit, mes beaux railleurs, ce que vous faites ici; rien de bon, assurément.

CHRÉMYLE. — Non, rien de bon pour toi, sois-en sûr.

LE SYCOPHANTE. — Vous allez dîner à mes dépens, par Zeus!

CHRÉMYLE. — Imposteur, puisses-tu crever, le ventre vide, toi et ton témoin!

LE SYCOPHANTE. — Vous le niez; je gage, misérable, qu'il y a dans cette maison beaucoup de poisson salé et de viandes rôties. Ha! ha! ha! ha! (*Il flaire.*)

CHRÉMYLE. — Sens-tu quelque chose, coquin?

L'HOMME DE BIEN. — Le froid peut-être; son manteau est si usé!

LE SYCOPHANTE. — De tels outrages se peuvent-ils souffrir, ô Zeus? O dieux! qu'il est cruel de me voir traiter ainsi, moi qui suis un si honnête homme, un si bon citoyen!

CHRÉMYLE. — Toi, honnête homme! toi, bon citoyen!

LE SYCOPHANTE. — Plus que personne.

CHRÉMYLE. — Ah! eh bien, réponds à mes questions.

LE SYCOPHANTE. — Sur quoi?

CHRÉMYLE. — Es-tu laboureur?

LE SYCOPHANTE. — Me crois-tu si fou?

CHRÉMYLE. — Marchand?

LE SYCOPHANTE. — J'en prends le titre, à l'occasion.

CHRÉMYLE. — Connais-tu quelque métier?

LE SYCOPHANTE. — Non, certes.

CHRÉMYLE. — Et de quoi vis-tu, si tu ne fais rien?

LE SYCOPHANTE. — Je surveille les affaires publiques et privées.

CHRÉMYLE. — Toi! et à quel titre?

LE SYCOPHANTE. — Parce que cela me plaît.

CHRÉMYLE. — Tu t'introduis comme un voleur là où tu n'as nul droit; chacun te déteste, et tu te prétends honnête homme?

LE SYCOPHANTE. — Comment, imbécile, je n'ai pas le droit de me consacrer tout entier au service de la patrie?

CHRÉMYLE. — Sert-on la patrie par de viles intrigues?

LE SYCOPHANTE. — On la sert en veillant au maintien des lois établies, en ne permettant à personne de les violer.

CHRÉMYLE. — C'est le rôle des tribunaux; ils sont institués pour cela.

LE SYCOPHANTE. — Et qui accuse devant les juges?

CHRÉMYLE. — Celui qui veut.

LE SYCOPHANTE. — Eh bien! c'est moi qui suis l'accusateur; et ainsi toutes les affaires publiques sont de mon domaine.

(Aristophane, *Plutus*, 870 et suiv.; trad. Poyard.)

6. — LA TORTURE

Pour arriver à établir la vérité en justice, les Grecs avaient recours aux mêmes procédés que nous; mais ils se servaient en outre de la torture.

La torture n'était jamais appliquée à une personne libre; elle était réservée aux esclaves. « Les esclaves ne pouvaient pas être appelés comme témoins, surtout contre leurs maîtres; mais on les faisait parler par la torture, qui sans doute n'était pas bien dure, d'autant plus que le maître avait droit à des dommages et intérêts si l'esclave ne lui était pas rendu en bon état. C'était une formalité exigée par la situation même de l'esclave, qui aurait pu craindre le ressentiment de son maître s'il avait parlé autrement que par la force. Les esclaves avaient d'ailleurs beaucoup à dire, car bien des choses se passaient sous leurs yeux, et il eût été difficile de se priver d'un moyen d'information si précieux. On peut s'expliquer ainsi jusqu'à un certain point comment les Athéniens pouvaient attacher tant d'importance à une pratique aussi contraire à la raison. » (Dareste, *Plailloyers civils de Démosthène*, p. xvi-xvii.)

Antiphon dit que l'homme libre témoigne par le serment, et l'esclave par la torture, « qui tire nécessairement de lui la vérité ». (Sur la mort d'un choreute, 25.) Isocrate termine un discours par ces mots adressés aux juges: « Je vous ai toujours vus estimer que rien n'est plus sûr ni plus vrai que la tor-

ture, et penser que si les témoins peuvent arranger une déposition fausse, la torture révèle au grand jour la vérité. » (*Trépitique*, 54.) Isée s'exprime de même : « La torture est le moyen d'investigation le plus exact à vos yeux. Quand des esclaves et des hommes libres ont assisté à un même fait, et qu'il faut éclairer un point obscur, vous ne vous fiez pas au témoignage des hommes libres, mais vous faites mettre les esclaves à la torture; c'est par ce moyen que vous cherchez à connaître la vérité sur l'affaire. Et vous avez raison : vous vous dites que vous avez vu des témoins faire de faux témoignages, tandis que, parmi les esclaves mis à la torture, on n'en a pas encore trouvé à qui la torture n'ait arraché la vérité. » (*Sur l'héritage de Ciron*, 42.)

Dans les *Grenouilles*, Aristophane donne quelques détails sur la torture (614-621) :

« XANTHIAS. — Que je meure, si je t'ai volé la valeur d'une épingle! Prends cet esclave, mets-le à la question, et, si tu acquiers la preuve que je suis coupable, fais-moi périr.

ÉAQUE. — Et quel genre de question?

XANTHIAS. — Tous les genres; tu peux le lier sur le chevalet, le pendre, le déchirer de coups, l'écorcher, lui tordre les membres, lui verser du vinaigre dans le nez, le charger de briques, tout ce que tu voudras. »

Démosthène mentionne encore le supplice de la roue.

7. — LES LOGOGRAPHES

Les Grecs ont toujours été prompts à la dispute, et les procès étaient très fréquents à Athènes. Il n'était personne qui se sentît assuré de ne jamais aller en justice. Comment s'en tirer, si l'on avait en face de soi un adversaire qui savait bien manier la parole?

On ne songea pas à instituer des avocats en titre. C'est tout au plus si l'on permit au plaideur de se faire assister parfois d'un proche parent ou d'un ami intime. L'idée que le citoyen devait par lui-même suffire à toutes les obligations de la vie ci-

vile était au fond de tous les esprits, et on n'aurait guère compris qu'un particulier laissât à un étranger le soin de défendre ses biens ou sa vie devant les tribunaux. Néanmoins on put, quand on se défaït de soi, demander à un orateur en renom, ou, comme on disait, à un *logographe*, qu'il rédigeât le plaidoyer. Le premier qui exerça ce métier fut Antiphon, dans la seconde moitié du v^e siècle. Il eut de nombreux imitateurs, et dès lors il n'est pas un orateur célèbre, sauf peut-être Eschine et Lycurgue, qui n'ait ainsi travaillé pour un client.

Celui-ci voyait par là sa besogne singulièrement facilitée. Pourtant, il était encore tenu de payer de sa personne. Ce discours, que le logographe avait écrit à son intention d'après les pièces du dossier, c'était lui qui devait le débiter devant les juges. Était-il autorisé à en donner lecture, ou bien fallait-il le réciter de mémoire ? On l'ignore. Toujours est-il que le plaideur, au lieu de demeurer, comme chez nous, à l'écart, se présentait seul à la barre, et prenait seul la parole. Le mal n'était pas grand quand il avait affaire à un individu aussi inexpérimenté que lui. Mais sa situation était tout autre lorsqu'il avait pour adversaire un citoyen naturellement éloquent, un homme qui possédait à fond tous les secrets de la rhétorique, d'autant plus que les juges étaient fort sensibles aux attractions de cet art.

(D'après Perrot, *l'Éloquence politique et judiciaire à Athènes*, t. I, pp. 254 et suiv.)

8. — SERMENT DES HÉLIASTES

« Je voterai conformément aux lois et aux décrets du peuple athénien et du Conseil des Cinq-Cents. Quand la loi sera muette, je voterai suivant ma conscience, sans faveur ni haine. Je voterai seulement sur les points qui feront l'objet de la poursuite. J'écouterai le demandeur et le défendeur avec une égale bienveillance.

« Je jure ceci par Zeus, par Apollon, par Démèter. Si je tiens mon serment, qu'il m'arrive beaucoup de biens ! Si je le viole, que je périsse, moi et toute ma race ! »

(Gilbert, *Handbuch der griechischen Staatsalterthümer*, t. I, p. 375.)

9. — LE JURÉ ATHÉNIEN D'APRÈS ARISTOPHANE

Chaque citoyen, pourvu qu'il ait trente ans, peut être juge. Il pourra absoudre l'un et condamner l'autre selon son bon plaisir, se laisser toucher par les prières de celui-ci parce qu'il a une jolie fille dont la vue réjouit le vieux juge, et par les paroles de celui-là parce qu'il l'a fait rire ou lui a récité quelques beaux vers, et par cet autre enfin parce qu'au sortir de l'agora il lui jouera un bel air de flûte. Voilà par quels motifs il se décide. Pour le convaincre, il faut savoir trouver le chemin de son cœur. Aussi les plus hautains se font-ils tout petits devant lui. Au moment d'entrer au tribunal, il voit se diriger vers lui les plus illustres personnages, qui lui tendent une main caressante, cette main qui a volé les deniers publics, et s'inclinent très bas devant lui. Puis, installé sur son siège, il s'y prélasser jusqu'au soir, jouissant des compliments, des supplications et des promesses des prévenus, sûr d'ailleurs ne n'avoir pas perdu sa journée ; l'État y a pourvu en lui donnant les trois oboles. Devant la barre comparaissent les premiers personnages de l'État, dans des affaires capitales, que l'Assemblée et le Sénat lui ont renvoyées. Cléonyme se confond devant lui en plates protestations de dévouement, et Cléon lui chasse les mouches qui l'importunent. « Ah ! s'écrie le juge Philocléon, n'ai-je pas un grand pouvoir, aussi grand que celui de Zeus, moi qui entendis parler de moi comme on parle de Zeus ? » Quand les juges font du bruit, tous les passants disent : « Grands dieux ! comme le tribunal fait retentir son tonnerre ! »

Philocléon, le type du juge athénien d'après Aristophane, n'est ni bon ni méchant, mais sot, maniaque, égoïste, étranger à l'idée du bien et du mal, ne voyant dans l'exercice de ses fonctions qu'un moyen de satisfaire ses passions et ses préjugés. Confiez donc à des tribunaux de cinq à six cents juges pareils la considération et la personne des particuliers ; donnez-leur à décider des questions embrouillées où la connaissance du droit est nécessaire, ou des affaires dans lesquelles la destinée de l'État est

engagée; faites plus encore, amenez devant leur tribunal, à eux citoyens d'Athènes, des sujets et des alliés qu'ils se sentent disposés à traiter en inférieurs et en ennemis, et qui se plaignent des exactions commises à leur préjudice par quelque fonctionnaire athénien : quelle justice pourrez-vous en attendre? Sont-ils consciencieux et désireux de bien juger; leur ignorance et leurs préventions leur feront rendre des arrêts arbitraires. Sont-ils sans scrupule; on ne peut prévoir jusqu'où ira leur sottise aidée par leur cupidité. Philocléon juge à tort et à travers, violent le sceau d'un testament, mettant d'avance son suffrage dans l'urne des condamnations, sans avoir entendu la cause, n'ayant d'autre règle que son caprice et son intérêt.

(Couat, *Aristophane*, p. 75.)

10. — LE JURÉ ATHÉNIEN D'APRÈS LES ORATEURS

Le langage des orateurs permet de deviner que le juré athénien était un individu d'honnêteté moyenne, d'esprit étroit, peu versé dans la connaissance des lois, très sensible à l'éloquence, désireux de bien juger, mais passionné, fort préoccupé de ses intérêts personnels, très porté à se laisser guider par des considérations étrangères à la cause et à favoriser ceux qui flattaient ses préjugés ou qui partageaient ses opinions.

Le meilleur moyen de gagner son procès, c'était moins encore d'établir son bon droit, que de prouver qu'on était un excellent citoyen, qu'on montrait beaucoup d'empressement à payer ses contributions, à faire son service militaire, à s'imposer de lourds sacrifices pour la république. Tout plaidoyer se divise généralement en deux parties: dans la première, on discute l'affaire; dans la seconde, on vante ses mérites civiques, et on rabaisse ceux de l'adversaire, trop heureux quand on peut avec vraisemblance lui imputer des tendances aristocratiques et se donner soi-même pour un démocrate avéré.

Un individu de Mytilène comparaît devant le jury athénien sous l'inculpation d'un meurtre. L'accusateur avait eu soin d'alléguer que son père avait pris part à la révolte de Mytilène contre

Athènes, et l'accusé se croit obligé de répondre sur ce point. « Avant cette révolte, mon père manifesta par des actes toute sa bienveillance envers vous. Quand la cité tout entière eut résolu, bien à tort, de vous abandonner, il fut obligé de tremper dans la faute commune. Quoiqu'il fût toujours dans les mêmes dispositions à votre égard, il ne lui était plus possible de vous les témoigner; il ne pouvait quitter sa patrie, où le retenaient ses enfants et ses biens; et d'autre part il ne pouvait lutter seul contre la défection générale. Quand vous eûtes puni les meneurs et autorisé les autres à demeurer dans le pays, mon père, que vous n'aviez pas eu à châtier, se conduisit dès lors d'une façon irréprochable; il remplit tous ses devoirs, et s'acquitta de toutes les charges que Mytilène ou Athènes lui imposèrent. » (Antiphon, *Sur le meurtre d'Hérode*, 76-77.)

Dans un procès relatif à une affaire de succession, Isée dit ceci : « Il convient d'examiner ce que sont les deux parties. Thrasippe, père d'Hagnon et d'Hagnothéos, est fort zélé à payer l'impôt et à supporter les liturgies; ses fils ne sont jamais sortis de l'Attique que pour aller à la guerre; loin d'être inutiles à l'État, ils servent à l'armée, ils paient l'impôt, ils font tout ce qu'on leur ordonne, et, comme chacun sait, ils sont des citoyens modèles. Ils sont donc plus fondés que Chariadès à revendiquer les biens de Nicostrate. Chariadès, en effet, lorsqu'il demeurait ici, fut jeté en prison pour vol; il en sortit par la faute de certains magistrats que vous condamnâtes ensuite à mort; compromis plus tard dans une autre affaire, il partit pour l'étranger; il y a séjourné seize ans, et n'est rentré qu'après la mort de Nicostrate. Il n'a fait aucune campagne pour vous; il n'a payé aucun impôt, et n'a rempli aucune liturgie. Et c'est lui qui voudrait s'emparer des biens d'autrui! » (Isée, *Sur l'héritage de Nicostrate*, 27-29.)

11. — UNE AUDIENCE DES HÉLIASTES

Supposons qu'il s'agisse de juger le procès que Démosthène intenta à son tuteur Aphobos.

Les héliastes sont entrés dans le tribunal et ont pris place sur des bancs de bois. A la porte, chacun d'eux a reçu un ticket en plomb, qu'il ira échanger en sortant contre trois oboles (0 fr. 48) ; c'est là son indemnité de présence. Le président est l'archonte éponyme ; il est assis sur un siège élevé, il a auprès de lui son greffier. Sur une table en marbre se trouvent l'urne (*καδισκος*) où seront déposés les suffrages, et le *hérisson* (*ἐγγύος*), espèce de vase qui contient tout le dossier de l'affaire sous scellés. L'audience est publique, et une clôture de bois sépare les juges de l'assistance.

Après une courte prière, le greffier appelle les deux parties, Démosthène, le demandeur, et Aphobos, le défendeur ; elles répondent à l'appel de leur nom. Il lit alors le texte de la plainte, qui est ainsi conçue : « Démosthène, fils de Démosthène, du dème de Péanie, contre Aphobos, fils de N., du dème de N. Tutelle. Estimation : dix talents. » Puis les débats sont ouverts. Démosthène monte le premier sur l'estrade (*βῆμα*) pour prononcer son discours. Il a le débit pénible et la voix peu nette ; néanmoins on l'écoute avec intérêt, d'abord parce qu'il expose avec beaucoup de précision, et aussi parce qu'on admire le courage qu'il a eu de s'attaquer, lui si jeune encore, à un puissant adversaire. A plusieurs reprises, le jury et le public l'applaudissent. De temps en temps, il s'interrompt pour inviter le greffier à lire, soit un texte de loi, soit une pièce du dossier, soit un témoignage recueilli dans l'instruction ; tous ces documents sont tirés du *hérisson* à mesure qu'on a besoin de les invoquer. Pendant ce discours, la clepsydre, ou horloge à eau, ne cesse de fonctionner, excepté quand le greffier a la parole. Démosthène termine son plaidoyer au moment où s'écoulent les dernières gouttes d'eau.

Aussitôt les héliastes se lèvent et échangent entre eux leurs impressions. Chacun communique à son voisin son opinion, et la grande majorité se prononce hautement pour Démosthène. Mais voici qu'Aphobos apparaît sur l'estrade. L'archonte réclame le silence ; il a de la peine à l'obtenir, tant ces jurés sont portés au bavardage !

Aphobos a appris par cœur un excellent discours qu'a rédigé

pour lui un logographe en vogue : il le récite avec autant d'habileté que d'assurance. Ses nombreux amis, répandus dans le public, lui sont une véritable claqué qui le soutient de ses cris. Enfin il ne se contente pas de lire les dépositions des témoins à décharge ; pour produire plus d'effet, il les fait monter à ses côtés et les interroge. Mais tout cela ne sert de rien, et les héliastes lui montrent par leurs murmures, par leurs interpellations, par leurs signes d'impatience, que ses arguments les touchent peu ; quelques-uns même demandent qu'on lui retire la parole. Il la garde pourtant jusqu'au bout ; il voudrait même la garder davantage ; mais, quand la clepsydre est épuisée, l'archonte l'arrête net. Il y a ensuite des répliques ; après quoi, le président prononce la clôture des débats.

Au milieu du bruit des conversations, les jurés se dirigent vers l'estrade. Chacun va déposer dans l'urne un caillou blanc, s'il donne gain de cause à Démosthène, ou un caillou noir, s'il lui donne tort. Quand tout le monde a voté, on renverse l'urne sur la table de marbre, le président compte les voix et proclame le résultat, favorable à Démosthène. Il s'agit maintenant de savoir quelle somme Aphobos devra restituer. Démosthène a réclamé dans sa plainte dix talents : Aphobos a offert beaucoup moins, peut-être un talent. On procède à un second scrutin, toujours par cailloux blancs ou noirs, suivant qu'on accepte le chiffre du demandeur ou celui du défendeur, et le dépouillement du vote constate qu'Aphobos est condamné à payer dix talents. Ce jugement est sans appel. Mais le difficile désormais pour Démosthène sera de se faire délivrer cette somme. L'autorité publique ne lui viendra pas en aide ; il n'aura à compter que sur lui-même, et sa seule ressource peut-être sera de pratiquer personnellement une saisie sur les biens d'Aphobos.

12. — UNE SAISIE

Un Athénien a été condamné par le tribunal à payer une certaine somme à Théophème. Celui-ci va pratiquer une saisie chez son débiteur.

« Théophème part, et saisit mes moutons au pâturage, cinquante bêtes à poil fin avec leur berger et tout ce qui dépend de la bergerie. Il saisit ensuite un esclave domestique portant une aiguière d'airain d'un grand prix qui m'avait été prêtée par son propriétaire. Ce gage ne leur parut pas encore suffisant. Ils se rendirent à ma terre : je fais valoir à côté de l'hippodrome, et j'habite là depuis mon enfance. Ils coururent d'abord s'emparer des esclaves, mais ceux-ci leur échappèrent et s'ensuivirent de différents côtés. Ils se dirigèrent alors vers la maison, et jetèrent bas la porte qui conduit au jardin. C'étaient Évergos, ici présent, frère de Théophème, et son beau-frère Mnésibule, qui n'avaient aucun jugement contre moi, ni aucun droit de toucher à rien qui fut en ma propriété. Ils pénétrèrent jusqu'au lieu où étaient ma femme et mes enfants, et emportèrent tout ce qui me restait de meubles dans ma maison. Ils comptaient bien saisir davantage, et faire main basse sur tout l'ameublement de ma maison, qui était autrefois beaucoup plus considérable ; mais, à la suite des liturgies, des contributions, des dépenses faites par empressement à vous servir, une partie de ces objets a été mise en gage, et une autre a été vendue. Tout ce qui restait encore a été emporté par eux. Ce n'est pas tout. Ma femme prenait son repas avec mes enfants dans ma cour, et avec elle ma vieille nourrice, bonne et fidèle créature, affranchie par mon père. Depuis son affranchissement, elle avait eu un mari avec lequel elle vivait. Devenue veuve, avancée en âge et n'ayant personne pour la nourrir, elle était revenue chez moi. Je ne pouvais vraiment pas laisser dans le besoin celle qui avait été ma nourrice, ni oublier celle qui avait soigné mon enfance. A ce moment d'ailleurs, j'allais prendre la mer comme triéarque. J'avais ainsi une personne sûre à laisser dans la maison auprès de ma femme, qui ne demandait pas mieux. Elles étaient donc là, prenant leur repas dans la cour, lorsque tout à coup ces hommes s'élançent, s'emparent d'elles, saisissent les meubles. Les autres servantes, qui étaient à l'étage supérieur où elles habitent, entendant le bruit, ferment l'appartement. Évergos et Mnésibule n'y pénétrèrent pas, mais ils emportèrent les meubles qui garnissaient le reste de la maison. Ma femme leur faisait défense de toucher à ces meubles,

disant qu'ils étaient à elle, et faisaient partie de sa dot, sur estimation.... Elle leur dit encore que l'argent destiné à les payer était déposé à la banque.... Ils ne s'arrêtèrent pas. Loin de là. Ma nourrice avait pris la petite coupe qui était à côté d'elle et dont elle se servait pour boire. Voyant ces hommes dans la maison, elle mit cette coupe sous son vêtement pour qu'ils ne pussent la saisir. Théophème et son frère Évergos l'aperçurent, lui arrachèrent la coupe et la maltraitèrent à ce point qu'elle eut le bras et les poignets tout en sang. Ils lui tordaient les mains et la traînaient par terre pour lui enlever la coupe. Elle a porté au cou des traces de strangulation, et des contusions sur la poitrine. Ils ont poussé la méchanceté au point de serrer la gorge à cette vieille femme et de la frapper sans merci jusqu'à ce qu'ils lui eussent arraché la coupe. Les serviteurs des voisins entendaient les cris et voyaient ma maison au pillage. Les uns montèrent sur les toits pour appeler les passants au secours, d'autres allèrent sur le chemin qui est de l'autre côté, et, voyant passer Hagnophile, l'engagèrent à entrer. Hagnophile s'approcha sur l'invitation du domestique d'Anthémion, qui est mon voisin. Il n'entra pas dans la maison, ne se croyant pas autorisé à le faire en l'absence du maître, mais il se mit sur le terrain d'Anthémion, et de là il vit enlever mes meubles, et aperçut Évergos et Théophème sortant de ma maison. Ils ne se bornèrent pas à enlever mes meubles ; ils emmenèrent mon fils, le prenant pour un esclave, jusqu'à ce qu'un de mes voisins, Hermogène, les ayant rencontrés, leur dit que c'était mon fils. »

(Démosthène, *Discours contre Évergos et Mnésibule*, 52-61 ; trad. Dareste.)

13. — LA PUNITION DU MEURTRE

Le meurtre était envisagé par les Athéniens sous trois aspects différents. D'abord il portait atteinte aux intérêts de la famille du défunt, et c'est pour cela que la poursuite incombait aux parents de la victime. En second lieu, il nuisait à la société tout entière, en la privant d'un de ses membres. Enfin, il était une

offense directe à la divinité; les dieux, en créant un individu, lui assignaient d'avance une certaine durée: c'était donc aller contre leur volonté, que d'abréger sa vie.

Cette considération imprima un caractère tout particulier au jugement de ces sortes de crimes. Le meurtre commis avec prémeditation était puni par l'Aréopage. Ce tribunal était le plus auguste d'Athènes; son origine se perdait dans la nuit des temps, et on croyait qu'il avait été institué par Athéna elle-même. Il se composait des anciens archontes, non pas de tous, mais de ceux qui avaient toujours eu une vie irréprochable. Il siégeait sur la *colline maudite*, sur la colline vouée aux dieux infernaux (*ἀραιος πάγος*), et il était placé sous la protection spéciale des Érinnyes, des divinités qui veillent à la bonne harmonie du monde physique et du monde moral. La procédure n'était pas la même devant l'Aréopage que devant le jury; il était interdit de faire appel à la pitié des juges, de chercher à les égarer par son éloquence; les orateurs devaient se borner à une exposition claire et sommaire des faits.

Les autres cas de meurtre (sans prémeditation, légitime défense), étaient jugés par un tribunal très ancien, quis'appelait le tribunal des *Éphètes*, et où siégeaient cinquante et un jurés, choisis, dit la loi, « d'une façon aristocratique ». La procédure était celle de l'Aréopage. Vers le milieu du IV^e siècle, les causes furent transférées aux *héliastes*; l'Aréopage resta seul en possession de son antique juridiction.

14. — LES PEINES

1^o *Peine de mort.* — Le plus souvent, on avait recours au poison (la ciguë). On lapidait aussi, mais très rarement, les condamnés politiques. Le gibet, la corde, la bastonnade, étaient réservés aux malfaiteurs de bas étage, tels que les esclaves, les bandits, et les voleurs de profession.

2^o *Bannissement.* — Il était perpétuel, et entraînait la confiscation. Si le banni ne partait pas, ou s'il rentrait dans le pays, il était mis à mort.

3^e *Atimie*. — Elle était générale ou partielle. Dans le premier cas, elle privait le citoyen de tous ses droits civils et politiques, même de ses biens; dans le second, elle ne lui enlevait que tel ou tel de ses droits.

4^e *Emprisonnement*. — La détention n'était guère usitée que pour empêcher un accusé de fuir avant le jugement, ou pour obliger un débiteur en prison à payer. On condamnait aussi à la peine de la prison, mais moins fréquemment que chez nous.

5^e *Vente comme esclave*. — L'étranger qui épousait frauduleusement une Athénienne, le métèque qui se faisait passer pour citoyen, l'affranchi qui avait des torts graves envers son patron, pouvaient être vendus comme esclaves. On pouvait vendre également le citoyen qui, racheté de captivité, refusait de rembourser sa rançon à son libérateur.

6^e *Confiscation*. — C'était une des peines dont on abusait le plus. Les biens confisqués étant dévolus à l'État, il y avait là une source abondante de revenus pour le Trésor.

7^e *Amende*. — Elle atteignait parfois un chiffre très élevé, quand la loi laissait aux juges le soin d'en fixer le taux. Si, après un certain délai, on ne la payait pas, elle était doublée; de plus on était inscrit parmi les débiteurs de l'État, et à ce titre, frappé d'atimie, incarcéré même jusqu'à ce qu'on se fût libéré.

(D'après Thonissen, *le Droit pénal de la République athénienne*, liv. II, ch. 1.)

15. — LA MORT PAR LA CIGUË

L'exécuteur apporta la ciguë toute broyée dans une coupe. Quand Socrate le vit : « Bien, mon ami, lui dit-il; que faut-il faire? Car tu dois être au courant. — Rien autre chose que de te promener, quand tu auras bu, jusqu'à ce que tu sentes de la lourdeur dans les jambes; alors tu te coucheras, et le poison agira de lui-même. » Il tendit la coupe à Socrate, qui l'avalà tout entière avec un calme et une douceur inaltérables....

Socrate se mit ensuite à marcher; mais bientôt il dit que ses jambes commençaient à s'alourdir; il se coucha sur le dos, comme on le lui avait recommandé. L'exécuteur, au bout d'un moment, toucha ses pieds et ses jambes; puis, lui ayant fortement serré le pied, il lui demanda s'il l'avait senti; Socrate répondit: « Non. » Il lui serra le bas des jambes, et remontant peu à peu il nous montra qu'il se refroidissait et devenait roide. Il le toucha encore une fois, et nous dit que lorsque le froid aurait gagné le cœur, il mourrait. Déjà le froid atteignait le bas-ventre, quand Socrate, rejetant le manteau dont il s'était couvert, prononça ces mots qui furent les derniers: « Criton, nous devons un coq à Asclépios; n'oubliez pas de le lui offrir. — Ce sera fait, répliqua Criton; mais vois si tu n'as rien de plus à me dire. » Il ne répondit pas à cette question; un instant après, il fit un mouvement, et l'exécuteur le découvrit. Son regard était fixe; Criton, l'ayant remarqué, lui ferma la bouche et les yeux.

(Platon, *Phédon*, 66.)

16. — LES PROCÈS POLITIQUES

Quiconque, à Athènes, avait une parcelle quelconque d'autorité politique était responsable de ses actes, et on pouvait lui en demander compte devant les tribunaux. Ce principe n'était pas seulement vrai des fonctionnaires qui avaient eu à manier les deniers de l'État, des stratèges qui avaient eu à conduire quelque expédition au dehors, ou des archontes préposés à l'administration de la justice. La même règle s'appliquait aux simples particuliers qui faisaient une motion au peuple ou au Sénat. Toute proposition de loi devait être présentée par un individu, qui en était considéré comme le seul auteur, même après qu'elle avait été approuvée par le conseil des Cinq-Cents et adoptée par le peuple. Si l'on s'apercevait après coup que la loi était entachée d'un vice de forme ou contraire à l'intérêt public, chacun était libre d'intenter un procès à l'orateur qui l'avait soutenue. En cas de condamnation, la loi était annulée, et l'orateur payait une amende, parfois énorme. C'est là ce qu'on appelait la γραφή.

παρανόμων, ou action d'illégalité. Elle donna lieu à une multitude de procès politiques, qui transportaient devant les héliastes les luttes et les passions de l'Assemblée. On connaît un personnage, Aristophon d'Azénia, qui subit soixante-quinze accusations de ce genre, et qui d'ailleurs fut toujours acquitté.

17. — LE PROCÈS DE LA COURONNE

Après la bataille de Chéronée (août 338), Athènes avait pris à la hâte quelques mesures de défense que la paix rendit inutiles. Il y eut pourtant une de ces mesures que le rétablissement de la paix ne fit pas abandonner : c'était la réparation des murs d'Athènes et du Pirée. La résolution fut adoptée en mai 337, sur la proposition de Démosthène, et, dès le mois de juin, une commission de dix citoyens fut nommée, suivant l'usage, pour la direction administrative des travaux. Démosthène en faisait partie ; à ce titre, il fut chargé d'une section formant le dixième du travail à exécuter. Le trésor public avait mis une somme de 10 talents à sa disposition ; il y joignit de ses deniers 100 mines.

En 336, tout étant terminé, un membre du conseil, Ctésiphon, ami de Démosthène, présenta un décret portant qu'une couronne d'or lui serait décernée, au théâtre, lors de la célébration des Dionysies. C'était la récompense ordinaire des services rendus. Mais, dans les circonstances où l'on se trouvait, ce décret impliquait l'approbation de toute la politique de Démosthène, hostile à la Macédoine. Aussi, quand le décret, après avoir passé au conseil des Cinq-Cents, arriva devant l'Assemblée du peuple, Eschine soutint que la proposition était illégale en la forme et au fond, et intenta la *γραφὴ παρανόμων*.

Ceci avait lieu en 336, quelques jours avant la mort de Philippe. L'affaire resta en suspens pendant six années, et ne fut plaidée qu'en 330. Pourquoi ce retard ? Apparemment personne n'était pressé, ni les parties ni les juges. Les Macédoniens étaient tout-puissants, et la parole n'était pas libre. L'occasion parut plus favorable lorsque Alexandre se fut enfoncé dans la haute Asie. Le procès fut alors introduit devant le jury.

Eschine parla le premier, comme accusateur, et prononça le discours que nous avons encore. Après lui, Ctésiphon se défendit en peu de mots, et Démosthène prit ensuite la parole comme ami de l'inculpé. En réalité, c'était pour lui-même et pour toute sa politique qu'il plaiddait. Ctésiphon fut acquitté à une grande majorité. Eschine n'obtint pas le cinquième des voix, et encourut l'amende de 1000 drachmes. C'était une bien faible somme. Il aurait pu facilement la payer; mais après un pareil échec, son rôle d'orateur était fini. Il se condamna à un exil volontaire, et se rendit à Éphèse, puis à Rhodes, et enfin à Samos, où il mourut.

(Dareste, *Plaidoyers politiques de Démosthène*, II, pp. 200-202.)

CHAPITRE XI

LES IMPOTS

SOMMAIRE. — 1. Le système des impôts en Grèce. — 2. L'impôt sur le capital. — 3. Impôts indirects à Athènes. — 4. Recettes diverses. — 5. Exemption d'impôt à Cyzique. — 6. Souscription nationale. — 7. Emprunts d'États. — 8. Expédients financiers. — 9. Les liturgies. — 10. La chorégie. — 11. Libéralités des citoyens envers l'État.

1. — LE SYSTÈME DES IMPÔTS EN GRÈCE

Le système des impôts n'était pas conçu en Grèce comme chez nous.

A l'origine, il semble bien que la principale ressource des États fût la dîme, c'est-à-dire une taxe égale au dixième des récoltes de chaque individu. C'était là un impôt sur le revenu, mais supporté seulement par les propriétaires du sol, et on conçoit qu'il en fût ainsi à une époque où la richesse venait presque tout entière de la terre.

Cet impôt cessa d'être perçu à Athènes vers l'année 500 av. J.-C. Comme le commerce commençait déjà à se développer, on le remplaça par des droits de douane, par des taxes sur les ventes, sans compter les redevances assez élevées que l'on retirait des mines d'argent du Laurion. De plus, un autre usage s'introduisit. L'État prit l'habitude de rejeter sur les riches certaines dépenses qui lui incombait. Fallait-il, par exemple,

armer un navire, ou célébrer une fête, c'était un citoyen qui en faisait les frais ; c'est là ce qu'on appelait les *liturgies*.

Pendant la guerre du Péloponnèse, tout cela fut insuffisant. Alors on songea de nouveau à taxer directement les propriétaires ; mais on ne se contenta pas de frapper les possesseurs du sol ; on atteignit aussi le capital sous toutes ses formes, et cet impôt fut désigné sous le nom d'*eisphora*. Toutefois il n'eut pas un caractère permanent ; ce fut essentiellement un impôt de guerre, et il n'y a point d'exemple qu'il ait été levé en temps de paix.

Tels sont les changements que subit le système fiscal des Athéniens et de la plupart des États grecs. Entre eux, on ne remarque à cet égard que des différences de détail.

2. — L'IMPÔT SUR LE CAPITAL

Pour déterminer le capital de chacun, on s'en rapportait aux déclarations individuelles. Celles-ci, naturellement, n'étaient pas toujours véridiques. Beaucoup de citoyens dissimulaient une partie de leur fortune, et la chose était facile, sinon pour les biens fonciers, dont la valeur était connue, du moins pour les biens mobiliers. Toutefois si l'on réfléchit à la puissance énorme qu'avait l'État dans l'antiquité, et au dévouement extraordinaire des citoyens pour l'intérêt public, on se convaincra que les fraudes étaient peut-être moindres qu'elles ne le seraient chez nous. L'amour de la patrie, la vanité, le désir de renchérir sur les générosités d'autrui, le goût de la popularité, tout se réunissait pour persuader à un Athénien qu'il devait se soumettre bravement à toutes les exigences de l'État, et même lui fournir plus qu'il ne demandait. On était moralement tenu de dépasser ici la mesure de ses obligations, et l'on savait presque mauvais gré à ceux qui faisaient simplement le nécessaire.

L'impôt sur le capital n'était pas proportionnel, mais progressif ; ce qui veut dire que la proportion entre l'impôt et le capital du contribuable variait suivant les classes. Voici comment on s'y prenait.

Les citoyens de la première classe (*pentacosiomédimnes*)

étaient ceux qui possédaient au minimum un capital de 6000 drachmes ou 1 talent. Pour eux, on taxait la totalité du capital.

Ceux de la seconde classe (*chevaliers*) avaient un capital de 3600 à 6000 dr., et on n'en taxait que les 5/6.

Ceux de la troisième (*zeugites*) avaient un capital de 1800 à 3600 dr., et on n'en taxait que les 5/9.

Enfin ceux de la quatrième (*thètes*) jouissaient d'une immunité absolue.

En 378 av. J.-C. on adopta un autre système. Les citoyens furent toujours groupés en catégories, mais le mode de classement changea. En tête se trouvèrent *les plus riches*, dont le chiffre de fortune nous échappe. Au-dessous venaient ceux dont l'avoir égalait au moins 3 talents (17 682 fr.). Il y avait enfin la grande masse des Athéniens, d'où se détachaient peut-être, pour former un dernier groupe, les pauvres qui n'avaient pas 2000 drachmes (1960 fr.).

L'impôt resta progressif, et nous savons que dans la première classe on taxait le cinquième du capital brut. Mais nous ignorons si la proportion était la même pour les classes suivantes. En tout cas, il est fort probable que, si on avait moins de 2000 dr., on ne payait rien.

L'eisphora était directement perçue par l'État. Après 378, les plus riches furent obligés d'en faire l'avance au Trésor, sauf à recouvrer ensuite les sommes dues par les autres contribuables. La cité trouvait là le double avantage d'encaisser immédiatement le produit intégral de l'impôt, et d'éviter les frais et les ennuis de la perception.

(D'après P. Guiraud, *Revue des Deux Mondes*, n° du 15 octobre 1888.)

3. — IMPÔTS INDIRECTS A ATHÈNES

1^o *Droit de douane*. — Il était perçu sur toutes les marchandises qui entraient en Attique ou qui en sortaient. On l'appelait le *cinquantième*, parce que le taux était de 2 pour 100.

2^o *Droit de port.* — Böckh conjecture qu'il était égal au centième de la cargaison du navire.

3^o *Droit sur les ventes.* — Il fut habituellement de 1 pour 100; mais cette règle n'était pas absolue. Une inscription du v^e siècle nous fait voir que, dans un cas déterminé, il fut perçu 1 obole pour des objets valant de 1 à 4 drachmes (c'est-à-dire entre le 6^e et le 24^e), 3 oboles de 5 à 50 drachmes (entre le 6^e et le 100^e), et 1 drachme de 50 à 100 drachmes.

4^o *Octroi.* — Il était désigné par le mot *διαπύλιον*, parce qu'il était prélevé sur les objets qui traversaient les portes de la ville.

5^o *Droits de place.* — Ils étaient payés par les marchands qui s'installaient sur l'agora, et déterminés d'après la quantité et la nature des objets mis en vente.

La perception de ces diverses taxes était affermée par l'État à des particuliers, qui parfois se formaient en société.

Il est inutile de mentionner deux autres taxes (le 20^e et le 10^e), qui furent créées par les Athéniens d'une façon tout à fait accidentelle pendant la guerre du Péloponnèse.

(D'après Gilbert, *Handbuch der griechischen Staatsalterthümer*, t. I, pp. 551-554.)

4. — RECETTES DIVERSES

1^o *Capitation.* — Les métèques payaient à Athènes 12 drachmes par an pour les hommes, et 6 drachmes pour les femmes. Les affranchis étaient assujettis à la même taxe.

2^o *Domaine.* — Les mines faisaient partie du domaine public. Pour les exploiter, on versait au Trésor une somme fixe, plus une redevance annuelle égale au 24^e du rendement. L'État avait aussi des maisons et des terres qu'il mettait en location. Il possédait surtout de vastes pâturages, du moins dans certaines contrées de la Grèce; chacun était libre d'y envoyer ses troupeaux, mais à condition d'acquitter une taxe de tant par tête de bétail.

3^o *Recettes judiciaires.* — Les plaideurs étaient obligés dans

tout procès de consigner une certaine somme d'argent qui, de toute façon, était acquise à l'État. Il y avait, en outre, les amendes qui atteignaient parfois un chiffre élevé. Il faut y rattacher la confiscation, dont les tribunaux abusaient à Athènes et partout, et qui formaient un article important du budget des recettes. « Quand le Sénat a des fonds suffisants pour les dépenses publiques, dit Lysias, il ne fait de tort à personne; mais, si le Trésor est à sec, il est bien forcé d'accueillir les dénonciations et de confisquer quelques fortunes privées. » (*Contre Nicomaque*, 12.)

5. — EXEMPTION D'IMPÔTS A CYZIQUE¹

La plus enviée des récompenses nationales était l'exemption de tel ou tel impôt, mais on ne la prodiguait pas. En voici un exemple :

« La cité donne à Médicès et aux enfants d'Aesépos, et à leurs descendants l'exemption des impôts et le droit de manger au prytanée. Exception est faite des droits à payer pour l'usage du chantier public des constructions navales et du poids public, des droits pour la vente des chevaux et des esclaves, et du droit du quart². Pour tout le reste, ils jouiront d'une immunité absolue. Le peuple s'est engagé par serment à respecter cette faveur. »

(Röhl, *Inscriptiones Græcæ antiquissimæ*, 491.)

6. — SOUSCRIPTION NATIONALE

Les dons volontaires des citoyens étaient assez fréquents. Parfois même l'État ouvrait une souscription nationale, comme l'atteste l'inscription suivante, qui date du III^e siècle :

« Le peuple a décidé :

« Afin que des fonds soient réunis et que le trésorier militaire ait de quoi distribuer l'argent nécessaire pour que pendant

1. Décret du VI^e siècle av. J.-C.

2. On ignore ce qu'est ce droit.

le reste de l'année les récoltes soient cueillies avec sécurité..., ceux des citoyens et des autres habitants qui voudront donner de l'argent pour la sûreté de la ville et la garde du territoire, le déclareront au Conseil ou se feront inscrire chez les stratèges d'ici au mois de Munychion. Personne ne pourra donner plus de 200 drachmes, ni moins de 50. Ceux qui auront donné seront couronnés, loués et honorés par le peuple, chacun suivant son mérite. Le secrétaire du peuple inscrira ce décret et les noms des souscripteurs sur une stèle de pierre, qu'il placera sur l'agora, pour bien montrer à tous le zèle des bienfaiteurs du peuple....

« Liste de ceux qui ont donné pour la sûreté de la ville et la garde du territoire, conformément au décret du peuple. »

Suit une longue série de noms, presque tous avec une souscription de 200 drachmes.

(*Corpus inscript. Atticar.*, t. II, 334.)

7. — EMPRUNTS D'ÉTATS

Quand un État avait besoin de contracter un emprunt, il s'adressait à un temple, ou, plus rarement, à un particulier.

1^o Fonds prêtés par Athéna au peuple athénien.

« Les trésoriers Androclès et ses collègues ont remis aux hellénotames N. et ses collègues, aux stratèges Hippocratès et ses collègues, à telle date, 20 talents. L'intérêt de cette somme a été : 5656 drachmes.

« Second versement, à telle date : 50 talents. Intérêt de cette somme : 2 tal., 1970 dr.

« Troisième versement, à telle date : 28 tal., 5078 dr. Intérêt : 1 tal., 1719 dr., 2 oboles.

« Quatrième versement, à telle date : 44 tal., 1/2. Intérêt : 1 tal., 4662 dr., 1 ob.

« Cinquième versement, à telle date : 100 tal. Intérêt : 5 tal. 5940 dr.

« Sixième versement, à telle date : 18 tal., 5562 dr. Intérêt : 4172 dr., 2 ob. 1/2.

« Total des fonds prêtés pendant la magistrature d'Androclès : 261 talents, 5640 dr. (1 546 000 fr.).

« Total des intérêts produits par les fonds prêtés pendant la magistrature d'Androclès : 11 tal., 99 dr., 1 obole (65 000 fr. environ). »

(*Corpus inscript. Atticar.*, t. I, 273.)

2^e Fonds prêtés par une femme à la ville d'Orchomène.

« Nicaréta, de Thespies, assistée de Dexippos, son mari, a prêté à Caphisodoros, Philomélos, Athanadoros, Polycritos (représentants d'Orchomène) et à leurs cautions (suivent 10 noms), 18 853 drachmes d'argent, sans intérêt, somme versée à Thespies. Le terme du prêt est la fête des Pamboiotia, en telle année.

« Que les emprunteurs ou les cautions rendent à Nicaréta l'argent prêté, à la fête des Pamboiotia, dans les trois jours ayant le sacrifice ; sinon, ils seront poursuivis conformément à la loi. Nicaréta aura le droit d'exercer les poursuites tant contre les emprunteurs que contre leurs cautions, contre un seul isolément, ou contre plusieurs, ou contre tous à la fois, et aussi sur leurs biens, et elle usera de ce droit à sa guise. Le contrat aura son effet, même s'il est présenté par un autre, au nom de Nicaréta.

« Témoins : Sept Thespions.

« Le contrat est déposé chez Fiphiadas. »

(*Inscriptions juridiques grecques*, I, p. 283.)

8. — EXPÉDIENTS FINANCIERS

Voici ce que firent les gens de Lampsaque. Comme la farine valait quatre drachmes le médimne, ils ordonnèrent aux marchands de la vendre six drachmes. Ils portèrent le prix de l'huile de trois drachmes le *chous* à quatre drachmes et demie; de même pour le vin et les autres denrées. L'excédent sur le prix ordinaire dut être abandonné à l'État.

Les Lacédémoniens, ayant besoin de fournir des subsides aux Samiens, décidèrent qu'eux-mêmes, leurs esclaves et leurs bestiaux jeûneraient pendant une journée entière; la somme qu'on économisa ainsi fut remise aux Samiens.

Les Chiotes avaient une loi qui prescrivait que les contrats de prêt fussent enregistrés par un magistrat public. Dans un moment de détresse, ils décrétèrent que les dettes des particuliers seraient remboursées non aux créanciers, mais à l'État, et que l'État se chargeait d'en payer à ceux-ci les intérêts sur les revenus qu'il en retirait lui-même.

Les Clazoméniens manquaient de blé et n'avaient pas d'argent. Ils décidèrent que ceux qui avaient de l'huile la prêteraient à l'État avec intérêt. C'est là un des principaux produits du pays. Puis ils louèrent les barques de leurs débiteurs, pour les envoyer dans les contrées d'où ils tiraient le blé, et ils leur donnèrent en gage la valeur de l'huile.

Les Éphésiens défendirent un jour aux femmes de porter de l'or, et leur ordonnèrent de prêter à l'État celui qu'elles possédaient.

(Pseudo-Aristote, *Économiques*, II, 7, 9, 12, 16, 19.)

9. — LES LITURGIES

Ce n'est pas seulement par des contributions pécuniaires que l'État pourvoyait à ses besoins, c'est aussi à l'aide de diverses prestations appelées *liturgies*, qui, sans enrichir le Trésor, lui épargnaient au moins des dépenses.

Parmi les liturgies ordinaires, qui revenaient chaque année, la plus importante était la *Chorégie*, c'est-à-dire la formation d'un chœur destiné à figurer dans les représentations dramatiques. Il y avait encore la *Gymnasiarchie*. Celui qui en était chargé faisait exercer des lutteurs dans les gymnases en vue de certaines fêtes, les entretenait pendant tout le temps que durait cette préparation, disposait enfin d'une façon convenable l'emplacement du combat. A la *Lampadarchie* incombait l'organisation des concours où l'on courait à pied ou à cheval avec des torches allumées; Lysias cite un individu qui dépensa de ce chef 1200 drachmes (1176 fr.). L'*Archithéorie* consistait à aller représenter l'État dans quelque solennité étrangère; les frais étaient supportés en partie par le Trésor, en partie par le chef de la

mission. On cite en outre la liturgie instituée pour subvenir aux frais des courses de chars et des régates, celle qui avait pour objet d'offrir un repas à tous les membres d'une même tribu (*Estiasis*), etc.

On n'était assujetti à ces obligations que si l'on possédait au moins 3 talents. Les orphelines non mariées en étaient dispensées; les jeunes garçons orphelins jouissaient de la même faveur une année encore après leur majorité. Nul n'était tenu d'accomplir deux liturgies par an, ni d'accomplir la même deux ans de suite.

La *Triérarchie* était une liturgie extraordinaire, la plus onéreuse de toutes; elle imposait l'obligation d'équiper un navire de guerre.

Si un individu prétendait qu'on l'avait indûment chargé d'une liturgie, et que son voisin avait été épargné à tort, il pouvait sommer ce dernier de prendre sa place. Celui-ci refusait souvent; dans ce cas, le tribunal prononçait la confiscation provisoire des biens de l'un et de l'autre; il en faisait dresser l'inventaire, et il soumettait le plus riche à la liturgie. C'est là ce qu'on appelait l'*ἀντιδοσίας*.

(Schömann, *Antiquités grecques*, trad. Galuski, t. I, pp. 523 et suiv.; Lécrivain, *Revue historique*, t. XL, pp. 276 et suiv.).

10. — LA CHORÉGIE

Le chorège devait organiser et faire instruire à ses frais un des chœurs qui prenaient part aux concours de certaines fêtes, comme les Dionysies et les Panathénées. C'était là une fonction très honorable. Mais elle exigeait de si grandes dépenses qu'elle ne pouvait être remplie que par les riches. Ceux-ci, d'ailleurs, mettaient leur point d'honneur à ne reculer devant aucun sacrifice. Ils étaient stimulés, d'un côté, par l'exemple de leurs devanciers ou de leurs rivaux et l'espoir d'obtenir le prix du concours, de l'autre, par le désir d'éviter les sarcasmes de leurs concitoyens et les reproches des magistrats.

Chaque tribu fournissait pour chaque fête un chorège. Géné-

ralement, il était désigné d'avance par l'autorité compétente; mais parfois il se proposait lui-même. Tout d'abord il avait à se procurer un individu capable de former un chœur. Pour cela, il se réunissait avec ses neuf collègues sous la présidence de l'archonte, et tous les dix tiraient au sort le rang dans lequel ils pourraient choisir le *didascalos* ou instructeur; au temps de Démosthène, on procédait de même pour le joueur de flûte. Il fallait ensuite chercher des choristes, exclusivement parmi les citoyens. Si le chorège n'avait pas le temps de suivre les répétitions, il se déchargeait de ce soin sur des personnes de confiance; mais il était responsable de tout. Il donnait un local propre aux exercices, le plus souvent dans sa maison; il nourrissait et payait les choristes; il faisait fabriquer pour eux et pour lui de beaux costumes, des couronnes, des masques, à moins qu'il ne préférât les louer. Le jour de la fête, il conduisait en grande pompe son chœur au lieu du concours, et il assistait aux exercices. Pendant toute la cérémonie, il avait un caractère sacré; l'outrager, c'était outrager l'État et le dieu même que l'on fêtait.

Après le concours, on classait tous les chorèges. Le premier était couronné; mais ce n'était pas lui que l'on considérait comme le vainqueur, c'était sa tribu. Aux grandes Panathénées, on décernait en prix à un chœur de danseurs une génisse; aux Dionysies, un chœur de chant obtenait un trépied. Le chorège était tenu de consacrer ce trépied au dieu avec une inscription rappelant son nom, son succès, la nature de son chœur, sa tribu, le *didascalos* et le joueur de flûte qui l'avaient assisté.

Un chœur tragique était plus dispendieux qu'un chœur comique. D'après Lysias, un riche citoyen dépensa pour un chœur de tragédie 5000 drachmes; un chœur de danseurs lui revint à 800 drachmes; il eut à payer aux Panathénées 5000 drachmes pour l'organisation de son chœur et la consécration du trépied donné en prix. En somme, dans l'espace de neuf ans, sept chorégies lui coûtèrent environ 15 000 francs. Pour diminuer le poids de cette liturgie, on autorisa, vers 406, deux citoyens à s'en acquitter à frais communs; plus tard même, l'État en vint à se charger parfois de toute la dépense.

Cette institution n'est point particulière à Athènes; elle se retrouve à Siphnos, à Égine, à Mytilène, à Thèbes, à Orchomène, à Céos; mais nous ignorons si elle avait partout le même caractère.

(D'après Krebs, *Dictionn. des antiquités*, t. I, pp. 1117-1119.)

11. — LIBÉRALITÉS DES CITOYENS ENVERS L'ÉTAT

« Nommé chorège pour une tragédie, dit un client de Lysias, je dépensai 50 mines (2946 fr.). Trois mois après, pendant la fête des Thargélies, je remportai le prix avec un chœur d'hommes, et il m'en coûta 2000 dr. (1960 fr.), plus 800 (784 fr.), sous l'archontat de Glaucippos, aux grandes Panathénées, pour un chœur de danseurs. Sous le même archonte, aux Dionysies, je fus vainqueur avec un chœur d'hommes, et je dépensai, avec l'offrande du trépied, 5000 dr. (4900 fr.); j'ajoute, sous l'archontat de Dioclès, 500 dr. (294 fr.) aux petites Panathénées. Outre ces dépenses, outre les dangers que je courais journellement pour vous hors de l'Attique, je versai d'abord 50 mines (2946 fr.), puis 4000 dr. (3920 fr.) d'*eisphora*. Revenu à Athènes sous l'archontat d'Alexias, je fus aussitôt gymnasiarque dans la fête de Prométhée, et j'eus le prix avec une dépense de 12 mines (1178 fr.). Plus tard, j'organisai un chœur d'enfants qui me coûta plus de 15 mines (1473 fr.). Sous l'archontat d'Euclide, j'eus le prix avec un chœur comique, et je dépensai 16 mines (1571 fr.), plus 7 mines (687 fr.) pour un chœur de danseurs dans les petites Panathénées. Je fus vainqueur aux régates du cap Sunion, et je dépensai 15 mines, sans parler de quelques autres liturgies qui me firent dépenser plus de 50 mines. Il est vrai que si je m'en étais tenu dans tout ceci aux prescriptions strictes de la loi, je n'aurais pas même dépensé le quart. » (Lysias, XXI, 1-5).

On lit dans un plaidoyer d'Isée : « Dicéogène, désigné dans sa tribu pour être chorège aux Dionysies, n'obtint au concours que la quatrième place; pour le chœur tragique et le chœur de danse, il fut classé le dernier. Ce sont les seules liturgies que,

constraint et forcé, il ait subies, et malgré ses revenus, voilà comme il a brillamment rempli ses fonctions de chorège. De plus, alors que tant de citoyens ont été désignés pour être triéarques, lui ne l'a jamais été, ni seul ni avec un associé, et cela, quand l'État en avait un si grand besoin.... Les citoyens ont dû acquitter des contributions considérables pour subvenir à la guerre et défendre la cité; Dicéogène n'en a payé aucune. Une fois seulement, interpellé par un citoyen, il promit devant l'Assemblée de faire un don volontaire de 300 drachmes; mais il ne tint pas son engagement, et il eut la honte de voir, pour ce fait, son nom affiché en public... Mes ancêtres, au contraire, ne se sont dérobés à aucune chorégie; ils ont versé au Trésor en contributions pour la guerre de grosses sommes d'argent, et ils ont supporté en toute circonstance des triérarchies. Il y a des témoignages de ce qu'ils ont été, dans les temples, où, du superflu de leur fortune, ils consacraient des offrandes qui attestent leurs mérites; il y a dans le temple de Dionysos des trépieds qu'ils reçurent comme vainqueurs dans les chorégiées; il y en a dans le temple d'Apollon Pythien. Dans l'Acropole enfin, ils ont consacré sous forme d'offrandes une partie de leurs biens, et ils ont enrichi le lieu saint d'objets d'art en bronze et en pierre, fort nombreux, si l'on songe qu'ils étaient payés par la fortune d'un particulier.... » (Isée, V, 56-42.)

CHAPITRE XII

L'ARMÉE ET LA MARINE

- SOMMAIRE.** — 1. Le patriotisme. — 2. Obligation pour le citoyen de défendre sa patrie. — 3. Chant de guerre du ^{vn^e} siècle av. J.-C. — 4. L'armement à l'époque homérique. — 5. Un combat homérique. — 6. Le recrutement. — 7. Les abus dans le recrutement, d'après Aristophane. — 8. Les mercenaires. — 9. Les différentes armes. — 10. Le commandement à Sparte. — 11. Le commandement à Athènes. — 12. Un chef de mercenaires. — 13. La solde des troupes. — 14. L'ordre de marche. — 15. Tactique de combat. — 16. Bataille de Marathon. — 17. Bataille de Mantinée en 418. — 18. Fortifications. — 19. Siège de Platées. — 20. La trière. — 21. L'équipage. — 22. La triérarchie. — 23. Le triéarque sur son navire. — 24. Le Pirée et la flotte athénienne. — 25. Bataille de Salamine. — 26. Honneurs rendus aux citoyens morts pour la patrie.

1. — LE PATRIOTISME

Le mot patrie, chez les anciens, signifiait la terre des pères. La patrie de chaque homme était la part de sol que la religion domestique ou nationale avait sanctifiée, la terre où étaient déposés les ossements de ses ancêtres et que leurs âmes occupaient. La petite patrie était l'enclos de la famille, avec son tombeau et son foyer. La grande patrie était la cité, avec son prytanée et ses héros, avec son enceinte sacrée et son territoire marqué par la religion. « Terre sacrée de la patrie », disaient

les Grecs. Ce n'était pas un vain mot. Ce sol était véritablement sacré pour l'homme, car il était habité par ses dieux. État, cité, patrie, ces mots n'étaient pas une abstraction, comme chez les modernes : ils représentaient réellement tout un ensemble de divinités locales avec un culte de chaque jour et des croyances puissantes sur l'âme.

On s'explique par là le patriotisme des anciens, sentiment énergique qui était pour eux la vertu suprême et auquel toutes les autres vertus venaient aboutir. Tout ce que l'homme pouvait avoir de plus cher se confondait avec la patrie. En elle, il trouvait son bien, sa sécurité, son droit, sa foi, son dieu. En la perdant, il perdait tout. Il était presque impossible que l'intérêt privé fût en désaccord avec l'intérêt public. Platon dit : « C'est la patrie qui nous enfante, qui nous nourrit, qui nous élève. » Et Sophocle : « C'est la patrie qui nous conserve. »

Une telle patrie n'est pas seulement pour l'homme un domicile. Qu'il quitte ces saintes murailles, qu'il franchisse les limites sacrées du territoire, et il ne trouve plus pour lui ni religion ni lien social d'aucune espèce. Partout ailleurs que dans sa patrie, il est en dehors de la vie régulière et du droit; partout ailleurs il se trouve déchu et en dehors de la vie morale. Là seulement il a sa dignité d'homme et ses droits. Il ne peut être heureux que là.

La patrie tient l'homme attaché par un lien sacré. Il faut l'aimer comme on aime une religion, lui obéir comme on obéit à Dieu. Il faut se donner à elle tout entier, mettre tout en elle, lui vouer tout. Il faut l'aimer glorieuse ou obscure, prospère ou malheureuse. Il faut l'aimer dans ses bienfaits et l'aimer encore dans ses rrigueurs. Il faut surtout savoir mourir pour elle. Le Grec ne meurt guère par dévouement à un homme ou par point d'honneur; mais à la patrie il doit sa vie. Car, si la patrie est attaquée, c'est sa religion qu'on attaque. Il combat véritablement pour ses autels, pour ses foyers; car, si l'ennemi s'empare de sa ville, ses autels seront renversés, ses foyers éteints, ses tombeaux profanés, ses dieux détruits, son culte effacé. L'amour de la patrie, c'est la piété des anciens.

(Fustel de Coulanges, *la Cité antique*, pp. 253-254.)

2. — OBLIGATION POUR LES CITOYENS DE DÉFENDRE LA PATRIE

Un certain Léocrate s'était enfui d'Athènes au moment où elle venait d'être vaincue à Chéronée par Philippe de Macédoine, et il s'était par là dérobé à l'obligation de défendre sa patrie. Quand il revint en Attique après une assez longue absence, l'orateur Lycurgue le traduisit devant les tribunaux. Voici en quels termes il flétrit sa conduite :

« Vous devez à Athènes le supplice de Léocrate, vous le devez aux dieux.... Par une seule sentence, vous allez prononcer en ce jour sur tous les crimes les plus grands, les plus odieux, tous commis publiquement par Léocrate : crime de trahison, puisque, en abandonnant la ville, il l'a livrée aux mains des ennemis; crime de lèse-démocratie, puisqu'il a refusé de combattre pour la liberté; crime d'impiété, puisque autant qu'il dépendait de lui, il a laissé ravager les bois sacrés, renverser les temples; crime d'outrage envers ses parents, puisqu'il a, pour sa part, détruit leurs tombeaux et aboli les honneurs funèbres qui leur sont dus; crime enfin de désertion et d'insoumission, puisqu'il ne s'est pas mis à la disposition des stratèges pour être enrôlé. Qui de vous, après cela, pourrait le renvoyer absous et laisser impunis tant de crimes volontaires? Seriez-vous assez dépourvus de raison pour livrer, en sauvant un lâche, votre propre salut à quiconque voudra vous abandonner, pour vous exposer de gaîté de cœur, par pitié pour cet homme, à être la proie d'un ennemi impitoyable, et pour user d'indulgence envers un traître à la patrie, au risque d'encourir ainsi la vengeance des dieux? »

(Lycurgue, *Contre Léocrate*, 146-148; trad. Hinstin.)

3. — CHANT DE GUERRE DU VII^E SIÈCLE AV. J.-C.

« Il est beau de mourir, lorsqu'on tombe aux premiers rangs, en combattant vaillamment pour sa patrie. Mais quitter sa cité

et ses champs fertiles pour mendier est le sort le plus fâcheux de tous ; on erre avec sa mère chérie et son vieux père, avec ses petits enfants et sa jeune femme ; on est un objet de haine partout où l'on va, poussé par le besoin et par l'odieuse pauvreté ; on déshonore sa famille ; on dément la noblesse de son visage ; et l'on traîne après soi tous les opprobes et tous les vices. Si le vaincu, ainsi errant, ne rencontre aucune estime, si le mépris s'attache désormais à sa personne, combattons avec courage pour cette terre, et mourrons pour nos enfants sans épargner notre vie. Jeunes gens, combattez fermes l'un près de l'autre ; que nul de vous ne donne l'exemple de la fuite honteuse ni de la peur ; mais plutôt faites-vous un grand et vaillant cœur dans votre poitrine, et attaquez l'ennemi sans vous soucier de vivre. Pour les anciens, les vieillards dont les genoux ne sont plus agiles, ne les abandonnez pas, ne fuyez pas ; car il est honteux de voir tomber aux premiers rangs, devant les jeunes gens, un homme vieux qui a déjà la tête et la barbe blanches ; il est honteux de le voir gisant, exhalant dans la poussière sa vaillante âme, et serrant de ses mains sa plaie sanglante sur sa peau nue. Au contraire, tout convient aux jeunes, quand ils ont la fleur éclatante de l'adolescence. Admirés par les hommes, aimés par les femmes, ils sont encore beaux s'ils tombent aux premiers rangs.... Que chacun après l'élan reste ferme, fixé au sol par ses deux pieds, mordant sa lèvre avec ses dents, les cuisses, les jambes, les épaules, au-dessous la poitrine jusqu'au ventre, tout le corps couvert par un large bouclier.... Qu'il combatte pied contre pied, bouclier contre bouclier, casque contre casque, aigrette contre aigrette, poitrine contre poitrine, tout proche, et que, de tout près, corps à corps, frappant de sa longue pique ou de son épée, il perce et tue son ennemi. »

(Tyrtée, fragments 10 et 11 de l'édit. Bergk ; trad. par Taine.)

4. — L'ARMEMENT A L'ÉPOQUE HOMÉRIQUE

L'armure défensive, faite en bronze, se composait du casque, de la cuirasse, du bouclier et des jambières ou *cnémides*.

Ajoutez-y des bandes ou ceintures de métal qui s'attachaient à l'endroit où finissait la cuirasse, pour protéger le ventre et les reins. Au-dessus du heaume flottait un panache en crin, parfois teint en rouge; le casque était pourvu de joues, mais n'avait pas encore de nasal. Deux plaques épaisses, qui s'attachaient sur les côtés, formaient la cuirasse; l'une d'elles couvrait le devant, l'autre le derrière du corps. Le bouclier était rond ou ovale; dans le premier cas, il avait deux poignées, l'une où l'on passait le bras, et l'autre que serraient les doigts; lorsque sa



Char de guerre.

forme allongée lui donnait presque la hauteur du corps, on ne pouvait le tenir qu'avec la main. Lorsqu'on marchait ou qu'on fuyait, une courroie de cuir permettait de le rejeter sur le dos.

Les armes offensives sont aussi de bronze; c'est à peine si, dans deux ou trois vers, peut-être interpolés, il est question d'une pointe de flèche, d'une épée et d'une massue de fer. L'arme principale est une longue épée à deux tranchants. Des clous d'or ou d'argent servaient à fixer sur la poignée une enveloppe d'os ou de bois qui permettait de saisir l'arme et de l'avoir bien en main. Le fourreau était souvent incrusté d'argent ou d'ivoire. Une dague plus courte était quelquefois rattachée à cette gaine pour remplacer l'épée rompue. La lance était une perche de

frêne armée aux deux bouts d'une pointe de métal ; l'une de ces pointes était disposée pour l'attaque, et l'autre servait à piquer le javelot en terre. On frappait avec la lance et on la jetait aussi contre l'ennemi. Les têtes de flèche étaient à trois arêtes ; elles ne pouvaient pas être retirées des chairs ; elles y faisaient hameçon. Les archers ne jouaient d'ailleurs qu'un rôle secondaire ; les guerriers en renom allaient à la bataille sur des chars attelés de deux chevaux. Debout, auprès d'eux, le cocher guidait l'attelage ; il maintenait les chevaux, pendant que le soldat, ayant mis pied à terre, se mesurait avec ses adversaires ; il le ramenait, vainqueur ou vaincu, quand la lutte avait pris fin.

(Perrot, *Revue des Deux Mondes*, t. LXX (1885), p. 305.)

5. — UN COMBAT HOMÉRIQUE

Les Grecs, couverts de leurs armes, marchent en ordre et suivent le magnanimité Patrocle, jusqu'au moment où, pleins d'un noble orgueil, ils se ruent sur les Troyens.... Une immense clamour s'élève. Patrocle d'une voix tonnante, encourage ses guerriers.... Son discours ranime toutes les forces et enflamme tous les courages ; les rangs serrés, ils tombent sur les Troyens ; autour d'eux, la flotte retentit de leur terrible cri de guerre. Les Troyens ont le cœur troublé ; leurs rangs tourbillonnent ; ils pensent que l'impétueux Achille, renonçant à sa colère, accourt de ses vaisseaux, réconcilié avec les autres Grecs. Ils cherchent du regard comment ils éviteront la mort.

Patrocle se dirige au centre de la mêlée, et, le premier, fait voler son javelot brillant au fort du tumulte. Il atteint à l'épaule droite Pyrechme, qui des rives du large Axios conduisit les Péoniens d'Amydone. Le héros tombe dans la poussière en gémissant. Les Péoniens aussitôt prennent la fuite, saisis d'épouvante à la chute de leur chef, le plus vaillant de tous au combat....

Cependant la mêlée s'étend, se disperse, et chacun des chefs immole un guerrier. Le vaillant fils de Ménétiros perce de son javelot aigu la cuisse d'Aréilycos fuyant, lui brise l'os, et le

renverse la tête en avant. Ménélas blesse à la poitrine Thoas qui se couvre mal de son bouclier; il fait évanouir ses forces. Mégès prévient l'attaque d'Amphiclos et le frappe au mollet; l'airain tranche et traverse tous les muscles du héros; les ténèbres couvrent ses yeux.... Ajax, fils d'Oilée, saute sur Cléobule et le prend vivant, embarrassé dans la foule, mais à l'instant il l'immole et lui enfonce son glaive dans la gorge; la lame entière est tiède de sang; la mort aux teintes violettes et la Parque cruelle éteignent les yeux de Cléobule. Lycon et Pénélope s'attaquent mutuellement, mais leurs javelots s'égarent et volent inutiles. Tous deux alors tirent l'épée. Lycon laisse tomber la sienne sur le cône du casque à la flottante crinière, mais elle se brise à la poignée, tandis que Pénélope lui perce le cou au-dessous de l'oreille et plonge dans la blessure son glaive tout entier. La tête se détache du corps, à peine retenue par la peau; le cadavre s'affaisse....

Les Troyens ne songent plus qu'à la fuite tumultueuse et oublient leur impétueuse valeur.... Combien de coursiers fougueux, en se précipitant, brisent le timon et abandonnent les chars de leurs maîtres! Patrocle, encourageant les Achéens, médite la ruine des vaincus; il les poursuit, et fuyant à grands cris, ils courent éperdus tous les chemins; des tourbillons de poussière s'élèvent jusqu'aux nues; les coursiers, au sortir du camp, retournent vers la ville.

(Homère, *Iliade*, XVI, 257 et suiv.; trad. Giguet.)

6. — LE RECRUTEMENT

1^o *Athènes*. — A Athènes, comme dans toutes les cités grecques, le service militaire est à l'origine un droit et un devoir pour tous ceux qui prennent part à la chose publique. Sans doute, dans les combats de l'âge héroïque, le roi et les chefs ont partout le premier rôle, si bien que les batailles de l'*Iliade* ressemblent à des tournois ou à des duels. Mais les soldats qui forment le gros de l'armée, et qui parfois se rangent en ligne pour engager une action générale, ne sont ni des esclaves ni des mercenaires; dans

le camp, image de la cité, ils représentent le δῆμος, qui assiste aux délibérations de l'Agora.

Aristote dit qu'après la chute de la royauté le plus ancien gouvernement des Grecs fut composé des citoyens qui allaient à la guerre. Cela se voit nettement dans le système institué par Solon. Les hommes de la dernière classe, appelés *thêtes*, furent exclus du service militaire, parce qu'ils n'avaient presque aucun droit politique. Ce principe fut constamment respecté par les Athéniens, tant qu'ils eurent une armée nationale.

La liste officielle qui servait de base au recrutement de l'armée était le ληξιαρχικὸν γραμματεῖον, c'est-à-dire le registre de l'état civil, tenu dans chaque dème par le démarque, et composé, chaque année, de la liste des jeunes gens qui avaient atteint leur dix-huitième année. L'inscription sur ce registre marquait pour les Athéniens leur admission dans la cité; jusque-là, ils ne devaient rien à l'État, et ne jouissaient pas des droits civiques. L'ensemble des listes formait, dans chaque tribu, le catalogue des hommes astreints au service, et la réunion de ces catalogues était appelée ὁ κατάλογος. Pour y figurer, il fallait justifier qu'on remplissait les conditions légales d'âge et de cens; il fallait en outre subir un examen physique. On y demeurait inscrit de dix-huit à soixante ans.

Ces hommes ne sont pas tous admis à servir dans les mêmes conditions. Les plus jeunes, de dix-huit à vingt ans, éphèbes et περίπολοι, ne prennent part à aucune expédition lointaine; ils gardent le territoire et les forts qui protègent les frontières de l'Attique. D'autre part, les plus âgés (au-dessus de cinquante ans) paraissent avoir été assimilés aux éphèbes. La levée des hoplites, en vue d'une campagne extérieure, ne porte donc que sur les citoyens âgés de vingt à cinquante ans. Quand tous les citoyens de cette catégorie sont levés à la fois, l'expédition est dite πανδημεῖ ou πανστρατιᾷ. Ainsi la levée en masse elle-même n'atteint que les citoyens régulièrement enrôlés. Seulement à ces hoplites se joignent d'ordinaire, en ce cas, les métèques aptes à être hoplites, et la foule de ceux qui composent l'infanterie légère. D'après Thucydide, au commencement de la guerre du Péloponnèse, le nombre des hoplites âgés de moins de vingt ans et de

plus de cinquante s'élevait à 15 000, celui des hoplites de vingt à cinquante ans, à 10 000, et il faut ajouter à l'une et à l'autre de ces deux catégories 3000 métèques faisant fonction d'hoplites.

Quand le décret de l'Assemblée ne comporte pas une levée en masse, c'est par un choix fait sur le catalogue (*ἐκ καταλόγου*) que les hoplites sont appelés. Ces levées partielles peuvent se faire de deux manières. Quelquefois le peuple détermine, suivant l'expression d'Aristote, « depuis quel archonte éponyme jusqu'à quel archonte il faut faire campagne ». Telle est la *στρατεία* *ἐν τοῖς ἐπωνύμοις*. Il n'y a d'exception ou d'excuse que pour ceux qui à ce moment s'acquittent de quelque autre service public. D'autres fois, le peuple se contente d'indiquer le chiffre des hoplites qu'il faut lever, et alors l'opération consiste à prendre, non tous les citoyens d'une même classe, mais des portions de classe (*στρατεία* *ἐν τοῖς μέρεσι*). La tâche des stratèges et des taxiarques est alors beaucoup plus délicate. C'est là, il est vrai, un moyen de constituer des troupes d'élite, mais c'est aussi une occasion de favoriser les uns au détriment des autres. Aristophane se plaint des abus qui en étaient la conséquence, et qui donnaient lieu fréquemment à des procès intentés par les citoyens lésés. Mais, en attendant la décision des juges, l'hoplite appelé doit prendre les armes et se présenter à jour fixe. Le taxiarque note les noms des absents, qui seront plus tard poursuivis en justice.

La cavalerie est, sinon un corps permanent, du moins une troupe d'élite entretenue même en temps de paix, et plus souvent convoquée que l'infanterie, à cause des cérémonies religieuses et des processions où elle parade. De plus, le chiffre des cavaliers est fixe, et le devoir de l'hipparque est de veiller à ce que l'effectif reste toujours complet. Le catalogue des cavaliers est dressé à nouveau tous les ans. Le phylarque de chaque tribu prend sur le *ληξιαρχικὸν γραμματεῖον* un certain nombre de jeunes gens appartenant à la première ou à la seconde des classes de Solon; il les choisit parmi les plus riches et les plus robustes. Avant de les incorporer, il les appelle à subir devant le conseil un examen préalable (*δοκιμασία*). Cet examen est nécessaire pour que le citoyen devienne cavalier; mais en

revanche il lui confère un droit absolu. Une fois choisi par l'hipparque et approuvé par le Conseil, le cavalier est sûr de ne plus être changé de corps pendant l'année; ni le stratège ni le taxiarche ne l'enrôleront comme hoplite.

2^e *Sparte*. — Tout citoyen devait le service militaire de vingt à soixante ans. Aristote prétend que les pères de trois fils en étaient exemptés; mais on ignore à quelle époque se rapporte cette mesure. La levée se faisait comme à Athènes dans la *στρατεία ἐν τοῖς ἐπωνύμοις*; les éphores déterminaient les classes qui auraient à fournir le contingent nécessaire. On ne se contentait pas d'ailleurs d'enrôler les Spartiates proprement dits; on convoquait également les périèques, en aussi grand nombre qu'il le fallait. A l'époque des guerres médiques, ceux-ci formaient des corps distincts; pendant la guerre du Péloponnèse, ils étaient confondus avec les citoyens.

Hérodote nous apprend qu'aux Thermopyles Léonidas avait avec lui « les trois cents hommes d'élite de l'armée, choisis parmi les pères de famille ». Ce sont les mêmes que Thucydide appelle les « trois cents cavaliers ». On leur donnait le nom de cavaliers, bien qu'ils ne fussent pas à cheval. Xénophon nous indique de quelle manière on les recrutait. Tous les ans, les éphores désignaient trois individus dans la force de l'âge, qui désignaient à leur tour cent jeunes gens chacun. Les trois cents formaient en temps de guerre la garde du roi, et restaient constitués même en temps de paix.

A côté de la puissante infanterie des Spartiates, la cavalerie fait triste figure. Créeée assez tard, vers 424 av. J.-C., elle ne fut jamais en honneur, s'il est vrai, comme le dit Xénophon, que les chevaux, fournis par les riches, fussent montés par les hommes jugés incapables de servir dans l'infanterie.

(Hauvette, *Dict. des Antiq.*, t. II, pp. 206 et suiv.)

7. — LES ABUS DANS LE RECRUTEMENT D'APRÈS ARISTOPHANE

Les taxiarches sont chargés à Athènes de recruter les troupes. Ils usent de leur pouvoir de la manière la plus scandaleuse. La faveur et le soupçon inspirent tous leurs actes. Courtisans de la

populace, ils ne reculent devant aucune complaisance pour elle, et par eux l'armée se désorganise. Les démocrates poussent à la guerre, mais en faisant tout pour n'y point prendre part. Les citoyens les plus pauvres, qui ne pouvaient être enrôlés ni parmi les cavaliers ni même en général parmi les hoplites, étaient embarqués sur les trières en qualité de marins. C'était la petite bourgeoisie qui devait former l'infanterie, des gens de condition moyenne et de mœurs pacifiques, bons démocrates comme le Philocléon des *Guêpes*. Or on comptait parmi eux un grand nombre de fonctionnaires, et beaucoup d'exemptés de droit, comme les membres du Sénat. Les autres cherchaient à se soustraire au service. Si parmi les hommes inscrits sur les rôles du recrutement il y en avait que la pureté de leurs sentiments démocratiques eût signalés à la faveur des taxiarches, ceux-ci savaient bien, par de faciles interversions dans l'ordre des noms, les affranchir de la corvée. Quand l'Assemblée avait décidé qu'une levée partielle serait faite et avait fixé le chiffre des soldats à engager, les taxiarches devaient prendre à la suite, dans la liste des inscrits de chaque année, un certain nombre d'hoplites. Il leur arrivait, paraît-il, de choisir les uns et d'oublier les autres. « Ils font des choses odieuses, inscrivant ceux-ci, effaçant ceux-là à tort et à travers jusqu'à deux et trois fois. Demain, c'est le départ, et un tel n'a pas acheté de vivres; il ne savait pas qu'il allait partir. Tout à coup, en regardant l'affiche, il y voit son nom, et il court, éperdu, l'œil mouillé de larmes. Voilà ce qu'ils nous font à nous, paysans, tandis qu'ils épargnent davantage les citadins. » La campagne fournit donc à l'armée les hommes que la ville lui refuse. Aussi, au nombre des réformes que Démos (le peuple) se promet de réaliser, celle du recrutement est-elle une des plus importantes. « Désormais, tout hoplite inscrit sur le rôle ne pourra plus, par faveur, être changé de place. »

(Couat, *Aristophane*, p. 86.)

8. — LES MERCENAIRES

Après la guerre du Péloponnèse, on remarque en Grèce, notamment à Athènes, un affaiblissement progressif de l'esprit militaire. Le citoyen répugne à faire la guerre en personne, et il aime mieux se servir de soldats mercenaires. C'est le mal que déplore Isocrate dans un discours daté de 355 av. J.-C.

« Quelle différence entre nos ancêtres et nous! Eux n'hésitèrent pas à abandonner leur patrie pour le salut de la Grèce, et ils vainquirent ainsi les Perses sur terre et sur mer. Nous, au contraire, nous ne voulons courir aucun danger. Nous prétendons commander à tous, et nous ne voulons pas prendre les armes; nous déclarons la guerre pour ainsi dire au monde entier, et, au lieu de nous préparer nous-mêmes à la soutenir, nous enrôlons des vagabonds, des transfuges, un ramassis de misérables de toute espèce, prêts à marcher contre nous avec celui qui leur offrira une plus forte solde. Et telle est notre faiblesse pour eux, que si nos enfants avaient commis une faute envers qui que ce fût, nous refuserions d'en accepter la responsabilité, tandis que, s'il s'agit des brigandages, des violences, des excès de ces gens-là, le blâme en doit retomber sur nous; loin de nous en irriter, nous nous réjouissons d'entendre dire qu'ils ont commis quelque méfait de ce genre. Nous en sommes venus à un tel degré de folie que, manquant nous-mêmes du nécessaire de chaque jour, nous avons voulu entretenir des mercenaires, et que nous pressurons nos alliés, nous les rançonnons, pour souoyer les communs ennemis de tous les hommes.... Quand nos ancêtres avaient décrété une guerre, bien que le Trésor fût rempli d'argent et d'or, ils regardaient comme un devoir de marcher au combat pour assurer le succès de leur résolution; nous, dans la pauvreté où nous sommes réduits, et lorsque nous possédons une population si nombreuse, nous faisons comme le roi de Perse, nous avons des armées de mercenaires. »

(Isocrate, *Discours sur la paix*, 45-47; trad. Hinstin.)

9. — LES DIFFÉRENTES ARMES

Les armées grecques comprenaient ordinairement trois sortes de troupes : les hoplites, les troupes légères, la cavalerie.

1^o *Hoplites*. — Les hoplites sont les troupes de ligne proprement dites. Ils se recrutent dans la classe des citoyens et ils forment la partie essentielle de l'armée. Ils portent un armement complet, bon pour la défensive comme pour l'offensive ; leur tunique (*χιτών*) est de couleur rouge.

Les armes défensives sont : le casque, jadis en cuir non tanné (*χυνέτη*), plus tard en airain (*χρόνος*), la cuirasse, les jambières (*χνημιδες*), plaques de métal, probablement doublées d'airain ou de drap à l'intérieur, qui couvraient la partie antérieure de la jambe depuis la cheville jusqu'au genou, le bouclier, soit rond, soit ovale, fait de peaux de bœuf superposées et d'une plaque de métal clouée par-dessus.

Les armes offensives sont : la lance ou pique (*δόρυ*), longue de 2^m, 04 à 2^m, 55, pesant 2 kilogr., et munie d'une pointe à deux tranchants de 0^m, 14, l'épée droite (*ξίφος*) ou légèrement courbée (*μάχαιρα*), que l'on portait à l'aide d'un baudrier, parfois aussi un poignard droit (*έγγειριδιον*), et un couteau en forme de fauille (*ξυράνη*).

Le poids total de ces armes était d'environ 35 kilogr. ; mais l'hoplite ne les portait toutes que dans la retraite ; en marche, une partie était portée par les chars, une partie par les esclaves.

2^o *Troupes légères*. — Avant les guerres Médiques, les esclaves qui suivaient les hoplites prenaient souvent part au combat et



Hoplite.

pouvaient être considérés comme des troupes légères. Mais ce ne fut qu'après ces guerres qu'on organisa des corps spéciaux d'infanterie légère ; et encore ne firent-ils partie intégrante de l'armée qu'au *IV^e* siècle. On recrutait ces troupes légères parmi les peuples qui cultivaient spécialement le maniement des armes de jet, telles que le javelot, l'arc, la fronde. On enrôlait des archers crétois, des frondeurs rhodiens ou thessaliens, des peltastes thraces ; les Acarnaniens et les Étoliens fournissaient des soldats habiles à lancer le javelot.

Les troupes armées à la légère (*γυμνῆτες*, *γυμνοί*, *ψιλοί*), n'avaient pas d'armes défensives, puisqu'elles combattaient de loin. Elles comprenaient : les *lanceurs de javelots* (*ἄχοντισται*), armés d'un javelot (*ἄχοντιον*) ou lance longue de 1^m, 45, munie d'une courroie où le soldat passait ses doigts ; les *archers*, armés d'un arc et d'un carquois pouvant contenir de 12 à 15 flèches ; les *frondeurs*, armés d'une fronde et d'une poche pour contenir les projectiles (pierres ou balles de fronde) ; les *peltastes*, qui avaient un petit bouclier, un javelot et un glaive.

Ces troupes étaient placées, suivant le besoin, en avant ou en arrière de la ligne, ou bien dans les intervalles, quelquefois sur les côtés. Souvent elles attaquaient en ligne, souvent aussi en colonnes dispersées comme nos tirailleurs. Leur rôle était de reconnaître le pays, de se mettre en embuscade, de s'emparer des hauteurs, d'occuper l'ennemi qui approchait, de refouler la cavalerie et de poursuivre les vaincus.

5^o *La cavalerie.* — La cavalerie grecque resta longtemps à l'état rudimentaire. Les chevaux étaient plutôt un moyen de transport qu'un moyen d'attaque. La cavalerie ne combattait que contre la cavalerie ; elle n'osait attaquer l'infanterie que lorsqu'elle la voyait en désordre ou en fuite. Dans l'armée macédonienne, son rôle était à peu près nul ; à Athènes, elle avait plus d'importance ; mais là encore elle servait partout à parader dans les fêtes. Elle ne comptait véritablement qu'en Thessalie, en Béotie, en Phocide et en Locride. Ce ne fut guère qu'avec Épaminondas qu'elle prit une part active aux batailles.

Le harnachement du cheval se composait de la selle, ou plutôt d'une couverture-selle (*έφιππιον*) avec sa sangle, d'un mors, des

rênes et du licou pour l'attacher au campement. La ferrure du sabot n'était pas connue des Grecs ; on se contentait de le durcir par l'exercice. Le cheval était protégé par un frontal, un pectoral, et une espèce de cuirasse appliquée aux flancs.

Le cavalier portait une cuirasse, une ceinture à franges de métal autour du ventre, une enveloppe de cuir ou de bronze autour des bras, des cuissards, des jambières de cuir et un casque ; il n'avait ni boucliers ni étriers. Ses armes offensives étaient une épée droite et une lance longue et mince. Il avait avec lui un écuyer monté, qui marchait en dehors de la colonne.

(Pascal, *l'Armée grecque*, d'après Vollbrecht et Köchly, pp. 15 et suiv.)



Cavalier.

10. — LE COMMANDEMENT A SPARTE

L'armée spartiate était, au IV^e siècle, divisée en 6 mores, la more en 2 λόχοι, le λόχος en 2 cinquaines, la cinquaine en 2 énomoties. L'effectif de ces différents corps était variable. On trouve, dans les auteurs, des mores de 500 hommes, de 600, 700, 800, 900, et même de 1000. Les officiers tiraient leurs noms des corps qu'ils commandaient : c'étaient l'énomotarque, le pentécostère (ou cinquatenier), le lochage, et, pour la more, le polémarque. En campagne, le chef de l'armée était généralement un des deux rois. Il y eut pourtant des cas où l'on plaça un simple particulier à la tête des troupes ; tel fut Lysandre, vers la fin de la guerre du Péloponnèse.

Les anciens étaient très frappés de la forte cohésion de l'armée spartiate. Isocrate attribue ces paroles au roi Archidamos : « Si nous l'emportons sur les autres peuples de la Grèce, cela vient de ce que la république est organisée comme un camp, où règnent la discipline et l'obéissance. » Platon s'exprime à peu près de même lorsqu'il dit que les Spartiates ressemblent à une

armée campée sous la tente. Le Spartiate ne pouvait pas s'absenter de la Laconie, sans la permission des magistrats; l'État voulait avoir constamment tous ses soldats à sa disposition. L'habitude qu'avaient les citoyens de prendre leurs repas en commun développait en eux l'esprit de corps, comme fait, chez nous, la vie de caserne. Par une exception rare en Grèce, il y avait même en temps de paix des exercices militaires. Dans une société de mœurs si aristocratiques, où les rangs étaient nettement marqués, chacun était naturellement discipliné, et cette tendance était encore fortifiée par la puissante organisation du gouvernement et par la sévérité de la loi. Enfin toutes les institutions de Sparte, à commencer par le système d'éducation, avaient pour effet d'inspirer au citoyen une espèce de patriotisme surchauffé, qui augmentait sa valeur guerrière.

11. — LE COMMANDEMENT A ATHÈNES

Le chef de l'armée athénienne fut d'abord un des neuf archontes, le polémarque. A partir du v^e siècle, le commandement passe aux dix stratèges. Quand il y a plusieurs expéditions simultanées, ceux-ci sont placés, soit isolément, soit par groupes, à la tête des différents corps. Parfois une même armée est conduite par sept ou huit d'entre eux.

Les fantassins étaient répartis en dix bataillons (*τάξεις*), correspondant aux dix tribus. Chacun d'eux était commandé par un taxiarque. Le bataillon se subdivisait à son tour en *λόχοι*.

Les officiers de cavalerie étaient les deux hipparques, et au-dessous d'eux, les dix philarques.

Ce qui caractérise l'armée athénienne, c'est la douceur de la discipline. « N'est-il pas étrange, dit Xénophon, que les hoplites et les cavaliers, qui paraissent être l'élite des honnêtes gens, soient les plus indisciplinés de tous? » Ils vivaient avec leurs chefs sur un pied de familiarité toute démocratique, et ne se gênaient pas pour critiquer leurs actes.

Plutarque, parlant d'une campagne de Phocion, raconte ce qui suit : « Tous s'empressent autour de lui, veulent lui donner des

conseils et trancher du général. L'un déclare qu'il faut occuper telle hauteur; un autre prétend que la cavalerie doit être envoyée en tel endroit; un troisième fixe le lieu où il serait bon de camper. « Grands dieux! s'écria Phocion, que de capitaines je vois ici, et combien peu de soldats! »

L'officier athénien emploie rarement les moyens de rigueur. C'est surtout par l'exemple et par la parole qu'il agit sur ses hommes. Xénophon, qui était pourtant un bon militaire, fournit à cet égard de singuliers aveux. Veut-il engager les cavaliers à bien s'exercer? « Il convient, dit-il, de leur rappeler que si l'État s'impose une dépense annuelle d'environ 40 talents pour avoir une cavalerie en cas de guerre, ce n'est pas afin d'en manquer, mais pour la trouver prête au besoin. Cette pensée stimulera sans doute leur zèle; ils ne voudront pas, s'il survient une guerre, être pris au dépourvu, quand il s'agira de combattre pour la patrie, pour l'honneur et pour la vie. » Plus loin il ajoute: « Pour rendre les soldats obéissants, il est essentiel de leur représenter quels avantages résultent de la soumission, de leur montrer par la pratique combien d'avantages la discipline assure à ceux qui l'observent, et combien de maux à ceux qui la violent. » (Xénophon, *le Commandant de la cavalerie*, 1.) Les Athéniens, en un mot, comptaient autant sur l'ascendant moral des officiers que sur la rigueur des règlements. Le procédé n'était pas toujours bien efficace; mais il était impossible d'en adopter un autre avec des hommes qui n'étaient soldats que par occasion, et qui, même à l'armée, restaient citoyens; d'autant plus que les chefs étaient élus, responsables de leurs actes devant le peuple, et qu'au retour de l'expédition chaque soldat avait le droit de se faire leur accusateur.

12. — UN CHEF DE MERCENAIRES

Cléarque avait au plus haut degré le goût et le talent de la guerre. Tant qu'il y eut guerre entre les Lacédémoniens et les Athéniens, il resta en Grèce. Quand la paix fut faite, ayant persuadé aux Spartiates que les Thraces faisaient tort aux Grecs, et

s'étant procuré comme il put le consentement des éphores, il s'embarqua pour combattre les Thraces qui habitent au-dessus de la Chersonèse et de Périnthe. Lui parti, les éphores eurent quelque regret de cette entreprise; il était déjà à l'isthme, lorsqu'ils essayèrent de le faire revenir. Mais il n'obéit point et fit voile vers l'Hellespont. Là-dessus, il fut condamné à mort par les magistrats de Sparte pour rébellion. Banni dès ce moment, il va trouver Cyrus. J'ai dit ailleurs par quel discours il gagna Cyrus, et comment Cyrus lui donna 10 000 dariques. Il ne tomba point pour cela dans la mollesse; mais, ayant avec cet argent rassemblé une armée, il fit la guerre aux Thraces, les vainquit dans un combat, puis ravagea et pilla leur port, et continua la guerre jusqu'au moment où Cyrus eut besoin de cette armée. Il partit alors pour recommencer la guerre avec lui. C'est, ce me semble, avoir le goût de la guerre, que choisir la guerre lorsqu'on peut jouir de la paix sans honte ni dommage, préférer les travaux de la guerre, lorsqu'on peut vivre dans l'oisiveté et le bien-être, diminuer ses richesses par la guerre, lorsqu'on peut les posséder entières sans danger. Cléarque aimait à dépenser pour la guerre comme un autre pour ses amours ou pour tout autre plaisir. Voilà comme il avait le goût de la guerre.

On voyait en outre qu'il en avait le talent, parce qu'il aimait le danger, que nuit et jour il conduisait les troupes contre l'ennemi, parce qu'il était avisé dans le danger, comme tous ceux qui l'y ont vu en toute occasion le reconnaissent. On le disait aussi bon général que possible, à cause des deux qualités que voici : il savait mieux que personne prévoir comment l'armée aurait les choses nécessaires, et les lui procurer, et il savait imprimer à tous ceux qui l'entouraient l'idée qu'il fallait obéir à Cléarque. Son moyen était la sévérité. Il avait l'air sombre, la voix rude, et il punissait toujours durement, quelquefois avec colère, tellement que parfois il s'en repentait. Il punissait par principe. Il pensait que sans punition une armée n'est bonne à rien. Il disait même que le soldat doit craindre son chef plus que les ennemis, si l'on veut qu'il garde son poste, qu'il se sépare de ses amis, et marche à l'ennemi sans chercher d'excuses. Aussi, dans les dangers, les soldats souhaitaient fort de

l'entendre, et ne voulaient point d'autre chef que lui; car son visage sombre prenait, dit-on, une apparence de joie, et son air dur semblait une menace contre les ennemis, en sorte qu'on ne le trouvait plus dur, mais encourageant. Lorsque les soldats étaient sortis de danger et avaient la facilité de passer sous d'autres chefs, beaucoup l'abandonnaient; car il n'avait rien d'aimable, mais toujours il était sévère et dur, de façon que ses soldats étaient avec lui comme des enfants avec leur maître. Jamais il n'y avait d'homme qui le suivit par amitié ou bon vouloir. Tous ceux qui étaient attachés à sa personne, soit par ordre de l'État, soit parce qu'ils avaient besoin de lui, soit par quelque autre nécessité, étaient tenus dans une stricte obéissance. Lorsqu'ils commençaient, sous lui, à vaincre, il y avait de grandes causes pour qu'ils devinssent bons soldats; car ils acquéraient de la hardiesse contre les ennemis, et la crainte de ses punitions les rendait dociles. Ainsi commandait Cléarque. On disait qu'il n'aimait pas beaucoup d'être commandé par d'autres. Il avait, quand il mourut, environ cinquante ans.

(Xénophon, *Anabase*, livre II, ch. 6; trad. par Taine.)

13. — LA SOLDE DES TROUPES

La solde militaire date à Athènes de Périclès. Elle fut instituée parce que les expéditions furent alors plus lointaines et plus longues. Elle n'était donnée naturellement qu'aux troupes en campagne.

Les Grecs distinguaient dans la solde ce qui est proprement le salaire du soldat (*μισθός*) et les subsistances (*σιτος*); les deux étaient distribuées en argent. On admettait qu'un hoplite ne devait pas toucher par jour moins de deux oboles (0 fr. 52) pour sa nourriture, et autant pour son salaire; de là le proverbe : *la vie à quatre oboles*, pour désigner la vie du soldat.

La solde de l'hoplite a été en moyenne de deux à six oboles (0 fr. 52 à 0 fr. 98). Böckh, en comparant divers témoignages, conclut que celle du cavalier a été tantôt le double, tantôt le triple, ou même le quadruple de la solde de l'hoplite. A Athènes,

elle était en général le triple. Démosthène, par exemple, fixe la solde des troupes qu'il propose d'envoyer contre Philippe à dix drachmes par mois pour l'hoplite, à trente pour la cavalerie.

Comme les cavaliers étaient obligés d'entretenir leurs chevaux même en temps de paix, l'État leur attribuait pour cela une certaine somme, qui figure parfois dans les inscriptions sous cette rubrique : *σῖτος ἵπποις*. De plus, tout individu nouvellement incorporé dans la cavalerie recevait du Trésor une petite indemnité qui l'a aidait à se monter; c'est ce qu'on appelait la *χατάστασις*.

Les citoyens riches ou aisés s'armaient eux-mêmes; les autres étaient armés par la république.

(Alb. Martin, *les Cavaliers athéniens*, pp. 346 et suiv.)

14. — L'ORDRE DE MARCHE

Voici, d'après l'*Anabase* de Xénophon où se trouve racontée l'expédition des Dix Mille, quel était l'ordre de marche.

Dès que les troupes sont rassemblées et les préparatifs terminés, on fait les sacrifices, et, si les présages sont favorables, on entre en campagne. On marche par étapes, sous la conduite des guides, et on envoie sur les côtés ou en avant des éclaireurs chargés de reconnaître le pays. Les étapes sont ordinairement de 27 kilomètres, parfois de 38 à 44 kilomètres. Vers 10 ou 11 heures, on fait halte et on déjeune, puis on se remet en route jusqu'au soir. Après chaque journée de marche, il y a un repos d'un ou plusieurs jours.

Dans les marches de jour, la cavalerie et les troupes légères sont habituellement en tête et en queue; les hoplites sont au milieu. Dans les marches de nuit, les hoplites tiennent toujours la tête de la colonne.

On distinguait la marche en colonne, la marche en ordre de bataille, et la marche en carré. — Dans la marche en colonne, les loches et les énomoties marchent les uns derrière les autres, sur deux, quatre ou plusieurs hommes de front, suivant la nature du pays. Si l'ennemi apparaît en tête, on s'arrête, puis le loche se déploie à gauche et se range en ligne. Si l'ennemi apparaît

en queue, la colonne fait volte-face sur place, et se déploie en ligne, soit par la droite, soit par la gauche. — Dans la marche en ordre de bataille, l'infanterie est en ligne, flanquée de la cavalerie et des troupes légères. Cette disposition était adoptée, quand on arrivait dans le voisinage de l'ennemi; on était alors tout prêt pour le combat, et on n'avait pas à craindre de surprise. — Dans la marche en carré, les hoplites forment les quatre côtés; les troupes légères et les bagages sont au centre; la cavalerie reste en dehors. C'est l'ordre préféré, quand on est harcelé par l'ennemi, et qu'il faut se tenir constamment sur la défensive; on ne peut guère l'utiliser que dans les pays de plaines. — Xénophon signale encore une marche *en cercle*. Dans ce cas, les soldats se serrent les uns contre les autres, le bouclier tourné en dehors; les soldats de la queue le portent sur le dos, ceux du flanc droit sur l'épaule droite, ceux du flanc gauche au bras gauche, comme à l'ordinaire. Ce rempart de boucliers a l'avantage d'amortir un peu la force des traits de l'ennemi.

Le bagage (*σκευή*) d'une armée hellénique était toujours considérable. Le Grec, armé en campagne, voulait se priver le moins possible des commodités de la vie. Aussi emportait-il des ustensiles de table et de cuisine, des couvertures, des vêtements, etc. Il y avait en outre les tentes avec leurs piquets, les vivres, les marchands, et parfois les prisonniers avec le butin. On chargeait les tentes, les ustensiles et les vivres sur des bêtes de somme ou des chariots que conduisait un personnel spécial. On y mettait également une partie des armes.

En marche, il fallait que le bagage fût à l'abri des coups de main, et qu'il se trouvât en même temps à la disposition des soldats. On le plaçait en queue, sur les flancs, ou au milieu de l'armée, selon que l'ennemi était plus ou moins à craindre. Il n'était pas rare qu'il se divisât en deux, les armes étant à la portée immédiate de la troupe, les provisions et les autres objets demeurant un peu en arrière.

(D'après Pascal, *l'Armée grecque*, pp. 44 et suiv.)

15. — TACTIQUE DE COMBAT

A l'époque homérique, la masse des troupes n'avait souvent d'autre rôle que de servir de cortège aux chefs, et de livrer à leur exemple des combats singuliers. Plus tard, les hoplites, manœuvrant en phalanges compactes, devinrent l'élément principal du combat. Depuis les guerres Médiques jusqu'à l'expédition des Dix Mille, c'est le combat des hoplites qui seul est décisif; quelquefois ils ont à leurs ailes de la cavalerie et de l'infanterie légère; mais il y a alors trois combats distincts : celui du centre est le plus important; les deux autres le sont si peu que les historiens ne prennent souvent pas la peine de les mentionner. Avec l'expédition des Dix Mille, un progrès s'accomplit, c'est l'union plus étroite des différentes armes et leur action commune pour obtenir la victoire.

A l'approche de l'ennemi, le commandant en chef désigne l'ordre de bataille dans lequel on devra s'avancer ou se ranger devant l'ennemi. Les hoplites commencent par débarrasser leur bouclier de son enveloppe protectrice, et à se parer eux-mêmes de leur mieux; c'est ainsi que, dans *l'Anabase*, les Lacédémoneiens ornent leur tête d'une couronne. Puis ils se forment en phalange compacte, c'est-à-dire en ordre de combat.

La profondeur ordinaire était de 8 hommes; mais, suivant les circonstances, elle pouvait être plus considérable et le front plus étroit. Pour éviter d'être débordé par les ailes de l'ennemi, on pouvait aussi diminuer la profondeur et étendre la ligne de front.

Les premiers rangs étaient disposés de manière à être prêts pour une attaque immédiate; les premiers, qui probablement tenaient leur lance droite ou la faisaient reposer sur l'épaule de leur voisin de devant, n'avaient qu'à se maintenir solidement, à appuyer les rangs antérieurs s'ils étaient pressés, à les pousser en avant et à les remplacer au besoin.

La phalange avait deux ailes, la droite et la gauche, et un centre.

L'infanterie légère se plaçait soit en avant de la phalange, soit

en arrière, soit à une seule aile, soit enfin sur les deux à la fois. La cavalerie était généralement sur les ailes.

Quand l'armée était ainsi rangée en bataille, on sacrifiait aux dieux, et le chef haranguait ses troupes. Ensuite, il entonnait le péan, ou chant de guerre, que tous les soldats accompagnaient en invoquant Arès. On s'avancait en s'exhortant les uns les autres, tout d'abord au pas, et autant que possible en gardant sa ligne. Les hoplites tenaient leur lance toute prête; les peltastes enroulaient la lanière autour de leur javelot, les archers armaient leur arc, et les frondeurs préparaient leur fronde.

Dès qu'on se trouvait en présence de l'ennemi, les trompettes sonnaient l'attaque. Alors, sous cette sonnerie éclatante et en poussant le cri de guerre : ἐλελεύ et ἀλαλά, les soldats partaient au pas de course. Les hoplites abaissaient leur lance; d'autres les heurtaient contre leurs boucliers pour effrayer les chevaux ennemis, et les troupes légères lançaient leurs traits. Si l'ennemi résistait au choc, les hoplites des deux armées cherchaient à se frapper de leurs lances et à rompre la ligne opposée; les lances venaient-elles à se briser, on se livrait à ce que le poète Archiloque appelle *le travail douloureux des glaives*. Entre Grecs, les batailles étaient plutôt des duels de masse que des combats d'extermination; l'essentiel était de rester maître du terrain. Aussi, quand l'ennemi pliait, on ne poursuivait guère les fuyards; du moins, on ne lançait contre eux que de l'infanterie légère ou de la cavalerie. Parfois, la retraite avait lieu en bon ordre; le vaincu s'éloignait pas à pas, en faisant front vers l'ennemi; puis, quand il était hors de portée, il faisait demi-tour, et accélérait la retraite.

Quant au vainqueur, il offrait aux dieux un sacrifice d'actions de grâces; après quoi, il élevait un trophée sur le champ de l'action. Ce trophée était en pierre ou en bois; il se composait habituellement d'un tronc d'arbre, que l'on revêtait d'une armure complète, et au pied duquel on entassait quelques débris du butin. On y ajoutait aussi une inscription. Enfin on ensevelissait les morts, et on élevait un cénotaphe à la mémoire de ceux qui n'avaient pas été retrouvés.

(Pascal, *l'Armée grecque*, pp. 74 et suiv.)

16. — BATAILLE DE MARATHON

Quand l'armée athénienne fut rangée en bataille, ses lignes s'étendirent autant que les lignes médiques; le centre se trouva formé d'un petit nombre de files; c'était le côté faible de l'armée; mais les ailes présentaient des ailes formidables.

Les positions prises, les auspices se montrèrent favorables, et les Athéniens, dès qu'on leur en donna le signal, s'élancèrent à la course sur les Barbares. Il n'y avait pas moins de huit stades (1 kil. 1/2) entre les deux armées. Les Perses, voyant leurs adversaires charger à la course, attendirent le choc. A leur petit nombre, à cette manière d'attaquer en courant, ils les jugèrent atteints d'une folie qui allait en un clin d'œil les perdre, d'autant plus qu'ils n'avaient ni cavalerie ni archers: voilà ce que crurent les Barbares. Les Athéniens engagèrent la mêlée et combattirent avec une bravoure digne de mémoire. En effet, les premiers des Grecs à ma connaissance, ils tombèrent à la course sur des ennemis; les premiers aussi, ils envisagèrent sans trouble le costume médique et les hommes qui le portaient. Jusque-là, parmi les Grecs, le nom seul des Mèdes inspirait l'effroi.

La bataille de Marathon dura longtemps. Au centre, les Barbares l'emportèrent. Le leur était composé des Perses et des Saces; sur ce point, ils furent vainqueurs; ils rompirent les Athéniens et les poursuivirent dans les terres. Mais, aux deux ailes, Athéniens et Platéens eurent le dessus; ils mirent en déroute les corps qui leur étaient opposés; puis, s'étant réunis, ils se tournèrent contre ceux qui avaient enfoncé leur centre. La victoire des Athéniens fut complète; ils serrèrent de près les fuyards, les taillèrent en pièces, et les poussèrent jusqu'à la mer....

Les Barbares perdirent 6400 hommes; les Athéniens 192.
(Hérodote, VI, 111-113 et 117; trad. Giguet.)

17. — BATAILLE DE MANTINÉE EN 418

Du côté des Lacédémoniens, les Scirites occupaient l'aile gauche. Au centre se trouvaient les Lacédémoniens et les Arcadiens; à l'aile droite, les Tégéates et d'autres Lacédémoniens. La cavalerie flanquait les deux ailes.

Dans l'armée opposée, les Mantinéens étaient à droite, les Arcadiens et les Argiens au centre, les Athéniens à gauche, soutenus par leurs cavaliers.

La ligne des Lacédémoniens comptait 448 combattants de front, sur 8 de profondeur.

« Les deux armées s'ébranlèrent. Les Argiens et leurs alliés s'avancèrent au pas accéléré et avec véhémence; les Lacédémoniens lentement, et au son d'un grand nombre de flûtes; ce qui n'est point un usage religieux, mais un moyen de régler leur marche par la cadence et d'éviter que leur ligne ne se rompe, comme il arrive fréquemment aux grands corps d'armée allant à l'ennemi....

« Quand le combat s'engagea, l'aile droite, où étaient les Mantinéens, culbuta les Scirites; puis les Mantinéens, leurs alliés et une partie des Argiens, se jetant dans la brèche, défirerent les Lacédémoniens, les enveloppèrent, les mirent en déroute, et les poussèrent jusqu'à leurs chariots, où ils tuèrent quelques-uns des vétérans préposés à la garde des bagages.

« Sur ce point, les Lacédémoniens eurent donc le dessous; mais le reste de leur armée, surtout le centre où était le roi Agis, chargea les vétérans d'Argos, ainsi que les Cléonéens, les Ornéates et les Athéniens rangés près d'eux. Tous ces gens furent mis en fuite; la plupart n'attendirent même pas le choc des Lacédémoniens, et plièrent dès leur approche. Quelques-uns furent foulés aux pieds, pour n'avoir pu éviter le mouvement enveloppant de l'ennemi.

« Ce point enfoncé, l'armée des Argiens et de leurs alliés se trouva coupée en deux. Pendant ce temps, l'aile droite des Lacédémoniens et des Tégéates tourna les Athéniens qu'elle débordait,

et les mit dans une fâcheuse situation, car ils étaient cernés d'un côté et rompus de l'autre. De toute l'armée, ils auraient été les plus maltraités sans l'appui de leur cavalerie. Par bonheur, Agis, apprenant la défaite de son aile gauche, ordonna à toutes ses troupes de se rabattre à son secours. Ce mouvement dégagea les Athéniens et leur permit d'opérer à leur aise leur retraite. Dès lors les Mantinéens et leurs alliés ne songèrent plus à pousser l'ennemi; mais, voyant la déroute des leurs et l'approche des Lacédémoniens, ils s'enfuirent. D'ailleurs la retraite ne fut ni violente ni prolongée; car les Spartiates ont pour règle de combattre obstinément et de pied ferme, tant que l'ennemi résiste; mais, une fois la fuite déclarée, leur poursuite dure peu et ne s'étend pas loin.

« Les Lacédémoniens, après s'être rangés en avant des ennemis tués, érigèrent sur-le-champ un trophée et dépouillèrent les cadavres. Ils relevèrent leurs propres morts, les rapportèrent à Tégée pour leur donner la sépulture, et rendirent par composition ceux de l'ennemi. Il périt en cette journée 700 Argiens, Ornéates ou Cléonéens, 200 Mantinéens, 200 Athéniens avec leurs deux stratèges. Les alliés de Sparte ne souffrissent pas d'une manière sensible. Quant aux Lacédémoniens eux-mêmes, il n'est pas facile de savoir la vérité; cependant on évaluait leurs pertes à 500 hommes environ. »

(Thucydide, V, 67-74; trad. Bétant.)

18. — FORTIFICATIONS

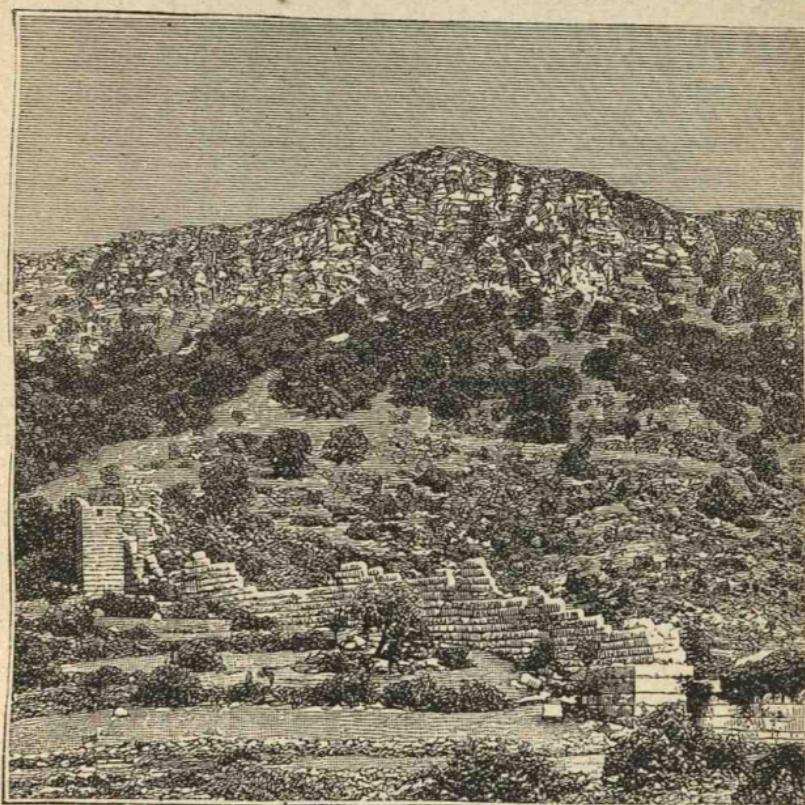
M. Rochas d'Aiglun décrit ainsi les fortifications de Messène et d'Athènes :

1^o *Messène*. — « Cette forteresse a été établie par Épaminondas, en 570 av. J.-C., sur les flancs du mont Ithôme, dont le sommet portait déjà un fort qui fut conservé et aménagé pour servir d'acropole (citadelle).

« Le rempart, qui subsiste encore, suit les crêtes que présente le terrain; il est massif, d'une épaisseur d'environ 2^m,50 et haut seulement de 4^m,50 depuis le pied de l'escarpe jusqu'au

sommet des créneaux. Cette médiocre hauteur avait pour but de permettre aux défenseurs de se servir de leur lance contre l'assaillant. On y accède par des escaliers de pierre accolés à l'intérieur.

« Il est flanqué de tours carrées à cheval sur le mur et à un



Fortifications de Messène.

ou deux étages. Le toit de ces tours était à une seule pente et allait s'inclinant de l'extérieur vers l'intérieur; il servait de plate-forme pour les défenseurs, ainsi que le montrent les créneaux dont il est surmonté, et cette inclinaison servait à les protéger contre les projectiles lancés du dehors. Le premier étage est percé de créneaux rétrécis vers l'extérieur, de façon à ne pas permettre le passage d'un homme, tandis que le second, quand il y en a un, est éclairé par des fenêtres assez

larges, mais qui pouvaient être fermées par des volets intérieurs.

« Les tours sont espacées en moyenne de 100 mètres, et ont de 6 à 7 mètres de saillie; leur rez-de-chaussée est massif; à partir du premier étage, les murs sont composés d'un seul rang de pierre de taille épais de 0^m,60 environ.

« Les points saillants de l'enceinte sont renforcés par de grosses tours, rondes à l'extérieur et planes à l'intérieur.

« Toutes les tours sont percées de deux portes à hauteur du chemin de ronde, pour établir la continuité des communications sur le rempart.

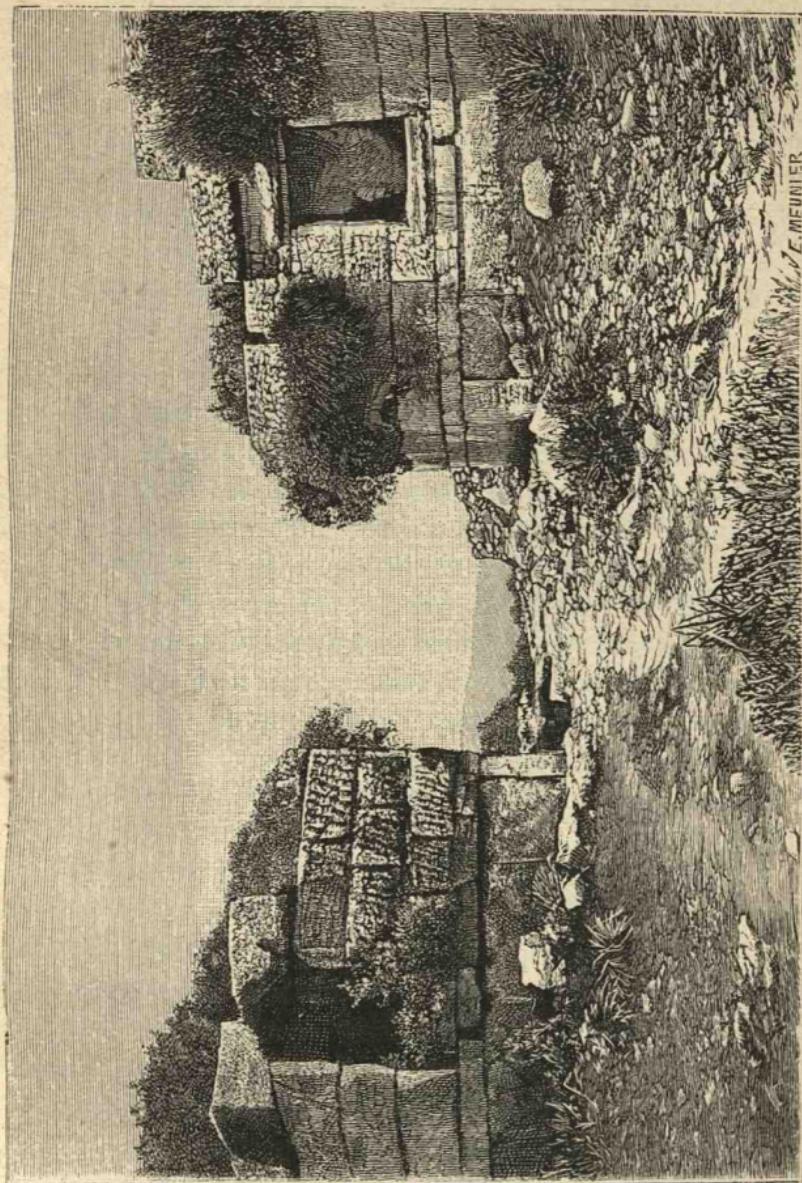
« La porte principale, dite de *Mégalopolis*, est flanquée de deux tours carrées à deux étages, et présente à l'intérieur une avant-cour circulaire terminée par une seconde porte qui donne accès à la ville. Les défenseurs pouvaient se tenir sur le mur qui enceint l'avant-cour et frapper l'assaillant qui aurait forcé la première porte.

« Toutes les maçonneries sont en magnifiques pierres de taille à bossages, disposées par assises horizontales.

« Un mur isolé se détache de l'enceinte pour aller jusqu'au fond d'un ravin où coule un ruisseau. Ce mur servait probablement à protéger les gens qui allaient puiser de l'eau. »

2^e *Athènes*. — « Les fortifications d'Athènes se composaient: de l'Acropole située sur une hauteur et fortifiée de toute antiquité, de l'enceinte de la ville, réédifiée par Thémistocle au v^e siècle et ayant environ 8 kilomètres de circuit, puis d'une enceinte spéciale pour la presqu'île du Pirée. Celle-ci était reliée à la ville par deux murs parallèles, longs de 5 kilomètres 1/2; un autre mur, long de 7 kilomètres, partait d'Athènes et s'en allait en divergeant de manière à aboutir au port de Phalères. Les Athéniens avaient toujours ainsi une voie ouverte sur la mer, quand bien même l'un des murs extérieurs serait tombé au pouvoir de l'ennemi.

« On a retrouvé les traces de l'enceinte de la ville en plusieurs endroits. On y voit notamment, d'une façon distincte, deux tours quadrangulaires reliées par une courtine de 170 pieds. Ces tours, complètement en saillie sur le mur, devaient avoir un front



J. E. MEUNIER

Porte de Megalopolis à Messene.

large de 40 pieds; leurs flancs avaient 28 pieds, et leurs murailles paraissent avoir une épaisseur de 2 à 3 mètres.

« Pour ce qui concerne l'enceinte, il y avait d'abord un soubassement de moellons jusqu'à deux pieds au-dessus du sol. Sur ce soubassement était une assise de grosses pierres; puis s'élevait un mur plein en briques, d'une épaisseur de 6 mètres. A 6 mètres de hauteur était établi le chemin de ronde, protégé contre le dehors par un parapet crénelé. »

(De Rochas d'Aiglun, *Principes de la fortification antique*, pp. 65 et 81.)

49. — SIÈGE DE PLATÉES (428-421)

« Le roi de Sparte Archidamos fit d'abord entourer la ville d'une palissade pour empêcher les sorties; puis il construisit une levée contre le rempart. Des troncs d'arbres furent mis sur les flancs de cet ouvrage. Ces poutres entre-croisées lui servaient de revêtement extérieur et devaient prévenir les éboulements. A l'intérieur, on entassa du bois, des pierres et de la terre. Cela demanda soixante-dix jours de travail ininterrompu.

« Les Platéens, de leur côté, exhaussèrent leur rempart, là où il était le plus menacé, au moyen d'un mur de briques serrées entre des pièces de bois; sur cette charpente ils appliquèrent des peaux et des cuirs pour abriter les travailleurs et le bois lui-même contre les traits enflammés.

« Cet appareil avait une hauteur considérable, mais la levée ennemie avançait aussi vite. Les Platéens eurent alors l'idée de percer la partie du rempart contiguë à la levée, et de soutirer la terre de celle-ci. Mais les Péloponnésiens remplirent d'argile des corbeilles de jonc et les jetèrent dans les interstices; cette terre visqueuse glissait moins facilement.

« Privés de cette ressource, les assiégés creusèrent une galerie de mine qu'ils dirigèrent, par conjecture, sous la levée, et ils recommencèrent à extraire les matériaux. Les assiégeants furent longtemps à s'en apercevoir; ils avaient beau entasser la terre, c'était peine perdue; la levée, minée en dessous, s'affaisait continuellement.

« Les Platéens eurent encore recours à un autre système. En arrière du rempart, ils bâtirent un mur, en forme de demi-lune, dont la convexité était tournée vers la ville, et qui s'appuyait, par ses deux extrémités, au rempart lui-même; ils espéraient que, si ce dernier était emporté, ce nouvel obstacle arrêterait l'assaillant.

« Cependant l'ennemi approchait de la ville ses machines, tout en continuant ses travaux. Une d'elles, placée sur la levée, ébranla fortement l'appareil en bois qui surmontait le mur d'enceinte, tandis que d'autres battaient le rempart sur divers points. Mais les Platéens les saisissaient avec des noeuds coulants et les tiraient à eux, ou bien ils suspendaient par les deux bouts de grosses poutres à des chaînes de fer, et les laissaient tomber violemment sur les bâliers, qu'ils brisaient.

« Comme la ville était petite, les Péloponnésiens essayèrent de l'incendier. Ils se pourvurent de fagots, et les lancèrent du haut de leur levée; par-dessus ils jetèrent du soufre et de la poix, et y mirent le feu. Il en résulta un immense embrasement, et peu s'en fallut que les Platéens, après avoir échappé aux autres périls, ne succombassent à celui-là. Mais une forte averse survint, qui éteignit le feu et conjura le danger....

« Les assiégeants se résignèrent alors au blocus. Ils entourèrent la ville d'une double circonvallation. L'une des deux faces regardait Platées, l'autre était tournée vers la campagne, pour s'opposer aux secours qui pouvaient arriver d'Athènes. L'intervalle, large de 16 pieds (5 mètres), était distribué en logements pour l'armée de siège. Ces logements étaient contigus, de telle sorte que le tout ensemble présentait l'aspect d'un mur unique, crénelé des deux côtés. De dix en dix créneaux se dressaient de grandes tours, à cheval sur cette double enceinte. La nuit, par les temps pluvieux, les sentinelles abandonnaient la garde des créneaux, et s'abritaient dans les tours. »

Thucydide raconte comment, à la faveur d'une nuit d'orage, 212 Platéens, pourvus d'échelles, réussirent à franchir les lignes ennemis. Ceux qui rentrèrent dans la ville se virent bientôt à bout de vivres et de forces. Ils capitulèrent, et furent tous égorgés, tandis que leurs femmes étaient réduites en esclavage.

Le siège avait duré plus d'un an.

(Thucydide, II, 75-77; III, 20-24, 52, 68; trad. Bétant.)

20. — LA TRIÈRE

La trière est à la fois un navire à voiles et à rames. Son nom vient de ce qu'elle a trois rangs de rames superposés sur chaque côté. Ce n'est pas ici le lieu d'en décrire toutes les parties ni de dire comment elle était construite. Il suffira d'en indiquer, d'après M. Cartault, les principales qualités.

« Elle était fine et bonne marcheuse; on sait qu'elle pouvait faire jusqu'à 9 ou 10 milles (16 à 18 kil.) à l'heure, ce qui est encore aujourd'hui pour les bateaux à vapeur une très bonne vitesse. Elle était fort élevée sur l'eau, et peut-être moins stable que nos vaisseaux modernes; mais ce défaut n'avait pas pour les Grecs l'importance qu'il aurait pour nous. En Grèce, la navigation commençait au printemps et cessait à l'automne; ce n'était que par exception et en cas d'absolue nécessité qu'on naviguait l'hiver. Or, pendant la saison d'été, la Méditerranée est ordinairement d'un calme parfait. La trière n'était pas destinée, comme nos navires, à affronter les rrigueurs de l'Océan, presque toujours houleux, mais à sillonna les eaux paisibles de l'Archipel semé de ports et de refuges. Nous savons, du reste, quels ravages la tempête faisait dans les flottes des anciens, qu'un ouragan brusquement déchaîné suffisait pour anéantir. C'est ainsi qu'à l'époque des guerres Médiques, les Grecs durent leurs victoires sur l'escadre perse autant au mauvais temps qu'à leur propre valeur.

« Comme navire de combat, la trière réunissait un ensemble de qualités rarement associées. Toute sa force semblait aboutir à l'éperon, dont le choc, moins puissant que dans nos vaisseaux, était cependant meurtrier, quand la trière, mise en mouvement par ses rameurs, allait donner de la tête dans les flancs de l'ennemi. Si l'avant était admirablement agencé pour l'offensive, il avait aussi ses engins défensifs. Les larges *épotides*¹, arc-

1. Les *épotides* étaient de solides pièces de bois qui formaient saillie des deux côtés de la proue.

boutées par de solides contreforts, pouvaient soutenir un choc sans faiblir, et le *stolos*¹ était une protection sérieuse. Enfin, du haut des mâts tombaient souvent de lourds projectiles en fer ou en plomb, capables de fracasser le pont du navire ennemi et même de le couler. La trière était d'ailleurs gardée par des archers et des soldats, et leur offrait un nombre considérable de postes appropriés à l'attaque comme à la défense. »

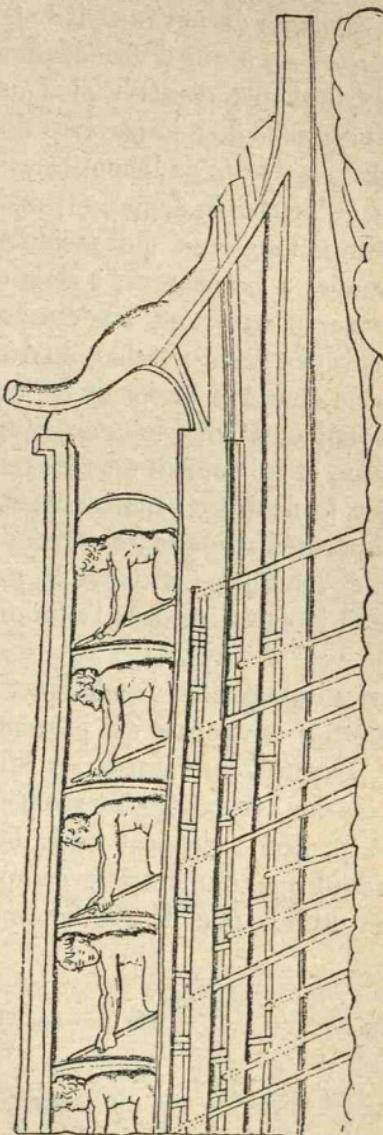
(Cartault, *la Trière athénienne*, pp. 253 et suiv.)

21. — L'ÉQUIPAGE

Il y avait sur chaque trière 174 rameurs et une vingtaine de matelots pour la mâture et les voiles. Les uns et les autres se recrutaient généralement parmi les métèques et les citoyens les plus pauvres.

Les premiers dépendaient d'un officier appelé le *kéleuste*. Celui-ci avait pour fonction principale de commander la manœuvre, avec l'aide d'un joueur de flûte qui marquait la cadence; il faisait en outre distribuer à ses hommes leurs vivres et veillait

1. Le *stolos* s'élevait verticalement au-dessus de l'éperon, en s'appuyant sur l'avant de la trière; il avait la forme bombée.



Avant d'une trière.

au maintien de la discipline. Quant aux matelots, ils étaient probablement « sous les ordres de quartiers-maîtres dont nous ne connaissons pas les noms ».

Le capitaine du navire était le triéarque. Il avait un second, le *κυβερνήτης*, à qui il abandonnait toute la partie technique de ses attributions, d'autant plus qu'il n'était pas toujours lui-même compétent. L'importance du rôle assigné à ce second se voit dans un texte de Démosthène : « L'erreur d'un matelot ne cause qu'un faible dommage; mais si le *κυβερνήτης* se trompe, il entraîne tous ceux qui montent le vaisseau dans une perte commune. » Le *proreus*, « assis ou debout à la proue, portait ses regards en avant, au-dessous et autour de lui, surveillait l'arrivée des grains, tâchait de découvrir les écueils, faisait jeter la sonde quand il craignait de ne pas trouver assez de fond, communiquait avec le *κυβερνήτης* par des cris ou par des signaux, et lui donnait tous les renseignements nécessaires pour diriger le navire en connaissance de cause.... C'est aussi par son intermédiaire que les ordres du second étaient transmis au reste de l'équipage. » (Cartault, p. 251-252). Le *pentécontarque* assistait le capitaine dans l'administration proprement dite de la trière.

Enfin l'usage était d'embarquer un certain nombre d'*hoplites*, une dizaine environ, « qui pussent, dans un abordage, se mesurer avec l'ennemi, ou l'écartier en lui lançant des traits, ou même, à l'occasion, descendre à terre pour brûler et dévaster ». (Cartault, p. 256); c'étaient les *ἐπιβάται*.

L'équipage d'une trière comptait, en somme, avec les officiers, un peu plus de 200 hommes.

22. — LA TRIÉRARCHIE

La triérarchie était une liturgie, et la plus ancienne de toutes. Il est inutile d'exposer ici les règles assez compliquées et plusieurs fois modifiées d'après lesquelles cette charge était répartie entre les citoyens; il suffit de rappeler qu'elle pesait exclusivement sur les plus riches.

Dans la seconde moitié du IV^e siècle, le triérarque recevait de l'État le vaisseau, avec ses agrès et sa voilure, en outre l'équipage avec la solde et les frais d'entretien pour les hommes. Il était tenu, à la fin de l'année, de remettre tout le matériel soit à son successeur, si la campagne n'était pas achevée, soit aux commissaires de la marine. Il avait à payer dans le courant de l'année les dépenses éventuelles que demandait l'entretien du navire, et à restituer, à la fin, tout ce qui s'était perdu ou avarié par sa faute ; ces frais sont évalués à une moyenne de 40 à 60 mines par triérarchie (4 à 6000 fr.). Le vaisseau ou les agrès, soit détériorés, soit perdus, devaient être ou remplacés ou remboursés à l'État ; un catalogue qui servait aussi de tarif fixait la valeur légale du matériel. Certaines circonstances, comme une tempête, un combat naval, où le bâtiment et ses agrès étaient perdus, constituaient des cas de force majeure et dispensaient le triérarque de tout remboursement ; mais il fallait que l'exception fût établie en justice. La dette était, en effet, fixée par les magistrats compétents ; si la valeur du navire n'était pas acquittée dans l'année, la dette pouvait être doublée par le Sénat.

Il n'était pas rare qu'un triérarque s'imposât des sacrifices supplémentaires, soit qu'il donnât à l'État la trière même ou les agrès, soit qu'il assumât une partie des frais dont il n'était pas tenu.

(Dürrbach, *l'Orateur Lycurgue*, p. 62.)

23. — LE TRIÉRARQUE SUR SON NAVIRE

Il est incontestable que le stratège, chef responsable de l'escadre, donnait pour la marche et pour la bataille les ordres que chaque triérarque était tenu d'exécuter, et qu'il prescrivait les manœuvres d'ensemble ; de telle sorte que les mouvements de l'armée navale fussent sans cesse dirigés par une volonté unique. Il est également incontestable que chaque triérarque était maître à son bord, et que, quand le stratège voulait y donner des ordres directs et particuliers, il pouvait se produire

des conflits, dans lesquels l'autorité du stratège n'avait pas toujours le dessus. Nous en avons un exemple intéressant dans le discours de Démosthène contre Polyclès. La flotte athénienne étant en station à Thasos, le stratège Timomachos envoie au triéharque Apollodore l'ordre d'appareiller pour une destination inconnue; il désigne, pour diriger cette expédition, un représentant de son autorité, Callippos, « qui monte à bord et ordonne au *κυβερνήτης* de se diriger vers la Macédoine ». Callippos prend donc momentanément le commandement, sans résistance de la part d'Apollodore. Mais, en route, Apollodore apprend que sa trière va chercher à Méthone Callistratos, parent du stratège, condamné deux fois à mort par les Athéniens; or il était formellement interdit de transporter les bannis sur les trières de la république. Il en résulte entre Apollodore et Callippos une altercation, à la suite de laquelle Apollodore reprend le commandement de son navire: « Je dis au *κυβερνήτης* de faire route vers Thasos; Callippos s'y oppose et donne l'ordre de se diriger vers la Macédoine, selon les instructions du stratège. Le *κυβερνήτης* lui répond que je suis triéharque du navire et responsable, que c'est de moi qu'il reçoit la solde et qu'il s'en retournera à Thasos. » Ainsi, dans ce conflit entre les deux autorités, c'est celle du triéharque qui demeure prépondérante. De retour à Thasos, Apollodore est mandé par le stratège et n'ose pas se rendre auprès de lui, parce qu'il craint d'être jeté aux fers; il n'est pas autrement inquiété. Il faut conclure de tous ces faits que le triéharque devait obéissance au stratège comme à son supérieur hiérarchique, mais que, responsable devant le peuple de sa conduite et de ce qui se passait à bord de son navire, il pouvait, dans certains cas spéciaux, comme ici où il s'agit de violer la loi, et à ses risques et périls, refuser d'exécuter les ordres donnés. Nous voyons, dans la circonstance présente, que le stratège ne peut ou ne veut pas employer les moyens coercitifs qu'il avait à sa disposition pour contraindre Apollodore à l'obéissance. Dans tous les cas, il ne s'en prend pas aux officiers inférieurs qui, dans le conflit, s'étaient rangés du côté de leur triéharque.

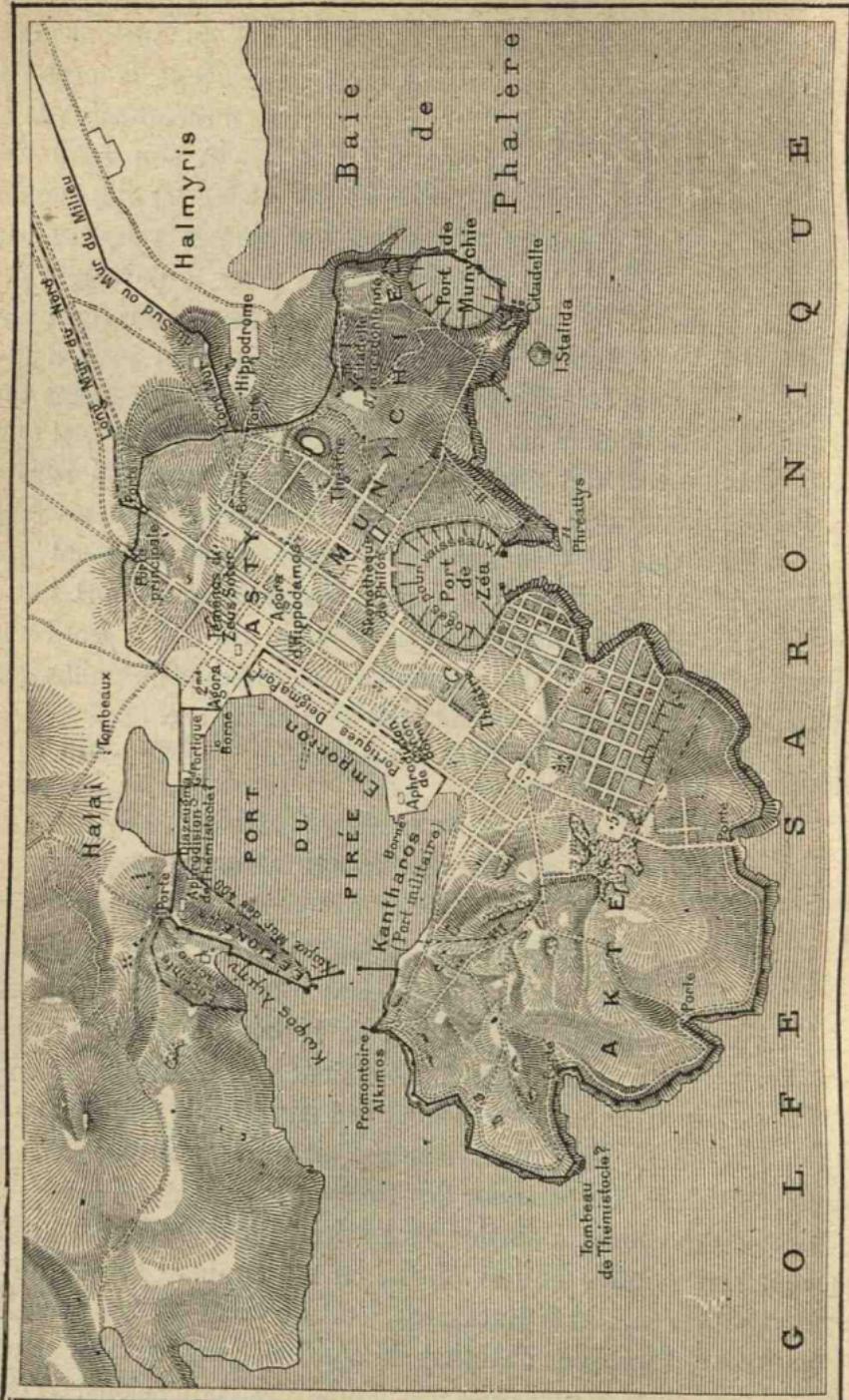
On voit par ce texte de Démosthène que le triéharque avait

le commandement effectif de son navire. La triérarchie n'était donc pas uniquement un impôt établi sur la fortune des citoyens riches, auquel on satisfaisait en supportant la part de dépenses qui, dans l'équipement d'un navire, n'incombait pas à l'État. D'autre part, le triérarque n'était pas à son bord un simple agent comptable, responsable du navire et des agrès qu'on lui confiait et qui représentaient une grande valeur, ainsi que des sommes qu'il recevait du stratège pour le paiement de la solde. Il devait en outre remplir les fonctions exercées chez nous par le capitaine du vaisseau. Il s'en acquittait avec d'autant plus de compétence, qu'il était ordinairement lui-même un armateur parfaitement au courant des choses de la mer, et que la triérarchie revenait assez souvent, pour que ceux qui l'exerçaient acquissent une véritable expérience. Toutefois il ne faut pas oublier que le triérarque n'était pas nécessairement un homme du métier. Il pouvait y avoir des triérarques fort inexpérimentés; de là la nécessité pour eux de trouver à bord un second très au courant des manœuvres et capable de guider un commandant novice; ce second était le *κυβερνήτης*.

(Cartault, *la Trière athénienne*, pp. 224-226.)

24. — LE PIRÉE ET LA FLOTTE ATHÉNIENNE

Le centre de la puissance maritime d'Athènes était au Pirée. Il y avait là trois ports spécialement affectés à la marine militaire : le port de Kantharos dans la baie du Pirée, le port de Zéa, et celui de Munychie. Ils étaient protégés par un ensemble de fortifications très solides qui embrassait toute la presqu'île à laquelle ils étaient adossés, et qui les rattachait aux murs d'Athènes. Le pourtour des trois ports était garni de loges (*νεώστοιχοι*) destinées à abriter les navires. Chaque trière avait la sienne. Vers l'année 550 av. J.-C., on en comptait 82 à Munychie, 196 à Zéa, 94 à Kantharos, soit au total 372. Il y avait en outre au Pirée des chantiers de constructions navales et un arsenal dont nous connaissons exactement les dimensions. C'était un rectangle de 125 mètres de long et de 17 mètres de large.



L'effectif de la flotte varia aux différentes époques. D'après Thucydide, Athènes, au temps de Périclès, possédait 500 bâtiments de guerre; elle en eut 400 au siècle suivant.

25. — BATAILLE DE SALAMINE

UN MESSAGER PERSE : « Un soldat grec de l'armée athénienne était venu dire à Xerxès qu'au moment où les ombres de la nuit seraient descendues, les Grecs abandonneraient la position, que, pour sauver leur vie, ils allaient se rembarquer en hâte et se disperser dans les ténèbres. A cette nouvelle, Xerxès, qui ne se méfiait ni de la ruse du Grec ni de la jalouse des dieux, ordonne à tous les commandants de sa flotte que, à l'instant où la terre cesserait d'être éclairée par les rayons du soleil et où les ombres de la nuit rempliraient les espaces célestes, ils disposent sur trois rangs leurs innombrables navires, qu'ils ferment tous les passages, tous les détroits, que d'autres vaisseaux enfin investissent l'île de Salamine. « Si les Grecs évitent leur fatal destin, si leur flotte trouve moyen d'échapper furtivement, vous serez tous décapités. » Tels furent les ordres qu'il donna dans sa confiance; car il ne savait pas ce que lui réservaient les dieux.

« Les troupes se préparent sans confusion, sans négligence; elles prennent le repas du soir; les matelots attachent par la courroie leurs rames aux bânes, toutes prêtes pour la manœuvre. Quand la lumière du soleil a disparu, quand la nuit est survenue, rameurs, soldats, chacun regagne son navire. Les rangs de la flotte guerrière se suivent dans l'ordre prescrit. Tous les vaisseaux se rendent à leur poste, et durant toute la nuit les pilotes tiennent leurs équipages en haleine.

« Cependant la nuit se passait, et nulle part l'armée des Grecs ne tentait de s'échapper à la faveur des ténèbres. Bientôt le jour aux blancs coursiers répandit sur le monde sa resplendissante lumière. A ce moment, une clameur immense, modulée comme un cantique sacré, s'élève dans les rangs des Grecs, et l'écho des rochers de l'île répond à ces cris par l'accent de sa voix éclatante.

Trompés dans leur espoir, les Barbares sont saisis d'effroi; car il n'était point l'annonce de la fuite, cet hymne saint que chantaient les Grecs; pleins d'une audace intrépide, ils se précipitaient au combat. Le son de la trompette enflammait tout ce mouvement.

« Le signal est donné; soudain les rames retentissantes frappent d'un battement cadencé l'onde salée qui frémit; bientôt leur flotte apparaît tout entière à nos yeux. L'aile droite marchait la première en bel ordre; le reste de la flotte suivait, et ces mots retentissaient au loin : « Allez, ô fils de la Grèce, délivrez la patrie, délivrez vos enfants, vos femmes, et les temples des dieux de vos pères et les tombeaux de vos aïeux. Un seul combat va décider de vos biens. » A ce cri nous répondons de notre côté par le cri de guerre des Perses. La bataille allait s'engager. Déjà les proues d'airain se heurtent contre les proues; un vaisseau grec a commencé ce choc, il fracasse les agrès d'un vaisseau phénicien. Ennemi contre ennemi, les deux flottes s'élancent. Au premier effort, le torrent de l'armée des Perses ne recula pas. Mais bientôt, entassés dans un espace resserré, nos innombrables navires s'embarrassent les uns les autres, s'entre-choquent mutuellement de leurs éperons d'airain; des rangs de rames entiers sont brisés. Cependant la flotte grecque, par une manœuvre habile, forme cercle alentour, et porte de toutes parts ses coups. Nos vaisseaux sont culbutés; la mer disparaît sous un amas de débris flottants et de morts; les rivages, les écueils, se couvrent de cadavres. Tous les navires de la flotte des Barbares ramaient pour fuir en désordre; comme des thons, comme des poissons qu'on vient de prendre au filet, à coups de tronçons de rames, de débris de madriers, on écrase les Perses, on les met en lambeaux. La mer résonne au loin de gémissements, de voix lamentables. Enfin la nuit montre sa sombre face, et nous dérobe au vainqueur. »

(Eschyle, *les Perses*, 355-428; trad. Pierron.)

26. — HONNEURS RENDUS AUX CITOYENS MORTS
POUR LA PATRIE

« Les Athéniens, conformément à la coutume du pays, célébrèrent aux frais de l'État les funérailles des premières victimes de la guerre. Voici en quoi consiste la cérémonie. On expose les ossements des morts sous une tente dressée trois jours à l'avance, et chacun apporte ses offrandes à celui qu'il a perdu. Quand vient le moment du convoi, des chars amènent des cercueils de cyprès, un pour chaque tribu ; les ossements y sont placés d'après la tribu dont les morts faisaient partie. Un lit vide, couvert de tentures, est porté en l'honneur des *invisibles*, c'est-à-dire de ceux dont les corps n'ont pu être retrouvés. Tout citoyen ou étranger est libre de se joindre au cortège. Les parents viennent auprès du tombeau faire leurs lamentations. Les cercueils sont déposés au monument public, dans le plus beau faubourg de la ville (le Céramique). C'est toujours là qu'on enterre ceux qui ont perdu la vie dans les combats. Les guerriers de Marathon furent seuls exceptés ; leur vaillance incomparable les fit juger dignes d'être inhumés dans le lieu même où ils avaient trouvé la mort. Dès que les ossements ont été recouverts de terre, un orateur choisi par la république parmi les hommes les plus éloquent et les plus considérés, prononce un éloge approprié à la circonstance ; après quoi l'on se sépare. » (Thucydide, II, 54 ; trad. Bétant.)

Nous possédons de nombreuses listes de citoyens honorés de la sorte par l'État. Un de ces documents, qui est au musée du Louvre, commence ainsi :

« Les citoyens dont les noms suivent, appartenant tous à la tribu Érechtheïs, sont morts à la guerre, dans le courant de la même année, à Chypre, en Egypte, en Phénicie, à Halia, à Égine, et à Mégare. » (*Corp. inscript. Attic.*, t. I, 433.)

D'autre part, Thucydide nous a conservé, sinon le texte, du moins les idées essentielles de l'oraison funèbre que Périclès fut chargé de prononcer dans la première année de la guerre du Pé-

loponnèse. Les deux tiers du discours renferment un magnifique éloge des institutions, des mœurs, du courage des Athéniens en général. Après quoi, l'orateur en vient à parler des morts eux-mêmes. Il exalte leur vaillance, et les propose comme exemple aux survivants. « Tels ont été ces citoyens, dignes serviteurs de l'État. Quant à vous, vous devez, en souhaitant plus de bonheur dans le péril, montrer une résolution aussi intrépide contre les ennemis, et vous inspirer, non pas seulement de discours qui ne vous apprendraient rien en insistant sur tous les biens qui dépendent de la résistance aux ennemis, mais du spectacle chaque jour présent de la puissance de votre patrie ; vous devez vous éprendre d'elle, et songer, en la trouvant si grande, que cette grandeur a été le prix de l'audace, de l'intelligence des intérêts et du dévouement à l'honneur, et que, si la fortune trahissait les efforts de ceux qui l'ont acquise, ils ne voulaient pas pour cela priver la ville de leur courage, mais lui payaient généreusement le tribut le plus glorieux. Car, s'ils faisaient l'abandon public de leur vie, ils recevaient comme leur bien particulier une louange immortelle et un magnifique tombeau, qui sert moins à recouvrir leur corps qu'à conserver le souvenir éternel de leur gloire, pour le mêler désormais, en chaque occasion, aux discours et aux actions de la postérité. Les hommes illustres ont toute la terre pour tombeau ; et, non seulement dans leur patrie les inscriptions gravées sur la pierre rendent témoignage pour eux, mais, même dans les contrées étrangères, un souvenir non écrit habite dans toutes les âmes et y représente leur générosité plus encore que leurs actions. Soyez donc leurs émules, mettez le bonheur dans la liberté et la liberté dans la noblesse d'âme, et n'hésitez pas à affronter les dangers de la guerre.... »

(Thucydide, II, 45 ; trad. par J. Girard.)

CHAPITRE XIII

LES RELATIONS INTERNATIONALES

SOMMAIRE. — 1. Sentence d'arbitrage entre deux cités. — 2. Paix de Nicias. — 3. Un ancien traité d'alliance. — 4. Traité d'alliance et de commerce entre la Macédoine et Chalcis. — 5. Concession d'un monopole commercial. — 6. Le droit de représailles en Grèce. — 7. Convention monétaire. — 8. Les proxènes. — 9. La colonisation grecque des VIII^e et VII^e siècles. — 10. Les colonies athénienes du V^e et du IV^e siècle. — 11. Amphictyonie de Delphes. — 12. La première Confédération athénienne. — 13. La ligue achéenne.

1. — SENTENCE D'ARBITRAGE ENTRE DEUX CITÉS (416 av. J.-C.)

« Les Méliens et les Cimoliens ayant déclaré qu'ils accepteraient la décision des Argiens relativement aux îles en litige, le peuple des Argiens a jugé qu'aux Cimoliens appartenaient Polyæga, Hétéria, et Libia. Leur jugement donne gain de cause aux Cimoliens. »

(Lebas, *Inscriptions d'Asie Mineure*, 1.)

2. — PAIX DE NICIAS (421 av. J.-C.)

« Les Athéniens et les Lacédémoniens, ainsi que leurs alliés, ont fait la paix aux conditions suivantes, dont chaque ville a juré l'observation :

« En ce qui concerne les temples communs à toute la Grèce,

chacun pourra s'y rendre, sacrifier, consulter les oracles, assister aux fêtes, conformément aux usages de nos pères, soit par terre, soit par mer, avec une entière sécurité. Le temple d'Apollon à Delphes, et les habitants de Delphes, seront indépendants, affranchis de tout tribut, de toute juridiction étrangère, eux et leurs territoires, conformément aux usages de nos pères.

« La paix durera cinquante ans entre les Athéniens et leurs alliés d'une part, les Lacédémoniens et leurs alliés d'autre part, sans dol ni fraude, soit sur terre, soit sur mer. Tout acte d'hostilité est interdit aux Lacédémoniens et à leurs alliés envers les Athéniens et leurs alliés, ainsi qu'aux Athéniens et à leurs alliés envers les Lacédémoniens et leurs alliés. S'il s'élève entre eux quelque différend, ils auront recours aux voies légales et aux serments, et se conformeront aux transactions qui seront intervenues.

« Les Lacédémoniens et leurs alliés rendront aux Athéniens Amphipolis. Dans toutes les villes restituées par les Lacédémoniens, les habitants seront libres de se retirer où bon leur semblera, en emportant leurs biens. Ces villes se gouverneront d'après leurs propres lois.... Ce sont Argilos, Stagire, Acanthe, Scolos, Olynthe, Spartolos. Elles ne seront alliées ni de Lacédémone ni d'Athènes. Toutefois, si les Athéniens les persuadent d'entrer dans leur alliance, elles le pourront de leur plein gré....

« Les Lacédémoniens et leurs alliés rendront aux Athéniens Panacton.

« Les Athéniens rendront aux Lacédémoniens Coryphasion, Cythère, Méthone, Ptéléos et Atalante.

« Les deux parties contractantes se restitueront mutuellement leurs prisonniers....

« De part et d'autre, on prêtera le serment réputé le plus solennel dans chaque ville. La formule sera conçue en ces termes : « Je serai fidèle aux conventions et stipulations du présent traité en toute justice et sans aucune fraude. » Ce serment sera renouvelé tous les ans. Il sera gravé sur des stèles placées à Olympie, à Delphes, à l'isthme de Corinthe, à Athènes dans l'Acropole, à Lacédémone dans l'Amycléon....

« Le traité date de l'éphorat de Plistolas, le 4^e jour de la

dernière décade du mois Artémisios ; à Athènes, de l'archontat d'Alcéos, le 6^e jour de la dernière décade du mois Élaphébolion.

« Ont juré et fait les libations : pour les Lacédémoniens (suivent 15 noms), pour les Athéniens (17 noms). »

(Thucydide, V, 18-19 ; trad. Bétant.)

5. — UN ANCIEN TRAITÉ D'ALLIANCE

« Traité entre les Éléens et les Héréens ¹. Qu'il y ait alliance pour cent ans, et qu'elle commence cette année. S'il est besoin de parler ² ou d'agir, que les deux peuples s'unissent, et pour toute autre chose et pour la guerre ; s'ils ne s'unissent pas, que ceux qui auront rompu le traité paient un talent d'argent à Zeus Olympien. Si quelqu'un détruit la présente écriture, soit magistrat, soit peuple, qu'il soit frappé de l'amende sacrée ici inscrite. »

(Michel, *Recueil d'inscriptions grecques*, 1.)

4. — TRAITÉ D'ALLIANCE ET DE COMMERCE ENTRE LA MACÉDOINE ET CHALCIS (ENTRE 389 ET 383 av. J.-C.)

« Traité entre Amyntas, fils d'Arrhidæos, et les Chalcidiens.

« L'alliance est conclue entre eux pour une durée de cinquante années envers et contre tous. Si quelqu'un attaque Amyntas, il sera également en guerre avec les Chalcidiens. S'il attaque les Chalcidiens, il sera également en guerre avec Amyntas....

« Les Chalcidiens pourront exporter de la poix et des bois propres à la construction des maisons et des navires, sauf les bois de sapin, à moins que l'État lui-même de Chalcis n'en ait besoin. Dans ce cas, l'exportation même des bois de sapin sera permise, après que les Chalcidiens en auront donné avis à

1. C'est le plus ancien document de la diplomatie européenne (Egger). On n'en connaît pas la date exacte ; mais il est certainement du VI^e siècle av. J.-C.

2. Ou, en d'autres termes, de négocier.

Amyntas et qu'ils auront payé les droits établis. Pour tous les autres objets, l'exportation et le transit seront autorisés, sous réserve des droits à payer, soit de Macédoine à Chalcis, soit de Chalcis en Macédoine.

« Ni Amyntas ni les Chalcidiens ne feront amitié séparément avec les gens d'Amphipolis, de Bottiae, d'Acanthe ou de Mendé; mais ils traiteront avec eux d'un commun accord, si cela leur plaît.

« Serment de l'alliance.... »

(Michel, *Ibid.*, 5.)

5. — CONCESSION D'UN MONOPOLE COMMERCIAL

Les trois villes de l'île de Céos, Carthæa, Corésos, et Iulis, rendirent des décrets à peu près identiques pour accorder aux Athéniens le monopole de l'exportation de leur vermillon.

Voici le décret d'Iulis :

« Décret du conseil et du peuple d'Iulis.

« Au sujet de la demande des Athéniens, le conseil et le peuple d'Iulis ont décidé que le vermillon serait exporté à Athènes, et nulle part ailleurs, à dater de ce jour. Si un individu l'exporte ailleurs, la barque et toute la cargaison seront confisqués. La moitié appartiendra au dénonciateur. Si le dénonciateur est un esclave, il sera libre et il obtiendra un tiers (?) des objets confisqués. L'exportateur devra exporter le vermillon de Céos sur la barque que les Athéniens auront désignée; sinon, il sera possible de.... S'il plaît aux Athéniens de prendre d'autres mesures pour s'assurer le monopole du vermillon, elles auront force de loi. Il ne sera payé aucun droit d'exportation (?) à partir du mois d'Hermæon.... Les dénonciations seront reçues à Athènes par les..., à Iulis, par les... et les prostates. Ceux qui auront été convaincus d'avoir exporté en violation de la loi auront leurs biens confisqués; la moitié de ces biens sera dévolue au peuple d'Iulis, l'autre moitié au dénonciateur. Le conseil fera graver ce décret qui sera placé sur le port. »

(*Corpus inscript. Attic.*, t. II, 546.)

6. — LE DROIT DE REPRÉSAILLES EN GRÈCE

Les plus anciens exemples de représailles se trouvent dans Homère. Nestor, dans *l'Iliade*, raconte une expédition faite par lui contre les Épéens qui avaient refusé de faire droit à ses réclamations (*Iliade*, XI, 670 et suiv.). Les intéressés prirent les armes sous sa conduite, ramenèrent de nombreux troupeaux et se les partagèrent pour se payer de ce qui leur était dû. L'*Odyssée* parle d'une expédition du même genre, faite par Ulysse (*Odyssée*, XXI, 17 et suiv.).

Ces représailles s'appelaient *ρύστια* ou *συλαι*. L'usage en fut de bonne heure réglé par les traités. Un des plus grands avantages que deux villes grecques pussent se conférer l'une à l'autre était la renonciation au droit de représailles, et par suite la sécurité pour les personnes et les biens (*ἀσυλία* et *ἀσφάλεια*). En l'absence d'un traité pareil, l'immunité dont il s'agit pouvait être conférée à titre de privilège personnel et héréditaire, par de simples décrets, aux étrangers qui avaient rendu des services, notamment aux proxènes. C'est par centaines que se comptent les monuments épigraphiques portant des traités ou des décrets de ce genre. La formule, presque toujours la même, est parfois accompagnée de clauses accessoires qui méritent d'être signalées. Ainsi l'*ἀσυλία* est généralement accordée tant sur mer que sur terre, et pour le cas de paix comme pour le cas de guerre. Toute infraction à la prohibition de la loi donne lieu à une amende, indépendamment de la mise en liberté des personnes et de la restitution des choses saisies. Une action en justice est ouverte à cet effet non seulement à l'étranger victime d'une saisie illégale, mais à toute personne, parce qu'il s'agit d'un fait qui touche à l'ordre public.

Un des traités les plus remarquables, relatifs aux *συλαι*, est le traité passé au v^e siècle avant notre ère entre les deux villes locréennes d'Eanthé et de Chaléion. Les deux villes s'entendent pour supprimer absolument les *συλαι* sur terre, mais elles les maintiennent sur mer, à l'exception du port. Toute saisie faite

sans droit est punie d'une amende de quatre drachmes, et le saisissant doit restituer dans les dix jours; faute de quoi, il est tenu de rendre moitié en sus. Les réclamations sont portées, suivant les cas, devant des juges différents. Si, par exemple, l'Œanthéen demandeur est établi à Chaléion comme métèque, il s'adressera aux tribunaux ordinaires de Chaléion. S'il n'est pas métèque, il s'adressera aux magistrats spéciaux institués à Chaléion sous le titre de *juges des étrangers* (*ξενοδίκαιοι*), et choisira parmi les notables de Chaléion neuf ou quinze jurés, selon l'importance de l'affaire. Enfin si l'action est intentée d'office par un citoyen de Chaléion, agissant au nom de l'ordre public, le tribunal est formé de jurés en nombre impair, choisis parmi les damiurges, qui sont les principaux magistrats de la ville, et jugeant à la majorité. (Röhl, *Inscript. Græcæ antiq.*, 322.)

D'autres traités plus récents confèrent la juridiction en matière de prises à l'arbitrage d'une ville tierce ou à un tribunal commun, qui paraît être un tribunal mi-parti.

En l'absence de traité, les représailles étaient de droit commun et de pratique constante. Lysias dit que les Béotiens exerçaient des représailles contre les Athéniens, parce qu'ils ne pouvaient obtenir le payement d'une créance de deux talents (*Contre Nicomaque*, 42). Démosthène montre certains trié-rarques enlevant tout ce qui se trouve à leur convenance, exposant ainsi leurs concitoyens à toutes sortes de représailles, les réduisant à ne plus pouvoir se rendre à l'étranger sans sauf-conduit (*Pour la couronne triéarchique*, 13). Dans le plaidoyer contre Lacrite se lit un contrat de prêt maritime consenti par un Athénien et un Eubéen à des Phasélites. Il y est stipulé que si le navire fait relâche dans l'Hellespont, les marchandises seront mises à terre dans un lieu où elles soient à l'abri des représailles....

Parfois l'État prenait les représailles à son compte et s'en chargeait à titre d'entrepreneur. Les habitants de Chalcédoine avaient besoin d'argent pour payer leurs mercenaires. Ils invitaient les citoyens et métèques ayant des représailles à exercer contre une ville ou un particulier, à en faire la déclaration. Ils se chargeraient d'exercer ces représailles sur les navires qui se

rendaient au Pont-Euxin, et qu'ils arrêtèrent sous ce prétexte. (Pseudo-Aristote, *Économiques*, II, 12.)

Dans la période macédonienne, l'usage des représailles ne fut pas moins fréquent, mais paraît avoir été subordonné à l'autorisation du gouvernement. Au temps de Polybe, la justice ne se rendait plus en Béotie. Quelques Achéens, ne pouvant recouvrer les créances qu'ils avaient sur des gens de ce pays, obtinrent de Philopœmen, stratège de leur ligne, la permission d'exercer des représailles. Ailleurs on voit les Crétois d'Éleuthernes délivrer des lettres de marque contre les Rhodiens. Une autre fois, les Déliens réfugiés en Achaïe veulent exercer des représailles contre les Athéniens, mais les Achéens s'y opposent.

En résumé, les représailles étaient considérées comme un acte juridique, une procédure internationale, servant de garantie et de sanction à un droit. C'était une institution qu'il ne faut pas confondre ni avec la course ni avec le brigandage et la piraterie. La course était un acte d'hostilité qui ne s'exerçait qu'en temps de guerre. Quant au brigandage et à la piraterie, c'étaient des faits de violence, souvent impunis, mais toujours tenus pour illégitimes.

(Dareste, *Séances et travaux de l'Académie des sciences morales*, t. CXXXIII, pp. 558-564.)

7. — CONVENTION MONÉTAIRE

Chaque cité avait son système monétaire, car le droit de battre monnaie était l'indice de la souveraineté. Légalement, les monnaies de l'une quelconque d'entre elles étaient sans valeur dans la ville voisine, et il fallait, quand on allait à l'étranger, changer ses espèces contre celles du pays où l'on arrivait.

On devine les inconvénients qui résultaient de là, en raison du morcellement extrême de la Grèce. On essaya avec le temps de les atténuer. Au milieu de la diversité si grande des monnaies, il n'était pas rare que le commerce en choisît librement une, qui devenait ainsi l'instrument privilégié des échanges internationaux. Quels que fussent leur pays et leur résidence,

les négociants s'engageaient et payaient en sommes de cette monnaie; on pouvait la porter partout, car elle trouvait toujours en banque un cours de faveur. Tel fut le rôle que jouèrent au ^{ve} et au ^{iv^e} siècle les tétradrachmes d'Athènes et les statères de Cyzique, plus tard, les pièces frappées par la Macédoine.

On fit même un pas de plus, et certains États eurent l'idée de conclure entre eux des conventions analogues à celle qui unit aujourd'hui la France, l'Italie, la Suisse, la Belgique et la Grèce. Par ces traités, les parties contractantes établissaient une forme de numéraire, d'un poids, d'un titre et d'une valeur convenus, qui devait avoir cours légal sur les marchés de l'un et de l'autre. Elles réglaient dans quelles proportions chacune pourrait en frapper chez elle; et, si elles usaient d'un atelier commun, on déterminait la part de frais ou de bénéfices qu'aurait chaque cité. Nous possédons un fragment d'une convention de ce genre entre Phocée et Mytilène. (Michel, *Recueil d'inscriptions grecques*, 8.) Les deux villes émettront les espèces réglées par le traité, à tour de rôle pendant une année, et l'atelier de l'autre chômera pendant ce temps. Les pièces frappées à Phocée circuleront librement à Mytilène, et réciproquement. Le monnayer qui aura fraudé sur le titre légal et augmenté indûment les proportions de l'alliage sera passible de la peine de mort. Responsable devant les deux cités, il sera jugé dans sa propre ville devant un tribunal mixte.

(D'après Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, II, pp. 54-63.)

8. — LES PROXÈNES

Les proxènes ressemblaient beaucoup à nos agents consulaires. Mais, tandis que chez nous les consuls ne sont pas toujours sujets de l'État où ils résident, en Grèce c'était l'usage qu'ils le fussent. Ainsi les intérêts des Athéniens étaient protégés à Éphèse, non par un Athénien, mais par un Éphésien auquel le peuple d'Athènes conférait le titre de proxène, avec certains priviléges et certaines immunités.

Les devoirs du proxène étaient à la fois d'ordre diplomatique et d'ordre consulaire. Les citoyens de l'État qui l'avait nommé pouvaient réclamer de lui l'hospitalité, faire appel à sa protection et à ses bons offices dans leurs procès. Il payait la rançon des prisonniers de guerre, assurait une sépulture convenable aux individus morts pendant la guerre, et, dans le cas d'un décès, administrait les biens du défunt et les délivrait aux héritiers. En cela ses fonctions correspondaient à celles d'un consul moderne. Mais il en avait aussi qui le rapprochaient de nos ambassadeurs. C'était lui qui présentait aux autorités et à l'Assemblée du peuple les députés de l'État dont il était le proxène ; il devait faciliter l'accomplissement de ces missions par son influence personnelle sur ses concitoyens.

Dans les cités grecques, les auberges étaient généralement fort médiocres, et les devoirs d'hospitalité qui incombaient au proxène lui causaient de lourdes dépenses, tandis que d'autre part la nature de ses attributions l'obligeait sans cesse d'avancer de l'argent à des voyageurs en détresse, qui ne le remboursaient pas toujours. Comme compensation à ces charges, il recevait des priviléges souvent héréditaires : par exemple le libre accès auprès du sénat et de l'assemblée de la cité qu'il représentait, la protection assurée à sa personne et à ses biens, sur terre et sur mer, en guerre et en paix, la liberté du transit, d'importation et d'exportation, le droit d'acquérir des terres, l'exemption de certaines taxes, parfois l'*isopolitie*, c'est-à-dire la jouissance de tous les droits civils.

(Newton, dans Reinach, *Traité d'épigraphie grecque*, pp. 45-47.)

9. — LA COLONISATION GRECQUE DES VIII^e ET VII^e SIÈCLES

Les Grecs, en fondant leurs colonies, ne firent que suivre l'exemple des Phéniciens, qui longtemps avant eux avaient parcouru les côtes de la Méditerranée pour y établir des comptoirs. Mais, à la différence de leurs précurseurs, ils créèrent plus que de simples marchés ; ce furent des villes qu'ils élevèrent par centaines depuis le fond du Pont-Euxin jusqu'aux

colonnes d'Hercule. Cette expansion de la Grèce ne fut point l'œuvre de telle ou telle race particulière; toutes y participèrent, les Achéens et les Doriens, comme les Ioniens. Elle ne fut même pas l'œuvre exclusive des cités maritimes; très souvent aussi les colons furent fournis par des cités continentales, et il n'y a pas eu dans toute la Grèce un seul canton qui soit demeuré étranger à ce courant d'émigration.

Il fut provoqué par des raisons très diverses: le goût des aventures et l'amour du changement, la surabondance de la population, la concentration des terres dans les mains de l'aristocratie, les discordes civiles, un fléau qui s'abattait sur une contrée, une sentence de bannissement, la conquête étrangère, la nécessité de chercher au dehors des débouchés commerciaux, tels sont les motifs qui obligèrent les Grecs à multiplier leurs colonies. De proche en proche, ils occupèrent toutes les côtes de la Méditerranée, pénétrant peu à l'intérieur, sauf en quelques points, se bornant presque toujours à s'approprier sur le littoral, sinon une étroite banlieue, du moins un territoire assez restreint, d'où leur action rayonnait dans tous les sens. Leur diffusion s'arrêta aux limites du monde alors connu, et il se forma ainsi, hors de l'Hellade proprement dite, une Hellade nouvelle, disséminée partout, toute en longueur, morcelée en une foule de cités autonomes, mais où persistait cependant une certaine unité, fondée sur la parenté de race, sur la similitude des institutions, sur l'identité des croyances et sur la communauté des intérêts.

Ces colonies primitives étaient, pour la plupart, des entreprises privées. La ville d'où partait chacune d'elles se contentait de fournir le feu sacré, destiné au foyer de la cité nouvelle, et le personnage religieux qui serait chargé d'accomplir les cérémonies de la fondation. Ce double bienfait suffisait pour établir entre la métropole et la colonie un lien durable. Mais celui-ci ne devait à l'autre que certaines marques de respect et de déférence. Elle n'était tenue ni de lui obéir ni de lui prêter son appui. S'il lui arrivait parfois d'implorer son aide, c'est parce qu'elle y trouvait son avantage, et elle était absolument libre de s'adresser ailleurs. Elle lui achetait volontiers ses produits et lui vendait les siens, mais elle n'était nullement forcée de lui don-

ner la préférence. En général, elle vivait avec elle sur un pied de bonne amitié; mais il n'était pas rare que cette amitié fît place à la haine, même à la guerre, pour peu qu'il y eût entre elles quelque divergence d'intérêt. « Quand une colonie est bien traitée, disaient les Corcyréens, elle respecte la métropole; si elle est opprimée, elle s'en détache. Lorsqu'on quitte le sol natal, on ne devient pas l'esclave de ceux qu'on laisse derrière soi, on demeure leur égal. » (Thucydide, I, 54.)

10. — LES COLONIES ATHÉNIENNES DU V^e ET DU IV^e SIÈCLE

Plutarque a marqué avec justesse le double objet que se proposaient les Athéniens par l'envoi de leurs colonies : d'un côté, soulager les pauvres et débarrasser la ville d'une foule turbulente; de l'autre, occuper fortement les positions les plus propres à maintenir leurs alliés.

Ces deux caractères, militaire et économique, se trouvent le plus souvent réunis; parfois aussi l'un des deux domine. Potidée assure la possession de la Chalcidique; Lemnos et Imbros veillent sur la mer de Thrace et sur les peuples barbares de la côte; la Chersonèse remplit le même rôle pour l'Hellespont. On peut voir surtout l'intention de fournir des ressources aux citoyens pauvres dans la clause du décret de Bréa qui réserve les lots de terre aux deux dernières classes. Souvent encore, les Athéniens paraissent n'avoir songé qu'à jouir des fruits de la victoire en dépouillant les vaincus; telle est la clérouquerie de Lesbos, dont les colons affermèrent leurs lots aux propriétaires. Le ressentiment contre des ennemis acharnés et l'avidité des vainqueurs paraissent avoir été la principale cause de l'expulsion des Éginètes, des Méliens, des Samiens.

La plupart des colonies n'eurent aucun caractère commercial, et les Athéniens ne voulurent pas, comme les Phéniciens, fonder des établissements pour développer le trafic avec des pays éloignés. Si quelques points ont été occupés pour garantir la sécurité de leur commerce, c'est seulement lorsque ce commerce était nécessaire à la vie de l'État. Ainsi la Chersonèse de Thrace

protégeait le passage des convois de blé qui arrivaient de la mer Noire; de même le besoin qu'avait la marine athénienne des bois de la Thrace et de la Macédoine rendait utile la possession de Lemnos, d'Imbros et de quelques villes de la Chalcidique.

Les colonies étant principalement des positions stratégiques, on ne pouvait laisser aux particuliers l'initiative de ces fondations, ni reconnaître à ces établissements une entière indépendance. C'est donc l'État qui fonde les clérouquies; il arme les colons à leur départ, les transporte, leur distribue des lots de terre et les protège. Pour maintenir une étroite union avec la métropole, on leur conserve le titre et les droits des citoyens athéniens. L'éloignement entraîne sans doute pour ces petites cités une certaine autonomie, mais leur constitution est calquée sur celle d'Athènes. Les colons, déjà rattachés par tant de liens à la mère patrie, continuent d'obéir à ses lois et à ses décrets. Ces clérouquies, en un mot, sont une espèce d'Attique extérieure et forment une véritable fédération coloniale.

(Foucart, *Mémoires présentés à l'Académie des inscriptions*, tome IX, 1^{re} partie, pp. 407-409.)

11. — AMPHICHTYONIE DE DELPHES

L'amphictyonie de Delphes n'était pas la seule qui existait dans le monde grec; mais elle était la plus importante de toutes. Elle comprenait douze peuples: Thessaliens, Phocidiens, Doriens de la Doride et du Péloponnèse, Ioniens d'Athènes et Ioniens d'Eubée ou d'Ionie, Béotiens, Achéens Phthiotes, Maliens, Céteens, Perrhèbes et Dolopes, Magnètes, Cénianes, Locriens. Chacun d'eux avait deux voix. Mais quelques-uns de ces peuples, les Ioniens et les Doriens, ayant pris un accroissement extraordinaire et s'étant fractionnés en plusieurs États, il fallut partager aussi les suffrages. Les villes eurent donc tantôt un suffrage entier, tantôt une moitié ou même une part plus petite de suffrage. Par exemple, les Ioniens avaient deux suffrages, dont l'un appartenait à Athènes, l'autre aux Ioniens d'Eubée ou d'Asie. De même pour les Doriens; Lacédémone possédait l'une des deux

voix, la seconde appartenait aux autres villes de la Doride. On ne sait pas trop comment faisaient les cités qui avaient à plusieurs un suffrage unique. Élisaient-elles toutes ensemble un seul député, ou bien avaient-elles chacune un quart, un cinquième de vote? Les documents ne nous éclairent pas sur ce point.

Le conseil des amphictyons tenait deux assemblées par an, l'une aux Thermopyles, l'autre à Delphes. Il avait avant tout un caractère religieux; c'était lui qui administrait le temple si riche d'Apollon et qui faisait célébrer les jeux Pythiens. Il avait en outre un certain droit de juridiction sur les villes confédérées; il pouvait examiner les plaintes qu'une d'entre elles portait contre une autre, et prononcer des amendes. Mais, dès qu'un intérêt politique se trouvait en jeu, ses décisions n'étaient guère respectées. D'abord les grands États, tels que Sparte et Athènes, n'étaient guère d'humeur à se soumettre aux volontés d'un conseil où les suffrages étaient répartis d'une façon si bizarre. En second lieu, les amphictyons n'avaient à leur disposition aucune force matérielle, et leur autorité morale n'y suppléa jamais. Ils ne réussirent à jouer un rôle quelque peu important qu'au IV^e siècle, mais ce fut à la condition de servir l'ambition de Philippe de Macédoine, et de concourir avec lui à l'asservissement de la Grèce.

(Foucart, *Dict. des antiq.*, t. I, pp. 235-237.)

12. — LA PREMIÈRE CONFÉDÉRATION ATHÉNIENNE

Après les batailles de Salamine, de Platées et de Mycale, les Athéniens s'efforcèrent de former une vaste confédération qui empêchât tout retour offensif des Perses, et qui même fût capable de les refouler loin des côtes de l'Archipel, en leur enlevant les villes grecques d'Asie Mineure. Les succès militaires de Cimon et la diplomatie d'Aristide eurent pour effet de grouper autour d'elle presque toutes les cités maritimes de la mer Égée, et ainsi naquit une ligue qui marque la tentative la plus sérieuse des Grecs pour arriver à l'unité politique. Cette ligue était placée sous le patronage d'Apollon, et avait son centre dans l'île sacrée de Délos. Elle avait un conseil fédéral, qui s'assemblait périodi-

quement; chaque cité fournissait des navires et des soldats, ou une contribution annuelle; et le chiffre total des subsides atteignait le chiffre de 460 talents (2 millions 700 000 fr.).

A la longue, la confédération de Délos changea de caractère. Quand les alliés s'aperçurent que les Perses n'avaient plus de flottes dans l'Archipel ni de garnisons sur les côtes, ils furent tentés de croire que leur union était désormais inutile, et le lien fédéral commença à se relâcher. On eut moins de goût qu'auparavant pour les affaires communes; on cessa d'envoyer des délégués à Délos; on mit plus de mollesse à remplir ses obligations; on se plaignit de leur lourdeur, et on ne désira plus que de s'y soustraire. Athènes ne favorisa cette tendance que dans la mesure où elle pouvait y trouver elle-même son compte. Ainsi le trésor fut transféré de Délos à Athènes. Les villes, sauf deux ou trois, furent dispensées de leur prestation en navires, et la remplacèrent par le paiement d'un tribut. Il n'y eut plus enfin d'assemblée fédérale, et le peuple athénien gouverna désormais la ligue sans contrôle, en faisant d'elle un véritable empire. Primitivement ces divers États étaient pour lui des alliés; plus tard ils ne furent plus que des sujets. Leurs subsides étaient à ses yeux des impôts, qu'il avait le droit d'augmenter ou de diminuer à son gré. Il était libre d'employer ces fonds comme il l'entendait, de les affecter aux besoins de la république, pourvu qu'il garantît en même temps la sécurité des États confédérés, et la flotte n'était pas moins destinée à les maintenir dans l'obéissance qu'à les défendre contre les ennemis extérieurs.

Athènes allait jusqu'à intervenir dans le gouvernement intérieur des cités. Elle voulait qu'elles fussent organisées en démocratie; elle favorisait les révolutions qui devaient y amener la chute du parti aristocratique; elle y concourrait même de son mieux, et parfois elle rédigeait la constitution nouvelle, dont elle assurait la durée par l'envoi d'une garnison. Elle ne se contentait pas de punir tout allié qui se rendait coupable de quelque infraction au pacte fédéral; elle jugeait même les crimes de droit commun, du moins les plus graves; un Mytilénien accusé d'un assassinat commis hors de l'Attique fut traduit devant les héliastes athéniens.

Les clauses du traité conclu entre Athènes et Chalcis, au moment où celle-ci entra dans l'empire, montrent bien l'étendue des obligations que contractaient les cités sujettes. Tout Chalcidien dut prêter le serment suivant: « Je ne me séparerai du peuple des Athéniens par aucune ruse ni manœuvre, ni en paroles ni en actions, et je n'obéirai point à quiconque se séparerait d'eux. Si quelqu'un pousse à la défection, je le dénoncerai aux Athéniens. Je paierai le tribut comme je leur aurai persuadé de le fixer, et je serai le plus possible un bon et fidèle allié. Je me porterai au secours et à la défense du peuple athénien si quelqu'un lui fait tort, et je lui obéirai. » Les Chalcidiens avaient la faculté de juger leurs magistrats sortis de charge. Mais s'ils les condamnaient à l'exil, à l'atimie ou à mort, ceux-ci pouvaient en appeler aux jurés athéniens. Les Athéniens, de leur côté, prirent des engagements dont le vague leur laissait une grande latitude. Le Conseil et les jurés durent jurer cette formule: « Je ne chasserai point les Chalcidiens de Chalcis, et je ne détruirai pas leur ville. Je ne prononcerai contre aucun particulier ni l'atimie ni l'exil; je ne priverai de la liberté, je ne condamnerai à la mort ni à la confiscation aucun d'eux, sans l'avoir entendu, à moins d'une décision contraire du peuple athénien. Je ne mettrai aux voix, sans citation préalable, aucune résolution contre la cité ni contre aucun particulier. » (Dittenberger, *Sylloge inscr. Graecar.*, 10.)

13. — LA LIGUE ACHÉENNE

La ligue achéenne, arrivée à sa plus grande extension vers 490 av. J.-C., embrassa tout le Péloponnèse. On a dit d'elle qu'elle fut « la plus parfaite, la plus homogène des confédérations helléniques, celle qui sut le mieux concilier la souveraineté que gardaient les différentes cités avec l'existence d'un pouvoir central investi d'une autorité effective ».

Sans entrer dans le détail de son organisation, il suffira de rappeler qu'elle avait à sa tête un congrès, et que dans ce congrès chaque allié avait une voix. L'Assemblée « avait la haute

main dans la direction des affaires extérieures de la ligue. Ses décrets décidaient seuls de la paix et de la guerre, consacraient les alliances, nommaient les ambassadeurs envoyés au dehors » ; c'était elle enfin qui recevait les représentants des puissances étrangères et qui leur donnait réponse. Elle réglait les contingents militaires qui seraient demandés aux cités confédérées, et en déterminait l'emploi. Elle administrait le trésor fédéral alimenté par les contributions des villes, votait les crédits nécessaires, et vérifiait les comptes des magistrats. Elle avait aussi des attributions judiciaires ; mais sa compétence se bornait aux crimes et délits commis au détriment de l'Union. Il faut d'ailleurs ajouter que le congrès n'était convoqué « qu'à de longs intervalles et pour une très courte durée », et qu'il ne pouvait trancher toutes ces questions qu'après des études préparatoires faites par les magistrats fédéraux. (Dubois, *les Ligues étolienne et achéenne*, p. 141 et suiv.)

Chaque cité, dans le sein de la ligue, « conservait une part notable d'autonomie. Chacune avait, sauf les exceptions que la sécurité de l'association rendait nécessaires, ses lois, ses magistrats, ses finances, ses tribunaux. Le pouvoir central n'intervenait activement, dans les affaires locales, qu'à la dernière extrémité. Même les relations des membres de l'Union avec les États étrangers restèrent très libres. (*Ibid.*, p. 183.) « La monnaie était uniforme de poids, de titre, de valeur et de types ; mais chaque ville en frappait chez elle une certaine quantité, en prenant pour elle les dépenses et les profits, sous la responsabilité de ses propres magistrats, et comme signe de cette responsabilité, ainsi que comme moyen de contrôle pour les autorités fédérales, elle y plaçait, à côté des types communs de la ligue, sa marque particulière et la signature de son magistrat. » (Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, II, p. 101.)

En somme, c'est dans la ligue achéenne que les Grecs réussirent le mieux à constituer une forte autorité centrale, sans assujettir les cités qui la comptaient à la prépondérance exclusive de l'une d'entre elles.

CHAPITRE XIV

L'ART GREC

SOMMAIRE. — 1. Les découvertes archéologiques en Grèce. — 2. Une fouille en Grèce (Délos).

3. Aspect général d'un temple grec. — 4. La structure du Parthénon. — 5. La polychromie architecturale.

6. Les débuts de la sculpture en Grèce. — 7. Les statues peintes de l'Acropole d'Athènes. — 8. Phidias. — 9. Une métope d'Olympie. — 10. Les marbres de Pergame.

11. La peinture grecque. — 12. Polygnote.

13. La fabrication des vases peints. — 14. Une peinture de vase.

15. La fabrication des terres cuites. — 16. Les figurines de Tanagra.

17. L'orfèvrerie mycénienne. — 18. Les vases d'or de Vaphio. — 19. Le coffre de Cypselos. — 20. Objets d'orfèvrerie trouvés dans le Bosphore Cimmérien.

21. Les graveurs de monnaies.

22. L'hymne à Apollon.

1. — LES DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES EN GRÈCE

Il y a une quarantaine d'années, pour le gros public et dans la littérature, l'archéologue était assez volontiers placé au rang des personnages comiques, destinés à amuser le parterre de leurs folles et ridicules billevesées. C'était le temps où Edmond About mettait en scène dans *le Roi des Montagnes* le doux M. Mérinay, archéologue français, membre de plusieurs sociétés savantes, en arrêt devant « un petit monument de calcaire coquillier, haut de 35 centimètres sur 22, et planté par hasard sur le bord du chemin », l'esprit à la torture pour éclaircir l'inscription, absolument inédite, qui s'y trouvait gravée en caractères de la bonne époque et sculptés dans la perfection. « Si je parviens à l'expliquer, disait ce docte jeune homme, ma fortune est faite. Je serai membre de l'académie des inscrip-

tions et belles-lettres de Pont-Audemer ! Mais la tâche est longue et difficile. L'antiquité garde ses secrets avec un soin jaloux. Je crains bien d'être tombé sur un monument relatif aux mystères d'Éleusis. En ce cas, il y aurait peut-être deux interprétations à trouver : l'une vulgaire ou démotique, l'autre sacrée ou hiératique. Il faudra que vous me donniez votre avis.

— Mon avis, lui répondis-je, est celui d'un ignorant. Je pense que vous avez découvert une borne comme on en voit beaucoup le long des chemins, et que l'inscription qui vous a donné tant de peine pourrait, sans nul inconvénient, se traduire ainsi : *Stade 22, 1851.* » Le théâtre n'était pas plus clément à l'archéologie que le roman. Dans une comédie de Labiche, l'archéologie se présentait sous les espèces d'un académicien d'Étampes, flairant le romain à cent pas de distance, et capable de trouver sous un honnête poirier d'Arpajon le bouclier long, *scutum*, l'épée du centurion, *gladium*, pièce extrêmement rare, les saladiers dorés, signés F. C., *Fabius Cunctator*, et jusqu'au lacrymatoire de la décadence, trop connu pour qu'il soit utile d'insister. On pourrait citer bien d'autres exemples du cas que le monde faisait alors de l'archéologie ; pour bien des gens, comme pour un personnage de la *Grammaire*, l'archéologie était surtout un mot bien difficile à écrire.

Depuis lors, les choses ont changé. Nous avons perdu le goût des longs développements oratoires, des aperçus brillants et superficiels, des théories générales, des considérations abstraites. Nous avons pris peu à peu, dans ce siècle de grandes découvertes scientifiques, l'amour des recherches exactes et des méthodes précises, et nous avons compris alors que ces études dont on se moquait, apportaient à la connaissance historique des éléments nouveaux d'information, que ce n'étaient point là des sciences mortes et vaines, mais qu'elles nous faisaient pénétrer dans ce qu'il y a peut-être de plus vivant au monde, dans les sentiments intimes, dans les formes de penser ordinaires des peuples disparus. Nous avons compris que l'archéologie n'est pas simplement la science des petits pots cassés, mais que cette science des objets et des monuments antiques nous fait connaître une des expressions du caractère d'un peuple, et la plus

intéressante peut-être, celle qui touche à ses idées et à ses mœurs.

Lorsqu'en 1830 Otfried Müller dressa pour la première fois l'inventaire exact des conquêtes de l'archéologie, bien des nuages enveloppaient encore l'histoire de l'art antique. Sans doute, dès la fin du XVIII^e siècle, en 1764, Winckelmann, dans son *Histoire de l'art chez les anciens*, avait fondé la méthode des études archéologiques. Sans doute quelques séries admirables de monuments authentiques avaient déjà révélé la beauté grecque, telle qu'Athènes l'a conçue et réalisée. Les marbres du Parthénon, cédés en 1816 par lord Elgin au musée Britannique, les figures des frontons d'Égine, qui en 1820 formaient le noyau du musée de Munich, les frises du temple d'Apollon à Phigalie, dont le musée Britannique, vers le même temps, s'assurait la possession, tous ces monuments avaient initié les érudits et les artistes aux merveilles d'un art jusque-là presque inconnu. Mais à côté de ces lumineuses figures qui jetaient des clartés soudaines dans la nuit de l'antiquité, que de coins sombres encore où l'œil avait peine à percer les ténèbres ! Si les musées de Naples, de Florence et de Rome étaient pleins de figures antiques, ces œuvres de valeur inégale, trop souvent défigurées par de maladroites restaurations, n'apportaient que des informations incomplètes; et beaucoup de ces statues n'étaient que de médiocres copies sorties en foule des ateliers grecs de la décadence pour aller embellir et peupler les palais des empereurs et les villas des riches Romains. On commençait à mieux apprécier le style d'un Phidias ou d'un Praxitèle; mais les premiers tâtonnements de l'art archaïque, le lent et douloureux progrès qui conduisit la statuaire de la gaucherie conventionnelle des primits à la splendeur de la perfection classique, tout cela, saute de monuments, demeurait lettre morte. On était à peu près fixé sur les principes de l'architecture grecque, par l'étude des temples de Pæstum en Italie, de Sélinonte et d'Agrigente en Sicile, des monuments de l'acropole d'Athènes; mais qui connaît la peinture antique? qui songeait à chercher dans ces vases d'argile ornés de figures, que pendant si longtemps on s'est obstiné à nommer des vases étrusques, des imitations plus ou

moins libres des tableaux anciens ? qui songeait à ressaisir, dans ces dessins conservés sur les vases, un reflet affaibli, mais vivant encore, de l'art des Polygnote et des Apelle ?

Soixante ans et plus ont passé depuis Otfried Müller, et lui-même jugerait aujourd'hui que son œuvre est à recommencer. Par une émulation admirable et une féconde rivalité, toutes les nations européennes se disputent la gloire de ramener au jour les débris du vieux monde antique ; l'Angleterre et la France, l'Allemagne et l'Autriche, la Grèce et l'Italie, l'Amérique elle-même, ont jeté des sommes considérables sur ces champs de bataille d'une guerre pacifique, où la victoire, comme ailleurs, appartient au plus tenace, au plus heureux, au plus riche. Ici, c'est Schliemann que l'ardent amour d'Homère entraîne vers les lieux illustrés par le souvenir de la guerre de Troie, et sous la pioche de l'intrépide explorateur l'acropole de Mycènes nous livre ses trésors, ses tombeaux remplis d'or et de bijoux où dorment ses morts illustres¹. Là, c'est Délos, l'île sacrée d'Apollon, l'un des sanctuaires les plus anciens et les plus vénérables de la Grèce, où dix années de fouilles nous procurent plus de 1500 inscriptions et des séries de spécimens de la sculpture archaïque². Les fouilles d'Olympie placent devant nos yeux les figures dont les sculpteurs du v^e siècle ont orné les frontons et les métopes du temple de Zeus ; elles nous donnent surtout ce beau groupe d'Hermès et de Dionysos, une œuvre originale de Praxitèle, où apparaît dans toute sa fleur la grâce souveraine du maître athénien³. La vieille acropole de Tirynthe, explorée par Schliemann, nous rend un palais des premiers temps de la Grèce. Du rocher de l'acropole d'Athènes le hasard fait surgir (depuis 1882) un peuple de statues, ensevelies pendant de longs siècles au pied du Parthénon, et qui se mon-

1. De 1871 à 1890, Schliemann a exécuté des fouilles à Issarlik (emplacement de l'ancienne Troie), à Mycènes, à Tirynthe, à Orchomène et à Ithaque.

2. Fouilles de M. Homolle à Délos, de 1877 à 1880.

3. Des fouilles avaient été entreprises à Olympie en 1829 par l'architecte français Abel Blouet ; bien qu'elles aient duré à peine quelques semaines, elles furent très fructueuses. De 1875 à 1881, une commission d'archéologues allemands a fait une exploration complète de la contrée.

trent à nos regards tout éclatantes encore de leurs fraîches couleurs, toutes parées du charme des œuvres primitives. Les fouilles que l'école française poursuit en ce moment à Delphes exhument jour par jour une foule de monuments précieux pour la connaissance de l'architecture, de la sculpture et même de la musique helléniques¹.

L'Asie Mineure nous ouvre aussi ses trésors. Tandis que les *tumuli* d'Issarlik nous rendent les ruines de Troie, les découvertes de Newton au temple d'Apollon Didymén (1858) nous donnent les statues colossales qui décorent l'avenue sacrée des Branchides. Les fouilles de Milet (1871-73) font entrer au Louvre les débris du sanctuaire d'Apollon. Le musée Britannique s'enrichit des dépouilles de l'Artémis d'Éphèse et de l'Aphrodite de Cnide. A Halicarnasse, le mausolée retrouvé par Newton (1856) nous fait connaître le style de l'école attique du IV^e siècle, et pénétrer dans une de ces petites cours asiatiques, véritables colonies artistiques de la Grèce, où s'épanouissent dans toute leur fleur les arts et la civilisation de l'Hellade. Dans la pittoresque Lycie, où Fellows dès 1831 recueillait pour le musée Britannique les curieux monuments de l'acropole de Xanthos, une expédition autrichienne entreprenait récemment des recherches nouvelles et enrichissait le musée de Vienne de la frise de Göl-Baschi (1882). Enfin, sur l'acropole de Pergame, les fouilles exécutées par les Allemands² ont renouvelé vraiment l'histoire de l'art grec au II^e siècle et révélé tous ces sculpteurs qui vécurent dans l'entourage des Attalides, et qui ont contribué pour leur part à l'éclat de cette cour savante, artistique et lettrée.

Et comme si ce n'était pas assez de tant de découvertes pour nous faire apprécier dans sa libre variété l'admirable développement de l'art grec, voilà que de l'ombre des nécropoles de Tanagra et de Myrina³ est sortie une Grèce nouvelle, non point cette Grèce un peu grave et austère qui se plaît aux représentations

1. Elles ont commencé au mois d'octobre 1892.

2. Depuis 1869.

3. L'exploration des tombes de Tanagra (Béotie) a débuté en 1872; on évalue à plus de 8000 celles qui ont été ouvertes. Sur Myrina, voir plus haut, p. 149, note.

des héros et des dieux, mais une Grèce qui s'amuse et sourit, qui descend des hauts sommets de l'idéal aux familiarités de la vie terrestre et de l'imposante noblesse des compositions héroïques à la libre intimité des sujets de genre. Dans les tombeaux de l'Asie Mineure et de la Béotie, la pioche de l'ouvrier a réveillé de leur sommeil tout un monde de figurines élégantes et coquettes, grandes et petites dames de l'antiquité, au nez retroussé, aux chevelures maniérées et capricieuses, aux allures piquantes, dont l'aimable abandon et l'air tout moderne rappellent moins les œuvres du ^{IV^e} siècle hellénique que les charmantes fantaisies du ^{XVIII^e} siècle français.

(Diehl, *Excursions archéologiques en Grèce*, Introduction; Colin, édit.)

2. — UNE FOUILLE EN GRÈCE (Délos)

Un matin de 1876, je fus appelé chez M. Dumont (directeur de l'école française d'Athènes), qui me demanda si je voulais faire des fouilles. Sans hésiter un moment, j'acceptai. 1 328 fr. 25, tel était notre trésor pour aller à la découverte de l'île de Délos; mais M. Dumont n'était pas de ceux qui rêvent de faire grand; il aimait mieux obtenir de l'argent par le succès que de le solliciter par des promesses.

Le programme des recherches était nettement indiqué par l'histoire de l'île. Il fallait d'abord retrouver et déblayer le temple d'Apollon, le dégager, en déterminer l'enceinte; on arriverait ensuite jusqu'aux établissements commerciaux, puisque sur ces deux points s'était concentrée la vie antique. Aussi bien le temple et le marché devaient-ils se toucher, car les foires avaient grandi à l'ombre du sanctuaire et le temple s'était enrichi des offrandes apportées par les marchands. A la surface même du sol s'offraient au regard les témoins de l'activité commerciale et de la dévotion des anciens: une digue, des quais, des bassins, les piliers en granit des magasins, les colonnes en marbre des temples et des portiques, les bases des statues; çà et là, quelques inscriptions demeurées en place parlaient un langage plus clair

encore. Ce n'est pas tout : les Grecs de l'île avaient pratiqué d'autres cultes que celui d'Apollon ; autant de temples à retrouver. Les étrangers avaient introduit leurs dieux et élevé leurs sanctuaires ; à mi-côte de la colline du Cynthe, une terrasse étroite, mais longue de 100 mètres, était toute chargée de ruines, attribuées à Sérapis, Isis, Anubis, Harpocrate et Aphrodite, la déesse syrienne. Autour du lac sacré, des débris architecturaux annonçaient d'autres monuments ; aux pentes de la colline, le théâtre montrait ses flancs massifs comme des tours ; dans la plaine, des ruines marquaient l'emplacement de l'antique gymnase. Puis, sur toute la surface de l'île, éparses ou groupées, les anciennes habitations dressaient leurs murs à demi écroulés, mais hauts souvent de 3 à 4 mètres ; la maison grecque, jusqu'ici peu étudiée, se présentait à nous sous les formes les plus variées ; plans, aménagements intérieurs, décos de peinture et de mosaïque, nous en ignorions presque tout, nous en pouvions là tout apprendre.

Dire que nulle difficulté ne s'opposait à l'exécution de ce programme et que l'on n'avait pour trouver que la peine de se baisser, serait une affectation inutile. D'abord, il était malaisé de se loger dans une île qui est déserte durant toute l'année, sauf au temps des semaines et des moissons, où pâtres et cultivateurs n'ont pour abri temporaire que de misérables gourbis, malpropres et ouverts à tout vent. Si l'on avait connu le long avenir que l'on avait devant soi, on aurait bâti dès le premier jour, peut-être même planté ; mais on se sentait toujours sans lendemain et l'on réservait ses fonds, peu abondants, à un meilleur usage. D'ailleurs, on avait mis à notre disposition, dans l'île voisine de Rhénée, les bâtiments du lazaret, jusqu'à la prochaine épidémie.

La question des approvisionnements était bien aussi sujette à quelques embarras : rien à Délos et rien à Rhénée. J'avais pour voisin à Rhénée un certain Basilis, mais il n'était pas toujours disposé à vendre, même à bon prix. Un jour, il me refusa une poule, disant qu'elle lui faisait des œufs ; et, comme je lui demandais alors quelques œufs : « Mais les œufs, me répondit-il, font des poules », et il ferma sa porte. On vivait de conserves ;

pour le pain, les vivres frais, Myconos, la ville la plus proche, nous les pouvait fournir. Tout eût été fort bien sans la mer, qu'il fallait traverser en barque, et qui ne permit pas toujours de renouveler à temps notre stock; plus d'une fois on dut manger le pain moisî ou le mendier auprès des ouvriers et des matelots. Je garde un souvenir reconnaissant de certain filet, qui me fut offert un jour par le commandant de notre aviso *le Sané*, et de quelques bouteilles que l'amiral Cremer, de la marine russe, fit, sans nous en rien dire, déposer au fond de notre barque. Nous n'étions pas moins sensibles au réconfort moral que nous apportait la vue de nos couleurs nationales, le plaisir d'apprendre des nouvelles, de parler notre langue, de rentrer pour un moment en contact avec la patrie et le monde civilisé.

Le climat était tempéré, quoique nous ayons toujours travaillé en été; nous en étions redétables aux vents étésiens qui soufflent presque sans relâche de la fin de juin au commencement de septembre. Sauf les jours de calme, fort accablants à la vérité, nous avons moins souffert de la chaleur que souvent dans les journées de France. Le vent, nous n'aurions eu qu'à nous en louer, si, en rafraîchissant l'air, il n'avait soulevé les flots en tempête et déchaîné les courants; or il fallait franchir la mer sans cesse pour aller au travail le matin et regagner son gîte le soir, pour acheter les provisions ou embaucher les hommes, et toujours sur une frêle barque non pontée. La vague fouettait au visage, entrait dans la barque, que nous vidions à grand'peine, nous transperçait jusqu'aux os; elle m'enleva un jour mon gouvernail au large; le vent, une autre fois, brisa mon mât et nous jeta sur un roc, en grand danger de nous y briser.

Outre nos vivres frais, nous tirions de Myconos tous nos travailleurs. Malgré le mauvais renom de querelleurs que les Myconotes avaient dans l'antiquité et qu'ils gardent encore, je les ai trouvés dociles et quelquefois dévoués. Sauf un essai de grève aussitôt réprimé, les travaux pendant cinq années ont continué paisiblement, sans augmentation de salaire.

Les surveillants que la loi grecque impose à quiconque entreprend des fouilles, n'étaient pas toujours éclairés et bien-

veillants. Ces personnages possèdent une véritable omnipotence, exerçant la police des fouilles, en contrôlant la conduite et pouvant à leur gré les suspendre. Or, ces fonctions avaient été dévolues à un matelot sans emploi, plus ou moins cousin d'un ministre, et qui, pour avoir ramé sur quelque caïque, se décorait du nom de capitaine, brutal, autoritaire, tout gonflé de son importance et sachant tout juste lire. Je m'en délivrai sans trop de peine au premier esclandre, le ministre ayant changé. On me gratifia alors d'un autre épistate différent en tout du premier, doux, facile, accommodant, poli; avec lui, tout devint non seulement aisé, mais agréable. Par malheur il dut fuir devant la fièvre. Le voyant grelotter, je le couvris d'un pardessus et payai son passage, car sa bourse était plate. Bientôt je reçus de lui une lettre chargée... de bénédictions; la reconnaissance est une monnaie assez rare pour qu'on s'en contente. Puis ce fut le tour d'un poète, ardent réformateur socialiste, qui, me trouvant froid pour ses vers et ses théories, me signifia rudement l'interdiction des fouilles, avec l'aide de la gendarmerie. Après tant de misères, j'avais droit à une compensation; je la trouvai dans la société d'un homme aimable et la collaboration d'un érudit tel que M. Cavvadias. Tout le monde n'a pas une chance semblable; mais les surveillants grecs sont aujourd'hui sans exception bien élevés et souvent même instruits.

Maintenant que les ennuis sont passés, on regretterait presque de ne les avoir point subis : ils restent des incidents plus amusants que tragiques; ils furent pour nous une école de patience et de diplomatie; ils nous ont servi, en somme, sans nuire en rien aux fouilles. D'ailleurs, que de dédommagemens aussi dans cette vie libre, au grand air, sous le plus beau ciel, en face d'une mer éclatante, au milieu de ce cercle d'îles aux contours élégants, qui toutes éveillaient mille poétiques souvenirs! Et le meilleur encore, c'était la surexcitation constante de l'activité, la lutte perpétuelle avec les difficultés, l'impatience fiévreuse de la découverte, les incessantes surprises de l'inconnu, la joie enfin du succès qui a si fréquemment couronné nos efforts.

(Homolle, Conférence faite au Trocadéro le 50 juin 1889.)

3. — ASPECT GÉNÉRAL D'UN TEMPLE GREC

D'ordinaire, il est sur une hauteur qui est l'acropole, sur un soubasement de roches comme à Syracuse, ou sur une petite montagne qui fut, comme à Athènes, le premier lieu de refuge et l'emplacement originel de la cité. On le voit de toute la plaine et des collines voisines; les vaisseaux le saluent de loin en approchant du port. Il se détache tout entier nettement dans l'air limpide. Il n'est point, comme les cathédrales du moyen âge, serré, étouffé par les files de maisons, dissimulé, à demi caché, inaccessible à l'œil, sauf dans ses détails et ses parties hautes. Sa base, ses flancs, toute sa masse et toutes ses proportions apparaissent d'un seul coup. On n'est pas obligé de deviner l'ensemble d'après un morceau; son emplacement le proportionne aux sens de l'homme.

Pour qu'il ne manque rien à la netteté de l'impression, on lui donne des dimensions moyennes ou petites. Parmi les temples grecs, il n'y en a que deux ou trois aussi grands que la Madeleine de Paris¹. Rien de semblable aux énormes monuments de l'Inde, de Babylone et de l'Égypte, aux palais superposés et entassés, aux dédales d'avenues, d'enceintes, de salles, de colosses dont la multitude finit par jeter l'esprit dans le trouble et l'éblouissement. Rien de semblable aux gigantesques cathédrales qui abritaient sous leurs nefs toute la population d'une cité, que l'œil, même si elles étaient sur une hauteur, ne pourrait pas embrasser tout entières, dont les profils échappent et dont l'harmonie totale ne peut être sentie que sur un plan. Le temple grec n'est pas un lieu d'assemblée, mais l'habitation particulière d'un dieu, un reliquaire pour son effigie, l'ostensoir de marbre qui enferme une statue unique. A cent pas de l'enceinte sacrée qui l'entoure, on saisit la direction et l'accord de ses principales lignes.

D'ailleurs, elles sont si simples qu'il suffit d'un regard pour

1. Par exemple, le temple de Zeus à Sélinonte, qui a 50 mètres sur 110. tandis que la Madeleine en a 41 sur 92.

en comprendre l'ensemble. Rien de compliqué, de bizarre, de tourmenté, dans cet édifice; c'est un rectangle bordé par un péristyle de colonnes; trois ou quatre formes élémentaires de la géométrie en font les frais, et la symétrie de l'ordonnance les accuse en les répétant et en les opposant.

Il y a un lien entre les parties d'un temple comme entre les organes d'un corps vivant. Les Grecs ont trouvé ce lien. Ils ont fixé le module architectural qui, d'après le diamètre d'une colonne, détermine sa hauteur, par suite son ordre, par suite sa base, son chapiteau, par suite la distance des colonnes et l'économie générale de l'édifice¹. Ils ont modifié de parti pris la rectitude grossière des formes mathématiques, ils les ont appropriées aux exigences secrètes de l'œil; ils ont renflé la colonne par une courbe savante aux deux tiers de sa hauteur; ils ont bombé toutes les lignes horizontales; ils se sont dégagés des entraves de la symétrie mécanique; ils ont entre-croisé, varié, infléchi leurs plans et leurs angles de manière à communiquer à la géométrie architecturale la grâce, la diversité, l'imprévu, la souplesse fuyante de la vie, et, sans amoindrir l'effet des masses, ils ont brodé sur sa surface la plus élégante trame d'ornements peints et sculptés. En tout cela, rien n'égale l'originalité de leur goût, si ce n'est sa justesse; ils ont réuni deux qualités qui semblent s'exclure : l'extrême richesse et l'extrême sobriété.

La créature architecturale est ici saine, viable par elle-même; elle n'a pas besoin, comme la cathédrale gothique, d'entretenir à ses pieds une colonie de maçons qui réparent incessamment sa ruine incessante; elle n'emprunte pas l'appui de ses voûtes à des contreforts extérieurs; il ne lui faut pas une armature de fer pour soutenir le prodigieux échafaudage de ses clochers

1. Au Parthénon, la colonne a une hauteur égale à douze fois son demi-diamètre ou module (pris à la base); la distance entre les colonnes est de 2 modules 2/3; la hauteur du chapiteau est d'un module; la hauteur de l'entablement est la moitié de celle de la colonne. Les proportions varièrent suivant les époques; ainsi, dans un vieux temple de Corinthe (vii^e siècle), la colonne n'a pas tout à fait 8 modules. Elles différaient aussi suivant les ordres: dans l'ordre ionique, les colonnes ont de 16 à 18 modules, tandis que dans l'ordre dorique elles sont beaucoup moins élancées.

ouvrages et découpés, pour accrocher à ses murailles sa merveilleuse dentelure compliquée, son fragile filigrane de pierre. Elle n'est point l'œuvre de l'imagination surexcitée, mais de la raison lucide. Elle est faite pour durer par elle-même et sans secours. Presque tous les temples de la Grèce seraient encore entiers si la brutalité ou le fanatisme de l'homme n'étaient intervenus pour les détruire. Ceux de Pæstum sont debout après vingt-trois siècles; c'est l'explosion d'un magasin de poudre qui a coupé en deux le Parthénon. Livré à lui seul, le temple grec demeure et subsiste; on s'en aperçoit à sa forte assiette; sa masse le consolide au lieu de le charger. Ajoutez à cet air de force l'air d'aisance et d'élégance. L'édifice grec ne songe pas seulement à durer comme l'édifice égyptien. Il n'est pas accablé sous le poids de la matière; il se développe, se déploie, se dresse comme un beau corps d'athlète en qui la vigueur s'accorde avec la finesse et la sérénité. Voyez encore sa parure, les boucliers d'or qui étoilent son architrave, les acrotères d'or, les têtes de lion qui luisent en plein soleil, les filets d'or et parfois les émaux qui serpentent sur ses chapiteaux, le revêtement de vermillon, de minium, de bleu, d'ocre pâle, de vert, de tous les tons vifs ou sourds qui donnent à l'œil la sensation de la franche et saine joie méridionale. Comptez enfin les bas-reliefs, les statues des frontons, des métopes et de la frise, surtout l'effigie colossale de la cella intérieure, toutes les sculptures de marbre, d'ivoire et d'or, tous ces corps héroïques ou divins qui mettent sous les yeux de l'homme les images accomplies de la force virile, de la perfection athlétique, de la vertu militante, de la noblesse simple, de la sérénité inaltérable, et vous aurez une idée de leur génie et de leur art¹.

(Taine, *Philosophie de l'art*, II, p. 150-156; Hachette, édit.)

1. Il subsiste des ruines plus ou moins importantes de temples grecs à Athènes (Parthénon, Théséion, Érechthéion, temple de la Victoire Aptère), à Sunion, Éleusis, Égine, Corinthe, Delphes, Némée, Bassæ, Olympie, Milet, Priène, Pæstum, Syracuse, Sélinonte, Agrigente, Ségeste, etc.

4. — LA STRUCTURE DU PARTHÉNON¹.

Le temple grec n'est pas un lieu d'assemblée ; c'est une enveloppe pour la statue de la divinité qu'on y vénère. Ses dimensions sont celles qui s'accommodeent à cette fonction définie ; elles ont juste, ou dépassent de très peu la dimension d'un étui pour l'idole. Dans les plus anciens temples, dans beaucoup d'autres plus récents, la partie close, la *cella*, est d'une petitesse extraordinaire. Un édifice aussi célèbre que l'Érechthéion mesure à peu près 10 mètres sur 19. Encore ces 19 mètres sont-ils, à l'intérieur, divisés par des murs en trois appartements. Au Parthénon, le naos intérieur a environ 30 mètres sur 19² ; mais cet espace ne sert à rien moins qu'à contenir le peuple assemblé. Ce qui est plus significatif encore que la petitesse de l'espace enclos et couvert, c'est la hauteur relative du temple et de l'idole. La statue a 45 pieds de haut, sans sa lance, et le toit du naos n'en a guère que 55. Un rapport analogue était observé à Olympie ; Phidias avait fait Zeus si grand, que « s'il se levait, dit Strabon, il ensoncerait le toit ».

En Grèce, le temple n'est pas seulement un *étui* pour l'idole, c'est un *trésor*, un *musée*. Sous sa première forme, en effet, le simulacre n'est pas une statue ; c'est une offrande, un meuble de prix, un talisman doué d'une vertu magique. Rien de plus naturel que de serrer avec lui, dans le même écrin de pierre, les autres pièces du trésor national. Aussi voit-on la *cella* se diviser en deux, et la partie postérieure, l'*opisthodome*, devenir la caisse

1. Le Parthénon ou temple de la Vierge fut construit en l'honneur d'Athéna sous l'administration de Périclès (milieu du v^e siècle). Il a pour architectes Ictinos et Callicrate. Il est d'ordre dorique. Après avoir servi d'église sous la domination byzantine, il fut converti par les Turcs en mosquée. Pendant le siège d'Athènes par les Vénitiens (1687), une bombe tomba dans la poudrière qu'on y avait établie, et la moitié de l'édifice sauta. Au commencement de ce siècle, lord Elgin le dépouilla d'une partie de ses sculptures au profit du musée Britannique. Voir une reproduction de ce temple à la page 267.

2. L'édifice entier mesure 68 mèt. 90 de long sur 30 mèt. 47 de large ; il est haut de 17 mèt. 95, jusqu'au sommet du fronton.

des deniers publics. Le *naos* lui-même, c'est-à-dire le sanctuaire, est, à un certain degré, une des chambres du trésor; c'est la chambre des métaux travaillés, comme l'opisthodome est celle des métaux monnayés. Les ornements d'or de l'idole peuvent être détachés, et Périclès les compte parmi les ressources disponibles de la République¹. En outre, dans ce même *naos*, on voit s'accumuler les objets précieux, absolument comme dans une sacristie s'accumulent le mobilier religieux et les ornements sacrés, lampes, chandeliers, calices, cassolettes. Il y avait dans le Parthénon des vases d'or et d'argent, des patères, des couronnes d'or, des boucliers, des casques, des cimenterres dorés, un masque d'argent doré, des griffons, des têtes de serpent d'or, des têtes de lion, une jeune fille sur une colonne, des pliants, une statue d'ivoire, des lyres de toute espèce, des têtes de Chio, des têtes de Milet, des carquois en ivoire, etc. De même, dans l'Érechthéion, des tableaux tapissaient le pronaos; la cella contenait un pliant, œuvre de Dédaïle, une cuirasse de Masistios, chef de la cavalerie à Platées, le cimenterre de Mardonios.... Le temple de Delphes était littéralement encombré d'offrandes et de reliques. Tant il est vrai que ces édifices n'étaient point faits pour recevoir le peuple des fidèles! On ne croyait point manquer de respect à la déesse citoyenne en mettant près d'elle les objets de luxe, les œuvres d'art votives qui rappelaient la gloire et prouvaient le prestige d'Athènes.

Le temple a enfin un troisième caractère, c'est un *ostensoir*. Tout y est disposé pour que le fidèle voie l'idole de la façon la plus favorable à l'effet.

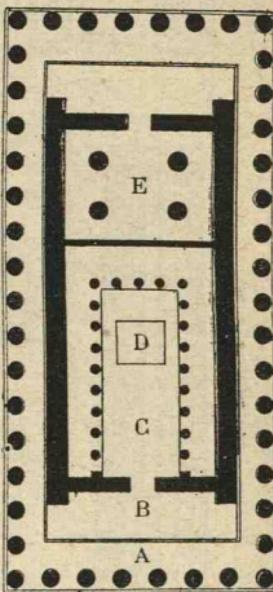
Premièrement, l'édifice est hypéthre, c'est-à-dire qu'une ouverture, pratiquée dans les combles, donne accès au jour. La clarté tombait de haut, comme dans nos musées. Quand la porte s'ouvrait, quand le rideau tendu devant la statue s'élevait ou s'abaissait, la procession des adorateurs apercevait l'immense statue dans une sorte de gloire lumineuse; les reliefs prenaient un modelé puissant, les pierreries de l'œil étincelaient, l'or resplendissait, l'ivoire semblait s'amollir; une vie chaude et pour-

1. L'or de la statue pesait 1152 kilogrammes (valant 5 millions et demi).

tant idéale animait le simulacre ; c'était le prestige mêlé du magnifique et du fantastique¹.

Une double colonnade intérieure² partageait la cella en trois nefs ; la nef du milieu était de très peu plus large que le piédestal ; ainsi elle semblait surtout destinée à diriger le regard et à faire paraître la statue dans une profondeur. Un tube de stéroscope, telle est l'analogie qui représente le mieux la fonction de cette prétendue nef. Aussi la colonnade elle-même était-elle disposée en vue d'un effet de perspective. Elle était double en hauteur, ce qui semble d'abord inexplicable, puisqu'il n'y avait aucune galerie au niveau du second étage de colonnes. Cet arrangement, qu'on retrouve à Paestum et à Égine, n'avait point été imaginé pour le service intérieur du temple, mais en vue d'une sorte d'illusion moitié spirituelle, moitié optique. L'artiste avait compris que la statue paraîtrait plus grande, s'il la rapprochait d'une construction moins haute, quoique à deux étages ; cela engendrait, au profit de la statue, l'impression fictive d'une hauteur plus considérable, et la majesté de la divinité en était, par suite, accrue.

Pallas était une déesse olympienne ; mais c'était aussi la déesse citoyenne, accessible et souriante. On s'appliqua donc à lui donner une grandeur sans exagération, une magnificence sans emphase et une majesté sans mystère, vraiment dignes de la divi-



Plan du Parthénon.

- A. Pérystyle.
- B. Pronaos.
- C. Naos ou Cella.
- D. Statue d'Athéna.
- E. Opisthodome.

1. M. de Rouchaud pense que la statue était protégée contre la pluie et le soleil « par un système de draperies qui remplaçait le toit absent ».

2. Elle était formée de 21 colonnes et de 2 piliers d'angle ; peut-être y avait-il entre elles des tapisseries.

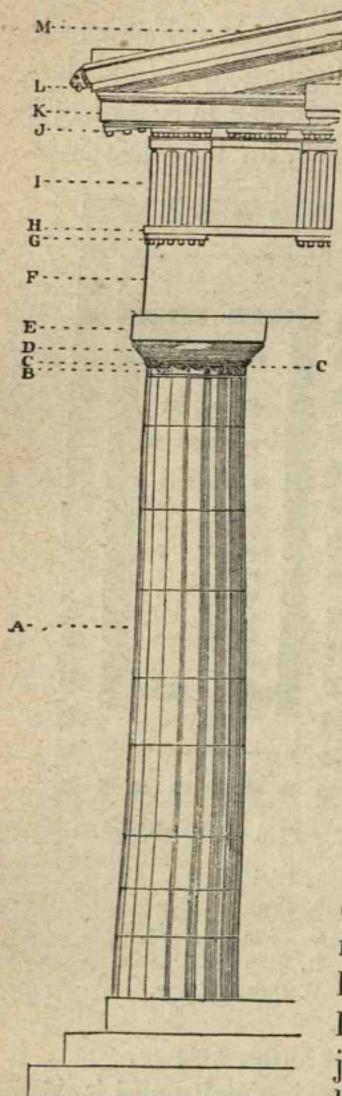
nité puissante et familière qui habitait le temple. Ce but fut atteint par un moyen aussi simple qu'efficace, le dégagement de la colonnade extérieure¹. Dans les petits et probablement dans les anciens temples, le mur du sanctuaire devait s'offrir directement et au premier plan des regards des fidèles. Une mince cloison était le seul obstacle interposé entre la divinité et les hommes. Plus tard, l'artiste dédouble cette enceinte; après l'avoir divisée, il en écarte sensiblement les deux parties, comme on sépare dans un arbre l'écorce du noyau. De son reliquaire simple, il fait un reliquaire à deux enveloppes. La plus intérieure abritera, pour ne le découvrir qu'à de certaines heures, le simulacre divin. L'autre le précédera et l'accompagnera de son magnifique et solennel cortège.

La colonnade périptère ressemble à une lente procession arrêtée dans son cours. Disposée en claire-voie, elle laisse apercevoir le mur de la *cella*; elle se double par le devant et à la partie postérieure du temple, mais sans masquer la porte qui s'ouvre en face de la statue. Elle ne fait que ceindre l'édifice de majesté et d'éclat, sans rien ajouter à l'idée d'une clôture. Qu'on est loin des sept enceintes à murs pleins des pagodes hindoues, et de leurs portes dé-

Colonne dorique.

A, Fût de la colonne; B, Gorgierin; C, Annelets; D, Échine; E, Tailloir; F, Architrave; G, Gouttes; H, Tænie ou bande; I, Frise; J, Mutules; K, Larmier; L, Chêneau; M, Rampant du fronton.

façades et le mur de la *cella*,

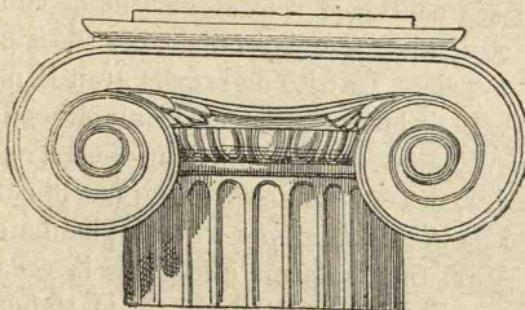


1. La colonnade extérieure avait 46 colonnes, dont 17 sur chacun des côtés et 8 sur chaque façade (en comptant deux fois les colonnes d'angle). Entre les colonnes des deux

façades et le mur de la *cella*, il y avait encore 6 colonnes.

croissantes de hauteur jusqu'au sanctuaire écrasé où s'accroupit le dieu terrible ! Ici la déesse ne se dérobe point, elle se montre, et les grandes colonnes, vêtues de lumière, immobilisées dans leur marche, semblent n'être que le premier rang de la procession qui se déroule familièrement autour du Génie national.

Ce n'est pas tout : le temple n'est pas moins un édifice poli-



Chapiteau ionique.

tique et municipal qu'un édifice religieux. Il n'est pas seulement le trésor, le garde-meuble. Dans une certaine mesure, il représente l'*hôtel de ville* d'une cité libre. C'est dans le temple qu'on inscrit les traités avec les peuples étrangers ; il tient lieu



Fronton du temple d'Athéna, à Égine.

d'un cabinet d'archives. C'est là qu'on loge les princes et les personnages notables qui sont de passage dans les villes, comme on les logerait dans les préfectures de nos départements. Plutarque nous apprend qu'Agésilas, pendant ses voyages, habitait dans les temples, et les Athéniens donnèrent à Démétrius l'opisthodome du Parthénon pour résidence. Évidemment, l'architecte qui construit l'édifice, le sculpteur qui le décore, pui-

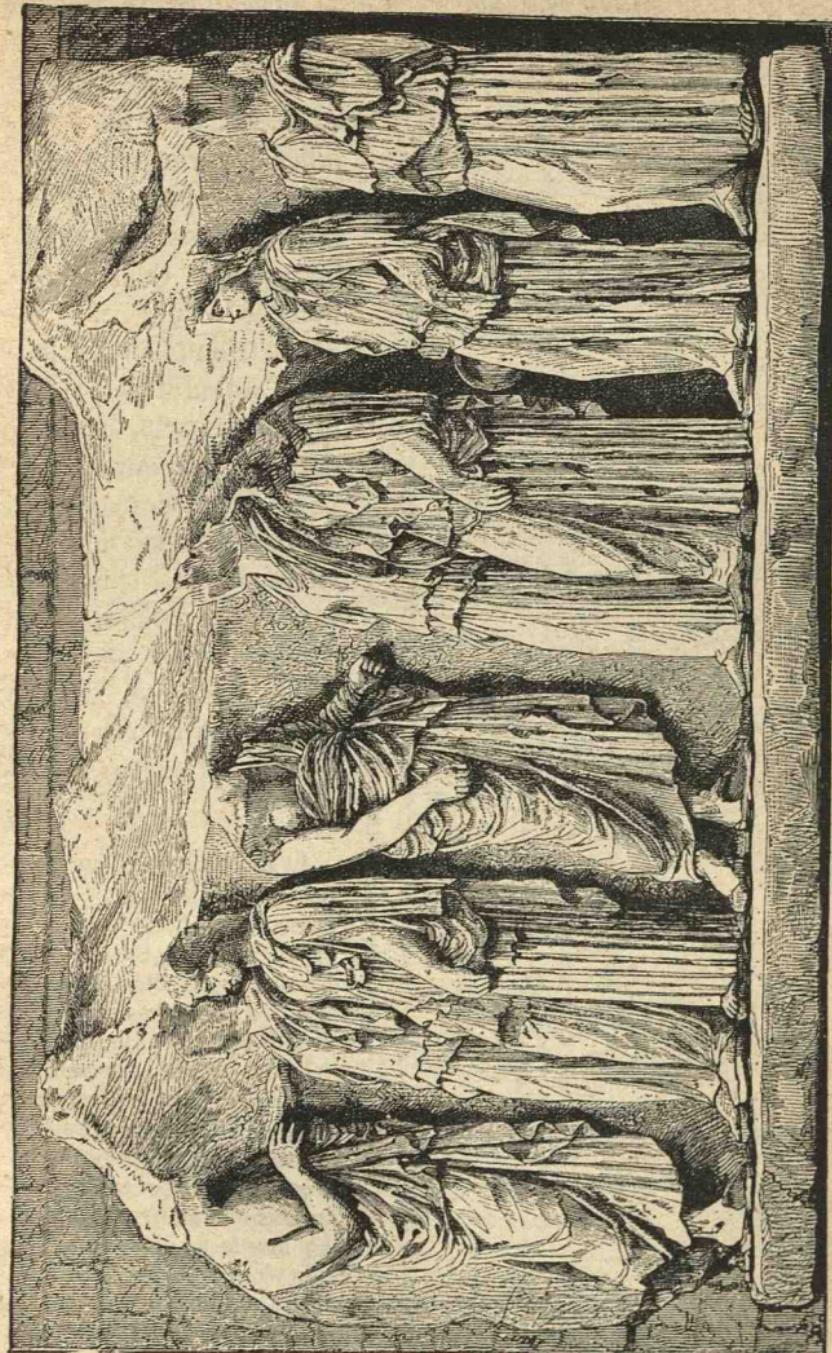
sent bien plutôt leurs inspirations dans le patriotisme que dans un sentiment purement religieux. Ce qui occupe leur pensée, ce qui anime leur main, c'est l'enthousiasme national et municipal, ce sont les souvenirs de la gloire commune.

De là est sortie la forte conception qui a donné son caractère à l'entablement du temple grec. L'architecte sépare en deux le monument. En bas, dans la cella, il avait laissé une forme religieuse à la pensée politique; il avait incarné la cité dans une image unique et dominante qui éveillait des idées d'adoration, de sacrifice et de prière. La frise de la cella avait le même caractère; elle représentait la principale cérémonie du culte. En haut, sur l'entablement, apparaît dans tout son éclat l'ensemble des gloires nationales, des grands ancêtres qui ont illustré la patrie; c'est une sorte de *musée héroïque* qui surplombe et couronne le temple religieux. Or, de même que dans la cella l'artiste a tout fait pour que l'œil se portât droit sur la statue de la divinité, de même aussi il s'est arrangé pour que le regard fût attiré vers les hauteurs de l'entablement.

Prenez, par exemple, la colonnade extérieure. La colonne n'a qu'une fonction vraisemblable, c'est de soutenir, et par cela même elle appelle l'attention sur les parties soutenues; elle conduit l'esprit et l'œil vers les constructions qu'elle supporte. Pour qu'elle remplisse mieux cet objet, l'artiste supprime la base. Il a pensé que si la colonne était terminée aux deux bouts, ici par sa base, et là par son chapiteau, le fût serait quelque chose de complet en soi, un véritable *édicule* sur lequel l'œil irait et viendrait d'une extrémité à l'autre, avant de pousser plus loin. De plus, il trace sur le fût des cannelures qui sont comme des canaux multiples où glisse le regard. Il laisse subsister le chapiteau; mais le chapiteau, loin d'arrêter net la vue, l'amène par une ligne courbe vers l'architrave.

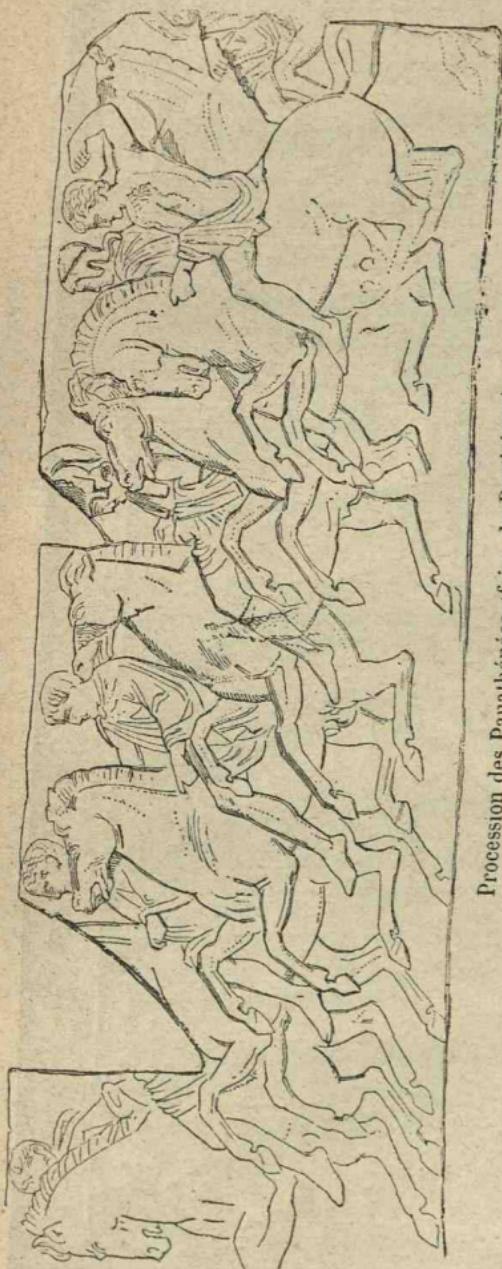
Ici, le spectateur rencontre un premier lieu de repos et de recueillement. L'architrave n'est pas une transition, c'est une station; l'œil s'y fixe un instant, et nage à l'aise dans ce large blanc prolongé, sans qu'aucun ornement l'excite et le fatigue¹;

1. Vers la fin du IV^e siècle av. J.-C., on appliqua des boucliers dorés sur l'architrave de la façade orientale.



Procession des Panathénées (friise de la cella du Parthénon).

puis il passe dispos et avide au musée héroïque qui s'ouvre immédiatement après. C'est là que l'artiste a placé son admirable diadème de légendes sculptées. Dans les intervalles des triglyphes, il a mis les épisodes guerriers¹; dans le fronton, les grandes origines nationales². Pour cette légende triomphante, le bas-relief ne suffit pas; il faut qu'elle ressorte, qu'elle se détache fièrement, sous peine de passer inaperçue, en raison même de l'éloignement. C'est sur le fond rouge des métopes et du fronton, c'est avec une saillie puissante, sous un coloris relevé par d'éclatants placages métal-



Procession des Panathénées (frise du Parthénon).

2. Dans les deux frontons étaient sculptées d'une part la naissance d'Athéna, de l'autre sa victoire sur Poséidon.

1. Les 92 métopes qui alternnaient avec les triglyphes, représentaient : sur le côté est, la guerre des Dieux et des Géants; sur le côté sud, le combat des Centaures contre les Lapithes, et les Athéniens venant avec Thésée au secours de Pirithoüs; sur le côté ouest, la lutte de Thésée contre les Amazones; sur le côté nord, la destruction de Troie, avec des allusions aux guerres médiques. Le musée du Louvre possède une tête de Lapithe et une métope entière (Centaure enlevant une femme).

liques, que s'offriront aux yeux la rivalité de Poseidon et d'Athéna, les combats des Lapithes et des Centaures, des Athéniens et des Amazones. Dans la frise de la cella, l'artiste avait affaire à un édifice d'un sens plus intime; il traitait un sujet d'une allure plus calme, la cérémonie des Panathénées¹. Voilà pourquoi il a employé le bas-relief. Dans la frise extérieure, il a dû recourir à la ronde bosse, à la statuaire, et à une riche polychromie.

Aujourd'hui, si l'on avait à choisir un terrain pour la construction d'une église, on le prendrait de niveau avec la ville, au milieu des maisons, sur le côté d'une large rue; on ferait en sorte que les abords en fussent faciles; car l'église moderne est un lieu d'assemblée et de prière, et il importe que les fidèles puissent y accéder commodément. Enfin, le temple n'est pas fait pour réunir le peuple, ni pour envelopper chaque jour de silence et d'ombre les dévotions particulières. L'homme privé fait chez lui ses invocations et ses sacrifices. Quand il approche du temple, c'est presque toujours en corps de nation, dans les processions publiques. Le Parthénon est, pour ainsi dire, un édifice férié. Sa destination essentielle est de servir de centre aux fêtes solennelles de la nation; il fait partie de leur mise en scène. En même temps, c'est un trésor, il contient les deniers publics; il est encombré d'œuvres d'art, d'objets de prix. A tous ces titres, on pourra sans inconvénient le placer à une certaine distance de la ville habitée; on devra le mettre à l'abri d'un coup de main. L'acropole, avec sa hauteur inexpugnable, ses enceintes, son escalier d'une largeur processionnelle, sera un emplacement très approprié aux usages du culte. Le même orgueil municipal qui faisait élever les tours des cathédrales

1. Cette frise décorait le haut du mur de la cella, sur la colonnade extérieure. On y avait figuré la procession des Panathénées, « longue suite de cavaliers, de conducteurs de chars, de victimes menées à l'autel, de femmes et de jeunes filles portant l'appareil du sacrifice, etc. Les chevaux sont particulièrement beaux. Des traces de clous montrent que les rênes et les harnais (aujourd'hui disparus) étaient en métal. » (S. Reinach.) La majeure partie de cette frise est à Londres; un fragment est au Louvre. Sur la procession des Panathénées, voir plus haut, p. 292.

gothiques, pour qu'elles pussent être distinguées de loin par le voyageur, réclamera, pour le temple grec, un lieu dominant et exposé aux regards. Il faudra que, de tous côtés, le citoyen d'Athènes le voie en levant les yeux; il faudra que l'habitant d'Égine le contemple avec jalouse du bord de son île déchue; il faudra que le navigateur, passant près de Salamine, l'aperçoive peint comme sur un fond d'azur, et emporte dans son esprit, avec cette image brillante, l'idée de la puissance et de la grandeur athéniennes. A ce titre encore, l'emplacement naturel du Parthénon est l'acropole, d'où il domine largement la ville, la campagne et la mer¹.

(D'après Boutmy, *Philosophie de l'architecture en Grèce*, p. 163 et suiv.; Alcan, édit.)

5. — LA POLYCHROMIE ARCHITECTURALE

L'emploi de la polychromie dans la décoration des temples grecs ne saurait aujourd'hui être nié par personne²; mais on est loin d'être d'accord sur la qualité et l'harmonie des tons usités.

Les terres cuites vernissées ou peintes qui sont en si grand nombre au musée de Palerme et au musée d'Olympie semblent offrir le type de coloration des édifices grecs; les couleurs qu'on y rencontre le plus souvent sont le blanc laiteux, le noir, le rouge sombre et le jaune. On a aussi découvert quelques vestiges de peinture sur certains édifices de l'antiquité.

1. Je ne me porte pas garant de l'entièrè justesse de toutes ces observations, qui me paraissent trop systématiques. D'abord la prétendue division du temple en deux parties affectées l'une à Athéna l'autre aux héros nationaux, n'est pas absolument exacte, puisque la déesse est aussi bien glorifiée dans le fronton et les métopes que dans la cella. En outre, M. Boutmy fait trop bon marché de la théorie, actuellement fort répandue, qui explique la structure des temples grecs par le vieil usage des constructions en bois. (Sur cette théorie, voir Beulé, *Histoire de l'art grec avant Périclès*, Première partie, chap. I).

2. Ce fait, soupçonné par Quatremère de Quincy dès 1815, a été mis hors de doute par Hittorff en 1831.

Dans les temples doriques, les triglyphes étaient recouvertes de bleu sombre ; sur les métopes, le rouge servait de fond à des ornements colorés, à des bronzes, à des bas-reliefs ; enfin la bande ou *tænia*, passant sous les triglyphes au-dessus de l'architrave, était peinte en rouge sombre. Mais pour les autres parties de l'édifice, le système de coloration semble avoir été très variable. Ainsi l'architrave était blanche au Parthénon comme au temple de Zeus à Olympie, et la coloration n'était obtenue que par des appliques de boucliers dorés, reliés par des lettres de métal accompagnées de méandres¹ sur fond blanc ; tandis qu'au temple d'Égine, l'architrave a encore des traces de couleur rouge. Pour les colonnes, les renseignements nous manquent, et, sauf les palmettes des chapiteaux de Pæstum, on ne connaît rien de la polychromie du chapiteau et du fût de la colonne dorique. Quelques-uns veulent que tous les blancs des stucs et des marbres aient disparu sous des couches de couleur, sans en excepter les colonnes, ni les sculptures des métopes ou des frontons. D'autres, au contraire, pensent que les sculptures, tant des frontons que des métopes, devaient en grande partie rester blanches, ainsi que les colonnes, et qu'une coloration moins compliquée des éléments du temple s'accordait mieux avec le génie grec.

Au reste, les exemples d'ornements polychromés appliqués sur des moulures blanches sont assez fréquents : à Olympie, la cimaise du temple de Zeus était couverte de palmettes se détachant en couleur sur le blanc même du marbre, et si les têtes de lion de cette cimaise étaient rehaussées de couleurs, le marbre restait presque partout apparent. Les moulures couronnant les larmiers étaient en général couvertes de peintures ; le larmier demeurait blanc ou était décoré de grecques dessinées sur fond blanc. Peut-être les ors étaient-ils employés pour décorer les tympans des frontons, les gouttes des triglyphes et des mutules et aussi pour servir de fond à la décoration sculptée ou peinte des métopes.

1. Pour comprendre le sens des termes techniques employés dans tout ce chapitre, on peut consulter Adeline, *Lexique des termes d'art*, avec figures (Paris, Quantin).

Quelquefois, la polychromie était obtenue par l'alliance de matières de tons différents, comme par exemple l'alliance de l'or et de l'ivoire dans les statues chryséléphantines.

Le bronze semble avoir été lui-même d'un emploi très fréquent. C'est ainsi que les bas-reliefs des métopes étaient rehaussés d'ornements en bronze doré ; les statues des frontons présentent souvent de nombreux trous de scellement, attestant que certains détails des costumes, les boucliers, les javelots, etc., étaient en métal ; des acrotères en bronze brillaient aux angles des frontons et des boucliers dorés étaient appliqués sur les architraves.

Ces remarques sont vraies de l'intérieur de l'édifice comme de l'extérieur. Les armes accrochées aux architraves et au plafond, les statues en marbre ou en métal, les tables, les trépieds, les vases dorés et les tapisseries venaient encore ajouter à l'éclat des couleurs qui accompagnaient l'architecture. On peut se faire une idée de la magnificence de certains sanctuaires par la profusion des chefs-d'œuvre qui, au dire de Pausanias, y étaient entassés. Des statues, des portraits, un mobilier fort riche ornaient l'intérieur, et sur les murs étaient figurés les faits mythologiques et les événements où la divinité avait joué un rôle important.

Les monuments ioniques ont été moins étudiés ; mais ils gardent, eux aussi, de nombreuses traces de peinture. A Priène, à Halicarnasse, à Éphèse, à Didyme, deux teintes seulement semblent avoir été admises : le bleu d'apparence un peu poudreux et le rouge sombre et sans éclat. Ces deux couleurs ne sont pas jetées au hasard ; le bleu est réservé aux moulures en pleine lumière, tandis que le rouge se trouve de préférence dans le fond des moulures destinées à rester dans l'obscurité, comme le dessous du larmier et le fond des caissons. Les parties plates de la corniche, de la frise et de l'architrave, les canaux des volutes, le fût et la base des colonnes restaient blanches. Comme à l'Érechthéion, les ors étaient peut-être employés dans les édifices ioniques pour l'œil et les nervures des volutes, et pour faire valoir les décosations courantes des moulures sculptées.

Tels sont les principes de la polychromie générale des temples ioniques et doriques étudiés jusqu'ici. Des traces d'ornements recueillies sur le marbre de quelques architraves et sur le stuc de l'architecture intérieure ou extérieure ont montré que de fines peintures venaient intéresser parfois les grandes surfaces blanches de l'architrave, de la frise et de la corniche, donnant à la construction un aspect plus coloré. Ces décos, probablement plus abondantes à l'intérieur et sur les portiques, étaient formées d'enroulements de palmettes, d'entrelacements divers, de méandres, de grecques, etc., qui semblent avoir eu une grande analogie de forme et de couleur avec celles qu'on retrouve sur les vases peints.

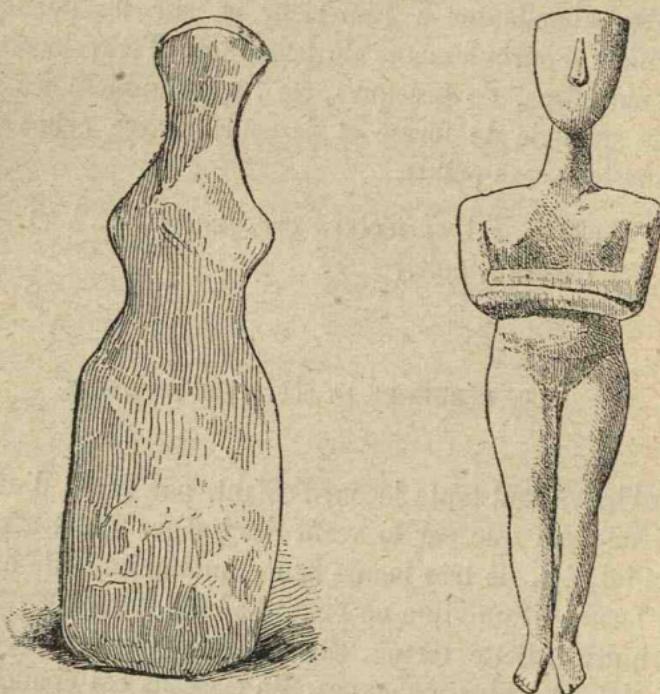
(Laloux, *l'Architecture grecque*, p. 127 et suiv.; Quantin, édit.)

6. — LES DÉBUTS DE LA SCULPTURE EN GRÈCE

Aujourd'hui, avant toute leçon, l'enfant, par l'effet d'une longue hérédité ainsi que par la vertu des images qu'il a partout autour de lui, est, de très bonne heure, moins inhabile à interpréter la forme vivante que ne l'était l'adulte dans la Grèce tout à fait primitive. Cette forme, elle est plutôt visée que copiée dans les idoles les plus anciennes. En classant ces ébauches, on finit par deviner une allusion à la figure humaine jusque dans ces morceaux de marbre taillés en forme de violon que l'on a recueillis à Troie. L'allusion y est pourtant; à sa manière, l'ouvrier a figuré la tête, le cou et le torse, mais il a supprimé les membres. Ce qui révèle son intention, c'est un autre monument de même provenance, celui-là en os, où les proportions des différentes parties du corps sont déjà indiquées d'une manière moins imparfaite. Point encore de jambes ni de bras; mais l'attache de ceux-ci est rappelée par une légère saillie qui se profile des deux côtés du buste.

Par d'insensibles transitions, on arrive au groupe des idoles que l'on regarde comme originaires des îles de l'Archipel. Toutes

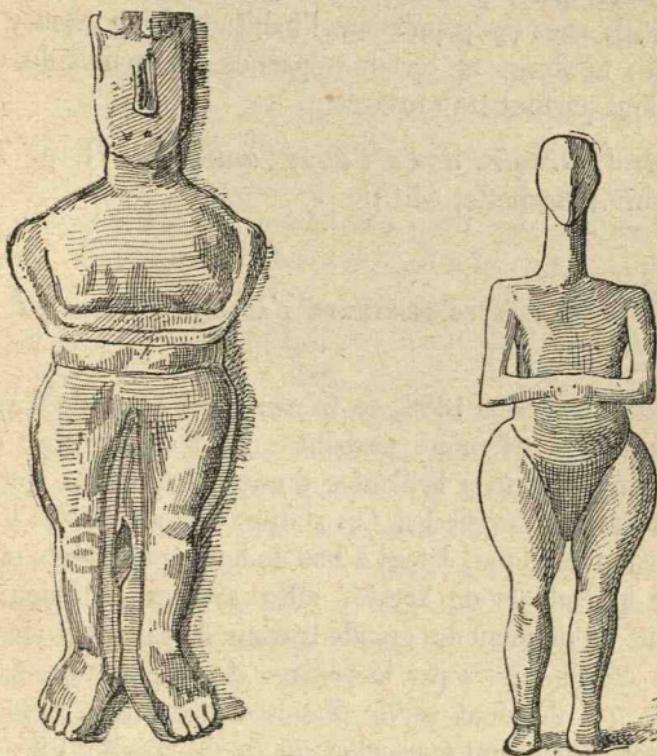
ou presque toutes, elles reproduisent un même type, celui d'une femme vue de face, qui a les bras croisés sur la poitrine. La facture est ici d'une lourdeur et d'une naïveté qui font sourire ; cependant il y a progrès. Dans les plus anciennes de ces images, les jambes sont rapprochées les unes des autres et les bras collés au corps. La silhouette de l'image a été découpée dans une mince



Idoles primitives.

tablette de marbre. Le corps est très aplati ; mais la proportion de ses différentes parties est assez bien observée, sauf que la tête, pointue par en haut, est trop forte et le cou trop long. Le contour général de la forme est indiqué même par derrière ; la rondeur des fesses est légèrement marquée. Quand le ciseau eut repris quelque confiance en lui-même, il voulut séparer les jambes ; mais ne risquait-on pas par là de briser le marbre ? Certaines statuettes témoignent de ces craintes ; les membres inférieurs y sont restés adhérents au fond ; celui-ci s'aperçoit entre eux.

On finit, à la longue, par ne plus se préoccuper de ces dangers. On a des statuettes où les jambes sont écartées et les bras détachés du buste. On y sent l'instinct du réalisme, un désir de souligner, en les exagérant, les grands traits de la construction du corps humain. Le nombril et les plis transversaux du



Idoles primitives.

ventre sont parfois indiqués. Cette disposition s'accuse encore davantage, mais avec une insistance qui va jusqu'à la lourdeur, dans une série de figurines qui ont été découvertes près de Sparte. Une d'elles paraît accroupie; mais on ne sait si c'est l'effet de la maladresse du sculpteur, ou bien s'il a voulu représenter un personnage assis et si le simulacre était complété par un siège.

Il est probable que ces figurines étaient peintes. La couleur a généralement disparu, parce qu'elle n'était pas fixée d'une façon

très solide ; mais parfois on trouve sur ces marbres des traces d'enluminure. Ainsi, sur une tête d'Amorgos, les yeux sont peints en noir ; des lignes rouges se voient sur le nez et le front ; une ligne circulaire limite le sommet du crâne, où le poli de la figure est plus fin que partout ailleurs. Il devait y avoir là une teinte brune qui représentait la figure. Peut-être ces détails indiquent-ils chez ces populations l'habitude de se tatouer ou de se peindre le visage et certaines parties apparentes du corps, comme font partout les sauvages.

(Perrot, *Histoire de l'art dans l'antiquité*, VI, p. 737 et suiv.; Hachette, édit.).

7. — LES STATUES PEINTES DE L'ACROPOLÉ D'ATHÈNES

Le 5 et le 6 février 1886, on trouva sur l'Acropole d'Athènes quatorze statues de femmes, probablement des prêtresses, ou des dévotes, encore toutes brillantes d'une polychromie qui avait résisté à l'action des siècles. Ces statues avaient été les témoins de l'invasion perse. Jetées à bas de leurs piédestaux et mutilées par les soldats de Xerxès, elles avaient été pieusement recueillies au moment des grands travaux de Cimon et ensevelies avec les débris laissés par le passage des Asiatiques, dans les remblais qui devaient servir d'assises aux futurs édifices de l'Acropole. Toutes ont entre elles un air de famille. Elles reproduisent un type uniforme, celui de la femme debout, la jambe gauche légèrement portée en avant comme si elle marchait, un bras plié avec la main tendue par un geste d'offrande, l'autre main abaissée, un peu écartée du corps et rehaussant les plis du chiton. Outre les renseignements curieux qu'elles nous fournissent sur le costume féminin du v^e siècle avant Jésus-Christ, ces images nous font connaître avec précision les règles qui présidaient alors à la polychromie de la statuaire de marbre. Au moment de la découverte, elles avaient gardé un merveilleux éclat de couleur que le grand jour a depuis terni et assombri. Les vêtements, les accessoires, les coiffures étaient

rehaussés par un coloris conventionnel où dominaient le rouge et le bleu, mais où le jaune, le noir et l'or jouaient aussi leur rôle. En règle générale, la chevelure et les lèvres étaient revêtues d'un ton rouge. Un trait noir soulignait l'arc des sourcils et le bord des paupières ; la pupille était noire, entourée d'un cercle rouge figurant l'iris. On n'a pas jusqu'ici relevé de traces de couleurs sur les chairs. Pour le costume, la seule partie entièrement peinte est le chitonisque, et encore ce fait ne s'observe-t-il que pour les statues où il est en grande partie caché par l'himation ; dans ce cas, il est bleu avec des ornements rouges sur la bande du col et le bord inférieur. Sur le chiton et l'himation, le peintre n'a tracé que des bordures et des semis¹. Ces dessins, gravés d'abord à la pointe, puis repris au pinceau, comportent des grecques, des quadrilles, des lignes de points, des fleurons, des fleurs dont les pétales sont disposés en étoiles. Il y a loin, comme on voit, de cette polychromie discrète, à une sorte de badigeon qui se serait étalé sur toute la statue. Ici la peinture ne vise pas à donner l'illusion de la réalité ; elle n'a d'autre objet que de rehausser le travail du sculpteur par le chatoiement de couleurs vives et gaies, de souligner les détails, d'accroître la valeur des accessoires. Quant aux surfaces restées blanches, on les frottait de cire ou d'huile, de façon que le marbre amortît son éclatante et dure blancheur, et prit un ton plus moelleux, un peu ambré, un brillant doux et ferme, voisin de celui de l'ivoire.

On a été frappé d'une particularité qui caractérise tous ces visages féminins. L'obliquité des yeux, le sourire qui bride les lèvres et rehausse les coins de la bouche, leur donnent un air railleur et ironique. On peut éprouver toutes les finesse du langage pour analyser, au gré de sa fantaisie, ce sourire auquel le ciseau des sculpteurs attiques imprime un singulier charme d'étrangeté. Mais il ne faut pas chercher là des subtilités de sentiment qui ne sont pas dans l'esprit de l'archaïsme grec. Le

1. Le chiton est une longue robe ; le chitonisque est une sorte de tricot de laine à larges mailles qui se mettait sur le chiton ; l'himation est un grand châle.

sourire de nos statues n'est ni énigmatique ni mystérieux. « C'est une pure affectation, dit M. Heuzey, une de ces modes conventionnelles pour lesquelles les artistes croient ajouter à la beauté humaine. » En réalité, toutes ces femmes sont des mortnelles qui, sous leur vêtement de fête, se font pimpantes et gauchement souriantes pour plaire à la divinité¹.

(D'après Collignon, *Histoire de la sculpture grecque*, I, p. 340 et suiv.; Didot, édit.)

8. — PHIDIAS².

Phidias naquit à Athènes entre les années 490 et 485. Son père était sculpteur et son frère peintre. Lui-même choisit d'abord la peinture, mais c'est vers la sculpture que l'entraîna sa vocation. Il eut pour maîtres l'Athénien Hégias et l'Argien Agélaïdas.

La première œuvre que l'on connaisse de lui est une statue en or et en ivoire qui se trouvait à Pallène, dans un temple d'Athéna. Vers 460, il fit un groupe votif en bronze dédié à Delphes par les Athéniens, en souvenir de Marathon. Ce groupe comprenait une série de figures dont Pausanias nous a conservé les noms : Athéna, Apollon et le héros de Marathon, Miltiade ; puis des personnages légendaires, Thésée et Phyleus, l'ancêtre mythique de la famille de Cimon ; Codros, un des rois de l'Attique, et enfin les héros éponymes des tribus athénienes, Érechthée, Cécrops, Pandion, Léos, Antiochos, Égée et Akamas. On cite encore du même artiste une statue d'Athéna Aréia,

1. J'ai reproduit une de ces statues p. 100. On trouvera la même gravure coloriée dans Duruy, *Hist. des Grecs*, II, p. 576.

2. Les principaux sculpteurs ont été en Grèce : Archermos (vers 600 av. J.-C.), Théodoros (v^e siècle), Anténor (fin du v^e siècle), Onatas, Agélaïdas, Calamis, Pythagoras, Pœonios, Alcamène, Myron (première moitié du v^e siècle), Polyclète, Phidias (milieu du v^e siècle), Praxitèle, Scopas, Euphranor (iv^e siècle), Lysippe (milieu du iv^e siècle), Écoles de Pergame et de Rhodes (ii^e et i^e siècles). Il faut noter que plusieurs de ces sculpteurs ont été en même temps des architectes.

sculptée pour un temple de Platées, une Aphrodite Ourania pour un sanctuaire d'Athènes, un Apollon de bronze surnommé « le tueur de sauterelles » (Parnopios), un Hermès Pronaos à Thèbes, et l'Amazone d'Éphèse que Lucien considérait comme un chef-d'œuvre.

Associé par Cimon aux travaux d'embellissement de l'Acropole, Phidias exécuta, aux frais du trésor public, une statue colossale, rappelant la part prise par les Athéniens à la lutte de la Grèce contre les Perses. C'était l'Athéna *Promachos*. Au dire de Pausanias, on apercevait de la pleine mer, après avoir doublé le cap Junium, l'aigrette du casque et la pointe de la lance scintillant au soleil. Il semble toutefois qu'elle n'eût pas plus de neuf mètres de haut, avec le piédestal. Si l'on en juge d'après les monnaies qui la reproduisent, la Promachos n'avait pas l'attitude du combat. Debout, immobile, vêtue d'une double tunique formant des plis droits et réguliers, elle tenait de la main droite la lance qui reposait sur le sol, la pointe au niveau de la tête ; les courroies du bouclier étaient passées au bras gauche. Elle abaissait son regard vers le flanc nord de l'Acropole, comme pour contempler la ville. L'ensemble de la statue offrait un aspect calme et sévère. D'après l'historien Zosime, lorsque les Goths d'Alaric assiégèrent l'Acropole (vers 400 ap. J.-C.), ils furent saisis de terreur à la vue de la déesse armée, qui semblait se dresser devant eux pour les repousser.

Phidias se rendit à Olympie dans les environs de l'année 451, pour faire la statue chryséléphantine (or et ivoire) de Zeus ; il emmenait avec lui son frère, le peintre Panainos, et son élève Colotès, rompu à la pratique de tous les arts du métal. La statue, haute de 14 mètres avec la base, était au fond de la cella ; en avant du piédestal, le sol était pavé de marbre noir ; on y répandait constamment de l'huile pour empêcher les émanations marécageuses de l'Alphée de ternir et d'altérer l'ivoire. Un voile, strictement baissé, la séparait du reste du temple. Au second siècle avant notre ère, le roi de Syrie, Antiochus IV, fit présent au sanctuaire d'un tapis de laine très riche destiné à cet usage ; on a quelque raison de croire que c'était le voile du Saint des

Saints du temple de Jérusalem. Zeus était assis sur un trône, la tête ceinte d'une couronne d'or imitant le feuillage de l'olivier. « De la main droite, dit Pausanias, il porte une Victoire, aussi d'ivoire et d'or ; elle tient une bandelette, et une couronne est posée sur sa tête. Dans la main gauche du dieu est un sceptre incrusté de toutes sortes de métaux et surmonté d'un aigle. Les chaussures du dieu sont également en or, ainsi que son manteau parsemé de figures et de fleurs de lis. » D'après les monnaies, le manteau jeté sur l'épaule du dieu laissait à découvert toute la poitrine, formée d'une large étendue d'ivoire, à laquelle s'opposaient les plis d'or de l'himation émaillés de couleurs diverses. Le bras droit s'avancait, soutenant la Victoire tournée vers le dieu ; le bras gauche s'appuyait sur le sceptre, mais sans se développer outre mesure. Les cuisses n'étaient pas horizontales, mais inclinées, et l'œil en distinguait les contours sous les plis de la draperie.

Nous avons de la peine à nous figurer cette statuaire chryséléphantine, qui n'est qu'une forme de la statuaire polychrome. Sans doute Phidias avait mis en œuvre tous les secrets de son art pour amortir le contraste entre l'ivoire et l'or, pour couvrir d'une chaude patine les parties nues, varier les tons, l'or, et y faire habilement jouer les colorations de l'émail. La décoration du trône contribuait d'ailleurs, par la variété des matériaux qui y concouraient, à atténuer l'éclat trop uniforme du métal. Le trône était un travail de toreutique et de marqueterie fort riche, où entraient l'or, l'ébène, l'ivoire et les pierres précieuses ; il était décoré de reliefs, d'incrustations, de figures en rondebosse et de peintures. Les bras étaient supportés par des sphinx enlevant des enfants thébains ; au-dessous, on voyait d'un côté Apollon, de l'autre Artémis tuant les enfants de Niobé. Sur les pieds, quatre Victoires dansant, et en avant, deux autres Victoires. Pour mieux assujettir les pieds du trône, l'artiste les avait reliés entre eux par quatre bandes transversales ornées de reliefs. Sur celles de devant étaient représentées les luttes des anciens concours olympiques ; sur les trois autres se déroulait le combat d'Héraclée et de ses compagnons contre les Ama-

zones. Au-dessus du dossier se dressaient les Heures et les Grâces, filles de Zeus.

Des précautions avaient été prises pour assurer la solidité de la statue. Quatre colonnes étaient placées sur le siège, mais cachées par des barrières pleines, comme par un mur. Ces barrières offraient à l'extérieur des peintures symétriques, dont voici les sujets : Atlas et Héraclès, Thésée et Pirithoüs, la Hellade et Salamine, Héraclès et le lion de Némée, Ajax et Cassandre, Hippodamie et sa mère Stéropè, Héraclès et Prométhée, Achille et l'Amazone Penthésilée blessée à mort, deux Hespérides avec des pommes d'or dans les mains.

Le tabouret lui-même était décoré de lions d'or et de reliefs montrant le combat de Thésée contre les Amazones. Tout l'ensemble, statue et trône, reposait sur une large base avec reliefs figurant le char d'Hélios, Zeus et Héra, Héphaïstos et une Grâce, Hestia, Éros recevant Aphrodite sortant de la mer, Apollon et Artémis, Athéna et Héraclès, Amphitrite et Poseidon, Séléné poussant ses chevaux.

Les témoignages anciens s'accordent à vanter la douceur infinie dont les traits du dieu étaient empreints. Il avait l'air « pacifique et bienveillant »; on y reconnaissait « celui qui dispense la vie et les autres biens, le père, le sauveur et le protecteur de tous les mortels ». « L'homme le plus malheureux, disait Dion Chrysostome, oubliait tous ses maux à l'aspect de la statue, tant l'artiste y avait mis de « lumière et de grâce ». « C'était, ajoutait-on, une œuvre auguste et parfaitement belle », qui causait au regard « un ineffable ravissement ». Elle était plus qu'une admirable œuvre d'art; elle éveillait une puissante émotion religieuse. Tite-Live raconte que lorsque Paul-Émile pénétra dans le temple, il crut voir le dieu en personne.

On ignore dans quelles circonstances elle a péri. Environ soixante ans après la dédicace du temple, les plaques d'ivoire commencèrent à se disjoindre. Les Éléens durent charger un sculpteur messénien, Damophon, de procéder à une restauration complète. Toutefois la statue était encore en place quand l'empereur Caligula essaya vainement de la faire envoyer à Rome. La légende disait quels prodiges avaient empêché le suc-

cès de l'opération : le dieu poussa un éclat de rire qui mit en fuite les ouvriers, et un coup de foudre fit sombrer le vaisseau destiné au transport. Suivant un écrivain byzantin, le Zeus fut amené à Constantinople et placé dans le palais de Lausos, où il disparut dans un incendie en 475 après Jésus-Christ. Mais on a peine à croire que la statue ait survécu à l'incendie du temple, ordonné en 408 par Théodose II.

De retour d'Olympie, Phidias devint, pendant l'administration de Périclès, une sorte de surintendant général des travaux de l'Acropole, commencés vers l'année 447. A ce titre, dit Plutarque, il dirigeait tout, il surveillait tout, bien qu'il eût sous ses ordres de grands architectes et de grands artistes. Les architectes étaient Ictinos, Callicrate, Mnésiclès; les artistes, Alcamène, Agoracrite de Paros, Colotès. Outre ces collaborateurs, Phidias avait autour de lui toute une armée d'ouvriers, pour mettre en œuvre le marbre, le bronze, l'ivoire, l'or, le bois d'ébène et de cyprès. Plutarque énumère tous les corps de métiers employés aux travaux; c'étaient des charpentiers, des modeleurs, des fondeurs en bronze, des maçons, des artisans habiles à teindre l'or et à amollir les feuilles d'ivoire, des peintres, des ouvriers en marqueterie, des ciseleurs; véritable organisme, ajoute l'historien, mis en mouvement comme pour animer un grand corps. La main de Phidias donnait l'impulsion à ces rouages multiples, et les travaux étaient conduits avec une rapidité qui étonna la Grèce.

La statue d'Athéna, œuvre personnelle de Phidias, fut consacrée dans le Parthénon en 431. L'artiste avait eu à sa disposition plus de 1000 kilogrammes d'or fin. Dans la pensée de Périclès, cet or devait constituer une réserve en cas de détresse financière; aussi s'était-on arrangé de telle manière qu'il pût être facilement enlevé. Une statue d'or et d'ivoire, faite de parties rapportées, impliquait naturellement une forte armature reproduisant les formes mêmes de la statue et sur laquelle étaient fixées des plaques d'ivoire découpées et les feuilles d'or battues au marteau. Ce mode d'assemblage des pièces permettait de les détacher à l'occasion. Il en résultait, par contre, de faibles garanties de durée. De très bonne heure il fallut faire



Athéna Parthéno.

Cette statue, trouvée à Athènes en 1880, paraît être une reproduction assez exacte de l'œuvre de Phidias.

des réparations à la statue. Pourtant, elle existait encore en 375 après Jésus-Christ ; mais nous ignorons comment et quand elle périt.

« Athéna Parthénos, dit Pausanias est faite d'ivoire et d'or. Au milieu du casque est la figure d'un sphinx, et de chaque côté sont des griffons. La statue est debout, vêtue d'un chiton tombant jusqu'aux pieds, et sur la poitrine elle porte la tête de Méduse en ivoire. La Victoire a environ quatre coudées (1m.85) de hauteur. D'une main la déesse tient la lance ; à ses pieds est son bouclier, et près de la lance le serpent que l'on dit représenter Érichthonios. Sur le piédestal de la statue est figurée la naissance de Pandore. » D'autre part, Pline nous apprend que la statue avait 26 coudées (12 mètres environ), que Phidias avait représenté, sur la partie convexe du bouclier, le combat des Amazones, et sur la partie concave, la guerre des Dieux et des Géants, enfin que sur la tranche de la semelle des sandales, l'artiste avait ciselé la lutte des Centaures et des Lapithes, « tant il excellait jusque dans les plus petits sujets ! » Nous en possérons, soit dans la statuaire, soit dans les monnaies et les pierres gravées, des reproductions plus ou moins exactes.

Il n'est pas douteux que l'effet général ait été d'une grande richesse. Les parties nues exécutées en ivoire, les yeux en pierres précieuses, le vêtement en or, le bouclier orné de reliefs d'ivoire sur fond d'or et d'un gorgonéion en argent doré, le casque, le serpent en bronze doré, tout cela devait former un ensemble dont nous avons peine à nous figurer l'éclat. Dans quelle mesure l'éclairage du temple pouvait-il adoucir l'opposition de l'or et de l'ivoire et atténuer le brillant de ces masses métalliques ? Comment, par l'emploi des ors verts ou pâles, par le patinage de l'ivoire, Phidias avait-il su éviter la monotonie et varier les nuances ? Autant de problèmes dont la solution nous échappe.

Phidias paraît avoir eu une préférence pour le type d'Athéna. Outre la Promachos et la Parthénos, il avait fait pour l'Acropole l'Athéna Lemnienne, en bronze, offerte vers 446 par les colons athéniens de Lemnos. Il avait ici remplacé le caractère guerrier de la déesse par la grâce pudique de la jeune

fille. La tête n'était pas couverte du pesant casque de guerre; rien ne cachait les contours délicats du front et des joues dont Lucien admire la pureté. Pausanias en parle comme de l'œuvre la plus remarquable du maître : c'était, disait-on, la beauté même. Les autres nous signalent encore plusieurs statues de lui, dont l'attribution, du moins pour quelques-unes, n'est pas absolument certaine.

La fin de sa vie fut troublée par les procès que lui susciterent ses ennemis, lesquels étaient aussi ceux de Périclès. On l'accusa d'impiété, pour avoir sculpté sur le bouclier de la Parthénos le portrait de Périclès et le sien ; mais il fut acquitté de ce chef. On l'accusa en outre de s'être approprié une partie des riches matériaux qu'on lui avait confiés, et il mourut en prison, avant que le jugement n'eût été rendu.

Phidias a réalisé avec une maîtrise incomparable l'expression parfaite de la beauté, à l'un de ces moments, si rares dans l'histoire, où tout concourt à créer les conditions les plus favorables pour l'activité d'un génie multiple et puissant : la force du sentiment national et de la foi religieuse, de grandes œuvres à accomplir, un art déjà formé, jeune, plein de sève, mais qui attend encore le génie capable de traduire sous une forme achevée, la pure beauté dont il a la vision confuse¹. C'est là le rôle réservé à Phidias, et il y est préparé par une universalité de connaissances qui lui fait atteindre le niveau le plus élevé de la sculpture de son temps. Il résume en lui tout ce qu'un artiste peut savoir. Il n'a pas de rival dans la statuaire chryséléphantine ; il est le premier dans l'art de traiter le marbre et reste un modèle inimitable pour les statuaires ; on lui reconnaît l'honneur d'avoir révélé toutes les ressources de

1. « Ce qu'on appelle l'idéal chez les Grecs était surtout pour eux la beauté réelle, telle qu'ils la voyaient. La part de la convention resta longtemps presque nulle dans leur art. Les bas-reliefs, les stèles funèbres, les frises de quelques temples, surtout celle du Parthénon, le montrent nettement.... Les hommes, les éphèbes, les jeunes filles que Phidias représente, il les a vus, tous ses contemporains les voyaient ; son génie à lui fut d'être frappé plus qu'aucun autre par la réalité belle et de la rendre comme il la sentait. » (Dumont, *les Céramiques de la Grèce*, deuxième partie, p. 191.)

la toreutique et de l'art du métal. Alors même qu'il met cette science technique au service d'œuvres colossales, on admire à la fois la grandeur de l'œuvre et le fai du travail. Par-dessus tout il possède la largeur du style et l'ampleur magistrale de la conception. Il personifie dans la plus haute expression l'idéalisme grec, c'est-à-dire la recherche d'une forme très belle, très vivante, dont tous les éléments sont empruntés à la nature, et qui traduit néanmoins des types supérieurs à toute réalité. C'est en ce sens que Platon l'appelle un « créateur », et que d'autres le regardent comme un « homme inspiré ».

(D'après Collignon, *Histoire de la sculpture grecque*, I, p. 518 et suiv.)

9. — UNE MÉTOPE D'OLYMPIE

Sur les métopes du temple de Zeus, à Olympie, étaient figurés les principaux travaux d'Héraclès. L'une d'elles représente la lutte contre le taureau crétois ; elle se trouve au Musée du Louvre¹.

Le roi de Crète Minos avait demandé à Poseidon de faire sortir de la mer un taureau, en promettant de le lui sacrifier. Sa prière avait été exaucée ; mais, saisi d'admiration pour la beauté de l'animal que le dieu lui avait envoyé, il le garda parmi ses troupeaux et en immola un autre à la place. Poseidon, irrité de ce manque de foi, rendit furieux le taureau, qui dévasta les environs de Cnosse jusqu'au jour où Héraclès s'en rendit maître et l'emporta vivant à Tirynthe.

Dans la scène qu'il reproduisait sur le marbre, l'artiste a choisi le moment décisif. Héraclès, affermi sur ses deux jambes

1. Les fouilles allemandes en ont fait retrouver quelques nouveaux fragments, dont on a ajouté un moulage au morceau du Louvre. Ces fragments sont la tête du taureau, les jambes de derrière, et l'attache du bras droit d'Héraclès. Le Louvre possède encore des morceaux de deux autres métopes (Combat contre Géryon, Oiseaux du lac Stymphale). Sur l'ensemble des métopes, voir Collignon, *Histoire de la sculpture grecque*, I, p. 429 et suiv.

écartées, reçoit, par une manœuvre familière aux toreros de nos jours, la charge de l'animal sur son bras gauche enveloppé de la peau de lion. Du bras droit il lève sa massue, et, pivotant sur lui-même, il va assener sur le front de la bête un coup, dont ce mouvement de l'ensemble du corps aura doublé la force. Cette attitude si vraie a fourni à l'artiste les éléments d'une composition très simple et très saisissante. Le corps du héros et



Métope d'Olympie (Héraclès et le taureau crétois).

celui de l'animal forment deux lignes diagonales dont l'intersection est presque au milieu de la métope ; le bras droit d'Héraclès et la massue qu'il brandit font contre-poids à la tête du taureau, et les pattes de la bête, s'entre-croisant avec les jambes de son dompteur, constituaient également, dans la partie perdue du marbre, deux groupes symétriques et fortement liés.

Le grand caractère de l'ensemble se retrouve dans l'exécution de chaque partie. Dans le corps du taureau, qui, placé au second plan, sert pour ainsi dire de fond de scène, le modelé est d'une sobriété extrême. La tête est brisée, mais on y devine une

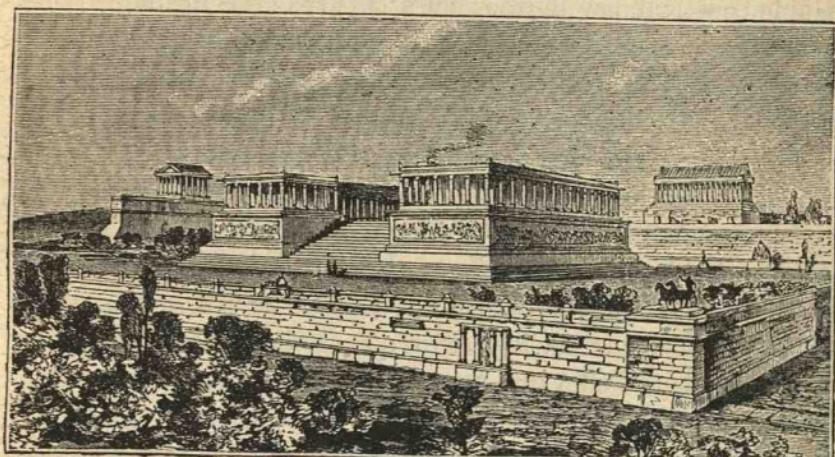
structure très simple ; la cuisse est disposée en larges méplats, et le jeu des muscles n'y produit que de faibles saillies. Le corps du héros, qui vient en avant, et dont certaines parties sont complètement détachées, est naturellement exécuté avec une plus grande étude de détails. Néanmoins, là encore l'artiste n'a pas oublié que son œuvre devait être vue de loin ; il a su arrêter à temps son ciseau et n'indiquer que le nécessaire. La tête, osseuse et carrée, n'a d'un peu poussé que la partie expressive ; les cheveux courts et la barbe en pointe sont figurés simplement par masses ; le soin de donner à ces parties plus de précision a été laissé à la peinture. Les muscles des épaules sont singulièrement puissants ; la poitrine, large et gonflée par une profonde inspiration, se compose de plans peu nombreux et nettement découpés ; le ventre est soulevé par l'effort, les hanches étroites, l'attache des cuisses fine et nerveuse.

Il est intéressant de comparer cette métope à celles du Parthénon, qui sont contemporaines. Elle n'est pas inférieure même aux plus belles. Certes, à côté de défauts dont bien peu sont exemptes, on trouve dans les métopes du monument athénien des parties d'une exécution excellente, ferme et élégante à la fois. Mais dans aucune la composition n'est aussi bien agencée, l'entente des nécessités décoratives aussi complète, le faire surtout aussi large et aussi plein. Nous sommes loin encore d'avoir assez de monuments de l'art grec du v^e siècle pour pouvoir avec certitude distinguer les diverses écoles et marquer les qualités propres de chacune : il semble cependant permis d'affirmer dès aujourd'hui que les sculpteurs du Péloponnèse ont eu plus de puissance et d'ampleur que les artistes de l'Attique, particulièrement épris de la grâce et soigneux du détail. Si l'on voulait chercher dans une œuvre antérieure les fortes qualités de notre bas-relief, ce n'est pas aux métopes du Parthénon qu'il faudrait aller, mais aux marbres de Phidias, aux figures des deux frontons de ce temple. Phidias en effet n'est pas plus un Attique, quoiqu'il soit né à Athènes, que Raphaël n'est un Romain pour avoir vu le jour au milieu du patrimoine de saint Pierre et pour avoir surtout travaillé à Rome.

(Rayet, *Monuments de l'art antique.*)

10. — LES MARBRES DE PERGAME.

Les archéologues allemands ont découvert dans ces derniers temps, sur l'ancienne acropole de Pergame, un ensemble de morceaux de sculpture, ayant une longueur totale de 80 mètres, et conservés aujourd'hui au musée de Berlin. Ces marbres proviennent d'un autel immense de Zeus et d'Athéna, élevé par les



Autel de Pergame (restauration).

princes de la dynastie des Attales. Ils représentent une Gigantomachie, allusion transparente aux succès remportés en 239 avant J.-C. par ces souverains sur les Galates, c'est-à-dire par la civilisation hellénique sur la barbarie. Voici comment Rayet les apprécie :

« C'est une grosse erreur que de regarder l'art grec comme un art froid, immobile dans la pureté de ses lignes et figé dans sa majesté. Les passions ne sont pas restées plus inconnues aux sculpteurs de la Grèce qu'à ses poètes tragiques. On pouvait même soupçonner qu'en Asie Mineure, sous les successeurs d'Alexandre, à une époque où le goût blasé voulait pour le réveiller des émotions plus fortes, et au milieu d'une population chez laquelle les soubresauts de l'âme étaient plus violents que chez les Hellènes, cet amour des choses dramatiques avait été

poussé fort loin. Aux antithèses heurtées, à l'emphase d'expressions de l'éloquence asiatique, devait correspondre un art ami, lui aussi, des oppositions violentes et de l'exagération des effets. Et de fait, les quelques œuvres de cette époque et de ce pays que nous avons conservées, le groupe si tourmenté du Laocoon, œuvre d'Agésandros de Rhodes, le supplice de Dircé, sculpté à grand fracas par Apollonios et Tauriscos de Tralles, et la mêlée furieuse de Grecs et d'Amazones qui se développe sur la frise du temple construit par Hermogène à Magnésie du Méandre, prouvaient qu'il en était bien ainsi, et que l'art asiatique au III^e et au II^e siècle avait recherché avant tout l'énergie des attitudes et l'intensité de l'expression.

Toutefois, aussi bien dans le Laocoon que dans le supplice de Dircé, la violence n'est qu'apparente et superficielle. On sent, en les examinant de près, qu'un sculpteur fort calme a cherché lentement, péniblement, et d'après les règles de l'École, comment il devait exprimer le paroxysme de colère d'Amphion et de Zéthus. Le Laocoon est un acteur qui étudie son rôle et cherche devant sa glace l'effet que produit la contraction de son visage. La frise de Magnésie, antérieure d'un siècle environ, laisse voir sous son exécution lourde et inachevée plus de vigueur véritable. Mais c'est bien autre chose dans les marbres de Pergame. Ici le brio n'est pas seulement dans le dessin, dans la facture : il est dans l'invention même. Dans cette mêlée furieuse, où s'entrechoquent de mille manières des êtres de natures différentes, les uns de race divine et conservant jusque dans leur fureur leur dignité olympienne, les autres nés de l'air ou de la terre, moitié hommes et moitié monstres, décelant, par leur conformation bizarre, leur caractère chaotique et exprimant sur leur visage les passions les plus farouches, il y a une fougue spontanée, une fertilité naturelle d'imagination qui frappent au premier coup d'œil et forcent l'admiration.

Dans cette époque de décadence on ne s'attendait pas à rencontrer une si vigoureuse poussée de sève.

Mais hélas ! ce sont là dons d'imagination seulement, et où l'âme n'est pour rien. Avec le Laocoon et le Taureau Farnèse nous étions en présence d'habiles metteurs en scène ; maintenant

nous avons affaire à des dramaturges. Ces fureurs qu'ils représentent, ils ne les ressentent un moment que par un effort de la volonté. Ces géants dont ils font battre violemment les ailes ou dont ils allongent les jambes en replis monstrueux de serpent, ils savent bien qu'ils n'ont jamais existé. Ils développent avec une verve étourdissante un thème qui les intéresse; mais ils ne croient plus....

Les groupes de Zeus et d'Athéna sont très supérieurs à tout le reste. Celui de Zeus surtout est une œuvre magistrale. Le dieu marche d'un pas rapide vers la gauche, tendant en avant, pour se couvrir, son bras gauche enveloppé de l'égide et brandissant dans la main droite un foudre. Ses draperies, dérangées par la violence de son action, découvrent un torse puissant. A ses pieds se débattent deux géants. L'un, la cuisse traversée par un coup de foudre, a été renversé en arrière, mais cherche encore à résister. L'autre, frappé au dos et tombé sur ses genoux, semble renoncer à se défendre. Un troisième, dressé sur les enroulements de serpents qui lui servent de jambes, la mine farouche et les cheveux au vent, combat contre l'aigle du maître de l'Olympe. Dans ce groupe si serré il n'y a ni enchevêtrement ni confusion. Les grandes lignes sont aussi simples et aussi harmonieuses que les détails sont beaux.

Le groupe d'Athéna est sensiblement inférieur. Les lignes y sont plus compliquées, les détails plus mesquins, l'exécution plus pauvre et plus sèche. Les plis profondément refouillés des étoffes donnent des ombres trop noires qui trouent la composition et blessent le regard. La déesse saisit par les cheveux un géant, tandis que son compagnon ordinaire, le serpent Érichthonios, le mord avec fureur au sein¹. Le fils de la Terre, accablé par cette double attaque, tombe sur le genou, et, dompté, impuissant, ses ailes battant l'air en vain, il lève au ciel un regard désespéré et tend son bras défaillant vers sa mère Gé, qui, sortant à moitié du sol, semble implorer pour lui la pitié de Pallas. L'idée est heureuse, quoique un peu raffinée, mais elle est exprimée avec

1. Le groupe du Laocoon (fin du II^e siècle av. J.-C.) est une imitation directe de cette partie de la frise.

trop de recherche et par de trop petits moyens. Le mouvement du géant est beau, mais son corps est trop détaillé, et ses yeux, enfouis à l'excès, ne rappellent en rien la nature. L'angoisse poignante du visage de Gé nous toucherait davantage, si ses cheveux ciselés avec un soin minutieux n'interrompaient, en



Bas-relief de Pergame (Groupe d'Athéna).

attirant notre attention, le développement de notre sympathie. La pose d'Athéna est banale, et il est bien difficile de s'expliquer comment est fait le corps de la Victoire qui vole vers elle et lui tend une couronne.

Un autre fragment peut être comparé à ces deux groupes : c'est le débris d'un attelage d'hippocampes. La poitrine de ces animaux est superbe, et des espèces de nageoires placées sur les épaules dissimulent adroitemment l'attache de leur corps de dragon à leur avant-train de cheval. Très beau également le torse d'Apollon, et même d'un style plus pur que le reste. L'artiste a encore très habilement disposé les trois têtes et les six bras d'Hélécate ; tout en marquant d'une manière assez précise ce type imposé par la tradition, il en a dissimulé la bizarrerie. Mais

dans le reste, à côté de quelques belles parties, que de choses médiocres ou même absolument mauvaises ! Que dire de cette Cybèle à longues tresses qui pousse à travers la mêlée son attelage de lions, et des animaux chimériques qui forment la meute d'Artemis ?

Telle est cette œuvre colossale et étonnante. Involontairement, en face des plus beaux morceaux de cette frise, je songe à cet admirable groupe du Départ, que Rude a sculpté sur l'Arc de Triomphe de l'Étoile. C'est peut-être le morceau de sculpture qui offre le plus d'analogies avec les marbres de Pergame. Mais le rapprochement est loin de tourner au désavantage du sculpteur moderne. Certes, il a bien moins que son prédécesseur la forme humaine au bout des doigts, mais il a de plus que lui la foi profonde. L'enthousiasme qui éclate dans son œuvre nous empoigne et nous transporte : la frise de Pergame nous surprend par sa fougue, nous séduit par sa variété. Entre le Départ et elle, il y a la même différence qu'entre *le Cid* et *la Tour de Nesle*. »

(Rayet, *Études d'archéologie et d'art*, p. 260 et suiv.
Didot, édit.)

11. — LA PEINTURE GRECQUE

Les couleurs dont se servaient Polygnote et ses contemporains étaient les suivantes : la terre de Mélos pour le blanc, le sil attique (espèce d'ocre) pour le jaune, la sinopis du Pont pour le rouge, et, pour le noir, l'*atramentum*, c'est-à-dire le noir de fumée additionné d'une matière agglutinante. Plus tard, les peintres eurent une palette beaucoup mieux fournie. Ainsi Apelle, outre qu'il possédait, pour chacun des anciens tons, plusieurs nuances, disposait encore du bleu et du vert.

On s'est demandé si l'œil des Grecs percevait toutes les couleurs que perçoit le nôtre, s'il était capable de la même précision, de la même délicatesse d'analyse. Ce qui est vrai, c'est que leurs mots ne désignent pas toujours ce que nous croyons ; mais il ne s'ensuit pas qu'ils connaissent un moins grand nombre de

tons et de nuances que nous. On voit, par exemple, dans Pline, qu'ils employaient diverses variétés de rouge : la sinopis, à elle seule, leur en donnait trois, et non seulement ils la faisaient venir de Sinope, mais l'Égypte, l'Afrique, les Baléares, Lemnos, la Cappadoce leur en procuraient d'excellente. Ils avaient de même plusieurs jaunes : pour peindre les parties ombrées, ils recourraient au jaune de Skyros ou au jaune lydien, plus foncé que le sil d'Athènes. En outre, l'esprit inventif de chacun tendait encore à multiplier les tons ou à perfectionner ceux qui existaient déjà. Polygnote et Micon avaient imaginé de faire du noir avec de la lie de vin séchée et cuite ; Apelle en obtenait de l'ivoire calciné ; Parrhasios trouvait à la craie d'Érétrie des qualités que n'avait aucun autre blanc ; Kydias de Kythnos avait eu, le premier, l'idée de brûler du jaune pour avoir du vermillon. À toutes ces ressources s'ajoutaient celles qui provenaient des mélanges ; l'un des plus compliqués était celui qui permettait de rendre la couleur de chair.

Sur quelle matière peignaient les Grecs ? Les peintures préhistoriques de Mycènes et de Tirynthe étaient exécutées sur un enduit qui adhérait aux parois qu'elles décoraient. En était-il de même des grandes compositions murales de Polygnote ? Un texte du v^e siècle de notre ère nous apprend que les peintures du Pœcile à Athènes étaient sur bois, mais cela ne prouve pas qu'il en fût ainsi à Delphes. Certaines décosations pouvaient être appliquées directement sur la surface qu'elles devaient recouvrir, tandis que d'autres étaient peintes sur des panneaux fixés d'avance à la muraille, ou transportés sur le mur quand le peintre avait achevé son œuvre. Je croirais volontiers que, des deux méthodes, c'est la première qui était la plus connue ; mais il est probable aussi que, de bonne heure, on peignit sur bois ; ces ais, faciles à remplacer, en cas d'accident, offraient des avantages que ne présentait pas la pierre immobile, et, si l'on admet qu'ils n'étaient fixés qu'après coup, ils avaient encore cette supériorité de pouvoir être peints dans l'atelier, sur chevalet. Ce qui est certain, c'est que le jour où, au lieu de décorer des murailles, on voulut faire de la peinture aisément transportable, on ne se servit que du bois. Il ne paraît pas d'ailleurs que

les Grecs aient eu l'habitude de peindre sur toile, du moins sur toile libre.

Connaissaient-ils la fresque, c'est-à-dire la peinture à l'eau sur l'enduit frais d'un mur? Tel était sans doute le procédé usité pour les vastes compositions murales, quand elles étaient directement appliquées sur la paroi. On pratiquait également la détrempe, qui consiste à délayer les couleurs dans une substance qui les lie, comme la colle, la gomme, l'œuf, le lait, et à les étendre sur une surface préparée avec la même substance. On avait aussi recours à l'encaustique. Dans ce cas, on formait, avec de la craie blanche et des couleurs pulvérisées, des pains de nuances variées que l'on conservait dans une boîte. Pour peindre, on liquéfiait ces pains dans des godets sur une palette métallique. On étalait ensuite la cire ainsi fondue avec un pinceau; mais, comme elle se sifgeait vite en refroidissant, le pinceau ne suffisait pas à lier les tons. C'est alors qu'avait lieu la *kausis*; à l'aide d'un fer chauffé, on reprenait les touches de cire déposées sur le panneau et on les étendait, on les liait avec soin; c'était là la partie délicate de l'opération.

A considérer la peinture grecque dans son ensemble, on remarque qu'à l'exception du paysage, qui n'a jamais été, dans l'art grec, qu'un cadre, elle a tout abordé, panneaux décoratifs et tableaux de chevalet, sujets d'histoire et sujets de genre, portrait, allégorie, nature morte. Elle a rendu les animaux avec une maîtrise qu'atteste la réputation des bœufs de Pausias, des chiens de Nicias, des chevaux d'Apelle. Elle a surtout reproduit la figure humaine avec une puissance et une individualité singulières. Dès les temps les plus reculés, les Grecs ont été frappés des traits propres à certaines races, et ils les ont fixés avec précision. Puis, leurs figures sont volontiers devenues plus impersonnelles, sans toujours prendre pour modèle le même idéal de beauté. Aux visages anguleux, aux nez longs et aquilins du VI^e siècle, ont succédé des visages ronds, des nez retroussés. Ces spirituelles physionomies ont été abandonnées à leur tour pour le visage sévère et un peu froid dans sa régularité, que nous nous sommes habitués, bien à tort, à regarder comme le type unique de la figure humaine chez les Grecs. Nous ne pouvons

guère constater ces changements que dans la céramique ; mais nul doute qu'ils ne se soient produits aussi dans la peinture. Ce que la céramique, en tout cas, ne reflète qu'imparfaitement, c'est le mouvement dont la peinture animait les traits. L'art d'intéresser par des visages expressifs, par des gestes, des attitudes en rapport avec des situations déterminées, telle a été la grande originalité de la peinture grecque. Elle n'a pas eu nos délicatesses de coloris, nos exigences de blasés, rendus difficiles par des siècles d'art, et, d'ailleurs, affinés par une observation chaque jour plus pénétrante ; mais elle est profondément entrée dans le cœur de l'homme et a produit en dehors ses sentiments, ses passions. L'expression, voilà où elle a excellé, et cela seul suffirait pour nous en faire à jamais déplorer la perte¹.

(P. Girard, *la Peinture antique*, p. 257 et suiv.; Quantin, édit.)

12. — POLYGNOTE².

Polygnote était originaire de Thasos ; son père, son frère, son neveu, furent peintres, comme lui. Il alla se fixer à Athènes peu de temps avant les guerres médiques, et il y fut l'ami de Cimon. Vivant parmi la haute aristocratie, il semble en avoir pris les mœurs et les allures. C'était un artiste grand seigneur : quand il s'agit de peindre le Pœcile, il refusa l'argent qu'on lui offrait, tandis que son collaborateur Micon se faisait payer. Les Athéniens reconnaissants lui conférèrent le droit de cité.

Sa première œuvre importante fut la décoration de la Lesché de Delphes. C'est ainsi qu'on désignait un vaste portique qui servait de promenoir aux pèlerins et qui avait été bâti près du

1. Il convient de remarquer que rien n'a survécu de la peinture grecque. Le seul moyen d'en avoir quelque idée, c'est d'étudier les peintures tracées sur les vases, et les fresques retrouvées à Pompéi ; les unes et les autres paraissent s'inspirer des tableaux qu'avaient peints les grands maîtres.

2. Principaux peintres en Grèce : Eumarès et Cimon de Cléonées (deuxième moitié du VI^e siècle), Polygnote, Micon et Panainos (V^e siècle), Zeuxis, Panainos et Parrhasios (fin du V^e siècle), Mélanthios, Pausias, Aristide, Nicias, Euphranor, Apelle (IV^e siècle).

temple d'Apollon par les soins des Cnidiens. Les peintures qu'il y avait exécutées Polygnote sont décrites par Pausanias, qui les vit encore intactes au II^e siècle de notre ère. Elles formaient deux compositions distinctes, se faisant suite sur le même panneau. Dans l'une, on voyait Troie et la campagne troyenne au lendemain de la victoire des Achéens (*Ilioupersis*); l'autre était une image du monde infernal.

Le principal épisode de l'*Ilioupersis* était l'attentat d'Ajax, fils d'Oïlée, contre Cassandre, ou plutôt le jugement d'Ajax, après cet attentat, par les principaux chefs des Grecs. Plusieurs groupes représentaient des captives gémissant sur la ruine de leur patrie, tandis qu'Hélène, la cause de ce désastre, était assise au milieu de ses femmes occupées à la parer. Puis venaient des blessés, des morts, notamment le vieux roi Priam. Des guerriers, ici et là, achevaient les restes des malheureux Troyens; Épéos faisait tomber les remparts de la ville que dominait la tête du funeste cheval de bois; Néoptolème, après avoir assené le coup de grâce à Élasos, frappait de son épée Astynoos à terre; le traître Sinon, aidé d'Anchialos, traînait le cadavre de Laomédon. C'étaient les derniers actes de la grande tuerie qui avait commencé la veille. Tous ces groupes étaient enfermés entre deux scènes qui se faisaient pendant. A l'une des extrémités de la fresque, les Grecs se préparaient à partir; les soldats de Ménélas démontaient sa tente. A l'autre, un Troyen, Anténor, dont la maison avait été respectée, parce qu'il avait jadis reçu à titre d'hôtes, Ménélas et Ulysse, envoyés à Troie comme ambassadeurs, faisait, lui aussi, ses préparatifs de départ; entouré de sa femme et de ses enfants, il jetait, avant de prendre le chemin de l'exil, un supreme regard sur la ville dévastée, pendant qu'un serviteur chargeait sur un âne un coffre et d'autres objets.

La seconde composition peinte dans la Lesché était empruntée à la *Nékyia* d'Homère, c'est-à-dire au chant de l'*Odyssée* dans lequel le poète montre Ulysse se rendant chez les Cimmériens pour consulter l'ombre du devin Tirésias, et où, à ce propos, il décrit les enfers. Le centre du tableau était occupé par Ulysse, accroupi, l'épée nue, au bord de la fosse où les âmes des tré-

passés venaient boire le sang des victimes. Près de lui se tenait son compagnon Elpénor, vêtu de la bure grossière des matelots. L'ombre de Tirésias s'avançant vers la fosse et celle d'Anticlée, la mère d'Ulysse, assise sur une pierre, complétaient ce groupe central. Mais ce qui fixait surtout l'attention du visiteur, c'était la peinture des supplices infernaux, le châtiment du mauvais fils et celui de l'impie, la vue des grands audacieux, comme Thésée et Pirithoüs, des femmes coupables, comme Phèdre, des légendaires criminels, comme Tityos, Sisyphe, Tantale. Polygnote ne s'était point complu dans les détails horribles ; ce qu'il avait cherché à rendre, c'était moins la peine que l'appréhension de la peine ou ses effets. Il n'avait pas représenté Tityos offrant au bec et aux serres du vautour son foie sans cesse renaissant ; il l'avait figuré, épuisé par son supplice, dans un de ces courts répits plus poignants à la réflexion que l'aspect sanglant du supplice même.

A ces lugubres scènes, d'autres, plus gaies, s'opposaient. Polygnote avait mêlé aux horreurs infernales la punition des félicités élyséennes. C'est ainsi qu'on apercevait dans son tableau les héros et les héroïnes des temps anciens se livrant à d'innocentes distractions. Les filles de Pandarée, couronnées de fleurs, jouaient aux osselets. Ajax, fils de Télamon, Palamède, Theriste, remuaient les dés en présence de l'autre Ajax et de Méléagre. Il y avait le coin des poètes, où Orphée, appuyé contre un saule, chantait en s'accompagnant de la lyre ; près de lui était Thamyris aveugle ; non loin de là, le satyre Marsyas enseignait à jouer de la flûte à Olympos enfant. Les grands champions de la guerre de Troie, Achille, Patrocle, Agamemnon, Hector, Sarpédon, Memnon, Pàris, l'Amazone Penthésilée, étaient groupés dans des attitudes diverses. Des scènes symboliques, des pratiques d'initiés, rappelaient les cérémonies des mystères d'Éleusis et les rapports du monde terrestre avec le monde souterrain.

Il est difficile de ne pas reconnaître entre cette fresque et la précédente une étroite relation. D'un côté, la vie humaine avec ses misères et ses crimes, ses fortunes changeantes, ses gloires passagères ; de l'autre, la vie des enfers, avec ses peines et ses

récompenses ; ici, les actions des hommes, là, leur sanction. Ces deux peintures, rapprochées, contenaient donc de grands enseignements, conformes à ceux de la religion de Delphes.

Il faut encore attribuer aux débuts de Polygnote un tableau qui ornait le temple d'Athéna Aréia, à Platées. Ce tableau, inspiré de l'épopée, représentait le *Meurtre des prétendants*, ou plutôt Ulysse dans son palais, au milieu des prétendants morts ou expirants. Dans cette œuvre également, on remarque que ce n'est pas le vif même de l'action qui avait tenté le peintre, mais les suites et l'horreur de cette demeure ensanglantée, rendue à son maître vengé et satisfait.

Polygnote exécuta de grandes peintures décoratives à Thespies ; mais nous en ignorons le sujet. Sa réputation s'étendait donc au delà de l'Attique ; toutefois, ce fut surtout pour Athènes qu'il travailla. Dans le marché public, que Cimon avait planté d'arbres, se dressait un portique construit par son parent Peisianax. Il voulut que ce portique fût orné de peintures, et c'est Polygnote qu'il en chargea. Polygnote s'adjoignit deux peintres de valeur, Panainos et Micon, et bientôt le portique de Peisianax, devenu le *Portique peint ou Pœcile* ($\piοικιλη στοχ$), excita l'admiration par les belles fresques dont il était rempli. Dans le panneau central, Polygnote avait représenté, comme à Delphes, une *Ilioupersis* dont le principal sujet était toujours l'attentat contre Cassandre ; seulement, au lieu de montrer Ajax jugé par les chefs Achéens, il l'avait montré se purifiant auprès de l'autel d'Athéna et implorant la clémence de ces mêmes chefs. A gauche, Panainos et Micon avaient peint en collaboration la bataille de *Marathon* ; le moment qu'ils avaient choisi était la défaite des Barbares, qu'on voyait, d'une part, refoulés dans les marais, de l'autre, chassés vers les vaisseaux phéniciens qui bordaient le rivage. A droite, un tableau de Micon figurait la lutte de Thésée contre les Amazones.

Il existait encore d'autres fresques de Polygnote dans le Théséion, dans l'Anakéion ou sanctuaire des Dioscures, dans un édifice à destination incertaine, qu'on désigne habituellement sous le nom de *Pinacothèque*. En ce dernier bâtiment, c'étaient l'*Enlèvement du Palladion* par Ulysse et Nicomède, *Ulysse et*

Philoctète dans l'île de Lemnos, *Polyxène immolée sur le tombeau d'Achille*, *Oreste tuant Égisthe*, *Ulysse et Nausicaa*, *Achille à Scyros*. Tous ces tableaux étaient-ils de Polygnote? Pausanias, qui les énumère, ne le dit pas positivement. Quoi qu'il en soit, ils rentraient dans ses goûts, et s'ils n'étaient pas sortis de son pinceau, ils appartenaient sans aucun doute à son école.

Les anciens admiraient beaucoup la sobriété de son coloris. Sur la foi de Cicéron et de Pline, nous serions tentés de croire qu'il ne peignait qu'avec quatre tons, le blanc, le jaune, le rouge et le noir. Apparemment c'étaient là, pour lui, comme pour ses contemporains, comme pour ses successeurs immédiats, les couleurs fondamentales; mais ces quatre couleurs lui fournissaient, par le mélange, un nombre de tons relativement considérable. Il est étrange qu'il n'ait pas eu recours au bleu; il y avait autour de lui tant de bleu sur les édifices et les statues, qu'on est surpris de ne pas trouver cette couleur au nombre de celles dont il se servait. Il est certain, pourtant, qu'il y avait du noir bleuâtre dans ses tableaux; la *Nékyia* contenait l'image d'un vampire qui se nourrissait de la chair des morts, et dont la peau était d'un ton intermédiaire entre le noir et le bleu, « semblable, dit Pausanias, aux mouches qui piquent la viande ». Peut-être aussi la teinte de l'eau tirait-elle légèrement sur le bleu, bien que les flots de l'Achéron, dans la Lesché, semblent plutôt avoir été gris, avec des poissons qui paraissaient au travers, en silhouettes fugitives, à peine visibles. Quant aux feuillages, aux roseaux, aux saules, aux peupliers, ils n'étaient pas en vert: probablement ils étaient esquissés en noir ou en bistre, avec une grande délicatesse. A ces tons indécis, d'un charme pénétrant, étaient associés des tons francs, comme la pourpre de certains manteaux, la bizarrerie de certaines coiffures de femmes. De pareils effets de coloration étaient demandés au blanc, sans doute additionné de quelque matière cristalline, peut-être de sel: ainsi Ajax, fils d'Oilée, avait le corps tout brillant d'une sorte d'efflorescence saline, en souvenir du naufrage qui l'avait, au retour de Troie, précipité dans le royaume d'Hadès. Cette simplicité de coloris était évidemment voulue. L'éclatante polychro-

mie alors à la mode en sculpture et en architecture n'eût pas manqué de réagir sur la peinture, si celle-ci n'avait pas résisté; mais, de plus en plus, elle tendait à la sobriété. Dans cet art épuré, le dessin est presque tout; la couleur n'est qu'accessoire; le peintre n'y cherche que de discrètes indications qui soulignent la beauté des formes et fassent valoir l'élégance des figures.

A cette convention s'opposait chez Polygnot un réalisme supérieur, qui visait surtout à exprimer la vérité des sentiments et des émotions. Ce qu'il recherchait de préférence, c'étaient les situations où pouvaient se manifester les troubles intérieurs de l'âme. A Delphes, les captives de l'*Ilioupersis* et la famille d'Anténor fuyant Troie témoignaient par leurs regards et leur attitude générale de l'affliction profonde et des cuisants soucis qui les tourmentaient. Des enfants étaient mêlés à ces scènes de deuil, les uns insouciants, comme ce fils d'Andromaque, tranquillement occupé à sucer le lait de sa mère, ou comme ce petit enfant d'Anténor déjà huché sur le dos de l'âne prêt à partir; les autres épouvantés à la vue de tout ce qui se passait autour d'eux, comme celui qui s'attachait, rempli de crainte, à un autel, ou comme cet autre qui se cachait les yeux avec la main. Mais ce qu'il y avait de plus poignant, c'était l'expression de Cassandre, dont les sourcils et les joues colorées d'une légère rougeur rendaient si bien l'angoisse pathétique.

(P. Girard, *la Peinture antique*, p. 154 et suiv.)

15. — LA FABRICATION DES VASES PEINTS¹.

L'argile qui constitue la pâte céramique offrait en Grèce de grandes variétés. En raison de leurs qualités particulières, certaines terres se prêtaient mieux que d'autres au travail du potier: telle était l'argile blanche de la Corinthie, celle du ter-

1. D'après M. Pottier, il y a au musée du Louvre plus de 6000 vases peints; en y ajoutant ceux de la Bibliothèque nationale, on peut évaluer à 8000 le nombre total des vases qui sont exposés au public parisien. Londres en a environ 5000; Berlin, à peu près autant; Naples, plus de 4000.

ritoire de Tanagra, et surtout la terre qu'on trouvait en Attique, à la pointe Coliade ; cette dernière, plus rouge de ton que l'argile corinthienne, fournissait une pâte excellente : c'était la terre attique, renommée entre toutes. Mais l'argile naturelle présente rarement une composition qui permette de l'utiliser sans aucune préparation. On avait soin par conséquent d'y ajouter les éléments qui lui manquaient, le plus souvent de la marne et du sable, parfois de l'oxyde de fer. Après quoi elle était lavée à grande eau et pétrie, pour qu'elle eût une parfaite homogénéité ; puis on la laissait reposer pour qu'une sorte de combustion lente la débarrassât des matières organiques, qui auraient produit à la cuisson des porosités ou des noircissements.

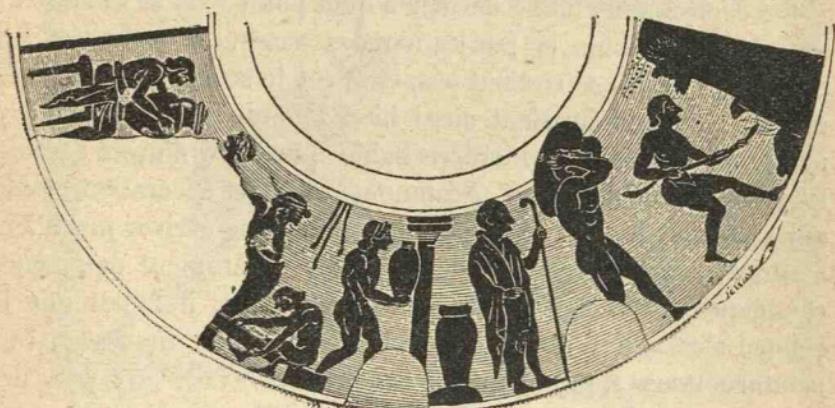
Un monument figuré nous montre des potiers grecs occupés à façonner des vases. D'un côté on voit l'intérieur d'un atelier, de l'autre un espace à l'air libre avec un four allumé. Plusieurs ouvriers sont au travail ; l'un d'eux, à gauche, tient sur ses genoux une amphore terminée, qu'un de ses compagnons prend à deux mains pour la porter au four. Plus loin, nous assistons à l'opération du tournassage : une amphore est posée sur le tour, auquel un apprenti, assis sur un escabeau très bas, donne vigoureusement l'impulsion ; un potier plus âgé a plongé son bras gauche dans le vase et en égalise avec la main les parois intérieures. Enfin un jeune ouvrier se dirige vers la porte, tenant avec précaution un vase déjà tournassé, qui va sécher au soleil. De l'autre côté, le maître potier, âgé et chauve, surveille deux ouvriers occupés à la cuisson ; l'un d'eux porte sur l'épaule un sac de charbon ; un autre active le feu du fourneau, dont la face antérieure est ornée d'un masque de Silène destiné à écarter les maléfices.

Les poteries primitives étaient modelées à la main, et simplement lustrées au polissoir. Mais ce procédé rudimentaire fit place avant Homère à l'emploi du tour, que les Grecs empruntèrent peut-être aux Égyptiens. C'était un tour bas, dont la roue était mise en mouvement par la main de l'ouvrier. Il est probable que la Grèce connut aussi le tour à roue, auquel on donne l'impulsion avec le pied.

Quand le corps du vase a pris par le tournassage sa forme

définitive, l'ouvrier le fait sécher, soit au soleil, soit devant un feu doux. Il y ajoute ensuite les parties accessoires tournées ou moulées à part, telles que le col, le pied et les anses, après qu'elles ont été suffisamment séchées; il soude ces pièces rapportées avec un peu de barbotine, qui provoque une adhérence très forte. Enfin, pour obtenir une surface parfaitement lisse et supprimer toute trace de soudure, on soumet le vase au polissage. Après cette dernière toilette le vase passe aux mains du potier chargé de le peindre.

Deux méthodes ont été successivement en faveur, celle de la



Atelier de potier.

peinture à figures noires sur fond rouge ou blanchâtre, et celle qui comporte des figures se détachant en clair sur un vernis noir. Le premier procédé a longtemps régné sans partage et n'a disparu de l'usage courant que dans la première moitié du ve siècle. Il est inutile d'entrer dans l'explication technique de cette double opération; il suffira de rappeler que c'était là un travail très ardu, où les artistes grecs ont fait preuve d'une dextérité de main, d'une souplesse et d'une précision incomparables. C'est, en effet, avec un simple pinceau qu'ils ont tracé ces lignes d'une extrême finesse, dessiné le tuyautage si régulier des lourdes étoffes, ou rendu, par des traits d'une infinie délicatesse, les mille plis des tissus légers et transparents.

La cuisson, mal réussie, pouvait tout compromettre. Aussi

que de précautions on accumulait ! Une plaque du musée du Louvre représente un four de potier. Il est couvert en dôme, et la bouche du four, en saillie à la base, sert de prise d'air. Au sommet, un trou laisse échapper la flamme et la fumée. A mi-hauteur est pratiquée l'ouverture par laquelle on enfournait les vases ; cette dernière est fermée par une petite porte, mais on a eu soin d'y ménager un trou par où l'ouvrier peut jeter un coup d'œil dans l'intérieur. Avec la cuisson se termine l'œuvre du potier. Dès lors les vases sont prêts à être vendus et expédiés au loin.

Cet exposé nous laisse deviner à quel point l'art et l'industrie se confondent dans la fabrication des vases. A vrai dire, les céramistes ne les séparaient pas, et là est le secret de leur supériorité. Ils revendiquaient aussi bien l'honneur d'avoir modelé une amphore de forme irréprochable que celui d'avoir exécuté les peintures de ces vases. Néanmoins, c'est la décoration peinte qui réclamait le plus long apprentissage. Pour arriver jusqu'à la maîtrise, pour être capable de combiner savamment des scènes compliquées et acquérir l'habileté nécessaire, il fallait que le peintre s'essayât d'abord à des besognes plus modestes. Une peinture nous apprend quelle importance avait, aux yeux des Grecs, cette éducation professionnelle. Elle nous montre des apprentis travaillant dans un atelier. Assis sur des chaises ou des escabeaux, leurs pots de couleurs posés près d'eux, ils sont fort occupés à décorer des vases. L'un d'eux vient de tracer sur le col d'une amphore des postes et des oves ; un autre, plus âgé, tient sur ses genoux un canthare et le peint avec une extrême application ; un troisième dessine des palmettes sur un cratère ; enfin, un peu à l'écart, sur une petite estrade, une jeune fille couvre de peinture l'anse d'une amphore. A voir le zèle avec lequel ils s'acquittent de leur tâche, on devine quel sentiment d'émulation les stimule. Mais voici, par surcroît, d'autres figures qui donnent à la scène un sens fort net : deux Victoires ailées s'apprêtent à couronner deux de ces jeunes peintres, tandis qu'Athéna, debout au milieu de la composition, tient une couronne d'olivier destinée au laborieux artiste qui lui fait face. En exaltant ainsi, avec une sorte d'orgueil, la dignité de la profes-

sion, en la plaçant sous les auspices d'une puissante déesse, l'auteur inconnu de cette peinture nous a laissé un témoignage précieux à connaître; il a dit clairement quelle ardeur de bien faire, quel désir de perfection animaient tous ses confrères, depuis les plus obscurs jusqu'à ceux qui ont signé les plus belles productions de la céramique antique....

Il est d'usage de regarder les céramistes comme de simples ouvriers, strictement enfermés dans la pratique de leur métier.



Four de potier.

Nous nous imaginons les voir, avec leur humble costume de travail, souillés de terre, assis sur leur escabeau, devant leur tournette ou ayant sur les genoux le vase qu'ils achèvent de décorer. Sans doute, c'est bien ainsi qu'étaient les manœuvres qui faisaient dans chaque atelier la besogne courante. Mais ceux qui signaient de leur nom les beaux vases du v^e et du iv^e siècle, étaient d'une autre condition sociale et avaient une autre instruction. Les maîtres mêmes des grandes fabriques, quoique occupés surtout du tournassage et de la cuisson, étaient le plus souvent bien informés de l'art de décorer les vases et capables de les peindre eux-mêmes. Les uns comme les autres avaient fait de sérieuses études; ils avaient reçu des leçons, soit des anciens de la fabrique, soit de véritables artistes; ils étaient au courant de ce qu'accomplissaient la peinture et la sculpture

dans les temples ou sur les places publiques d'Athènes, de Corinthe, d'Argos, de Thèbes, de Delphes, de Platées; et ils avaient volontiers l'ambition de transporter sur les produits de leur atelier le plus qu'ils pouvaient prendre de la composition savante, de la magistrale beauté, du tranquille et majestueux aspect de ces décosrations murales qui se multipliaient de tous côtés.

(Rayet et Collignon, *Histoire de la céramique grecque*, Introduction et p. 157; Decaux, édit.)

14. — UNE PEINTURE DE VASE.

Le vase dont il s'agit a pour auteur l'Athénien Euphronios, qui vivait dans la première moitié du v^e siècle avant notre ère; il a été trouvé à Cœré, en Étrurie. C'est une cylix décorée à l'intérieur et à l'extérieur. Des trois scènes qui y sont peintes, deux sont des épisodes de la légende d'Achille et de Troilos. La troisième peut être, sans trop d'effort, rattachée au même sujet. Celle-ci, qui occupe une des moitiés de l'extérieur de la coupe, représente quatre guerriers occupés à s'armer. Deux sont âgés et barbus: ceux-là, gens rompus à la guerre, ont presque terminé leurs préparatifs: l'un est complètement équipé; non seulement il est casqué et cuirassé, mais il a déjà son manteau sur ses épaules et décroche son bouclier; l'autre a, lui aussi, déjà le casque en tête et, se tenant debout, en équilibre sur sa jambe droite, il est en train de mettre ses cnémides; toutefois, il n'a pas encore endossé sa cuirasse, et sa tunique finement plissée couvre tout son corps; ses cheveux tombent en longues tresses sur ses épaules; près de lui sa lance est plantée en terre.

Auprès de ces deux hoplites, hommes faits et bons donneurs de coups de lance, sont deux beaux éphèbes, vêtus d'une courte et élégante chlamyde, la tête découverte et les jambes nues. L'un passe sur son épaule le baudrier qui soutient sa courte épée; l'autre, la main gauche appuyée sur le rebord d'un grand bouclier rond, prend de la droite le casque qu'il va mettre sur sa tête.

L'archéologue Gerhard a vu dans cette scène un armement des Myrmidons, et cette hypothèse est vraisemblable. Si on l'admet, toute la décoration de la coupe a une parfaite unité ; c'est en effet un exploit du chef même des Myrmidons, Achille, que représente la seconde des peintures extérieures. A droite de la composition est un autel rectangulaire, construit auprès d'un palmier, et à côté duquel est un trépied ; le palmier et le trépied indiquent que cet autel est consacré à Apollon. A gauche



Peinture de vase archaïque.

de l'autel, Achille, casqué et cuirassé, son bouclier et sa lance dans la main gauche, saisit de la main droite, par son épaisse chevelure, un jeune garçon sans armes et vêtu d'une simple tunique : c'est le fils de Priam, Troilos. Troilos, ainsi surpris, tombe en arrière, en étendant son bras droit et la main ouverte pour supplier son ennemi. Il a lâché les longes avec lesquelles il conduisait ses deux chevaux, et ceux-ci s'ensuivent au galop.

A l'intérieur de la coupe est le dernier acte de cette cruelle tragédie. Troilos a sans doute essayé de s'échapper et de s'asseoir sur l'autel, où il eût été inviolable. La pose de son corps est celle de la course ; mais Achille l'a de nouveau saisi aux che-

veux, et le malheureux enfant cherche en vain avec la main gauche à desserrer la fatale étreinte, tandis que de la main droite étendue et ouverte il implore encore sa grâce. Son vain-



Peinture de vase (Achille et Troilos).

queur, impitoyable dans sa colère, raidit sa jambe droite en avant et brandissant de son bras droit levé sa courte épée, renversant légèrement en arrière la tête de son prisonnier, il s'apprête à lui trancher la gorge. Cette figure d'Achille est tout à fait remarquable. Elle frappe par l'originalité de l'attitude, par la fierté du contour, par l'énergie du mouvement, et la physionomie en est très vivante. Les yeux grands ouverts, fixés sur la victime, la bouche distendue par un cri de rage satisfaite, le nez au vent et les lèvres frémissantes d'une joie féroce, il y a

dans tout cela une intensité de vie que l'on ne retrouvera peut-être à si haut degré sur aucun autre vase grec ; tandis que le visage convulsé par la peur, le suprême effort de Troïlos, inspirent à quiconque les voit une émotion poignante.

(Rayet, *Histoire de la céramique grecque*, p. 168 et suiv.)

15. — LA FABRICATION DES TERRES CUITES¹.

La fabrication des terres cuites comprend cinq opérations : le pétrissage de la pâte argileuse, le façonnage à la main ou dans les moules, les retouches, la cuisson, la coloration.

Les anciens ont donné tous leurs soins à obtenir pour la confection des terres cuites une pâte d'argile bien homogène et parfaitement épurée. C'est la terre dite à *foulon*, dont les gisements sont très communs dans toutes les contrées, qui forme la matière première. La terre à modeler présente ordinairement de pays à pays, avec les mêmes qualités de densité et de ductilité, certaines différences de coloration qui n'échappent pas à un œil exercé.

Dans le façonnage, il faut distinguer deux méthodes : on modèle les objets en pleine pâte ou bien on les estampe dans un moule. Le premier procédé n'est employé que pour des figures de petite dimension, des animaux, des poupées servant à divertir les enfants, des maquettes en pâte étirée que l'on coupe à la grandeur voulue pour exécuter les jambes, les bras et le corps, et dont on soude ensuite les différentes parties. La fabrication au moule est de beaucoup la plus utilisée ; elle offre l'avantage, en donnant le moins d'épaisseur possible aux parois, d'avoir un faible retrait et d'éviter les accidents de cuisson. De plus, elle permet d'avoir des pièces creuses d'une grande légèreté.

Le moule lui-même était en terre bien cuite et devenue d'une grande dureté. Pour les figurines d'exécution sommaire, il donne le personnage entier, avec la tête et même le socle.

1. Il existe au musée du Louvre une riche collection de terres cuites, avec un excellent catalogue de M. Heuzey.

L'ouvrier prend un morceau de pâte, le pose sur le moule, et avec ses doigts fait pénétrer l'argile dans tous les creux. Cette première couche est trop mince pour constituer une paroi solide; aussi l'on superpose de la même manière plusieurs couches, jusqu'à ce qu'on obtienne l'épaisseur convenable. Le moule ainsi garni est laissé à l'air, où il sèche, et le retrait qui se produit dans la terre fraîche est assez considérable pour permettre, en peu de temps, de retirer l'épreuve de la matrice.

Si l'objet à reproduire était compliqué, s'il avait des bras et des jambes détachés du corps, des ailes, des accessoires, tels que chapeaux, éventails, troncs d'arbres, etc., surtout si c'était un groupe, une seule matrice ne suffisait pas, il en fallait une pour chaque partie, et l'on procédait ensuite à l'ajustage et au collage. Ce serait pourtant une erreur de croire que le nombre des moules employés dans un atelier céramique dût être très considérable. Les Grecs savaient tirer d'un outillage économiquement installé toutes les ressources nécessaires à une production très variée. Si l'on examine les statuettes sorties d'une même fabrique, on voit que les exemplaires identiques sont fort rares. Beaucoup de figurines peuvent avoir entre elles un air d'étroite parenté; mais on remarque presque toujours une différence d'attitude, un geste, un mouvement de tête ou de bras, un accessoire changé de place, un rien, mais ce rien réussit à diversifier les motifs. On n'avait qu'à incliner une tête sur l'épaule, à relever un bras ou à l'abaisser, à porter une jambe en avant, à déplacer un accessoire, pour produire dix motifs au lieu d'un. Si l'on suppose maintenant la combinaison des moules entre eux, on conçoit que la variété allât presque à l'infini. Sur le corps d'une femme drapée on mettra, par exemple, une tête voilée de matrone ou bien une tête bouclée de jeune fille, sur cette tête un chapeau ou une couronne de feuillage, entre les mains un éventail ou une guirlande, un sac à osselets, un oiseau, etc. Les modeleurs grecs ont déployé dans cette partie de leur métier une fertilité d'invention et une ingéniosité étonnantes. Un petit atelier pouvait ne posséder que les moules d'une dizaine de types; avec cet outillage restreint, il créait sans peine un monde de statuettes.

Quand les pièces d'une figurine ont été ajoutées et soudées l'une à l'autre avec un peu d'argile fraîche, il ne reste plus qu'à cuire l'objet. La majorité des statuettes passe alors des modeleurs dans le four. Mais, quand il s'agit de pièces soignées, une opération importante précède la cuisson. C'est le travail de *retouche*, qui consiste à reprendre avec l'ébauchoir l'argile rafraîchie au contact d'une matière humide et ramenée à l'état ductile, afin d'en perfectionner les détails. Là est la partie véritablement artistique du métier. Les ouvriers de Tanagra, en particulier, ont montré dans les retouches une science consommée et une finesse exquise. Il est rare qu'ils aient laissé une pièce à l'état brut. Dès qu'on se dispense de ce travail ou qu'on le néglige, on entre dans la voie de la pacotille.

La cuisson n'exige que de l'attention ; mais c'est d'elle que dépend le succès. Si l'évaporation se fait mal par les ouvertures ménagées à cet effet dans la terre cuite, si la température est poussée à un degré trop élevé, la pièce éclate ou se fend, les soudures s'effritent, les morceaux ajoutés se détachent, et tout est perdu. Aussi prenait-on beaucoup de précautions pour éviter ces accidents. On attendait que les pièces fussent bien séchées à l'air libre, ce qui déterminait un retrait lent de l'argile humide. Les parois étaient faites d'une couche mince et légère, pour que ce retrait fût aussi faible que possible. De plus on pratiquait dans le revers de la statuette une ouverture assez grande, ovale, rectangulaire ou triangulaire, appelée le *trou d'évent*, de façon que la vapeur d'eau, en fumant à travers les pores de la terre sous l'action du feu, trouvât un passage facile. Le four était maintenu à une température modérée ; il n'était pas nécessaire de donner une grande dureté à l'argile, et l'on constate qu'en général les figurines antiques sont très peu cuites.

Elles arrivaient alors entre les mains du peintre. Les couleurs étaient toujours appliquées à froid, et c'est pourquoi l'adhérence à la terre est très faible. Pour l'augmenter, on passait la figurine dans un bain de lait de chaux ; cette matière pénétrait dans les pores de l'argile et formait une teinte blanche sur laquelle les autres couleurs prenaient et ressortaient mieux. Ces couleurs étaient le rouge, depuis le vermillon jusqu'au rose, le

bleu, le vert, le jaune, le noir. Tout était peint, vêtements, corps, visage, chevelure, pieds, même le socle. Rien ne paraissait de l'argile, si ce n'est à la partie postérieure. La teinte est franche et n'admet pas de variété dans la même nuance. Le rouge et le bleu sont de beaucoup les plus fréquents. Le vert est plus rare. Le jaune est souvent réservé comme soutien à la dorure; il est posé sur la tranche des ailes, sur les franges des tuniques, sur tous les accessoires qui devaient être dorés. Les cheveux sont traités en brun jaune; les sourcils et les yeux marqués d'un trait noir; la bouche soulignée par une ligne rouge; les parties nues du visage et du corps portent un ton uni de brun rouge ou de jaune foncé, imitant la chair. Les draperies sont ordinairement roses ou bleues, quelquefois blanches avec des bandes de couleurs. La vraisemblance n'est pas toujours observée dans le choix des teintes: ainsi l'on trouve du bleu sur des feuillages, du vert sur des pelages d'animaux, etc.; ce sont les indices d'un travail hâtif et machinal.

La dorure est employée exceptionnellement. A Tanagra et à Mycènes, on la rencontre sur les ornements des costumes, sur les bandelettes et diadèmes qui couronnent la chevelure, sur les boucles d'oreille, les bracelets et les colliers; jamais on n'en aperçoit de traces sur le nu. Les produits de Smyrne dérogent seuls à cette règle. Dans plusieurs figurines de cette provenance le corps est entièrement doré. C'est une véritable contrefaçon, destinée à imiter les petits bronzes dorés dont les amateurs riches étaient friands, mais auxquels la classe populaire ne pouvait prétendre à cause du prix.

Ce qui frappe dans les procédés techniques de cette industrie, c'est la simplicité. L'esprit grec s'y retrouve tout entier, avec sa dose naturellement équilibrée de raison pratique et de sens artistique. Le beau est le but où tendent instinctivement les modelleurs; l'utile n'est jamais perdu de vue par eux. Ils seront penseurs et créateurs à leur manière, en réduisant à des proportions plus maniables les sujets de la sculpture contemporaine; ils entreront avec intelligence dans les conceptions philosophiques qui président à la création des motifs religieux et funéraires. Fournisseurs attitrés des sanctuaires et des nécropoles, ils

n'oublieront pas que leur clientèle vient chercher chez eux des symboles en qui se résument, sous une forme gracieuse, les sentiments complexes d'adoration envers les dieux, d'espérance en la vie immortelle, de regrets et de tendresse pour les disparus. Mais leur philosophie reste vague et leur foi très large, comme celles de leurs chalands. Ils se contentent d'à peu près, et la rouerie du métier prime souvent la notion de l'idéal entrevu. Il faut juger leur nature d'esprit ni trop haut, ni trop bas. Ce sont des ouvriers supérieurement habiles, pénétrés à leur insu des pensées élevées qui se répandaient autour d'eux. Mais en même temps ce sont des industriels très pratiques, prompts à faire leur profit de tout, contrefacteurs déterminés, après au gain, décidés à produire le plus possible avec l'outillage le plus pauvre, et expéditifs dans l'exécution, attentifs surtout au goût du public et même à ses engouements passagers. Aussi les œuvres des *coroplastes*, comme on les appelait, sont-elles, avec les vases peints, le plus clair miroir où se reflète la société antique.

(Pottier, *les Statuettes de terre cuite dans l'antiquité*, chap. xi; Hachette, édit.)

16. — LES FIGURINES DE TANAGRA.

L'essor de la fabrication tanagréenne se place vers le milieu du IV^e siècle avant notre ère. Ces statuettes si prestes d'allure, si coquettes d'ajustement, si familières et si pimpantes d'aspect, sont des types empruntés à la vie de tous les jours. Là est le grand intérêt de ces œuvres, hâtivement faites parfois, modelées toujours avec le sentiment le plus sincère et le plus fin de la réalité des choses. Ce qu'elles excellent à rendre surtout, c'est la figure féminine.

Voici une rêveuse assise sur un rocher, auprès d'une petite idole de Silène. Elle a mêlé à ses cheveux quelques feuilles de pampres comme au retour d'une fête de Bacchus. Le bras à demi replié sur la poitrine, la tête relevée et fixant un point

vague dans l'espace, elle laisse errer ses pensées, et son visage s'éclaire d'un imperceptible sourire. Une autre, parée des mêmes feuillages, s'enfonce dans des rêveries plus mélancoliques, si l'on en juge d'après la tête penchée et le regard baissé vers la terre. D'une main elle s'appuie au rocher qui lui sert de siège



Statuette de Tanagra.

et de l'autre elle tient la ceinture de sa tunique dénouée ; l'étoffe mal assujettie glisse et découvre l'épaule. Ailleurs, debout dans une attitude de noblesse un peu dédaigneuse, apparaît une femme sévèrement drapée. Le bras droit passé derrière la taille fait saillir le coude sous l'étoffe et plaque la draperie sur le torse. Les feuilles lancéolées dont la chevelure se couronne et le grand tympanon porté par la main gauche indiquent que cette beauté fière vient, comme les précédentes, de se mêler aux jeux

et aux processions joyeuses de quelque fête. Une femme d'un âge plus mûr s'enfonce frileusement dans ses voiles : elle a couvert du pan de son himation le sommet de la tête et, le coude posé sur la main gauche, la joue appuyée contre la main droite, elle élève ses regards vers le ciel avec une expression pensive. Que l'on grandisse en imagination cette terre cuite, qu'on lui



Statuette de Tanagra.

donne les proportions d'une statue, et l'on aura sous les yeux le portrait idéal de la matrone grecque. Veut-on voir la femme au dehors, vaquant dans la rue à ses occupations domestiquées ? Voici les promeneuses enveloppées dans leur manteau à frange de couleur, un bout de draperie ou un léger chapeau de paille posé sur la tête, l'éventail à la main pour rafraîchir l'air embrasé autour de leur visage¹. Une d'elles s'arrête, et, prenant

1. Voir les gravures de la page 106.

un instant de repos, s'appuie d'une main sur un court pilier; elle ne craint pas les ardeurs du soleil et ses cheveux ne sont parés que d'un simple bandeau. Vu de côté, son fin profil se détache nettement dans l'air; les plis de son manteau retom-



Statuette de Tanagra.

bent en ondes savamment symétriques; on ne voit rien du corps que le bout des pieds, et pourtant sous l'étoffe on sent la plénitude vigoureuse de tous les membres. Comme ces créatures élégantes savent bien marcher et se poser! Quel équilibre et quelle pondération exacte dans tous leurs mouvements, quelle

impulsion de force tranquille et de santé imperturbable ! Comme elles sont bien les mères et les épouses de ces beaux athlètes qui, à la même heure, remplissaient les palestres et les stades de



Statuettes de Tanagra.

leurs vigoureux ébats ! L'excellence physique de la race grecque se trahit dans ces maquettes d'argile autant que dans les plus beaux marbres.

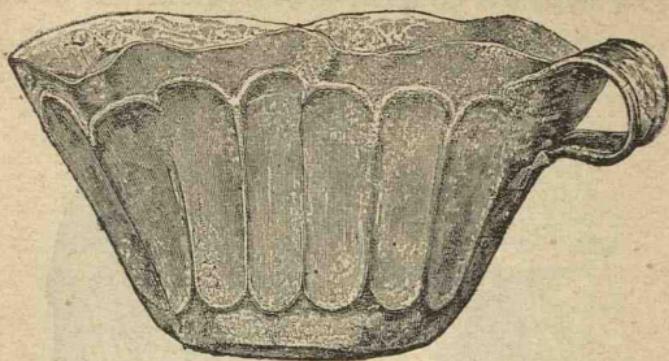
(Pottier, *les Statuettes de terre cuite dans l'antiquité*, p. 80 et suiv.)

17. — L'ORFÈVRERIE MYCÉNIENNE¹.

L'orfèvrerie de Mycènes nous est connue par une foule d'objets trouvés dans les tombes de l'acropole.

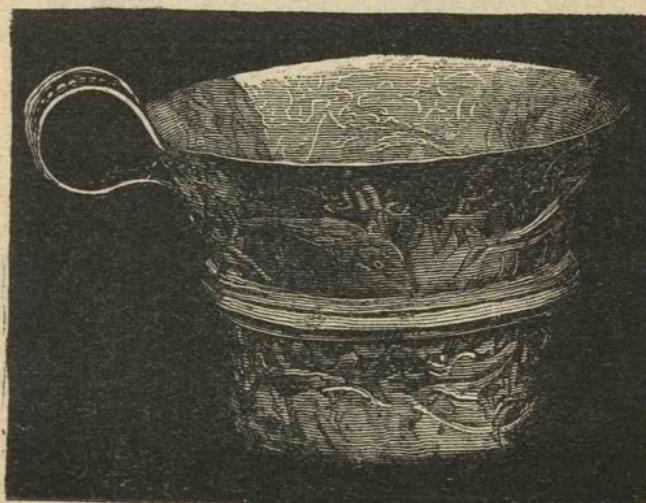
1. Dans l'histoire de l'art grec, on appelle période mycénienne celle qui a précédé l'arrivée des Doriens dans le Péloponnèse; elle s'étend du xvi^e au xii^e siècle av. J.-C.

On peut diviser en deux catégories les vases que Schliemann a découverts. Il y a les vases destinés à contenir et à verser le



Coupe en or avec cannelure.

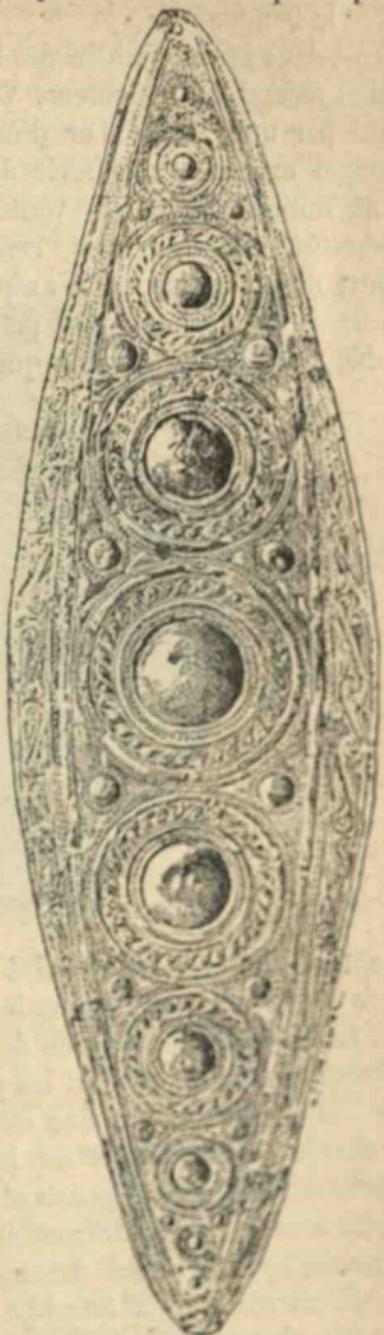
liquide; il y a les vases à boire. On voit déjà, parmi les premiers, des types qui ne manquent pas d'élégance; mais c'est



Coupe en or.

surtout dans les vases à boire que l'orfèvre a fait preuve d'invention. Il n'en est pas deux qui soient l'exacte copie l'un de l'autre. Beaucoup n'ont qu'une anse et présentent une forme plus ou moins évasée. Ici, pour tout décor, une suite de can-

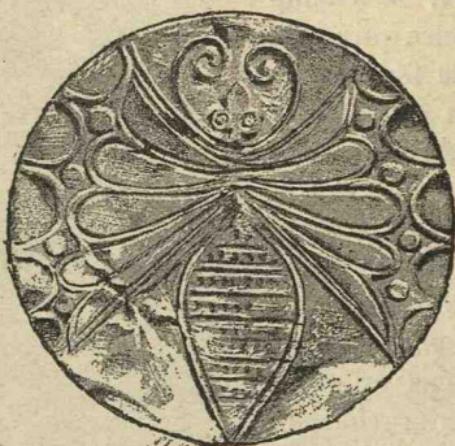
nelures. Là, le champ est rempli par des rameaux que séparent des tiges terminées par une fleur épanouie. Le travail est plus compliqué dans un autre gobelet en or. A l'extérieur, une bande horizontale, en relief, composée de trois rubans, divise la panse en deux compartiments, qui sont ornés de poissons en relief. On a aussi des verres à pied. Dans l'un d'eux, le champ est uni, c'est l'anse qui a reçu l'ornement; elle finit par la tête d'un chien qui semble mordre le bord du vase. Telle tasse n'a qu'une anse et très simple; mais en dessous du rebord courrent à toute vitesse trois lions. Les ouvriers de Mycènes paraissent avoir été très habiles. Nous en avons pour preuve une cruche dont la panse et le cou ont été exécutés séparément. La ligne de rencontre des deux pièces a été dissimulée par une bande du même métal dont les deux bouts se réunissent sur l'anse et sont fixés là par des clous; mais ceux-ci n'auraient pas suffi pour obtenir une adhérence parfaite de l'applique au corps du vase. Sur tout le pourtour de la bande on distingue de tout petits trous; ils ont reçu jadis des pointes qui n'étaient pas plus grosses



Biaclème en or.

que des têtes d'aiguilles. Dix-sept têtes de bœufs, au repoussé, parent la bande.

C'est dans la composition des bijoux que l'orfèvre s'est montré le plus fécond en ressources. Voici, par exemple, un diadème formé par une bande d'or d'un ovale très allongé. Il a pour principal ornement une série de neuf calottes. La plus grosse est au milieu; les autres vont en décroissant, du centre aux extrémités. Deux cercles concentriques entourent chacune d'elles; dans l'espace qui les sépare, des spirales et des torsades très fines. Des calottes plus petites, enveloppées d'un grènetis, meublent les angles courbes que laissent entre eux les cercles

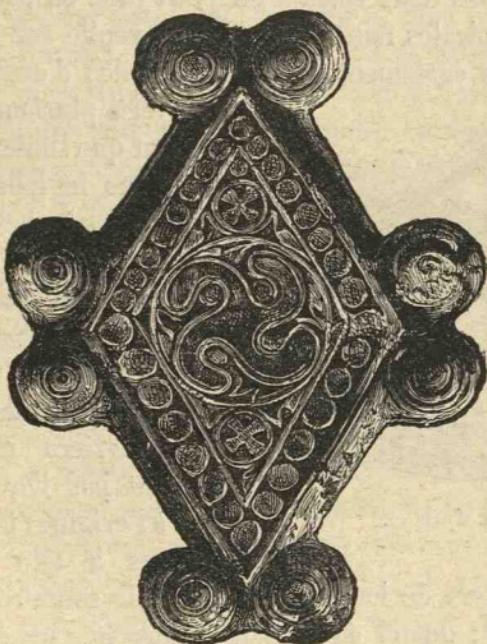


Rondelle en or.

tangents. Tout cela est encadré par une baguette saillante, en arrière de laquelle règne une bordure. L'arrangement est heureux. La diminution graduelle des calottes s'explique à l'œil par le rétrécissement du champ; les points et les torsades étoffent le décor sans l'embrouiller. Sur cette surface brillante, il se produit des jeux d'ombre et de lumière qui ont leur agrément. L'ensemble est d'une élégance sévère, riche sans confusion.

Dans une tombe, Schliemann n'a pas recueilli moins de 701 rondelles d'or; elles devaient être collées sur l'étoffe du cadavre, de manière à boucher tous les vides que laissaient entre elles les pièces principales de la parure mortuaire. Les

motifs qui les décorent se répartissent en deux classes. Il en est qui sont faits de courbes diversement combinées; il en est d'autres qui sont empruntés à ce monde des végétaux et des animaux inférieurs dont se sont si souvent inspirés les peintres de vases. La rosace forme la transition entre ces deux sortes de motifs. Une feuille à nervures rayonnantes, un poulpe et un papillon représentent la seconde catégorie de types. Toutes ces plaques ont été estampées sur matrice.



Bouton en or.

On possède des boutons faits d'une feuille d'or appliquée sur une âme de bois ou d'os où les dessins ont été tracés à la pointe; puis, par une forte pression, la feuille d'or a été contrainte d'entrer dans les creux et d'épouser les reliefs du noyau. Le champ est un losange dont la partie médiane est occupée par une rosace; celle-ci est inscrite dans une bordure que remplit une rangée de disques ou de feuilles disposées en croix; aux quatre angles du losange, des bosses sont disposées deux par deux. L'idée de ces bosses a dû être suggérée par les têtes des

clous qui, dans les meubles, servaient à fixer des plaques de cristal, de verre ou d'ivoire.

Les plaques qui s'attachaient sur les vêtements ont toutes les formes. Il y en a de triangulaires, où les courbes décrivent des enroulements compliqués; il y en a de trapézoïdales, où se dressent des fleurons qui rappellent vaguement l'aspect de certaines liliacées. On a rencontré encore dans les tombes de grands pectoraux en or. On en a tiré aussi un ornement déjà trouvé à Troie. C'est, des deux côtés d'un petit tube où passait une cordelette, des spirales faites d'un fil d'or replié sur lui-même. La spirale décore également de larges boucles d'oreilles. On en a

découvert plusieurs munies de l'anneau que soutenait le crochet passé dans le lobe de l'oreille. Les épingles à cheveux n'avaient pas un moindre développement; on en connaît une notamment dont la tête s'épanouit en un cercle dans lequel une figure de femme étend les deux bras.

Les ouvriers mycéniens ne soudaient pas l'or sur l'or, du moins à l'origine; c'est au moyen de clous à tête plate qu'ils

fixaient les anses de leurs vases. Point de soudure non plus de l'argent à l'or; quand on voulait rapprocher les deux métaux, on appliquait le second sur le premier à l'aide de petits clous, ou bien on incrustait l'or, par minces plaques, dans des creux ménagés à la surface de l'argent. On ne connaissait pas la dorure. On ignorait l'art de souder le cuivre ou le bronze; les vases faits de ces métaux se composent de plaques de cuivre, jointes par une multitude de petits clous. Des clous à large tête attachent aussi toutes les anses. Enfin on savait déjà composer des alliages très divers. Une des matières incrustées dans l'airain d'une lame de Vaphio est un bronze très riche en étain ou un alliage de plomb et d'argent. On obtenait ainsi un métal tendre et blanc qui est sans doute le *χαρακτέρος* d'Homère. Jusqu'au



Pendant d'oreille.

moment où furent exploitées les mines d'Espagne, l'étain était trop rare pour qu'on l'employât pur.

(D'après Perrot, *Histoire de l'art dans l'antiquité*, VI, p. 959 et suiv.)

18. — LES VASES D'OR DE VAPHIO¹.

La forme des deux gobelets est pareille, ainsi que les dimensions. L'un a 0^m,083 de haut et 0^m,104 de diamètre; l'autre, avec la même ouverture, est plus bas de 3 millimètres. L'un pèse 276 et l'autre 280 grammes et demi. Le décor est exécuté au repoussé, mais le creux ne paraît pas à l'intérieur; chacun d'eux est formé de deux feuilles de métal appliquées l'une sur l'autre. Celle du dedans, tout unie, fait fonction de doublure; elle cache l'envers du repoussé. L'ouvrier l'avait tenue un peu plus haute que la feuille extérieure; il en a replié légèrement le bord par-dessus celle-ci, de façon qu'elle formât, tout à l'entour, une sorte d'ourlet.

Sur un de ces vases, l'artiste a représenté une chasse au taureau sauvage. Accroché à un arbre par ses bouts, un filet est tendu dans un étroit passage que laissent entre eux rochers et broussailles. Un taureau, effaré par les cris des traqueurs, s'est jeté à plein corps dans le treillis de cordes où ses pieds se sont engagés. Tous ses efforts sont impuissants à le rompre. Roulé sur lui-même, il se débat en vain, et sa tête, seule libre, se redresse avec angoisse. Averti par le malheur de son frère, un autre taureau a bondi, d'un formidable élan, par-dessus l'obstacle. Il n'a pas encore pris terre; ses pieds de devant vont toucher le sol, mais il s'échappe vers la droite sans que personne songe à l'arrêter. Au contraire, de l'autre côté du filet, un taureau a trouvé sur son chemin deux hommes qui ont voulu lui barrer le passage; mais il s'est débarrassé d'eux. D'un coup

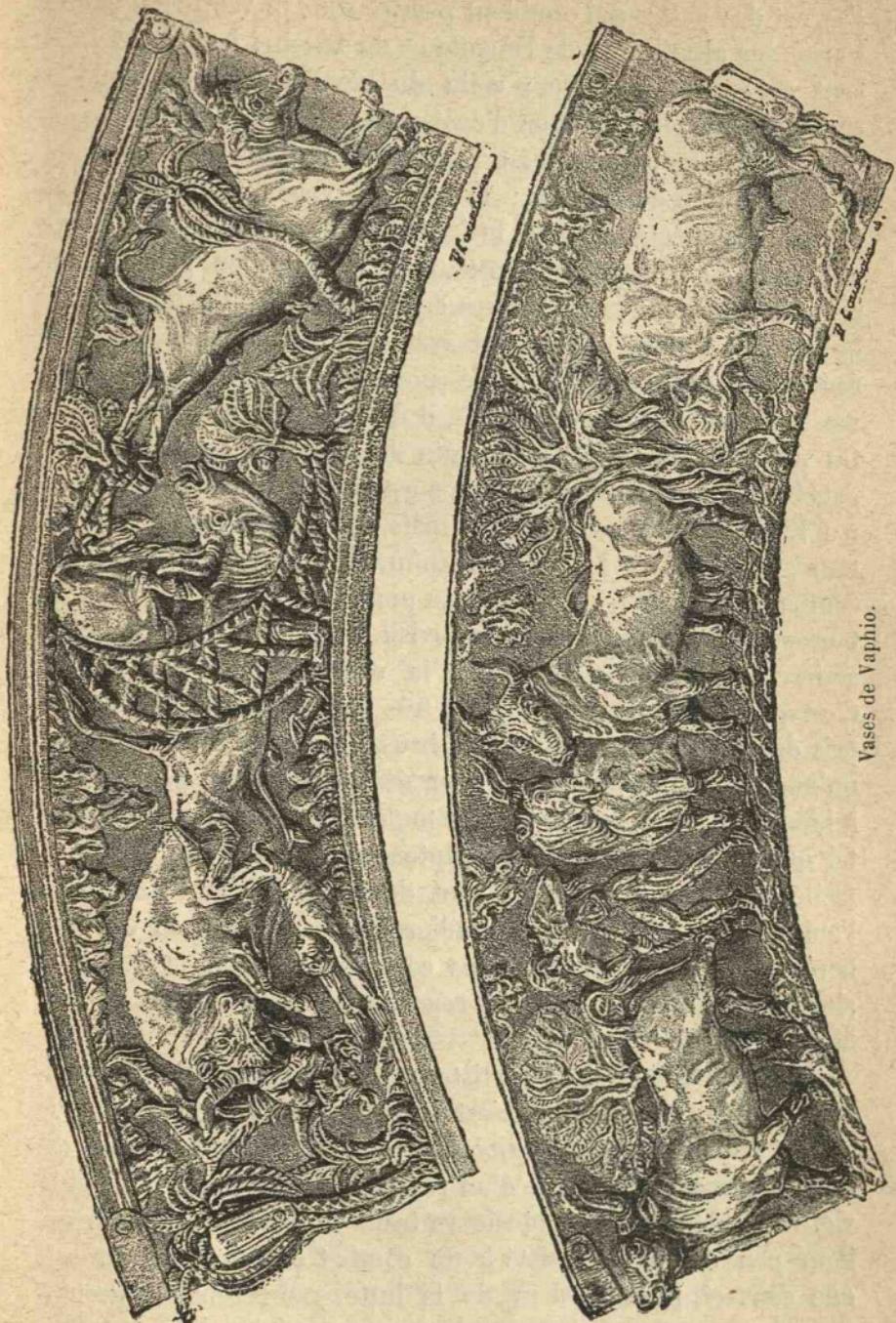
1. Ces deux vases ont été trouvés en 1888 dans un tombeau de la plaine de Sparte, à l'ouest du hameau de Vaphio; ils remontent à la période mycénienne.

de sa corne gauche, il en a fait sauter un en l'air, qui retombe en ce moment sur le dos; puis il s'est retourné vers l'autre assaillant; il lui a percé la poitrine, et il le balance suspendu à sa corne droite et la tête en bas. Ces trois taureaux sont encadrés entre deux palmiers.

Sur le second vase, l'artiste a montré la bête vaincue et soumise. Au milieu, deux taureaux très rapprochés se tournent l'un vers l'autre, comme pour se parler. A droite, séparé de ce groupe par un arbre, un taureau, la tête baissée, marche lentement. A gauche du couple central, se trouve un taureau qu'un homme retient par une corde; l'animal paraît tirer sur ce lien, mais sans violence; on devine qu'il ne fera pas de résistance sérieuse; il ne proteste que par le mouvement de sa tête, relevée pour mieux lancer le beuglement d'appel et de plainte qui ne l'empêchera pas d'obéir.

On voit que les deux scènes se jouent sur le même théâtre, les défilés et les pâturages de la montagne; elles ont mêmes acteurs, l'animal puissant dont il s'agit de discipliner la force, d'une part, et, de l'autre, l'homme qui commence par risquer sa vie dans cette poursuite hasardeuse, puis qui va lier les courroies du joug autour de ces cornes dont il a redouté longtemps les atteintes meurtrières. Ce sont bien là deux pendants. D'un vase à l'autre, le même thème se développe en deux parties dont le contraste est d'un heureux effet, et il est manifeste qu'ils sont sortis tous deux du même atelier.

Toutefois, il y a entre eux quelques différences de facture. Dans le premier, l'exécution est moins poussée, moins soignée dans le détail, mais, par là même, plus large et plus vivante; le travail garde davantage le caractère d'une esquisse, enlevée avec une fougue et aussi avec une sûreté qui témoignent tout ensemble de la verve du maître et de sa science. Celui-ci se révèle par plus d'un trait. Ainsi, chez les taureaux auxquels l'homme donne la chasse, les membres ont une liaison plus intime avec le corps que chez ceux qu'il promène dans le pâturage; ils se souduent mieux au tronc et en continuent mieux le mouvement. Les attaches des cuisses, dans le second vase, sont molles et conventionnelles; il y a quelque chose de flasque dans



Vases de Vaphio.

l'aspect des pattes qui semblent pendre sous le ventre plutôt que s'articuler avec les os de l'épaule et du bassin; les têtes y laissent également à désirer; celle du bœuf de gauche, dans le couple du milieu, manque d'épaisseur; si on la détachait du corps, elle donnerait plutôt l'impression d'une tête de bouc que d'une tête de taureau; la tête du voisin, de l'animal qui regarde les spectateurs, est insignifiante et dénuée d'expression.

Si l'on examine avec attention le premier gobelet, on remarque des fautes grossières de dessin. La pose du taureau qui se débat dans le filet est vraiment forcée; pour qu'il fût roulé de la sorte sur lui-même, pour que ses pattes de devant vinssent ainsi toucher ses cornes, il devrait avoir les reins cassés. On ne sait où prendre le train de derrière du taureau de gauche. Cette partie de son corps est censée couverte et cachée par le filet et par son contenu, mais cet inachèvement du contour gêne l'œil et le déroute. Enfin, il y a quelque chose de confus dans la figure de l'homme piqué par la corne du même taureau. Un de ses bras reste invisible; la tête se renverse en arrière, quand on s'attendait à la voir pendante vers le sol. C'est que le sculpteur a eu ici de très hautes visées: il a entrepris de rendre des mouvements brusques et violents, qui n'ont qu'une très courte durée. Ce n'aurait pas été trop, pour mener à bien cette entreprise ardue, de toute la science d'un animalier tel que Barye. La tâche du sculpteur du second vase était plus facile; là, les mouvements sont de ceux qui persistent chez l'animal et que l'on peut étudier à loisir. La pose du seul homme qui joue un rôle dans ce tableau est aussi des plus simples. Les figures, toutes au repos, que renferme le champ, s'y disposent sans effort.

Cependant, comme si l'artiste avait été stimulé par les difficultés de son programme, c'est encore dans la scène de chasse qu'il a fait preuve des qualités les plus sérieuses. Le dessin est souple, serré, et témoigne d'un regard plus pénétrant jeté sur la vie. Il y a dans ce vase plusieurs traits d'une vérité singulière. Pour peu qu'on ait assisté à un combat de taureaux, on sait que ceux-ci, dans l'ardeur de la lutte, redressent vigoureusement leur queue. Or ici, chez le taureau qui bondit par-dessus

l'obstacle, la queue s'est levée; elle va même jusqu'à se replier en avant, comme pour accompagner le mouvement du corps; raidie par la colère, elle est toute droite, chez celui qui a renversé les chasseurs. Remarquez en outre comment ce dernier s'y prend pour atteindre son adversaire; il a baissé la tête en la tournant de côté et frappe d'une seule corne. Les mauvais coups, c'est toujours ainsi que le taureau les porte dans l'arène, lorsqu'il a le front droit. Dans l'axe du corps, il peut heurter violemment l'ennemi et le jeter à terre, mais il ne lui fera pas grand mal, les cornes n'entreront pas dans la chair. Quant au taureau captif, sa figure prête à la critique; mais combien sa physionomie est vivante, et comme on croit entendre le beuglement furieux qui sort de cette bouche largement ouverte!

(D'après Perrot, *Histoire de l'art dans l'antiquité*, VI, p. 785 et suiv.)

19. — LE COFFRE DE CYPSELOS.

Un des tyrans de Corinthe, probablement Périandre (629-585 av. J.-G.), avait consacré à Héra d'Olympie, en l'honneur de son père Cypselos, un magnifique coffre en bois de cèdre, tout orné de figures sculptées dans le bois ou incrustées en ivoire et en or. Pausanias, qui vit cet objet au second siècle de notre ère, en fait une description détaillée.

Les sujets étaient distribués en cinq zones. Sur la zone inférieure, en allant de droite à gauche, on apercevait : Œnomaos monté sur un char et poursuivant Pélops qui enlevait Hippodamie sur un char attelé de chevaux ailés; la maison d'Amphiaraos et une vieille femme portant Amphilochos enfant; devant la porte, Ériphyle debout avec ses deux filles et son fils; le cocher Baton, tenant d'une main les rênes de ses chevaux, de l'autre une lance; Amphiaraos, le pied posé sur son char, menaçant de son épée sa femme coupable et réprimant à grand'peine sa colère. On voyait ensuite les jeux funèbres de Pélias, la foule des spectateurs, Héraclès assis sur un trône, et derrière lui une femme

jouant de la flûte phrygienne : il y avait là des concours de pugilat, de lutte, de disque, de course à pied et en char. Plus loin, c'étaient Héraclès tuant l'hydre de Lerne et assisté d'Athéna, Phinée, roi de Thrace, et les fils de Borée chassant les Harpies.

La seconde zone, de gauche à droite, représentait les sujets suivants : la Nuit ayant sur ses mains un enfant blanc assoupi qui était le Sommeil et un enfant noir, dormant, avec les pieds tordus, qui était la Mort; puis une belle femme, la Justice, frappant avec un bâton une femme laide, l'Injustice; des magiciennes préparant des philtres dans un mortier; Idas ramenant chez lui Marpessa; Zeus déguisé en Amphitryon et Alcmène; Ménélas cuirassé se jetant l'épée nue sur Hélène après la prise de Troie; Médée assise, entourée de Jason et d'Aphrodite; les Muses chantant sous la direction d'Apollon; Atlas chargé du poids de la terre et du ciel, avec les pommes des Hespérides dans la main, et Héraclès s'approchant de lui; Arès emmenant Aphrodite; Thétis défendue par un serpent contre Pélée qui cherche à la saisir; les sœurs ailées de Méduse poursuivant Persée qui s'envole.

Sur la troisième zone étaient figurées deux armées où dominaient les fantassins, mêlés de quelques individus montés sur des chars; les soldats étaient les uns prêts à se battre, les autres prêt à causer amicalement. On n'était pas d'accord dans l'antiquité sur l'interprétation de cette scène.

La quatrième zone offrait, de gauche à droite : Borée enlevant Orythie, tous deux avec des queues de serpent en guise de pieds; Héraclès luttant contre Géryon, monstre à trois corps; Thésée avec une lyre et Ariane lui tendant une couronne; Achille et Memnon combattant sous les yeux de leurs mères; Mélanion et Atalante accompagnée d'un jeune faon; Ajax et Hector en lutte devant la Discorde; les Dioscures enlevant Hélène et Œthra; Agamemnon disputant à Coon le corps d'Iphidamas; Hermès conduisant à Pâris les trois déesses qui rivalisent pour le prix de la beauté; Artémis ailée tenant d'une main un lion, de l'autre une panthère; Ajax arrachant Cassandre à la protection de la statue d'Athéna; Étéocle et Polynice, ce dernier tombé sur un genou et guetté par la *Kér* aux dents horribles et

aux ongles crochus; Dionysos barbu et vêtu d'une longue robe, une coupe d'or à la main, couché dans un antre qu'ornent des ceps de vigne, des pommiers et des grenadiers.

La zone supérieure montrait : Ulysse et Circé dans une grotte et au dehors plusieurs servantes en train de travailler; le Centaure Chiron; Thétis recevant d'Héphaistos les armes d'Achille, au milieu d'un cortège de Néréides installées sur des chars que vont emporter des chevaux pourvus d'ailes d'or; Nausicaa et une suivante montées sur des mulets et se rendant au lavoir: Héraclès lançant des flèches sur une troupe de Centaures dont quelques-uns ont été déjà tués.

Il est bien difficile de décider, dit M. Collignon, si l'auteur de ce chef-d'œuvre était un Corinthien ou un de ces artistes nomades qui, vers la fin du VII^e siècle, colportaient dans la Grèce continentale les procédés d'art industriel usités en Crète; mais, quel qu'en soit l'auteur, le coffre de Cypselos est une œuvre toute grecque.

(Pausanias, V, 17-19.)

20. — OBJETS D'ORFÈVRERIE TROUVÉS DANS LE BOSPHORE CIMMÉRIEN¹

Dans le royaume du Bosphore, les tombeaux sont de vastes chambres surmontées de tertres élevés; le mobilier funéraire est varié et abondant, et les objets précieux dont la possession avait fait pendant leur vie l'orgueil des chefs à demi barbares du pays sont scrupuleusement ensevelis avec eux. Il est telle de ces tombes, le Koul-Oba², par exemple, qui contenait de véritables trésors. Or, dans les parures des hommes et des femmes, nous

1. Le Bosphore Cimmérien était le détroit actuel d'Iénikaleh, entre la mer Noire (Pont-Euxin) et la mer d'Azov (Palus-Méotide). De bonne heure, les Grecs y fondèrent des colonies (Panticapée, Phanagorie, Tanaïs, Théodosia, etc.) qui finirent par tomber sous la domination des barbares du voisinage. Ainsi se forma le royaume, moitié hellénique, moitié seythe, du Bosphore, dont les chefs furent au IV^e siècle Satyros (407-593), Leucon et Spartocos (393-548), et Pairisadès (548-510). Ces princes entretenirent des relations très amicales avec Athènes qui tirait du pays une grande quantité de blé.

2. Près de Kertch (Panticapée).

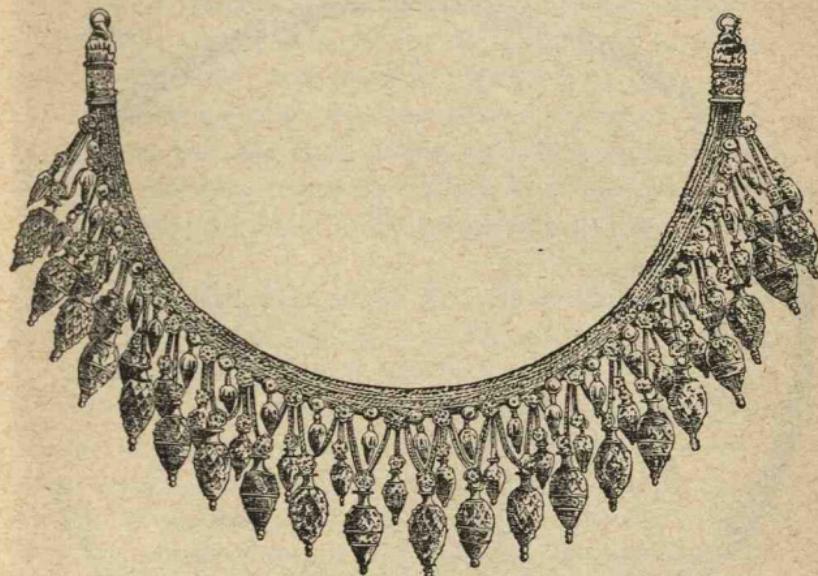
rencontrons bon nombre de pièces de fabrication purement grecque.

Ces objets vraiment helléniques sont rares dans les sépultures d'hommes, et cela s'explique aisément : les Grecs ne portaient pas de bijoux ; une pierre gravée à monture très simple était le seul ornement qu'ils se permettirent ; encore la pierre gravée, dont l'empreinte en cire équivalait à une signature, était-elle un objet d'usage plutôt que de luxe. On n'eût point trouvé dans les boutiques d'Athènes un seul collier, un seul bracelet d'homme. Les chefs scythes du Bosphore, chez qui le goût des parures en or était aussi répandu que chez les femmes, devaient donc se procurer dans les villes grecques de leur pays, où les orfèvres travaillaient spécialement pour eux, les ornements qu'ils aimaient. Ce n'est qu'exceptionnellement qu'ils pouvaient en commander dans la Grèce propre. Les femmes, au contraire, n'avaient, dans l'étalage d'un marchand venu de Grèce, que l'embarras de choisir, et elles choisissaient parfois très bien : témoin celle dont les restes ont été trouvés dans le caveau de Koul-Oba, et celle qui était ensevelie dans le plus grand des deux tumulus appelés « les Jumeaux » ou « les deux Frères », sur le territoire de Phanagorie (presqu'île de Taman)¹.

Le collier et les ornements d'oreilles de cette dernière sont peut-être, avec une parure trouvée à Phocée, en Asie Mineure, les plus belles pièces d'orfèvrerie grecque qui soient parvenues jusqu'à nous. Le collier se compose d'une triple rangée de pendeloques de dimensions graduellement croissantes, fixées par des chaînettes à une chaîne plate à six rangs qui s'agrafait autour du cou par des fermoirs en forme de têtes de lions. Les points de suspension des chaînettes sont alternativement décorés de disques à surface bombée et lisse et de petits fleurons à bouton central et à deux rangées de pétales : des fleurons semblables recouvrent l'attache des chaînettes aux pendeloques du deuxième et du troisième rang. Les pendeloques de la rangée d'en haut

1. Ce fut un Français, Paul Dubrux, directeur des salines de Kertch, qui eut le premier l'idée de fouiller ces nécropoles antiques (1816). On continua après lui, et, aujourd'hui, les trouvailles qu'on y a faites sont une des richesses du Musée de l'Ermitage à Saint-Pétersbourg.

sont de simples glands oblongs, sur la partie postérieure desquels s'étendent des feuilles lancéolées. Celles qui leur font suite ont une forme intermédiaire entre celle d'un gland et celle d'un vase sans pied, dont la panse serait recouverte, dans la moitié supérieure, par des feuilles imbriquées, avec de petites baies saillantes. Celles de la rangée terminale, beaucoup plus grandes que les autres, ont plus franchement la forme de vases. Les feuilles qui les recouvrent, et dans les interstices desquelles sont



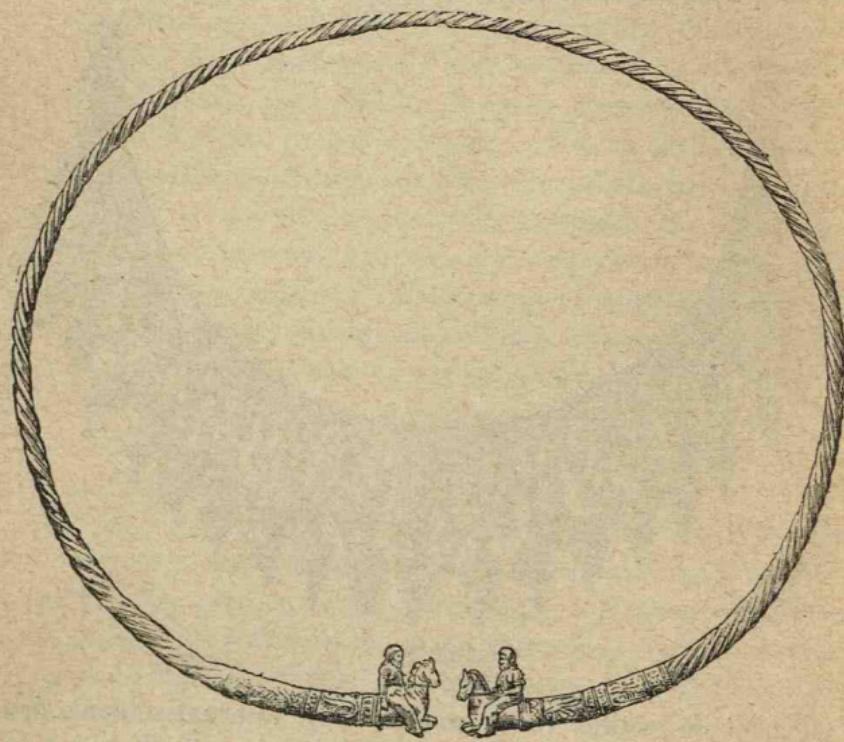
Collier en or.

également de petites baies rondes, sont alternativement, dans une des pendeloques sur deux, prolongées jusqu'à la pointe ou interrompues par un bandeau circulaire décoré d'enroulements filigranés. L'estampage de la feuille d'or qui forme ces pendeloques, la retouche à la pointe des feuilles dont elles sont ornées, la soudure des filigranes et des baies témoignent d'une habileté de main prodigieuse.

Le dessin permet de se rendre compte de l'aspect général du collier. Mais il ne peut naturellement donner aucune idée de la somptuosité de coloris que lui ajoutait l'application de l'émail dans certains de ses ornements. Les bandeaux circulaires des

grandes pendeloques étaient remplis, entre les enroulements, d'une pâte d'un bleu profond qui rehaussait l'éclat de l'or très chaud employé par l'orfèvre. Les pétales des petits fleurons et les feuilles des pendeloques supérieures étaient recouvertes d'émail alternativement bleu et vert....

D'autres objets, de provenance également hellénique, trahissent de la part des fabricants un effort pour s'accommoder aux goûts



Collier.

particuliers de leurs clients du Bosphore auxquels étaient destinés ces articles d'exportation.

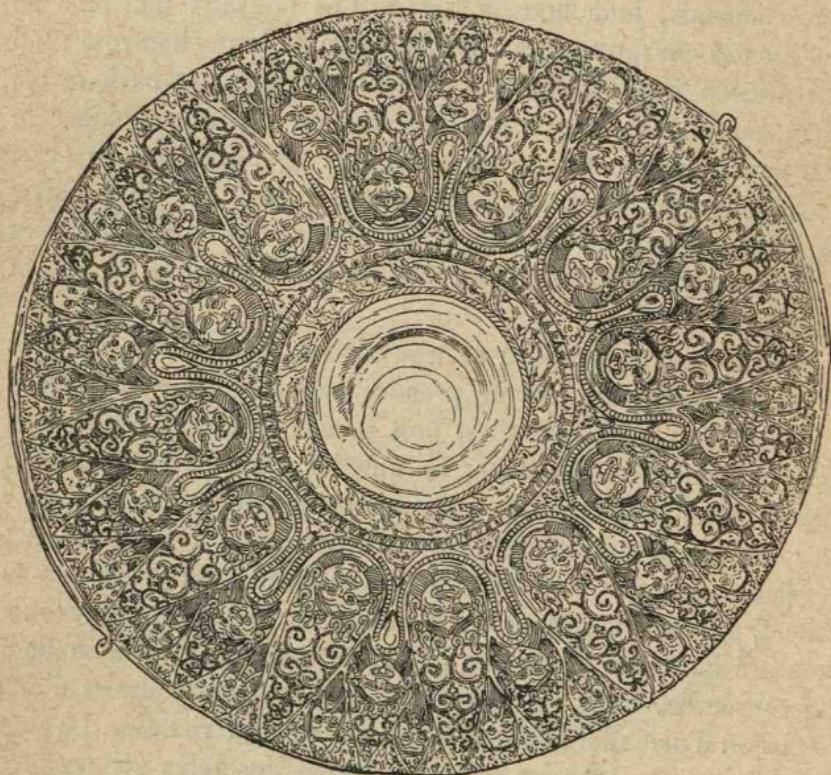
Voici, par exemple, un collier ouvert, qui a été fait évidemment pour un Scythe. Les ornements par lesquels se termine le câble d'or qui constitue la courbure du collier sont deux avant-trains de chevaux montés par des cavaliers, et qui, les jambes de devant repliées, semblent s'élancer au galop de la gaine où leur croupe est prisonnière. Les cavaliers sont des Scythes : leurs

longs cheveux, noués sur la nuque, retombent derrière les épaules ; leur barbe est inculte et épaisse ; pour vêtement, ils portent une casaque à manches étroites, serrée à la taille par une ceinture, un large pantalon, et des bottes. Sauf que le pantalon est passé par-dessus les bottes, au lieu d'être entré dedans, c'est exactement le costume des moujiks russes ; c'est aussi leur type grossier, mais non brutal, leur nez long et fort, leurs grands yeux endormis, leur bouche lippue. Les chevaux non plus ne sont pas des chevaux grecs : la cambrure de leur chanfrein rend la confusion impossible. Et cet objet fait pour un barbare est fondu, puis ciselé, avec toute la perfection qu'eût pu exiger le goût de l'Athénien le plus connaisseur. Ajoutons que là aussi l'émail joue son rôle. La transition entre les cavaliers et la partie du collier enroulée en torsade est formée par des bandes décorées de palmettes ; les fonds de ces palmettes sont remplis de bleu et de vert.

Dans le même tombeau se trouvait un objet en or, épais et lourd, que l'on a eu tort de prendre pour la partie centrale et saillante d'un bouclier. C'est tout bonnement une coupe sans pied, servant aux libations, ce que les Grecs appelaient une *phiale*. Ces phiales reçurent presque toujours la décoration que leur avaient donnée leurs premiers inventeurs, les Égyptiens : des fleurs de lotus, en creux du côté intérieur, en saillie vers le dehors, rayonnent autour de l'ombilic et viennent s'épanouir près des bords de la coupe. Ici, la disposition traditionnelle a été conservée, mais les fleurs de lotus sont surchargées d'une profusion d'ornements qui éblouissent par leur richesse. Ce sont d'abord, sur le premier rang de pétales, des têtes grimaçantes de Gorgones dont la chevelure de serpents se prolonge par des enroulements bizarres ; le second rang de pétales porte encore des têtes de Gorgones, mais plus petites ; sur le troisième, elles sont remplacées par des têtes de Scythes, avec leur bonnet conique et leur longue et épaisse barbe.

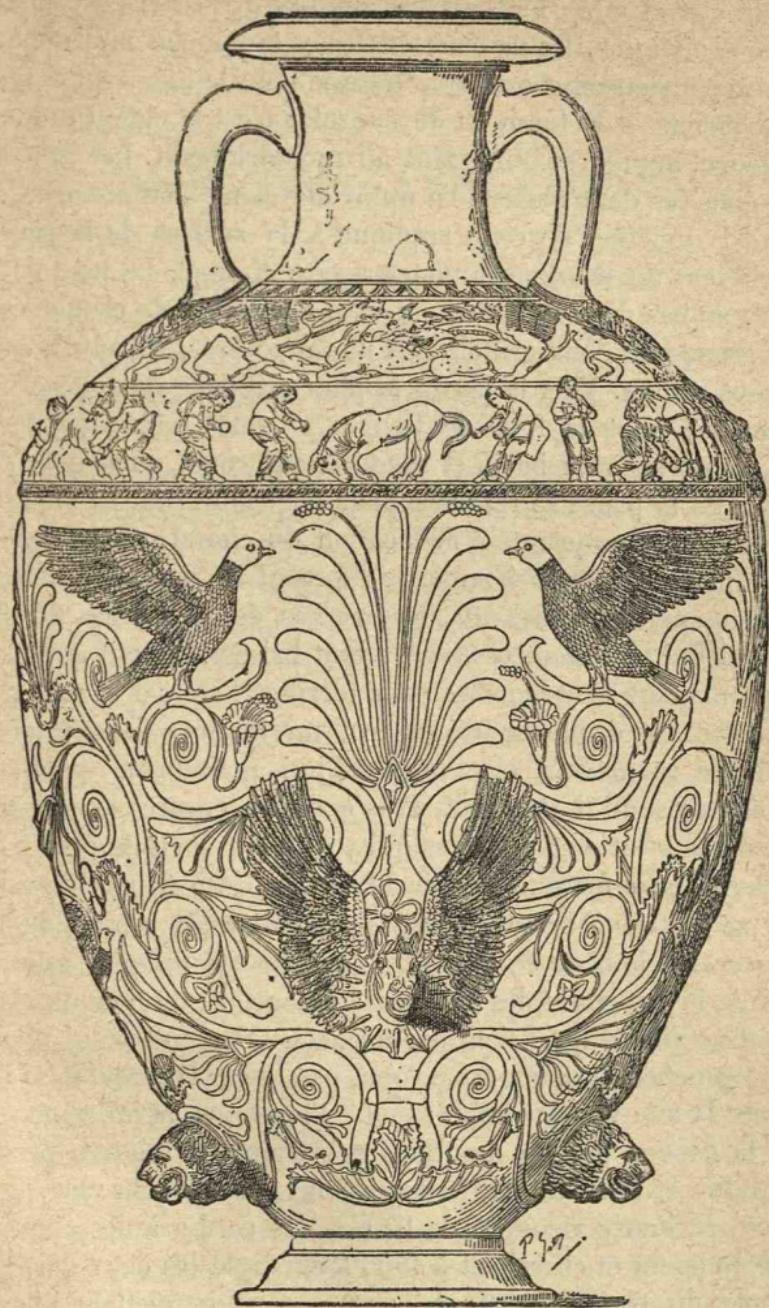
Parmi les objets découverts à Nicopol, sur le Dniéper, dans une sépulture anonyme comme toutes les autres, mais sans aucun doute royale, le plus important est une amphore d'argent, en partie dorée, et haute de trois pieds (0 m. 70). Elle est

formée de deux plaques d'argent rivées l'une à l'autre, et munie de deux anses; le corps du vase est décoré de palmettes et de rinceaux dessinés avec cette élégance un peu maigre qui caractérise l'époque macédonienne; sur le devant, ces rinceaux sont faits au repoussé et présentent une légère saillie; sur le derrière, ils sont simplement gravés. Au milieu de ces feuillages ornementaux sont posés des oiseaux, deux grands et deux petits de chaque



Phiale.

côté. A la partie inférieure de la panse, deux ouvertures, que fermaient des bouchons fixés à de petites chaînettes, servaient à l'écoulement du liquide contenu dans le vase. Ces ouvertures sont ornées de têtes de lions, qui rappellent celles du Parthénon: nous sommes là en présence d'un vieux modèle, devenu classique, qui a continué à être en usage dans les ateliers des orfèvres. Plus haut est une troisième ouverture, décorée d'une



Vase de Nicopol.

tête de cheval ailé : l'animal, les oreilles dressées, l'œil effaré, les joues maigres, les naseaux dilatés et la bouche ouverte pour hennir, n'a rien du cheval grec tel que nous le montrent la frise du Parthénon et le tombeau de Mausole ; c'est le cheval sauvage du steppe, inquiet et frémissant au moindre bruit. Les grandes ailes éployées dont l'artiste l'a muni dérobent heureusement au regard la jonction de cette applique à la surface de la panse, et achèvent de lui donner un caractère étrange. Le haut de la panse, au bas de la naissance du cou, est décoré de chaque côté d'un groupe de deux griffons, les uns repoussés, les autres simplement gravés. Mais la partie la plus originale de cette ornementation, c'est la frise de figures en haut relief, fondues à part, retouchées au burin et soudées, qui court au point où la surface de la panse se recourbe pour gagner le cou. Le sujet de cette frise est emprunté à l'éducation du cheval. Au centre est une jument que trois hommes s'efforcent de renverser à terre en tirant sur des cordes attachées au bas de ses jambes (les fils d'argent qui figuraient ces cordes sont brisés). On sait que c'est là une manière encore usitée pour terrifier l'animal et mater sa résistance. A droite de ce groupe, un homme debout tenait entre ses mains un objet aujourd'hui manquant, peut-être des entraves qu'il préparait. Plus à droite encore, le propriétaire de la prairie et des bêtes qui y paissent vient de descendre de cheval : sa monture, sellée et bridée, attend paisiblement, pour se mettre à brouter, que son cavalier ait achevé de lui entraver les jambes de devant. A gauche du premier groupe, celui de la jument et des gens qui l'entourent, un homme placé devant un cheval qu'il tient par un licou lui prend et lui plie le genou gauche, en même temps que, pesant sur la corde, il lui fait tourner la tête vers la droite : tout à l'heure, en la lui ramenant vers la gauche par un mouvement brusque, il lui fera perdre l'équilibre et l'abattra sur le flanc. Sur le derrière du vase, deux autres serviteurs viennent de lancer des cordes à des chevaux qui bondissent et cherchent à fuir, tandis que les deux derniers chevaux du troupeau paissent encore sans inquiétude l'herbe rase du steppe. Tout dans cette pièce excite l'admiration : la rareté extrême d'objets de ce prix, l'intérêt du style, l'adresse

de l'exécuteur. J'ai grand'peine à croire que l'orfèvre qui l'a faite fût d'Olbia, ou du moins que sa main et son œil se fussent formés là : son habileté de ciseleur n'est certes pas indigne d'un atelier athénien.

(Rayet, *Études d'archéologie et d'art*, p. 208-210 et 218-229.)

21. — LES GRAVEURS DE MONNAIES.

L'art monétaire étant considéré par les anciens plutôt comme un métier que comme un art proprement dit, les auteurs n'ont pas daigné nous conserver aucun nom de graveur de monnaies. Mais nous, qui ne partageons pas ces préjugés, nous pouvons en placer au moins trois, parmi ceux qui ont signé leurs œuvres, au nombre des plus grands artistes de la Grèce ; ce sont Évainetos et Cimon de Syracuse et Théodotos de Clazomène.

Évainetos et Cimon étaient à peu près contemporains ; l'époque de leur grand éclat correspond à la tyrannie des deux Denys à Syracuse. C'est alors qu'ils ont été chargés d'exécuter les grosses pièces d'argent, du poids de 10 drachmes attiques (44 grammes), que l'on appelait *pentékontalitra*, parce que leur valeur équivalait à celle de 50 livres de cuivre. Toutes celles de ces pièces qui sont jusqu'à présent connues pour l'époque indiquée sortent des mains de l'un ou de l'autre, et ce sont leurs plus merveilleux chefs-d'œuvre. Une partie seulement est signée.

Depuis longtemps, le jugement unanime des numismates a proclamé les pièces gravées par Évainetos et Cimon comme le *nec plus ultra* de l'art monétaire. Des deux graveurs, Cimon ne doit être classé que le second, et pourtant ses œuvres surpassent ce qui a été fait de plus remarquable dans le même sens à la Renaissance. Son style est loin d'être sans défauts ; il recherche un peu trop les tours de force et le côté gracieux des types, aux dépens d'une beauté plus idéale et plus sublime. Ses figures, trop surchargées de détails et d'ornements, manquent de simplicité et, par suite, perdent quelque chose du côté de la pureté et du grandiose. En même temps, il a toujours dans l'exécution une certaine âpreté, qui quelquefois atteint presque à la rudesse

et contraste singulièrement avec la recherche de grâce dont il paraît toujours préoccupé.

Cimon n'est qu'un grand artiste; Évainetos est le plus grand de tous dans la branche qu'il a cultivée. Il est comme le Phidias de la gravure en monnaies. Regardez pendant quelque temps une pièce gravée par lui, et bientôt vous oublierez les dimensions exiguës de l'objet que vous tenez à la main; vous croirez avoir sous les yeux quelque fragment détaché des frises du Parthénon. Car c'est le propre de l'art parvenu à sa perfection de donner autant de grandeur aux plus petits qu'aux plus immenses objets, et de rassembler sur un flan monétaire de 6 ou 7 cen-



Monnaie d'Évainetos.

timètres de diamètre autant de beauté et de puissance que dans une statue colossale.

Comme beaucoup de grands maîtres, Évainetos a progressé constamment dans le cours de sa carrière et modifié sa manière d'une façon sensible. A ses débuts, dans les dernières années du v^e siècle, son style et son faire participent beaucoup de ceux d'Euménos, avec qui il commença par être associé et qui semble avoir été son maître. Il a déjà, de plus qu'Euménos, ce je ne sais quoi de divin où se sent l'artiste de premier ordre; mais il lui emprunte un dernier reste de la raideur et de la dureté de l'ancien style. Peu à peu, son talent s'assouplit et se perfectionne; il gagne de la douceur et de la liberté, mais en gardant toujours un accent de grandeur simple et de sévérité jusque dans la grâce,

qui atteint au sublime. Comme précision et science du modelé, il est incomparable : ses têtes de divinités respirent un souffle vraiment idéal. Il sait être riche sans tomber dans cet excès d'ornements et de détails qui finit par rapetisser une œuvre d'art. Son exécution arrive à une finesse inouïe ; c'est même là son écueil, car dans les petites figures des revers de ses tétra-drachmes il la pousse presque jusqu'à la sécheresse. C'est à ce moment le plus complet du développement de son génie qu'il grave les coins des pentécontalitra et qu'il voit se dresser en face de lui, comme son émule et son rival, Cimon, lequel paraît lui avoir survécu et avoir continué à graver après lui.

Au reste, ce n'est pas à l'école athénienne de Phidias que se rattachent les graveurs syracusains, mais à l'école dorienne de Polyclète. Le peu qui subsiste des œuvres originales des sculpteurs de l'école d'Argos, qui disputa un moment la palme à celle d'Athènes, présente comme art la plus étroite parenté avec les belles monnaies de Syracuse. C'est la même manière de sentir et de rendre la nature, la même conception de l'idéal, la recherche des mêmes lignes.

En revanche, Théodotos, le graveur de Clazomène, qu'il faut mettre sur la même ligne que les deux grands Syracusains, se rallie par son style aux enseignements presque romantiques des artistes qui travaillèrent à la décoration du tombeau de Mausole. C'est encore un maître de premier ordre, qui, pour la noblesse du style et la science du modelé, peut rivaliser avec Évainetos lui-même. Mais il n'a pas aussi bien compris les conditions spéciales de la composition des types monétaires. En employant au lieu d'un profil, pour décorer le droit de ses monnaies, une tête de trois quarts modelée en méplat, il s'est laissé aller trop complaisamment à une mode passagère de son temps. Et s'il y a trouvé l'occasion de prouver dans de très grandes difficultés toutes les ressources de son talent, il a fait preuve de moins de goût et d'intelligence en ne discernant pas les inconvénients qui devaient empêcher l'établissement définitif de la mode qu'il a subie, tandis qu'Évainetos n'y a jamais sacrifié.

(Fr. Lenormant, *Monnaies et médailles*, p. 78 et suiv. ; Quantin, édit.)

22. — L'HYMNE A APOLLON¹.

L'école française d'Athènes, dès les premiers coups de sonde donnés à Delphes sur l'emplacement du temple d'Apollon, a mis au jour des fragments d'hymnes religieux, accompagnés de leur notation musicale². Le plus important de ces fragments, désormais célèbre sous le nom d'*Hymne à Apollon*, est aux deux tiers intact.

Jusqu'ici les restes de musique grecque ne faisaient pas entièrement défaut, mais ils étaient en bien petit nombre, de basse époque, et ne compensaient pas leur brièveté par leur intérêt musical. Sans parler de quelques morceaux insignifiants ou d'une authenticité douteuse, l'héritage mélodique de l'antiquité se réduisait à trois hymnes du *ne* siècle de notre ère. Ces hymnes, conservés par plusieurs manuscrits, sont attribués à deux compositeurs, Denys et Mésomède : le premier, complètement inconnu, et dont l'existence même est contestée ; le second, qui, à défaut de génie, sut se concilier la faveur de l'empereur Hadrien. De ces trois compositions, la plus courte est de beaucoup la meilleure, c'est l'*Hymne à la Muse*. C'est un petit morceau d'un rythme facile et un peu vulgaire, d'un tour pur et gracieux. On y retrouve un reflet du charme sobre inhérent à toutes les productions de l'art hellénique ; mais ce reflet est ici déjà bien pâle et presque éteint.

Tout autre est l'*Hymne à Apollon* découvert sous les ruines du « trésor des Athéniens ». Cet édifice, construit peu de temps après la bataille de Marathon et décoré de charmantes sculptures, tenait à la fois d'un musée, d'un dépôt d'archives et d'une

1. Le texte a été déchiffré par M. Weil, la mélodie transcrit et restituée par M. Th. Reinach ; M. G. Fauré lui a composé « un accompagnement discret, où son art très moderne a su se faire suffisamment antique pour la circonstance ».

2. Le système de notation antique est très simple. Il n'a ni portées, ni clefs, ni armatures, ni indications de durée ou de mesure. Tout se réduit, pour chaque note, à un signe unique qui en indique l'acuité absolue ; lorsqu'une note est répétée plusieurs fois de suite, elle ne s'écrit qu'une fois, sur la première syllabe ; quant à la durée, elle résulte nécessairement de la constitution rythmique du texte chanté.

sacristie. C'est là que se réunissaient pour former leur cortège les ambassadeurs délégués par la république athénienne aux fêtes de Delphes; c'est là aussi que s'accumulaient de siècle en siècle les offrandes des particuliers ou de l'État. Les murs étaient couverts d'inscriptions : décrets honorifiques, catalogues de délégués, poésies de circonstance. Plusieurs de ces poésies étaient accompagnées de signes, gravées entre les lignes du texte, où l'œil exercé reconnaît immédiatement des notes de musique. Tous les fragments célébraient la gloire d'Apollon; tous appartiennent à des hymnes composés et exécutés à l'occasion d'une des grandes fêtes internationales qui se célébraient périodiquement à Delphes.

Ces fêtes étaient au nombre de deux : les *Pythiques*, dont l'origine se perd dans la nuit des siècles, et les *Sôtéries*, de création beaucoup plus récente. En 279 av. J.-C., des bandes gauloises, descendues de la vallée du Danube, avaient forcé le défilé des Thermopyles et marché sur le riche sanctuaire de Delphes, dont les trésors les attiraient comme une proie facile. Leur tentative fut déjouée, on ne sait trop comment. Toujours est-il que les Barbares, suivis à la piste par les milices helléniques, battirent en retraite. La légende, s'emparant bientôt de ces événements, grandit l'insuccès des Gaulois aux proportions d'un désastre qu'elle attribua à une intervention surnaturelle.

C'est en souvenir de cette délivrance du sanctuaire que furent instituées les *Sôtéries*, la « fête du Salut ». Elles comprenaient, comme toutes les solennités analogues, des sacrifices, des processions accompagnées de chants choriques, des concours de gymnastique, de poésie et de musique. Ces derniers étaient les plus importants de tous, car Delphes fut de tout temps la capitale musicale de la Grèce, comme Olympie en était la capitale athlétique. Athènes, qui avait pris une grande part à la victoire, n'en prit pas une moins active aux fêtes destinées à la célébrer. Ses poètes, ses musiciens entraient en lice pour la composition des hymnes, des « péans » qui vantaiient la gloire d'Apollon, vainqueur des barbares impies. L'œuvre des lauréats était consignée sur le marbre, aux frais de leur gouvernement; c'est une sorte de cahier d'honneur musical.

La plus longue et la mieux conservée de ces cantates, l'*Hymne à Apollon* par excellence, était gravée sur trois grands blocs de marbre qui se faisaient suite : le dernier, qui ne devait contenir que quelques vers, a péri ; le premier est sérieusement endommagé. Du nom de l'auteur, il ne subsiste que l'indication de sa patrie ; il était Athénien.

Une traduction littérale donnera une idée du style de l'ode.

« Toi qui es illustre par le jeu de la cithare, enfant du grand Zeus, je dirai comment, auprès de ce pic couronné de neiges, tu révèles à tous les mortels d'impérissables oracles, comment tu conquis le trépied prophétique, que gardait un dragon ennemi, lorsque tes traits mirent en fuite le monstre bigarré aux replis tortueux. »

Vient ensuite un passage trop mutilé pour se prêter à une tentative de restitution sérieuse : on entrevoit qu'il y est encore question du dragon qui pousse en expirant « d'effroyables sifflements. » Du monstre de la Fable, le poète rapproche les Gaulois féroces, qu'Apollon chassa de son sanctuaire en les frappant de terreur. Quand le texte reprend, à l'invocation d'Apollon succède l'invocation des Muses :

« Vous qui avez reçu en partage l'Hélicon aux bois profonds, filles aux beaux bras de Zeus qui retentit au loin, venez, pour charmer de vos chants votre frère Phoibos à la chevelure d'or, qui sur le faîte à double cime de cette roche parnassienne, parmi les illustres Delphiennes, visite les flots de Castalis aux belles ondes, sur le promontoire de Delphes, protégeant la colline prophétique.

« Avance, illustre Attique, nation à la grande cité, toi qui, grâce aux prières de la déesse armée Tritonide (Pallas Athéna), habites un sol inviolé. Sur les autels sacrés, Héphaïstos consume les cuisses des jeunes taureaux ; avec lui, l'encens d'Arabie monte vers l'Olympe. Le clair murmure du lotus (de la flûte) sonne en chants variés, et la cithare d'or aux doux sons répond à la voix des hymnes. Et voici tout l'essaim des théores (pèlerins officiels), natifs de l'Attique.... »

Là s'arrête le texte ; l'hymne s'achevait sans doute par une courte et fervente prière.

Cette cantilène se compose d'environ quatre-vingts mesures, dont un cinquième à peine présente quelques notes effacées qu'il a fallu suppléer par conjecture. Quoique la conclusion de l'hymne soit perdue, quoique l'accompagnement de flûte et de cithare que mentionne le texte n'ait jamais été noté sur la pierre, ce qui subsiste suffit pour déterminer le caractère général du morceau.

Les singularités n'y font pas défaut. D'abord le rythme à cinq temps, mesure très rarement employée dans la musique moderne, malgré les exemples donnés par Boieldieu dans un air de *la Dame Blanche* et par Gounod dans le duo de Magal (*Mireille*). L'effet naturellement passionné et quelque peu fébrile de ce rythme était sans doute atténué dans l'exécution par un mouvement très modéré. Une autre particularité, c'est la longue reprise (commençant aux mots « Avance, illustre Attique... »), qui est écrite tout entière dans le genre chromatique. La chromatique des Grecs ne nous était jusqu'à présent connue qu'en théorie; en voici le premier exemple authentique. Devant cette accumulation insolite de demi-tons successifs et d'intervalles augmentés, des oreilles insuffisamment façonnées aux harmonies wagnériennes ont éprouvé d'abord quelque hésitation; mais l'émotion, le charme enveloppant, presque sensuel, de cette mélodie continue, d'une pénétrante douceur, n'a pas tardé à les conquérir, et la surprise du premier moment a fait place à une jouissance aiguë et délicate.

On chercherait vainement dans ce morceau cette simplicité élémentaire, cette sécheresse et cette raideur où les critiques prétendaient naguère enfermer l'art musical des Hellènes; rien non plus de ces vagues psalmodies et de ces cantilations incertaines où se complait la musique des peuples orientaux, si mal à propos rapprochée de celle des anciens Grecs. Nous sommes en présence d'un art arrivé à sa maturité, nullement naïf, qui dispose de ressources abondantes et qui ne craint pas de s'en servir. La mélodie se déroule avec aisance à travers de savantes modulations, toujours liée de la manière la plus étroite aux replis de la phrase poétique, sans division en couplets bien définis, mais marquant de loin en loin, par des rimes de sons

et de rythmes, les articulations des amples périodes. Procédant d'abord d'une allure joyeuse et décidée, comme il sied à un chant de victoire, elle s'atténue bientôt dans un murmure exquis, tour à tour doux comme une caresse ou fervent comme une prière; puis tout à coup rebondissant d'un essor plus hardi, elle s'avance à grandes enjambées pour finir sans doute, ainsi qu'elle avait commencé, dans le calme, la sérénité et la secrète mélancolie du triomphe. Dans cette cantilène souple et variée, qui accompagne la poésie comme une draperie seyante, couvrant les défaillances du contour et soulignant ses beautés expressives, on a reconnu le génie grec fait de vérité, de sobriété et de lumière, mais on a salué aussi un précurseur de la mélopée contemporaine en ce qu'elle a de plus séduisant peut-être et de plus raffiné.

(D'après Th. Reinach, *Revue de Paris* du 15 juin 1894.)

FIN

TABLE DES MATIÈRES

AVERTISSEMENT	v
TABLE DES GRAVURES	ix
BIBLIOGRAPHIE	xi
CHAPITRE I. — GÉNÉRALITÉS	1
1. Le type hellénique (Rayet)	1
2. Le génie grec (M. Croiset)	2
3. Le bonheur aux yeux d'un Athénien (Hérodote, Platon)	5
4. Parallèle entre les Athéniens et les Spartiates (Thucydide)	6
5. Esprit des Lacédémoniens (Plutarque)	7
6. Caractère des Thébains (Dicéarque)	8
7. Simplicité de la vie grecque (Taine)	9
8. Divisions du temps (Reinach et Gow)	12
9. Mesures, poids et monnaies (Hultsch)	14
10. Manière de compter (Bouché-Leclercq)	15
CHAPITRE II. — LA FAMILLE	18
1. La famille primitive	18
2. La famille fondée sur la religion	21
3. Le célibat	22
4. Objet du mariage en Grèce (Lallier)	23
5. Rites religieux du mariage (Fustel de Coulanges)	24
6. La dot	26
7. Condition juridique de la femme (Dareste, Fustel de Coulanges)	28
8. La femme athénienne (Lallier)	28
9. Rôle de la femme dans la maison (Xénophon, Lallier)	34
10. Les femmes spartiates (Schömann)	37
11. Énergie des femmes spartiates	38

12. Courage des Argiennes (Plutarque)	39
13. Divorce (Caillemer)	39
14. Les cérémonies du 7 ^e et du 10 ^e jour après la naissance (Becker, Saglio)	41
15. Les noms propres (Reinach, Hermann)	42
16. L'adoption (Gide et Caillemer)	43
17. L'autorité paternelle.	44
18. Devoirs des enfants envers leurs parents	45
19. Règles relatives à la transmission des successions (Dareste)	46
20. Règles relatives au mode de partage des successions (Caillemer)	47
21. Le testament	48
22. Le testament de Platon (Diogène de Laërte)	50
23. Partage amiable d'une succession (Démosthène)	50
24. Pillage d'une succession (Isée)	51
25. Prétentions frauduleuses à une succession (Isée)	52
26. La fille épicière.	53
27. La tutelle	55
 CHAPITRE III. — L'ÉDUCATION	
1. L'enfant jusqu'à sept ans (Pottier)	58
2. Absence d'un enseignement officiel à Athènes.	59
3. Enseignement officiel à Téos et ailleurs (Inscription, et P. Girard)	60
4. Enseignement littéraire et musical (P. Girard)	61
5. La gymnastique (P. Girard)	62
6. Les études de luxe (Platon)	66
7. Un professeur à la mode (P. Girard)	68
8. L'éducation de l'enfant hors de l'école (P. Girard)	70
9. La jeune fille athénienne (Lallier)	71
10. L'éphébie (Dumont)	73
11. Serment des éphèbes	75
12. Les éphèbes en dehors du service (P. Girard)	76
13. L'éducation spartiate (Schömann)	77
14. Les jeunes filles à Sparte (Schömann)	80
15. L'éducation publique en Crète (Éphore)	80
 CHAPITRE IV. — LA VIE PRIVÉE	
1. Les palais homériques (Perrot)	82
2. Aspect général des villes grecques (Monceaux)	84
3. La maison riche des v ^e et iv ^e siècles (Monceaux)	85
4. Le mobilier (Guhl et Koner)	89
5. Ornmentation des vases (Rayet et Collignon)	96
6. Variations du costume des femmes (Perrot)	99
7. Le costume des hommes au iv ^e siècle.	101
8. Le costume des femmes (Diehl)	104
9. La barbe et la chevelure (Pottier)	107
10. Bains (Saglio)	111
11. La toilette des femmes	114

TABLE DES MATIERES.

565

12. Les bijoux (Saglio, Collignon)	115
13. Les repas (Ch. Morel)	120
14. Les cuisiniers (Pottier)	124
15. Un symposion (Xénophon)	127
16. Les parasites (Couat)	130
17. Le luxe à Sybaris (Lenormant)	131
18. Prix des denrées alimentaires (Böckh, Caillemer)	133
19. Prix des objets d'habillement et d'ameublement (Böckh)	134
20. Le budget d'un ménage athénien	135
21. La médecine (Hippocrate)	137
22. Les prêtres médecins (Decharme)	139
23. Guérisons opérées dans le sanctuaire d'Épidaure (Inscriptions)	140
24. Les médecins publics (P. Girard)	142
25. Les médecins privés (Hippocrate)	143
26. Les funérailles (Rayet)	145
27. Nécessité de la sépulture (Fustel de Coulanges)	148
28. Double mode de sépulture (Pottier et Reinach)	149
29. Objets placés dans le tombeau (Pottier et Reinach)	150
30. Le culte du tombeau d'après les monuments figurés (Pottier)	152
31. Une fondation funéraire (Inscription)	155

CHAPITRE V. — L'ESCLAVAGE 158

1. L'esclavage primitif	158
2. Opinion d'Aristote sur l'esclavage	159
3. Sources de l'esclavage	160
4. Vente d'esclaves (Lucien)	162
5. Prix des esclaves (Wallon)	163
6. Provenance des esclaves	165
7. Nombre des esclaves (Wallon)	166
8. Condition de l'esclave	167
9. Caractère de l'esclave (Wallon)	170
10. Esclaves publics (Caillemer)	171
11. Les esclaves fugitifs	173
12. Révolte d'esclaves (Nymphodore)	174
13. L'affranchissement (Caillemer et Foucart)	176
14. Acte d'affranchissement (Inscription)	177
15. Autre acte d'affranchissement (Inscription)	178

CHAPITRE VI. — LE TRAVAIL ET LA RICHESSE 179

1. Opinion des Grecs sur le travail (Caillemer)	179
2. Éloge de l'agriculture (Xénophon)	182
3. Le servage	184
4. Contrat de fermage (Inscription)	185
5. Les petits propriétaires	186
6. Les propriétaires riches	188
7. Productions du sol	189
8. Production du bétail	192

9. L'industrie en Grèce	194
10. Division du travail industriel (Xénophon)	195
11. Organisation du travail industriel (Büchsenschütz, Brants, Caillemer)	196
12. Les mines	198
13. Le commerce en Grèce	200
14. Le marché des villes grecques (Caillemer)	201
15. Pratiques des marchands (Platon)	202
16. Foires (Inscription)	203
17. Législation commerciale	203
18. La politique d'Athènes et le commerce du blé (Guiraud)	204
19. Le commerce de l'argent	206
20. Le banquier Pasion (Isocrate, Démosthène, Perrot)	208
21. Une ville riche de la Grande-Grèce (Lenormant)	214
22. La richesse à Athènes (Böckh)	216
23. Détails de quelques fortunes athéniennes (Isée, Eschine, Démosthène)	217
24. Le socialisme	218
 CHAPITRE VII. — LA VIE SOCIALE	221
1. La vie en plein air à Athènes (Barthélémy)	221
2. Types de la rue (Pottier)	223
3. Détails de mœurs (Théophraste)	224
4. Esprit sociable des Athéniens (P. Girard)	226
5. Une invitation (Platon)	227
6. Cercles	229
7. Sociétés de secours mutuel (Wescher)	229
8. Quelques jeux grecs (Becq de Fouquières)	230
9. Le cottabos (Rayet et Collignon)	233
10. Combats de coqs (Saglio)	234
11. La danse (A. Croiset)	235
12. Musique vocale et instrumentale (A. Croiset)	238
13. La musique à Sparte (Plutarque)	242
14. Les boutiques de coiffeurs (Rayet)	244
15. Une querelle entre jeunes gens (Démosthène)	244
16. La chasse (Barthélémy)	245
17. Les voyages	247
18. L'hospitalité (Homère)	249
 CHAPITRE VIII. — LA RELIGION	251
1. Origine des dieux grecs (Fustel de Coulanges)	251
2. Les dieux semblables aux hommes (Maury)	252
3. Développement du mythe d'Apollon (Decharme)	254
4. Caractères de la religion en Grèce (Dumont)	257
5. Les dieux de la cité (Fustel de Coulanges)	262
6. Le temple de Zeus à Olympie (Laloux et Monceaux)	266
7. Les prêtres	268
8. Absence de clergé (J. Martha)	269

9. Le rituel (Fustel de Coulanges)	271
10. Persistance des pratiques religieuses (Plutarque)	272
11. Le culte à l'époque homérique (Maury)	274
12. Description d'un sacrifice (Euripide)	277
13. Cérémonie expiatoire (Sophocle)	278
14. Abondance des sacrifices (Inscription, Caillemer)	279
15. Offrandes aux dieux (Homolle)	280
16. Une fondation pieuse (Xénophon)	283
17. Revenus du temple de Délos (Homolle)	284
18. Les ex-voto à Délos (Diehl)	285
19. Débiteurs du temple de Délos (Inscription)	287
20. Administration des finances d'Apollon délien (Homolle)	288
21. La prière (Schömann)	289
22. Les Panathénées (Curtius)	290
23. La procession des Panathénées (Taine)	292
24. La fête des Anthestéries à Athènes (Fivel, Lenormant)	294
25. Représentations dramatiques (Gow)	298
26. Le pèlerinage d'Olympie (Laloux et Monceaux)	303
27. Les jeux d'Olympie (Laloux et Monceaux)	307
28. Croyance des Grecs au surnaturel (E. Havet)	317
29. Un Athénien superstitieux (Théophraste)	318
30. L'oracle de Delphes (Bouché-Leclercq)	319
31. Questions posées à l'oracle de Dodone (Inscriptions)	322
32. Oracle de Trophonios à Lébadée (Bouché-Leclercq)	323
33. Les mystères d'Eleusis (Decharme)	326

CHAPITRE IX. — LE GOUVERNEMENT

1. Fondation des villes (Fustel de Coulanges)	331
2. Petitesse des États grecs (Taine, Platon, Aristote)	334
3. L'esprit municipal (Fustel de Coulanges)	335
4. Les classes sociales	336
5. Les non-citoyens à Athènes	341
6. Concession du droit de cité (Inscription)	342
7. Poursuites contre un faux citoyen (Lysias)	343
8. Revision des listes civiques (Démosthène)	343
9. Le citoyen	345
10. Asservissement du citoyen à l'État (Fustel de Coulanges)	346 —
11. Les repas publics à Sparte (Plutarque)	349
12. Les dèmes et les tribus	350
13. Amour de la liberté (Euripide)	352
14. Obligation pour le citoyen de défendre les institutions nationales (Andocide)	352 —
15. Préférence donnée au gouvernement de la classe moyenne (Euripide, Aristote)	353
16. Les institutions démocratiques	354
17. L'Assemblée athénienne d'après les poètes comiques (Coutat)	356
18. Une séance de l'Assemblée athénienne (Euripide)	358

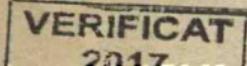
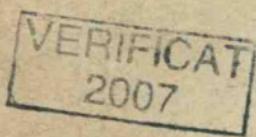
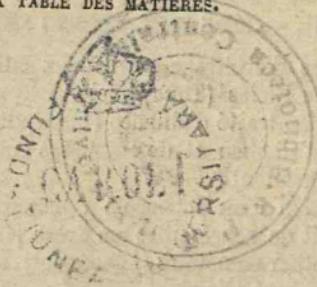
19. Réunion extraordinaire de l'Assemblée (Démosthène)	360
20. Un homme d'État au v ^e siècle : Périclès (Thucydide)	361
21. Un homme politique du iv ^e siècle : Hypéride (J. Girard)	361
22. Défauts de la démocratie athénienne (Isocrate)	365
23. Le Sénat à Sparte	366
24. L'Assemblée populaire à Sparte	367
25. La royauté à Sparte	367
26. Les éphores	369
27. Luttes des partis en Grèce (Thucydide)	370
28. Massacres à Corcyre (Thucydide)	371
29. Un tyran grec du n ^e siècle (Polybe)	373
 CHAPITRE X. — LA JUSTICE	375
1. Le droit de vengeance privée	375
2. La justice aristocratique	377
3. Les jurys populaires	378
4. Absence de ministère public	379
5. Les sycophantes (Aristophane)	380
6. La torture	382
7. Les logographes (Perrot)	383
8. Serment des héliastes	384
9. Le juré athénien d'après Aristophane (Couat)	385
10. Le juré athénien d'après les orateurs	386
11. Une audience des héliastes	387
12. Une saisie (Démosthène)	389
13. La punition du meurtre	391
14. Les peines (Thonissen)	392
15. La mort par la ciguë (Platon)	393
16. Les procès politiques	394
17. Le procès de la Couronne (Dareste)	395
 CHAPITRE XI. — LES IMPÔTS	397
1. Le système des impôts en Grèce	397
2. L'impôt sur le capital (Guiraud)	398
3. Impôts indirects à Athènes (Gilbert)	399
4. Recettes diverses	400
5. Exemption d'impôts à Cyzique (Inscription)	401
6. Souscription nationale (Inscription)	401
7. Emprunts d'États (Inscriptions)	402
8. Expédients financiers (Pseudo-Aristote)	403
9. Les liturgies (Schömann)	404
10. La chorégie (Krebs)	405
11. Libéralités des citoyens envers l'Etat (Lysias, Isée)	407
 CHAPITRE XII. — L'ARMÉE ET LA MARINE	409
1. Le patriotisme (Fustel de Coulanges)	409
2. Obligation pour le citoyen de défendre sa patrie (Lycurgue)	411

3. Chant de guerre du v ^e siècle (Tyrtée)	411
4. L'armement à l'époque homérique (Perrot)	412
5. Un combat homérique (Homère)	414
6. Le recrutement (Hauvette)	415
7. Les abus dans le recrutement d'après Aristophane (Couat)	418
8. Les mercenaires (Isocrate)	420
9. Les différentes armes (Pascal)	421
10. Le commandement à Sparte	423
11. Le commandement à Athènes	424
12. Un chef de mercenaires (Xénophon)	425
13. La solde des troupes (A. Martin)	427
14. L'ordre de marche (Pascal)	428
15. Tactique de combat (Pascal)	430
16. Bataille de Marathon (Hérodote)	432
17. Bataille de Mantinée (Thucydide)	433
18. Fortifications (de Rochas d'Aiglun)	434
19. Siège de Platées (Thucydide)	438
20. La trière (Cartault)	440
21. L'équipage	441
22. La triérarchie (Dürrbach)	442
23. Le triérarque sur son navire (Cartault)	443
24. Le Pirée et la flotte athénienne	445
25. Bataille de Salamine (Eschyle)	447
26. Honneurs rendus aux citoyens morts pour la patrie (Thucydide)	449
 CHAPITRE XIII. — LES RELATIONS INTERNATIONALES	451
1. Sentence d'arbitrage entre deux cités (Inscription)	451
2. Paix de Nicias (Thucydide)	451
3. Un ancien traité d'alliance (Inscription)	453
- 4. Traité d'alliance et de commerce entre la Macédoine et Chalcis (Inscription)	453
- 5. Concession d'un monopole commercial (Inscription)	454
6. Le droit de représailles en Grèce (Dareste)	455
- 7. Convention monétaire (Lenormant)	457
- 8. Les proxénètes (Newton)	458
9. La colonisation grecque des viii ^e et vii ^e siècles	459
10. Les colonies athénienes du v ^e et du iv ^e siècle (Foucart)	461
11. Amphictyonie de Delphes (Foucart)	462
12. La première confédération athénienne	463
13. La ligue achéenne	465
 CHAPITRE XIV. — L'ART GREC	467
1. Les découvertes archéologiques en Grèce (Diehl)	467
2. Une fouille en Grèce à Délos (Homolle)	472
3. Aspect général d'un temple grec (Taine)	476
4. La structure du Parthénon (d'après Boutmy)	479
5. La polychromie architecturale (Laloux)	488

TABLE DES MATIÈRES

6. Les débuts de la sculpture en Grèce (Perrot)	491
7. Les statues peintes de l'Acropole d'Athènes (d'après Collignon)	494
8. Phidias (d'après Collignon)	496
9. Une métope d'Olympie (Rayet)	504
10. Les marbres de Pergame (Rayet)	506
11. La peinture grecque (P. Girard)	511
12. Polygnote (P. Girard)	514
13. La fabrication des vases peints (Rayet et Collignon)	519
14. Une peinture de vase (Rayet)	524
15. La fabrication des terres cuites (Pottier)	527
16. Les figurines de Tanagra (Pottier)	531
17. L'orfèvrerie mycénienne (d'après Perrot)	555
18. Les vases d'or de Vaphio (d'après Perrot)	541
19. Le coffre de Cypselos (Pausanias)	545
20. Objets d'orfèvrerie trouvés dans le Bosphore Cimmérien (Rayet)	547
21. Les graveurs de monnaies (Fr. Lenormant)	555
22. L'hymne à Apollon (d'après Th. Reinach)	558

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.



43172. — PARIS, IMPRIMERIE LAHURE
9, rue de Fleurus, 9